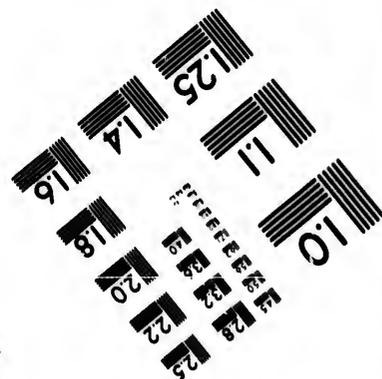
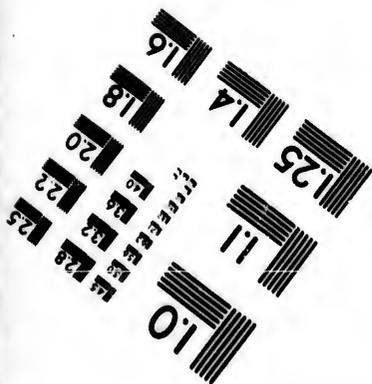
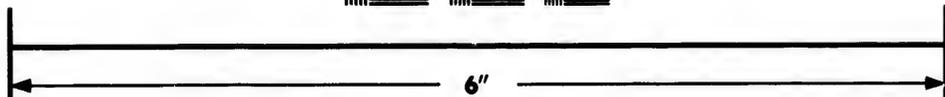
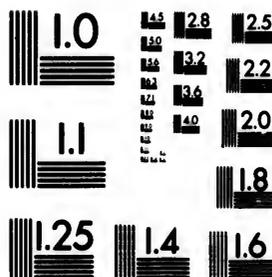


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

ES 28
ES 32
ES 22
ES 20
ES 18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

ES 28
ES 32
ES 22
ES 20
ES 18

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

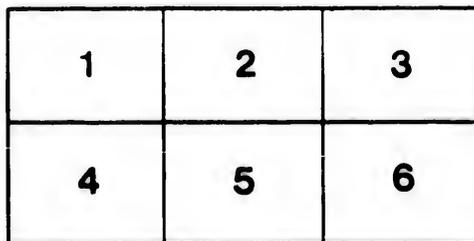
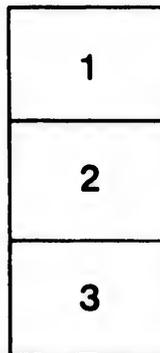
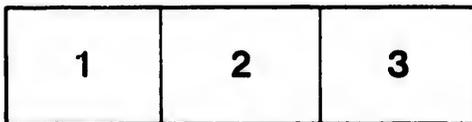
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

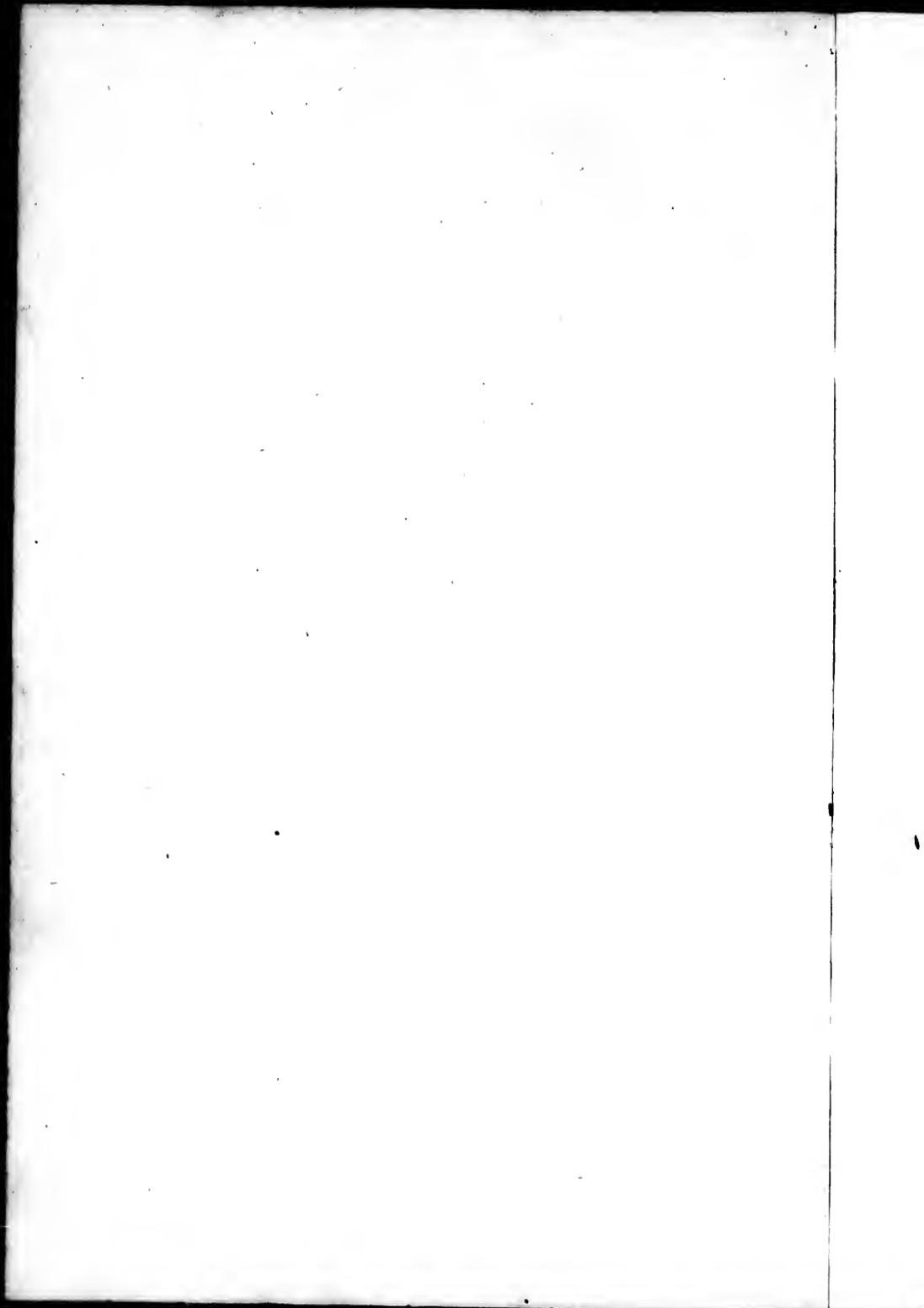
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ils
u
lfier
ne
age

reta
elure,
à



HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

237

HISTOIRE DE L'ÉGLISE



PAR BÉRAULT-BERCASTEL;

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE SA CONTINUATION DEPUIS 1720 JUSQU'A 1830,

PAR M. L'ABBÉ COMTE DE ROBIANO.

TOME TROISIÈME

DEPUIS LA ÉCARTÉ DE L'EMPIRE D'OCCIDENT, EN 473, JUSQU'A LA CONSTITUTION DU MONOTHÉLISME, EN 682.

*Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.*

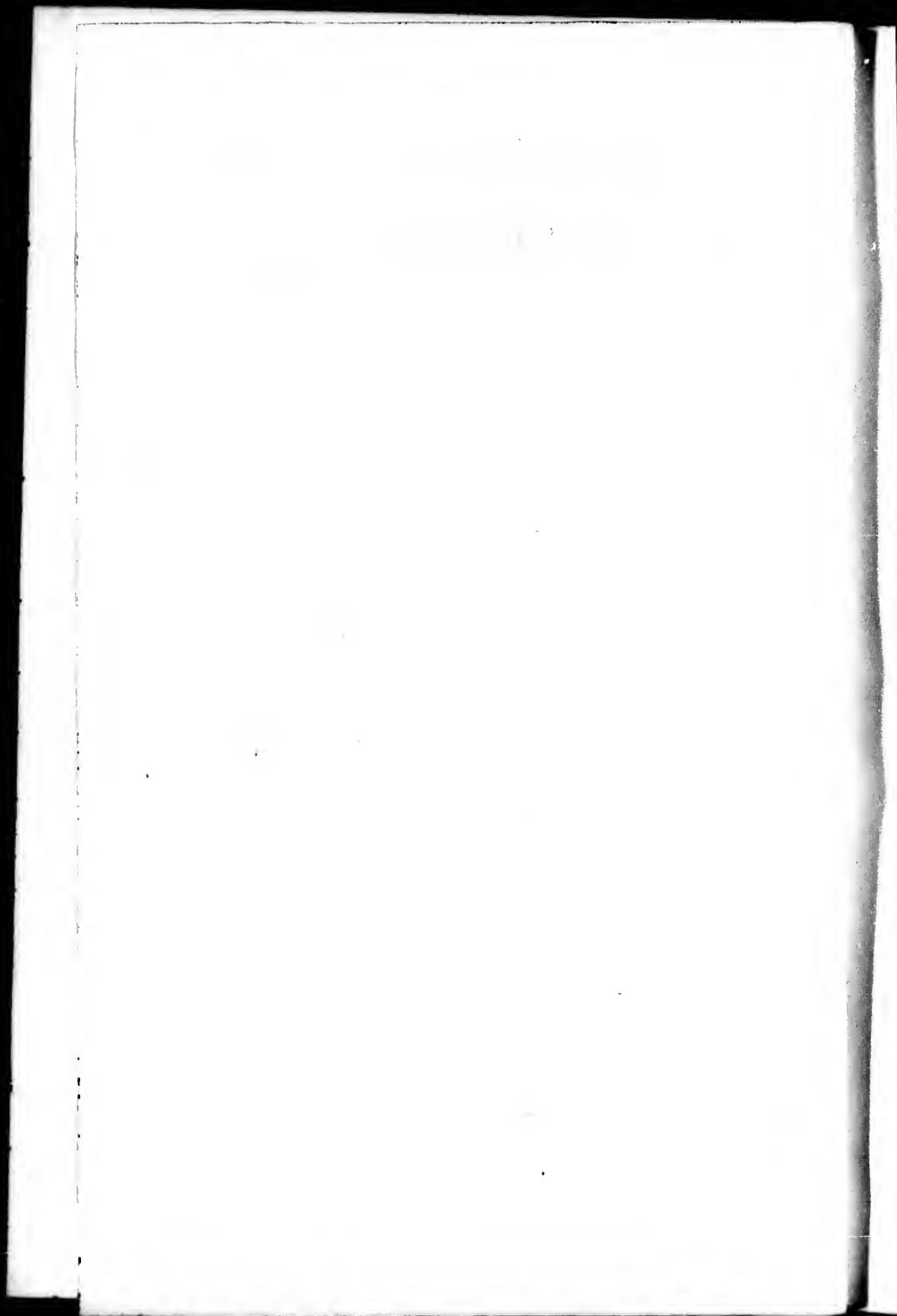


LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES.

LYON,
Rue Mercière, 33.

PARIS,
Rue Pot-de-Fer-St-Sulpice, 8.

1841



SOMMAIRES

EN FORME DE TABLE.

LIVRE QUATORZIÈME.

SOULEVEMENT général des Barbares 2. Jean révolté et défait 3. Affaires d'Antoine de Fussale *ibid.* Lettre de saint Augustin au pape Célestin 5. Affaire d'Apiarius 6. Les évêques d'Afrique écrivent au pape 7. Suite de la question des appels *ibid.* Guérison miraculeuse de Paul et de Palladie 9. Héraclius fait coadjuteur de saint Augustin 12. Saint Augustin instruit les moines d'Adrmet 14. Traité de la Grâce et du Libre Arbitre *ibid.* Traité de la Correction et de la Grâce 16. Rétractations de saint Augustin 18. Hilaire et Prosper lui écrivent touchant les semi-pélagiens *ibid.* Livres de la Prédestination des Saints, et du Don de la Persévérance 19. Jean Cassien 21. Ses fondations. Ses Institutions monastiques 22. Saint Castor évêque d'Apt 23. Conférences de Cassien 24. Saint Honorat, fondateur du monastère de Lérins *ibid.* Il est fait évêque d'Arles 25. Lettre du pape saint Célestin aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne. Pénitence des mourants 26. Saint Hilaire d'Arles 28. Mission de saint Loup et de saint Germain en Angleterre 29. Vocation de Germain à l'épiscopat 30. Commencements de sainte Geneviève 32. Pélagiens confondus en Angleterre 34. Seconde mission de saint Germain accompagné de saint Severe de Trèves 35. Fin de saint Germain d'Auxerre. Perfide jalousie d'Aëtius 36. Boniface attire en Afrique les Vandales. Lettre de saint Augustin à Boniface 37. Victoire des Vandales. Désolation de l'Afrique 39. Salvien. Mœurs *ecclésiastiques* de l'Afrique 40. Hippone assiégée 42. Saint Alexandre, instituteur des acémètes Conversion de Rabula 43. Mort de saint Augustin 46. Son caractère 47. Origine des prédestinés. Erreurs des Gaulois 49. Zèle de saint Prosper 50. Epître de saint Célestin aux évêques de Gaule 51. Principes de saint Augustin contre les pélagiens et les semi-pélagiens 52.

LIVRE QUINZIÈME.

RAPPORT de la doctrine de Nestorius à celle de Pélagé 58. Mort de saint Paulin de Nole 59. Ses écrits 60. Caractère de Nestorius, emportements de son zèle 61. Publication du nestorianisme 62. Acclamation d'Eusèbe de Dorylée 63. Commencements de Proclus 64. Progrès du nestorianisme 65. Saint Cyrille s'élève contre Nestorius *ibid.* Ses lettres aux solitaires et à la cour 66. Intrigues de Nestorius 68. Lettre de saint Cyrille au pape 69. Nestorius démasqué à Rome *ibid.* Ouvrage de Cassien contre le nestorianisme 71. Rome prononce contre Nestorius. Réponse du

pape à Nestorius 72. Le souverain pontife commet ses pouvoirs saint Cyrille 73. Concile d'Alexandrie 74. Anathèmes de saint Cyrille 75. Dispositions de Jean d'Antioche 77. Vertus de Théodoret 78. Opiniâtreté de Nestorius. Préventions de Théodoret et de Jean d'Antioche 80. Convocation du concile d'Ephèse 82. Ouverture du concile 83. Mauvaises dispositions du comte Candidien 84. Condamnation de Nestorius 88. L'abbé saint Dalmace 90. Persécution de Candidien contre les Pères du concile 91. Conciliabula des nestoriens 93. Arrivée des légats 94. Manœuvres des hérétiques 98. Fourberies du comte Irénée 92. Affaires particulières du concile 100. Préventions de la cour. On instruit l'empereur 102. Théodose se déclare pour le saint concile 106. Maximien est élu patriarche à la place de Nestorius. Sixte III succède au pape Célestin 107. Mouvements de saint Cyrille pour la paix. Paul d'Emèse procure la réunion 109. Lettres des évêques de Cappadoce et de Cilicie au pape 112. Obstination d'Alexandre d'Hieraples 113. Fin malheureuse de Nestorius 115. Théodore de Tarse 116. Proclus patriarche de Constantinople 117. Conversion de Volusien 118. Le corps de saint Jean Chrysostôme rapporté à Constantinople 119. Translation des Quarante Couronnés 120. Voyage de l'impératrice Eudocie en Palestine 121. Juifs séduits 122. Ouvrage de Théodoret contre les gentils 123. Saint Pierre Chrysologue *ibid.* Restes d'idolâtrie dans l'empire 124. Catholiques martyrisés par les Vandales. Persécution de Genséric 125. Martyre de Martinien et de ses frères 128. Courage héroïque de Satur 129. Confession d'Armogaste 131. Martyre du comte Sébastien 132. Juridiction des papes en Illyrie 133. Sixte III évéte les pièges de Julien d'Eclane. Saint Léon élevé sur la chaire apostolique 134.

LIVRE SEIZIÈME.

DOMNUS patriarche d'Antioche 136. Ecrits de saint Cyrille contre les anthropomorphites. Autres ouvrages de ce Père 137. Election de saint Flavian pour le siège de Constantinople. 138. Thalassius mis sur le siège de Césarée 139. Sollicitudes pontificales de saint Léon *ibid.* Décrétale adressée à saint Rustique de Narbonne 140. Lettre de saint Léon à Dioscore 141. Manichéens découverts à Rome 142. Lettres de saint Léon à saint Turibus d'Asturge 144. Entreprises de saint Hilaire d'Arles arrêtées par le pape 145. Vertus épiscopales de saint Hilaire 147. Lettre de saint Léon aux évêques de la province de Vienne 148. Commencements d'Eutychès. Il est dénoncé par Eusèbe de Dorylée 150. Artifices d'Eutychès 151. Disgrâce de la princesse Pulchérie 159. Modération de saint Flavian. Eutychès comparoit 154. Il est condamné. Son appel au pape 156. Le patriarche de Constantinople écrit au pape 158. Réponse de saint Pierre Chrysologue à une lettre d'Eutychès. Caractère de Dioscore 159. Concile convoqué à Ephèse 160. Le pape invité au concile. Epître de Léon à Flavian 161. Brigandage du faux concile d'Ephèse 168. Martyre de saint Flavian 169. Le légat Hilarius retourne à Rome. Saint Léon prononce contre le faux concile *ibid.* Proscription de l'eunuque Chrysaphe. Pulchérie recouvre l'autorité. Mort de Théodose le jeune 171. Retraite de l'impératrice Eudocie. Marcien élevé à l'empire 172. Anatolius, successeur de Flavian professe la vraie foi 173. Préparatifs du concile de Chalcedoine. Lettre de saint Léon aux Pères du concile 174. Ordre de cette assemblée 176. Soulèvement des évêques contre Théodoret. La lettre à Flavian reçue des Pères 178. Déposition de Dioscore 180. Examen du dogme 181. Confession de la foi 183. L'empereur paroît au concile 185. Il assure l'exécution du ju-

gement 186. Théodoret obligé de dire anathème à Nestorius 187. Affaire d'Ibas 188. Jugement interlocutoire d'Athanase de Perse. Prérogative du siège de Constantinople 190. Lettre du concile au pape 192. Saint Léon confirme le concile 193. Canons de Chalcedoine 194. Fin de Dioscore. Protère élu en sa place. Troubles en Egypte 195, par les hérétiques 196. Concile de Chalcedoine reçu en Occident 197. Irruption des Huns. Sainte Geneviève persécutée 198. Saint Loup de Troyes calme la fureur d'Attila 199. Les Huns sont défaites par Aëtius. Saint Léon va en ambassade vers Attila. Anatolius rend sa foi suspecte 200. Schismatiques de Palestine punis 201. Mort de Pulchérie 402. Aëtius assassiné. Maxime ôte la vie et l'empire à Valentinien. Punition de Maxime 204. Rome pillée par les Vandales. Conversion de l'impératrice Eudocie 205. Charité de Deogratias, évêque de Carthage, envers les captifs *ibid.* Mort de l'empereur Marcien 406. Timothée-Elure usurpe le siège d'Alexandrie. Martyre du patriarche Protère 207. Autre violence en Egypte 208. Saint Léon s'oppose fortement à un nouvel examen de la foi 209. Saint Jacques le Syrien et saint Baradat, solitaires 210. Autorité de l'Eglise dispersée 212. Timothée-Elure chassé d'Alexandrie. Timothée Solofaciolo élu patriarche *ibid.* Fin de saint Léon *ibid.* Ses œuvres 213. Décrétales remarquables 214.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

HILARUS ordonné pape 217. Quelques conciles de Gaule. Affaires d'Espagne 218. Saint Marcel abbé des acémètes. Loi de l'empereur Léon pour les asiles 220. Autres lois en faveur de la religion 221. Pierre le Foulon intrus dans le siège d'Antioche *ibid.* Acace succède à saint Gennade de Constantinople. Simplicie pape 222. Succession rapide d'empereurs en Occident 223. Chute de cet empire. Odoacre roi d'Italie 224. Zénon, empereur d'Orient *ibid.* Saint Séverin de Norique 225. Saint Mamert de Vienne. Institution des Rogations 227. Mamert-Claudien 228. Etat malheureux des églises dans la Narbonnoise 229. Sidonius-Apollinaris, évêque d'Auvergne *ibid.* Autres dignes évêques de Gaule 230. Saint Remi de Reims. Nombreux monastères dans les Gaules 231. Les saints Romain et Lupicin établissent l'abbaye de Saint-Claude 232. Basilisque usurpe l'empire 234. Rétablissement de Timothée-Elure. Lettre circulaire de Basilisque. Rétablissement de Pierre le Foulon 235. Saint Daniel le Stylite 236. Jean ravit le siège d'Antioche à Pierre le Foulon 238. Zénon rétabli sur le trône 239. Martyre d'Etienne, patriarche d'Antioche. Etienne le Jeune lui succède 240. Pierre-Monge succède à Timothée-Elure. Réunion en Palestine 241. Défection d'Acace de Constantinople. Election de Jean-Talaïa pour le siège d'Alexandrie. Rétablissement de Pierre-Monge 243. Hénotique de Zénon 244. Fourberies de Pierre-Monge 246. Mort du pape Simplicie. Lettres remarquables de ce pape *ibid.* Le pape Félix. Il agit contre Acace 247. Légats séduits à Constantinople 249. Punition des légats 250. Acace excommunié par le pape 251. Prévarication du légat Tutus. Exéc du patriarche Acace 252. Saint Eugène évêque de Carthage 253. Persécution d'Huneric 254. Multitude d'orthodoxes faits captifs et cruellement maltraités 255. Evêques opprimés et mis à mort 257. Bannissement de saint Eugène et de son clergé 259. Constance héroïque d'enfants orthodoxes. Vigile de Tapse 260. Martyrs illustres 261. Confesseurs de Typas 263. Martyrs de Capse 264. Fin malheureuse d'Huneric. Concile romain pour les affaires de l'Afrique 265. Mort d'Acace 266. Euphémien patriarche de Constantinople. Affaires d'Alexandrie et d'An-

tioche. Anastase empereur 267. Les saints Sabas et Théodose 268. Gelase succède au pape Felix. Théodoric roi d'Italie 270. Lettre du pape Gelase aux ambassadeurs envoyés à Constantinople 271. Le patriarche Euphénius exilé; Macédonius mis en sa place 272. Lettre de Gérase aux évêques de Dardanie 273. Son Traité de l'Anathème 276. Distinction des deux puissances *ibid.* Décrétale adressée aux évêques de Sicile, de Lucanie et du pays des Brutiens 277. Sacramentaire de Gérase. Primauté de Pierre 278. Catalogue des livres saints 279. Mort du pape Gelase. Ses vertus. Saint Epiphane de Pavie 280. Le pape Anastase 281. Etablissement fixe de la nation française. Conversion des Bourguignons 282. Mariage de Clovis 283. Zèle de sainte Clotilde 284. Bataille de Tolbiac 285. Saint Vaast et saint Remi. Baptême de Clovis 286.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

LETTRE du pape Anastase au roi Clovis 289. A l'empereur Anastase *ibid.* Symmaque et Laurent élus papes le même jour. Le jugement entre ces deux compétiteurs est déséré au roi Théodoric. Obstination de l'antipape Laurent 290. Concile de la Palme 292. Lettre des évêques de Gaule à ce sujet 293. Saint Avit archevêque de Vienne 294. Concile de Rome. Apologie d'Ennodius pour le pape Symmaque 295. Apologie de Symmaque 296. Les hérétiques acephales *ibid.* Saint Fulgence 298. Il est flagellé avec l'abbé Felix 299. Election de Fulgence à l'évêché de Ruspe 301. Il est exilé en Sardaigne avec les autres évêques d'Afrique *ibid.* Gouvernement de Clovis favorable à la religion. Commencements de saint Césaire d'Arles 303. Saint Sévère, abbé du monastère d'Agde. Saint Maixent 306. Clovis se résout à la guerre contre Alaric. Saint Séverin, abbé d'Agone, guérit Clovis 307. Alaric vaincu et tué 308. Amalaric, roi des Visigoths 309. Saint Césaire calomnié et justifié 310. Sa charité pour les prisonniers 311. Sainte Césaire. Règle de ses religieuses 312. Concile d'Orléans 314. Saint Mélaire, évêque de Rennes 315. Mort de Clovis. Saint Césaire calomnié de nouveau et justifié 316. Il ressuscite un mort 317. Honneurs qu'on lui rend à Rome. Le pape le fait son légat en Gaule et en Espagne 318. Saint Gilles. Décrétale de Symmaque 319. Lettre des évêques d'Orient au pape Symmaque *ibid.* Macédonius, patriarche de Constantinople, exilé pour la foi. 322. Timothée, patriarche intrus. Ses fourberies *ibid.* Abbés de Palestine députés à Constantinople. Saint Sabas 324. Il gagne la confiance de l'empereur Anastase 325. Religion de l'impératrice Ariane 326. Saint Théodose, abbé. Saint Jean le Silencieux 327. Emeute à Constantinople. Les catholiques appuyés par Vitalien 328. Instruction du pape Hormisdas à ses légats 329. Sévère, intrus à la place de Flavien d'Antioche. Fermeté d'Elie de Jérusalem 332. Lettre de soumission des évêques de Dardanie au pape 334. Anastase meurt dans un accès de frénésie. 335. Mort sainte du patriarche Elie *ibid.* Justin empereur 336. Acceptation solennelle du concile de Chalcedoine à Constantinople 337. L'église de Constantinople rentre dans la communion du saint siège 339. Formulaire de saint Hormisdas 340. Le nom d'Acace et des autres patriarches schismatiques flétri 341. Sévère, chassé du siège d'Antioche. Autres évêques hérétiques condamnés. Perfidie de Dorothee de Thessalonique 342. Foi de Sigismond, roi de Bourgogne 343. Multitude de saints évêques dans ses états. Concile d'Épaône 344. Concile de Gironne 345. Conversion des Lazes 346. Citoyens de Nagran mis à mort pour la foi. Saint Arétas 347. Conférence du roi Trasamond avec saint Fulgence 348. Ouvrages divers de ce saint docteur 349. Questions des moines de Scythia

351. Le roi Hilderic met fin aux persécutions des Vandales 352. Retour de saint Fulgence à Ruspe 353. Concile général d'Afrique. Différens écrits de saint Fulgence 354. Sa mort. Le pape Jean envoyé en ambassade à Constantinople par Théodoric 355. Proscription de Symnaque et de Boëce. Le pape Jean emprisonné 357. Mort du roi Théodoric 358.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

JUSTINIEN empereur 359. Les soins qu'il donne à la religion 360. Il réforme et perfectionne les lois. Le Code, le Digeste et les Institutes 361. Le jurisconsulte Tribonien. Les Nouvelles 362. Nombreux clergé de Constantinople. Guerre heureuse contre les Perses 363. Grattis, roi des Elures, et Gordas, roi des Huns, se font baptiser. Zèle excessif de Justinien 364. Soulèvement des Samaritains. Fourberies du juif Arsène. Saint Sabas envoyé pour la seconde fois à Constantinople 365. Mort des saints Sabas et Théodose. Commencemens de saint Benoît 366. Il est préservé miraculeusement du poison 367. Son établissement au Mont-Cassin. Règle de saint Benoît 368. Etat de l'autorité temporelle des papes à Rome. Concile d'Orange contre les restes des semi-pélagiens 371. Autres Conciles 372. Génie dangereux de Boniface II 374. Affaires d'Etienne de Larisse *ibid.* Concile national à Orléans 375. Multitude de saints évêques en Gaule. Testament de saint Remi 376. Sainte Ménehou et ses sœurs. Saint Gibrien avec ses frères et sœurs. Les saints Marcou, Evroul et Vigor 377. Antiquité de la persuasion des peuples, touchant le don qu'ont les rois de France de guérir les écrouelles 378. Saint Fridolin. Les saints Pourcain et Calais 379. Saint Jean de Réomais. Saintes religieuses 380. Prédiction de saint Avit de Mici. Mort du saint roi Sigismond 381. Les rois Clotaire et Childeberront périr les fils de Clodomir 382. Retraite de sainte Clotilde. Saint Cloud 383. Troisième concile d'Orléans 384. Commencemens de saint Médard. Il est fait évêque de Noyon et de Tournai 385. La reine sainte Radegonde 386. Elle prend le voile de religion 387. Le poëte Fortunat 388. Les rois Childeberront et Théodeberront se réconcilient avec Clotaire 389. Justinien reprend l'Afrique aux Vandales *ibid.* Triomphe de Bélisaire 391. Concile général de l'Afrique 392. La reine Amalazonte mise à mort par Théodas 394. Le pape Agapit envoyé en ambassade à Constantinople *ibid.* Mennas substitué à Anthime patriarche hérétique de Constantinople 395. Autres prélats hérétiques déposés. Mort du pape Agapit. Concile de Constantinople 396. Lois publiées par Justinien pour la religion *ibid.* Concurs des deux juridictions dans les causes ecclésiastiques 398. Naples prise d'assaut par Bélisaire, Rome remise sous la domination des empereurs 399. Election du pape Silvère, et ensuite du pape Vigile 400. Caractère de l'impératrice Théodore 401. Silvère persécuté et chassé 402. Son retour. Nouvelles persécutions contre Silvère. Sa mort 403. Lettre de Vigile aux patriarches d'Orient 404. Revers de Bélisaire. Totila roi des Goths 405. Justinien reprend la condamnation des origénistes. Division parmi les moines 407. Erreurs des origénistes. On convoque un concile contre eux à Constantinople 408. Guerre entre les moines de Palestine 409. Intrepidité du moine Théodule 410. Intrigue de Théodore de Césarée 411. Jugement dogmatique publié par l'empereur Justinien 412. Il attire le pape Vigile à Constantinople 413. Le prononcé de Vigile 414. Le pape propose d'assembler un concile général *ibid.* Il se réfugie dans l'église de saint Pierre. On l'engage à en sortir. De nouvelles persécutions l'obligent à se retirer au

dela du Bosphore, dans l'église de sainte Euphémie 415. Sainte mort du patriarche Menas. Miracle opéré sur un enfant juif 417. Eutychius, patriarche de Constantinople 418. Commencement du cinquième concile 419. Anathème prononcé contre les trois chapitres et contre leurs auteurs 421. La constitution de Vigile 423. Il refuse de venir au concile 424. Jugement doctrinal du cinquième concile 425. Heureuse issue de ce concile 426. Constitution définitive du pape Vigile 428. Schisme en Occident *ibid.* Reflexions sur le cinquième concile 429. Prompte exécution de ce concile en Orient 432. Indulgence à l'égard des Occidentaux. Mort du pape Vigile 433.

LIVRE VINGTIEME.

JUSTIFICATION du pape Pelage 435. L'empereur Justinien néglige les affaires du gouvernement. Succès et humanité du roi Totila 436. Il visite saint Benoît 437. Entrevue de saint Benoît et de sainte Scholastique 438. Mort de Sainte Scholastique. Origine du patrice Narsés 439. Il ruine la monarchie des Goths en Italie 440. Il seconde le pape Pelage contre les schismatiques 441. Le roi Childebert envoie vers Pelage pour s'assurer de la foi de ce pontife 442. Vénération des reliques. Sapaude, archevêque d'Arles et vicaire du pape dans les Gaules 443. Saragosse délivrée par l'intercession de saint Vincent. Eglise bâtie à Paris en l'honneur de ce saint martyr 444. Mort de Childebert. Sa charité et sa religion 445. Mort de Clotaire 446. Nouvelle division de la France en quatre royaumes *ibid.* Ordonnances de Clotaire. Pouvoir de la religion sur les princes barbares de ce temps 447. Conversion de Suèves. 448. Saint Martin de Dumes. Eglise d'Espagne 449. L'empereur Justinien donne dans l'erreur des incorruptibles 451. Saint Anastase patriarche d'Antioche 452. Mort de Justinien. Défauts et bonnes qualités de cet empereur 453. Cassiodore et ses écrits 454. Vices de Justin II 455. Invasion des Lombards 456. Anarchie en Lombardie. Saint Sanctule prêtre 457. Miracles de saint Hospice 458. Saint Grégoire de Tours 459. Saint Venant. Les saints Léobard et Senoch, reclus 460. Saints évêques de Bretagne, saint Malo 462. Etat hiérarchique de la Bretagne. Second concile de Tours 464. Caractères des reines Brunehaut et Frédégonde. Assassinat du roi Sigebert 466. Mort de saint Germain de Paris 467. Mariage du prince Mérouée avec Brunehaut. Malheurs de Mérouée 468. Concile assemblé à Paris contre Prétextat de Rouen 469. Grégoire de Tours est absent au concile de Braine 471. Assassinat de Chilpéric. Le roi Gontran protège Frédégonde et son fils Clotaire. Conduite inégale de Gontran 473. Second concile de Mâcon. Synode d'Auxerre 474. Prétextat rentre dans son siège. Il est assassiné et regardé comme martyr 475. Interdits locaux 476. Election du pape Pelage II *ibid.* Persécution des Lombards. Persécution de Lévigilde, roi d'Espagne 477. Martyre de saint Herménigilde 478. Suèves pervertis. 479. Conversion du roi Récarède et des Goths d'Espagne. Concile national des Goths à Tolède 480. Concile pour la même nation, dans la Gaule 487. Saint Léandre de Séville. Commencements de saint Grégoire le Grand 482. Il est fait archidiacre de l'église romaine et légat à Constantinople 483. Rétablissement du saint patriarche Eutychius. Saint Grégoire tiré de l'erreur où il étoit touchant la résurrection de nos corps 484. Bonnes qualités de l'empereur Maurice 485. Saint Théodora de Sicone 486. Morales de saint Grégoire 487. Jean le Jeuneur prend le titre d'évêque universel 488. Lettre de Pelage II aux évêques d'Istrie *ibid.* Zèle de saint Grégoire pour la conversion des Anglais 489. Il est élu pape. Sa répugnance extrême pour son élé-

ration 490. Pastoral de saint Grégoire 491. Ses lettres à Théodelinde, reine des Lombards 493. Conversion du roi Agilulphe et de la nation des Lombards 494. Soins que saint Grégoire prend du temporel *ibid.* Sa charité et sa libéralité 495. Sa sollicitude pastorale 497. Paul de Népi, visiteur à Naples 498. Affaire d'Adrien de Thèbes 499. Affaire de Jean, prêtre de Chalcédoine, et d'Athanase, abbé de Tamnat en Lycaonie 501. Saint Grégoire rectifie quelques exemplaires du concile d'Ephèse *ibid.* Il écrit à Jean le Jeûneur 502. Soins de saint Grégoire pour empêcher que ce patriarche ne s'arrogé le titre d'évêque universel 503. Il désapprouve le partage des reliques. Chaînes des saints apôtres révérees à Rome 505. Cyriaque succède à Jean le Jeûneur. Vigilance pontificale de saint Grégoire, au sujet de la Sardaigne 506. Il empêche qu'on ne vexé les Juifs 507. Saint Virgile archevêque d'Arles 508. Décretale de saint Grégoire aux principaux évêques du royaume de Bourgogne 509. Prérrogative accordée par saint Grégoire à Siagrius d'Autun 510. Saint Sulpice le Sévère et saint Sulpice le Pieux. Saint Yrier, abbé. Saint Vulface le Stylite. La Diane d'Ardenne mise en poudre *ibid.* Révolte des religieuses Chrodielda et Basine du sang royal 511. Violences exercées par les gens de Chrodielda 512. Les religieuses rebelles jugées au concile de Metz. Gilles de Reims déposé pour crimes d'état 513. Commencements de saint Colomban. Fondation du monastère de Luxeu 514. Règle de saint Colomban. Son attachement à l'usage des Français, pour la célébration de la Pâque 515. Saint Jean Climaque. Son ouvrage intitulé Echelle du Ciel 516. Description du monastère des pénitents 517. Saint Grégoire envoie des missionnaires en Angleterre. Saint Augustin chef de la mission 519. Ethelbert, roi de Kent, reçoit les missionnaires 520. Augustin ordonné pour le siège primatial de Cantorbéry 521. Instructions de saint Grégoire à saint Augustin 522. Fondations d'évêchés en Angleterre. Homélies de saint Grégoire. Ses Dialogues 524. Son Sacramentaire 525. Etat et titres divers des églises de Rome 527. Chant grégorien 528. Ordonnance de l'empereur Maurice concernant l'entrée en religion 530. Prisonniers romains égorgés par les Avars *ibid.* Phocas fait égorgé Maurice et ses enfants. Il est couronné empereur par Cyriaque de Constantinople, et reconnu par saint Grégoire 531. Mort de saint Grégoire. Oeuvres de ce saint docteur altérées par Claude abbé de Chasse. Etat des vrais ouvrages de saint Grégoire 532. Son portrait 533.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

ELECTION et mort du pape Sabinien. Boniface III. Mort de saint Augustin de Cantorbéry. Laurent lui succède. Autres évêques d'Angleterre 535. Fondation de saint Paul de Londres 536. Saint Colomban chassé par le roi Thierry 537. Commencements de l'abbaye de saint Gal 541. Saint Colomban établit le monastère de Bobio et y meurt 542. Phocas détrôné par Héraclius. Saint Théodore de Sicéon *ibid.* Boniface IV consacre le Panthéon à l'honneur de tous les saints 545. Fureur impie de Perses en Palestine. Multitude de martyrs 546. Saint Jean l'Aumonier 547. Jean Mosch 553. Le pré spirituel 554. Boniface V succède à Deusdedit 556. Conversion d'Edouin, roi de Northumbrie 557. Les Anglais orientaux reviennent à la pureté de la foi 558. Zele de saint Paulin d'York 558. Religion du roi Osuald. Monastère de Hii. Saint Aidam de Lindisfarne 560. Saint Birin de Dorchester. Affaires d'Espagne 562. Le roi Sisebut 564. Concile de Séville *ibid.* Liturgie de saint Isidore 567. Ses autres ouvrages et ses vertus 569. Saint Hallade de Tolède *ibid.*

Toute la France réunie sous l'obéissance de Clotaire II 570. Saint Arnoux, évêque de Metz. Saint Romaric, fondateur de Remiremont. Destruction de cette abbaye 571. Multitude d'autres personnages vertueux à la cour de Clotaire 572. La sainte abesse Rusticule justifiée. Saint Loup de Sens 573. Multitude des saints évêques 574. Testament de saint Bertrand du Mans *ibid.* Concile de Paris 575. Saint Enstase, abbé de Luxeu 576. Punition divine d'Agrestin, moine schismatique 577. Saint Valéri et saint Blimond 578. Concile de Reims. Saints évêques 579. Saint Riquier 580. Victoires éclatantes de l'empereur Héraclius sur les Perses *ibid.* Mort funeste du roi Cosroës 582. Exaltation de la croix 583. Origine du monothélisme 583. Théodore de Pharan. Sergius de Constantinople. Cyrus d'Alexandrie 584. Zèle et lumières de saint Sophrone de Jérusalem 585. Lettre du pape Honorius à Sergius 586. Ecthèse de l'empereur Héraclius 588. Saint Sophrone envoie vers le pape 589. Mahomet 590. Alcoran 591. Aboubécère. Omar 593. Mort du pape Honorius 594. Séverin lui succède 595. Constant empereur 596. Mort du roi saint Osoald. Saint Furs fonde le monastère de Lagni 597. Succession des rois francs. Saint Ouen et saint Eloi 598. Saint Omer. Courses apostoliques de saint Amand 603. Solitaires et monastères célèbres en Belgique 605. Saint Maxime combat les monothélites 607. Pyrrhus de Constantinople à Rome 609. Tipe de Constant *ibid.* Le pape Théodore condamne Pyrrhus et Paul substitué à sa place 610. Concile de Rome contre les monothélites 611. Monothélisme condamné en Afrique 615. Vicaire du pape en Orient 616. Le pape saint Martin enlevé de Rome 617. Remords du patriarche Paul au lit de la mort. Exil et mort du pape saint Martin 619. Intrusion d'Eugène au pontificat 620. Confession de saint Maxime 622. Il est envoyé en exil 623. Son martyre 625. Humiliations et chagrin de l'empereur Constant. Il est assassiné 627. Suite nombreuse de conciles à Tolède 628. Eugène et Ildefonse de Tolède. Saint Fructueux de Bragance 630. Sainte Batilde, reine de France 632. Mort de saint Eloi. Ses ouvrages 633. Saint Vaningue fonde l'abbaye de Fécamp pour des religieuses. Autres fondations d'abbayes 634. Multitude de prélats qui embrassent la vie solitaire 635. Formules de Marculfe *ibid.* Saint Léger évêque d'Autun et martyr 637. Saint Lambert de Maestrich 639. Assassinat d'Ebroin, maire du palais 641. Progrès de la foi en Angleterre 642. Saint Vilfrid engage les Bretons à suivre la pratique commune pour la célébration de la Pâque 645. Il est ordonné archevêque d'York. Saint Benoît-Biscop, abbé de Viremouth et de Jarou 646. Saint Théodore de Cantorbéry établit une école célèbre 647. Concile d'Herfort 648. Puissance des Musulmans *ibid.* Schisme entre eux 649. Invention du feu grégeois. Exploits de Constantin-Pogonat contre les Musulmans 650. Succession de papes *ibid.* Saint Vilfrid injustement déposé porte ses plaintes à Rome 652. Il convertit les Frisons. On lui rend justice à Rome 653. Dagobert II est assassiné et honoré comme saint à Stenat *ibid.* Sixième concile œcuménique à Constantinople 654. Triomphe de la foi sur le monothélisme 659. Lettres du pape Agathon justifiant Honorius. Souscription de l'empereur 662. Mort d'Agathon. Léon II lui succède. Sa lettre à l'empereur 664. Conclusion sur Honorius 665.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATORZIÈME.

DEPUIS LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT EN 423, JUSQU'À
LA FIN DE SAINT AUGUSTIN EN 430.

Il est des révolutions et des affaires politiques qui ont tant de liaison avec les intérêts de l'Eglise, que nous ne pouvons nous dispenser de jeter au moins un coup d'œil rapide sur celles qui, dans les desseins de Dieu, ont une liaison plus marquée avec les objets d'un ordre supérieur. Telle est en particulier la chute de l'idolâtre et superbe Rome. Le plus sublime des écrivains évangéliques avoit tracé des images terribles de cette nouvelle Babylone, abandonnée à la fureur des nations, pour s'être enivrée du sang des saints : l'arrêt du ciel fut exécuté par le moyen des causes secondes, et les premières secousses du colosse énorme de l'empire prirent leurs principes dans son propre sein.

Comme les rênes du gouvernement s'y étoient prodigieusement relâchées, en passant de la main du grand Théodose entre les mains foibles de deux enfants, les ministres et les généraux remplirent l'état de troubles, par leur ambition, leur rivalité et leurs vengeances. La patrie faisoit des pertes continuelles dans la multitude des vaillants guerriers et des habiles capitaines immolés à la jalousie des adulateurs, et même par la mort des ambitieux qui, pouvant servir utilement leur prince, et s'en voulant faire les tyrans, en devenoient enfin les victimes : pertes ruineuses et toujours mal réparées, puisqu'il s'élevoit aussitôt de nouveaux factieux, en qui l'intérêt particulier ne manquoit pas de prévaloir sur la chose publique,

comme l'appât du souverain pouvoir sur le péril de l'usurper.

Peu contents d'épuiser les provinces, et surtout l'Italie, qui étoit, pour ainsi dire, la partie noble du corps de l'état, peu contents de causer par leur brigandage et leurs violences, des émigrations innombrables, aussi funestes à l'Occident qu'on abandonnoit, qu'onéreuses à l'Orient où l'on cherchoit un asile, ils attiroient, à la place des Romains naturels, les ennemis jurés du nom et de la grandeur de Rome. Depuis longtemps on avoit vu ces nations barbares et sauvages faire quelques irruptions sur les frontières, soit pour subvenir à leur indigence par le pillage, soit pour étendre les limites des contrées stériles où on les tenoit resserrées. Mais quand les Romains eux-mêmes leur eurent ôté le respect du nom romain, quand ils eurent une fois perdu cette crainte révérentielle et presque religieuse; tels alors qu'un torrent qui a rompu ses digues, et franchissant sans retour les barrières qu'on les avoit enhardis à forcer, ils portèrent le ravage et la désolation dans les plus florissans apanages et jusqu'au sein de l'empire. Les Allemands, peuple particulier de la Germanie, éternisèrent dans toutes ces contrées leur nom et leur naissance. Les Francs et les Bourguignons inondèrent les Gaules; les Pictes se jetèrent dans la Grande-Bretagne; les Goths occidentaux, les Suèves, les Vandales, après avoir fait gémir les Gaules, subjuguèrent les différentes contrées de l'Espagne; les Hérules et les Ostrogoths pénétrèrent en Italie, et se rendirent successivement les maîtres de Rome. Il n'y eut pas jusqu'aux Lombards, qui, avec d'autres hordes également obscures, ne voulussent à leur tour insulter à l'aigle expirante des Césars.

Valentinien III, qui n'avoit que six ans quand il succéda à son oncle Honorius, n'apportoit pas les qualités propres à soutenir, en des conjonctures si difficiles, l'empire chancelant. Il étoit fils de la princesse Placidie, sœur du dernier empereur, et de Constance, honoré de la pourpre, qu'il avoit méritée en défaisant le tyran Constantin, et que la mort lui avoit enlevée au bout de six mois. Comme Placidie, peu avant la mort d'Honorius, avoit été obligée de se réfugier à Constantinople avec son fils, à cause de ses intelligences en Occident avec

les ennemis de l'empire, le primicier des notaires, c'est-à-dire le premier secrétaire d'état, profita de cet éloignement pour s'arroger la souveraine puissance. Il se fit proclamer empereur à Ravenne, où il se soutint un an et demi. Jean, c'étoit le nom de cet ambitieux secrétaire, soutenu en Italie par Castin, maître de la milice, voulut aussi se faire couronner en Afrique. Le comte Boniface y commandoit ¹. Il étoit alors grand ami du saint évêque d'Hippone ; il se signaloit par une piété digne de cette liaison, et conséquemment par une grande fidélité à son prince et à tous ses devoirs. Il avoit d'ailleurs en aversion l'arrogante fierté de Castin, et des sujets particuliers de mécontentement contre lui. Il se déclara courageusement pour Placidie, et fit reconnoître Valentinien. Théodose soutint le parti du jeune empereur, son cousin-germain, et envoya une armée à son secours.

L'usurpateur avoit appelé ces troupes innombrables de Barbares qui de tous côtés menaçoient l'empire, et il ne paroissoit pas naturellement possible de résister à tant d'ennemis. Mais le bras du Tout-Puissant protégeoit les fidèles, qui triomphèrent par le concours d'une multitude d'incidents, trop singuliers et survenus trop à propos pour n'être pas les effets marqués d'une providence particulière. Jean fut défait, surpris et massacré dans Ravenne. Pour grossir son parti, il avoit favorisé tous les ennemis de la religion : mais sitôt que Valentinien vainqueur fut en possession du pouvoir suprême, ou plutôt Placidie sous son nom, on hannit des villes tous les hérétiques et les schismatiques, et l'on confirma les privilèges de l'Église, spécialement celui qu'avoient les clercs, de n'être pas poursuivis, sans distinction de cause, devant les tribunaux séculiers.

Quand le calme fut rétabli en Occident, on vit porter d'Afrique à Rome une cause, encore célèbre aujourd'hui par ses suites, ou par la diversité de sentiments et de réflexions auxquelles elle a donné lieu. C'est l'appel d'Antoine, évêque de Fussale, au saint Siège ². Fussale étoit une petite ville à l'extrémité du diocèse d'Hippone, toute peuplée autrefois de schismatiques, ainsi que son territoire ; mais que saint Au-

¹ Philost. lib. ix, c. 13. — ² Aug. Epist. 209, al. 261.

gustin, à force de périls, de travaux et de prières, avoit réussi à ramener au sein de l'unité. Comme elle étoit à plus de treize lieues de distance d'Hippone, grande étendue en ces temps anciens pour un diocèse, et qu'elle avoit besoin d'une vigilance et d'une application toute particulière, il y fit ordonner, par le patriarche de Numidie, Antoine dont nous venons de parler, et qu'il jugeoit capable de bien remplir ce siège important. Il l'avoit élevé dès l'enfance dans son monastère. Mais les plus grands saints et les plus grands génies ne sont pas à l'abri des méprises, dont un bon cœur est la source. Antoine encore trop jeune, et passant du degré de simple lecteur à celui d'évêque, fit bientôt voir qu'il manquoit de cette solidité de vertu long-temps éprouvée, qui est requise pour l'épiscopat. Il se conduisit si mal, exerça une domination si insupportable, se rendit coupable de tant d'injustices, de violences, d'exactions même, qu'il fut dénoncé par son peuple aux évêques de la province; et loin d'être soutenu par saint Augustin, cet ancien patron se montra le plus zélé d'entr'eux pour la réparation d'un mal que la délicatesse de sa conscience lui reprochoit. Le jeune évêque fut déposé, mais avec ménagement, et à condition qu'on ne lui ôteroit que l'administration de son église, qui ne pouvoit plus le souffrir, et non le rang ni le titre d'évêque.

Antoine se soumit, ou feignit de se soumettre; mais ayant trouvé moyen de gagner son primat, et d'en obtenir des lettres de recommandation pour le pape Boniface, qui vivoit encore, il appela au saint Siège. Le souverain pontife le renvoya en Afrique, avec des lettres pour le faire rétablir, supposé néanmoins, et la clause en étoit expresse, supposé qu'il eût fidèlement exposé les faits. Les choses en étoient là, à la mort de Boniface. Célestin lui ayant succédé, saint Augustin le pria de surseoir à la poursuite de cette affaire. Pour montrer que les lettres apostoliques de Boniface avoient été surprises contre la vérité des faits, il envoya tous les actes de la procédure.

Aux preuves des moyens, il joignit une justification directe de la sentence des Africains, que le coupable représentoit comme absurde et contradictoire. J'ai dû, disoit Antoine, ou conserver mon siège, ou être absolument déposé de l'épisco-

pat ; et la sentence rendue contre moi se contredit elle-même : sur quoi saint Augustin fait sentir que le jugement qui punit un évêque, peut être équitable et sage, sans aller jusqu'à la déposition. Ses paroles sont remarquables et prouvent clairement que l'usage de recourir à Rome n'étoit pas nouveau pour le cas dont il s'agissoit. J'aurois à citer, dit-il, une infinité de sentences, ou rendues, ou confirmées par le siège apostolique ; mais pour ne pas rappeler ce qui est trop éloigné de notre âge, je me bornerai aux exemples récents. Outre Priscus et Victor, évêques dans la province césarienne, déchus, sans perdre leurs églises, du droit d'obtenir la primatie à leur tour suivant l'usage, Laurent, de la même province, se trouve précisément dans le cas d'Antoine, ayant été privé de son siège sans être déposé de l'épiscopat ; et ces sentences, ajoutoit-il, ont été confirmées par le siège apostolique.

En parlant ailleurs de l'affaire de Cécilien de Carthage avec les donatistes, il dit que cet évêque auroit pu mépriser la conspiration de cette multitude d'ennemis, étant en communion avec l'Eglise romaine où il étoit prêt à plaider sa cause, si ses ennemis eussent tenté de le faire priver de cette communion. Mais la conduite du saint évêque d'Hippone, dans la seule affaire d'Antoine de Fussale, prouve clairement sa déférence et son respect à l'égard du siège apostolique, même en cas d'appel, au moins pour la déposition des évêques, puisqu'il suivit lui-même celui d'Antoine. Il ne combattoit point le droit d'appeler à Rome, pris en soi ; mais il se plaignoit de l'étendue extraordinaire et dangereuse qu'on paroisoit lui donner, et il s'opposoit principalement aux abus qui se commettoient quelquefois dans l'exécution.

C'est ce qui paroît par sa lettre au pape Célestin. Je vous conjure, lui dit-il, par la mémoire de saint Pierre, qui avertit les prélats de ne pas user d'une domination violente à l'égard de leurs frères ; je vous conjure par le sang de Jésus-Christ, d'empêcher qu'un pasteur coupable et légitimement déposé, ne soit rétabli dans son siège et surtout qu'il ne le soit de la manière qu'il en menace le pauvre peuple de Fussale, c'est-à-dire, à main armée et par le bras séculier. Délivrez les infortunés Fussaliens de la frayeur où ils gémissent, et qu'il ne soit

pas dit, qu'étant rentrés dans le sein de l'unité, ils sont plus maltraités par un évêque catholique comme eux, qu'ils ne l'ont été autrefois dans leur schisme par la rigueur des lois impériales. Ayez pitié de moi-même et de ma vieillesse ; car je m'en déclare à votre sainteté, dans l'amertume de mon âme : je me propose de quitter l'épiscopat, et de ne plus m'occuper qu'à pleurer ma faute, si je vois périr à la fois et les brebis et le pasteur que mon imprudence leur a donné.

Nous n'avons pas la réponse de saint Célestin ; mais on tient pour indubitable qu'il épargna ce chagrin à celui des évêques qu'il honora le plus. C'est ce pontife qui a donné aux écrits d'Augustin ce haut point d'autorité et de considération où ils sont dans l'Eglise. Il est sûr que cet illustre docteur ne continua pas seulement à gouverner son église d'Hippone, mais qu'il régissoit encore, sur la fin de sa vie, celle de Fussale, où par conséquent Antoine n'étoit pas rentré.

L'affaire du prêtre Apiarius, ou plutôt à son occasion, celle des appellations en général, se renouvela sous le même pontificat de Célestin. Ce méchant prêtre se pourvut encore à Rome, et usa de tant d'artifices, qu'il se fit renvoyer en Afrique avec le légat Faustin, qui l'avoit déjà été de Zozime et de Boniface. Les Africains s'assemblèrent au nombre de quinze évêques, les primats d'Afrique et de Numidie à leur tête ; ils firent la révision de l'affaire, et confirmèrent la condamnation d'Apiarius. Faustin s'opposa seul à tous ces prélats avec une hauteur et une partialité révoltantes, se comportant moins en juge qu'en fauteur du désordre. Mais la conscience du coupable, au moment qu'on avoit moins lieu de s'y attendre, tira les juges de tout embarras, en la manière du monde la plus inespérée. Comme les Pères souhaitoient sincèrement qu'il pût se justifier, et commençoient à espérer qu'il y réussiroit, ainsi qu'ils s'en expriment dans leur lettre à Célestin, Apiarius ne pouvant plus résister aux remords de sa conscience et à la crainte de la divine justice, fit la confession publique d'une multitude de crimes énormes, et se soumit au jugement qui le privoit pour toujours du ministère ecclésiastique.

Mais l'abus que le légat avoit fait de son autorité, et le danger où il venoit d'exposer la discipline dans les églises d'Afrique, leur firent adresser des remontrances au saint Siège. Elles demandèrent entr'autres choses, et avec les plus grandes instances, que les souverains pontifes reçussent désormais les plaintes des particuliers avec plus de circonspection, ou qu'ils prissent moins de confiance en des mécontents suspects, et ne s'exposassent plus à infirmer des jugements sagement portés. Voici leurs expressions: «Après vous avoir rendu nos très-justes hommages, nous vous prions instamment de ne pas écouter avec trop de facilité les Africains qui recourront à vous, et de ne plus admettre à votre communion ceux que nous aurons excommuniés. Votre Sainteté remarquera sans peine, que telle est la définition du concile de Nicée, que si l'on y prend cette précaution à l'égard des clercs et des laïques, à plus forte raison le saint concile veut-il qu'elle soit observée pour les évêques; et qu'étant suspendus de la communion dans leur province, vous ne les y rétablissiez pas précipitamment ou mal à propos.»

Ainsi s'exprimoient les prélats d'Afrique, après avoir consulté les exemplaires authentiques et incontestables d'un concile si révééré de part et d'autre. Ils ne demandoient pas la suppression des appels en général, et ils ne rejetoient pas tous les jugements de Rome; mais ils requéroient avec force qu'on y eût plus de ménagement pour la juridiction immédiate, et qu'on ne les étendit point aux affaires sans nombre des simples prêtres, à des cas nuisibles à la discipline et à la probité même; tels, par exemple, que les appels des sentences rendues par des juges qu'auroient choisis les accusés: demande qui fait une nouvelle preuve de leur soumission quant au fond du droit. Ce qu'ils ajoutent que les affaires doivent se juger où elles ont commencé, à cause de la difficulté de les suivre au-delà des mers, et la répugnance qu'ils témoignent à recevoir ces exécuteurs qui ressenoient la domination séculière, confirment la même chose. Le principal différend rouloit enfin sur la manière de procéder, et non sur l'autorité du saint Siège qui étoit consignée dans les canons, et qu'ils ne cessèrent jamais de révéerer.

Nous n'avons pas la réponse du pape Célestin aux plaintes

des évêques d'Afrique ; mais on voit, par des événements postérieurs, que les appels ne furent ni abolis, ni interrompus, même quant à la méthode d'envoyer des juges sur les lieux. On remédia à l'abus, c'est-à-dire, à la dureté tyrannique des clerks exécuteurs, qui, autorisés par les puissances temporelles à faire exécuter les jugements ecclésiastiques, affectoient quelquefois la hauteur d'une domination séculière. Pour ce qui est des canons cités comme de Nicée, et qui étoient de Sardique, loin de les rejeter comme apocryphes ou dépourvus d'autorité, les Africains, bientôt mieux instruits, les mirent au rang des lois canoniques ; puisqu'on les trouve sous leur véritable nom dans la célèbre concordance ou collection des canons de Ferrand, diacre de Carthage, qui jouissoit de la plus haute estime dans toute l'Afrique, sur la fin du même siècle. Leurs principes mêmes choquoient si peu les Africains, que le compilateur ne craignit pas d'intituler ainsi cette partie de son recueil : *Du concile provincial à recommencer par les légats du pape, s'il le juge à propos.*

Jamais la communion entre l'Eglise romaine et celle d'Afrique ne fut interrompue par ces discussions. Les hérétiques, qui avançaient le contraire, n'allèguent que des pièces fausses et convaincues évidemment de faux par de grossiers anachronismes. Comment par exemple ces Africains, qui assez peu de temps après furent immolés à la fureur hérétique des Vandales, auroient-ils été honorés par l'Eglise romaine comme de saints martyrs, s'ils avoient été dans le schisme ? Rien ne prouve mieux à quel point l'esprit d'erreur peut aveugler les ennemis de l'Eglise et de la chaire apostolique, que de les entendre triompher sur ce fait d'Apiarius, comme sur l'écueil où s'est brisée sans ressource la primauté romaine et le dogme de son unité. Pour sentir combien en cela ils s'écartent des règles du raisonnement et du bon sens même, il suffit d'observer qu'il n'étoit question que de la condamnation des personnes et de tout autre matière que celle de la foi. Si le clergé d'Afrique a statué ensuite, que quiconque s'y croit lésé peut appeler au concile de la province, ou même au concile universel ; outre qu'il ne s'agissoit plus de jugements apostoliques, et moins encore de jugements dogmatiques, on sait d'ailleurs que

le r
Pèr
le c
N
sièc
reliq
mor
l'Ég
sa m
niss
étoit
de t
myst
les e
l'hos
de to
L
avoit
de C
viren
c'éto
cher
en ét
dans
remè
calme
de so
Pâqu
appor
tyr sa
de leu
à leur
La
grand
reliq
endon

• De

le nom de concile universel ou plénier, dans le style de ces Pères, qui n'a pas échappé au P. Alexandre, ne signifioit que le concile national de l'Afrique.

Nous ne lisons rien dans saint Augustin, l'oracle de son siècle et particulièrement de l'Afrique, qui n'annonce la plus religieuse et la plus inaltérable harmonie entre cette partie du monde chrétien et le siège apostolique. Partout il parle de l'Eglise romaine avec le respect et la tendresse d'un fils pour sa mère, et telle étoit la base des éminentes vertus dont il fournissoit des exemples dans tous les genres. Tout occupé qu'il étoit des travaux de la composition et de l'instruction publique, de toutes les œuvres qui concernoient l'édification du corps mystique de Jésus-Christ, il trouvoit encore du temps pour les exercices particuliers de la charité, de la bienfaisance, de l'hospitalité, des arbitrages et de la conciliation entre les fidèles de tout état, et les personnes même de toute religion.

La réputation de sa sainteté, autant que celle de ses lumières, avoit pénétré dans tous les coins du monde. Deux personnes de Césarée en Cappadoce, Paul et Palladie, frère et sœur, virent en songe un vieillard vénérable, et furent avertis que c'étoit l'évêque d'Hippone en Afrique, où ils devoient chercher la guérison d'une maladie aussi affligeante que le principe en étoit singulier¹. Depuis quelques années, ils éprouvoient dans tous leurs membres un affreux tremblement, que les remèdes les plus dispendieux et de longs voyages n'avoient pu calmer. Partout ils étalèrent leur malheur, mais sans trouver de soulagement. Ils arrivèrent à Hippone, aux approches de Pâques, et commencèrent à fréquenter l'église où l'on avoit apporté l'année précédente, les reliques si fameuses du martyr saint Etienne. Ils s'y rendoient chaque jour, et la singularité de leur état qui fut bientôt connu de tout le monde attiroit à leur suite une infinité de personnes.

La matinée de Pâques, le concours étant beaucoup plus grand encore qu'à l'ordinaire, Paul, après avoir prié devant les reliques, se jeta tout à coup par terre, et y demeura comme endormi, mais tranquille et sans trembler, quoique son trem-

¹ De Civitate Dei, l. XVII, c. 9.

blement ne le quittât jamais, même durant le sommeil. On ne savoit que craindre ou qu'espérer de cette espèce de léthargie, quand il se releva sans nulle agitation, et guéri parfaitement. On le conduisit au lieu où le vénérable prélat, assis, attendoit le moment de célébrer les saints mystères. Paul se jeta aux genoux du saint qui le releva et l'embrassa, toute l'église retentissant de cris de joie et des louanges du Seigneur. Quand on eut fait silence, le service divin commença; et le moment du sermon étant venu, l'éloquent évêque prenant occasion des circonstances : « Souvent, dit-il, on nous lit le récit des miracles du glorieux martyr saint Etienne; mais la vue de ce jeune homme est la meilleure de toutes les lectures. Il ne faut point d'autre livre que son visage qui nous est parfaitement connu, depuis le temps que vous compatissez à une affliction, dont la guérison soudaine nous ravit de joie. Je vous laisse à vos réflexions et aux doux sentiments que produit dans vos âmes l'éloquence muette du Tout-Puissant, qui s'explique assez par ce prodige. Vous me le pardonnerez d'autant plus aisément, que vous savez mon âge et connoissez ma foiblesse. » Saint Augustin avoit soixante-dix ans, et n'avoit pas mangé la veille de toute la journée, selon l'usage observé le samedi-saint, quoique le baptême solennel et tant d'autres cérémonies rendissent l'office extraordinairement pénible.

Après le service, il emmena Paul dîner avec lui, et lui fit raconter son histoire. « Je suis né, dit Paul, d'une famille nombreuse, mais encore plus malheureuse pour n'avoir pas fait assez de cas du précepte, auquel la félicité de la vie étoit attachée dans l'ancienne loi. De dix enfants que nous étions, sept garçons et trois filles, je suis le sixième, et ma sœur Palladie me suit immédiatement. Comme nous étions encore dans la maison paternelle, notre frère aîné manqua scélératement à notre mère, et porta l'impiété jusqu'à la femme. Quoique nous fussions tous présents, nous le souffrîmes, sans dire un seul mot pour le désapprouver. Outrée de douleur et d'indignation, cette mère au désespoir court au temple du Seigneur; là, prosternée devant les fonts baptismaux, sur lesquels elle tenoit la main étendue : Dieu terrible ! s'écrie-t-elle, les cheveux épars et le sein découvert; Dieu vengeur de la nature

outragée, frappe toi-même les enfants dénaturés que ce sein a conçus ; et qu'errants par le monde, ils éprouvent un châtement qui porte partout l'épouvante et l'horreur.

» A l'instant, notre aîné fut saisi d'un tremblement semblable au mien : dans le cours de l'année tous mes frères et sœurs furent atteints du même mal, suivant l'ordre de leur naissance. Aucun n'échappa à la malédiction trop efficace d'une mère désespérée, qui ne pouvant soutenir les reproches de tout le monde, encore moins ceux de sa conscience, tourna sa vengeance contre elle-même et se pendit de ses propres mains. Nous tous, race maudite et chargée de l'exécration publique, nous abandonnâmes notre patrie, et nous nous dispersâmes de toute part, pour cacher, s'il étoit possible, notre crime et notre opprobre. Le second de nos frères a recouvré la santé à Ravenne, auprès des reliques du martyr saint Laurent. Pour moi, après avoir erré en mille endroits divers, un personnage vénérable par sa douceur grave, son air auguste, ses cheveux blancs, et tel absolument que je vous vois ici, pontife du Seigneur, m'apparut et me dit que je serois guéri dans trois mois. Votre sainteté apparut de même à ma sœur ; et ces apparitions nous furent souvent réitérées depuis dans les différents endroits de notre route. Nous sommes donc arrivés pleins de la confiance dont je viens de retirer le fruit. »

Le saint évêque fit dresser un procès verbal de ce récit et de tout l'ordre du miracle, qu'on promit de lire au peuple deux jours après. Ainsi, le mardi de Pâques, pour rendre la cérémonie plus intéressante, on fit monter sur les degrés de la chaire à prêcher, Paul parfaitement guéri, et Palladie sa sœur, toujours agitée de son tremblement. L'évêque étoit déjà dans la chaire, d'où il faisoit lire l'histoire de la guérison de Paul. La lecture, finie, le frère et la sœur allèrent prier auprès des reliques, et l'évêque prêcha d'abord sur le respect que les enfants doivent à leurs parents, et sur la modération des parents envers leurs enfants : ensuite il s'étendit sur les miracles de saint Etienne. Tout à coup il s'éleva de grandes acclamations du lieu où reposoient les reliques : Grâces à Dieu, louanges à Jésus-Christ ! s'écrioit-on avec tant de force, que le saint orateur ne pouvoit plus se faire entendre. C'étoit Palladie que



venoit d'être guérie en la même manière que son frère, et qu'on amena aussitôt vers saint Augustin qui rapporte ce miracle, comme en ayant été le témoin oculaire. Il cite une multitude étonnante d'autres prodiges arrivés à Hippone dans le cours de deux ans.

Pendant ses forces déclinoient avec les années; et son zèle, quoique toujours le même, ne pouvoit plus suffire à tout. Il avoit d'ailleurs un dessein qui demandoit beaucoup de loisir et de liberté d'esprit, et conséquemment beaucoup moins d'occupations et de sollicitudes, que les fonctions de l'épiscopat, conçues à sa manière, ne lui en laissoient. Depuis plusieurs années, il se proposoit de réviser et censurer lui-même ses écrits, et de montrer ainsi à l'univers qu'il ne faisoit point d'acceptation de sa propre personne, comme ils s'exprime en écrivant au tribun Marcellin. Mais, pressentant qu'il ne pourroit exécuter un projet si utile tandis qu'il porteroit tout le faix de l'épiscopat, il vouloit se donner un coadjuteur. Tout récemment il venoit d'en voir un exemple dans l'église de Milève où on l'avoit appelé à la mort de l'évêque Sévère, de pieuse mémoire, qui, pour prévenir les brigues et les troubles, avoit désigné son successeur avant de mourir. Mais Sévère avoit manqué de faire agréer son choix au peuple, dont il avoit cru l'approbation inutile après celle du clergé : ce qui occasiona des difficultés que saint Augustin réussit à faire lever, mais qu'il voulut prévenir pour la coadjutorerie d'Hippone.

Ayant donc rassemblé tout à la fois son peuple et son clergé : « Nous sommes tous mortels, mes frères, leur dit-il ; mais si dans la jeunesse on peut mourir bientôt, dans la vieillesse on ne sauroit long-temps vivre. L'espérance même dont se repaissent les différents âges de la vie, tout incertaine qu'elle est, nous manque à l'âge où nous sommes. Que je suis différent de ce que j'étois en arrivant dans cette ville, qui m'est trop chère pour n'en point écarter les trames et les divisions, si fréquentes à la mort des évêques ! Afin donc que personne n'ait le moindre sujet de plainte, je déclare en présence de vous tous ma volonté, qui est con-

¹ Epist. 213, al. 10.

forme, au moins me le persuadé-je, à celle de Dieu, et je vous demande Héraclius pour mon successeur.» Toute l'assemblée applaudit, en s'écriant : Dieu soit glorifié! Vive Augustin! Nous approuvons le choix de notre pasteur et de notre père. Quand on eut fait silence, saint Augustin reprit la parole, et dit : « Je ne m'étendrai pas sur les louanges d'Héraclius; j'estime son mérite, et j'épargne sa modestie. Il suffit que vous le révériez et que nous soyons d'accord. Les notaires de l'église, comme vous le voyez, prennent acte de mes propositions et de votre consentement, parce que nous voulons donner à cette affaire toute la stabilité qu'elle peut avoir devant les hommes. Que le Tout-Puissant confirme l'œuvre qu'il nous a fait commencer! » Les acclamations recommencèrent plus vivement que la première fois, et l'on donna les marques les moins équivoques d'une approbation unanime. Après quoi néanmoins le saint évêque dit qu'il ne vouloit pas qu'Héraclius fût coadjuteur d'Augustin, en la manière qu'Augustin l'avoit été de Valère.

« Les anciens, poursuivit-il, savent qu'on me conféra le caractère épiscopal du vivant de l'évêque Valère, et que nous fûmes deux évêques à la fois sur le même siège, ce que ni lui ni moi ne savions pas avoir été défendu par le concile de Nicée. Je ne veux pas qu'on reprenne dans mon fils ce qui étoit irrépréhensible en moi. Il se contentera du caractère sacerdotal, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me retirer du monde, et de le faire ordonner évêque. Mais vous savez le peu de loisir qui me reste, après les charges que m'ont imposées deux conciles. Trouvez bon que je me décharge du poids de mes occupations ordinaires sur le prêtre Héraclius qui est dans la vigueur de l'âge. Qu'on s'adresse à lui, au lieu de venir à moi; quand il aura besoin de mes conseils, je ne les lui refuserai pas. Expliquez-vous spécialement sur cet article; et si vous y donnez votre consentement, témoignez-le au moins par acclamation.» On cria qu'on s'en rapportoit à sa sagesse et à sa bonté paternelle, et on le bénit mille fois. Pour attirer aussi les bénédictions du ciel, on termina la cérémonie par le saint sacrifice. Malgré toutes ces sages dispositions, le saint docteur ne put

s'occuper sans interruption de la révision de ses ouvrages, et ses Rétractations furent encore deux ans à paroître.

Cet oracle du monde chrétien étoit obligé de répondre sans fin à toutes sortes de consultations. Deux moines africains du monastère d'Adrumète, étant venus à Uzale¹, y trouvèrent sa lettre à Sixte et en tirèrent une copie qu'ils reportèrent à leur monastère. A la première lecture qu'en firent leurs confrères, cinq ou six d'entr'eux, prenant mal le sens de l'auteur, prétendirent qu'il détruisoit le libre arbitre. Quelques autres tentèrent vainement de leur faire entendre raison : les esprits s'échauffèrent, le trouble se mit dans la communauté : deux des plus ardents résolurent d'aller trouver Augustin pour le faire expliquer lui-même, et l'abbé fut contraint d'y consentir de peur d'un plus grand trouble. Ils vinrent en effet, et parlèrent avec assez de chaleur ; mais le saint docteur ne voyant dans leur enthousiasme et leur erreur qu'une crainte excessive de l'erreur même, il eut pitié de leur simplicité et de leur foiblesse, les traita avec beaucoup de douceur et d'honnêteté, les retint long-temps auprès de lui, et leur expliqua à fond la doctrine catholique touchant la liberté de l'homme et la grâce intérieure de Jésus-Christ. Il leur donna même une lettre sur les mêmes objets pour Valentin leur abbé et tout son monastère, afin d'étouffer dans leur principe les moindres germes de l'erreur. Il connoissoit les stratagèmes du père du mensonge, et l'inclination artificieuse de ses émissaires à s'insinuer dans les communautés les plus ferventes.

Ce ne fut point encore assez pour son zèle : il composa exprès un nouvel ouvrage intitulé *de la Grâce et du Libre Arbitre*, qu'il adressa à Valentin et à ses moines. Comme le but de cet ouvrage étoit de dissiper les préventions de ceux qui ne peuvent accorder la grâce avec la liberté, il rassembla les meilleures preuves de ces deux points de foi. D'abord, par les saintes Ecritures qui sont pleines de préceptes et de promesses, il établit le libre arbitre, c'est-à-dire, un pouvoir véritable, exempt non-seulement de contrainte, mais encore de nécessité, capable de se déterminer par un choix qui lui est propre ; et

¹ Epist. 214, al. 46.

no
ne
qu
ce
cu
un
su
ne
C'
gr
bo
I
pas
le c
Die
alté
étoi
derr
le m
cette
pou
ranc
gloir
qu'e
la gr
dit l
expli
dire
tion.
mais
que n
ce n'e
mais
n'end
qu'il s
Les
toient
cours

non pas une faculté passive, uniquement propre à être entraînée par le poids d'une force étrangère. Il n'est ici question que de l'état présent de la nature : la chose est visible par tout ce que suppose l'auteur, principalement l'ignorance et la concupiscence qui ne conviennent qu'à la nature corrompue. En un mot, les preuves du libre arbitre sont si frappantes, poursuit le saint docteur, qu'il est à craindre, en les voyant, qu'on ne mette sa confiance en soi-même, comme font les pélagiens. C'est pourquoi il faut joindre à cette considération celle d'une grâce purement gratuite, sans laquelle on ne peut rien faire de bon pour le salut, et qui est la source de tout notre mérite.

Il cite à ce sujet le passage où saint Paul dit, que ce n'étoit pas lui qui faisoit le bien, mais la grâce de Dieu avec lui; et il le cite selon ce qu'on lit encore dans la Vulgate, *la grâce de Dieu avec moi*, et non *la grâce qui est en moi*, suivant une leçon altérée, qui n'est appuyée de presque aucun exemplaire, et qui étoit restée dans l'obscurité qu'elle mérite jusqu'au temps des dernières erreurs. Le docteur de la grâce prouve ensuite par le même apôtre, que dans l'affaire du salut tout est l'effet de cette grâce, les bonnes pensées, les pures affections, la force pour combattre et les victoires qu'on remporte, la persévérance, la foi même, qu'on ne peut mériter par les œuvres. La gloire céleste, ajoute-t-il, est elle-même une grâce, parce qu'elle est la récompense des œuvres produites par la vertu de la grâce. C'est en ce sens que le saint docteur entend ce que dit l'Évangile, qu'on accorde une grâce pour une grâce. Il explique comment Dieu donne ce qu'il commande; c'est-à-dire en donnant son secours à celui à qui il commande l'action. Il opère en nous, dit-il encore, afin que nous voulions; mais lorsque nous voulons, et que nous voulons de telle sorte que nous agissions, alors il coopère avec nous. Pour le mal, ce n'est pas en nous inclinant au péché qu'il agit sur nos cœurs, mais précisément en nous laissant pécher, de manière qu'il n'endurcit l'homme, qu'en permettant qu'on le séduise ou qu'il s'endurcisse.

Les pélagiens, attribuant le nom de grâce à la loi, l'exaltoient extraordinairement, et la représentoient comme un secours suffisant pour la pratique de la vertu. C'est pourquoi

saint Augustin la réduisant à sa juste valeur, dit non-seulement qu'elle n'est point la grâce, mais que la loi sans la grâce est la lettre qui tue. On useroit d'une étrange dialectique, en inférant de là que le saint docteur donnoit l'ancienne loi pour mauvaise. Il raisonne en ce point, touchant l'enseignement de la loi nouvelle, comme sur l'ancienne loi, ainsi qu'il le falloit pour procéder d'une manière conséquente, et anéantir la prétention des hérétiques; et c'est aux deux lois indifféremment qu'il applique le passage, *la lettre tue*. Ce qu'il dit encore de la charité et de la crainte n'a besoin que d'être rendu fidèlement pour faire tomber les interprétations dangereuses. Il n'y parle pas seulement de la charité proprement dite; mais il comprend sous ce nom toute espèce de bonne volonté que Dieu nous inspire pour notre salut, toute affection du cœur pour les vrais biens, et jusqu'à la crainte des châtimens éternels qui nous détourne du péché: crainte bien différente, selon le saint docteur, de la crainte du monde, à laquelle il attribue la chute de saint Pierre, mais qui est plutôt un don de la grâce, pour repousser les attraits de la séduction et les assauts de la concupiscence.

Saint Augustin fit partir son livre avec une seconde lettre pour l'abbé d'Adrumète, et Valentin lui renvoya ses témoignages de reconnoissance par le même religieux qui avoit apporté en premier lieu la lettre adressée à Sixte. Le saint apprit avec joie le rétablissement de la paix dans le monastère; mais il sut en même temps que quelques-uns tiroient de ses bons principes des conséquences pernicieuses tout opposées aux premières. Si la grâce est nécessaire pour observer les commandemens, disoit-on, nos supérieurs doivent se contenter de nous instruire et de prier pour nous, sans nous corriger, quand nous nous écartons du devoir. A ces nouvelles difficultés, le saint répondit par un nouvel ouvrage, qu'il intitula : *de la Correction et de la Grâce*, et qu'il adressa de nouveau à l'abbé et aux moines d'Adrumète¹.

Sans accuser personne, il ne put s'empêcher de ressentir de l'émotion à la vue de quelques ignorants, peu satisfaits

¹ 12 Retract. c. ult.

des
sava
pers
les a
tout
il rem
qui
plusi
L
la sai
acco
corri
ne co
de gr
ces s
bien
tion
Un d
la co
quell
supé
duise
sévé
pas p
le sai
cheur
Il ne
la chu
cenc
et dar
voir,
ait be
ment
que l
celle
parmi
de niv

des attentions et des raisonnements qui auroient gagné les savants du premier ordre. Il ne lui échappa cependant aucune personnalité, aucune expression dure et mortifiante; mais il les accabla de raisons fortes; et il usa de termes qui rendissent toute l'énergie des pensées. Sur la fin de ce dernier ouvrage, il renvoie ses lecteurs au traité de la grâce et du libre arbitre, qui doit être regardé comme la clef ou l'introduction dans plusieurs articles.

La justice de la correction, que soutient ici le défenseur de la saine doctrine, pourroit seule établir la suffisance des grâces accordées pour éviter le mal et pratiquer la vertu. On ne corrige pas, dit-il, les seuls prédestinés; et il est évident qu'on ne corrige aucune personne, pour le cas où elle a été munie de grâces suivies de l'effet. On peut donc éviter le péché, sans ces sortes de grâces. Il ajoute que la grâce qui nous rend le bien tellement possible que nous soyons dignes de correction en l'omettant, ne nous le rend pas pour cela nécessaire. Un des principaux avantages que saint Augustin trouve dans la correction, c'est qu'elle fait recourir à la prière, par laquelle on obtient la grâce de l'action: d'où il conclut que les supérieurs ont toujours droit de reprendre ceux qui se conduisent mal, ou qui s'étant bien conduits manquent de persévérance; puisque c'est par leur propre volonté qu'ils n'ont pas persévéré. Ils l'auroient fait s'ils l'eussent voulu, ajoute le saint docteur en termes exprès, marquant ainsi dans le pécheur un pouvoir véritable de vouloir ou de ne vouloir pas. Il ne s'exprime pas en d'autres termes touchant le principe de la chute des anges et de notre premier père dans l'état d'innocence. Ainsi le docteur de la grâce reconnoît-il dans cet état et dans celui où nous sommes, une même espèce de pouvoir, quant au fond et à l'essence, quoique notre foiblesse ait besoin de bien plus puissants secours. Un auteur, justement renommé pour son exactitude, remarque à ce sujet, que la distinction entre la grâce de la nature innocente et celle de la nature corrompue a excité de grandes disputes parmi les théologiens; mais loin de prétendre par-la mettre de niveau les docteurs des écoles catholiques avec les défen-

seurs des nouveautés proscrites, il sape au même endroit tous les principes des dernières erreurs.

Saint Augustin dit encore que Dieu nous fait persévérer invinciblement, ou d'une manière insurmontable : expression qui, prise à la lettre, détruiroit l'activité de l'âme et anéantiroit le libre arbitre. Mais il s'explique lui-même en mille endroits différents, et il ne prétend exprimer ici qu'une grâce qui opère infailliblement notre persévérance; et qui, par notre fidélité à y répondre, nous rend insurmontables à toutes les attaques des ennemis du salut. Quelque usage qu'on fasse de la grâce, ajoute-il, la volonté du Seigneur n'est jamais vaincue; parce que, si les pécheurs ne font pas ce qu'il veut, il dispose comme il le veut de leur sort, en glorifiant sa justice sur ceux qui ont refusé de glorifier sa miséricorde.

Après ces ouvrages, que le besoin présent demandoit, saint Augustin reprit avec une nouvelle ardeur celui des Rétractations, qui ne tarda plus à paroître en deux livres. Le premier contient la révision des écrits composés depuis sa conversion jusqu'à son épiscopat, et le second s'étend à tout ce qu'il écrivit depuis le commencement de son épiscopat jusqu'au temps où il fit cette revue : c'est-à-dire qu'il suivit l'ordre des temps, en commençant par ses trois livres contre les académiciens, et en finissant à celui de la Correction et de la Grâce. Il compte quatre-vingt-treize ouvrages différents, en deux cent trente-deux livres, dans lesquels il marque jusqu'aux expressions qui lui sembloient répréhensibles; il justifie aussi ce qu'on y avoit censuré mal à propos. Il restoit ses lettres et ses sermons, et il entreprit tout de suite la révision des lettres, qu'il n'eut pas le temps de finir.

On ne cessoit de le consulter de toute part¹. Deux laïques fort instruits et fort pieux, nommés Hilaire et Prosper, lui communiquèrent les objections que faisoient les demi-pélagiens contre ses principes. Hilaire, différent du saint évêque d'Arles du même nom et du même temps, étoit très-versé dans la connoissance des affaires de la Gaule et de la Provence en particulier, et il avoit avec le grand évêque d'Hip-

¹ Epist. 225 et 226.

pone des relations qui font l'éloge de sa piété et de sa capacité. Prosper, honoré comme saint par l'Eglise, vivoit alors à Riez; et quoique simple laïque, littérateur et poète élégant, il n'en étoit pas moins habile dans les sciences ecclésiastiques, et n'avoit pas moins de zèle pour la saine doctrine.

Ils écrivirent l'un et l'autre de concert à saint Augustin, et lui proposèrent les difficultés des demi-pélagiens, pour l'engager à extirper jusqu'aux derniers restes des erreurs courantes. Ils lui apprennoient qu'à Marseille et en d'autres endroits des Gaules, plusieurs personnes, et même de grands serviteurs de Dieu, attribuoient au libre arbitre, tant la foi que les premiers efforts de l'homme relatifs au salut; qu'ils établissoient la cause de notre prédestination sur la prévision de nos bonnes œuvres futures; que par rapport aux enfants, ils prétendoient que si les uns parvenoient au baptême, et les autres mouroient sans l'avoir reçu, c'étoit à cause des œuvres bonnes ou mauvaises qu'ils auroient faites s'ils avoient vécu, et que Dieu connoissoit de toute éternité par sa prescience. L'erreur fondamentale de ces pélagiens mitigés consistoit dans la fausse persuasion que le commencement du salut vient de l'homme; c'est-à-dire, qu'on peut par les seules forces du libre arbitre croire et désirer les biens éternels, et que par les premiers efforts de la volonté on obtient les grâces intérieures. La grâce proposée à tout le monde, disoient-ils formellement, comme le marquent les lettres de Prosper et d'Hilaire, doit, ainsi que la vocation gratuite, s'entendre du baptême et de l'invitation générale faite par l'Évangile.

Saint Augustin répondit aux objections proposées, par deux livres intitulés aujourd'hui séparément : *de la Prédestination des saints, et du Don de la Persévérance*; mais qui ne font qu'un seul et même ouvrage, dont tout le contenu ne portoit autrefois que le premier de ces deux titres. Le dessein de la première partie est de montrer que, non-seulement l'accroissement, mais encore le commencement de la foi est un don de Dieu; qu'ainsi la prédestination ne peut être fondée sur nos mérites, et ne vient de nous en aucune manière. Il est, dit-il, au choix de la volonté humaine de croire ou de ne pas croire: mais c'est Dieu qui prépare la volonté. Les plus grandes grâces

pourroient n'avoir pas leur effet; mais elles l'ont toujours infailliblement : sans elles, et avec des grâces communes, il est impossible de surmonter toutes les difficultés, et on ne les surmonte pas en effet; mais on peut toujours prier, et par la prière obtenir des secours plus abondants qui animent et soutiennent notre foiblesse. Dieu tourne nos volontés comme il veut et où il veut, parce qu'il donne, selon qu'il lui plaît, les grâces dont l'effet est infaillible. Le livre de la Prédestination des saints prouve que Dieu ne nous a pas choisis pour avoir prévu que nous serions saints, ou que nous croirions; mais afin que nous crussions et que nous fussions saints : c'est-à-dire, que les mérites naturels prévus ne sont pas la raison pour laquelle Dieu destine sa grâce; mais qu'il destine sa grâce, comme la cause des mérites surnaturels. Pour anéantir en même temps la prédestination des demi-pélagiens et celle des pélagiens rigoureux, il fait voir que le commencement même de la foi vient de Dieu.

Dans le livre du Don de la Persévérance, le but de l'auteur est de montrer que la persévérance dans le bien jusqu'à la fin de la vie, est un don de Dieu. Les semi-pélagiens faisoient dire au docteur de la grâce, que ceux qui n'avoient pas reçu la persévérance ne pouvoient pas persévérer, comme si la persévérance finale fût quelque chose qu'on reçût dès le commencement, et qui par la suite fit nécessairement persévérer. C'est pourquoi le saint leur dit, que le don de persévérance n'a pas été reçu, jusqu'à ce qu'on ait achevé de persévérer. Il ajoute pour la même raison qu'on demande la persévérance qu'on n'a pas encore, et qu'on la peut mériter en suppliant, comme on peut s'en priver en s'endurcissant par le péché; c'est-à-dire que, dans l'état présent de la nature corrompue, il est impossible de persévérer sans des secours extraordinaires, sans une providence spéciale; mais qu'on peut obtenir l'un et l'autre par ses prières, comme on s'en rend indigne par sa faute. Quoique ceux qui ne persévèrent point, poursuit-il, puissent persévérer, et que ceux qui persévèrent puissent ne persévérer pas, il y a une connexion infaillible entre la prédestination et la persévérance; parce que la prédestination n'est autre chose que la prescience et la préparation des bien-

faits de Dieu, par lesquels tous ceux qui sont sauvés le sont très-sûrement. Les jugements du Seigneur n'en sont pas moins impénétrables, en ce que de deux hommes de bien, par exemple, le Tout-Puissant donne la persévérance à l'un, et ne la donne point à l'autre; de deux infidèles, il appelle l'un de telle sorte qu'il embrasse la foi, et n'appelle point l'autre, ou ne l'appelle pas de manière qu'il se rende docile. On voit que, dans la supposition de saint Augustin, il ya des infidèles qui ne sont pas appelés, au moins immédiatement à la foi; mais il n'avance rien d'où l'on puisse conclure qu'ils sont privés de toutes les autres grâces.

Au reste, le saint docteur a soin de déclarer, qu'en tout ce qu'il vient de dire sur la nécessité de la grâce il s'agit principalement de l'ordre surnaturel. Il ajoute, avec une modestie admirable, qu'on ne doit pas suivre toutes ses opinions indistinctement et sans examen, que ses rétractations montrant qu'il ne se croit rien moins qu'infailible dans ses premiers écrits, il pourroit de même s'être trompé dans les derniers, sur quelques articles qui ne concernent que la manière d'expliquer le dogme dont la foi n'est pas moins assurée. Qu'il étoit donc éloigné de la manière de penser de ceux qui aiment mieux croire toute l'Eglise enseignante dans l'erreur, que d'imaginer, non que saint Augustin se soit trompé en effet, (l'Eglise ne rend pas moins de justice qu'eux à l'exactitude du docteur de la grâce); mais que d'imaginer qu'ils se trompent eux-mêmes dans la manière dont ils l'interprètent!

Entre les solitaires de la Gaule prévenus contre le saint évêque d'Hippone, l'abbé Jean Cassien étoit le plus célèbre. Il avoit été élevé dans un monastère de Bethléem, où il se rendit recommandable par ses talents et son attachement pour saint Jean Chrysostôme, qui l'ordonna diacre. Il fut député, pendant l'exil de ce saint patriarche, par le clergé de Constantinople, vers le pape Innocent, qui le fit prêtre. Il étudia et pratiqua même durant quelque temps les exercices de la vie parfaite, parmi les plus fervents solitaires de l'Égypte et de la Thébàide; mais il fut imbu en Orient de maximes erronées, apparemment dans le commerce qu'il eut avec quelques per-

sonnes pieuses séduites par Célestius et Pélage. Car il faut rendre justice à la multitude des Orientaux, fort opposés comme on l'a vu, à cette hérésie; quoi qu'en ait imaginé la prévention téméraire qui dut son origine aux sectaires des derniers siècles, et qui aboutiroit à faire passer l'église d'Orient pour semi-pélagienne. Cassien erra sans obstination, et sans cesser d'être attaché de cœur à l'enseignement de l'Eglise; ces restes spécieux de la plus subtile des hérésies, n'étant pas encore expressément condamnés lorsqu'il les soutint.

Soit qu'il fût gaulois, comme les critiques modernes le pensent, soit qu'il fût de Thrace ou de Scythie, ce cénobite savant et vraiment pieux choisit sa retraite dans les Gaules après ses voyages. Il fixa sa demeure à Marseille, où il fonda deux monastères, l'un d'hommes, en l'honneur de saint Pierre et de saint Victor, et l'autre de filles, en l'honneur de la sainte Vierge. Il y établit la discipline des cénobites de l'Orient, autant qu'elle y étoit praticable; et néanmoins avec tant de succès, qu'il eut, dit-on, sous sa conduite jusqu'à cinq mille moines. Il est honoré comme un saint dans plusieurs églises de Provence, spécialement dans son monastère de saint Victor de Marseille, où sa fête se célèbre avec octave le 23 juillet.

Il rendit à la religion un service inestimable, en composant son ouvrage fameux des Institutions monastiques. Il le divise en douze livres, dont les quatre premiers contiennent les pratiques des laures de l'Egypte, de la Palestine et de la Mésopotamie: mais il accommode sagement ces observances extraordinaires au climat et au tempérament des Occidentaux. Il se fit même une règle de ne pas rapporter les traits de vertu qui tiennent du prodige et qu'on ne peut qu'admirer, parce qu'il n'avoit pour but que de faire imiter ses modèles. Il veut que l'habit de ses moines soit simple, sans être mal-propre ni singulier par la forme ou la couleur: d'où l'on présume généralement que les vêtements des premiers religieux ne différoient guère de ceux du peuple. A l'exemple des solitaires de l'Egypte et de la Thébàide, où l'office divin et les pieux usages étoient toujours de cette noble simplicité conforme à la règle qu'ils tenoient d'un ange, ceux de Marseille n'avoient

en commun que l'office du soir et celui de la nuit, c'est-à-dire, vêpres et matines, excepté le samedi et le dimanche, qu'ils s'assembloient à l'heure de tierce pour la communion. À vêpres on chantoit douze psaumes et autant à matines, où l'on ajoutoit deux leçons, l'une de l'ancien et l'autre du nouveau Testament. Les psaumes ne se disoient pas à deux chœurs; un seul frère chantoit, et tous les autres écoutoient en silence. Après chaque psaume, tous faisoient une prière; et à la fin de tout l'office, le prêtre, recueillant, dit Cassien, la prière d'un chacun, faisoit au nom de tous une oraison que nous nommons encore collecte. Les moines de la Palestine avoient, de plus qu'en Egypte, les offices de tierce, de sexte et de none. L'heure de prime étoit particulière aux Occidentaux, qui l'avoient instituée depuis peu de temps, pour faire lever les frères plus matin, et les empêcher de rester dans l'inaction jusqu'à tierce. Du reste, après les offices, on s'exerçoit beaucoup au travail; en quoi les moines des Gaules, selon Cassien, n'égalotent pas les Orientaux. C'est-là, dit-il, la cause principale de ce que les monastères n'y sont pas aussi nombreux qu'en Orient. Cassien nous apprend encore que la coutume de lire pendant le repas étoit venue de Cappadoce, sans doute des moines de saint Basile.

Dans les huit derniers livres des Institutions, il traite des vices capitaux, au nombre desquels il compte la tristesse; défaut en effet des plus funestes dans la carrière du salut, surtout dans la retraite et les sentiers de la perfection. A l'occasion de la paresse, on traite amplement de la nécessité du travail des mains. Le douzième livre, après s'être exprimé plusieurs fois sur la grâce d'une manière très-orthodoxe, ne laisse pas de montrer des sentiments tout-à-fait pélagiens: ce qui porte à croire que ce livre fut composé avant que la condamnation de Pélagie ait été connue de l'auteur dans sa juste teneur et son entier développement. A ces taches près, les institutions de Cassien sont un excellent ouvrage, qui a contribué infiniment à faire reflourir la régularité dans les anciens monastères, et qui dans tous les âges a fourni à la vie cénobitique ses meilleures observances.

Saint Castor, évêque d'Apt, qui avoit engagé Cassien à les

composer, fut si content de la piété qu'elles respirent presque partout, qu'il le pria de mettre encore par écrit ses pieux entretiens avec les solitaires de l'Égypte. Ce saint prélat, natif de Nîmes, venoit de fonder dans sa patrie une communauté de fervents religieux, auxquels il savoit combien ces sortes de lectures étoient profitables. Cassien commença donc aussitôt ses conférences; mais quelque diligence qu'il fit, il n'acheva es dix premières qu'après la mort du saint évêque d'Apt; ce qui les lui fit dédier à saint Léonce, évêque de Fréjus, frère de saint Castor, et à un abbé Hellade, qui devint aussi évêque. Saint Honorat, abbé de Lérins, et saint Eucher qui étoit venu se ranger sous la conduite de Cassien, après avoir renoncé à tous les avantages qu'il pouvoit attendre de son illustre naissance, et plus encore de son mérite, le pressèrent par les plus puissants motifs de ne pas s'en tenir là. Il fit, à leur prière, sept conférences nouvelles, qu'il leur dédia, et dans la suite il y en ajouta encore sept. Ainsi l'ouvrage entier en comprend vingt-quatre, qui toutes unissent sagement l'agréable à l'utile, mais qui demandent quelque précaution pour être lues sans danger.

La treizième, qui traite de la protection divine, est infectée de plusieurs erreurs semi-pélagiennes que saint Prosper fit remarquer, et réfuta fortement peu après leur publication. Il ne fit pas seulement sentir leur opposition à la doctrine de l'Église, mais il convainquit l'auteur de contradiction avec lui-même. En effet, cette conférence pose pour principe, que les bonnes pensées viennent de Dieu qui inspire le commencement de la bonne volonté; après quoi, elle ajoute et répète en plusieurs endroits, qu'il ne faut pas toujours attribuer à la grâce la bonne volonté, puisqu'elle vient quelquefois des forces de la nature. Dans la dix-septième, on trouve encore des propositions erronées, mais sur d'autres matières: l'auteur y avance et s'efforce d'y prouver par l'Écriture, que le mensonge est permis en certaines rencontres. Il le compare à l'ellébore, qui est salutaire quand on en use dans un grand danger, et qui est très-nuisible si le péril n'est pas réel, ou s'il n'est que médiocre.

Saint Honorat, à qui une partie des conférences fut dédiée.

gouvernoit depuis long-temps avec la plus grande édification le monastère qu'il avoit fondé dans l'île de Lérins, à l'extrémité de la Provence. Né dans le pays de Toul, au sein des grandeurs et de l'opulence; son père avoit établi sur lui les espérances les plus vastes et les plus flatteuses. Mais Honorat renonça à toutes les vanités du siècle; et, pour garder plus sûrement sa résolution, il quitta sa patrie même, et voyagea d'abord dans la Grèce, afin de s'instruire par l'exemple dans les pratiques de la vie parfaite. Son frère Venant, qui l'avoit suivi, étant mort à Méthone dans le Péloponèse, il s'embarqua pour l'Italie, refusa les places les plus distinguées que plusieurs grands évêques lui offrirent, et s'établit enfin en Provence, dans le territoire de Fréjus, par une estime particulière qu'il conçut pour le saint évêque Léonce.

La petite île, ou pour mieux dire, le rocher de Lérins lui parut très-propre à se séparer entièrement du monde. En vain lui représenta-t-on que ce n'étoit là qu'un repaire de serpents d'une espèce très-venimeuse; sa foi s'éleva au-dessus de toutes craintes, et ne fut pas confondue. Ces horribles reptiles perdirent d'abord leur venin pour lui et pour ses disciples, disparurent ensuite, et après fort peu de temps, on vit dans un réduit abhorré et jusques-là réputé inhabitable, un des plus célèbres monastères du monde chrétien. La multitude et les qualités éminentess de ces grands serviteurs de Dieu en firent long-temps la ressource et l'ornement principal de l'église de France. On n'a plus la règle de Lérins, mais on sait que les moines y habitoient des cellules séparées, et qu'ils allioient la vie érémitique avec celle des cénobites.

Le caractère du saint abbé de Lérins, qui lui attiroit des disciples de toutes les parties de l'Occident, étoit une charité douce et affectueuse, si prévenante, si affable, que saint Eucher et saint Hilaire; deux de ses disciples, répétoient souvent que, si la charité vouloit se faire peindre, elle emprunteroit les traits d'Honorat. Ce furent ces vertus qui le firent demander avec tant d'instance pour évêque par la ville d'Arles, après la mort de Patrocle; mais il ne le fut que deux

† Serm. S. Hilar. ap. S. Leon.

ans. Il gouverna son diocèse comme une famille, ainsi qu'il avoit déjà fait son monastère : il s'appliqua surtout à en bannir l'esprit de parti et de division. Dans le peu de temps qu'il fut dans cette place, il distribua sans réserve d'immenses trésors, amassés depuis long-temps dans son église. Il crut l'obligation d'instruire si indispensable pour un évêque, qu'il voulut s'en acquitter jusqu'au lit de la mort, et ne cessa de la remplir qu'en cessant de vivre. Il étoit encore monté en chaire le jour de l'Epiphanie, environ huit jours avant sa mort, qui arriva l'an 429. On croit que c'est à son zèle pour la discipline, et à ses plaintes sur divers abus qui se glissoient dans la Gaule Narbonnoise, que nous devons la décrétale du pape saint Célestin, adressée aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne.

Le pape s'y élève avec force contre le refus de la pénitence, qui se faisoit encore à quelques mourants¹. Voici les expressions mêmes de ce saint pontife, qu'il est bon d'opposer aux principes d'un rigorisme outré qui ne peut inspirer que le désespoir.

« Nous avons appris, dit-il, qu'on refusoit la pénitence à des mourants, et qu'on ne secondoit pas les vœux des pécheurs qui, aux approches de la mort, demandent ce remède pour le soulagement de leur âme. Oui, je m'en déclare hautement, et ne regarde qu'avec horreur une impiété assez cruelle pour désespérer de la bonté divine, comme si elle ne pouvoit secourir celui qui recourt à elle en quelque temps que ce soit, ni soustraire l'homme en péril au poids des péchés sous lesquels il désire ne pas gémir plus long-temps. Qu'est cela, je vous prie, sinon ajouter une seconde mort à la première, et par le comble de la cruauté tuer à jamais une âme en refusant de lui rendre la vie ? » N'est-il pas clair, par une pareille manière de s'exprimer, que ce saint pontife ne regarda pas ce règlement comme une pratique arbitraire et peu importante, bien moins encore la rigueur contraire comme l'usage commun de l'Eglise ; et par conséquent que c'est un abus très-blâmable, en quelques cas que l'on puisse imaginer, de laisser mourir

¹ Celest. Ep. 2, tom. 2 Coac.

sans les secours de l'Église, ceux qui les demandent avec les dispositions convenables ? Il est visible qu'il faut expliquer par un témoignage aussi expressif que celui-ci, ce qu'il y a d'obscur ailleurs sur le même sujet ; en observant néanmoins que les semences du novatianisme qui se répandoient dans les Gaules, peuvent avoir contribué à la chaleur que prend ici le zèle de saint Célestin.

Il condamna aussi l'innovation que quelques prêtres étrangers introduisoient dans la manière de se vêtir parmi les ecclésiastiques des Gaules. Ces étrangers étoient apparemment des moines orientaux ou formés en Orient, tels que Cassien, et qui conservoient dans le clergé l'habit monastique, c'est-à-dire le manteau fort court avec la ceinture. A quoi bon, dit ce pape, un nouvel habillement dans les églises de la Gaule, et pourquoi vouloir enchérir sur tant de saints évêques ? On doit se distinguer du grand nombre par les mœurs et la capacité, non par la forme des vêtements. Quelques auteurs ont inféré de ce passage, que les ecclésiastiques ne portoient point encore d'habits distingués de ceux des laïques, au moins quant à la forme, mais cette conséquence paroît mal tirée. Le sens des paroles du saint pontife est précisément que les clercs doivent se distinguer des laïques, plus par les solides qualités de l'âme que par l'apparence extérieure des vêtements ; mais non que les vêtements des uns et des autres ne dussent différer en aucune manière. Il donne ensuite pour les ordinations plusieurs règles très-sages, dont la plupart sont encore en vigueur ; comme de ne point consacrer d'évêques qui n'eussent passé par les degrés ordinaires de la cléricature ; de ne pas ordonner un laïque, un bigame, ou l'époux d'une veuve.

Enfin, la décrétale de Célestin, en fournissant un nouvel exemple du recours à Rome, déclare qu'un certain Daniel, accusé par des religieuses qu'il avoit gouvernées en Orient, et devenu évêque en Gaule, dans le temps même que le pape écrivoit à l'évêque d'Arles de le lui envoyer pour être jugé sur cette accusation ; Célestin déclare que ce Daniel est séparé du corps épiscopal, jusqu'à ce qu'il vienne se présenter au tribunal apostolique, si sa conscience lui en laisse l'assurance. En même temps il renvoie au jugement des évêques de la province Viennoise

et de la Narbonnoise, la cause de l'évêque de Marseille, qui en accueillant favorablement le meurtrier d'un autre évêque, paroissoit applaudir au meurtre même. Cette décrétale est du 25 juillet 428.

Saint Honorat se sentant près de sa fin, crut ne pouvoir mieux faire que de désigner pour son successeur son disciple Hilaire, qu'il fit venir du monastère de Lérins, sans lui en apprendre la cause. Celui-ci n'avoit qu'environ vingt-huit ans; mais il s'étoit donné à Dieu avec une grandeur de courage qui décide ordinairement de la persévérance ainsi que de l'éminence de la vertu. C'étoit Honorat qui, après avoir fait cette conquête à Jésus-Christ, en avoit toujours pris par lui-même le plus grand soin. Le disciple étoit du même pays que le maître, c'est-à-dire de Toul, et d'une naissance pareillement distinguée; mais il étoit encore plus entêté des vanités du monde, lorsqu'il fit connoissance avec Honorat. A force d'exhortations et de prières, le saint l'arracha au siècle; et les fruits de ce premier sacrifice allèrent toujours depuis en se perfectionnant. Hilaire parut digne de l'épiscopat, par la crainte même qu'il en témoignoit.

Il n'eut pas plutôt pénétré les vues qu'on avoit sur lui, qu'il retourna promptement se cacher parmi ses frères, dont il implora le secours, comme dans les périls extrêmes; mais on envoya une troupe de gens de guerre et de citoyens pour l'enlever¹. Il ne pouvoit encore se résoudre à donner son consentement, qu'il eût peut-être constamment refusé, si Dieu n'eût déclaré son choix par un prodige, en faisant paroître sur sa tête une colombe qu'on prit pour le symbole de l'Esprit saint. Au sortir d'un monastère qui allioit l'étude des sciences à celle des vertus, et qui formoit comme un séminaire d'évêques pour toutes les Gaules, Hilaire plein de talents et de pénétration prit part aux disputes qui s'élevèrent, dès le commencement de son épiscopat, sur certains écrits de saint Augustin. Quelques auteurs ont prétendu qu'il avoit donné dans les erreurs des semi-pélagiens, toutefois avant que la condamnation lui en eût été connue. D'autres soutiennent, qu'en con-

¹ Vit. Hilar. c. 1 et seq.

trédissant saint Augustin sur la prédestination à la gloire, et en la disant conséquente à la prévision des mérites, il n'imaginait point pour cela que la prévision des œuvres futures fût pour Dieu un motif d'accorder la grâce, ou qu'on pût faire en aucune manière, par les forces naturelles, les premières démarches vers le Seigneur. Mais ce que nulle personne instruite ne révoque en doute, c'est que saint Hilaire étant au lit de la mort, confessa en termes formels la grâce prévenante qui précède nos efforts et tous nos désirs.

Entre les évêques qui par leur sainteté illustrèrent l'église de Gaule en même temps que saint Hilaire, on remarque saint Loup de Troyes son beau-frère, et saint Germain d'Auxerre, qui tous deux furent chargés, à cause de leur zèle et de leur capacité extraordinaires, d'aller combattre l'hérésie des pélagiens au lieu même de son origine, c'est-à-dire dans la Grande-Bretagne. Les évêques de cette île avoient envoyé des députés à Rome et dans les Gaules, pour demander du secours contre les hérétiques leurs faux frères. A ce sujet, on tint dans les Gaules un concile nombreux : tous les Pères fixèrent unanimement leur choix sur Loup et Germain. Mais saint Prosper dit formellement¹ que ce fut le pape Célestin qui, à la persuasion du diacre Pallade, envoya Germain dans la Bretagne; c'est-à-dire que le successeur de Pierre, chargé de confirmer ses frères dans la foi, et de veiller au bien général de l'Eglise, tira cet homme apostolique du champ ordinaire de son zèle, afin qu'il portât du secours à un peuple qui se trouvoit dans un besoin plus pressant. Il ne s'agit ici, ni de mission pontificale, ni de celle d'un concile étranger à la Bretagne, encore moins du concours inintelligible de l'un et de l'autre : discussions qui ont exercé quelques critiques fort inutilement, puisque la juridiction ordinaire des évêques bretons qui invoquoient le secours de leurs voisins, étoit suffisante.

Saint Germain, par ses talents supérieurs et sa haute sainteté, faisoit alors l'admiration, non-seulement de son église d'Auxerre, mais de tout l'Occident. Né dans les Gaules d'une illustre famille, après s'être distingué dans les écoles de sa

¹ Chron. ad ann. 429.

patrie, il étoit allé se perfectionner à Rome dans la jurisprudence. Il fit un mariage honorable, et parvint aux plus grandes charges sous l'empire d'Honorius qui le fit duc d'Auxerre, c'est-à-dire commandant des troupes qui étoient dans ces provinces. Malgré l'avantage d'une éducation fort chrétienne, il s'oublia dans la suite au point de devenir le fléau de son saint évêque Amateur. Il s'emporta même un jour jusqu'à le menacer de la mort, outré de dépit de ce que le zélé prélat avoit fait abattre au milieu de la ville un arbre où Germain suspendoit les têtes des animaux qu'il tuoit à la chasse, au grand scandale du peuple témoin de ce reste des superstitions païennes. Non, je ne périrai pas de votre main, lui dit Amateur avec une tranquillité causée dès-lors par le pressentiment de ce qu'il connut peu après d'une manière plus distincte. Il eut révélation que sa fin étoit proche, et que Germain rempliroit après lui le siège épiscopal : lumière si prophétique et si assurée, que quoiqu'il tint la chose fort secrète, il alla trouver à Autun le préfet des Gaules, et en obtint l'agrément nécessaire pour faire le duc Germain évêque d'Auxerre.

De retour à son église, il assembla les principaux citoyens, à la tête desquels Germain se trouva ; il leur déclara qu'il n'avoit plus que peu de temps à vivre, et que c'étoit leur duc que le ciel avoit choisi pour lui succéder en qualité d'évêque. Au même instant, il l'investit avec son clergé, l'exhorte à se rendre digne de sa destination, et lui coupe les cheveux. Amateur mourut très-peu de temps après, et Germain, élu d'un consentement unanime, fut contraint, malgré sa résistance, d'accepter l'épiscopat. Il le conserva trente ans, durant lesquels il ne cessa d'accroître cette haute réputation de doctrine et de vertu, qui a rendu si célèbre le nom de saint Germain l'Auxerrois, sixième évêque de ce siège.

Il ne fut pas plutôt revêtu de cette dignité sainte, qu'on reconnut visiblement la vocation divine, par le changement total de sa conduite. Ce seigneur, si altier et si délicat peu auparavant, se revêtit aussitôt d'une étoffe grossière, s'interdit l'usage du vin, de la viande, de tous mets assaisonnés, et même de pain de froment, se réduisant au pain d'orge pour toute nourriture. Encore ne la prenoit-il que le soir et souvent après

plusieurs jours consécutifs d'une entière privation de tout aliment. Ses biens devinrent à perpétuité ceux de l'Eglise et des pauvres, il ne regarda plus sa femme que comme sa sœur ; quelques planches, sur lesquelles il étendoit son cilice, formoient son lit, et il avoit tant d'indifférence ou de dureté pour son corps, que la diversité des saisons ne lui fit jamais rien changer à son vêtement. C'étoit le goût de la piété du temps, et des Gaules en particulier, de fonder des monastères, où la ferveur en effet fleurit peut-être plus alors qu'en aucun autre temps dans toutes nos provinces. Les plus grands prélats se ménageoient ainsi de pieux asiles, soit pour y conserver l'esprit de recueillement, soit pour y ranimer leur ferveur, après les distractions attachées à leurs travaux, soit pour y former leurs dignes coopérateurs et leurs successeurs. C'est dans ces vues que dès le commencement de son épiscopat, Germain fit bâtir près d'Auxerre, au-delà de la rivière d'Yonne, le monastère des saints Cosme et Damien.

Personne n'étoit plus digne que saint Loup d'être associé à saint Germain pour la mission des îles Britanniques¹. Il avoit dans sa jeunesse épousé Piméniole, sœur de saint Hilaire d'Arles. Mais les deux époux, ayant d'un consentement mutuel, résolu de garder la virginité, Loup s'étoit retiré au monastère de Lérins. Quelque temps après ce premier sacrifice, il retourna dans sa patrie pour le consommer en se dépouillant de ses biens, persuadé que le monde n'a plus guère d'attraits pour nous, quand l'anéantissement de notre fortune fait que nous n'en avons plus pour lui. Mais le Seigneur avoit encore un autre dessein que son humble serviteur. Comme il repassoit par Mâcon, et y achevoit de distribuer le prix de ses biens aux pauvres, il fut enlevé et mis sur le siège de Troyes, qui vaquoit par la mort de saint Ours. Après deux ans seulement d'épiscopat, il fut choisi pour aller avec l'évêque d'Auxerre combattre les hérétiques de Bretagne ; distinction extrêmement honorable dans un temps et en des provinces où abondoient les prélats consommés dans les sciences comme dans la vertu.

¹ Sur. ad. 29 Jul.

Une si grande renommée devoit tellement les deux missionnaires, qu'on venoit en foule au-devant d'eux partout où ils passoient. A Nanterre, petite bourgade près de Paris, Germain fit un discours à ce bon peuple, dont le respect religieux leur sembloit surpasser encore tout ce qu'ils avoient remarqué dans les autres lieux de leur passage. Mais ce qui frappa surtout le saint évêque, ce fut une jeune fille, en qui l'on appercevoit en effet quelque chose d'angélique et de céleste¹. Il la fit approcher, marqua beaucoup d'amitié à cet enfant de huit à neuf ans, demanda son nom et celui de ses parents. Le père et la mère de Geneviève, c'est ainsi qu'elle s'appeloit, se présentèrent à l'homme de Dieu qui les félicita d'avoir mis au monde et de faire croître sous leurs yeux une plante si précieuse. Il leur prédit en même temps qu'elle seroit la gloire aussi-bien que l'exemple de sa patrie. Ensuite il demanda à la jeune personne, dont la physionomie et le maintien annonçoient une raison fort supérieure à son âge, si elle vouloit devenir l'épouse de Jésus-Christ. Elle déclara que c'étoit son dessein de se consacrer à Dieu, et pria l'évêque de lui donner sur-le-champ la bénédiction solennelle des vierges. Il y avoit déjà plusieurs monastères de filles dans les Gaules ; mais on y voyoit encore plus de vierges vivre dans la retraite chez leurs parents, porter le voile et des vêtements modestes, et prendre toutes les précautions convenables pour se garantir de la contagion du siècle. Afin de consacrer Geneviève avec toute la solennité qu'elle méritoit, saint Germain la conduisit à l'Eglise, au milieu d'un grand concours de peuple. On y chanta des psaumes et d'autres prières, durant lesquelles l'évêque tenoit la main droite sur la tête de la jeune vierge : après la cérémonie, il la fit manger avec lui.

Le lendemain il lui demanda si elle avoit présente la promesse qu'elle avoit faite. Saint père, lui répondit-elle, j'espère ne l'oublier jamais, et l'observer fidèlement avec le secours de la grâce. A ce moment, saint Germain vit à terre une médaille marquée du signe de la croix. Il la ramassa, et la donna à Geneviève, en lui disant : Recevez ce gage d'amitié de votre

¹ Const. vit. 8, Germani, cap. 20.

pè
po
ori
pie
po
de
ne
me
don
soin
peu
bien
révo
cour
en v
et el
perd
ent l
évêq
de jo
d'un
tout
mém
lava
couv
G
allia
quin
mour
gros
ble d
lesse
four
que
moin
église

père spirituel ; et en mémoire de moi et de votre engagement , portez-le toujours pendu à votre côté. Que ce soit là tout votre ornement, et laissez aux filles du siècle l'éclat de l'or et des pierreries : paroles qui, jointes au nom romain de Sévère que portoit le père de Geneviève, font présumer que la sainte étoit de famille romaine, et d'une naissance plus distinguée qu'on ne le croit communément. Le saint recommanda très-instamment au père et à la mère de la regarder moins comme un bien dont ils fussent les maîtres que comme un dépôt confié à leurs soins, et destiné à devenir un instrument de salut pour des peuples entiers. La mère, peu de jours après, eut des preuves bien sensibles de la vérité de ces prédictions. Quoiqu'elle révérait saint Germain et qu'elle eût pris confiance en ses discours, à peine avoit-il disparu, qu'elle gêna la piété de sa fille en voulant l'empêcher d'aller à l'Eglise un jour même de fête, et elle s'emporta jusqu'à lui donner un soufflet. Aussitôt elle perdit la vue, et elle demeura aveugle pendant dix ans¹. Elle eut le loisir de réfléchir sur les paroles prophétiques du saint évêque, que les vertus de Geneviève rendoient plus croyables de jour en jour. Enfin, elle dit à sa fille de lui apporter de l'eau d'un puits qui subsiste encore, et qui est en vénération dans tout le pays depuis cet événement. La fille obéit ; et avec la même simplicité elle fit le signe de la croix sur l'eau, et en lava les yeux de sa mère qui le lui avoit commandé, et qui recouvra miraculeusement la vue.

Geneviève n'en fut que plus humble et plus fervente. Elle allia à l'innocence une pénitence rigoureuse. Dès l'âge de quinze ans, elle ne mangea que deux fois la semaine, et sa nourriture n'étoit que du pain d'orge ou quelques légumes grossiers. Jamais elle n'usa ni de vin, ni d'autre boisson capable d'enivrer. Elle ne laissa pas d'atteindre la plus grande vieillesse, fut constamment respectée des petits et des grands, et fournit un exemple éclatant de la considération et du crédit que donnent les vertus d'un certain ordre aux personnes les moins puissantes selon le monde. Elle vint à bout de bâtir une église en l'honneur de saint Denys : et dans un temps de

¹ Sur. ad 3 Jan.

famine, elle trouva moyen de procurer des vivres aux Parisiens dépourvus de toutes ressources.

Mais long-temps auparavant, et aussitôt après sa consécration, les deux missionnaires Loup et Germain s'embarquèrent pour la Bretagne. Ils essayèrent dans le trajet une violente tempête ; mais saint Germain calma les flots, en y jettant quelques gouttes d'une huile bénite et en invoquant le nom de l'adorable Trinité. La réputation des deux évêques avoit préparé leurs succès : on vint de toutes parts pour les entendre, avec un tel empressement et un tel concours, qu'ils étoient obligés de prêcher sur les places publiques et dans les campagnes. Toutefois, pour perpétuer les fruits de leur zèle et pour prendre de justes mesures contre les artifices toujours renaissans de l'hérésie, ils assemblèrent un concile à Vérulam, aujourd'hui Saint-Alban, appelé ainsi du nom d'un des plus illustres martyrs de l'Angleterre. Les hérétiques crurent que le plus mauvais parti pour eux seroit de ne pas comparoître. Ils vinrent bien accompagnés, dans le dessein de l'emporter, au défaut de la raison, par l'appareil du faste et de l'arrogance. Mais les saints missionnaires établirent d'une manière aussi simple que solide les principes de la foi divine, qui opère, ajoutèrent-ils, les prodiges ; et se sentant tout à coup inspirés d'en-haut, ils proposèrent aux pélagiens de faire l'essai de la leur sur une jeune aveugle dont le père, qui étoit tribun, venoit demander la guérison.

Ils confessèrent leur impuissance. Les deux saints se mirent en prières, et demeurèrent immobiles durant quelque temps. Après quoi Germain invoquant, selon sa coutume, le nom de la sainte Trinité, et prenant un reliquaire qu'il portoit toujours sur lui, l'appliqua, en présence de tout le monde, sur les yeux de la fille qui recouvra la vue à l'instant. De vives acclamations s'élevèrent par toute l'assemblée, en l'honneur de Germain et de la doctrine qu'il soutenoit. Mais ce qui consola le plus son zèle, c'est que ses contradicteurs applaudirent comme les autres, anathématisèrent leurs erreurs, et se soumièrent humblement au joug de la foi. Les deux évêques allèrent rendre leurs actions de grâces au Seigneur sur le tombeau de saint Alban, et Germain l'ayant fait ouvrir, pour marquer à quel point on devoit honorer ces précieux restes des

amis de Dieu, il y déposa les reliques qu'il avoit coutume de porter, et prit en leur place de la terre du tombeau de ce martyr, encore teinte de son sang.

Les deux prélats de Gaule rendirent un autre service aux Bretons. Ceux-ci étoient en guerre avec les Pictes, qui habitoient la partie septentrionale de l'île, et qu'on nommoit ainsi, parce qu'ils se peignoient tout le corps d'une manière aussi bizarre qu'effrayante. Ils étoient si barbares, qu'ils mangeoient la chair humaine, et se plaisoient surtout à dévorer les mamelles toutes fumantes des femmes qui tomboient entre leurs mains. Ils s'étoient joints aux Saxons, autres barbares qu'ils avoient appelés de Germanie : et tous ensemble s'avançoient contre les Bretons qui, incapables de résister à de pareilles forces, et dépourvus de tout secours humain, imploroient celui des deux saints évêques. Germain n'ignoroit pas les règles de l'art militaire qu'il avoit autrefois exercé avec gloire ; il apprit aux troupes bretonnes à faire usage de ces ressources pour leur juste défense, et il parut même à leur tête pour les rassurer. Mais comptant beaucoup plus sur le secours d'en-haut que sur les moyens naturels, il invoqua et fit invoquer le Dieu des armées. Un esprit de terreur et de vertige se répandit tout à coup dans les troupes ennemies, sur qui les fidèles remportèrent une victoire complète, et d'autant plus satisfaisante, qu'elle ne leur coûta pas une seule goutte de sang. Les deux saints repartirent aussitôt pour leurs diocèses. Mais plus indomptable que les barbares, l'hérésie recommença quelques années après à troubler les îles Britanniques, et saint Germain y fut appelé pour la seconde fois.

Alors il se fit accompagner de saint Sévère, évêque de Trèves et disciple de saint Loup de Troyes. Au second voyage, passant encore par Paris, il trouva la calomnie déchaînée avec la plus grande violence contre Geneviève, malgré l'accroissement continuel de sa vertu depuis sa consécration. Il lui rendit visite dans son humble retraite, la salua avec des témoignages de vénération qui étonnèrent tout le monde, et convainquit le public de l'innocence ainsi que du haut mérite de la sainte.

Cette seconde expédition de Germain en Bretagne ne fut ni moins heureuse ni moins éclatante, et eut des succès plus

durables que la première. Par les mêmes voies, c'est-à-dire par la prière, par la vertu de sa divine éloquence, par des miracles encore plus fréquents que dans sa première mission, il fit abjurer l'hérésie de toute part; et pour qu'elle ne renaquit plus de ses cendres quand il seroit éloigné, on bannit bien loin de l'île tous les sectaires qui ne donnèrent point de preuves d'une sincère conversion. La Bretagne ne fut pas le seul théâtre du crédit miraculeux de saint Germain auprès du Tout-Puissant : il opéra depuis une multitude étonnante de prodiges, et ressuscita plusieurs morts.

Ces merveilles eurent même pour témoin la cour de Ravenne, où résidoit le jeune empereur Valentinien, comme avoit fait son prédécesseur Honorius¹. Le saint évêque y étoit venu solliciter la grâce des peuples de l'Armorique, coupables de rébellion, et ce fut là qu'il termina sa carrière dans un âge avancé, et dans l'exercice héroïque de la charité et de la bien-faisance. S'il n'eut pas la consolation de mourir au milieu de son peuple, le Seigneur n'en disposa de la sorte que pour donner plus d'éclat à la gloire de son serviteur. Son corps fut reporté processionnellement, avec une pompe et un concours incroyable, de Ravenne jusqu'à son église d'Auxerre, où on l'enterra dans un oratoire qu'il avoit fondé en l'honneur de saint Maurice, et qui est aujourd'hui la célèbre abbaye de saint Germain.

Les fréquents soulèvements des peuples agitoient l'empire d'une manière encore plus funeste que les irruptions des Barbares, qui le plus souvent n'étoient mis en action que par la perfidie des Romains. Dans les commencements du règne de Valentinien III, ou plutôt de sa mère Placidie, le brave et fier Aëtius ne voyoit au-dessus de lui que le comte Boniface : c'étoit encore trop pour son ambition. Il entreprit d'inspirer la défiance de son rival à l'impératrice, et il ne le chargea pas d'un moindre attentat que de se vouloir rendre indépendant en Afrique². Pour preuve de ce que j'avance, lui dit-il, outre ce que vous savez de son mariage avec une princesse de la race royale des Vandales, je sais que si vous lui donnez ordre

¹ Ibid. c. 15, 16 et 17. — ² Proc. 1. Bel. Vaud. c. 3.

de venir en Italie, il refusera d'obéir. En même temps il feignit, en écrivant à Boniface, de prendre le plus vif intérêt à son sort, lui marqua que l'impératrice avoit dessein de le perdre, et que si elle le mandoit, il se gardât bien de venir.

Boniface avoit de la probité, de la religion, de la piété même; tellement que, voulant renoncer au monde pour embrasser la vie monastique, saint Augustin et saint Alypius l'en avoient détourné, dans la persuasion qu'il contribueroit davantage au service de Dieu en conservant ses dignités. Mais autant il est grand, en vivant au milieu du siècle, de servir aux autres de rempart contre sa contagion, autant cette glorieuse destinée est-elle périlleuse. Le comte Boniface ne sut pas se préserver de ce danger : il céda aux attraits de la sensualité, et se démentit d'abord au point de se remarier, contre le vœu qu'il avoit fait d'observer la chasteté parfaite depuis la mort de sa première femme. Comme sa vertu se trouvoit déjà si chancelante, il reçut la lettre perfide d'Aëtius, et il ne manqua point de donner dans ce nouveau piège. Loin d'obéir à l'ordre qui l'appeloit à la cour, il se mit en devoir de résister à force ouverte, attendit de pied ferme les troupes que l'empereur fit marcher contre lui, et battit ses généraux en plusieurs rencontres. Craignant, après ces premiers succès, qu'on ne l'accablât enfin, il traita avec les Vandales, pour les attirer en Afrique. Ces barbares, qui avoient peine à se faire un établissement en Espagne, où les Visigoths étoient beaucoup plus puissants qu'eux, écoutèrent avec joie les propositions de Boniface, et passèrent aussitôt le détroit.

Cependant saint Augustin ne cessoit d'écrire à l'inconstant Boniface pour le rappeler de ses écarts, et lui faire sentir la vanité des biens d'ici-bas. C'est dans une de ces lettres qu'on trouve le passage suivant : « Priez le Seigneur qui peut vous tirer des nécessités les plus embarrassantes, afin que vous puissiez un jour ce que vous ne pouvez point à présent. » Pour empêcher toute âme droite d'abuser de ces paroles, il suffit de lui rappeler à quelle occasion elles ont été proférées. Le comte Boniface s'étant remarié après avoir fait vœu de continence,

† Epist. 220, al. 70.

et n'étant pas maître de garder son vœu depuis son engagement avec une femme qui l'avoit cru libre en l'épousant, saint Augustin lui dit de porter son épouse à la pratique de cette éminente vertu, sans cependant l'y forcer; de prier le Seigneur de lui en inspirer la résolution, afin qu'il puisse lui-même pratiquer alors ce qu'il a promis, et que le devoir du mariage l'empêchoit d'observer à son gré. Il n'est rien là sans doute, d'où l'on puisse conclure, qu'en des circonstances même où les préceptes nous obligent, ils nous sont absolument impossibles.

Les exhortations du saint évêque, et plus encore peut-être la découverte que fit Boniface de la supercherie d'Aëtius, le firent repentir des coupables engagements qu'il avoit pris avec les ennemis de l'empire. D'un autre côté, Placidie, qui n'avoit pas oublié les premiers services du comte, lui fit offrir un plein pardon, pourvu qu'il chassât d'Afrique les barbares qu'il y avoit appelés. Mais autant il avoit été facile de les faire venir, autant il étoit impossible de les renvoyer. Ils avoient déjà pris goût à leurs nouvelles demeures; et leur roi Genséric, jeune, ardent, plein de bravoure et de pénétration, rendoit la proposition du retour extrêmement délicate, de quelque manière qu'on la fit. Boniface offrit d'abord de l'argent en compensation de ses promesses. C'est un trône, répondit fièrement Genséric, que je suis venu chercher au-delà des mers, et je ne les repasserai point comme on me le propose. Il refusa tout ce qu'on lui offrit, et le comte fut obligé de recourir à la force : elle ne réussit pas mieux que les négociations. Les Vandales étoient passés dans l'Afrique en bien plus grand nombre qu'on ne s'y étoit attendu; ils avoient amené avec eux, outre les gens de leur nation, des Goths, des Alains, des barbares et des brigands de toute espèce. Tout le monde cependant, et saint Augustin le premier fut étonné de la victoire qu'ils remportèrent sur Boniface, qui avoit toujours été la terreur de ces peuples indisciplinés, et qui peu auparavant en avoit dissipé des essaims innombrables avec une poignée de combattants.

Après cette défaite inopinée, il fut poursuivi si vivement qu'il put à peine se jeter dans Hippone, où on l'assiégea. Il

trouva pourtant moyen de s'échapper de cette place, qui fut emportée après quatorze mois de siège. En vain tenta-t-il encore par la suite, avec les forces réunies des empires d'Orient et d'Occident, de délivrer l'Afrique : il mourut enfin à Rome des blessures qu'il avoit reçues; mais il remporta sur lui-même la plus glorieuse des victoires, en faisant hommage, non-seulement à son souverain, mais aux qualités brillantes d'Aëtius, qu'il conseilla à sa propre femme d'épouser, comme le plus grand homme de guerre de l'empire.

Aussitôt après leur première victoire, les Vandales se répandirent sans obstacle par tout le pays, dans les villes comme dans les villages, tout se soumettant ou fuyant devant eux¹. Il n'y eut que Cirthe et Carthage avec Hippone, qui leur donnèrent la peine de former des sièges. Partout on ne voyoit que villes ruinées, édifices en feu, citoyens errants ou égorgés sur les chemins. On réduisit à la plus dure servitude ceux qui avoient occupé les premières places; les femmes de la plus haute qualité, qui avoient eu des troupes d'esclaves à leurs ordres, se voyoient contraintes de rendre à de féroces et grossiers dominateurs les services les plus abjects et les plus pénibles : encore celles qui gémissaient sous le poids des fers, parurent-elles les plus heureuses. On en égorga une infinité d'autres, on les éventra indignement, on arracha leurs enfants de leurs seins ou des bras de leurs nourrices; on jeta ces malheureux sur la route, comme un poids inutile, et l'on empêcha les mères, soit de les emporter vivants, soit de leur donner la sépulture après la mort. Il en périt une multitude, sans avoir reçu le baptême.

Les Vandales étoient chrétiens, mais ariens furieux et non moins animés contre les catholiques, ni d'une impiété moins féroce que quand ils étoient idolâtres². Le culte public fut absolument et long-temps interrompu, les choses saintes profanées, les temples brûlés de toute part. Pour le chant des psaumes, le saint sacrifice, les sacrements, tous les exercices de la religion, on ne trouvoit ni fidèle pour y participer, ni ministre pour y présider. Après les gens de guerre et les grands

¹ Proc. Bell. Vand. — ² Vict. Vit. lib. 1.

propres à défendre la république, aucun romain n'étoit plus en butte à l'animosité des ennemis, que les personnes consacrées à Dieu. D'abord il s'en étoit retiré plusieurs dans les châteaux et les forts qui se trouvoient au voisinage, mais y ayant été bientôt forcés et mis à mort, les autres s'enfonçoient dans le sein des forêts et dans les cavernes les plussauvages d'où la faim les chassoit ensuite et les forçoit à revenir chercher leur subsistance dans une honteuse mendicité, ou plutôt une mort prompte dans le ressentiment brutal du vainqueur.

Cette image, tracée par des écrivains du pays, particulièrement par Possidius, évêque de Calame, dans la vie de saint Augustin, son contemporain et son ami, pourroit sembler une exagération, si l'on ne savoit à quel excès et par quels principes les Vandales étoient irrités contre les Africains. Non-seulement ils les poursuivoient comme sujets de l'empire; mais ils avoient en exécration l'affreuse corruption de leurs mœurs. Comme ils étoient naturellement aussi chastes qu'impitoyables et cruels, ils se faisoient une gloire et un mérite de purger la terre de ces monstres d'impudicité. Pour y parvenir, après avoir immolé tout ce qui leur tomba sous la main, ils s'efforçoient d'affamer tout le reste, en coupant les arbres dans les campagnes, en perdant les fruits, en détruisant généralement tout ce qui pouvoit offrir quelque subsistance aux misérables ensevelis le jour dans les antres, et revenant la nuit chercher quelque sorte d'aliment près des lieux habités ou cultivés.

Salvien, qui vivoit alors, décrit avec la plus énergique éloquence, et les débordements odieux de l'Afrique, et l'excès des calamités qu'ils entraînent après eux¹. C'est dans un ouvrage adressé à Salonius, évêque de Vienne et fils de saint Eucher, que cet illustre citoyen de Marseille, prêtre seulement, mais nommé pour sa capacité le maître des évêques, entreprend par-là de justifier la Providence, et de lever le scandale que donnoient aux foibles, dans la chute de l'empire, tant les infortunes des Romains chrétiens et catholiques, que la prospérité des barbares, soit hérétiques, soit païens. En comparant les Africains, sujets de l'empire avec les différentes

¹ De Gubern. l. 7 et 8.

nations qui le dévastoient, il avance que l'assemblage des vices dont un seul suffisoit pour rendre chacune de ces nations odieuses se trouvoit concentré dans l'Afrique où ils venoient se précipiter comme dans un égout infect, après avoir souillé dans leur cours les autres parties de l'univers. Si, dit-il, les peuples qu'on appelle barbares, et que l'on compare aux bêtes féroces, ont chacun leur vice, au moins n'ont-ils pas tous les vices ensemble. Les Goths sont traitres, mais chastes; les Alains plus licencieux, mais éloignés de toute fourberie; les Francs légers, mais bienfaisants et sociables; les Saxons au contraire fort cruels, mais en revanche ils ont de l'impureté un éloignement qui excite notre admiration. Les Vandales, vainqueurs de l'Afrique, ne sont pas moins recommandables par l'amour de cette vertu; et s'ils sont fastueux, méprisants et superbes, ce qu'ils méprisent davantage dans leurs vaincus, ce sont les outrages faits à la pudeur par les femmes aussi-bien que par les hommes; c'est l'effronterie d'un sexe que déshonore le seul éloignement de la retraite; c'est l'infamie comme triomphante dans les assemblées publiques: si tous ces peuples sont marqués de quelque tache, ils se distinguent aussi par quelque bonne qualité. Pour les Africains, inhumanité, perfidie, avarice et rapacité, ivrognerie, blasphème et parjure; je ne sais quelle est celle de ces taches dont ils ne sont pas souillés. Nous ne parlerons pas de l'impudicité: autant ils surpassent tous les étrangers par les autres vices que nous venons de marquer, autant ils se surpassent eux-mêmes par leur fureur pour les sales voluptés. Qui a jamais regardé l'Afrique comme une terre ordinaire, destinée à l'habitation des animaux raisonnables en qui la chair doit être soumise à l'esprit, et non pas plutôt comme le repaire de l'obscénité, ou comme un immense foyer des passions d'ignominie qui l'ont embrasée de tout temps?

Cet orateur véhément, et ici peut-être un peu déclamateur, rend néanmoins gloire au pouvoir de la religion sur les mœurs des Africains mêmes, que leur conversion à la foi et la vertu miraculeuse de la grâce n'avoient pas laissé de changer dans plusieurs d'entr'eux d'une manière frappante. Mais, à l'exception de ces serviteurs sincères du vrai Dieu, reprend-il,

qu'est-ce que tout le reste ? Quel phénomène qu'un Africain chaste ? C'est un prodige aussi étonnant qu'une vipère sans venin, qu'un tigre sans férocité ; c'est un Africain qui n'est plus Africain. On doit moins attribuer à la sévérité du Seigneur, qu'à l'énormité des crimes de l'Afrique, les excès de cruauté commis sur elle par ses barbares vainqueurs. Si les Vandales l'ont dévastée ils l'ont purifiée ; ils ont fait ce que n'ont pu les lois romaines ; ils ont réprimé les passions honteuses, non comme les Romains qui se rendent coupables du vol et de l'adultère, tandis qu'ils le proscrivent ; mais en imposant aux esclaves la nécessité d'imiter leurs tyrans, et en immolant à leur cruauté ceux qui ne se conforment point à leur exemple. Les Vandales réussirent en effet à supprimer en Afrique les lieux de débauche et les femmes publiques ; ils les contraignirent toutes à se marier, et punirent de mort celles qui ne se contentèrent pas d'un époux. Mais ce ne fut qu'après la prise de la capitale, que, las de massacrer, et craignant de ne plus régner que dans des déserts, leur farouche vertu usa enfin de ces tempéraments.

En attendant ils poussèrent vivement le siège d'Hippone¹. Un grand nombre d'évêques, les uns parce qu'ils n'avoient plus de troupeau, les autres se trouvant toutes égorgées ou misérablement dispersées, les autres pour empêcher l'extinction totale de l'épiscopat en Afrique, plutôt que pour la conservation de leur propre personne, tous se voyant recherchés avec une rigueur et un acharnement opiniâtre, s'étoient réfugiés dans les places que l'on croyoit les plus sûres. Possidius, ami du saint évêque d'Hippone, et plusieurs autres prélats du voisinage, avoient choisi ce dernier asile, assez avantageux, mais resserré de toute part et rempli d'étrangers qui en augmentoient les besoins de jour en jour. Le généreux Augustin s'efforçoit de secourir tout le monde, et il n'y pouvoit suffire, en se retranchant à lui-même les choses les plus nécessaires. Il y suppléa par l'effusion de ses sentiments et l'onction de son éloquence, consolant au moins les malheureux dont il ne pouvoit soulager la misère. Il montrait sur son visage un air de rési-

¹ Possid. c. 29.

gnation et de sérénité qui se communiquoit à la multitude dont il étoit environné nuit et jour; tandis qu'il éprouvoit avec la plus douloureuse sensibilité la peine encore plus cruelle de l'étouffer au fond de son cœur. S'il pouvoit se dérober à tant de malheureux et gênants témoins, il fondeoit en larmes devant le Seigneur, et le conjuroit d'accepter le dévouement qu'il faisoit de sa personne pour son peuple; ou s'il ne daignoit pas l'agréer, de le retirer du monde avant la prise de la ville, et de ne pas le rendre spectateur de cette effroyable catastrophe.

Cependant les Barbares désolant l'Eglise de tous côtés, le Seigneur faisoit éclater en toute manière les effets de sa grâce qui, toujours admirable dans ses saints, se reproduit dans leurs œuvres sous mille formes différentes. Tandis qu'Augustin s'élevoit à la plus haute sainteté par la simplicité de la foi et des vertus communes en apparence, Alexandre, auteur de l'institut des acémètes, c'est-à-dire, gens qui ne dorment point, étoit au même terme par les routes les plus extraordinaires. Ce grand saint, issu d'une race illustre, avoit d'abord occupé à la cour de Constantinople des postes dignes de sa naissance.

Il abandonna les grandeurs du siècle, distribua ses richesses aux pauvres, et se retira dans un monastère renommé en Syrie. Faisant toujours de nouveaux progrès dans la perfection et le mépris du monde, il s'enfonça dans le désert, d'où, après sept ans, son humilité se vit encore obligée de s'enfuir. Il avoit converti plusieurs habitants païens d'une ville voisine, avec leur gouverneur nommé Rabula, que la réputation du saint avoit attirés vers lui. Tous voulurent avoir pour évêque celui qu'ils reconnoissoient pour apôtre: ils l'engagèrent, sous quelque prétexte de zèle, à venir dans leur ville dont ils gardoient soigneusement les portes, bien résolus à ne point le laisser retourner dans sa solitude. Il arriva sans nulle défiance; mais ayant reconnu le piège qu'il croyoit tendu à son incapacité et à sa foiblesse, il se fit descendre pendant la nuit dans une corbeille, par-dessus les murs de la ville, comme s'il eût

été question de se soustraire au plus imminent péril. Marchant ensuite deux jours entiers à travers les déserts, il ne s'arrêta qu'à un endroit assez éloigné et assez sauvage, pour s'y croire à l'abri de toutes les recherches.

Cet asile ignoré servoit aussi de retraite à une troupe nombreuse de voleurs : il les convertit par la vertu de ses exhortations et de ses prières. Le chef de ces malfaiteurs donna l'exemple, et reçut aussi le premier la récompense de sa docilité, ayant fait une sainte mort huit jours après son baptême. Les autres transformèrent leur caverne en un monastère, et sous la conduite d'un supérieur qu'établit Alexandre, ils firent l'édification d'une contrée dont leur brigandage avoit jusque-là fait la terreur et la désolation.

Quant à Rabula, gouverneur de la ville convertie, qui voulut le prendre lui-même pour évêque au défaut d'Alexandre, il renonça pareillement à toutes les distinctions de ce monde, et se fit anachorète. Mais on l'arracha depuis à sa solitude, pour l'élever sur le siège d'Edesse, métropole de la Mésopotamie. Sa femme bâtit une maison religieuse, où elle se consacra au Seigneur avec ses filles et ses domestiques.

Saint Alexandre, de son côté, alla aux bords de l'Euphrate faire le premier établissement de la psalmodie perpétuelle. La communauté qu'il y institua, monta en peu de temps au nombre de quatre cents moines, Syriens, Grecs, Egyptiens et Latins. Ils se partageoient en plusieurs chœurs; et se succédoient les uns aux autres, sans qu'il y eût un moment ni le jour ni la nuit, où cette habitation céleste cessât de retentir des louanges divines. Imitant en tout la vie angélique, ils vivoient dans un aussi grand détachement que s'ils n'eussent point eu de corps. Chacun d'eux n'usoit jamais que d'une seule tunique, et n'avoit de nourriture que pour la journée. Le soir, on donnoit aux pauvres tout ce qui restoit, sans rien garder pour le lendemain. Mais afin de rendre son établissement encore plus utile à la religion, Alexandre fit joindre à la prière la vie active de l'apostolat, et forma soixante-dix de ses disciples à prêcher la foi aux gentils.

Tant de bonnes œuvres n'empêchèrent pas qu'ils ne fussent persécutés. Leurs courses évangéliques et leur prière conti-

nuelle les faisoient confondre avec les massaliens, qu'on appelloit aussi euchites, du mot grec qui signifie *priants* : hérétiques, ou pour parler plus proprement, fanatiques enthousiastes, sortis de la Mésopotamie aussi-bien qu'Alexandre, et qui, prenant à la lettre le précepte de la prière continuelle, réduisoient toute la religion à la prière, ôtoient toute vertu au baptême et aux autres sacrements : d'ailleurs gens oisifs et vagabonds qui couroient le monde, et débitoient leurs rêveries comme autant de révélations et d'articles de foi, les seuls à peu près qu'ils admissent.

Comme ces sectaires étoient extrêmement dissimulés, se parjurant sans façon, et quand il importoit à leur tranquillité, anathématisant, sans les abandonner, toutes les erreurs, on étoit en grande défiance à leur égard. Ainsi Alexandre que l'on confondit avec eux, eut infiniment à souffrir. Etant venu à Antioche, où il n'avoit point paru depuis vingt ans, le patriarche Théodose envoya un ecclésiastique nommé Malc, pour le chasser, et celui-ci lui donna publiquement un soufflet. Alexandre, sans s'énouvoir, dit, en faisant allusion au valet mentionné dans l'Évangile : Or le nom du serviteur étoit Malc. Le peuple, qui rendoit à Alexandre plus de justice que le clergé, prit sa défense, et Malc fut contraint de se retirer avec honte.

Alexandre quitta cependant Antioche, se déguisa même en mendiant pour aller en liberté; et passant par un monastère nommé Crithen, il fut étonné d'y trouver la psalmodie perpétuelle. Mais il reconnut que cette maison avoit été fondée par un de ses élèves. Enfin il se rendit à Constantinople avec ses disciples, et il y commença un nouvel établissement de son institut, où l'on compta dans peu trois cents moines. Ils étoient distribués en chœurs de cinquante, qui se succédoient sans interruption les uns aux autres. Là ils furent encore persécutés et soupçonnés, comme en Asie, de massalianisme. On emprisonna le maître, et l'on dispersa les disciples, qui toutefois le rejoignirent, le jour même qu'il recouvra sa liberté. Alors ils allèrent tous ensemble vers l'embouchure du Pont-Euxin établir un nouveau monastère d'acémètes, où saint Alexandre mourut vers l'an 430.

Ce fut dans les commencements de cette même année, que saint Augustin connut d'une manière certaine que le Seigneur avoit exaucé la prière qu'il lui avoit faite, de ne pas le rendre témoin du dernier malheur de son peuple¹. Etant tombé malade dans le troisième mois du siège d'Hippone, il se prépara aussitôt à la mort, comme un homme assuré qu'il ne relèveroit pas de sa maladie. Il marqua autant de crainte des jugements de Dieu, que s'il n'eût encore fait pénitence. Les services innombrables et pénibles rendus à l'Eglise, tant d'écrits contre les hérétiques, tant de schismatiques gagnés par ses conférences, tant de pécheurs convertis et de saints formés par ses soins, tant de clercs et de vierges parvenus à la perfection, tant de rigueurs exercées contre lui-même. enfin tant de vertus aussi pures qu'éclatantes, lui inspiroient moins d'assurance que les péchés de sa vie passée ne lui causoient de regret et de confusion.

Si les âmes les plus innocentes, disoit-il souvent aux amis qui l'entouroient, ne doivent point sortir de ce monde sans faire pénitence, quelle doit être la disposition de celles qui ont commencé si tard à connoître et à servir le Seigneur? Toujours conforme à ses maximes et à sa méthode, les œuvres de satisfaction le plus de son goût étoient les moins remarquables, les moins susceptibles d'ostentation; telle que la souffrance de ses maux, les remèdes mêmes acceptés avec résignation et avec foi, comme des peines du péché. Il fit tracer sur quelques cartons les psaumes de la pénitence, qui sont en petit nombre, dit l'auteur de sa vie; apparemment les mêmes que nous nommons encore de la sorte. Il les suspendit sous ses yeux, afin d'entretenir jusqu'au dernier soupir toute la vivacité de sa componction. Pour n'être pas distrait de ces pieuses pensées durant les derniers jours de sa vie, il pria qu'on n'entrât dans sa chambre qu'avec le médecin, ou quand on lui apporteroit à manger. Sa maladie ne laissa pas d'être fort longue: elle commença sur la fin du carême, et il ne mourut que le 28 d'août, jour auquel l'Eglise célèbre encore sa fête. C'étoit la 430.^e année de l'ère chrétienne, de son âge, la 76.^e,

¹ Possid. c. 29.

et la quarantième depuis son entrée dans le clergé. On observe comme une chose remarquable dans un saint même, que depuis le premier moment qu'il se donna au Seigneur jusqu'à sa mort, non-seulement il ne regarda jamais en arrière, mais qu'il avança toujours avec un redoublement de ferveur dans la carrière de la perfection, sans jamais se détourner de son but, sans donner dans aucun de ces écarts, même passagers, qu'on trouve jusque dans la vie d'un très-grand nombre de saints.

Il ne fit point de testament, parce qu'il n'avoit rien à léguer; mais il avoit formé, et il recommanda avant d'expirer, une belle bibliothèque qu'il laissa à son église : souci digne du premier des saints docteurs, et que la Providence parut justifier. L'incendie qui, après la prise d'Hippone, réduisit presque tout en cendres, respecta néanmoins cette riche collection, où sans doute il n'y avoit rien de plus précieux que les œuvres d'Augustin même. En l'enterrant, on offrit le saint sacrifice de l'autel, dit en terme exprès l'évêque Possidius qui étoit présent, et qui nous a transmis ce témoignage si formel et si précis, en faveur du nom et de la réalité du sacrifice de la messe. Cet historien ajoute qu'avant la mort d'Augustin, Dieu fit connoître sa sainteté, par la guérison miraculeuse d'un malade qui vint la lui demander dans son lit. Le saint lui dit d'abord, avec des sentiments d'humilité d'autant plus sincères qu'ils sembloient plus naturels, que s'il avoit quelque pouvoir sur les maladies, il s'en serviroit pour lui-même. Mais le malade suppliant ayant répliqué qu'on lui avoit commandé en songe d'aller trouver l'évêque Augustin, avec assurance de guérison, le saint pasteur faisant céder la modestie à la charité, imposa les mains à l'infirme, et le guérit sur-le-champ. Il avoit opéré plusieurs autres merveilles, surtout pour la délivrance des énergumènes, pendant le cours de son épiscopat. Mais ce n'est point par la multitude des miracles que se distingua ce grand saint, ni par aucune des faveurs ni des pratiques extraordinaires qu'on lit dans la vie de tant d'autres.

Une conduite égale, uniforme, constante, éloignée de toutes les extrémités; tel fut toujours le caractère de sa vertu. Modeste dans ses meubles comme dans ses vêtements, il évitoit avec le même soin la mal-propreté et la magnificence.

Il portoit du linge et des souliers, suivant l'usage devenu le plus commun, sans blâmer cependant ceux qui alloient nus-pieds, les avertissant seulement de se tenir en garde contre la vanité. Sa table étoit frugale, et l'on n'y servoit d'ordinaire que des légumes. Quand il s'y trouvoit, ou des personnes d'une santé foible, ou des hôtes, car il étoit fort hospitalier et fort affable, on servoit des viandes. Pour le vin, il y en avoit toujours; l'usage du gras étant réputé beaucoup moins nécessaire que le vin, dans le régime de cet âge.

Excepté les cuillers, il n'avoit aucune argenterie; non par indigence, mais par amour de la pauvreté. Ses clercs vivoient toujours avec lui, vêtus et nourris à frais communs. On lisoit pendant le repas, et pour donner la réfection à l'esprit aussi-bien qu'au corps, et pour être moins exposé à oublier les lois de la tempérance. Par la même crainte de passer les bornes de la sobriété qu'il s'étoit prescrites, à ce qu'il dit lui-même, jamais il ne mangeoit hors de chez lui, quelque invitation qu'on lui en pût faire. On ne voyoit point de femme manger à sa table, loger dans sa maison, ou la fréquenter en aucune manière, pas même sa sœur ni ses nièces: non que de si proches parentes ne fussent à l'abri de tout soupçon, mais parce qu'elles attirent ordinairement d'autres femmes dont le commerce est moins indifférent. Quand les personnes du sexe vouloient lui parler, il les recevoit en présence de quelques clercs, et jamais il ne lui arriva, depuis sa conversion, de s'entretenir seul à seul avec elles.

On ne se lasse point des détails d'une vie si cléricale et si digne de servir de modèle à tout prélat comme à tout clerc vraiment religieux; mais on peut dire qu'ici le docteur l'emporte encore sur le pasteur, tant par la profondeur incomparable de sa doctrine, que par l'intérêt tout particulier qu'a toujours pris l'Eglise à saint Augustin considéré sous ce point de vue. Quoique nous ayons plus parlé de ses ouvrages que de ceux des autres Pères, nous n'en avons touché que la très-petite partie, et précisément autant qu'il étoit nécessaire pour avoir une idée juste de sa doctrine sur les points capitaux. Possidius nous a laissé un catalogue des œuvres du saint docteur, qu'il fait monter jusqu'au nombre de mille et trente, y

compris les livres, les sermons, les lettres; dont plusieurs sont des traités complets, et quelques écrits qui ne sont point parvenus jusqu'à nous : encore ajoute-t-il qu'il n'a pu tout compter. Dans cette multitude incroyable de productions; ce qu'on remarque principalement, après la pureté du dogme et de la morale, la profondeur de la science et de l'érudition; la grandeur des vues, la force du raisonnement; la sagacité infinie de l'esprit, la beauté de l'élocution; excessive peut-être et dégénérant quelquefois en subtilité; selon le goût déjà corrompu du temps; ce qu'on remarque, dis-je, avec le plus d'édification, c'est la modestie de l'auteur; qui n'a rien d'égal que le mérite qu'elle décore: Il faudroit copier des livres entiers d'Augustin, pour faire voir tous les sentimens humbles qu'il avoit de lui-même; mais ils y sont exprimés avec une candeur et une simplicité qui ne laissent point douter qu'il ne sentît au fond du cœur tout ce que sa plume retraçoit.

Dans sa dispute avec saint Jérôme; on ne fut pas moins attendri ou édifié de sa modération et de toutes ses déférences, tandis qu'il avoit l'avantage de la vérité pour lui. Si l'on allègue le respect dû à un docteur consommé, et qui avoit si bien mérité de l'Eglise, on retrouve la même modestie et presque les mêmes ménagemens pour le jeune évêque d'Eclane, Julien, le plus arrogant défenseur du pélagianisme, et que la seule présomption avoit pu engager à se mesurer avec un docteur de cette prééminence. Mais le plus digne monument de son humilité est sans contredit le livre de ses Confessions. Qu'il lui fallut être vivement pénétré de la grandeur de Dieu et de sa propre bassesse; absorbé dans les sentimens de sa componction et de son abjection; pour publier à la face du monde entier ses plus humiliantes foiblesses, pour charger ce tableau des plus fortes couleurs; et pour le transmettre à tous les siècles à venir!

Toutefois ce grand saint, cet illustre docteur fut en butte à la calomnie et à la plus flétrissante imposture. Depuis sa mort surtout, ses ennemis, devenus plus audacieux, mirent tout en œuvre pour ternir sa mémoire. A ce dessein, ils firent courir sous son nom les quinze articles qu'on appela les objections des Gaulois, et qui dès-lors, selon quelques auteurs, environ

trente ans après, suivant l'opinion commune, donnèrent lieu à l'hérésie des prédestinations.

Les plus durs de ces articles sont ceux qui suivent : I. Par une triste nécessité qui est l'effet de la prédestination, les hommes sont contraints au péché et condamnés à la mort. II et III. La grâce du baptême n'efface pas le péché originel dans ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie, et il ne leur sert de rien de tenir une conduite juste et sainte. VI et XV. Le libre arbitre ne fait rien dans les hommes; c'est la prédestination qui agit en eux, soit pour le bien, soit pour le mal. VIII et IX. Le Sauveur n'a pas été crucifié pour la rédemption de tout le monde, et Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, mais seulement de quelques-uns qui sont prédestinés. VII et XII. Dieu ôte la grâce de l'obéissance à des justes qu'il a appelés, et leur refuse la persévérance, précisément parce qu'ils n'ont pas été séparés de la masse de perdition par la prédestination et de la divine prescience. Tels sont les points capitaux et précis de la doctrine qu'on donnoit pour celle de saint Augustin, afin de le décrier et de persuader qu'il s'étoit écarté de la foi catholique dans ses derniers ouvrages.

Prosper, son illustre et zélé disciple, n'épargna rien pour venger l'honneur de son maître. Il ne faut qu'ouvrir sa réponse aux objections des Gaulois, pour se convaincre qu'il y a une distance infinie de la doctrine du maître et du disciple à celle de tous les prédestinatiens. Cependant l'apologiste, en confondant la calomnie, s'attira personnellement à dos les calomnieurs. Un nommé Vincent, que certains critiques ont trouvé expédient de donner pour Vincent de Lérins, compté parmi les saints dans le martyrologe, publia contre Prosper des imputations semblables à celles dont on noircissoit la mémoire du docteur de la grâce. Prosper répondit avec une justesse et une précision admirables, sans jamais donner dans un excès, en évitant l'excès opposé. En prouvant contre les semi-pélagiens la gratuité ainsi que la nécessité de la grâce, partout il a soin de montrer en Dieu la volonté sincère de sauver tous les hommes. Aussi telle fut la persuasion publique touchant sa manière de penser à cet égard, qu'on lui a long-temps attribué l'ouvrage d'un auteur inconnu, intitulé *de la Vocation des*

Gentils, et qui exprime clairement la plus saine doctrine.

Prosper eut encore le courage d'attaquer les conférences de Cassien, malgré la haute réputation de l'auteur. Il employa contre lui l'autorité des conciles d'Afrique et d'Orient, ainsi que les constitutions des papes Innocent et Zozime. C'est ce que son génie poétique exprime en ces termes figurés : « Voyez-vous que d'invincibles constitutions du siège apostolique mettent vos raisonnements en poudre, et que vos retranchements sont ruinés, comme les murs de Jéricho, par le concert des trompettes sacerdotales ? »

Enfin Prosper porta le zèle jusqu'à entreprendre le voyage de Rome, afin de mieux faire connoître au chef de l'Eglise le péril où se trouvoit la foi en plusieurs endroits des Gaules. La principale cause du mal étoit la liberté que s'arrogeoient de simples prêtres, d'enseigner sans consulter les évêques, et de s'ériger, au préjudice de l'épiscopat, en juges de la doctrine. On voit en effet dans une lettre pontificale, adressée vers le même temps aux évêques de Gaule en général, et nommément à ceux de Marseille et du voisinage, que le saint pape Célestin les reprend vivement de leur négligence à réprimer l'orgueil de leurs prêtres, et à les tenir dans la soumission qu'ils leur devoient, dit-il formellement, à raison de leur dignité. Venant ensuite aux mauvais effets de cette indépendance et de la témérité qui en étoit le principe, il fait en ces termes l'apologie de saint Augustin contre les calomnies des prêtres de Gaule : « Augustin de sainte mémoire a toujours été dans notre communion, et jamais le moindre nuage n'a terni ni sa foi ni ses mœurs. On a toujours eu de lui l'idée la plus avantageuse, et il n'étoit pas moins chéri que révééré de tout le monde. Pour sa science, elle fut telle, que mes prédécesseurs mêmes, je m'en souviens, le comptoient au nombre des meilleurs maîtres. »

A cette lettre sont joints neuf points de dogme touchant la grâce et le libre arbitre, que l'on voit cités assez peu de temps après, comme faisant partie de la même lettre, et dont il paroît néanmoins que saint Célestin n'est pas lui-même l'auteur. Mais on a lieu de croire qu'il avoit chargé saint Prosper ou saint Léon, alors diacre, de réduire ainsi à certains chefs la

doctrine de l'Eglise sur le péché originel, sur la nécessité de la grâce, tant pour la foi et le commencement de la bonne volonté, que pour les œuvres du salut, enfin sur les tentations et les mérites des saints. Rien n'étoit plus propre à justifier la doctrine de saint Augustin, que de lui donner pour base les décisions des conciles confirmés par les souverains pontifes. En effet, ces neuf articles ne sont que le recueil des autorités des conciles d'Afrique et des papes Innocent et Zozime, touchant les matières décidées comme de foi.

Quant aux assertions ultérieures des savants qui, en combattant les hérétiques, ont pénétré plus avant dans les difficultés de ces questions, on déclare qu'en se gardant bien de les mépriser, on ne juge pourtant pas nécessaire de les confirmer¹. On se contente de déclarer, qu'on ne doit point absolument regarder comme orthodoxe, ce qui paroitra contredire les règles qu'on vient de voir établir sur les sentences du siège apostolique touchant les effets et la dignité de la grâce. Il est donc constant qu'en prenant la défense, soit des docteurs catholiques en général, soit du docteur de la grâce en particulier, l'auteur ou le rédacteur des articles n'a pas prétendu que l'Eglise eût apposé le sceau de son autorité à tout ce qu'ils ont écrit. Il lui suffisoit d'établir qu'ils n'avoient rien enseigné de contraire à la foi, touchant les matières de la grâce et de la liberté. Concluons par une réflexion qui trouve ici place d'une manière bien naturelle : Si la doctrine de saint Augustin tire tant d'autorité de sa conformité aux décisions de la multitude des évêques, confirmées par les souverains pontifes, est-il bien conséquent de vouloir ériger en dogmes des opinions contraires à des décisions toutes pareilles, parce qu'on imagine voir dans saint Augustin, ce que ni pape ni concile n'y ont jamais vu ?

Pour laisser enfin une idée nette de la doctrine du défenseur de la grâce contre les pélagiens et les semi-pélagiens, nous allons réduire brièvement tout ce que nous en avons dit jusqu'ici, à quelques points capitaux, qui feront voir d'un coup d'œil, si l'on peut s'exprimer ainsi, tout le système de saint Augustin.

¹ Ibid. c. 13.

Q
pé
du
et
pa
lag
nu
con
la v
qu
et
nou
par
par
doc
péc
des
l'ho
c' g
P
men
les c
le c
les p
quo
tutic
form
n'éto
diffi
cessi
une
remè
sions
Augu
gusti
pélag

1 De

Qu'on se rappelle d'abord que Pélage, Célestins et tous les pélagiens rigoureux nièrent constamment la nécessité absolue du secours de la grâce intérieure de Jésus-Christ pour vouloir et faire le bien dans l'ordre du salut. Je n'ai pu trouver nulle part, dit expressément saint Augustin, même après que le pélagianisme eut été condamné par le pape Zozime, je n'ai trouvé nulle part que Pélage ait confessé la nécessité absolue du secours intérieur et prévenant de la grâce de Jésus-Christ pour la volonté et pour l'action. S'il reconnoissoit, poursuit-il¹, que Dieu nous aide ainsi, tant pour vouloir que pour agir, et de telle manière que sans ces secours nous ne voulons et nous ne faisons rien de bien, et que telle est la grâce de Dieu par Jésus-Christ, il ne resterait plus entre nous, à ce qu'il me paroît, aucun sujet de dispute. Dans le dernier ouvrage de ce docteur, appelé ouvrage imparfait, parce que la mort l'empêcha de le finir, il fait encore consister le poison de l'hérésie des pélagiens dans leur obstination à nier que la volonté de l'homme ait besoin d'une grâce qui soit un secours intérieur et gratuit pour l'opération du bien.

Pour les disciples mitigés de Pélage, et nommés communément semi-pélagiens, ils ne s'élevoient pas directement contre les décisions des conciles d'Afrique confirmés par les papes et le consentement du reste de l'Eglise. Nous avons même vu que les prêtres de Marseille, imbus des nouvelles opinions, marquoient beaucoup de respect et de soumission pour les constitutions apostoliques, dans lesquelles Rome ne s'étoit pas encore formellement expliquée sur les subtilités artificieuses, qu'il n'étoit pas naturel de soupçonner². Ceux-ci ne faisoient aucune difficulté de reconnoître avec tous les semi-pélagiens, la nécessité de la grâce, pourvu qu'on reconnût aussi dans l'homme une bonne volonté qui précédât ce secours, et qui cherchât ce remède à ses blessures. Tels sont le témoignage et les expressions d'Hilaire, cet autre disciple, qui pour la défense de saint Augustin, seconda si bien le zèle de saint Prosper. Saint Augustin nous apprend lui-même quelle fut l'erreur des semi-pélagiens, lorsqu'il nous dit qu'elle ne différoit en rien du

¹ De Grat. Chr. c. 47. — ² Ep. ad Aug.

préjugé où il avoit été autrefois, que la foi n'étoit pas un don de Dieu; qu'au moins pour ses commencements, la grâce n'étoit pas nécessaire. On peut remarquer en passant, combien cette hérésie étoit différente des tableaux imaginaires qu'en ont tracés dans les derniers siècles, des novateurs intéressés à noter injurieusement les orthodoxes les plus zélés à les contredire.

En conséquence des principes que le docteur de la grâce a principalement et constamment établis contre les pélagiens et les semi-pélagiens, il est clair, et c'est le troisième chef de sa doctrine, que dans l'état présent de la nature dégradée, l'homme a un besoin absolu de la grâce intérieure de Jésus-Christ. On ne peut, sans une erreur formelle, soustraire à son influence la moindre action surnaturelle, les commencements mêmes de la foi, rien de ce qui dispose au salut. Saint Augustin dit encore que ces hommes peuvent accomplir les préceptes, s'ils le veulent, mais que c'est au Seigneur à préparer leur volonté. Partout il enseigne, comme un point incontestable de la doctrine catholique, que cette grâce, ou celle qui peut l'obtenir, ne manque jamais aux justes. La grâce qui prépare ainsi les cœurs, loin de détruire le libre arbitre, l'établit au contraire, puisqu'elle seule lui rend le salut possible, puisqu'elle seule peut lui faire pratiquer les œuvres qui le méritent. Toutefois, en donnant ainsi le pouvoir de faire le bien, dit expressément le saint docteur, elle n'en impose pas la nécessité; mais il dépend de la volonté de consentir ou de ne pas consentir.

Par une autre conséquence des principes de saint Augustin, la grâce n'est pas toujours suivie du consentement de la volonté, qui peut lui résister, et qui ne lui résiste en effet que trop souvent. Or, quand elle lui résiste, dit le saint docteur, ceux qui refusent de suivre la voix qui les appelle, n'en doivent imputer la faute qu'à eux-mêmes, parce qu'ils sont appelés de manière à pouvoir suivre librement; et ceux qui suivent ne doivent pas s'en attribuer la gloire, puisqu'ils n'ont suivi que parce qu'ils étoient appelés de manière à ne pas refuser leur consentement. La grâce de la persévérance finale et de la prédestination n'en est pas moins certaine, la prédestination des saints, selon le saint docteur, consistant dans la sage distribu-

tion des divins bienfaits, par lesquels ceux qui sont sauvés le sont très-sûrement. La prédestination est tout-à-fait gratuite : c'est la seule miséricorde du Seigneur qui l'engage à appeler ceux qui sont élus, de manière à ce qu'ils ne méprisent pas la voix qui les appelle, et tous ne sont pas appelés de la sorte. Quelle en est la cause ? Nulle intelligence créée ne peut l'assigner, elle est impénétrable, mais elle n'est pas injuste. Le docteur de la grâce, ainsi que l'apôtre, n'a que ces deux mots à répondre à cette question : O profondeur ! Peut-on soupçonner d'iniquité le Dieu de toute justice ?

Enfin, comme il y a deux sortes de préceptes, l'une d'observer la justice, l'autre de la porter à sa perfection ; il y a de même deux sortes de péchés. Autre chose, dit le saint docteur, est l'accomplissement de ce précepte : *Tu ne convoiteras point* ; autre, l'observation de celui-ci : *Ne suis pas tes convoitises*. Nous n'entrerons pas dans l'explication de ce dernier article ; elle demanderait un développement et une étendue qui nous feroient sortir des bornes que nous nous sommes prescrites. Mais il suffit d'en rappeler l'objet, pour faire comprendre en quel sens le docteur de la grâce dit qu'il y a des péchés nécessaires, et que la liberté a péri par le péché d'Adam. Si l'on a inféré de quelques expressions générales, que la grâce d'éviter le péché est refusée même aux justes ; ces péchés nécessaires sont ceux qui consistent, non pas à suivre ses convoitises, mais à n'en pas ressentir les premiers mouvements : fautes improprement dites, et qui nous rendent malheureux, sans nous rendre coupables. De là, par une conséquence évidente, et selon les termes exprès du docteur de la grâce, la liberté qui a péri, est celle qu'on avoit dans le paradis terrestre, d'obtenir avec l'immortalité la perfection de la justice. De là aussi, la grâce refusée aux justes est celle dont manquoit l'Apôtre, quand il s'écrioit : *J'ai la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas à le faire parfaitement*. Car quelle est cette perfection du bien, reprend le saint docteur, sinon l'exclusion absolue du mal ; ou l'accomplissement de cette loi : *Tu ne convoiteras point* ?

Tels sont les points les plus importants de la doctrine de saint Augustin, sur qui nous avons cru pouvoir nous étendre,

plus que nous ne l'avons fait sur aucun autre des écrivains ecclésiastiques. Il tient parmi eux un rang si distingué ; ses œuvres ont une autorité si particulière ; il a combattu des hérésies si différentes et si attentives dans tous les temps à se prévaloir l'une contre l'autre de leur défaite respective, qu'il nous a paru nécessaire d'insister davantage sur une partie si importante et si délicate de la tradition. Mais quels que soient les écueils entre lesquels il a marché, sa doctrine toujours pure et lumineuse aux yeux de quiconque saura l'approfondir, n'en paroitra pas moins éloignée de tous les précipices et de tous les écarts. Tels furent de son temps les témoignages de quatre ou cinq papes, d'un bien plus grand nombre de conciles qui tirèrent même de ses écrits la plupart de leurs décrets, de tous les plus saints et les plus célèbres docteurs de l'Orient aussi-bien que de l'Occident. C'est ce que saint Prosper rend à sa manière, par ces expressions aussi justes que poétiques : Dans les guerres opiniâtres des pélagiens contre l'Eglise, l'armée catholique n'a combattu et n'a triomphé que par les mains d'Augustin : non-seulement l'Eglise de Rome et celle d'Afrique, mais les enfants de la promesse, dans toute l'étendue de l'univers, ont été constamment d'accord avec lui sur les dogmes de la grâce et sur tous les autres articles de la foi.

Concluons : si la doctrine de ce Père étoit de son temps celle de l'Eglise, puisque la croyance catholique ne varie jamais, cette conformité est encore la même aujourd'hui ; et pour croire comme Augustin, il faut entendre ses écrits dans un sens conforme à l'enseignement de l'Eglise. Selon les seuls principes de la raison et de la saine critique, il faut au moins les prendre dans leur suite, dans leur connexion et leurs différents rapports, dans tout leur ensemble, sans esprit de contention ni de système, en y cherchant la confirmation des dogmes reçus, et non pas la doctrine singulière dont on s'est laissé prévenir.

Pour ce qui est du style, cet illustre Père a sans doute ses défauts, comme le plus brillant des astres ne laisse pas d'avoir ses taches : mais tout homme digne de le lire et capable de le goûter ; tout amateur de ce genre de beauté qui résulte de la grandeur des choses et de la justesse des proportions, sera

si frappé, en l'étudiant, de l'abondance des pensées, de leur finesse tout ensemble et de leur noblesse, de leur enchaînement, de leur rapidité, en un mot de tous les grands traits de l'auteur. qu'à peine fera-t-il attention au coloris de l'écrivain.

écrivains
ngué ; ses
tu des hé-
s à se pré-
qu'il nous
si impor-
soient les
rs pure et
ndir, n'en
de tous les
e quatre ou
nciles qui
ts, de tous
ient aussi-
r rend à sa
ques : Dans
e, l'armée
nains d'Au-
d'Afrique,
e de l'uni-
dogmes de

son temps
e ne varie
urd'hui ; et
écrits dans
on les seuls
t au moins
t leurs dif-
rit de con-
mation des
ont on s'est

s doute ses
pas d'avoir
pable de le
résulte de
rtions, sera

LIVRE QUINZIÈME.

DEPUIS LA FIN DE SAINT AUGUSTIN EN 430, JUSQU'AU PONTIFICAT DE
SAINT LÉON EN 440.

APRÈS tous les triomphes de saint Augustin sur les ennemis de la grace, l'Eglise sembloit devoir jouir long-temps des douceurs de la paix et de la concorde. Mais à peine la flétrissure de l'hérésie fut-elle imprimée au pélagianisme, que de nouveaux sectaires, plus terribles ou plus audacieux que les premiers, rentrèrent dans la lice. Ils n'avoient pas simplement pour chef un moine timide et dissimulé, mais le fier Nestorius patriarche de Constantinople, tout plein de l'audace que lui inspiroit son rang éminent, réputé le second de l'Eglise, et plus encore la faveur de toute la puissance de l'empire. Les deux sectes se prêtèrent la main mutuellement, non pas simplement par l'intérêt général qu'ont tous les ennemis de la foi à se liguier contre leurs antagonistes et ses défenseurs communs, mais par la liaison intime et fondamentale qu'elles ont entr'elles, toutes différentes qu'elles semblent au premier aspect. Pélagé, en niant le péché originel, la dégradation de notre nature et la nécessité de la grâce, tendoit à établir l'inutilité de la rédemption, et telle étoit la quintessence de son système, en quoi il se trouvoit entièrement d'accord avec Nestorius qui, partageant le Rédempteur en deux personnes, réduisoit le prix de la mort et des satisfactions de la personne humaine à leur valeur naturelle et par conséquent insuffisante pour expier des attentats commis contre une majesté infinie. Ainsi anéantissoit-il, aussi-bien que Pélagé, tout le mystère de la rédemption.

Personne n'eût été plus propre qu'Augustin à faire sentir le rapport de ces deux hérésies, et à écraser la seconde sous les ruines de la première. Aussi, sans nulle autre recommandation que celle de son mérite, par une distinction méditée entre

l'empereur et les plus grands évêques, et qu'aucun autre prélat, ni en Orient, ni en Occident, n'a jamais reçue, il fut nommément invité au concile œcuménique d'Ephèse, pour lequel on avoit expédié de son vivant les ordres nécessaires et les lettres même de convocation. Mais la lettre honorable que l'empereur lui écrivit à ce sujet ne parvint en Afrique qu'après son trépas. Le Seigneur étoit content de tant de travaux et de combats soutenus par son serviteur, dont la destinée se trouvoit remplie par la défaite des ennemis de la grâce.

L'illustre évêque de Nole, saint Paulin, n'eut pas lieu non plus de signaler son zèle et ses lumières, dans l'assemblée des premiers pasteurs convoqués à Ephèse, contre les nouveaux ennemis de l'Eglise¹. Il mourut âgé de 78 ans, l'année même où l'on tint ce concile. Sa maladie ne fut pas longue. Une pleurésie violente le mit en quelques jours à l'extrémité, malgré le secours de tous les remèdes et des soins proportionnés au degré d'attachement qu'on avoit pour un pasteur aussi tendre que vénérable, aussi prévenant que généreux, en un mot, de cette vertu noble et si engageante dans les grands qui se donnent à Dieu sans réserve. Trois jours avant sa mort, deux évêques du voisinage vinrent lui rendre visite. Il profita de leur arrivée, pour offrir le saint sacrifice avec toute la solennité que put permettre l'état où il se trouvoit. Suivant la douceur de son caractère, il réconcilia tout ce qu'il avoit été contraint de réprimer par les censures ecclésiastiques. Après la célébration des saints mystères, on lui entendit dire : Où sont mes frères ? Un des assistants montrant les deux évêques, lui répondit : Les voici. Je parle de mes frères Janvier et Martin, reprit-il, ils m'ont promis de revenir bientôt. C'étoit saint Martin de Tours qui lui avoit apparu avec saint Janvier martyr, évêque de Capoue, dont le culte étoit dès-lors célèbre à Naples.

Quelques moments après, le prêtre Posthumien l'avertit qu'il étoit dû quarante sous pour des vêtements fournis aux pauvres. Telle étoit la respectable indigence où s'étoit réduit pour Jésus-Christ, un homme autrefois si riche et si puissant. N'ayez point d'inquiétude, mon frère, répondit le saint ; il se

¹ Euseb. de Vitâ Contempl. 11, c. 9.

trouvere quelqu'un qui payera la dette. Peu de moments après, arriva au prêtre de Lucanie, chargé précisément d'une aumône de quarante sous, de la part d'un évêque qui savoit en général à quelle extrémité l'amour des pauvres réduisoit souvent son saint collègue.

Touché de ces soins paternels de la Providence, le saint s'endormit, et reposa assez tranquillement jusque vers le milieu de la nuit. Après quoi ses douleurs devinrent si aiguës, qu'il pouvoit à peine respirer. Toutefois dès qu'il vit le jour, il éveilla tout son monde, selon sa coutume, et dit les matines, ou plutôt les laudes qu'alors on appeloit matines. Toute cette journée, la dernière de sa vie, où sa ferveur lui tint lieu de force, fut partagée entre la prière et des exhortations animées à ses prêtres et à ses diacres qui ne quittoient plus son lit. L'heure de l'office des lampes, c'est-à-dire des vêpres, étant venue, on l'entendit encore chanter, quoique d'une voix languissante, ces paroles du psaume : *J'ai préparé ma lampe pour recevoir mon Christ*. Ensuite il parut absorbé dans une profonde contemplation. Sur les dix heures du soir, sa chambre fut ébranlée d'un si grand tremblement, que tous les assistants saisis d'épouvante, se prosternèrent pour demander miséricorde sans que ceux qui étoient au dehors, s'aperçussent de rien. Ce fut le moment où il rendit l'âme, le 22 juillet, jour auquel l'Eglise fait sa fête. Toutes ces circonstances ont été écrites par le prêtre Uranius, témoin oculaire. Il ajoute que le deuil fut universel, que les juifs et les païens même portèrent la douleur jusqu'à déchirer leurs vêtements.

Il nous reste de saint Paulin cinquante lettres, un discours sur l'aumône, l'histoire du martyr saint Genès d'Arles, et trente-deux poèmes, dont quatorze à la louange de saint Félix. Sa poésie est agréable, pleine de pensées, noble et bien soutenue. L'onction dont ses lettres sont remplies, fait qu'on ne se lasse point de les lire. Comme elles n'étoient que l'expression des sentiments du cœur, il y a moins d'art que dans ses autres ouvrages. Le discours sur l'aumône est écrit avec beaucoup de pureté et d'élégance. Saint Jérôme parle d'un panegyrique de l'empereur Théodose, par le même auteur, en des sermons qui en font beaucoup regretter la perte. En général l'aménité et la

la douceur font le caractère du style de Paulin, où l'on retrouve en même temps celui de sa vertu, avec la preuve du contentement qu'il ressentoit d'avoir tout quitté pour Jésus-Christ.

Le concile d'Ephèse se tint dans l'année même où mourut ce saint évêque, 431. Le novateur qu'il s'agissoit de condamner, s'étoit acquis une si grande réputation, qu'on l'avoit tiré de l'église d'Antioche comme un nouveau Chrysostôme, pour le porter sur le siège patriarcal de Constantinople. Après la mort du patriarche Sisinnius, homme simple et beaucoup plus propre à la vie solitaire qu'à maintenir la subordination dans le clergé de la capitale, on vit tant de brigues pour élire son successeur, qu'on se résolut à le choisir en Syrie. On ne réussit pas mieux pour avoir été chercher si loin Nestorius, prêtre d'Antioche, où il avoit été élevé et même baptisé, quoiqu'il fût natif de Germanicie. Ses mœurs graves, ou plutôt sombres et sauvages, la simplicité affectée et la mal-propreté de ses vêtements, son visage pâle et décharné, une teinture superficielle des arts et des sciences, une grande et belle voix qui prenoit facilement le ton de la componction et du pathétique, une éloquence éblouissante, moins occupée de l'édification des âmes solidement chrétiennes, qu'avidée des applaudissements d'un peuple volage et précipité, l'amertume de son zèle et ses déclamations perpétuelles contre les hérétiques, son respect enfin pour saint Chrysostôme qui étoit plus révérendu de jour en jour par le peuple de Constantinople, avoient répandu les préventions les plus avantageuses en faveur de cet hérésiarque. Il amena avec lui un prêtre de confiance, nommé Anastase, et ils passèrent par Mopsueste, où l'évêque Théodore voyant en eux toutes les dispositions propres à ses vues, leur communiqua, à ce qu'on prétend, le germe des impiétés qu'ils firent éclore avec tant de scandale.

Dès le premier sermon que prêcha Nestorius en arrivant à Constantinople, il s'éleva contre les hérétiques en des termes qui ne furent jamais oubliés. Seigneur, dit-il en adressant la parole à l'empereur, exterminiez avec moi les sectes, et avec vous j'exterminerai les Perses; et après la destruction des ennemis de l'empire, je vous ferai encore triompher de ceux de

votre salut¹. Ce début charma le peuple, furieux alors contre le seul nom d'hérésie; mais les personnes modérées et judicieuses augurèrent mal de ce trait de présomption ou d'enthousiasme. Nestorius ne s'en tint pas aux propos: il agit avec tant de violence, qu'on poussa les hérétiques au désespoir; ce qui occasiona des séditions en plusieurs endroits. Peu de semaines après son ordination, et par ses sollicitations apparemment, l'empereur porta de nouvelles lois, et renouvela les anciennes contre les différents sectaires. Les manichéens, comme les plus pernicious à la société, furent les plus rigoureusement proscrits, chassés des villes, et condamnés au dernier supplice; mais aucune des sectes qui troubloient l'empire, n'échappa à l'animadversion publique, excepté celle des pélagiens fondés sur les mêmes principes que Nestorius et Théodore de Mopsueste, qui ne les avoient condamnés que par respect humain. Le nouvel hérésiarque auroit pu s'appuyer également des sectateurs de Pothin et de Paul de Samosate, ainsi que de la plupart des ariens; mais ces hérétiques étoient par tout regardés comme tels, et devenus odieux depuis trop long-temps. C'est avec les novateurs qui ont encore leurs apologistes, leurs fauteurs et leur cabale parmi les orthodoxes, que les novateurs plus récents aiment à faire causes communes.

La nouvelle impiété fut d'abord prêchée par le prêtre Anastase que Nestorius avoit amené d'Antioche. Il osa proférer en pleine chaire ces paroles scandaleuses et jusque-là inouïes: Que personne n'appelle Marie mère de Dieu; c'étoit une femme, et une femme ne sauroit être la mère de Dieu. Quelque temps après, le patriarche fit prêcher la même doctrine par un évêque qui se trouvoit à Constantinople, homme affiché par son étourderie et son inconduite, qui l'avoient fait déposer, à ce qu'on croit, du siège de Marcianople. Celui-ci eut encore moins de ménagement qu'Anastase: il porta la témérité jusqu'à dire anathème à quiconque appelleroit Marie, mère de Dieu. Cette impiété excita une soudaine et générale horreur. Tout le peuple jeta de grands cris, et l'on s'enfuit par troupes

¹ Nest. Serm. edit. Garner.

de l'Eglise. Le patriarche approuvoit néanmoins ces blasphèmes, et, profitant de la prévention de l'empereur qui le regardoit comme un saint, il publia souvent lui-même de vive voix cette affreuse doctrine, et l'inséra dans des écrits qui se répandirent de tous côtés. L'esprit d'erreur et de présomption l'avoit aveuglé : il comptoit, ou que personne n'oseroit s'opposer à des nouveautés proférées avec tant d'audace, ou que son autorité le feroit triompher de toutes les réclamations et de tous les obstacles.

Un jour de grande solennité, où il y avoit un concours extraordinaire de fidèles pour l'entendre, après qu'il eut cité ce texte de saint Paul : *La mort par un homme, et par un homme la résurrection* : » C'est une question, dit-il, qui nous partage et qui agite beaucoup les esprits, de savoir s'il faut nommer Marie mère de Dieu, où mère du fils de l'homme et du Christ. Que ceux-là m'écoutent qui sont dans cette multitude ; je les interroge à mon tour : Dieu a-t-il une mère ? S'ils me répondent affirmativement, je leur dirai que les païens sont excusables d'en donner à leurs dieux, et que Paul est un imposteur, quand il dit la divinité de Jésus-Christ sans père, sans mère, sans génération. Non, Marie n'a point enfanté un Dieu. La créature n'a point donné la naissance au Créateur, mais à un homme, instrument de la Divinité, à l'oïnt du Seigneur, au Christ que j'adore. Car j'adore celui qui frappe mes regards, à cause du Dieu invisible qui en est inséparable, et qui réside dans l'homme, comme dans le temple qu'il s'est consacré à jamais. »

On ne pouvoit s'expliquer plus nettement ; on ne pouvoit présenter d'une manière plus révoltante le venin de la nouvelle impiété. Tout frémit dans l'assemblée des fidèles ; un murmure confus se répandit de toute part ; le scandale et le tumulte arguent de moment en moment ; chacun regarde son voisin avec effroi ; tous attendent dans l'incertitude le dénouement de cette étrange scène. Alors un simple laïque qui fut par la suite évêque de Dorylée, l'avocat Eusèbe, homme vertueux et très-instruit des matières de religion, se lève avec assurance, et dit, ou plutôt s'écrie avec force : Nous faisons

tous ici profession de croire, et telle est la foi constante de l'Eglise, que le Verbe éternel est vraiment né de Marie. La multitude applaudit et donna de grandes louanges à Eusèbe; mais quelques personnes prévenues blâmèrent sa hardiesse : ce qui suffit à l'hérésiarque pour remonter en chaire quelques jours après. Il y déclama beaucoup contre Eusèbe, et soutint avec opiniâtreté, qu'on ne devoit pas dire que le Verbe ou le fils de Dieu fût mort, ni qu'il fût né, mais seulement l'homme en qui étoit le Verbe. Ainsi marquoit-il deux personnes différentes en Jésus-Christ. Eusèbe crut alors devoir publier une protestation en forme, toutefois avec la déférence convenable à l'égard du clergé et des évêques auxquels il veut qu'elle soit d'abord communiquée. Il s'y attacha principalement à montrer que Nestorius étoit dans les sentiments de Paul de Samosate; qu'il soutenoit aussi-bien que cet ancien sectaire, qu'autre est le Verbe, autre Jésus-Christ, et qu'il ne faisoit pas de l'un et de l'autre un seul individu, selon l'enseignement constant de l'Eglise, dont il prouva la tradition par les Pères et les symboles des conciles. Après cet éclat, on commença à traiter Nestorius d'hérétique, et plusieurs se séparèrent de sa communion.

Proclus, évêque titulaire de Cyzique, et qui faisoit les fonctions de prêtre à Constantinople, dont il mérita de remplir par la suite le siège patriarcal, montra le même zèle, et prêchant que le fils de Marie n'est pas un pur homme, mais Dieu par nature; que la sainte Vierge est nommée très-proprement mère de Dieu, et qu'il est exactement vrai de dire, que Dieu est né et qu'il est mort. Le prédicateur ne nomma point Nestorius qui étoit présent, et se contenta de réfuter ses erreurs; mais l'hérésiarque n'en conçut pas moins de dépit; d'autant mieux que Proclus fut extrêmement applaudi tant pour l'élégance de son élocution, que pour la profondeur de sa doctrine. C'étoit encore l'usage, qu'après qu'un prêtre avoit prêché en présence de l'évêque, celui-ci, comme chargé directement du ministère de la parole, ajoutoit quelques mots d'édification. Le patriarche, en se conformant à cette coutume, essaya d'affoiblir ce qu'il venoit d'entendre, et soutint de rechef qu'on ne devoit pas dire simplement que Dieu est né de Marie, mais

qu'au Verbe de Dieu étoit joint celui qui est né de Marie. Il fit par la suite trois autres sermons contre celui de Proclus, qui paroît lui avoir tenu fort au cœur.

Ces différentes pièces de Nestorius furent rassemblées dans un même volume, avec la méthode et tout l'artifice que les sectaires savent si bien employer pour la propagation de leur doctrine¹. En peu de temps ils la répandirent en tout lieu, et jusque dans Rome. Mais avant toute chose ils s'étudièrent à en infecter les monastères de l'Égypte, et de préférence, ceux qui étoient les plus renommés pour leur austérité et leur ferveur. Ils savoient que la nouveauté une fois établie dans ces retraites, y tient beaucoup plus qu'ailleurs; qu'elle y prend un nouveau crédit et de nouvelles facilités pour en imposer au commun des fidèles. En effet, ce mauvais levain ne tarda pas à y fermenter dans toutes les imaginations exaltées et vides de la piété sincère. Bientôt la foi d'une multitude de reclus inconsidérés flotta au hasard, suivant toutes les impressions qu'on entreprit de leur donner; bientôt, portant l'impiété plus loin que son premier auteur, quelques-uns ne purent plus souffrir que Jésus-Christ fût appelé Dieu; et les plus audacieux blasphémateurs ne manquèrent pas d'être vantés comme les solitaires les plus vertueux et les plus spirituels. Mais le trouble et l'esprit de contention étant entrés dans ces communautés avec l'erreur, les supérieurs ordinaires reconnurent l'arbre à ses fruits: et, la contagion pénétrant jusqu'en Égypte, le patriarche d'Alexandrie fut informé du désordre.

C'étoit saint Cyrille, neveu de Théophile et son successeur immédiat, qui occupoit alors ce grand siège. Plein de génie et d'érudition, doué d'une habileté et d'une vigilance telles que le requéroit l'importance de son ministère, fort expérimenté dans les affaires et dans l'art de connoître les hommes, instruit à percer sous les dehors les plus imposants, dans tous les détours dont l'imposture peut les rendre capables, naturellement courageux, et de ce genre de courage que ni les obstacles, ni les périls ne peuvent étonner, aussi simple dans la

Cyril. in Nest. 1; ad Mon. Ep. 1.

foi que grand dans la représentation et tous les desseins, aussi droit et aussi pieux que zélé; tel étoit l'antagoniste que la Providence avoit préparé contre un hérésiarque également dangereux par sa souplesse et sa présomption, par la dignité qu'il occupoit, et par l'estime d'une cour d'autant mieux prévenue en faveur de l'hypocrite, qu'elle avoit plus de religion.

Le premier soin de Cyrille fut de prémunir la précieuse partie des fidèles commis à ses soins, dans les monastères innombrables de son diocèse¹. Il eut bien souhaité que des questions, poussées jusqu'à la subtilité, et dont le moindre inconvénient est de refroidir la piété et d'altérer la charité fraternelle, n'eussent jamais pénétré chez des solitaires plus propres sans doute à leurs travaux et aux exercices d'une vie pénitente qu'aux sciences et à l'étude. Mais si ce principe est excellent avant que le mal ait commencé, pour l'écarter avec la discrétion la plus circonspecte; ce ne seroit plus qu'une économie ruineuse dans le pasteur, de laisser le troupeau tranquille, quand une fois la contagion l'a gagné et menacé d'y tout corrompre. Aussi le sage prélat, sans entrer en des spéculations capables d'augmenter le feu de la dispute, rappela simplement ces bons religieux aux premiers principes de la foi chrétienne.

Comment, leur écrivit-il, peut-on mettre en doute si Marie doit être appelée mère de Dieu? si Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu, comme il l'est véritablement et par nature, selon le saint concile de Nicée, comment la sainte Vierge ne seroit-elle pas mère de Dieu? Quoique les apôtres n'aient pas usé de cette façon de parler, elle n'en exprime pas moins la foi qu'ils ont enseignée. Telle étoit pareillement la foi de nos Pères, entr'autres de l'illustre Athanase; (et il leur cite les paroles de ce Père). Mais la Vierge est-elle mère de la divinité, dira-t-on par une subtilité digne des blasphémateurs qui l'emploient? Mais dans l'ordre de la nature, bien que les mères n'aient aucune part à la création de l'âme, dit-on qu'elles sont mères du corps de l'homme, non de l'homme entier? Il prouve ensuite d'une manière également simple et sensible l'unité de

¹ Ep. ad. Mon. Conc. Eph. c. 2.

perso
cette
cher

Cy
avoit
traité
et ses
gnois
guère
sont
parce
miné
sonne
répar
stanti
Les g
la joi
reme
résie
augm
donn
lui qu
crime
Cyril
et ne
crut
Cons
les de
scand
mes e
vous
l'aut
éleve
vaille
App
dissip
l'emp
Ce

personne en Jésus-Christ. Il dit, entr'autres choses, que, sans cette unité, les juifs et les gentils auroient droit de nous reprocher que nous sommes les adorateurs idolâtres d'un pur homme.

Cyrille instruit en même temps de la haute opinion qu'on avoit de Nestorius à la cour de Théodose, composa deux traités qu'il adressa à cet empereur et aux princesses sa femme et ses sœurs, pour préserver leur foi d'un péril qu'ils craignoient trop peu. Quoique les gens de cet ordre ne soient guère versés dans les sciences ecclésiastiques, ces traités sont beaucoup plus profonds que la lettre aux solitaires, parce que le prélat prévoyoit qu'ils seroient aussi plus examinés, et passeroient sous les yeux de beaucoup plus de personnes. Cependant la lettre aux solitaires fut extrêmement répandue, et parvint même en assez peu de temps à Constantinople. Ces différents écrits produisirent le meilleur effet. Les gens de bien de toute condition en furent au comble de la joie, et plusieurs magistrats en écrivirent des lettres de remerciement à l'auteur. Mais autant le contre-poison de l'hérésie opéroit dans les cœurs infidèles, autant l'hérésiarque augmentoit de haine contre un contradicteur réservé qui ne donnoit point de prise, et qui n'avoit d'autre tort auprès de lui que de l'empêcher d'aggraver le châtiment de ses propres crimes. Jusque-là, en écrivant contre les nouvelles erreurs, Cyrille avoit extrêmement ménagé la personne de Nestorius, et ne l'avoit encore nommé dans aucun de ses ouvrages. Il crut devoir lui écrire directement; et comme le patriarche de Constantinople vouloit animer le gouvernement contre tous les défenseurs de la foi, en criant le premier au trouble et au scandale : ce scandale et ce trouble n'ont pas commencé par mes écrits, mais par ceux que je combats, soit qu'ils soient de vous ou non, dit saint Cyrille, qui vouloit encore en ignorer l'auteur. Vous n'avez nulle raison de vous plaindre, ni de vous élever contre moi qui n'ai d'autre part au trouble que de travailler à y remédier. Mais il est aisé de faire cesser le scandale. Appelez mère de Dieu la sainte Vierge : c'est le moyen sûr de dissiper nos soupçons, et de mettre l'Église aussi-bien que l'empire à l'abri de toute suite fâcheuse.

Ce n'étoit pas là ce qui pouvoit calmer le sectaire. Piqué à

l'endroit sensible, et dissimulant néanmoins, quoiqu'assez mal, il répondit avec une honnêteté étudiée et en des termes si visiblement compassés par la mauvaise foi, qu'on n'espéra plus fléchir son obstination. Tandis même qu'il se déguisoit encore, il déchiroit par les plus atroces calomnies le médecin charitable qui vouloit le guérir, et ne laissoit échapper aucune occasion de le chagriner. Il indisposa étrangement la cour contre le patriarche d'Alexandrie, et il inspira au jeune empereur des préventions funestes dont il eut beaucoup de peine à revenir. Le peuple même, si catholique à Constantinople, et celui de toutes les contrées voisines, il les émut de tout son pouvoir contre ce premier prélat de l'Orient, dont il prévint dès-lors tout ce qu'il avoit à craindre. « C'est, leur disoit-il, le neveu de cet inique et violent Théophile, l'héritier de la fortune et des vices du persécuteur, ou plutôt de l'assassin de votre saint père Chrysostôme. Ce dernier tyran le persécute encore après sa mort, et s'obstine à canoniser le crime de l'ancien, plutôt que de s'unir à l'Eglise, pour révéler un saint dont les vertus et la divine éloquence font l'admiration de l'univers. Race perverse et gangrenée dans toutes ses parties, plus elle avance, plus elle se montre ennemie de toute piété. » On ne pouvoit peindre de couleurs plus noires le neveu de Théophile, qui, par une prévention trop grande en faveur de son oncle, fut en effet un des derniers à mettre le nom de saint Jean Chrysostôme dans les dyptiques de son église.

Cyrille ne se laissa point émouvoir par toutes ces injures. Mais comme elles ne lui inspirèrent point de timidité, elles ne lui occasionèrent ni vivacité, ni ressentiment. N'ayant aucun lieu de douter de la défection de Nestorius, ni de son opiniâtreté, il étoit sans doute autorisé à le retrancher de sa communion, au moins d'une manière conditionnelle, et supposé qu'il refusât de lever le scandale : il arrivoit même journellement de toutes les églises orientales, des personnes qui murmuroient des progrès de la nouvelle hérésie, et les attribuoient à l'inaction des pasteurs. Par tout Constantinople on disoit hautement qu'on n'avoit plus d'évêque. Cependant saint Cyrille, comme nous le voyons dans la lettre qu'il en écrivit

au souverain pontife¹, ne faisoit point encore d'éclat. Après avoir dit qu'il s'étoit efforcé sans succès de rappeler Nestorius de ses écarts : « Il est temps, ajoute-t-il, d'avertir votre sainteté, comme le devoir et l'ancienne coutume nous y obligent, de ce que la malice infernale entreprend dans nos églises non en des questions de peu d'importance, mais dans un point capital où l'honneur même de Jésus-Christ se trouve attaqué. Daignez guider mes démarches, et nous faire savoir si votre sentiment est qu'on doive communiquer avec Nestorius, ou se séparer de sa communion sans ménagement afin que la conduite des orthodoxes soit uniforme dans nos provinces. Il est nécessaire que vous dirigiez de même par vos lettres les évêques de Macédoine et nous ceux de l'Orient; aussi n'ai-je encore rien mandé à aucun d'eux touchant l'état de l'Eglise de Constantinople. Je commence par vous faire savoir que déjà le peuple ne s'y assemble plus avec l'évêque, à l'exception de ses criminels adulateurs et d'un très-petit nombre de personnes de la foi la plus foible; presque tous les monastères avec leurs abbés, et la plupart des magistrats se sont retirés; tous les Orientaux ont la même horreur que nous de la nouvelle doctrine. Pour la faire bien connoître à votre sainteté, je lui envoie les livres qui la contiennent, en y joignant les passages des Pères qui la combattent, et les lettres que j'ai déjà écrites à ce sujet. » Le diacre Possidius fut le porteur de ces dépêches, auxquelles saint Cyrille ajcuta un précis de la doctrine de Nestorius.

Rien ne pouvoit arriver plus à propos. Les écrits du novateur étoient tombés entre les mains du souverain pontife; mais il ne pouvoit se persuader qu'ils fussent d'un évêque qu'une cour orthodoxe et pieuse lui donnoit pour un saint. Sa conviction fut parfaite, quand il reçut des lettres de Nestorius même, qui, voyant tous les mouvements qu'occasionoit la nouvelle doctrine, crut de son intérêt de prévenir le pape, soit qu'il eût quelque espérance de surprendre la religion et la sainte modération de Célestin, soit plutôt qu'il ne se proposât que de gagner des délais, si avantageux au terme où se trouvoit la secte nouvelle.

¹ Conc. Eph. part. 1, c. 14.

Dans cette lettre artificieuse¹, Nestorius parla d'abord de Julien d'Eclane et de quelques autres évêques pélagiens que ce patriarche hérétique avoit reçus à Constantinople, et qui se plaignoient que, professant la foi orthodoxe, on les traitât comme des hérétiques. Il pria le pontife de lui faire savoir comment la cause de ces prélats avoit été traitée, et si on devoit les regarder comme jugés définitivement. Ce procédé étoit d'une mauvaise foi affectée, un évêque de Constantinople ne pouvant ignorer que les pélagiens avoient été condamnés huit ou dix ans auparavant dans cette église. Mais il faut se rappeler que ces deux hérésies avoient le même intérêt, et qu'il vouloit faire servir la première à mieux défendre la seconde. C'est pourquoi, après quelques lieux communs sur le zèle que doivent avoir de bons pasteurs contre les nouveautés; et après avoir donné pour une altération de l'ancienne foi à Constantinople, les sentiments qu'il y avoit trouvés sur l'incarnation, il y professe clairement sa doctrine impie. Il dit en propres termes, qu'on doit nommer Marie, mère du Christ, et non pas mère de Dieu, puisque les Ecritures, poursuit-il, ne lui donnent nulle part ce titre, qu'on peut tout au plus le souffrir dans un sens impropre, en tant que le corps du Christ, tiré de Marie, est le temple du Verbe, et qu'il en est inséparable. Mais la Vierge, reprend-il, n'est pas la mère du Verbe, puisqu'elle n'a pu enfanter celui qui est plus ancien qu'elle. Avec cette lettre, Nestorius envoyoit, dans ses écrits sur l'incarnation, signés de sa main, des preuves encore plus complètes contre lui.

Avant que de répondre, le pape fit tout traduire en latin, et procéda avec la plus sage maturité, dans une affaire qui annonçoit des suites d'une telle conséquence. Tout Rome crut ne pouvoir trop prendre de précautions, et devoir seconder les grandes vues du pontife. Léon, qui par la suite ne signala pas moins sa sagesse dans le gouvernement de l'église romaine dont il n'étoit alors qu'archidiacre², engagea Jean Cassien, renommé par ses conférences, à opposer un bon traité de l'incarnation à la nouvelle hérésie. On le croyoit plus propre

¹ Conc. Eph. part. 1. c. 16. — ² Conc. Eph. part. 1. c. 18.

qu'un autre à remplir cette tâche épineuse, non-seulement à raison de son habilité dans la science de la religion, mais encore parce qu'il savoit parfaitement la langue, les usages, les mœurs des Grecs, et qu'il avoit puisé bien des connoissances locales et personnelles non moins utiles à cette entreprise, durant son séjour à Constantinople. Peut-être aussi que l'archidiacre, si habile à tirer parti des dispositions des hommes, voyant Cassien un peu enclin au semi-pélaginisme, prétendoit le mettre dans une sorte d'impossibilité de s'y engager plus avant, en le commettant avec des adversaires également ennemis de la grâce et de la rédemption.

Aussi le savant abbé, répondant dès son premier livre aux espérances qu'on avoit conçues de lui, s'y élève avec force contre l'hérésie pélagienne, qu'il dit étroitement liée avec celle de Nestorius, et pour cela protégée secrètement des nouveaux sectaires. Dans les six autres, il entremêle avec beaucoup d'art et d'intérêt, les mouvements pathétiques et les sentiments aux arguments tirés de la raison, de l'Écriture, des Pères, et même à la réfutation des plus vaines subtilités d'une multitude d'hérétiques. Rien de plus pressant que les reproches qu'il adresse à Nestorius dans le sixième livre, où il le confond par le symbole même qui étoit en usage à Antioche, et que le novateur avoit professé à son baptême. Il n'est pas moins touchant dans l'exhortation qu'il fait, sur la fin de l'ouvrage, à l'église de Constantinople, à qui il rappelle les leçons qu'elle avoit reçues constamment du grand Chrysostôme, que l'imposteur démentoit ainsi que tous les autres Pères, malgré son respect affecté pour celui-ci. Ce témoignage avoit une grâce particulière dans la bouche de Cassien, qui avoit été l'un des disciples les plus zélés de ce saint patriarche de Constantinople, au plus fort de ses disgrâces.

Le pape Célestin voulut encore que les évêques qui formoient son conseil ordinaire, se réunissent pour traiter de cette affaire capitale; car tel fut dans l'antiquité la plus reculée l'usage de Rome et de tous les grands sièges, de ne rien faire d'important, sans former comme un concile des évêques de leur dépendance, qui tint lieu de sénat au pontife. On ne peut entendre autrement ces fréquents conciles que nous trouvons

quelquefois rassemblés en si peu de temps. Le conseil de Célestin ayant commencé l'examen des écrits de Nestorius, une doctrine si étrange révolta toute l'assemblée à la première vue. On la confronta avec celle des Pères, et l'on en rapprocha les diverses parties les unes des autres, pour voir si ce qui avoit d'abord paru si dur, ne seroit pas expliqué et adouci par la suite. C'étoit partout la même empreinte de la nouveauté et de l'impiété, partout des erreurs inexcusables, dans tous les sens que les expressions de l'auteur présentoient naturellement. L'impiété nestorienne fut donc proscrite d'une voix unanime avec les écrits qui l'énonçoient, et la déposition de Nestorius arrêtée, si, dans dix jours après la signification de ce jugement, il n'abjuroit ses erreurs.

Pour l'y encourager efficacement, ou plutôt ne rien omettre des devoirs qu'imposoit la charge de père et de pasteur, Célestin, qui paroît n'avoir plus guère espéré que le sectaire vînt à résipiscence, ne laissa pas de faire une réponse circonstanciée aux divers objets des lettres qu'il en avoit reçues¹. D'abord il lui fit sentir qu'on n'apercevoit que de la mauvaise foi dans les questions qu'il faisoit par rapport aux pélagiens; qu'il ne pouvoit ignorer le jugement rendu contre eux par Atticus, en cela digne successeur du grand Chrysostôme; que sous un pareil pontificat, ils n'avoient eu garde de se fixer à Constantinople; qu'au reste, on ne s'étonnoit pas qu'ils eussent enfin trouvé leur asyle dans un lieu où s'établissoit une erreur en comparaison de laquelle la leur pouvoit paroître peu de chose; qu'il avoit pourtant lieu d'être surpris de la faveur qu'il accordoit à des gens condamnés pour avoir nié le péché originel, lui qui le confessoit formellement dans ses écrits; que deux partis si contraires ne pouvoient se liguier de la sorte, sans se faire soupçonner d'une conspiration criminelle; qu'il devoit bien plutôt pourvoir à sa propre sûreté par une prompte et généreuse rétraction, que d'augmenter ses torts et ses périls en s'engageant dans une cabale décrite depuis long-temps, et que c'étoit bien à lui qu'on pouvoit dire : *Médecin, gué-*

¹ Epist. ad Nest. part. 1. Conc. Eph. c. 18.

rissez-vous vous-même. Enfin, lui dit-il avec autorité, sachez que telle est notre décision et notre sentence, que si vous n'enseigniez touchant le Christ notre Dieu, ce que tiennent les églises de Rome et d'Alexandrie avec toute l'Eglise catholique, et ce qu'a tenu jusqu'à vous l'église de Constantinople : si dans dix jours, à compter depuis cette troisième monition, vous ne rétractez clairement et authentiquement par écrit la nouveauté que vous avez avancée en divisant ce qu'unit l'Écriture, vous serez séparé de la communion de l'Eglise catholique. Tel est notre jugement que nous envoyons par notre cher fils le diacre Possidonius, à notre collègue dans l'épiscopat, l'évêque d'Alexandrie, qui a eu le zèle de nous instruire de tout ce qui se passoit, et que nous avons commis pour agir en notre nom, et vous communiquer, ainsi qu'à tous nos frères les évêques, ce que nous ordonnons. On peut remarquer dans ces rapports mutuels du pape et des évêques, que Célestin ne les nomme que frères ou collègues dans l'épiscopat, tandis que les prélats des plus grands sièges l'appellent leur père, avec toutes les marques de leur dépendance, pour les causes qui ont trait au gouvernement général de l'Eglise.

Le souverain pontife écrivoit en même temps à saint Cyrille, au patriarche d'Antioche et à quelques autres évêques des principales églises de l'Orient, et c'étoit le patriarche d'Alexandrie, à qui Célestin remettoit son autorité pour cette affaire, qu'on chargeoit de départir toutes ces lettres¹. Il y en avoit une aussi pour le peuple et le clergé de Constantinople, qui avoient besoin sinon d'exhortation, vu le zèle que toute cette grande ville marquoit pour la vraie foi, au moins de consolation, attendu les violences que l'hérésiarque, toujours puissant à la cour, faisoit éprouver aux personnes les plus zélées. Il y avoit une lettre en particulier pour les moines de Constantinople, dont le zèle et la constance dans la foi, la patience dans les persécutions que le patriarche hérétique leur avoit fait éprouver plus durement qu'à personne, méritoient cette attention particulière.

Le pape ordonna par l'autorité de son siège, qu'on ne tint

¹ Conc. Eph. part. 1, c. 19 et 20.

pour excommunié ou déposé aucun évêque ou clerc qui auroit été frappé de ces censures par Nestorius ou ses partisans, depuis qu'il avoit commencé à prêcher ses erreurs : ce qui ne signifie pas cependant que Nestorius fût déchu de toute juridiction depuis qu'il avoit trahi son ministère; mais que les injustes censures qu'il avoit portées pour soutenir son hérésie, étoient annulées en vertu du jugement pontifical. Le pontife ajoutoit qu'une affaire de ce poids auroit demandé sa présence; mais qu'à cause de la distance des lieux, il a donné son pouvoir à l'évêque d'Alexandrie, de peur que le retardement n'augmentât la grandeur du mal. Il répète à saint Cyrille, et le charge de notifier que tous ceux que Nestorius a séparés de sa communion, demeurent dans celle du chef de l'Eglise; que le sectaire ne peut lui-même désormais avoir part à la communion du siège apostolique, s'il continue d'en combattre la doctrine. C'est pourquoi, ajoute-t-il, après avoir tenté tous moyens de le ramener au bon chemin, s'il résiste, vous le condamnerez, et vous mettrez la sentence à exécution par l'autorité de notre siège, comme agissant en notre place et en vertu de notre pouvoir; en sorte que si, dans l'espace de dix jours depuis qu'il aura été averti, il n'anathématise en termes formels les impiétés de ses écrits, et ne promet de professer à l'avenir touchant l'incarnation la foi qu'enseigne l'Eglise catholique, vous pourvoirez sans plus de délai au siège de Constantinople, et vous signifierez à Nestorius qu'il sera retranché absolument de notre corps.

En conséquence de cette soumission, Cyrille convoqua tous les évêques de sa dépendance pour un concile qui se tiendrait, et qui se tint en effet sans délai dans la ville d'Alexandrie. Il y fut résolu que, pour troisième et dernière monition, on écrirait à Nestorius une lettre synodale qui lui déclarerait que si, dans le terme des dix jours fixés par le pape, et que l'on compterait depuis la réception des lettres qu'on envoyoit, il n'abjurait ses erreurs, on ne le tiendrait plus pour évêque. On exigeoit une abjuration directe et formelle, sans se contenter qu'il confessât en général la foi de Nicée: car vous savez lui

1 Conc. Eph. n. 1, c. 26.

dit-on, en interpréter le symbole à votre manière. Il faut donc confesser, par écrit et avec serment, que vous anathématisez vos dogmes impies. C'est pourquoi le concile inséra dans sa lettre douze formules qui condamnoient autant de faux dogmes ou plutôt autant de manières de déguiser la même hérésie; et l'on obligeoit Nestorius de souscrire à ces formules. C'est ce qu'on nomme les douze anathèmes de saint Cyrille, que nous allons rapporter, tant parce qu'ils devinrent extraordinairement fameux, que parce que rien n'est plus propre à faire connoître le génie de l'hérésie, et son adresse inépuisable à reproduire la même impiété sous des faces différentes afin de donner le change. Mais autant Nestorius étoit habile à se travestir, autant la sagacité de Cyrille se trouvoit propre à le démasquer et à le confondre, comme on en peut juger par les articles suivants.

1. Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est véritablement Dieu, et que par conséquent la Vierge est mère de Dieu, puisqu'elle a engendré, selon la chair, le Verbe de Dieu incarné; qu'il soit anathème.

2. S'il en est quelques-uns qui ne confessent pas que le Verbe de Dieu le Père est uni à la chair, selon l'hypostase, et qu'avec sa chair il ne fait qu'un seul Christ, qui est Dieu et homme tout ensemble; qu'ils soient anathèmes.

3. Si quelqu'un, après l'union divise les hypostases dans le Christ, ou ne les joint que par une connexion de dignité, d'autorité, ou de puissance, et non par une union naturelle; qu'il soit anathème.

4. Si quelqu'un attribue à deux personnes ou à deux hypostases les choses qu'on trouve dans les Evangiles ou dans les écrits apostoliques, dites de Jésus-Christ par les saints ou par lui-même, et qu'il applique les unes à l'homme considéré séparément du Verbe de Dieu, et les autres, comme propres de la divine majesté, au seul Verbe qui procède de Dieu le père; qu'il soit anathème.

5. Si quelqu'un ose dire que Jésus-Christ est un homme qui porte Dieu, au lieu de dire qu'il est Dieu en vérité, comme fils unique et par nature, en tant que le Verbe a été fait chair, et qu'il a participé comme nous à la chair et au sang, qu'il soit anathème.

6. Si quelqu'un dit que le Verbe de Dieu le Père est le Dieu ou le seigneur de Jésus-Christ, et s'il ne confesse pas que depuis que le Verbe s'est incarné selon les Ecritures, le même est tout ensemble Dieu et homme; qu'il soit anathème.

7. Si quelqu'un dit que le Verbe divin a opéré dans Jésus-Christ comme dans un pur homme, et que la gloire du Fils unique a été communiquée à cet homme, comme à quelque autre que le Verbe; qu'il soit anathème.

8. Si quelqu'un ose dire que l'homme que s'est uni le Verbe doit être adoré avec lui, glorifié avec lui, appelé Dieu avec lui, comme l'un étant dans l'autre (car la tradition perpétuelle et affectée de ce mot *avec*, donne cette pensée), et s'il n'honore pas plutôt l'Emmanuel par une seule adoration, et ne lui rend pas une seule glorification, en tant que le Verbe a été fait chair, qu'il soit anathème.

9. Si quelqu'un dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été glorifié par le Saint-Esprit, comme par une vertu qui lui étoit étrangère, et qu'il en avoit reçu le pouvoir par lequel il chassoit les esprits immondes et opéroit des miracles divins parmi les hommes; et s'il ne dit pas que l'esprit par lequel il les a opérés, est son esprit propre et naturel; qu'il soit anathème.

10. L'Ecriture nommant Jésus-Christ, le pontife et l'apôtre de notre foi, en disant qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Père, en odeur de suavité, si quelqu'un dit en conséquence, que notre pontife et notre apôtre n'est pas le Verbe même de Dieu, depuis qu'il s'est fait chair et homme comme nous, mais que c'est cet homme qui est né de la femme, comme si c'étoit quelqu'autre que le Verbe; ou si quelqu'un dit que le Christ n'a pas seulement offert son sacrifice pour nous, mais encore pour lui-même (car celui qui ne connoissoit point le péché, n'avoit pas besoin de sacrifice); qu'il soit anathème.

11. Si quelqu'un nie que la chair vivifiante du Seigneur soit la propre chair du Verbe qui procède de Dieu le Père; et s'il dit que c'est la chair de quelqu'autre uni au Verbe quant à la dignité, et en qui la divinité habite simplement; et s'il ne confesse pas qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est la propre chair du Verbe qui vivifie toutes choses; qu'il soit anathème.

On ne sera pas fâché de voir rapprocher de cet article un

autre endroit de la lettre synodale, dans lequel les Pères du concile d'Alexandrie, en confirmant que la chair de Jésus-Christ est véritablement la chair du Verbe, nous ont laissé une preuve du plus grand poids en faveur de la présence réelle de l'Homme-Dieu dans l'eucharistie. Après avoir posé pour principe, qu'on annonça la mort et la résurrection de Jésus-Christ en célébrant dans nos temples son sacrifice non sanglant : Nous sommes sanctifiés, ajoutent-ils, en participant à la chair sacrée et au sang précieux de Jésus-Christ. Car nous ne recevons pas cette nourriture comme une chair commune, à Dieu ne plaise ! ni comme la chair d'un homme sanctifié et uni au Verbe quant à la dignité seulement, ou en qui seulement la divinité ait habité ; mais comme une chair vraiment vivifiante, et par conséquent comme la chair propre du Verbe, sans qui elle ne seroit pas vivifiante.

Enfin le douzième anathème est contre quiconque ose nier que le Verbe de Dieu ait souffert ou ait été crucifié selon la chair, et qu'il ait été le premier né d'entre les morts, en tant qu'il est vie et source de la vie comme Dieu. Tels sont les douze fameux anathèmes de saint Cyrille, ou plutôt de son concile. L'énoncé de quelques propositions y paroît singulier ; mais on vouloit un désaveu formel de toutes les propositions captieuses et bien plus singulières de Nestorius.

Cyrille, chargé de faire parvenir les différentes lettres du pape à leur destination, députa quatre évêques d'Égypte à Constantinople, pour les remettre, tant aux zélés catholiques de cette ville, qu'à leur indigne pasteur. Celle que Célestin adressoit à Jean, patriarche d'Antioche, lui étoit parvenue auparavant ; en sorte que Jean avoit eu le temps d'avertir Nestorius. Mais s'il l'avoit mal connu tandis qu'il étoit à Antioche, l'inobservation de ses derniers conseils auroit bien dû le démasquer dès-lors à ses yeux. Il lui avoit mandé, de se tenir en garde contre l'esprit de contention et d'obstination, dans un genre d'affaire où le démon de l'orgueil s'étudie, dès l'entrée de la carrière, à nous faire avancer si loin que nous rougissions ensuite de reculer sur nos pas ; il ajoutoit qu'encore que le terme de dix jours, fixé par la lettre du très-saint père et sei-

1 Conc. Eph. I, part. c. 25.

gneur Célestin, pût paroître court, on pouvoit au fond faire ce qu'il prescrivait en un seul jour, et même en peu d'heures : qu'il ne s'agissoit, en parlant de l'incarnation de Notre-Seigneur, que d'user d'une expression sûre et facile à employer, consacrée par un grand nombre de saints Pères, et la plus convenable en effet pour exprimer sa naissance de la Vierge, aussi réelle que salutaire pour nous ; qu'il ne doit ni la rejeter comme dangereuse, ni avoir honte de commencer à s'en servir, comme si par-là il commençoit à changer de doctrine. Car si vous pensez, ajoutoit-il en terminant sa lettre du style le plus tendre et le plus engageant, si, comme me l'assurent nos amis communs, vous pensez ce que pensent les Pères et les docteurs de l'Eglise, quelle peine avez-vous à énoncer la piété de vos sentiments par une expression si propre à les rendre ? Que si l'on refusoit de croire ce que signifie le nom de mère de Dieu, dans quelle erreur affreuse ne tomberoit-on pas ? Ne seroit-ce pas là détruire toute l'économie du mystère ineffable de l'incarnation, de la divinité de Jésus-Christ, de l'anéantissement du fils de Dieu, qui ne s'est réduit à la forme d'esclave que par son incompréhensible charité pour les hommes ? Remettez-vous sous les yeux, je vous en conjure, mon très-cher fils, cette perspective effrayante, aussi-bien que les orages qui se sont déjà élevés à votre occasion, et apprenez que de toute part ils agitent horriblement l'Eglise. Il finit par lui nommer plusieurs évêques, ses anciens amis, entr'autres Théodoret, comme ayant eu part à la minute de cette lettre, et prenant le plus vif intérêt à la cessation du scandale.

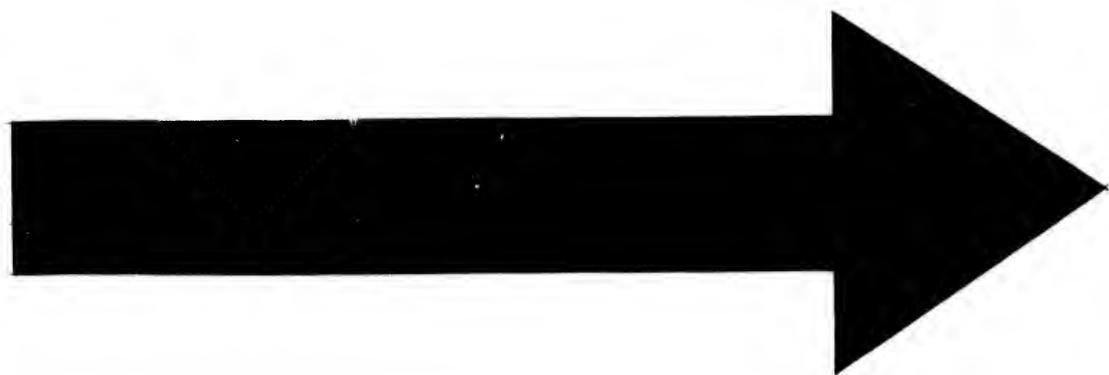
Théodoret n'étoit pas moins vanté pour ses vertus que pour sa doctrine¹. On lui donna le nom de Théodoret, qui signifie *don de Dieu*, parce que sa mère, dame encore plus distinguée par sa piété que par le haut rang qu'elle tenoit à Antioche, obtint cet enfant après treize ans de stérilité, par les prières d'un saint anachorète. Elle rendit au ciel ce qu'elle en avoit reçu, en le consacrant au Seigneur dans un monastère près d'Apamée. Il y devint si célèbre par son érudition et son éloquence, qu'on l'en tira malgré lui, vers l'âge de trente-six

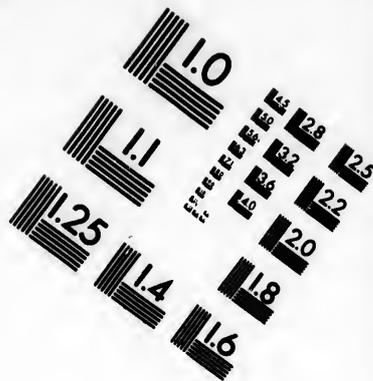
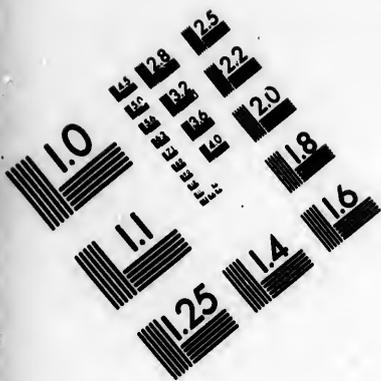
¹ Theod. Philot. c. 3 et seq.

ans, pour le faire évêque de Cyr. C'étoit une ville assez médiocre de Syrie, fondée, disoit-on, par les Juifs au retour de leur captivité de Babylone, et nommée du nom de Cyrus leur libérateur : mais ce diocèse étoit de huit cents paroisses. étendue immense pour un pays et pour un temps où les sièges épiscopaux étoient si multipliés.

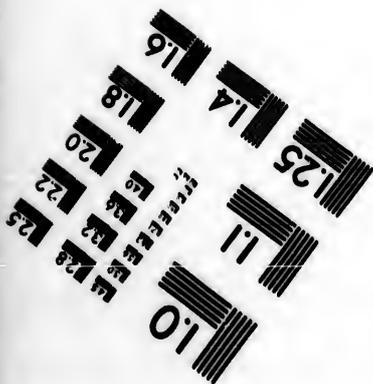
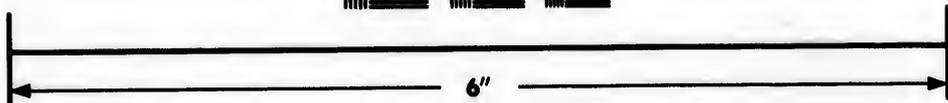
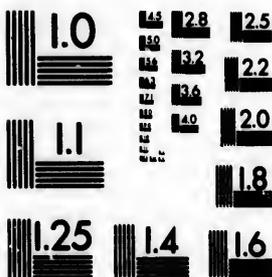
Théodoret ne changea point de vie en changeant d'état. L'épiscopat ne fut pour lui qu'un accroissement de travaux, qui ne lui fit rien relâcher des pratiques de sa vie solitaire. Il distribua tous ses biens aux pauvres, et il en fut en possession par la mort de ses parents, mais il ne réserva pas une maison, pas un meuble, et n'eut jamais autre chose que le vêtement grossier dont il étoit couvert ; mais sous cette simplicité extérieure, il n'eut les vues et les idées ni moins grandes ni moins nobles. On remarque l'élévation de son âme et son goût tournés au grand, jusque dans le choix de ses bonnes œuvres. Il fit construire deux superbes ponts ; bâtit des galeries publiques, répara les bains, fit un aqueduc pour procurer à la ville des eaux saines et abondantes, remit en culture les terres abandonnées. Ses travaux évangéliques sont innombrables. On ne peut que dire d'une manière abrégée et générale qu'il convertit par milliers des hérétiques de toutes les sectes, et jusqu'à dix mille de la seule hérésie des marcionites ; qu'il n'en laissa d'aucune sorte dans son diocèse, qui en étoit tout rempli à son avènement. Malgré cela, il prêchoit souvent à Antioche où il passoit des temps considérables, tout évêque qu'il étoit : chose assez singulière pour ces beaux temps. On jugeoit sans doute que le séjour d'un homme de ce mérite dans une ville telle qu'Antioche, étoit de la plus grande conséquence pour le bien de l'Eglise.

Nous aurons souvent occasion de parler des écrits de Théodoret, où l'on remarque autant d'élégance, de justesse, de profondeur, que de variété et d'érudition ; mais nous devons surtout avertir que la solidité d'esprit qui s'y fait partout sentir, et le jugement exquis de l'auteur, ne permettent pas de douter de la vérité des actions merveilleuses de plusieurs solitaires qu'il y rapporte, quelque incroyables d'ailleurs qu'elles paroissent.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4502

1.8
20
22
25
28
32
36

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Comme il avoit fait connoissance à Antioche avec Nestorius, et qu'il s'étoit même lié d'une étroite amitié avec lui, le patriarche Jean employa son nom en écrivant au novateur, afin de le ramener plus facilement. Il ne fut pas question dans cette lettre des anathèmes de saint Cyrille, dont ni Jean, ni Théodoret n'avoient alors connoissance, et que tous deux blâmèrent par la suite avec tant de scandale. Mais pour le fond de l'hérésie de Nestorius, il paroît qu'ils en eurent toujours horreur. Au moins dans cette première exhortation à l'hérésiarque, ils s'employèrent avec les vues les plus droites à le faire penser et parler comme le reste de l'Eglise.

Tout fut inutile : exhortations amicales, monitions des conciles, rien ne fléchit un orgueil qui ne voyoit point d'extrémité plus affreuse que de convenir de ses torts. Les quatre évêques députés d'Alexandrie, lui rendirent dans son église, en présence du clergé et du peuple, la lettre synodale du concile d'Egypte avec la lettre du pape¹. Il dit froidement qu'on vint le trouver le lendemain. Les députés se présentèrent en effet; mais on leur refusa la porte, et on ne leur fit faire aucune réponse. Nestorius monta peu après en chaire, prêcha sa doctrine accoutumée, avec un peu plus de dissimulation néanmoins; mais il s'emporta avec aigreur contre saint Cyrille qu'il ne nomma point, mais qu'il n'en désigna qu'avec plus de mépris, sous le nom de l'Egyptien. Ayant lu les douze anathèmes, il crut y trouver prise, et il accusa l'auteur d'y renouveler les erreurs d'Apollinaire. Ce fut avec cette qualification qu'il en fit passer une copie à Jean d'Antioche, qui, ne consultant que sa prédilection pour le novateur qu'au fond il désapprouvoit, trouva aussi l'apollinarisme dans la doctrine de Cyrille. En vain celui-ci expliqua-t-il les douze articles, de manière à effacer jusqu'à la moindre trace les indignes couleurs dont on les noircissoit; l'amitié, plus persuasive que l'équité, surprit Théodoret même. Cet ami de Nestorius, avec toutes ses lumières et ses vertus, se laissa préoccuper par le désir de le justifier, jusqu'à charger son antagoniste d'une manière très-injurieuse. Il l'attaqua de concert avec l'évêque

¹ Cone. Eph. act. 1 p. 503.

d'Antioche, publia des écrits pleins de fiel et d'amertume contre les anathèmes, et Jean leur en opposa douze autres qui firent concevoir de sa propre croyance les soupçons les plus désavantageux et les plus difficiles à effacer par la suite.

C'étoit prévenir assez adroitement les esprits contre tout ce que Cyrille pourroit faire, que de l'accuser lui-même d'hérésie et d'une espèce d'idolâtrie qui rendoit à la seule humanité de Jésus-Christ l'adoration due à la personne du Verbe. Mais si la plupart des prélats se tinrent sur leurs gardes, on réussit à le décrier auprès de l'empereur, prévenu de longue main et dès l'origine de cette malheureuse affaire. Il reste une lettre fort dure de Théodose à saint Cyrille, qu'il accuse de calomnier ses confrères et d'exciter l'animosité et la discorde. C'est à cet esprit de zizanie, qu'il attribue les lettres particulières que le saint avoit écrites à l'impératrice Eudoxie, et surtout à la princesse Pulchérie : lettre où la matière étoit en effet plus approfondie que dans les autres, à cause de la supériorité d'esprit de cette princesse, reconnue dans tout l'empire.

Le mal étant à ce point, il ne restoit de remède que le concile général, non pour proscrire l'erreur qui l'étoit suffisamment, mais pour confirmer de plus en plus la foi de l'Église, et pour donner à la proscription tout l'éclat et toute l'authenticité convenables contre les dangers de la séduction. Les évêques et le peuple catholique, mais surtout le clergé de Constantinople, avec les moines et leurs archimandrites, prièrent instamment l'empereur de procurer ce secours à l'Église, dans le péril extrême où elle se trouvoit. Instruits des intentions du pape et de Cyrille son représentant, auxquels ils étoient tout dévoués¹, ils présentèrent à Théodose un mémoire circonstancié, où ils retracèrent les impiétés scandaleuses de Nestorius, avec les violences qu'il avoit déjà exercées contre plusieurs d'entr'eux ; ils conjurèrent le prince de faire assembler un concile œcuménique, pour empêcher que le venin de l'hérésie ne s'étendît davantage, s'exprimant dans les termes les plus énergiques, citant l'empereur au tribunal du Monarque suprême, et protestant de leur innocence après ces

¹ Part. Conc. Eph. c. 30.

poursuites, si elles demeuroient sans effet¹. Théodose aimoit sincèrement la religion : il comprit à ces alarmes de tous les gens du bien, qu'elle se trouvoit en danger, donna les mains à la célébration d'un concile universel, et lui-même en indiqua l'assemblée selon le vœu du pape et des évêques.

La nouvelle de cette convocation fit un plaisir inexprimable à tous les prélats orthodoxes². Sitôt que le temps marqué pour s'assembler approcha, ils se mirent en route avec une célérité qui alarma l'hérésiarque et tous ses fauteurs. Ephèse fut choisie pour le lieu du concile, comme une ville de facile abord par terre et par mer, située d'ailleurs dans un pays sain et pourvu abondamment de toutes les choses nécessaires à la vie. On choisit de même pour le temps de la célébration, la saison la plus douce et la plus commode; l'ouverture ayant été fixée par les lettres de convocation à la fête de la Pentecôte, qui, cette année 431, tomboit le septième jour de juin. Ainsi les solennités de Pâques ne furent pas plutôt passées, que les prélats bien intentionnés se mirent en chemin. Saint Cyrille, accompagné de cinquante évêques qui faisoient à peu près la moitié de ceux d'Egypte, arriva à Ephèse quatre ou cinq jours avant la Pentecôte, quoique la navigation eût été fort difficile. Juvénal de Jérusalem arriva peu après avec ceux de la Palestine entre lesquels étoit Aspébète, nommé Pierre à son baptême, ce prince des Sarrasins converti autrefois par saint Euthymius, et devenu leur évêque; on l'appeloit communément l'évêque des camps, parce que ces Sarrasins ou Arabes du désert étoient perpétuellement campés. Flavien de Thessalonique, avec les évêques de Macédoine, comme ceux de la plupart des autres provinces, arrivèrent tous à temps. Il n'y eut point d'évêques africains, à cause du déplorable état où se trouvoient ces provinces par la guerre des Vandales. Tout ce qu'elles purent faire, ce fut d'envoyer le diacre Bessula, pour rendre témoignage de la croyance de ces églises.

Nestorius, de son côté, partit de fort bonne heure avec dix évêques de son parti, tant pour marquer sa confiance, que dans l'espoir d'augmenter le nombre de ses partisans, à me-

¹ Evagr. 11. Hist. c. 7. — ² Socr. VII, 34

sure que les Pères arriveroient. Il étoit accompagné des comtes Candidien et Irénée; celui ci, sans autre caractère que son amitié pour son évêque, l'autre avec le commandement des troupes qu'il conduisoit pour empêcher le tumulte, et en cas de besoin, pour prêter main-forte au concile¹. Mais le patriarche d'Antioche, toujours protecteur de Nestorius, et les évêques syriens traînèrent tant qu'ils purent en longueur. On ajouta quinze jours au terme qu'avoit marqué l'empereur; et au lieu du septième de juin, fête de la Pentecôte, où devoit se faire l'ouverture du concile, on la remit au vingt-deuxième. Les Syriens n'arrivèrent point encore. La mauvaise foi commençoit à se manifester: on conçut des soupçons fâcheux de leur lenteur et de toute leur conduite. Cependant Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou six journées de chemin, de trente qu'il en avoit eues à faire, écrivit à saint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié et d'empressement pour le joindre: Il fit même prendre les devants à deux prélats nommés Alexandre, l'un d'Apamée, et l'autre d'Hiéraples, tous deux métropolitains, avec charge de dire qu'on ne différerait pas le concile à cause de lui et qu'on commençât, sans l'attendre, à faire ce qui convenoit.

Il y avoit déjà plus de deux cents évêques à Ephèse, dont plusieurs peu riches et arrivés depuis long-temps, se trouvoient fort incommodés; d'autres étoient tombés malades, et quelques-uns déjà morts, on murmuroit hautement contre le patriarche d'Antioche qui craignoit, disoit-on, de se trouver au concile, pour y entendre condamner un hérétique tiré de son église. On ajoutoit que depuis long-temps il seroit à Ephèse, s'il l'avoit voulu, puisqu'il étoit arrivé des évêques de plus loin; qu'en tout cas, s'il procédoit avec droiture, il n'auroit garde de trouver mauvais qu'on eût commencé sans lui le concile, après y avoir été exhorté par les évêques, à qui il avoit fait prendre les devants. L'ouverture fut donc résolue pour le vingt-deux, et l'on s'assembla ce jour-là dans la grande église qui étoit dédiée à la sainte Vierge. La veille, quatre évêques avoient juridiquement averti Nestorius, et en même

¹ Evagr. 1, 3.

temps cinq ou six prélats qui se trouvoient avec lui. Le parti fit une protestation en forme contre l'ouverture du concile avant l'arrivée de Jean d'Antioche, et elle fut souscrite par un nombre assez considérable d'évêques de l'Asie, de la Thrace et de la Syrie, parmi lesquels signèrent les deux métropolitains d'Hiéraples et d'Apamée, avec Théodoret, arrivé aussi avant le patriarche d'Antioche.

Le comte Candidien fit de son côté tous les efforts possibles pour retarder la célébration, alléguant la volonté de l'empereur qu'il faisoit parler à sa fantaisie. Les Pères rassemblés suivant leur premier arrêté, demandèrent à voir la commission, et on leur refusa. Mais ils parlèrent si haut, et interprétèrent si désavantageusement le mystère qu'on leur faisoit d'un ordre adressé à eux-mêmes, que le comte se vit forcé à le produire. Rien n'étoit plus religieux que ce que Théodose y marquoit. Il enjoignoit à Candidien d'assister au concile, précisément pour le favoriser et pour y empêcher le tumulte; avec défense très-expresse de s'immiscer en aucune façon dans les délibérations des Pères; cela n'étant pas permis, disoit l'empereur, à un homme qui n'est pas du nombre des évêques. Du reste, il ne parloit point de délai, et ne dérogeoit nulle part aux lettres de convocation qui fixoient le jour de l'ouverture. On vit dès-lors à quoi il falloit s'attendre de la part de Candidien. Mais les prélats s'armèrent d'une magnanimité vraiment épiscopale, et n'en furent que plus ardents à proscrire les nouveautés impies.

Le comte s'étant retiré mécontent, les évêques commencèrent la célébration du saint concile. Sur un trône érigé au milieu de l'église, à l'endroit où étoit le siège ordinaire de l'évêque, on plaça l'Evangile, pour représenter l'assistance de Jésus-Christ, qui a promis de se trouver au milieu des pasteurs assemblés en son nom : spectacle saint et imposant, dont le concile d'Ephèse a donné le modèle à tous les conciles postérieurs. Les évêques étoient assis aux deux côtés, suivant la dignité de leur rang. Il paroît qu'à cette première session où fut condamné Nestorius, le nombre des Pères montoit à près de deux cents, puisque cent quatre-vingt-dix-huit souscrivirent sa déposition, comme présents. Après la session, il en

arriva quelques-uns qui souscrivirent encore. Saint Cyrille occupoit la première place, comme présidant au concile de la part du souverain pontife. C'est au moins la raison qu'en rendent les actes, quoique ce premier rang convint d'ailleurs à la dignité du siège d'Alexandrie, puisque ce patriarche avoit le pas sur les autres, et que les légats du saint Siège n'étoient pas encore arrivés. Après saint Cyrille, étoient placés Juvénal de Jérusalem et Théodote d'Ancyre, orateurs ou avocats du concile; ensuite les autres Pères, selon la dignité de leurs sièges.

Quand tous furent assis, Pierre, prêtre d'Alexandrie et premier des notaires, proposa l'accusation de l'hérésiarque en ces termes¹ : Nestorius, peu après son élection, a troublé la paix de l'Église par des dogmes erronés; sur quoi le très-pieux évêque d'Alexandrie lui a écrit plusieurs fois pour le rappeler de ces écarts. Le très-saint pontife de l'Église romaine, Célestin lui a écrit pour la même fin, après l'examen des ouvrages impies qu'il en avoit reçus. Voici les pièces justificatives, dont la simple lecture mettra le tout dans une parfaite évidence. Avant cette lecture, reprit Théodote d'Ancyre, autre orateur du concile, il faut s'assurer qu'on a mis en œuvre les moyens de droit pour faire comparoître l'évêque Nestorius. Aussitôt les quatre évêques qu'on lui avoit députés la veille, attestèrent qu'ils s'étoient acquittés de leur commission. On procéda sur-le-champ à une seconde monition où l'on feroit mention de la première, et l'on chargea d'autres évêques d'aller la signifier par écrit à l'accusé. Ils trouvèrent la maison où il étoit logé, environnée de gens de guerre qui avoient des bâtons en main. La porte leur fut insolamment refusée, sous prétexte qu'il reposoit. Cependant le tribun qui commandoit la troupe ayant paru, et ses procédés pouvant être d'une tout autre conséquence à la cour que ceux des simples soldats, il dit aux députés que lui-même n'avoit pu voir Nestorius, mais que ce patriarche lui avoit fait dire de répondre qu'il ne se trouveroit point au concile avant que tous les évêques y fussent arrivés; ce que les députés rapportèrent mot pour mot. Sans perdre un moment, la troisième citation fut résolue et mise par écrit

¹ Tom. 3, Conc. p. 421 et 209.

dans la forme suivante : Le saint synode, en se conformant aux canons et en usant de douceur, vous cite pour la troisième fois. Ne refusez pas de vous présenter enfin, pour répondre à l'accusation d'hérésie intentée contre vous. Soyez certain que, si vous persévérez dans l'obstination, le saint concile, quoiqu'avec douleur et par nécessité, ne manquera pas de prononcer contre vous, selon les décrets des Pères. Les députés chargés de ce nouvel avertissement ne furent pas mieux accueillis que ceux qui les avoient précédés. Ils trouvèrent pareillement le logis de Nestorius entouré de soldats qui même les repoussèrent brutalement du portique, sans souffrir qu'ils s'y missent à l'abri d'une chaleur brûlante. Nous sommes évêques, dirent-ils sans perdre patience, et nous ne venons pas pour faire injure au patriarche, mais pour l'inviter, suivant les lois, à venir prendre séance au concile. Et nous, repartirent les soldats, nous sommes ici de la part du très-pieux Nestorius, pour ne laisser entrer qui que ce soit de votre concile. Vous n'aurez point d'autre réponse, quand vous demeurerez jusqu'à la nuit.

Les évêques voyant qu'ils attendoient à pure perte, revinrent à l'église, et firent le rapport de la réception qu'on leur avoit faite. Tous les frères témoignèrent une vive indignation. Cependant la vue des égarements de notre frère, reprit Juvénal de Jérusalem, doit nous inspirer encore plus de pitié que de sévérité : quoique les canons ne prescrivent que trois citations, nous en ferions volontiers une quatrième ; et mille autres démarches pour son salut ; mais puisqu'il fait garder sa porte par des gens de guerre, c'est une triste preuve qu'ayant fermé l'oreille à la voix de sa conscience, il est beaucoup moins disposé à l'ouvrir à nos avertissements charitables. Il faut donc passer outre puisque nous ne pouvons sauver notre frère ; mettons en sûreté le dépôt de notre foi.

On commença par lire le symbole de Nicée, afin de partir d'un point fixe pour approuver ou condamner ce qui seroit conforme ou contraire. Ensuite le prêtre Pierre d'Alexandrie proposa de lire la lettre de saint Cyrille, tant pour en comparer la doctrine avec celle de Nicée, que pour s'assurer des

conseils qu'il avoit donnés à Nestorius. Après cette lecture, Juvénal de Jérusalem dit le premier que rien n'étoit plus conforme à la doctrine de Nicée; Firmin de Césarée en Cappadoce, Memnon d'Ephèse, Théodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, tant en son nom qu'en celui de tous les évêques de l'Illyrie, Acace de Mélitine, c'est-à-dire, les prélats les plus considérables, et grand nombre d'autres opinèrent chacun en particulier, jusqu'au nombre de cent six, exaltant à l'envi la profondeur et la pureté de la doctrine de Cyrille; et le reste du concile témoigna tout ensemble qu'il pensoit de même.

On voulut comparer cette doctrine avec quelques écrits de Nestorius, et l'on choisit la seconde lettre à saint Cyrille où il expliquoit plus clairement ses erreurs. Elle est en tout contraire à la foi de Nicée, s'écria Juvénal de Jérusalem. Anathème à ces erreurs impies! Anathème à quiconque tient cette doctrine! Ce n'est pas sans sujet, reprit l'évêque de Mélitine, homme de poids et d'un rare mérite; ce n'est pas sans sujet que Nestorius craint de comparoître, et fait environner sa maison de gens armés; sa conscience est son premier accusateur: c'est en étouffant ses remords, qu'il s'éloigne tant des saintes Ecritures que de la tradition des Pères. Puis motivant son avis selon le contenu de la lettre même qu'il condamnoit: la présomption, poursuit-il, avec laquelle il ose se vanter d'avoir ôté les ténèbres de nos mystères, le condamne suffisamment, puisqu'elle le fait convenir d'avoir employé des principes et un langage nouveau. Anathématise donc ces impiétés, et tous ceux qui les adoptent. Les autres Pères prononcèrent le même anathème. On lut enfin la lettre du pape Célestin à Nestorius, l'épître synodale du concile d'Alexandrie; et les évêques égyptiens qui en avoient été les porteurs, rendirent compte du mépris qu'il en avoit fait.

Acace de Mélitine et Théodote d'Ancyre avoient des liaisons particulières avec Nestorius qui, les regardant comme amis, et comptant les séduire à leur arrivée à Ephèse, leur avoit parlé à cœur ouvert et sans rien déguiser. Ces tentatives avoient fait du bruit. Fidus de Joppé prenant ces deux prélats à témoin: le novateur, dit-il, soutient les mêmes impiétés qu'autrefois; j'en atteste Acaco et Théodote. Au nom du Dieu de toute

vérité, par les saints Evangiles ici présents, et dont l'intégrité doit nous être plus chère que toutes les amitiés humaines ; qu'ils nous disent ce qu'ils ont entendu de la bouche de Nestorius, même depuis trois jours. L'un de ces deux évêques avoit été sur le point de donner dans le piège ; mais il étoit bien revenu de sa prévention : tous deux ne cherchoient qu'à signaler leur attachement à la foi qu'on avoit voulu leur ravir. Tout le concile applaudit à la proposition de Fidus ; et les deux évêques, prenant ces vœux unanimes pour un commandement : si je suis attaché à mon ami, dit d'abord Théodote, l'intérêt de l'Eglise m'est encore plus cher. Quoi qu'il en coûte à mon amitié, je rendrai un témoignage fidèle à la vérité. Que l'on m'écoute avec assurance : Ce que Nestorius avoit dit plusieurs fois, ce qu'il avoit prêché publiquement et consigné dans ses écrits, il l'a répété et soutenu depuis notre arrivée. Nous lui avons ouï dire il y a peu de jours, et plusieurs autres personnes l'ont entendu avec nous, qu'il étoit messéant d'annoncer un Dieu né d'une vierge et nourri de son lait, un Dieu de deux ou trois mois.

A cette déposition de Théodote, Acace ajouta, qu'arrivé à Ephèse, son premier soin avoit été de travailler à faire changer Nestorius qu'il y avoit trouvé en d'étranges sentiments, et que sur ses remontrances le patriarche s'étoit rétracté de bouche. Mais dans une autre conversation, poursuivit-il, lui et un évêque de sa suite ont proféré devant moi des blasphèmes à faire horreur, et qui m'ont banni entièrement de leur compagnie. Entr'autres choses, Nestorius a osé dire qu'autre étoit le Fils qui a été crucifié, autre le Verbe divin, et que le crime des bourreaux du Christ n'étoit qu'un simple homicide, n'ayant été commis que sur un homme et non sur un Dieu.

On lut après cela plusieurs passages des Pères les plus révévés, au nombre de dix à douze, tels que saint Cyprien, saint Athanase, les saints papes Jules et Félix, saint Ambroise, saint Basile, les saints Grégoire de Nysse et de Nazianze. On les mit en opposition avec les propositions écrites et verbales de Nestorius. Puis tous les Pères du concile se récriant sur la témérité et l'impiété du novateur, on lui dit anathème. La sentence de condamnation fut conçue en ces termes : Nestorius ayant re-

fusé, non-seulement d'obéir à la citation qu'on lui a faite de
 notre part, mais même de recevoir les vénérables évêques nos
 députés, nous n'avons pu nous dispenser d'examiner ses sen-
 timents impies. Comme nous avons été convaincus de sa ma-
 nière de parler et d'enseigner, tant par la lecture publique de
 ses lettres et de ses autres écrits que par les discours qu'il a
 tenus depuis peu en cette ville, et qui nous ont été rapportés
 par des témoignages légitimes ; forcés, comme nous le sommes,
 par les canons et par la lettre de notre très-saint père Célestin,
 évêque de l'Eglise romaine, nous avons rendu et prononcé,
 les larmes aux yeux, le jugement qui suit : Notre-Seigneur
 Jésus-Christ, outragé par les blasphèmes de Nestorius, a dé-
 fini par ce saint concile, que ledit Nestorius est privé de la
 dignité épiscopale, retranché de toute société et de toute
 assemblée ecclésiastique. La signification de la sentence se fit
 en ces termes encore plus énergiques que les précédents : A
 Nestorius, nouveau Judas, de la part du saint concile assemblé
 par la grâce de Dieu à Ephèse, suivant les ordres de notre
 religieux empereur : Sachez que pour vos enseignements im-
 pies et votre résistance indomptable à l'autorité des canons,
 vous avez été déposé par le saint concile, suivant les lois de
 l'Eglise, et que vous êtes déchu de tout grade ecclésiastique,
 le vingt-deuxième jour du présent mois de juin.

Telle fut la première session qui occupa les Pères depuis le
 matin jusqu'à la nuit fermée, quoiqu'on fût dans les plus
 longs jours. Tout le peuple d'Ephèse, plein de zèle pour la
 gloire de la mère de Dieu, attendit à la porte pendant tout ce
 temps. Quand il eut appris le triomphe de la Vierge mère, et
 la déposition de son ennemi, il fit de grands cris de joie, et
 combla de bénédictions les Pères du concile. Les citoyens les
 plus distingués reconduisirent les évêques à leurs logis, avec
 des flambeaux allumés ; les femmes brûlèrent des parfums de-
 vant eux ; on fit des illuminations par toute la ville, chaque rue
 retentissant du nom et des éloges de Marie mère de Dieu ;
 toute l'Asie, tout le monde chrétien s'empressèrent à l'honorer
 avec un redoublement de zèle et de ferveur. Dès le lendemain
 de la condamnation, la sentence en fut affichée dans toutes les
 places de la ville, et publiée dans toutes les rues par les crieurs

publics. Saint Cyrille écrivit sans délai à ceux de ses ecclésiastiques qu'il avoit laissés à Constantinople, pour veiller de leur côté au bien de la religion, et il adressa une lettre particulière à saint Dalmace.

Personne ne méritoit mieux cette distinction que cet illustre abbé, le plus renommé de tous ceux de la ville impériale, tant pour sa sainteté que pour mille autres avantages¹. Il avoit servi sous Théodose le grand, dans la troupe de ses gardes, et dès-lors il se distingua par sa piété; mais aspirant à une vie plus parfaite il quitta de concert sa femme et ses enfants, excepté un de ses fils, nommé Fauste, avec lequel il alla se mettre sous la conduite de l'abbé Isaac. Il ne pensoit qu'à se sanctifier dans la plus profonde obscurité, lorsqu'Isaac, se voyant près de sa fin, et ne trouvant personne aussi digne que Dalmace de lui succéder, l'établit hégumène, c'est-à-dire supérieur du monastère sous l'évêque. C'étoit en effet un prodige d'abstinence et de détachement des choses d'ici-bas que le nouvel abbé. Mais moins il aimoit le monde et son faux éclat, plus les grands de l'empire, les sénateurs et l'empereur même qui le visitoit souvent lui donnoient des marques éclatantes de confiance et de vénération. On attribua à sa personne, et en sa considération à ses successeurs, le titre d'archimandrite, ou chef de tous les monastères de Constantinople. Tel étoit le saint ami, que, à raison de son zèle extrême contre les nouveautés impies, Cyrille jugea digne d'être le premier instruit de leur condamnation.

Le concile écrivit de plus au clergé et au peuple de Constantinople, fort éloignés des impiétés de leur évêque; et sitôt que les actes de la déposition eurent été mis au net, on les envoya à l'empereur, avec une lettre synodale touchant la conduite des Pères, l'obstination du patriarche déposé, et les raisons qu'on avoit eues de le juger sans attendre les Orientaux au-delà du terme prescrit. Les évêques du concile, pour écarter les préventions de l'empereur, ne manquèrent pas de lui dire que le pape avoit déjà condamné les erreurs de Nestorius, et porté contre lui sa sentence. Ils supplièrent aussi

¹ Menol. 3. Aug.

Théodose de prêter son secours pour extirper de toutes les églises la nouvelle hérésie, de faire brûler les écrits de l'hérésiarque partout où ils se trouveroient, et de charger de son indignation quiconque mépriseroit ce qui avoit été statué. Tel est l'ordre des puissances, consacré par l'usage de la plus vénérable antiquité : l'Église prononce sur la doctrine, indique et censure les écrits pernicioeux qui la contiennent ; les protecteurs temporels soutiennent les décrets de leur pouvoir, et les font mettre à exécution.

Pendant le comte Candidien fit garder tous les passages par terre et par mer, pour empêcher que les lettres du concile ne parvinssent à la cour¹. Dès le lendemain de la session, il protesta contre ce qui y avoit été fait. De concert avec Nestorius, il envoya à l'empereur une fausse relation, où noircissant les prélats en général, et particulièrement saint Cyrille, on osoit avancer que toutes leurs opérations et leur conduite n'avoient été que précipitation, cabale, tumulte et violence ; qu'une multitude d'évêques arrivés à Ephèse n'avoient pas été admis au concile, et qu'il y avoit eu beaucoup de division parmi ceux-mêmes qui s'y trouvoient ; que les zélateurs avoient cherché à exciter une sédition, en répandant dans la ville des soldats de leur parti, pour courir autour des maisons de ceux qu'ils présumoient ne penser pas comme eux, et pour leur faire des menaces effrayantes ; que l'évêque d'Ephèse, chef de la sédition, avoit fermé les églises, afin que ceux qui seroient poursuivis, n'eussent pas où se réfugier. C'est ainsi qu'ils empoisonnoient la sage conduite de Memnon et des Ephésiens, qui, ne voulant donner ni facilité ni ressource au schisme, avoient refusé une église à part pour l'assemblée des nestoriens.

Pour revêtir leur requête des apparences de la franchise et de la vérité, les ennemis du concile disoient à l'empereur en finissant leur lettre : Nous vous conjurons, seigneur, puisque nous sommes venus ici par vos ordres, de pourvoir à notre sûreté ; car il y va de notre vie ; et de faire ensorte que nous puissions au moins retourner chez nous sans péril. Que si vous

¹ Baluz. Synod. c. 11.

voulez absolument que le concile se célèbre, ordonnez, très-religieux empereur, qu'il se tienne dans l'exactitude des règles ; que ni prêtre ni évêque n'y paroisse sans être invité nommément ; qu'il n'y entre que deux évêques de chaque province avec le métropolitain, et que ceux-ci mêmes soient au fait des questions que l'on doit traiter.

Cette dernière clause étoit pleine d'artifice : on excluoit par-là le très-grand nombre des évêques d'Egypte, où il y avoit peu de métropolitains, et ceux par conséquent qui étoient les plus redoutables à l'hérésiarque, à cause de leurs rapports avec Cyrille leur patriarche. Sous prétexte de n'admettre que des évêques qui fussent au fait des questions agitées, on se ménageoit encore une ressource contre le choix et le jugement des prélats, quels qu'ils puissent être. Cette lettre fut souscrite par onze évêques, dont Fritilas d'Héraclée, Hellade de Tharse, Hymenius de Nicomédie, et les deux Alexandre d'Apamée et d'Hiéraples, étoient les plus distingués.

Tandis que les hérétiques se plaignoient ainsi à la cour des prétendues violences commises par les orthodoxes, Candidien leur fauteur, qui avoit la force en main, exerçoit lui-même une véritable persécution contre les Pères du concile. Il les faisoit insulter publiquement par ses soldats et par les nombreux satellites que Nestorius entretenoit autour de lui ; il les privoit des commodités de la vie, empêchoit même qu'on ne leur apportât les choses nécessaires. Ce fut bien pis quand, cinq jours après la première session, c'est-à-dire le 27 de juin, Jean, patriarche d'Antioche, arriva à Ephèse avec les évêques de sa suite. Les catholiques n'avoient pas imaginé qu'il pût ne point applaudir à leur jugement, ou les blâmer d'autre chose que d'avoir encore trop différé à le rendre. Ils envoyèrent au-devant de lui une députation nombreuse de clercs et d'évêques, tant pour faire honneur à son rang, que pour l'avertir de ne plus communiquer avec Nestorius déjà condamné. Mais on s'abusoit étrangement. Jean fit écarter avec hauteur les députés qui le suivirent néanmoins jusqu'à son logis, où après les avoir fait attendre long-temps à la porte, on les introduisit enfin, et l'on écouta ce qu'ils avoient à dire de la part du concile.

Jean les entendit avec une froideur affectée, les congédia avec le même dédain, sans leur rien répondre, et les abandonna à la fougue orientale de ses évêques et de ses clercs qui, par un procédé inconcevable dans nos mœurs, les battirent au point de mettre leur vie en péril¹. Ils vinrent en faire le rapport aux Pères, et leur montrèrent leurs blessures, dont on dressa des actes qui ne se trouvent plus néanmoins parmi ceux du concile, quelque indubitable que soit ce fait. Mais ce n'est pas ici la seule preuve qu'on a perdu quelque partie des premiers monuments du concile d'Ephèse.

Aussitôt après ce début scandaleux, l'évêque d'Antioche, en habit de campagne et tout poudreux encore, comme il étoit descendu de sa voiture, tint dans la maison où il étoit logé un conciliabule composé d'un assez grand nombre d'évêques, rassemblés tumultuairement, sans aucun choix, sans nul égard à la bienséance, tout étant trouvé bon, jusqu'à ceux qui avoient été autrefois déposés pour crime, ou qui faisoient une profession ouverte de pélagianisme². Il est difficile d'accorder un tel attentat avec la religion de Jean d'Antioche, et avec son attachement pour la sainte foi, qu'on lui verra marquer dans la suite par des démarches héroïques. Mais il étoit prévenu par les évêques nestoriens, par le comte Candidien qui, en allant à sa rencontre, avoit devancé les députés du concile : prélat d'ailleurs d'un esprit borné, plus ardent qu'éclairé, plus pieux que versé dans les affaires ou dans la connoissance des hommes, aussi facile à conduire que difficile à faire revenir sur le compte de ceux qui s'étoient une fois emparés de sa confiance. Tel est au moins le jugement qu'a fait porter l'inconséquence de sa conduite. Mais quelque génie qu'on ait, qu'il est dangereux, en matière de religion surtout, d'avoir fait d'abord une fausse démarche ! Les sectaires dont il étoit obsédé lui firent peur du fantôme de l'apollinarisme qu'ils ne cessoient de reprocher aux orthodoxes, et qu'ils lui faisoient voir principalement dans les anathèmes de saint Cyrille.

Il déposa dans son conciliabule l'évêque d'Alexandrie et Memnon d'Ephèse, un de ses plus zélés coopérateurs ; il sé-

¹ Ep. Memn. t. 3, Conc. p. 761. — ² Apol. Cyril. p. 405.

para de sa communion les autres Pères, jusqu'à ce qu'ils eussent condamné la doctrine des douze articles ou des douze anathèmes¹. Pour comble de prévention et d'égarement, au moins est-il bien difficile de le disculper sur cet article consigné dans les écrits de la plupart des historiens. Il rétablit les évêques déposés pour cause de pélagianisme, et fit une décision expresse contre la vérité du péché originel. Les hérétiques eurent ensuite l'adresse de la glisser dans les copies des vrais décrets d'Ephèse, comme saint Grégoire le grand le découvrit long-temps après². Le concile nestorien fut souscrit par quarante-trois évêques, dont aucun n'étonna davantage que le pieux et savant Théodoret. Toutefois ils ne publièrent point leur sentence à Ephèse, où la publicité de l'imposture n'aurait servi qu'à les confondre; mais ils l'envoyèrent à Constantinople, avec des lettres adressées aux princesses, au sénat, au peuple et au clergé. On imagine bien que le mensonge et les imputations n'y étoient pas épargnés; mais comme l'empereur n'avoit pas encore vu les actes du vrai concile que Candidien empêchoit toujours de passer à Constantinople, il s'indisposa étrangement contre saint Cyrille et les autres prélats orthodoxes.

Les choses en étoient là, quand les légats du pape arrivèrent à Ephèse. Ils n'avoient pu venir à temps pour l'ouverture du concile, à cause des tempêtes qu'ils avoient essayées en route. Le jour même de leur arrivée, qui étoit le dixième de juillet, le concile célébra sa seconde session dans la maison épiscopale d'Ephèse. Il paroît que saint Cyrille tint toujours le premier rang, comme président constitué pour toute cette affaire; après lui, étoit assis l'évêque Arcade, l'un des légats, puis les orateurs du concile, Juvénaï et Théodote, et tout de suite, les deux autres légats, Project, aussi évêque, et Philippe, prêtre de l'Eglise romaine. Celui-ci parla le premier; et présentant les lettres pontificales dont il étoit le porteur, il requit, avec ses deux collègues, qu'elles fussent lues et insérées dans les actes du concile. On rendit aussitôt en grec ce

¹ Act. Conciliab. p. 198. — ² Epist. l. v, ep. 14; l. vi, ep. 31. l. vii, ep. 47.
— ³ Conc. Eph. p. 610 et seq.

qu'il venoit de dire en langue romaine ou latine. La lettre du souverain pontife fut de même lue en latin, puis on en lut une traduction grecque qu'on avoit eu soin de tenir toute prête pour ceux des Pères qui ne savoient pas la langue latine.

Elle commence par un témoignage éclatant en faveur de l'infaillibilité que l'Église a crue de tout temps annexée au corps épiscopal. L'assemblée des évêques, y lit-on, est assurée de la présence du Saint-Esprit, comme représentant l'assemblée des apôtres; jamais leur maître ne les abandonna dans le ministère de la parole; c'étoit lui-même qui enseignoit par leur organe, et ce ministère de l'enseignement est passé à tous les évêques. Nous sommes tous entrés dans ce droit héréditaire de l'apostolat, nous qui avons succédé aux apôtres dans les fonctions qu'on leur avoit confiées en ces mots : *Allez, instruisez toutes les nations*. De-là le pontife infère l'obligation où sont les Pères de concourir tous ensemble à conserver le dépôt de la doctrine apostolique. C'est ainsi que saint Célestin reconnoissoit les évêques pour juges de la doctrine, et comme établis par Jésus-Christ pour docteurs de son Église dans la personne des apôtres. Dans la suite de la lettre, il donne son aveu aux trois légats, qui assisteront, dit-il, à ce qui se fait, et exécuteront ce que nous avons ordonné. La lecture finissoit à peine, que tous les Orientaux s'écrièrent : C'est la voix de la sagesse, c'est l'équité même qui a prononcé. Grâces soient rendues à Célestin nouveau Paul, et à Cyrille qui ne fait qu'un avec lui ! Vive Célestin conservateur de la foi, de concert avec le concile ! Un Célestin, un Cyri^e, un concile unanime, une seule foi par toute la terre ! Aussitôt on apprit aux légats, que conformément aux lettres adressées par le souverain pontife à Cyrille, à Nestorius et aux sièges principaux, on avoit condamné d'une voix unanime l'hérétique obstiné.

Le prêtre Philippe reprenant la parole, remercia le concile de ses acclamations honorables pour le pape, et de l'attachement respectueux des membres saints à leur saint chef, puis il ajouta : Vous n'ignorez pas que Pierre est le chef du corps apostolique, et de toute la sainte religion; c'est pourquoi, n'ayant pu nous trouver à ce qui s'est fait jusqu'ici, nous vous prions de nous le communiquer par ordre et en détail, afin

que, suivant le sentiment de notre très-saint pape et de cette religieuse assemblée, nous puissions le confirmer. Tout le monde applaudit à cette proposition. Théodote d'Ancyre répondit, au nom du concile, que les lettres du souverain pontife et la déclaration de ses légats étant d'un accord parfait avec le jugement des Pères, il étoit aisé de satisfaire les envoyés du saint Siège; que par la lecture des actes ils connoïtroient clairement, et la justice de la condamnation de Nestorius, et la foi pure des évêques réunis. C'est tout ce qu'on fit dans cette session qui apparemment avoit commencé tard, les légats ayant débarqué ce jour-là même.

Le lendemain on s'assembla dans l'église, et l'on pria les légats à qui les actes avoient été communiqués de dire leur sentiment. Philippe prit encore la parole, et dit que c'étoit une chose connue de tous les siècles et dont personne ne doutoit, qu'à Pierre, prince et chef des apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Eglise catholique, Jésus-Christ avoit donné les clefs de son royaume, avec le pouvoir de lier et de délier; que cet apôtre respiroit et jugeoit encore par ses successeurs; qu'en vertu de cette succession, le pape Célestin l'avoit envoyé, lui Philippe, avec ses collègues de légation, Arcade et Project, pour suppléer à son absence; que Nestorius si souvent averti et si constamment réfractaire, avoit été justement condamné. Ainsi donc, conclut-il, la sentence qui le condamne ayant été rendue suivant le jugement de toutes les églises, puisque les évêques d'Orient et d'Occident ont assisté au concile par eux ou par leurs députés, qu'elle demeure irrévocable.

Les deux autres légats parlèrent et conclurent de même; après quoi les actes du concile ayant été présentés, ils signèrent tous trois en cet ordre, Philippe, Arcade, Project. Quoique la souscription du prêtre Philippe précède ici celle des deux évêques, on n'en peut rien conclure de décisif en faveur de son rang, puisque cet ordre sur lequel il paroît qu'on n'avoit point alors toute notre délicatesse, n'est pas invariablement le même dans toutes les souscriptions. On y voit seulement que les prêtres de l'Eglise romaine, malgré la prééminence incontestable de l'épiscopat sur le sacerdoce, ont été honorés quel-

quelquefois. dans les temps les plus reculés, des premiers ministres et des premières distinctions. Ainsi leurs prérogatives passées aujourd'hui en coutume, ne sont pas si contraires aux usages anciens que certains censeurs voudroient le persuader. On adressa dans le concile une relation de l'assistance des légats et de leur adhésion à la condamnation de Nestorius, puis on l'envoya à l'empereur. On le supplioit de consentir au départ des évêques, puisque les affaires pour lesquelles ils s'étoient assemblés se trouvoient finies, et de mettre les ouailles avec les pasteurs à l'abri des troubles et des persécutions que des gouverneurs mal intentionnés pour le concile faisoient déjà éprouver en certaines provinces. On adressa la même relation au clergé de Constantinople, et les deux pièces furent signées des légats.

Cinq jours après la troisième session, c'est-à-dire le seize de juillet, on en tint une quatrième dans l'église de la Vierge, lieu ordinaire des assemblées. Cyrille y est nommé le premier président, toujours, comme on le croit, de la part du pape, malgré la présence des légats qui sont nommés immédiatement après lui; d'abord les deux évêques, puis celui qui n'étoit que prêtre, ensuite Juvénal, Memnon et les autres Pères. Cyrille et Memnon se plaignirent d'abord dans cette session de l'audace de Jean d'Antioche et de son conciliabule, qui venoient de prononcer contre eux une sentence de déposition; sur quoi il fut ordonné que Jean seroit cité par trois prélats qu'on lui envoya sur-le-champ. Ils furent reçus de l'évêque d'Antioche à peu près comme ils l'avoient été de Nestorius: ce qui n'empêcha point de lui faire une seconde citation le même jour, et la troisième le lendemain où se tint la cinquième session. Ces formalités juridiques ayant été observées, malgré tous les désagrémens et les périls qu'elles entraînent, le concile cassa la sentence d'excommunication et de déposition rendue par les schismatiques, les excommunia tous à leur tour, jusqu'à ce qu'ils reconnussent leur faute, et les menaça, s'ils ne marquoient bientôt leur repentir, de prononcer leur dernière condamnation; c'est-à-dire apparemment leur déposition.

Les Pères écrivirent à l'empereur pour justifier cette conduite, et pour le tenir en garde contre les artifices des schis-

maliques, dont ils représentoient tout ce qu'ils avoient à craindre. Ils mandèrent aussi au souverain pontife tout ce qui s'étoit passé depuis le commencement de la procédure contre Nestorius, ce qu'avoit osé Jean d'Antioche, et sa condamnation en présence des légats. La lettre commençoit ainsi : Vous avez coutume, vous qui êtes si grand, de vous distinguer en toutes choses, et d'employer tous vos soins et vos travaux au soutien de l'Eglise. Comme nous devons vous informer de tout ce qui s'est passé, c'est une nécessité que nous vous écrivions. Ils confirment ensuite ce qu'ils avoient déjà dit en condamnant Nestorius, que leur sentence étoit conforme à celle du pape. A l'égard des impiétés pélagiennes, ajoutent-ils, nous avons aussi jugé que ce que votre sainteté a décerné, doit demeurer dans sa force. Nous apprenons par ce dernier article, que le concile d'Ephèse condamna expressément les pélagiens, ordonna que la sentence pontificale rendue antérieurement contre eux auroit partout son effet, et qu'ils seroient déposés sans exception. Ce fut apparemment l'attentat de Jean d'Antioche dont ils avoient été les promoteurs et les complices, qui attira l'attention et la juste sévérité de l'Eglise.

Mais inutilement les prélats catholiques procédoient-ils avec la plus régulière circonspection; les novateurs s'employoient avec beaucoup plus de succès à faire échouer les desseins les mieux concertés. On ne sauroit exprimer toutes les manœuvres et les fourberies dont ils usèrent pour éteindre ou amortir le nouvel éclat qu'on donnoit à la vérité, pour noircir ses défenseurs, surtout l'évêque d'Alexandrie, et pour empêcher les lettres du concile de pénétrer à la cour: dépositaire de l'autorité impériale, Candidien les faisoit intercepter sur toutes les routes. Les hérétiques cependant inondoient toutes les provinces de leurs libelles et de leurs calomnies; ils écrivoient aux églises les plus orthodoxes, s'efforçoient de débaucher les personnages les plus pieux et les plus savants, faisoient des inventions si malignes, donnoient un tour si adroit à de frivoles indices, qu'ils réussirent au moins à jeter

† Conc. Eph. act. 5, p. 660.

dans l'incertitude ceux qu'ils ne persuadèrent pas tout-à-fait. C'est ainsi qu'on fit entendre à saint Isidore de Péluse, que Cyrille avoit montré toute la violence et la présomption de son oncle, et qu'il avoit, sinon pour le fond des choses, au moins quant à la manière de procéder contre Nestorius, tous les torts que Théophile avoit eus contre le très-saint et très-illustre Jean surnommé Bouche-d'or¹.

L'empereur Théodose, de son côté, ayant reçu des lettres de Jean d'Antioche et de ses partisans, et n'en recevant aucune des Pères du vrai concile d'Ephèse, prit ce silence apparent pour un aveu de leurs torts. En vain, pour calmer ses appréhensions, envoya-t-il différents seigneurs de la cour au lieu du concile; ceux-ci se laissèrent corrompre par la politique de Candidien et par les intrigues des sectaires, et ils ne rapportèrent rien qui ne favorisât la secte. D'autre part, le comte Irénée étant revenu à la capitale, et se concertant avec quelques-uns des plus puissants seigneurs très-attachés à Nestorius, il n'étoit point de ressorts qu'on ne fit jouer, pour tenir au moins dans l'état du doute la vérité des faits les plus incontestables. Tous les évêques orthodoxes étoient comme emprisonnés à Ephèse, non-seulement sans pouvoir retourner à leurs églises; mais sans relations avec elles, ayant consumé tout ce qu'ils avoient apporté, obérés de dettes, plusieurs manquant de ressource et de crédit, tombant journellement malades, périssant de besoin ou de chagrin, et des incommodités sans nombre qu'ils avoient à souffrir². La violence fut poussée jusqu'à arrêter saint Cyrille et Memnon d'Ephèse qu'on jeta dans une espèce de cachot. Il est vrai qu'on arrêta aussi Nestorius, pour montrer de l'égalité dans le traitement de ceux qu'on vouloit faire croire également coupables, et qu'on traduisoit à la cour, comme déposés indistinctement par le concile; mais les partisans de Nestorius, entre les mains desquels il étoit, savoient bien le dédommager de cet affront apparent, tandis qu'on faisoit tout souffrir aux deux autres, qu'on les privoit du nécessaire, et qu'on écartoit avec barbarie tous ceux qui les vouloient assister.

¹ Isid. l. 11, ep. 137. — ² Conc. Eph. p. 759, 772, etc.

Mais avant ces derniers excès, le concile tint ses deux dernières sessions. Dans la sixième, tenue à la maison épiscopale le vingt-deux juillet, on convint d'un symbole de foi, ou pour mieux dire on décerna qu'à la formule ordinaire, que des fourbes, en l'admettant à la lettre, expliquoient à leur fantaisie, on ajouteroit une sorte d'explication prise des passages et des sentiments des Pères orthodoxes. Ensuite on défendit rigoureusement de proposer ou d'écrire toute autre confession de foi. On condamna spécialement, sur la dénonciation de Charisius, prêtre de Philadelphie en Lydie, un symbole infecté des dogmes de Nestorius, mais dressé avec tant d'artifice, et tellement accrédité en quelques contrées de l'Asie, que c'est tout ce qu'on y faisoit signer aux anciens hérétiques qui revenoient au giron de l'Eglise¹. Ce qui paroît aussi fort étonnant, c'est que, dans un âge si cultivé et si lumineux, cette confession avoit été souscrite par procureur pour plusieurs personnes, et même pour un prêtre qui déclara ne savoir pas écrire.

C'étoit l'ouvrage du fameux Théodore de Mopsueste, le maître de Nestorius et de tant d'autres impies distingués, qu'il avoit eu le secret de fasciner et de s'attacher à un point inconcevable : premier inventeur du nestorianisme et du pélagianisme tout ensemble, dont lui seul peut-être voyoit alors la connexion dans les principes qu'ont développés les sociens long-temps après lui, et qui lui faisoient référer tous nos mystères au tribunal de la raison : homme sauvage et rusé, ou pour employer la touche énergique de ses contemporains, monstre farouche et perfide, qui, du fond ténébreux de sa retraite dans la seconde Cilicie, où il eut le bonheur de vieillir et de mourir en paix, corrompit de son souffle empoisonné la foi des églises circonvoisines, jusqu'à ce que ses affreuses productions fissent après sa mort le scandale et l'horreur de l'Eglise universelle².

La septième session, qui est la dernière dont on reconnoisse les actes, se tint le 31 juillet. On y régla d'abord quelques affaires particulières. Les évêques de Chypre, celui de Salamine ou Constance à la tête, se plaignirent que Jean d'Antio-

¹ Conc. Eph. act. 6. — ² Marc. Merc. édit. Garn. p. 250.

che, entreprenant sur leur ancienne liberté, vouloit s'attribuer les ordinations de leur île. Le patriarche d'Antioche n'étant pas présent pour défendre les droits de son église, le saint concile, malgré ses mécontentements, ne rendit qu'une sentence conditionnelle. Il se contenta de maintenir les évêques de Chypre dans la possession de faire les ordinations de leur province, supposé que l'ancien usage, comme ils l'avoient déclaré de vive voix et par écrit, fût en effet pour eux et non pour l'évêque d'Antioche. On statua de même pour toutes les autres provinces, en confirmation des ordonnances de Nicée, que nul évêque n'entreprendroit sur un district qui ne lui auroit pas été soumis de tout temps. Pour le siège d'Antioche, il avoit en effet juridiction sur l'île de Chypre, quant aux ordinations épiscopales, et l'exercice n'en avoit été interrompu que par les troubles de l'arianisme.

Eustache, métropolitain de Side en Pamphylie; chagriné par de mauvaises affaires qu'on lui avoit suscitées quoiqu'injustement, avoit eu la pusillanimité d'abdiquer l'épiscopat, et de faire sa renonciation par écrit, sur quoi le concile de la province lui avoit donné un successeur. Or, il n'étoit pas permis à un pasteur d'abandonner ainsi son église, et la faute d'Eustache l'avoit fait priver de la communion. Il vint se présenter au concile d'Ephèse, qui, touché des larmes de ce vieillard, lui rendit la communion, et lui accorda le nom et le rang d'évêque; mais à la charge de n'en faire de fonctions que sous le bon plaisir de son successeur Théodore. Après cela, deux évêques de Thrace représentèrent au concile que c'étoit une ancienne coutume chez eux, qu'un évêque eût deux et même trois évêchés, quand ces sièges n'étoient pas dans une ancienne possession d'avoir chacun son prélat particulier. Ils craignoient que Fritilas d'Héraclée leur métropolitain, qui suivoit le parti de Nestorius, ne voulût ordonner des évêques dans ces villes pour chagriner ses suffragants orthodoxes, et pour fortifier le parti de l'hérésie. Le concile ordonna qu'il ne seroit rien entrepris à ce sujet contre les canons, les lois civiles et l'ancienne coutume qui a force de loi. Juvénal de Jérusalem prétendoit encore s'attribuer la suprématie de la Palestine contre le droit et la possession du siège métropolitain de

Césarée. Le concile s'y opposa, et saint Cyrille, pour ce sujet, écrivit encore au pape : ce qui en effet n'eut pas lieu. On ne trouve aucune trace de cette prétention de Juvénal dans les actes du concile : preuve nouvelle que nous ne les avons pas entiers. C'est de cette dernière session qu'il en manque davantage. On n'a même que la traduction latine de la plupart de ces actes concernant les affaires particulières.

On fit aussi quelques canons avant de terminer le concile ; mais ils ne sont qu'un résumé de ce qu'on a pu remarquer dans ces différentes sessions. Tout ce qui mérite encore attention, c'est la différence des traitements que fait ce concile aux métropolitains schismatiques et aux simples évêques. Ceux-ci sont déposés et privés du rang sacerdotal, soit qu'ils aient d'abord embrassé le schisme, soit qu'ils viennent à se dédire après avoir anathématisé Nestorius. Les métropolitains, sans doute par égard pour Jean d'Antioche, ne sont pas déposés, mais excommuniés et interdits. On leur ôtoit ainsi le pouvoir de rien faire contre les évêques de leur province ; on les soumit même à ces évêques et aux métropolitains leurs voisins.

Tandis que les prélats catholiques, avec Cyrille encore libre, travailloient ainsi pour le bien général et particulier de l'Eglise, Jean, comte de Largesse, fut envoyé à Ephèse par l'empereur, qui ne pouvoit calmer ses justes inquiétudes. Mais le comte fût à peine arrivé, qu'il se laissa corrompre, comme tous les autres officiers de la cour¹. C'est alors qu'on emprisonna tant Cyrille que Memnon, et que Nestorius fut arrêté pour la forme. Ce n'est pas que le comte Jean épousât les opinions de l'hérésiarque ; assez indifférent pour tous les démêlés en fait de religion, suivant le génie des gens de cour, qui attachent l'importance à de tout autres objets, donnent souvent le zèle le plus chrétien pour un entêtement puéril et méprisable, il vouloit étouffer ou assoupir tous les partis indistinctement et se remonter au prince avec la gloire d'avoir tout pacifié. Il mit au même niveau, tant les chefs des orthodoxes Cyrille et Memnon, que l'hérésiarque Nestorius, et les peignit tous des mêmes traits au jeune empereur. La duplicité se mêla,

¹ Epist. Cyril. ad C. P. in Conc. Eph.

comme il n'est que trop ordinaire, à la politique, et l'on fit entendre à Théodose qu'ils avoient été condamnés tous les trois par le même concile; car on lui cachoit soigneusement l'entreprise révoltante de Jean d'Antioche, et de son concubule, séparés de l'assemblée générale des Pères, avec un scandale qui n'étoit susceptible d'aucun palliatif.

Cependant on prit plus de soin que jamais d'intercepter les lettres des Pères, et de leur couper toute communication avec la cour. Ils ne pouvoient méconnoître son mécontentement à la manière dont on les traitoit; mais la cause en étoit pour eux un mystère impénétrable. Comme ils ne doutoient point de la religion de Théodose, encore moins de la piété éclairée de la princesse Pulchérie, ils soupçonnèrent enfin que leurs lettres étoient interceptées. C'est pourquoi ils prirent à leur tour le parti d'user d'industrie pour les faire parvenir sûrement, soit à l'empereur, soit à des personnes qui fussent en état de servir l'Eglise auprès de lui. Ils choisirent un messenger d'une discrétion et d'une fidélité à toute épreuve, le travestirent en mendiant, et mirent leurs lettres dans le creux d'une canne qui lui tenoit lieu de bâton¹: l'expédient eut tout son succès.

Le clergé, le peuple, les moines, toute la capitale fut transportée d'indignation à la première nouvelle de la longue supercherie des hérétiques. Aussitôt le clergé dressa une requête, par laquelle il conjuroit l'empereur, avec autant de fermeté que de respect, de ne passouffrir que l'Eglise qui l'avoit nourri comme une bonne mère, et qui lui avoit obtenu de si glorieuses victoires sur ses ennemis, fût opprimée sous son règne; qu'on rappelât les siècles des martyrs sous un empereur si chrétien. Nous tous, prêtres et clercs de l'église infortunée de Constantinople, ajoutèrent-ils sur la fin de leur requête, tristes enfants d'une mère inconsolable du crime de son époux, nous ne sommes pas moins disposés que les Pères du concile à venger cet affront: si l'on donne les mains aux attentats du schisme et de l'hérésie, à la déposition de Cyrille et de Memnon, nous sommes prêts à courir les mêmes périls qu'eux, et à tout souffrir avec ces généreux confesseurs.

¹ Conc. Eph. p.

Depuis quarante-huit ans le saint abbé Dalmace n'avoit pas mis le pied hors de son monastère, pas même pour les processions qui s'étoient faites après d'affreux tremblements de terre, et auxquelles l'empereur l'avoit prié d'assister. Mais quand il vit la foi dans ce péril, il consulta le Seigneur, et une voix céleste lui commanda de quitter sa retraite¹. Il se mit à la tête de tous les abbés dont il étoit le chef et qui avoient à leur suite les moines de tous les monastères, tous ensemble marchant en ordre de procession vers le palais impérial, chantant à deux chœurs, et un peuple infini les suivant². Nulle sorte de médiation ne pouvoit faire plus d'effet sur l'esprit de Théodose : il fit entrer les abbés, tandis que les moines et le peuple attendoient à la porte en continuant leurs chants religieux ; il les assura de ses dispositions favorables pour l'Eglise, et les renvoya contents. Ils s'en retournèrent processionnellement comme ils étoient venus, jusqu'à l'église du saint martyr Mocius qui étoit à l'extrémité de la ville, là ils rendirent grâces au Seigneur, et saint Dalmace étant monté à la tribune lut au peuple la lettre du concile qui annonçoit la condamnation de Nestorius. La multitude, d'une voix unanime et avec tous les signes de l'indignation, dit anathème à l'hérésiarque trop long-temps honoré comme pasteur.

Le premier fruit de ces sollicitations fut un ordre aux évêques des deux partis, c'est-à-dire de Cyrille ou des catholiques, et de Jean d'Antioche, d'envoyer chacun d'Ephèse ceux d'entr'eux qu'ils jugeroient les plus capables de défendre leur cause : en attendant que la cour se fût expliquée, les prélats arrêtés de part et d'autre devoient garder leur prison. Ce concile députa aussitôt sept évêques, parmi lesquels étoient Arcade un des légats du saint Siège, et le prêtre Philippe, aussi légat, et chargé de représenter à Constantinople ainsi qu'à Ephèse. Le saint concile leur donna une ample instruction, où l'on retrouve avec admiration l'esprit de l'Eglise et la noble fermeté que doivent avoir les dépositaires d'un pouvoir divin, qui, pour son objet, ne reconnoît ni supérieur ni égal. Elle portoit que, chargés des intérêts de la vérité au nom de l'auteur et du

¹ Conc. Eph. p. 751. — ² Gang. G. P. IV, n. 65.

consommateur de notre foi, ils ne devoient avoir nulle communion avec Jean d'Antioche, ni avec son schismatique synode; que si l'empereur leur proposoit de communiquer avec eux pour le bien de la paix, il ne leur étoit permis de le faire qu'à la charge que Jean et son parti souscriroient la déposition de Nestorius, diroient anathème à sa doctrine, et romproient avec ceux qui la soutenoient : bien plus, qu'ils demanderoient pardon au concile de leur attentat contre son président, lequel, avec Memnon, seroit mis en liberté; que sans toutes ces conditions on leur défendoit de rien promettre; et que s'ils en agissoient autrement, non-seulement on ne ratifieroit point ce qu'ils auroient fait, mais qu'ils seroient privés eux-mêmes de la communion ecclésiastique.

La députation des Orientaux schismatiques étoit composée de huit évêques, Jean d'Antioche à la tête, qui ne manqua pas d'amener avec lui l'éloquent Théodoret. Autant les deux causes étoient différentes, autant différoient les bornes prescrites au pouvoir des procureurs respectifs. Comme les sectes se croient plutôt maîtresses absolues que dépositaires du trésor de la religion, on défendoit précisément aux agents schismatiques d'admettre les douze articles de Cyrille, contre qui l'animosité étoit à son comble. Du reste, ils avoient pleine liberté de faire tout ce qu'ils jugeroient à propos, soit dans un concile ou des conférences, et l'on s'engageoit à ratifier tout ce qu'ils feroient. Mais les députés catholiques ne voulurent jamais disputer sur la doctrine, qui ne pouvoit plus être censée douteuse; et partant de la décision du concile comme d'un point fixe et immuable, ils se bornèrent invariablement à en soutenir les actes, et à montrer ainsi que la déposition de Nestorius étoit aussi juste que celles de Cyrille et de Memnon étoient criminelles.

Tous les gens de bien cependant prioient et travailloient pour ouvrir les yeux à l'empereur. Mais il étoit obsédé par des amis puissants que Nestorius avoit à la cour. Il se laissa engager, surtout contre Cyrille et Memnon, en plusieurs démarches capables de ruiner l'Eglise, et que la sphère étroite de ses lumières peut seule excuser. La sage Pulchérie savoit heureusement manier l'esprit de ce prince. Elle s'opposa constamment

à la cabale hérétique; et comme elle avoit été bien instruite sur les questions dont il s'agissoit, par la savante épître que lui avoit d'abord écrite Cyrille, elle soutint toujours ce prélat, prit ses moments et ses mesures pour désabuser insensiblement l'empereur, et lui fit enfin ratifier la condamnation absolue de l'hérésiarque.

On autorisa le retour des Pères d'Ephèse vers leurs églises; Memnon fut maintenu dans son siège, et Cyrille rentra triomphant dans Alexandrie. Nestorius au contraire eut, pour toute grâce, la liberté de se retirer à son monastère d'Antioche pour y faire pénitence. Théodose se plaignit cependant de la fermeté des prélats orthodoxes à refuser de conférer sur les matières décidées; mais avec le temps il fut mieux instruit, prit hautement le concile sous sa protection, et voulut que tous les décrets en fussent exécutés ponctuellement. Piqué que ses propres officiers l'eussent trompé, il chassa honteusement le comte Candidien, et disgracia tous ses complices¹.

Théodose fit deux lois formelles pour appuyer ces religieuses dispositions. La première ordonne que toute assemblée soit interdite aux nestoriens, que leurs biens soient confisqués, avec défense de transcrire, lire ou garder les livres de Nestorius, et injonction d'en faire une rigoureuse recherche. Par la seconde donnée quelques années après, il condamna au feu tous les ouvrages composés contre le concile d'Ephèse, contre la doctrine du saint concile de Nicée, et contre celle de saint Cyrille, comme les écrits de Porphyre contre la religion chrétienne: le tout sous peine de mort pour quiconque les liroit ou les garderoit. Il ordonna expressément qu'Iréné², ce comte qui avoit si bien servi les derniers hérétiques et qu'ils avoient institué, quoique bigame, évêque de Tyr, en dédommagement de sa disgrâce, seroit chassé de cette église et demeureroit dans son pays, privé de l'habit et du nom d'évêque. On peut à ce sujet remarquer en passant que l'opinion de ceux qui prétendent qu'alors les évêques n'avoient point encore d'habits particuliers, n'est rien moins qu'assurée. Dans cette loi faite en vue de servir la religion, on ne laisse pas de trouver cette expression

¹ Collect. Baluz. p. 655.

bien singulière dans la bouche d'un empereur chrétien : *Notre divinité décerne*; reste aussi bizarre que révoltant de la superstition païenne.

Avant de pourvoir aux provinces, on jugea qu'il étoit encore plus pressant de remplir le siège de la capitale. Les députés du concile s'y employèrent avec le plus grand soin, et firent élire à la place de l'hérésiarque, quelques mois après sa déposition, le moine Maximien qui étoit prêtre et en grande réputation de piété. Ce choix fut d'autant plus agréable aux légats, que Maximien avoit été élevé dans l'Eglise romaine. Aussitôt après l'élection, les évêques notifièrent au souverain pontife tout ce qu'ils venoient de régler, pour lui en demander l'approbation. L'empereur et le nouveau patriarche lui écrivirent en même temps, et le pape comblé de consolation répondit par trois lettres différentes, auxquelles il en ajouta une quatrième pour le peuple et le clergé de Constantinople. Dans la lettre aux évêques il approuve et confirme tout ce qu'on a fait, spécialement la déposition de Nestorius et l'ordination de Maximien. Il dit aux prélats, qu'ils ont été avec lui les acteurs de cette heureuse révolution et les défenseurs de la foi : Nous sommes éloignés, poursuit-il ; mais notre sollicitude pontificale nous rend tout présent. Rien ne doit échapper aux regards de Pierre : nous n'aurions point d'excuses auprès de l'éternel pasteur qui nous a confié tout son bercail, si nous négligions de remédier aux besoins dont nous pouvons prendre connoissance. Les canons dressés contre les nestoriens et les pélagiens furent de même approuvés par le saint pape, que sa modestie et son humilité n'empêchèrent pas d'user, avec les Grecs, de ces termes d'autorité : *Nous vous avertissons, nous statuons, nous voulons*. On croit qu'alors, pour faire amende honorable à la Vierge mère, des blasphèmes de Nestorius, l'Eglise ajouta ces paroles à la salutation angélique ; *Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous qui sommes pécheurs*.

Le pape Célestin survécut peu à la consommation de cette grande œuvre : il mourut le 6 avril de l'année suivante, après un pontificat de près de dix ans. Le 26 du même mois, on lui donna pour successeur Sixte III, natif de Rome et prêtre de l'Eglise romaine, le même à qui saint Augustin avoit adressé

sa fameuse lettre sur la grâce. On rapporte au pape Célestin la coutume de chanter les psaumes avant le sacrifice, c'est-à-dire l'institution de l'introit de la messe, comme saint Augustin nous apprend qu'on avoit commencé de son temps à chanter à Carthage des psaumes à l'offertoire et à la communion.

C'est encore à ce zélé pontife que l'Irlande à la première obligation de la foi qu'elle a conservée avec tant de constance depuis cette époque reculée. Saint Patrice, écossais de naissance, avoit évangélisé une première fois dans l'Hybernie, mais sans succès. Il entreprit le voyage de Rome : Célestin l'ordonna évêque et le renvoya à cette île. La mission apostolique et l'obéissance du missionnaire attirèrent sur ses travaux une bénédiction toute nouvelle. Son zèle, soutenu du don des miracles, produisit des fruits si abondants, qu'il a toujours été reconnu depuis pour l'apôtre de l'Irlande, où il fonda le monastère de Sabal et l'église d'Armach, métropolitaine de l'île.

Le premier soin de Sixte aussitôt après son exaltation, fut de rétablir la paix dans les églises orientales¹. Il mit la main à cette bonne œuvre dans la lettre même où il notifia son élection aux évêques qui revenoient du concile d'Ephèse. Il y ménagea Jean d'Antioche, de peur qu'un procédé plus rigide n'entraînât dans le schisme tous les évêques de la Syrie. Toutefois la lettre du pape déclare que si Jean veut être reconnu pour prélat orthodoxe, il faut qu'il condamne tout ce que l'Eglise a condamné. Pour remédier aux mêmes divisions, l'empereur se concerta avec le nouveau patriarche Maximien et plusieurs évêques demeurés à Constantinople depuis son ordination. On conçut aussi à Constantinople qu'il falloit commencer par mettre la foi en assurance ; qu'on devoit néanmoins exiger de Jean d'Antioche qu'il anathématisât la doctrine de Nestorius, et approuvât sa déposition ; que Cyrille, de son côté, oubliât tout ce qu'il avoit souffert à Ephèse. Il y eut à cet effet beaucoup de négociations, de pourparlers, de lettres

¹ Collect. Baluz. p. 658.

écrites de part et d'autre, et qui n'entrent pas dans notre plan. Il suffira de savoir que Cyrille, moins sensible à ses mécontentements personnels qu'à l'intérêt général de l'Eglise, eut la magnanimité de faire les premiers pas vers ses ennemis et les vrais coupables : il écrivit à ceux qu'il présuma les mieux disposés, et leur protesta qu'en tout ce qu'il avoit fait, il ne s'étoit proposé que la sûreté de la foi et le plus grand bien de la religion; que quand il auroit tort en quelque chose, il ne falloit pas que l'Eglise en souffrit; que c'étoit une nécessité indispensable et aussi conforme à la volonté de Dieu qu'à celle de l'empereur d'approuver la condamnation de Nestorius et d'anathématiser ses blasphèmes; qu'il ne tenoit qu'à cela que la paix des églises ne fût rétablie: quant aux outrages qu'il avoit recus en défendant la foi à la tête du sacré concile, que non-seulement il les oublioit volontiers, pour l'amour de Dieu et l'utilité de l'Eglise; mais que son clergé, plus sensible que lui-même aux affronts faits à leur chef, se conformeroit néanmoins à ses vœux, ainsi que tous les évêques de l'Egypte, et qu'il ne croiroient pas acheter la paix trop cher, s'ils l'obtenoient à ce prix. Il alla jusqu'à se justifier sérieusement sur le soupçon de l'apollinarisme et des autres hérésies qu'on affectoit de lui imputer, dit formellement anathème à Apollinaire, et confessa expressément qu'encore que le Fils unique de Dieu soit le même qui a souffert dans sa chair, il ne s'est point fait en lui de confusion, mais qu'il est immuable et impassible, selon sa nature éternelle. Au sujet des douze articles ou anathèmes, il promettoit de contenter tout le monde aussitôt qu'on pourroit traiter avec une franchise et une cordialité fraternelles.

Ces déclarations produisirent un effet merveilleux sur le patriarche d'Antioche et sur plusieurs de ses partisans qui ne résistoient que par prévention: ils s'abouchèrent entr'eux, et prièrent en conséquence Paul, évêque d'Emèse, de se transporter en Egypte pour y conférer avec Cyrille. Le médiateur en partant fut muni d'un écrit où les Orientaux confessoient la foi catholique dans toute sa pureté. A son arrivée en Egypte.

† Synodic. Baluz. c. 55 et 56.

Cyrille lui donna de son côté une ample explication de sa doctrine sur l'incarnation, et tous les soupçons, toutes les vaines terreurs s'évanouirent avec l'animosité et les préventions. Paul approuva l'explication de Cyrille, anathématisa les erreurs de Nestorius, déclara qu'il le tenoit pour bien et dûment déposé, et Maximien pour évêque légitime de Constantinople.

Après qu'on eut rédigé l'acte de cette déclaration, Paul fut admis à la communion, et prit place à l'église entre les membres du clergé : on le pria même de faire au peuple l'instruction accoutumée¹. Comme il se trouvoit à Alexandrie aux fêtes de Noël, il exposa le mystère du jour, appela nettement Marie mère de Dieu, ajouta qu'elle avoit enfanté le vrai Emmanuel, le Saint des saints, digne de nos adorations, Dieu et homme tout ensemble. Le peuple qui prêtoit une extrême attention s'écria avec transport : Voilà ce que nous voulions entendre; c'est la foi, c'est la vérité; que quiconque ne professe pas cette croyance soit anathème. Anathème, reprit Paul, à qui ne dit et ne pense pas ainsi; car il est de foi que le concours de deux natures parfaites, c'est-à-dire, de la divinité et de l'humanité, a formé un seul Fils, un seul Christ, un seul Seigneur. A ces mots, le peuple cria encore plus fort : Soyez le bien venu, évêque orthodoxe, digne collègue de Cyrille! Soyez béni du Seigneur au nom de qui vous êtes venu! Paul finit en peu de mots, pour laisser à l'évêque diocésain le temps de continuer l'instruction suivant l'usage.

L'évêque d'Emèse n'avoit jamais eu d'autres sentiments; mais il prétendit que la déclaration qu'il donna par écrit, devoit suffire pour Jean d'Antioche et les autres Orientaux qui le déléguoient. Cyrille soutint au contraire que ces sortes d'engagements devoient être personnels, et il voulut absolument avoir une confession par écrit de Jean lui-même. Il alla jusqu'à la dicter, de concert néanmoins avec Paul, qui enfin céda, et eut soin de minuter l'approbation qu'on feroit de la déposition de Nestorius avec la condamnation de sa doctrine. Cependant le saint docteur faisoit agir en cour, et les agents qu'il entretenoit à Constantinople, et tout ce qu'il y comptoit de puissants amis, afin que l'empereur accélérât la conclusion de la

¹ Conc. Eph. part. c. 3.

paix entre les églises. On employoit toujours la princesse Pulchérie comme la ressource la plus sûre dans tous les besoins de la religion. On la supplia d'avoir elle-même la condescendance d'écrire, pour une si bonne fin, à l'évêque d'Antioche.

Jean se rendit enfin à tant de poursuites. Quel qu'eût été jusque-là le mobile de sa conduite, il parut toujours depuis procéder de très-bonne foi. Il répondit à la lettre de Cyrille écrite de concert avec Paul d'Emèse, qu'il avouoit l'exposition de foi présentée par Paul; qu'il y adhéroit de cœur et d'esprit, sans en excepter aucun article: et professant en particulier le point capital, il confessa nettement deux natures et une seule personne en Jésus-Christ. Il ajouta que pour mettre fin aux divisions et aux scandales, il tenoit pour légitimement déposé Nestorius, ci-devant évêque de Constantinople. Enfin, pour montrer que l'église d'Antioche n'étoit pas moins jalouse de la pureté de la foi que l'église d'Alexandrie, il déclara qu'il anathématisoit les assertions profanes du novateur; qu'il approuvoit l'ordination de Maximien, et qu'il se tenoit dans sa communion, comme dans celle de tous les évêques orthodoxes.

La paix fut conclue à ces conditions, et le patriarche Jean fit aussitôt part de cette heureuse nouvelle à tous les Orientaux. La plupart applaudirent à un accord qui écartoit les suites funestes qu'ils commençoient enfin à envisager, et auxquelles ils craignirent d'exposer plus long-temps l'Eglise entière, par un faux point d'honneur, ou par une aveugle prévention en faveur d'un seul homme dont le langage pour le moins n'étoit nullement celui des anciens docteurs de l'Eglise. Quelques-uns cependant demeurèrent attachés à ce séducteur, et parurent se scandaliser de ce que le patriarche Jean l'abandonnoit. Les plus renommés d'entr'eux furent Théodoret de Cyr, et son métropolitain Alexandre d'Hiéraples.

Théodoret n'élevait point de difficultés, quant à la doctrine soit qu'il eût changé de sentiment, soit qu'il n'en eût jamais eu de formellement hérétique, et que ce qu'il avoit écrit d'erroné ne lui fût échappé que dans la chaleur de la dispute. Car il est impossible de justifier ses écrits contre saint Cyrille: productions flétries par l'Eglise, et manifestement dignes de leur censure, non seulement en ce qu'elles s'attaquoient à un

docteur dont l'enseignement étoit celui de l'Eglise, mais plus directement, au sujet du douzième anathème, où elles distinguent le Christ et l'homme, comme faisant deux personnes. Mais Théodoret étoit surtout attaché à la personne de Nestorius, qu'il prétendoit avoir été condamné injustement, et sans que sa doctrine eût jamais été bien entendue. C'est ainsi qu'il lui en écrivit, alors même, à ce que prétendent différents auteurs, que tous les catholiques ne proféroient plus qu'avec horreur le nom de cet hérésiarque. Cependant il fut menacé par le vicaire d'Orient d'être chassé de son siège s'il n'accédoit à la réunion. Il ne fit que rire de la menace. Les pieux solitaires de la Syrie qui avoient toute sa confiance et son affection, des prophètes et des hommes à miracles lui firent les plus vives instances, et d'abord avec aussi peu de succès.

Peu après néanmoins il écrivit en ces termes aux coryphées du parti ¹ : Il est à craindre que Dieu ne nous punisse de notre roideur inflexible, et de notre aveuglement à chercher notre intérêt plus que celui du peuple. Notre opiniâtreté, à ce que je vois, ne produira rien que de funeste. Nous sommes déjà la fable du public ; nos troupeaux deviendront bientôt la proie des loups, et nous répandrons le trouble et le désordre dans toutes les églises. Il eut ensuite une conférence avec son patriarche, entre Cyr et Antioche. Là, il rentra dans la communion de Jean, en se soumettant à la décision des points de foi, sans approuver encore la condamnation de Nestorius. Il n'en travailla pas moins efficacement au rétablissement de la paix, et l'on dut à ses soins aussi-bien qu'à la célébrité de son nom, la réunion de la plupart des évêques de la Cilicie.

Mais avant qu'ils se rendissent à la vérité, une partie des Cappadociens, ainsi que des Ciliciens, tentèrent un moyen de se soutenir, qui montre à quel point l'enthousiasme leur avoit troublé le jugement, et avec quelle bizarrerie, en s'abandonnant au schisme, on conservoit aux extrémités de l'Orient le plus grand respect pour la chaire apostolique. Les métropolitains de Tarse et de Thyane, Hellade et Euthérius, au nom de plusieurs autres schismatiques, s'avisèrent d'écrire au pape

¹ C. lat. Sup. c. 151.

Sixte, pour implorer son secours contre les entreprises de Cyrille et de Jean d'Antioche. Nous nous prosternons à vos pieds, lui disoient-ils¹, en vous conjurant de nous tendre une main secourable ; de rappeler les pasteurs chassés injustement et de rassembler les ouailles dispersées qui sont dans le plus grand danger de leur salut. Nous qui habitons de vastes provinces, la plupart très éloignées de vous, comme la Bithynie, la Cilicie, la Cappadoce et le pays de l'Euphrate, sans parler de la Thessalie et de la Misie, nous serions allés en personne vous attendrir par nos gémissements, et faire couler vos larmes avec les nôtres, si la crainte des loups ne nous retenoit auprès de nos troupeaux. Nous envoyons à notre place des clercs et des moines, et nous espérons de la grandeur, tant de nos maux que de votre charité, que la voix de ces saintes ouailles ne sera pas moins efficace que celle des pasteurs, pour nous obtenir à tous vos puissants secours. C'est ainsi que ces Orientaux, tout schismatiques qu'ils étoient, portoient leurs plaintes au souverain pontife, pour faire cesser les vexations prétendues de leurs supérieurs immédiats. On imagine bien qu'une parçille supplique, aussi injurieuse à l'autorité générale de l'Eglise qu'aux prélats qui en avoient le mieux mérité au concile d'Ephèse, ne servit qu'à faire déplorer à Rome l'aveuglement des suppliants. La fermeté du pontife, de concert avec les chefs de la hiérarchie orientale, leur fit ouvrir l'oreille aux conseils de Théodoret, et ils rentrèrent presque tous dans le bon chemin.

Entre ceux qui persévérèrent dans le schisme, on remarqua Mélèce de Mopsueste, plus encore Alexandre d'Hiéraples². Rien de si effrayant que l'obstination et l'endurcissement de ce vieillard sage et modéré d'ailleurs, assez éclairé, d'une piété qu'on louoit de toute part, d'une admirable pureté de vie, d'une charité, d'une vigilance, d'une application à tous les devoirs de l'épiscopat, qui le firent également chérir et révérencer de son peuple. Il se figura que la doctrine du concile d'Ephèse faisoit Dieu passible. Loin de se laisser détromper par Théodoret ou par Jean d'Antioche, en qui il avoit eu

¹ Synod. Baluz. c. 117. — ² Synod. c. 100. et seq.

une entière confiance durant leur égarement commun ; dès qu'il les vit unis de communion avec saint Cyrille, il rompit à jamais avec eux, et n'en voulut plus ni lire, ni recevoir les lettres. Vous pouvez croire, écrivit-il pour la dernière fois à Théodoret, que vous n'avez rien omis pour le salut de mon âme, et votre conscience à cet égard doit être satisfaite. Tenez-vous donc en repos, ou cessez au moins de m'importuner et de me fatiguer. Je ne m'ingère pas ainsi dans ce que font les autres ; mais quand tous les docteurs qui ont paru depuis le commencement du monde, canoniseroient l'abomination d'Égypte, c'est ainsi qu'il traitoit la doctrine de saint Cyrille, je ne le croirois pas, au préjudice des lumières que Dieu m'a données. Je suis affligé, dit-il encore, des mouvements inutiles que les saints solitaires se donnent pour moi : quand ils seroient encore plus saints, que leurs miracles seroient en plus grand nombre et plus éclatants, quand ils ressusciteroient tout ce qu'il y a eu de morts depuis le premier homme, ils ne me persuaderoient pas. S'ils me condamnent, que le souverain juge leur pardonne : que Dieu soit loué de tout. Nos adversaires ont pour eux les conciles, les évêques, les magistrats, les empereurs, le concours de toutes les puissances ; et nous avons de notre côté Dieu et la pureté de la foi. Après cette déclaration, il ne voulut ni écrire, ni parler sur cette matière à aucun de ses amis, pas même voir les personnes dont la présence lui pouvoit rappeler le souvenir de ces différends.

Théodoret fut touché de pitié, et pria le patriarche Jean d'user de condescendance avec Alexandre. Il lui écrivit que ce vieillard ne demandoit que de mourir en repos ; que s'il ne soumettoit pas son jugement, il s'abstenoit au moins de dogmatiser, gardoit un respectueux silence, et ne vouloit ni ne pouvoit exciter aucun trouble. Les officiers de l'empereur, chargés de l'exécution de ses ordres en Orient, écrivirent encore à Alexandre, qu'ils ne pourroient s'empêcher de le chasser de son siège, s'il ne se soumettoit au concile d'Ephèse et ne communiquoit avec Jean d'Antioche. Tout fut inutile : Alexandre sacrifia son état à son obstination, et quitta son évêché sans témoigner le moindre chagrin.

Mais tout son diocèse fut dans la plus grande émotion : ce

n'étoit que gémissements et que larmes dans toute la ville; il sembloit que chaque maison eût perdu un père de famille; on exaltoit de tout côté ses vertus, sa bienfaisance, toutes ses grandes qualités. De la tristesse on passa aux emportements; et si le gouverneur Libien ne se fût sagement prêté aux circonstances, on auroit vu infailliblement une violente sédition. Attendri lui-même des sentiments de ce peuple, il se chargea de leur requête pour le patriarche, l'appuya autant qu'il le put, et y joignit la relation de tout ce qui venoit de le fléchir lui-même. Jean répondit qu'il avoit épuisé toutes les voies de la douceur, qu'Alexandre ne pouvoit attribuer sa disgrâce qu'à son opiniâtreté et à sa présomption : mais je veux bien encore remettre son sort entre ses mains, poursuivit-il; s'il veut se réunir à l'Eglise, je le rétablirai volontiers dans son siège. Alexandre fut inflexible, et demeura déposé nonobstant son silence et sa réserve extérieure. On le relégua en Egypte, où il continua de joindre à l'hérésie toutes les apparences de la vertu : exemple terrible, renouvelé dans toutes les sectes, et presque toujours également dangereux. Tant il est nécessaire de prémunir sans cesse les fidèles contre cette tentation délicate, et de leur inculquer uniquement, au regard de la foi, cette règle évangélique : Quiconque n'écoute pas l'Eglise, parût-il un ange du ciel, sa doctrine ne doit pas être écoutée plus que celle d'un païen ou d'un publicain.

L'année suivante 436, Nestorius fut chassé de son monastère d'Antioche, où depuis quatre ans qu'on l'y laissoit tranquille, il ne cherchoit qu'à répandre ses impiétés au lieu d'en faire pénitence. On le relégua dans la ville d'Oasis en Egypte : le rescrit de ce bannissement emportoit la confiscation des biens de l'hérésiarque au profit de son église. Le triste état où il fut réduit ne le porta jamais à la rétractation de ses blasphèmes. Les Blemmiens, peuples vagabonds de l'Ethiopie, ayant pillé la ville et le pays d'Oasis, il erra quelque temps dans les déserts avec des incommodités extrêmes, et il crut enfin avoir trouvé un asile à Panope; mais c'étoit un objet fatal de malédiction que toutes les contrées redoutoient : le gouverneur l'obligea de s'éloigner, et le fit même traîner de force en des réduits reculés. Enfin son impiété augmentant avec ses maux, et

marqué, pour ainsi dire, dès ce monde du sceau de la réprobation, on dit que son corps se pourrit tout vivant, et que sa langue, organe de tant de blasphèmes, fut rongée de vers. Contraint de fuir encore dans cet horrible état, il se tua en tombant de cheval¹.

Les autres prélats hérétiques furent traités avec une rigueur proportionnée au degré de leur faute. Outre Nestorius et Alexandre, on compte quatorze évêques qui firent paroître dans la défense de l'hérésiarque une fermeté inébranlable, et une sorte de générosité, qui sans doute contribua beaucoup à rendre cette secte si nombreuse. D'ailleurs on reprochoit à Cyrille leur adversaire, une fierté de caractère et des procédés impérieux qui laisseroient en effet une tache à sa mémoire, si ces reproches n'avoient eu ses ennemis pour auteurs, et s'il n'eût si bien confondu l'imposture, tant par les démarches que son humble charité lui fit faire pour les ramener, que par les autres vertus éminentes qui l'ont fait mettre au nombre des saints. Tous les évêques réfractaires furent déposés, soit pour cause d'hérésie, soit pour l'opiniâtreté schismatique avec laquelle quelques-uns, sans embrasser les erreurs de Nestorius, refusèrent de communiquer avec les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Inutilement y en eut-il jusqu'à six de bannis : cette sévérité trop tardive fut sans effet. L'erreur avoit jeté de profondes racines dans la Cilicie où elle avoit été enfantée sourdement, et où le temps et le secret l'avoient fortifiée. Méléce de Mopsueste, tandis que ses comp provinciaux rentroient en foule dans le sein de l'unité, rejeta constamment l'union.

Théodore son prédécesseur, séducteur de Nestorius et séduit par Diodore de Tarse, avoit comme ce dernier consigné l'impiété dans des ouvrages d'autant moins suspects, que les auteurs en mourant dans la communion de l'Eglise, avoient laissé après eux, dans tout l'Orient, une grande réputation de vertu aussi-bien que de doctrine. C'est pourquoi les nestoriens voyant les écrits et le nom de leur chef absolument diffamés, ils s'attachèrent à répandre ceux de Théodore et de Diodore, qui n'avoient encore essuyé aucune flétrissure. Ils étoient en

¹ Evagr. Hist. 2, c. 3.

sort grand nombre, quoiqu'on n'en ait plus que les fragments cités par leurs accusateurs ou leurs apologistes. Pour donner plus de cours à ces ouvrages de ténèbres, on les traduisit en syriaque, en arménien, même en persan : funestes multiplications qui n'eurent que trop de succès, malgré tous les mouvements que se donnèrent Cyrille, Acace de Mélitine et Rabulla d'Edesse. Acace et Rabulla virent de leur vivant la contagion infecter leurs provinces, et de là menacer tout l'Orient. Cette erreur impie se répandit jusqu'au fond des Indes, et prit tant de consistance dans le pays du Tigre et de l'Euphrate, qu'on y fit un patriarche nestorien, avec une multitude d'évêques et d'archevêques qui se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Mais c'étoit surtout dans la capitale de l'empire que les novateurs désiroient d'établir leur doctrine et leur ministère. Le patriarche Maximien étant mort deux ans après son élection, et alors Nestorius étant encore en vie, ses sectateurs osèrent tenter de le faire remonter sur son siège. Ils étoient en grand nombre à Constantinople, quoique les catholiques y dominaient. Ils s'attroupèrent en plusieurs endroits de la ville, demandèrent le rétablissement du séducteur avec des clameurs et des menaces si insolentes, que l'empereur craignit lui-même les suites de leur emportement. Mais ayant pris conseil, il les déconcerta en faisant élire et installer sur-le-champ Proclus, avant la cérémonie même des funérailles de Maximien qui fut faite par le nouveau patriarche.

On ne pouvoit mieux choisir pour réunir tous les cœurs. Il avoit un caractère de douceur et d'affabilité qui gaignoit tout le monde, une éloquence comparable à celle du grand Chrysostôme dont il révéroit tout particulièrement la mémoire. Tant pour cette raison que pour ses talents et sa piété, il étoit déjà cher à tout ce qu'il y avoit d'orthodoxes dans la ville. Néanmoins comme il avoit été autrefois ordonné pour le siège de Cyzique, dont le peuple, bien différemment disposé de celui de la capitale, avoit refusé de le recevoir, quelques-uns voulurent confondre son élévation au patriarcat avec ces translations ambitieuses auxquelles l'Eglise s'étoit toujours mon-

* Coll. Lup. ad Synod. Baluz. c. 150.

trée si contraire. Mais les lettres du pape, qui avoient décidé, dès le temps de la déposition de Nestorius, qu'on pourroit mettre en sa place un évêque transféré d'une autre église, firent disparaître cette difficulté. A cette occasion, Socrate scolastique, c'est-à-dire jurisconsulte ou avocat, non moins versé dans les matières de droit que dans les faits ecclésiastiques qu'il a retracés depuis Constantin jusque bien avant dans le règne de Théodose le Jeune, cite quatorze exemples de translations d'évêques, faites sans doute également pour le bien de l'Eglise, sans quoi il eût été peu conséquent¹. Car s'il n'est pas raisonnable que les lois générales fassent manquer un avantage considérable qu'on ne peut obtenir qu'en y dérogeant par une sage exception, aussi ces exceptions ne sont légitimes que quand elles procurent le plus grand bien.

Une illustre conversion signala le commencement de l'épiscopat de Proclus; mais le ciel ne voulut pas qu'elle fût le seul ouvrage des prélats ni des docteurs. La gloire principale en étoit réservée à une femme, qui avoit préféré l'humilité de la crèche du Rédempteur à toutes les grandeurs des anciens Romains. De sa retraite de Bethléem, Mélanie la jeune vint à Constantinople, à la prière de son oncle Volusien, préfet de Rome et ambassadeur de Valentinien auprès de Théodose. Saint Augustin avoit autrefois exhorté Volusien par plusieurs lettres fort pressantes, et toujours sans fruit, à embrasser la foi chrétienne². Quand le moment de la grâce fut arrivé, Mélanie se rendit à la cour avec une facilité qui ne put être que l'effet du pressentiment qu'elle avoit de la fidélité de son oncle à y correspondre. Dans toutes les contrées qu'elle traversa, les évêques, tout le clergé, les moines et les vierges s'efforcèrent à l'envie de lui faire sentir, par les honneurs qu'ils lui rendoient, que le sacrifice des grandeurs terrestres fait à Jésus-Christ est beaucoup plus honorable que ces grandeurs mêmes. Arrivée à Chalcédoine, et n'y ayant plus que le Bosphore qui la séparât des vanités humaines toujours si redoutables à la timide innocence, elle se retira dans l'église de l'illustre martyr sainte Euphémie, pour prier l'auteur et le rémunérateur

¹ Socr. VII, 36. — ² Socr. ad 41 Jan. Vit. S. Melan.

du triomphe de la sainte, de lui donner pareillement, et la force de se soutenir elle-même, et celle de triompher de l'infidélité. Aussitôt après sa prière, elle entra pleine de confiance et de joie dans la ville impériale. Mais Volusien étoit tombé dangereusement malade. Quand il vit sa nièce si exténuée de jeûnes, et si pauvrement habillée : Quel changement, ô ma chère Mélanie, s'écria-t-il, et que je vous revois différente de ce que je vous ai quittée ! Mélanie répondit : Je n'aurois pas ce mépris de mon corps, comme de toutes les pompes du monde, si je n'étois assurée de recevoir, après la courte durée de cette vie, un ample dédommagement de tout ce que j'ai abandonné. A chaque occasion favorable, elle lui réitéroit des discours pareils, se rendoit d'une assiduité extrême auprès de lui, et toujours se monroit convaincue et vivement pénétrée des maximes du christianisme.

Elle faisoit venir aussi, mais sans affectation et comme par rencontre, des ecclésiastiques savants et zélés, surtout l'éloquent patriarche, pour la seconder. Volusien céda enfin à tant de vœux et d'efforts réunis ; et renonçant aux vices aussi-bien qu'aux superstitions de l'idolâtrie, il reçut le baptême avec l'édification de tout l'empire. Sa conversion fut si pure, qu'apprenant avant de l'avoir déclaré, que sa nièce vouloit encore y employer l'empereur, loin de s'en faire un mérite auprès de ce prince et de lui en déférer la gloire, il publia sa résolution auparavant, de peur qu'on ne l'attribuât autant à l'amour de la faveur qu'à la connoissance de la vérité.

Mélanie eut plusieurs entretiens avec l'empereur et l'impératrice pour le bien de la religion, et surtout pour la défense de la foi contre les nouvelles hérésies. Dès qu'elle vit ses pieux desseins remplis heureusement, comme elle n'avoit point d'autre intérêt à la cour, elle revola vers l'humble solitude que la charité seule lui avoit fait quitter.

Proclus exécuta une autre entreprise qui lui concilia à un point extraordinaire l'estime et l'affection de son peuple, à qui la mémoire de saint Chrysostôme devenoit plus vénérable de jour en jour. Comme le patriarche faisoit en chaire l'éloge de son illustre prédécesseur, tout l'auditoire battant des mains et faisant mille acclamations, redemanda son père Jean à l'ora-

teur qui en apprécioit si bien le mérite. Proclus saisit ce moyen de réunir à l'Eglise un parti nombreux qui, par attachement au saint, continuoit depuis sa mort de tenir ses assemblées à part. Dans les circonstances où l'on se trouvoit environné de sectaires artificieux et remplis en apparence d'un respect semblable pour le même saint, le patriarche craignit avec raison que la conformité des sentiments en ce point ne s'étendit à tous les autres. Il communiqua ses réflexions à l'empereur, et lui proposa de faire rapporter le corps de saint Chrysostôme, de Comane dans le Pont où il avoit été enterré, vers des ouailles qui marquoient tant de désir et qui avoient de si justes motifs de l'honorer. Théodose y consentit d'un grand cœur, et la translation fut exécutée avec autant d'éclat que de promptitude.

Quand on sut que des reliques si chères approchoient, toute la ville alla au-devant d'elles. Le Bosphore en un moment disparut sous la multitude infinie des barques et des vaisseaux qui le couvrirent : ce n'étoit plus une mer, mais une longue suite de rues et de places illuminées avec ordre, et semblables aux quartiers les mieux habités de la ville. Quand le saint revint vivant et si glorieux de son premier exil, l'appareil n'approchoit pas de ce second triomphe. Les reliques furent portées avec cette religieuse magnificence dans toutes les principales rues de Constantinople, et déposées enfin dans la basilique des saints apôtres : l'empereur baisa humblement la chässe du saint patriarche, comme pour lui faire amende honorable, au nom de son père et surtout de sa mère Eudoxie qui l'avoit offensé sans assez le connoître. Ce qu'avoit prévu Proclus arriva : cette cérémonie frappante réunit à l'Eglise toutes les personnes anciennement séparées, et y en retint beaucoup d'autres. Elle se fit l'an 438, le 27 de janvier, jour où les Latins honorent la mémoire de saint Jean Chrysostôme,

On fit aussi, sous le pontificat de Proclus, la translation des célèbres martyrs connus sous le nom des Quarante-Couronnés, que le tyran Licinius avoit immolés tous ensemble à Sébaste en Arménie. La princesse Pulchérie, après avoir eu révélation de l'endroit où leurs restes précieux reposoient, y fit fouiller. On trouva une espèce de cercueil couvert d'une table de mar-

bre, dans lequel il y avoit deux urnes d'argent qui contenoient leurs cendres, et qui étoient environnées de quantité de parfums. On ne sait comment elles s'étoient perdues, après avoir été publiquement exposées à la vénération des fidèles, qu'attestoit encore une petite ouverture qui se trouvoit dans le cercueil, tout près des reliques, et qui avoit servi à leur faire toucher des linges, suivant l'usage. La princesse les fit placer à l'endroit le plus honorable de l'église, dans une châsse très-richement ornée : cette cérémonie se fit encore avec un magnifique appareil ¹.

De son côté, l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose, partit pour la Terre-Sainte ². On ne publia point d'autre raison de ce voyage, que le vœu qu'elle avoit fait de visiter les saints lieux, si elle avoit la satisfaction de voir sa fille mariée. Or cette princesse nommée Eudoxie comme sa mère, venoit d'épouser le jeune empereur Valentinien, qui n'avoit que dix-huit ans, et qui vint lui-même à Constantinople pour ce mariage. Mais on attribuoit sourdement une tout autre cause au pèlerinage de l'impératrice. Elle étoit en liaison de talents et de littérature avec un courtisan nommé Paulin, dont elle avoit discerné et distinguoit en toute occasion le mérite. Un jour, dit-on, elle lui envoya quelques fruits d'une beauté singulière, que l'empereur lui avoit envoyés à elle-même. Paulin, sans connoître le premier auteur du présent, le trouva assez beau pour le juger digne de son souverain, et le lui présenta. Il n'en fallut pas davantage, dit-on, à l'esprit foible de Théodose, pour lui inspirer de la jalousie. Soit accident fortuit, soit exécution secrète, Paulin mourut le lendemain, et peu après l'impératrice partit pour Jérusalem. Elle eut même beaucoup à souffrir depuis ; mais elle soutint avec courage toutes ces épreuves, et par sa constance modeste, sa piété et sa réserve, elle regagna insensiblement toute la confiance de son époux. Elle fit des présents dignes d'elle, non-seulement aux églises de Jérusalem, mais dans toutes les villes où elle passa, tant en allant qu'en revenant. En Palestine, elle bâtit plusieurs monastères pour les cénobites, et beaucoup plus de laures

¹ Soz. IX, 2. — ² Soz. VII, 41.

pour les anachorètes, rétablit les murailles de la ville sainte, et rapporta des reliques insignes de saint Etienne, qui continuoient d'être dans la plus grande vénération.

L'empereur, de son côté, se servit du frein des lois pour réprimer l'enthousiasme et la présomption des juifs¹. Ils venoient de donner dans l'île de Crète un exemple presque incroyable des écarts où peut se porter un peuple abusé par la séduction. Un vieillard, d'un air auguste et qui se disoit Moïse, persuada à la multitude très-considérable des juifs de cette île, d'abandonner les établissements qu'ils y possédoient, pour le suivre dans la terre promise, à l'imitation de leurs ancêtres. Il leur promettoit de réitérer en leur faveur tous ses anciens prodiges, particulièrement de faire retirer la mer devant eux, et de la leur faire passer à pied sec. Il fut un an à parcourir le pays et à grossir son parti. Quand le jour donné pour le départ fut arrivé, il les rassembla, hommes, femmes et enfants, en une multitude innombrable sur un promontoire élevé. Alors prenant l'air et le ton du prophète, il le commanda de se jeter sans rien craindre au milieu des flots, les plus avancés obéirent : mais ceux qui suivirent, les voyant engloutis dans les ondes, sans qu'il en reparût aucun, reconnurent qu'ils étoient trompés, et changeant leur confiance en un ressentiment furieux, ils cherchèrent l'imposteur de tous côtés, sans jamais pouvoir le découvrir. Plusieurs s'imaginèrent que c'étoit un démon.

L'empereur, pour contenir au moins les juifs dans les anciennes bornes, fit une loi contre eux et contre les samaritains : il leur défendit de bâtir aucune nouvelle synagogue, de pervertir aucun fidèle, et les exclut de toute espèce de charge publique. La même loi interdit aux païens sous peine de la vie, l'usage des sacrifices : elle renouvela toutes les peines portées contre les anciens hérétiques, spécialement contre les manichéens, toujours les plus odieux comme les plus corrompus et les plus impies.

Mais la crainte des châtimens les plus rigoureux ne put extirper totalement les superstitions païennes. Le mal prenoit sa

¹ Theod. Lect. in fin.

source en de vieilles préventions profondément enracinées ; et tandis que par complaisance pour les princes on se conformoit au culte extérieur, souvent l'occasion ramenoit ces faux chrétiens aux pratiques les plus sacrilèges de l'idolâtrie, dont ils n'avoient jamais bien senti l'impiété ni l'absurdité. Certains gentils osoient se vanter qu'on n'avoit pas encore répondu aux écrits de Julien l'Apostat. Pour leur ôter ce vain prétexte, saint Cyrille qui se trouvoit à la tête de toutes les grandes affaires de la religion, y répondit d'une manière digne de sa renommée, en dix livres qu'il adressa à l'empereur Théodose.

Théodoret publia, pour le même dessein, son ouvrage en douze livres, de la guérison des maladies spirituelles des gentils, où il se sert habilement de la philosophie même des païens pour établir les vérités évangéliques. Il reprend et met en poudre les objections ordinaires des infidèles ; savoir que les chrétiens étoient des gens simples et crédules ; qu'ils ne faisoient nul usage de la raison, et croyoient des extravagances, sur la seule parole de leurs docteurs : visionnaires méprisables, disoient-ils, à commencer depuis les apôtres qui n'étoient eux-mêmes que d'ignorants barbares. Après avoir confondu ce reproche d'ignorance, il déploie la plus vaste et la plus exacte érudition, et maniant avec autant de dextérité que de profondeur les témoignages de plus de cent auteurs de l'antiquité, il fait toucher au doigt la fausseté et l'absurdité des opinions philosophiques sur le culte de Dieu, sur l'ordre de la providence, sur la création du monde, sur la nature de l'homme, et sur les principes des êtres. Comparant ensuite les législateurs profanes avec les apôtres, les oracles des faux dieux avec nos prophètes, et la vertu des héros infidèles avec celle des serviteurs de Jésus-Christ, il fait sentir l'admirable supériorité de ceux-ci sur tous les autres, avec une force, une justesse et une richesse d'élocution, que la plus belle antiquité ne surpassa jamais.

Dans l'Occident, l'idolâtrie et la superstition faisoient les mêmes efforts pour se relever et se perpétuer. Nous apprenons par les homélies de saint Pierre Chrysologue, que l'abus alloit jusqu'à honorer publiquement les faux dieux en certaines cérémonies profanes, comme en se masquant le premier jour de

janvier, et en courant les rues avec un tumulte insensé et une licence toute païenne. Le désordre étoit monté à un tel point, que ces impiétés se commettoient impunément sous les yeux de la cour, dans la ville impériale de Ravenne, malgré les réclamations de l'éloquent et pieux Chrysologue. Le pape saint Sixte l'avoit placé comme par inspiration sur ce grand siège, en le préférant, quoique diacre d'une autre église, et par conséquent contre l'usage ordinaire, au sujet qu'on lui présentoit pour être confirmé. Pierre ne trompa point l'attente du pontife. Avec toutes les qualités éminentes de l'épiscopat, il se distingua par une éloquence qui lui fit donner un surnom aussi honorable qu'à saint Chrysostôme : honneurs néanmoins aussi diversement mérités, que le goût des peuples qui le décernèrent étoit différent. En plus de cent soixante homélies qui nous restent de saint Pierre Chrysologue, infiniment respectables sans doute pour le fond des choses, et pour l'érudition même, rien n'est plus frappant, pour ce qui est du style, que la profusion de ses pointes d'esprit et de ses jeux de mots. Mais cette manière étoit assortie au goût dégradé des latins, dont il n'en combattit pas les vices avec moins de succès.

A Carthage, on adoroit la déesse Céléste avec Jésus-Christ. Plusieurs citoyens, au sortir des sacrifices idolâtres, alloient à l'église participer aux saints mystères de l'autel ; et pour comble de scandale, c'étoient les plus grands et les plus riches d'entr'eux qui le donnoient. Le peuple en général n'avoit que de l'éloignement des pratiques du christianisme qui gênoient ses passions, et marquoit une indifférence qui alloit jusqu'à l'aversion sur certains articles. La vue des solitaires, autrefois si révéérés, n'excitoit plus que les dérisions, quelquefois les emportements de l'insolence et de la fureur. Les armées romaines marchoient sous la conduite de généraux païens, et connoissoient à peine leurs foibles empereurs, à qui on laissoit le vain pouvoir de promulguer des lois dont les grands savoient se dispenser.

Littorius, le second homme de l'état après Aëtius, au moins dans les Gaules, étoit si infatué des rêveries du paganisme, des visions de ses augures et de ses aruspices, que sur la promesse qu'ils lui firent des faveurs constantes de la victoire, contre toutes les règles de la politique et de la prudence la plus vul-

gaire, il refusa de recevoir à composition, sous les conditions les plus avantageuses, la nation des Goths qu'il venoit de battre. Les ayant poussés au désespoir par une seconde attaque, il fut lui-même entièrement défait avec les troupes auxiliaires des Huns, idolâtres comme lui, et les principaux auteurs de son profane espoir. Le roi des Goths au contraire n'avoit mis sa confiance que dans le vrai Dieu qu'il adoroit. Il se couvrit d'un cilice, passa en prières la nuit d'avant le combat, et ne quitta l'oraison que pour entrer dans le champ de bataille, où il mérita le plus glorieux triomphe¹.

Cyrus qui commandoit en Afrique, étoit aussi idolâtre, et parvenu, sans autre talent que celui de tourner assez bien un vers, aux dignités de consul, de patrice et de préfet du prétoire². Il éprouva dans la suite une disgrâce qui lui fut infiniment plus avantageuse que ces illustrations passagères, par les puissants motifs qu'elle lui fournit de reconnoître la vanité de toutes les grandeurs du siècle. Il abjura le paganisme avec elles, embrassa sincèrement le christianisme, et devint évêque : genre d'élevation paisible et sans alarmes, mieux assorti à son naturel que le tumulte et les périls militaires.

Ce fut durant son commandement que les Vandales enlevèrent Carthage à Théodose, et bientôt après le reste de l'Afrique. Tout hérétiques qu'étoient ces barbares, ils servirent la religion bien plus efficacement que les Romains. En peu de temps ils ruinèrent les temples des idoles et tous les vestiges de l'idolâtrie qui restoient dans cette province. Mais quand Genséric, leur roi, crut sa domination affermie, il se mit en tête d'établir aussi sa religion qui étoit l'arianisme, et de détruire la foi catholique dans toutes les terres de son obéissance. Il pilla d'abord les riches églises de la capitale, en appliqua la plupart à des usages profanes, et réserva la cathédrale pour les exercices de la religion arienne. Il fit embarquer l'évêque, nommé *Quod-vult-Deus*, avec la plupart de ses clercs, en de méchantes barques qui faisoient eau de toute part. Ils ne laissèrent pas d'arriver à Naples, où ils furent reçus comme des confesseurs. Ce qui restoit de donatistes en Afrique se ranima

¹ Prosp. Chron. — ² Evagr. 1. 6.

en voyant leurs anciens ennemis à la merci des Barbares ; et ils se joignirent aux ariens pour les persécuter. Tandis qu'ils faisoient scrupule de communiquer avec les catholiques, pour quelques relâchements prétendus dans la discipline, ils contractèrent les liaisons les plus étroites et les plus odieuses avec des hérétiques dont ils détestoient les impiétés. Les évêques Novat, Sévérien et Possidius, l'ami célèbre de saint Augustin, se signalèrent entre tous les autres dans cette persécution. On les chassa de leurs églises, ensuite de toutes les villes sans pouvoir jamais ébranler leur constance.

Arcade, Probus, Paschase et Eutychien, tous quatre espagnols, de ceux sans doute qui s'étoient attachés à la fortune de Genséric quand il passa d'Espagne en Afrique, tous quatre pleins de capacité et de fidélité, étoient en grande faveur auprès du prince barbare. Dans la persuasion de leur attachement pour lui, et que ses bienfaits le mettoient en droit d'en tout exiger, il leur commanda de se faire ariens. Ils le refusèrent avec intrépidité. Genséric furieux les condamna sur-le-champ à perdre la vie ; puis il commua la peine de mort en exil. Et changeant de rechef, selon les caprices de sa fureur, il les fit tous quatre expirer dans les plus cruels tourments, mais chacun d'une manière différente. Les martyrs avoient encore un jeune frère d'une figure extrêmement intéressante et d'une vivacité d'esprit qui avoit souvent amusé le roi. Il voulut corrompre la foi de ce jeune homme, et n'y put réussir : il le condamna de dépit au plus humiliant esclavage, après l'avoir fait bâtonner avec une cruauté que put seule arrêter la crainte de le voir expirer sous les coups, ou de paroître moins maître de soi qu'un enfant ¹.

Quelque redoutable que le cruel Vandale se rendit dans toute l'étendue de l'Afrique, il y eut cependant de saints évêques en Mauritanie qui écrivirent avec force contre l'arianisme. Antonin de Constantine fit tenir une belle lettre au martyr Arcade dont nous venons de parler, pour soutenir son courage pendant son exil. Victor de Carthagène, aussi en Mauritanie, eut la hardiesse de présenter au roi même un ou-

¹ Prosp. Chron. Sal. lib. 7.

vrage considérable qu'il venoit de publier contre les ariens. Céréalis et Voconius évêques, l'un de Castelle, l'autre de Castellane, dans cette même province, écrivirent avec le même zèle contre les ariens. On trouve plusieurs autres écrits qu'on sait avoir été publiés contre cette hérésie, dans les mêmes conjonctures, quoiqu'on en ignore les auteurs.

Mais la plus persuasive éloquence, la patience admirable des catholiques, les prodiges même que le ciel opéra pour la justifier, loin d'adoucir l'esprit de Genséric, ne servirent qu'à le rendre plus impitoyable envers les sincères adorateurs du Dieu fait chair¹. Après la prise de Carthage, le prince arien se voyant maître de toute l'Afrique, à l'exception de quelques contrées écartées, mieux défendues par leur stérilité et leur indigence que par les armes de Valentinien, s'attribua les propriétés de la province de Byzacène, de l'Abaritaine, de la Gétulie, d'une partie de la Numidie, et distribua à son armée les terres de la Zeugitane et de la province proconsulaire. Dans ses domaines immédiats, Genséric obligea sous peine de la vie, les prêtres et les évêques de lui livrer les vases et les ornements, ainsi que les livres ecclésiastiques; mais la foiblesse des ministres prévaricateurs ne l'empêchoit pas de les chasser ensuite de leurs églises. Il exigea de ses vassaux de chasser de même les pasteurs catholiques après qu'ils les auroient dépouillés, et s'ils refusoient de céder leurs églises, de les réduire en esclavage : ce qui s'exécuta non-seulement sur le clergé, mais sur plusieurs laïques du premier rang.

Valérien, évêque d'Abbenze dans la Zeugitane, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, fut mis hors de la ville sans une seule personne pour prendre soin de lui, avec défense au contraire à toute personne de lui procurer le moindre soulagement, de lui donner même le couvert, soit dans les villes, soit dans les campagnes. On veilla si bien à l'exécution ponctuelle de toutes ces clauses inhumaines, qu'il demeura nuit et jour en plein air, privé de tout et presque nu, aussi longtemps qu'un homme peut vivre dans cette affreuse privation, qui ne finit en effet que par sa mort.

¹ Vict. Vitens. lib. 2.

Dans la même province, un officier du tyran, nommé Proclus, ayant enlevé de force les vases et les ornements que le clergé refusoit de lui livrer, porta la profanation jusqu'à faire servir le linge de l'autel aux plus vils usages. Mais il fut tout à coup atteint de frénésie, se coupa la langue par morceaux avec les dents, et mourut dans cette espèce de rage. Entre les esclaves catholiques, il échut à un vandale quatre frères, dont l'aîné s'appeloit Martinien, avec une jeune personne d'une autre famille et d'une rare beauté, nommée Maxime. Toute jeune qu'elle étoit, sa prudence et sa maturité lui firent bientôt confier par son maître le gouvernement de toute la maison. Pour se l'attacher davantage, ainsi que Martinien qu'il affectionnoit aussi, le barbare voulut les marier ensemble. Mais Maxime avoit consacré à Dieu sa virginité. Quand on l'eut laissée seule avec Martinien, elle lui fit confidence de son vœu, persuada sans peine à ce digne confesseur de la foi, de respecter les droits du divin époux à qui elle s'étoit engagée, et de chercher à leur innocence un asile plus sûr que cet hospice hérétique. Martinien alla se concerter avec ses frères, et tous cinq ensemble, ils s'évadèrent, et se retirèrent à Tabraque; les quatre frères dans un monastère d'hommes, et Maxime dans une communauté de vierges, qui n'en étoit pas éloignée.

Le vandale chercha tant, qu'il les trouva, les mit aux fers, et voulut non-seulement contraindre Martinien et Maxime d'habiter ensemble; mais encore d'embrasser l'arianisme avec les trois autres, et de se faire rebaptiser. Cet événement parvint à la connoissance de Genséric, qui autorisa le maître de ces pieux captifs à leur faire endurer les plus cruelles tortures, jusqu'à ce qu'ils se conformassent à ses désirs. On les battit avec des bâtons dentelés en forme de scie, et on les déchira si cruellement à plusieurs reprises, qu'on leur voyoit les os et les entrailles. Mais dès le lendemain, ils se trouvoient guéris. On les mit dans des entraves, qui se rompirent aussi miraculeusement en présence d'un grand nombre de personnes. Ce maître, également impie et tyrannique, fut frappé de la

1 Vict. Vit. l. 1, c. 8.

main de Dieu, lui et toute sa maison : il mourut subitement ; ses enfants le suivirent d'abord ; peu après ses esclaves, puis ses troupeaux ; et sa veuve, pour dernière ressource dans son indigence, vendit les confesseurs à un seigneur parent du roi. Il ne les eut pas plutôt reçus, que ses enfants et ses domestiques furent tourmentés d'une manière également effrayante.

On envoya ce présent funeste, par le conseil de Genséric, à un roi maure nommé Capsur, qui étoit païen. Pour Maxime, elle recouvra dès lors sa liberté, et vécut encore long-temps après dans une communauté de vierges ferventes, dont elle devint supérieure. Les quatre confesseurs devinrent autant d'apôtres parmi les Maures idolâtres. Dieu donna tant de vertu à leurs exemples et à leurs paroles, qu'ils fondèrent en peu de temps une église florissante, où ils attirèrent, des lieux encore habités par les Romains, des prêtres capables de cultiver ce champ si heureusement défriché. Genséric furieux de ces nouvelles, poursuivit les confesseurs jusque dans ce désert, et se servit de l'ascendant qu'il avoit sur Capsur, pour les faire périr de la mort la plus cruelle. On les attacha à des chariots attelés de chevaux fougeux, qui les traînèrent par des lieux embarrassés de roches et de broussailles, jusqu'à ce que leurs corps déchirés tombassent en lambeaux. Les Maures se lamentoient à ce spectacle, et se monroient inconsolables d'une pareille inhumanité ; mais il se fit de grands miracles, qui changèrent leur deuil en actions de grâces et en un culte solidement religieux.

Un catholique éclairé, nommé Satur, disputoit souvent avec liberté et avec un grand avantage contre des ariens qui, las et honteux de se voir toujours vaincus par la force de ses raisons, le dénoncèrent enfin¹. On le pressa de premier abord d'embrasser l'arianisme ; et sans autre argument, on le menaça, s'il n'obéissoit, de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves et ses propres enfants : il sacrifia tout. On ajouta qu'on alloit faire épouser sa femme qu'il aimoit tendrement, à un conducteur de chameaux, et qu'on la livreroit en sa présence à ce misérable.

¹ Ibid. c. 12.

Le bruit d'une pareille menace parvint bien vite aux oreilles de son épouse; elle accourt et se présente à Satur comme il prioit à l'écart; elle avoit les yeux égarés, les cheveux épars, les vêtements en désordres et tout déchirés de désespoir. Ses enfants se lamentoient en courant sur ses pas, et la suivoient de plus ou moins loin, selon la force de leur âge; elle tenoit entre ses bras le dernier d'entre eux, qui étoit encore. Elle se jeta aux pieds de son mari, lui embrassa les genoux qu'elle inonda de ses larmes, le conjura d'une voix mal articulée qu'étouffoient ses sanglots, d'avoir pitié de leurs enfants communs, de se souvenir de la noblesse de leur race, et de ne pas livrer une épouse fidèle à l'infamie dont la seule idée faisoit déjà son supplice. Une soudaine rougeur lui couvre le visage à ces dernières paroles; puis elle pâlit et tombe à la renverse, sans connoissance et sans mouvement. Satur éprouvoit la plus cruelle perplexité; mais il se rappela aussitôt ce que dit le Fils de Dieu, que quiconque ne l'aime pas plus que sa femme, ses enfants ou ses biens, ne peut être son disciple, et il fut inébranlable. Ce qu'il y eut de plus héroïque dans sa constance, c'est qu'on ne le fit pas mourir, et que réellement privé de sa femme et de tout ce qu'il possédoit au monde, réduit à la plus étrange misère, sans avoir la liberté de chercher à y subvenir, sans pouvoir quitter la retraite qu'on lui assigna pour que rien ne pût faire diversion à son chagrin, il vécut encore longtemps, et jamais sa vertu ne se démentit. L'Eglise honore ce grand saint le vingt-neuvième jour de mars.

Le fier Genséric ne rougissoit pas de s'abaisser à toutes sortes de soupleses et d'artifices pour faire un apostat. Il tenta lui-même un certain Archinime par les plus basses flatteries, par toutes sortes de promesses, et il eut la honte de ne rien obtenir. Il le condamna, dans son emportement, à avoir la tête tranchée: mais lui enviant encore plus vite la gloire du martyr, il commanda secrètement, que si au moment de l'exécution le confesseur manquoit de courage, on lui ôtât la vie, et qu'on la lui conservât si sa fermeté se soutenoit. Archinime marqua la plus ferme constance, et on ne le fit point mourir; tel étoit le zèle infernal du restaurateur de l'arianisme.

Il n'y avoit qu'un homme endurci par l'usage du sacrilège, qui pût renchérir sur ces horreurs, et ce fut Joconde, prêtre arien, qui donna ce comble du scandale. Entre les gens de la maison du prince Théodoric, fils du roi, on avoit trouvé un catholique nommé Armogaste. La profession de la vraie foi dans un courtisan passa pour une audace digne des derniers supplices. On le tourmenta long-temps avec des cordes de boyeaux, dont on lui serroit tous les membres : Armogaste fit le signe de la croix, et les cordes se rompirent. On en reprit de beaucoup plus fortes qui ne résistèrent pas mieux à la vertu toute-puissante du nom de Jésus-Christ. On le suspendit par un pied, la tête en bas ; et par la même puissance de ce nom adorable, loin de souffrir dans cette cruelle posture, on l'y vit dormir aussi tranquillement que sur le lit le plus commode. Alors le prince son maître lui voulut faire trancher la tête ; mais le prêtre Joconde dit qu'il y avoit encore des supplices auxquels Armogaste pourroit céder ; au lieu que si on terminoit tout d'un coup sa vie par le fer, les Africains ne manqueroient pas de l'honorer comme un martyr. Il paroît néanmoins que ce conseil ne fut pas suivi, et que le prêtre tentateur se couvrit d'un opprobre aussi infructueux que déshonorant.

La cruauté le cédoit encore parmi les Vandales à la soif des richesses, et au désir de découvrir les trésors qu'ils imaginoient avoir été cachés par les sujets de la république, déjà dépouillés de leurs terres. On employa toutes sortes de tortures pour parvenir à ces découvertes. De temps en temps ces avides ravisseurs armoient des navires, et alloient chercher sur les mers ce que l'Afrique épuisée ne pouvoit plus fournir à leur avidité insatiable. Genséric lui-même fit métier de ces pirateries, quand il se fut fortifié par le secours des Maures. Chaque année au printemps, il faisoit des descentes tantôt en Sicile, tantôt en Sardaigne, dans toute la partie méridionale de l'Espagne et de l'Italie, en Grèce même et dans les provinces de l'empire d'Orient, prenant tout, emmenant des troupes d'esclaves ; mais ruinant et ravageant surtout les habi-

¹ Procop. 1. Vandal. c. 5.

tations les plus catholiques. Il avoit commencé ces indignes expéditions par la Sicile, où il commit des désordres épouvantables; et l'île étoit perdue sans ressource, s'il n'eût été rappelé en Afrique par la nouvelle que le comte Sébastien, gendre du fameux comte Boniface, venoit d'y aborder. Mais Sébastien, maltraité comme son oncle, cherchoit lui-même un asile, et il se lia d'intérêt avec Genséric¹, qui toutefois s'en lassa bientôt. Il résolut même de s'en défaire; mais il en vouloit avoir une raison plausible, et il la chercha dans la religion.

Un jour il lui proposa, en présence de ses évêques et de ses officiers, de n'avoir tous deux qu'une foi et qu'un seul culte, comme ils n'avoient qu'un même intérêt². Soit que Sébastien s'attendît à cette proposition insidieuse, depuis qu'il voyoit décliner sa faveur, soit inspiration subite de la grâce, qui lui fit prendre la résolution d'expier sa révolte par une confession éclatante de sa foi, il demanda qu'on apportât un pain de la table du roi. Pour donner, dit il, à ce pain sa saveur et sa blancheur, on a séparé le son de la farine, et la pâte a passé par l'eau et par le feu. C'est ainsi qu'en me tirant de la masse corrompue, on m'a purifié dans l'eau du baptême, et confirmé par le feu du Saint-Esprit. Prince, ajouta-t-il, faites rompre ce pain; qu'on le trempe dans l'eau, qu'on le repétrisse, et qu'on le cuise une seconde fois: s'il en est meilleur, je ferai ce que vous souhaitez. Genséric n'entendit que trop le sens de l'apologue et ne sut qu'y répondre. Il trouva de nouveaux prétextes, et fit quelque temps après mourir Sébastien. Cet art d'enlever aux martyrs la gloire de leur triomphe, a du moins réussi à obscurcir celle du comte Sébastien. Ce n'est que dans quelques martyrologes, dont on doit la découverte aux savants auteurs des actes des saints, qu'on le trouve compté au nombre des martyrs³.

La persécution de Genséric avoit été violente, dès le commencement de sa conquête, sous le pontificat de saint Célestin; mais elle le fut encore davantage et dura beaucoup plus long-temps sous celui de son successeur; car Sixte III mourut

¹ Vict. Vit. 1, 6. — ² Ibid. — ³ Boll. ad 27 Mart.

le 8 août de l'an 440, c'est-à-dire, l'année d'après la prise de Carthage par les Vandales. Il avoit occupé près de huit ans la chaire de saint Pierre, qu'il fit respecter par sa fermeté et par ses vertus. Pour conserver sa juridiction sur l'Illyrie, il usa d'une sage vigueur contre les entreprises des évêques de Constantinople, dont les prétentions s'étendoient de jour en jour, depuis le fameux canon qui leur attribuoit le second rang dans l'Eglise.

Sixte III écrivit plusieurs fois aux évêques d'Illyrie, de ne pas se croire obligés à ce que le concile d'Orient, c'est-à-dire le second concile général, outre ce qu'il avoit jugé sur la foi du consentement du siège apostolique, avoit voulu ordonner de plus sans ce consentement, de se croire encore moins soumis aux lois civiles publiées autrefois touchant le même objet, mais révoquées depuis quelques années, sur les remontrances du pape Boniface à Théodose actuellement régnant. Le nouveau pape établit Anastase de Thessalonique vicaire du saint Siège, comme l'avoient été ses prédécesseurs, et lui donna, comme à eux, le pouvoir d'examiner les sujets proposés pour l'épiscopat, et que les métropolitains pourroient ordonner, mais jamais sans la participation de l'évêque de Thessalonique. Les causes majeures, ajoute-t-il, seront de même rapportées à ce prélat, avec le droit de choisir les évêques qui les jugeront avec lui ou sans lui. Ce sera lui aussi qui assemblera les conciles, quand il les croira nécessaires; et sur son rapport, le siège apostolique confirmera ce qui aura été fait. Sixte écrivit en même temps à Proclus de Constantinople, de maintenir les droits de l'évêque de Thessalonique; et pour lui en fournir un nouveau motif, il lui apprit qu'il venoit de confirmer son jugement touchant Idduas. On croit que c'étoit l'évêque de Smyrne, qui, jugé par Proclus, en avoit appelé au souverain pontife.

Ce saint pape eut un zèle extraordinaire pour la majesté du culte et l'honneur de la maison de Dieu. On est étonné des dons prodigieux dont il enrichit, en moins de huit ans de pontificat, la plupart des grandes églises de Rome. Il eut le mérite d'engager l'empereur Valentinien, autant par ses exemples que par ses exhortations, à signaler, pour le même objet, sa libé-

ralité et sa magnificence. Julien d'Eclane, si décrié parmi les orthodoxes, et le soutien principal du pélagianisme depuis fort long-temps, osa faire encore des tentatives pour rentrer dans son siège. Il avoit compté surprendre le pape Sixte, naturellement indulgent et peu défiant, et pour paroître converti, il s'étoit surpassé lui-même dans l'art de feindre, et dans la pratique des manœuvres familières à la plus artificieuse peut-être de toutes les sectes qui aient jamais existé. Il falloit que ce piège fût bien adroitement tendu, et qu'il eût causé bien des alarmes à la piété des fidèles, puisque sa découverte et la honte qu'elle attira à Julien, causèrent autant de joie aux catholiques (ce sont les expressions de saint Prosper), que si l'Eglise romaine n'eût commencé qu'alors à confondre la perfidie pélagienne. Le pape en cette rencontre, se servit utilement des conseils de Léon son archidiacre, dont le mérite éminent se développoit de jour en jour, et qu'on mit enfin dans l'occasion de se déployer tout entier.

Le pape Sixte étant mort après huit ans et dix-huit jours de pontificat, selon saint Prosper, c'est-à-dire le 18 août de l'an 440, Léon fut élu pour lui succéder, encore qu'absent. Il étoit allé dans les Gaules, pour réconcilier Aëtius avec Albin, les deux premiers capitaines de l'Occident, dont les divisions n'étoient pas moins pernicieuses à l'Eglise qu'à l'empire. Il fallut attendre environ quarante jours : ce qui étoit un témoignage de considération jusque-là inconnu, auquel on joignit celui d'une députation publique. Léon étoit originaire de Toscane, mais on croit qu'il avoit pris naissance dans la ville de Rome qu'il nomme toujours sa patrie.

Dès l'avènement de Sixte ou Xiste III à la chaire apostolique, l'épouse de Jésus-Christ, déjà victorieuse des hérésies de Pélage et de Nestorius, étoit encore déchirée par la division des Orientaux. Ce sage et saint pontife travailla beaucoup, et réussit à faire cesser cette espèce de schisme, en réconciliant saint Cyrille avec Jean d'Antioche. Mais il étoit du bien de l'Eglise que dans son âge de vigueur, elle eût presque toujours des ennemis à combattre ; que tous les articles capitaux de sa croyance fussent attaqués successivement, et que la vérité venant à s'éclaircir par les moyens mêmes qui sem-

bloient devoir l'étouffer, il en rejaillit une abondance de lumière capable d'éclairer à jamais les siècles futurs. Déjà presque tous les mystères fondamentaux de la foi chrétienne, avoient été attaqués par Arius, Macédonius et Nestorius, appuyés d'une multitude de sectaires subalternes. Déjà la foi de la divinité de chacune des trois personnes qui font un seul et même Dieu, de l'union personnelle de la nature divine avec la nature humaine, et de la plénitude de notre rédemption, avoit triomphé de toute la subtilité hérétique, aux conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse.

Mais il falloit encore prononcer expressément, que la nature divine, en s'unissant hypostatiquement à la nature humaine, ne s'étoit pas confondue avec elle, et que l'Être infini en tout genre de perfection, que l'Être immuable étoit toujours le même, après les anéantissements de l'incarnation. C'est ce qui restoit à faire au quatrième concile œcuménique, qui devoit en même temps nous fournir un préservatif tout particulier contre l'artifice des sectes intéressées à reproduire la même erreur sous des formes différentes. Le faux zèle qui précipita Eutychès dans l'hérésie contraire à celle qu'on venoit de condamner, obligea presque aussitôt l'Eglise à convoquer à Chalcedoine ce quatrième concile. Cependant les pasteurs et les docteurs que la Providence avoit suscités contre Nestorius ayant rempli heureusement leur destination et se trouvant presque tous au terme de leur carrière, elle leur donna des successeurs non moins propres à faire triompher la vérité, tant sur le trône pontifical que dans la plupart des grands sièges.

LIVRE SEIZIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT DE SAINT LÉON EN
440, JUSQU'À SA MORT EN 461.

A LA veille des combats nouveaux que l'Eglise avoit à soutenir, la Providence prépara de généreux athlètes dans les sièges de l'Orient, où la religion devoit être attaquée avec le plus de violence. Jean d'Antioche mourut peu de temps après que le saint et docte Léon eût été élevé sur la chaire de saint Pierre. Ce patriarche eut pour successeur son neveu Domnus, formé à la pureté de la foi et des mœurs, dans les monastères et de la main de saint Euthymius. L'ardeur de son zèle l'avoit porté à aller trouver son oncle, sitôt qu'il avoit appris son aveugle et périlleux attachement pour Nestorius, afin de le ramener plus vite au chemin sûr tracé par le chef et le corps de l'épiscopat. Alors, pour retenir le zèle prématuré de Domnus, son saint abbé lui prédit¹, mais inutilement, que Dieu qui voyoit la droiture du patriarche Jean ne permettroit point que son égarement fût sans retour. Il lui ajouta, que s'il quittoit sa solitude on l'élèveroit aux dignités ecclésiastiques que sa tendre piété craignoit; qu'il y avoit même des raisons toutes particulières pour lui de les craindre; qu'après avoir été placé sur la chaire d'Antioche, il en seroit chassé avec beaucoup de trouble et de péril. On verra dans la suite les événements vérifier à la lettre toutes les circonstances de cette prédiction.

Saint Cyrille survécut environ deux ans à Jean d'Antioche. Dans cet intervalle, il écrivit à Domnus, successeur de Jean, en faveur de deux évêques orientaux, Athanase et Pierre, deux lettres devenues très-fameuses; la première pour avoir été lue avec de grands témoignages de respect, après la mort

¹ Analect. Gr. p. 31.

de l'auteur, au concile œcuménique de Chalcedoine; la seconde pour les maximes même qu'elle contient, et qu'on regarde encore aujourd'hui comme très-importantes par rapport au droit canonique¹. L'évêque Pierre avoit demandé la recommandation du savant patriarche d'Alexandrie, dans la plainte qu'il faisoit de ce que, sur la simple accusation d'avoir abusé des revenus de son église, il avoit été condamné sans être entendu. Saint Cyrille, dans sa réponse, soutint qu'un évêque ne devoit point de compte de ses revenus, et que tous les évêques du monde s'élèveroient contre l'assertion contraire, parce que, bien qu'ils dussent conserver à l'Eglise ses immeubles et ses meubles précieux, on laissoit à leur prudence la libre administration de tout le reste.

Quelques personnes éclairées ayant visité les moines du mont Célamon, rapportèrent au saint patriarche que plusieurs contemplatifs égarés dans les chimères d'une imagination échauffée, donnoient des corps aux objets les plus intellectuels, et attribuoient une forme humaine à la Divinité; qu'ils avoient imaginé pareillement que la sainte eucharistie perdoit sa vertu quand elle étoit gardée d'un jour à l'autre, et qu'elle ne servoit pour la sanctification qu'autant qu'on en faisoit usage sans retardement. Le saint docteur tâcha de dissiper leurs illusions dans un livre qu'il fit contre ces anthropomorphites, et où il les traita plutôt en visionnaires qu'en sectaires obstinés.

Cet ouvrage n'est pas moins propre à confondre les sacramentaires que Cyrille combat plus fortement encore dans son homélie sur la science mystique, où il n'avoit toutefois en vue que les nestoriens. Quelle est, leur demandoit-il², la pâture des troupeaux de l'Eglise, et quel est leur breuvage? Si c'est le corps d'un Dieu, Jésus-Christ est donc vrai Dieu et non pas un pur homme. Si c'est le sang d'un Dieu, le Fils de Dieu n'est donc pas seulement Dieu, mais Verbe incarné. Que si cette nourriture et ce breuvage sont la chair et le sang de celui qui n'est que fils de Marie, et par conséquent un pur homme, comment enseigne-t-on que cet aliment confère la vie éternelle? Comment est-il distribué en cent lieux divers, sans être moins

¹ Lib. XI, cap. 2. — ² Tom. V, Conc. part. 2, p. 378.

abondant nulle part ? Reprenant la même doctrine dans son commentaire sur saint Jean, il dit que par la réception de la sainte eucharistie, la chair de Jésus-Christ et la nôtre sont unies comme des morceaux de cire fondus ensemble, afin que par-là nous soyons unis à sa personne divine qui a pris chair, et que la personne du Verbe nous unisse au Père auquel il est consubstantiel. C'est ainsi que ce docteur profond et solidement théologien faisoit apercevoir l'étroite connexion de nos principaux mystères entr'eux.

Outre les ouvrages dont nous venons de parler, nous avons encore de saint Cyrille différents dialogues sur des points de religion, des commentaires sur le Pentateuque, sur Isaïe, sur les douze petits prophètes, sur saint Jean, et beaucoup d'épîtres et d'homélies ; sans compter les instructions pascales que les évêques d'Alexandrie faisoient à titre d'office, depuis qu'ils avoient été chargés par le concile de Nicée d'annoncer aux autres églises le jour où la pâque se devoit célébrer. Partout on trouve une doctrine pure, un éloignement infini de toute nouveauté, beaucoup de solidité et de profondeur, une sagacité et une habileté infinie pour démasquer et confondre les hérétiques. L'orateur paroît même en plusieurs endroits, surtout dans les homélies qui eurent, dit-on, tant de vogue, que les évêques de la Grèce les apprenoient par cœur pour les prêcher dans leurs églises : paradoxe assez difficile à concilier, pour ce qui est de la partie littéraire, avec la culture et le goût de cette nation ; puisqu'on ne sauroit se dispenser de convenir que le style de saint Cyrille est souvent sans élégance, sans facilité, quelquefois entortillé et fort obscur.

Après la mort de ce Père, on lui donna pour successeur Dioscore son archidiaque, disciple bien différent d'un tel maître, mais assez habile pour avoir constamment trompé des regards si pénétrants, et pour s'être fait la réputation d'un saint, avec les sourdes manœuvres et toutes les inclinations d'un scélérat.

Proclus de Constantinople mourut trois ans après saint Cyrille, et fut remplacé par Flavien, prêtre et trésorier de la même église : homme d'une doctrine et d'une vertu éprouvée, que nous verrons bientôt défendre la foi jusqu'à l'exil et au martyre.

Quelques années auparavant, Proclus avoit donné un pasteur à l'église métropolitaine de Césarée, d'une façon bien extraordinaire, et qu'une inspiration divine put seule justifier¹. Firmus étant mort sur ce siège, les citoyens vinrent demander un évêque au patriarche de Constantinople. Comme il examinoit dans l'Eglise sur qui il pourroit sagement faire tomber son choix, il vit entrer, au milieu de plusieurs autres personnes, le sénateur Thalassius qui avoit une grande réputation de probité et de piété. Décidé sur-le-champ, Proclus mit les mains sur lui, et le déclara évêque de Césarée, malgré toutes ses résistances. Comme Thalassius avoit été préfet du prétoire de l'Illyrie, et qu'on le destinoit à la préfecture de tout l'Orient, l'empereur trouva d'abord très-mauvais qu'on eût ainsi disposé d'un ministre qui lui étoit nécessaire. Mais pardonnant bientôt un manquement qui ne provenoit que d'une estime autorisée par la sienne, Théodose préféra l'intérêt de l'Eglise à ses premières vues que tant d'autres courtisans ambitionnoient de remplir, et confirma l'élection de Thalassius. Quoique cet évêque ait fait par la suite, au conciliaire d'Ephèse, une de ces fausses démarches qui sont assez ordinaires à ceux qui passent précipitamment du siècle à l'épiscopat, il édifia constamment son église et se déclara généreusement pour la foi orthodoxe, après quelques traits passagers de foiblesse ou de surprise.

Mais c'étoit principalement le pape Léon que le Seigneur avoit placé comme une colonne de fer sur la pierre fondamentale de son Eglise, pour en être le soutien inébranlable dans le nouvel orage qui la menaçoit. A peine fut-il monté sur la chaire de saint Pierre, que tout le monde vit briller en lui les qualités supérieures qui lui ont mérité le surnom de Grand. Avant son élévation, il avoit marqué le zèle le plus pur pour les intérêts de l'Eglise, démasquant les hérétiques, tenant les premiers pasteurs en garde contre les artifices de l'hérésie, engageant les écrivains célèbres, jusque dans les provinces éloignées, à se servir contre elle de leurs talents et de la célébrité de leur nom. C'est à ses exhortations qu'on doit, comme on l'a vu,

¹ Amalect. Gr. c. ult.

l'ouvrage de l'abbé Cassien contre Nestorius. Ses travaux et sa vigilance furent sans bornes quand il se vit chef de l'Eglise. Dans tous les coins de l'Italie, dans la Campanie, dans la Toscane, dans la Marche d'Ancône, dans la Sicile et dans l'Afrique, aussi-bien que dans le reste de l'Occident, en Egypte, et jusque dans les déserts de la Mauritanie, partout ses lettres et ses décrétales répandirent la lumière en abondance.

L'on vit, par ses doctes instructions et ses exhortations animées, le sacerdoce reprendre tout son lustre et toute sa dignité dans toutes les provinces de l'Italie ; les gens de condition servile exclus du saint ministère, et les bigames plus exactement que jamais, ainsi que les personnes engagées en des négoces illicites ou simplement en des affaires incompatibles avec le recueillement et l'assiduité qu'exige le service de l'Eglise. De là cette pureté de discipline s'étendit de toute part. Les troubles qui désoloient les contrées les plus sauvages de la Mauritanie ne parurent pas à Léon un prétexte suffisant pour en rien relâcher ; il veut qu'on la fasse observer aux prêtres et aux diacres, aussi-bien qu'aux évêques¹. Quant à l'article de la bigamie, il exclut des ordres sacrés ceux qui ont épousé une seule veuve, comme ceux qui ont été mariés deux fois. Dans l'invasion des Barbares, il y avoit eu des religieuses déshonorées : le sage pontife les déclare innocentes de ce qui n'étoit que l'effet de la contrainte, en mettant néanmoins quelque différence entre celles-ci et celles qui n'ont pas essuyé ces insultes, dont le corps est rarement souillé, dit-il, sans que la pureté de l'âme en reçoive quelque atteinte.

Dans la Gaule Narbonnoise, il y avoit de faux évêques qui n'avoient pour eux le choix ni du peuple, ni du clergé, et dont la consécration, quoique valide, n'étoit pas licite. La célèbre décrétale donnée en réponse à saint Rustique de Narbonne déclare que les ordinations faites par ces sortes d'évêques seront réputées nulles, c'est-à-dire de nul effet quant au droit d'en exercer les fonctions ; puisqu'il est dit au même endroit qu'elles seront tenues pour bonnes, dans le cas où elles auront

¹ Epist. 1, al. 87.

été faites avec l'approbation des supérieurs légitimes, ou, comme on s'exprime aujourd'hui, si elles sont couvertes d'un titre coloré¹. Léon décide encore dans cette décrétale, que la continence parfaite est d'obligation pour tous les ministres de l'autel, y compris les sous-diacres; que ceux qui ont été mariés avant qu'on les élevât à ces ordres, doivent, non pas pour cela éloigner leurs femmes, mais vivre avec elles comme avec leurs sœurs; que les filles qui se sont engagées librement à garder la virginité, quoiqu'elles n'aient pas encore reçu la consécration, ne laissent pas de se rendre coupables en se mariant, mais d'un moindre crime que si elles avoient été consacrées. Nous apprenons ici que les réglemens qui défendoient de donner le voile aux filles avant l'âge de quarante ans, n'empêchoient pas qu'elles ne s'engageassent plus jeunes à garder la virginité, même dans un monastère.

Le savant pontife enseigne encore qu'il ne faut jamais abandonner les pécheurs; qu'on doit accorder la pénitence à tous ceux qui la demandent avec les dispositions convenables, en quelque temps que ce soit, quand même après l'avoir une fois demandée, ils l'auroient méprisée. S'il ajoute qu'il faut laisser au jugement de Dieu ceux qui reçoivent la pénitence à l'extrémité, et meurent avant que d'être parvenus à la réconciliation; c'est précisément par respect pour une pieuse sévérité qui contribuoit beaucoup à la conservation des mœurs, et parce qu'il n'est pas convenable, comme porte le texte en termes formels, de communiquer après la mort avec les personnes exclues de la communion pendant leur vie.

Dioscore ne se vit pas plutôt élevé sur la chaire d'Alexandrie, qu'il fit part de son élection au souverain pontife. Léon répondit comme un père qui tempère son autorité par une condescendance et une cordialité fraternelle? C'est ainsi qu'il s'exprime lui-même dès le commencement de sa lettre. Il ajoute que n'ayant tous deux qu'un cœur et qu'une âme, comme il convient à des frères, ils ne doivent avoir non plus qu'une façon d'agir et de penser; qu'il ne lui paroît pas supportable qu'autres soient les observances du maître, autres celles du dis-

¹ Epist. 92. — ² Ibid. 81.

ciple. Il s'agissoit des ordinations qu'on s'étoit insensiblement accoutumé à faire dans l'église d'Alexandrie, tous les jours de la semaine sans distinction, et sans s'y préparer par le jeûne. Le pape juge qu'on ne doit les faire que la nuit du dimanche, c'est-à-dire le samedi, après tous les préparatifs requis pour une œuvre aussi importante que de donner des ministres à l'Eglise. Tel étant l'usage de Rome, si respectable par sa conformité avec l'institution apostolique; on ne peut d'ailleurs, poursuit le pontife, présumer qu'ayant été reçu du prince des apôtres, Marc son disciple en ait établi une autre en fondant la chaire d'Alexandrie.

Il veut aussi qu'aux jours de solennité, le peuple venant à l'église en trop grand nombre pour assister tout à la fois à la célébration des saints mystères, on ne fasse pas difficulté de réitérer le sacrifice: ce qui nous apprend, qu'alors l'usage étoit encore de ne célébrer qu'en un seul endroit. Mais l'esprit de l'Eglise fut toujours de lever les obstacles qui éloignoient les fidèles de la participation des choses saintes: et quand, avec la paix et le temps, les ministres et les autres moyens se sont multipliés, elle a fait réitérer la célébration du saint sacrifice, de manière à ôter tout prétexte à la négligence qui empêche d'y assister.

C'est fort gratuitement que certains auteurs présentent ces décrétales comme ayant toutes été faites en concile. Il est bien vrai que les papes, pour procéder plus mûrement dans les choses épineuses, convoquoient ordinairement des conciles; mais quand il ne s'agissoit que d'avertir quelques prélats sur l'inobservation de canons déjà reçus, on ne voit pas qu'il fût nécessaire de tenir ces assemblées, ni que la discipline l'exigeât. C'est une affectation déplacée, d'opposer perpétuellement cette ancienne discipline à celle d'aujourd'hui. Si les papes n'assemblent plus si souvent des conciles, ignore-t-on les difficultés plus grandes de jour en jour qui les en empêchent? Ne les voit-on pas s'efforcer d'y suppléer par les congrégations et les consistoires, par tous les moyens propres à en tenir lieu, au moins quant à l'effet d'agir avec conseil et maturité?

Rien n'échappant à la vigilance de Léon dans la multiplicité des devoirs de sa charge, il découvrit à Rome des manichéens

qui prenoient le plus grand soin de s'y tenir cachés. Ils étoient venus d'Afrique, la sentine de tous les vices, dit Salvien, ainsi que la retraite de tous les monstres, quand les Vandales se rendirent également redoutables à cette province par leur férocité et par leur horreur de ses impuretés. Le zélé pontife voulut confondre publiquement ces hérétiques des infamies exécrables dont on les accusoit, afin d'en imprimer à tout le monde le mépris et l'aversion convenables. On trouva moyen d'en tirer l'aveu de plusieurs points de leurs dogmes sacrilèges, et des honteuses cérémonies de leurs mystères. Une jeune fille qui n'avoit pas plus de dix ans, deux femmes qui l'avoient instruite au crime, son corrupteur même, et l'évêque manichéen qui avoit présidé à l'infamie, confessèrent unanimement, quoique séparément, des choses si détestables, que les assistants frémissaient d'horreur. On usa contre ces pernicious sectaires d'une vigilance et d'une rigueur proportionnées aux désordres qu'ils introduisoient dans la société.

Les observances même des manichéens servoient à les faire connoître. Ils jeûnoient le dimanche; et par un culte idolâtrique envers le soleil, ils se tournoient vers l'Orient, à son lever, pour faire leur prière. Jusque-là en bâtissant les églises, on en avoit toujours placé le chœur à l'Orient; mais ce nouvel abus fit déroger à l'ancienne coutume; et depuis ce temps-là, on bâtit indifféremment les églises sous toutes les expositions. On reconnoissoit encore ces hérétiques à l'usage de l'eucharistie qu'ils ne prenoient jamais sous l'espèce du vin: ce qui prouve que dès lors la communion sous les deux espèces n'étoit pas regardée comme indispensablement nécessaire, puisque les manichéens ne laissoient pas de passer extérieurement pour catholiques, en ne recevant à la communion que le pain consacré.

Pour porter le dernier coup à l'impiété, après qu'on en eut si bien dévoilé toutes les horreurs, l'empereur Valentinien donna un rescrit qui déclaroit ces sectaires infâmes et incapables de contracter en aucune manière dans la société civile: sévérité salutaire à ceux même qui en furent les objets, et dont plusieurs se convertirent; mais plus utile encore à l'Italie, que les obstinés abandonnèrent et délivrèrent ainsi de tous les

périls de la contagion. Toutefois l'Espagne, en quelques-unes de ses provinces les plus septentrionales, se trouva peu après infectée d'une hérésie toute semblable, c'est-à-dire d'un levain de priscillianisme, qu'on avoit cru totalement étouffé, et qui, après avoir fermenté dans les ténèbres, se reproduisit hardiment à la faveur des troubles et de la négligence qu'occasionna l'invasion des Barbares. Turibius, évêque d'Astorge en Galice, en écrivit au pape Léon, le priant de tout peser, de tout examiner et de condamner ce qu'il trouveroit contraire à la foi, avec ceux de ses frères que son zèle et sa prudence voudroient s'associer. Le pape répondit avec la distinction qui étoit due aux vertus éminentes d'un évêque compté depuis au nombre des saints. Il rappela d'abord le souvenir des traitements cruels exercés contre les premiers priscillianistes par l'évêque Ithace, qui les avoit poursuivis autrefois jusqu'à l'effusion du sang : ce que l'Eglise désapprouve tellement, dit-il, qu'elle a mis ce sanguinaire prélat au nombre des sectaires. Cependant, ajoute-t-il, elle ne laisse pas d'être aidée par les lois séculières contre ces ennemis de toute puissance ; et la crainte des peines corporelles en a fait recourir plusieurs avec fruit aux remèdes spirituels. Mais depuis que les calamités publiques ont empêché tant l'exécution des lois que la célébration des conciles, l'erreur cachée et fortifiée dans les ténèbres a corrompu quelques pasteurs après les brebis. Il conclut en ordonnant qu'on tint un concile, le plus nombreux qu'il se pourroit ; mais la Galice obéissant aux Suèves, et les autres provinces aux Goths, il n'y eut pas moyen de rassembler en un même lieu les évêques de ces dominations si différentes et si jalouses.

On s'assembla dans les deux états, et l'on dressa une profession de foi circonstanciée, dont on exigea la souscription. Quelques sectaires signèrent tout ce qu'on voulut, aussitôt même que les lettres du pape étoient arrivées en Espagne, ils s'étoient soumis à ses décisions. Ce respect empressé n'étoit qu'apparent ; il fallut les recherches les plus exactes et la plus constante vigilance, pour arrêter les progrès du mal.

En Illyrie Anastase, évêque de Thessalonique, voulut être confirmé comme ses prédécesseurs, dans l'autorité de vicaire du saint Siège. Le pontife, en souscrivant à sa demande, lui

recommanda instamment le choix des évêques. Qu'aucun d'eux, lui dit-il, ne soit institué sans votre approbation, après laquelle les métropolitains les ordonneront; et vous ordonnerez vous-mêmes les métropolitains, qu'il faut examiner avec encore plus d'attention que les prélats ordinaires; comme étant préposés sur eux, et d'une importance très-grande pour l'Eglise de Dieu. Comme rien n'est si avantageux que les conciles, que personne n'y manque de ceux qui auront été invités. Vous nous renverrez, suivant l'usage, et les appellations, et les causes majeures qui ne pourront se terminer sur les lieux.

Léon se vit bientôt après engagé dans la nécessité de faire de la peine à un saint. On lui manda l'entreprise de saint Hilaire d'Arles sur ses collègues. Cet évêque qui ne respiroit que la vertu, avoit la plus haute idée des prérogatives de son siège. Il est vrai que depuis les concessions faites à Patrocle par le pape Zozime, l'évêque d'Arles étoit regardé comme le premier métropolitain des provinces circonvoisines, sans le consentement duquel l'ordination d'un autre métropolitain étoit censée illégitime¹. Soit pour cette cause, soit à raison de la splendeur et des privilèges de la ville d'Arles qu'on appelloit la Rome des Gaules, soit pour l'antiquité de son église, fondée par saint Trophime, Hilaire s'attribuoit tous les droits de primatie, au moins celui d'ordonner et de déposer les évêques hors de sa province sans le consentement de leurs propres métropolitains. Il avoit fait le premier essai de cette autorité dans un concile de Riez, où il présida et déposa Armentaire, évêque d'Embrun, ordonné par deux évêques seulement, tandis que les canons exigeoient trois. Il paroît cependant que cette église d'Embrun n'étoit pas encore métropolitaine. Dans un concile d'Arles tenu peu d'années après, et où se trouva l'évêque de Lyon, il fit reconnoître que les conciles des Gaules ne devoient s'assembler que suivant la volonté de l'évêque d'Arles. La raison qui parut péremptoire, toute foible qu'elle est, c'est que sous le règne de Constantin, les évêques de toutes les parties du monde s'étoient rassemblés pour le grand concile d'Arles, à la voix de Marin, évêque de ce siège.

¹ Hilar. Vit. c. 16 et 17.

Il tint, l'an 441, un concile au territoire d'Orange, où nous ne voyons pas qu'il soit allé au-delà de ses droits. Nous y remarquons au contraire plusieurs points d'une discipline sage et très-propre à maintenir le bon ordre dans les églises. Entre les trente canons qu'on y fit, le troisième porte, que les pécheurs qui meurent dans l'état de la pénitence ne recevront pas l'imposition réconciliatoire des mains, c'est-à-dire, la réconciliation solennelle, mais seulement la communion ou l'absolution sacramentelle, qui suffit, dit le concile, pour la consolation des mourants, selon les définitions des Pères, par qui cette communion est nommée viatique. On faisoit allusion au troisième canon de Nicée, où il est défendu de refuser le viatique aux mourants bien disposés, c'est-à-dire, dans le sens de cet ancien concile comme dans le sens moderne, la participation de l'eucharistie. Ainsi paroît-il, qu'avec cette absolution sacramentelle, on administroit l'eucharistie aux pénitents qui se trouvoient en péril de mort. Le douzième canon d'Orange dit que celui qui perd subitement l'usage de la parole peut recevoir le baptême ou l'absolution, s'il témoigne par quelque signe, ou si l'on atteste qu'il l'a souhaité. On trouve le commencement du droit de patronage dans le dixième canon, où il est réglé que si un évêque bâtit une église dans le diocèse d'un autre, la dédicace et le gouvernement de cette église regarderont l'évêque du lieu, mais que l'évêque fondateur aura droit de présenter des clercs pour la desservir.

Par rapport aux réglemens des mœurs cléricales, il fut statué qu'on n'ordonneroit plus de diacres mariés, qu'ils n'eussent voué d'une manière expresse la continence, qui toutefois s'observoit auparavant, tant par des lois formelles que par l'ancienne coutume; que tous ceux qui depuis leur ordination auroient eu commerce avec leurs femmes seroient exclus du ministère, et qu'on n'ordonneroit plus de diaconesses. Pour le sous-diaconat, ce n'est point une raison d'exclusion que la bigamie : ce qui étoit contraire à la discipline de l'Eglise romaine, ainsi que le quatrième canon qui accordoit la pénitence publique aux clercs.

Enfin, l'an 444, l'évêque d'Arles étendant son zèle jusque dans le pays des Séquaniens, et visitant l'église de Besançon, il

rassembla les prélats voisins en concile, et déposa l'évêque Célidoine, qu'on accusoit de bigamie et de quelques autres irrégularités. Célidoine en appela au saint Siège, et se transporta lui-même à Rome pour défendre sa cause. Hilaire l'ayant appris, l'y suivit à pied, quoiqu'au cœur de l'hiver. Là, en présence des parties, la cause fut examinée en concile; on trouva que le zèle du saint archevêque l'avoit porté trop loin: il ne put détruire les témoignages qui justifioient Célidoine, et la sentence de déposition fut cassée. Hilaire avoit trouvé mauvais qu'on soupçonnât seulement sa manière d'agir, il s'étoit expliqué avec une sécheresse qu'on avoit prise pour hauteur. Dès qu'il vit une sentence contraire à la sienne, il repartit brusquement, sans prendre congé du souverain pontife, n'acquiesça point au jugement pontifical, et en continuant de soutenir ses prétentions, convainquit entièrement les Romains, qu'avec beaucoup de sainteté on pouvoit avoir des torts.

On ne sauroit en effet s'empêcher de rendre justice à ses vertus éclatantes. Après avoir préféré la retraite et la pauvreté évangélique aux avantages d'une illustre naissance, il avoit conservé dans l'épiscopat toute l'austérité et l'abnégation d'un solitaire. Il étoit toujours nu-pieds chez lui, ne faisoit pas autrement ses plus longs voyages, portoit le même habit en toute saison, pratiquoit le travail des mains; et, pour suffire à toute l'étendue de ses devoirs ou de son zèle, on le voyoit souvent occupé de plusieurs choses à la fois, dictant une lettre ou parcourant un livre des yeux, tandis qu'il faisoit quelque ouvrage manuel. On lisoit toujours à sa table, et il en introduisit la coutume dans le pays. Dès le commencement de son épiscopat, il établit à Arles une communauté de religieux ou de clercs réguliers. Il bâtit plusieurs églises, marqua plus de zèle encore pour les temples vivants du Saint-Esprit; ne faisant pas difficulté de vendre jusqu'aux vases sacrés pour le soulagement des pauvres et la rédemption des captifs. Il avoit un don particulier pour annoncer la divine parole. Nous apprenons d'un auteur contemporain, que l'onction de ses discours triomphoit surtout dans l'administration du sacrement de pénitence, où il peignoit en particulier à chacun de ses péni-

tents, d'un ton extrêmement pathétique, la rigueur des jugements de Dieu, et l'horreur des plaies que le péché fait à nos âmes, jusque dans les replis les plus cachés des consciences. Quoiqu'il ait été suspecté de prévention en faveur des erreurs semi-pélagiennes, avant qu'elles eussent essuyé une condamnation authentique, les ennemis de l'Eglise ne sauroient tirer aucun avantage de sa conduite avec le souverain pontife, dans une affaire aussi étrangère au dogme que l'examen des prérogatives d'une église particulière. Les méprises et les vivacités en ce genre, sont de ces fautes où Dieu permet que les saints tombent quelquefois, pour les rendre plus humbles et plus circonspects.

Tel fut l'effet que produisit dans le saint archevêque d'Arles la fermeté, ou si l'on veut, la sévérité dont usa le saint pape Léon, au moins dans la nouvelle occasion qu'on lui en donna. Tandis que l'impression fâcheuse qu'Hilaire avoit laissée de lui par l'âpreté de ses manières étoit toute récente à Rome, où l'on se piquoit de plus de réserve et de politesse, on examina l'affaire de l'évêque Project dont on ignore le siège. Il se plaignoit qu'étant malade, l'archevêque d'Arles avoit accouru et ordonné un nouvel évêque, du vivant du premier. L'ordination fut cassée, défense faite à Hilaire d'entreprendre sur les droits d'autrui, lui-même privé de l'autorité dont jouissoit son église sur la province Viennoise, retranché de la communion du saint Siège, et humilié jusqu'à s'entendre déclarer qu'on lui faisoit grâce en ne le déposant pas. Il paroît que l'église d'Arles vouloit s'arroger le droit de primatie, même au-delà de la Narbonnoise. Le pape proposa d'accorder ce droit à l'évêque le plus ancien, comme il étoit d'usage en Afrique, sans prétendre cependant rien faire là-dessus, que du consentement des évêques, qui ne jugèrent pas à propos d'admettre ce point nouveau de discipline. Mais le siège d'Arles demeura privé de la prérogative que le pape Zozime avoit accordée à l'évêque Patrocle.

Les expressions de saint Léon, dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet aux évêques de la province de Vienne, ne sont pas moins mortifiantes pour saint Hilaire que les effets réels de la sévérité pontificale : Vous savez comme nous, leur dit ce

grand pape¹, que les évêques de votre province ont référé une infinité d'affaires au Siège apostolique, et que ces causes lui étant portées par appel, selon l'ancienne coutume, il confirmoit ou annuloit les jugemens qui avoient été rendus. Mais Hilaire, troublant l'ordre établi dans les églises et la paix de l'épiscopat, a quitté cette route que nos ancêtres ont toujours tenue, et qu'ils ont si sagement ordonné de tenir; et tandis qu'il prétend vous soumettre à sa puissance, il se soustrait à celle de Pierre. Telle fut néanmoins l'économie de la religion instituée par le Fils de Dieu; afin que la vérité du salut parvint plus facilement à tous les peuples, il l'a fait annoncer par ses différens apôtres: mais en même temps qu'il a voulu que ce ministère appartint à eux tous, il en a fait le principal dépositaire, Pierre le premier d'entr'eux, pour que les dons du salut se répandissent en quelque sorte de la tête sur le corps entier. C'est ainsi que le pape rappeloit aux grands principes de l'union entre les différens successeurs des apôtres. La puissance impériale, de son côté, trouva la conduite de l'évêque d'Arles si extraordinaire, que dans un rescrit donné à cette occasion par Valentinien, il est traité d'homme inquiet et séditieux, qui a offensé la majesté de l'empire et la dignité du saint Siège, en sorte que la seule clémence du pape lui laissoit encore la qualité d'évêque; la sentence même, ajoute-t-il; avoit force dans les Gaules sans la sanction impériale: car est-il un droit que l'autorité d'un tel pontife n'ait sur les églises? Si nous y joignons notre ordonnance, c'est uniquement pour défendre, soit à Hilaire, que la seule bonté du pontife permet encore de nommer évêque, soit à tout autre de mêler les armes aux affaires ecclésiastiques ou de résister aux ordres du pontife romain. Enfin, pour prévenir les moindres troubles dans les églises nous défendons aux évêques gallicans, ainsi qu'à ceux des autres provinces, de jamais se permettre, contre l'ancienne coutume, de rien entreprendre sans l'autorité du vénérable pape de la ville éternelle. Au contraire, que tout ce que l'autorité du Siège apostolique a décrété ou décrètera, soit une loi pour eux tous. Ainsi, que tout évêque, cité à ce tribunal et refusant d'y

¹ Epist. 89.

comparoitre, y soit forcé par le gouverneur de la province.

Saint Hilaire n'attendit pas qu'on en vînt à ces extrémités contre lui; il se mit en devoir d'apaiser le souverain pontife. Sans renoncer tout-à-fait à ses droits prétendus, il les défendit avec la modestie et la douceur convenables, envoya ses mémoires à Rome par les évêques de Digne et d'Uzez, et recommanda l'affaire au préfet auxiliaire qui étoit sur les lieux.

Quelle que fût la vénération de ce seigneur pour les vertus du saint archevêque, il ne put approuver une constance qui avoit quelque apparence d'opiniâtreté. Il ne l'attribua point à l'arrogance, parce qu'il connoissoit la candeur et la simplicité des mœurs de son saint ami; mais cette sorte de franchise, lui dit-il en répondant, n'est pas du goût de tous les hommes; et les oreilles des Romains ont je ne sais quoi de plus délicat encore et de plus susceptible que les autres. Faites-moi le plaisir de vous y prêter un peu davantage; vous y gagnerez beaucoup. Il y a toute apparence qu'Hilaire suivit ce sage conseil, du moins il n'est plus question après cela, dans son histoire, que des fruits d'un zèle paisible et d'autant plus efficace, qu'il se concentra dans le troupeau commis à ses soins. La mort qui l'enleva peu d'années après, dans la quarante-huitième de son âge, excita les regrets les plus vifs, et fut suivie des éloges de tous les écrivains ecclésiastiques.

Les prétentions passagères du saint évêque d'Arles ne troublèrent point dans les Gaules la bonne harmonie qui doit régner entre le chef et les membres de l'Eglise. Mais bientôt après, la barque de Pierre fut battue, en Orient, d'un si furieux orage, que toute l'habileté de Léon parut à peine suffisante pour la gouverner. Eutychès, abbé d'un monastère près de Constantinople, et fort avancé en âge, du sein de sa retraite et de son obscurité mit l'Eglise tout en feu. Son zèle ardent contre l'hérésie de Nestorius lui avoit acquis l'amitié de saint Cyrille, comme de tous les plus illustres prélats, et avoit porté sa réputation jusqu'à Rome, d'où le pape Léon le regardoit comme un des principaux soutiens de la doctrine orthodoxe dans l'Orient¹. Eusèbe de Dorylée en Phrygie, le même qui,

¹ Leon. ep. 6.

n'étant qu'avocat, avoit interrompu publiquement Nestorius, quand celui-ci commença à prêcher ses erreurs, et que cet amour de la religion avoit fait élever à l'épiscopat, s'étoit lié avec Eutychès d'une amitié fort étroite, par la conformité des mêmes sentiments contre les nestoriens. Mais il s'aperçut dans ses fréquents entretiens avec lui, que le zèle de l'austère vieillard provenoit moins d'un amour ardent pour la vérité, que de l'amertume emportée de son tempérament; qu'en évitant un précipice, il donnoit aveuglément dans le précipice opposé; et qu'il renouveloit, avec l'hérésie d'Apollinaire, les impiétés même de Valentin¹. Long-temps il s'efforça de le ramener à la bonne voie. Le trouvant toujours d'une roideur inflexible, non-seulement il rompit avec cet ami dangereux, mais il ne vit plus en lui que l'ennemi de l'Eglise, et se rendit son accusateur. Tout ceci se passoit en l'an 448. Comme il étoit survenu dans le même temps quelques différends entre des évêques de Lydie, on tint un concile à Constantinople afin de les terminer. L'évêque de Dorylée profita de la conjoncture pour faire sa dénonciation.

Le saint patriarche Flavien, du caractère le plus pacifique, fut affligé de la démarche d'Eusèbe, qu'il accusa de trop de vivacité: et souvent il lui représenta le danger d'agiter de nouveau l'Eglise, et d'aliéner un des principaux ennemis de Nestorius, tandis que le feu du nestorianisme couvoit encore sous la cendre; que si Eutychès avoit des opinions dangereuses, il falloit le désabuser par des conférences privées, sans faire un éclat plus dangereux encore que la dissimulation et qui ne pouvoit manquer de causer un funeste scandale. Dans le fond, le mal étoit trop grand pour être plus long-temps dissimulé. L'évêque de Dorylée, qui n'avoit pas moins de pénétration que d'ardeur, qui d'ailleurs avoit procédé par tous les degrés de la correction fraternelle, n'eut point de peine à faire sentir au patriarche tout ce qu'on risquoit par des délais et des tentatives inutiles. Eutychès fut donc cité; mais avec tous les ménagements dus à son grand âge, ainsi qu'à sa réputation de zèle et de vertu. Le superbe vieillard ne montra que du dépit

¹ Conc. Calc. act. 1, p. 256.

et de l'aigreur ; il résista aux trois citations canoniques , sous prétexte qu'en se faisant moine il étoit entré dans son monastère comme dans son tombeau , pour n'en plus sortir.

Cependant il profita des moments pour grossir et lier sa partie ; envoya dans tous les monastères de Constantinople un écrit à signer , contenant ses pernicieuses opinions : ne dissimula point qu'il s'agissoit de se liguier contre le patriarche , et d'empêcher qu'après avoir accablé un abbé , il ne tombât sur les autres. Mais ceux-ci , sans avoir la présomption ni la renommée de ce rigoriste séditieux , étoient beaucoup mieux fondés que lui dans les vrais principes de la religion ; ils refusèrent de signer , parce qu'il ne leur appartenoit pas , déclarèrent-ils , mais aux seuls évêques , de juger de la foi.

Du reste , Eutychès se retrancha , devant les députés du concile , sur les lieux communs et les moyens de défense les plus vagues : qu'il étoit surprenant qu'on attaquât la foi d'un homme qui avoit combattu toute sa vie contre l'erreur ; qu'une pareille accusation se détruisoit par elle-même et par le nom de son auteur ; que c'étoit manifestement l'ouvrage de la haine et de toute l'animosité qui a coutume de succéder à l'amitié trahie ; qu'il étoit sincèrement attaché aux conciles de Nicée et d'Ephèse , et s'en tenoit à ce qu'avoient établi les Pères. Ce zéléateur maladroit eut cependant l'imprudence d'en dire beaucoup plus qu'il ne vouloit , ou qu'il ne lui convenoit. Trompé par quelque espérance de faire goûter ses sentiments aux députés du concile , il s'expliqua sans trop de mystère au moins d'une manière indirecte : puis il dit nettement , que quand on lui feroit voir dans les saints docteurs quelque chose de semblable à ce qu'il rejetoit , il ne l'adopteroit pas pour cela ; parce qu'il n'étudioit que les Ecritures , comme plus sûres que l'exposition des Pères même d'Ephèse et de Nicée.

Cet orgueilleux sectaire se sentoit prisé et protégé des grands. Outre les apparences de la sainteté , dont quelquefois ceux qui la pratiquent le moins sont le plus facilement la dupe , il avoit pour lui l'eunuque Chrysaphe , alors tout-puissant à la cour , et d'autant plus vif sur cette affaire , qu'il servoit tout à la fois , et son affection pour Eutychès son parrain , si ce titre en peut inspirer à de pareils fidèles , et son ressentiment

contre l'évêque Flavien, monté depuis peu sur la chaire patriarcale. Au moment de son exaltation, l'eunuque lui avoit fait demander de eulogies pour l'empereur ; et le patriarche avoit envoyé de ces pains bénits, qu'on appelloit communément eulogies. Ce n'étoit pas là le compte de cette âme vénale et sordide : il s'expliqua plus clairement, et dit que c'étoit de l'or qu'il falloit. Flavien ayant répondu qu'il n'avoit d'or que celui de l'Eglise, lequel étoit consacré au culte divin ou au besoin des pauvres, et s'en tenant là avec une invariable fermeté, Chrysaphe ne lui pardonna jamais. D'ailleurs le patriarche étoit attaché à la princesse Pulchérie qui venoit d'essuyer une disgrâce, et dont la retraite seule faisoit la puissance du nouveau favori. La princesse n'ayant pu, par tous ses reproches, corriger le prince son frère de son inapplication, elle voulut lui donner une leçon capable de faire impression, et n'y réussit que trop bien. Elle dressa, en bonne forme, un acte de vente de l'impératrice Eudoxie, et le présenta à Théodose qui signa sans lire selon la coutume. Aussitôt elle fit disparaître l'impératrice, sous quelque prétexte détourné. L'empereur, qui aimoit tendrement sa femme et ne pouvoit rester long-temps sans la voir, ne tarda point à la demander. Pulchérie fit réponse qu'elle n'étoit plus à lui, et produisit l'acte de sa vente bien signé. C'étoit là sans doute pousser un peu loin la plaisanterie. Elle piqua vivement l'empereur, et plus encore l'impératrice qui se crut méprisée. Théodose, dans le premier emportement, manda le patriarche, et lui dit d'ordonner Pulchérie diaconesse, afin qu'elle ne se mêlât plus du gouvernement. Mais Flavien la fit avertir à propos. Elle se retira dans une maison de campagne, au bord de la mer, où elle resta assez long-temps pour faire connoître le besoin que l'empire avoit d'elle. L'évêque et l'Eglise sentirent encore mieux que les autres ordres de l'état le vide qu'elle faisoit à la cour.

Cependant la marche régulière et mesurée du concile concertoit les protecteurs d'Eutychès. La cour lui fit dire de comparoître, en lui promettant une escorte et tout ce qui conviendrait pour une pleine sûreté. C'est pourquoi, à la troisième citation, qui se fit un mercredi dix-sept de novembre,

il prit le parti de demander un délai pour le reste de la semaine, ou jusqu'au lundi suivant. Dès le seize, il avoit envoyé quelques-uns de ses moines, pour faire une sorte d'excuse sur l'accablement de son chagrin et sa mauvaise santé, qui lui enlevoient, dit-on, le sommeil, et l'avoient particulièrement tourmenté la nuit précédente. Flavien, comme président du concile, répondit d'une manière à faire connoître toute la bonté de son âme et la pureté des intentions qui dirigeoient ses procédés.

Nous ne pressons pas, dit-il, l'archimandrite au delà de ce que comportent ses forces ou sa foiblesse : nous ne sommes ni cruels ni déraisonnables. C'est à Dieu de donner la santé, et à nous d'attendre que votre abbé se porte mieux. En venant ici, il trouvera dans nous autant de pères et de frères : il ne nous est pas inconnu ; que dis-je ? il est notre ami. S'il est venu autrefois pour confondre Nestorius, avec quel empressement ne doit-il pas venir pour se disculper lui-même ? Nous sommes hommes et sujets à l'erreur. Combien de grands personnages se sont trompés ! Il n'y a point de honte à quitter la voie mauvaise, il n'y en a qu'à y persévérer. Qu'il vienne avec confiance ; nous excusons le passé. Je l'ai connu et chéri avant même que vous le connussiez. Qu'il nous assure, pour l'avenir, de se conformer aux sentiments des Pères et de ne plus les contredire : cette démarche est indispensable. Veux-je sa perte ? Veux-je son avilissement ? Dieu m'en garde ! Mais vous connoissez le zèle de son accusateur, auprès de qui le feu même peut paroître froid. Dieu sait tout ce que j'ai fait pour le modérer ; que pouvois-je davantage ?

On prit en effet le parti d'attendre, et Eutychès enfin celui de comparoître. Ainsi le lundi 22 novembre, jour de la septième et dernière session, il vint avec une troupe nombreuse de soldats, de moines, d'officiers du prétoire, sous la conduite et la protection du patrice Florent, qui eut ordre exprès d'assister au concile à titre de défenseur de la foi. Quelque désagréable que cet appareil fût aux Pères, on ne laissa pas de faire des acclamations pour l'empereur : ce qui montre qu'elles

n'étoient ordinairement que de pure cérémonie. Du reste on ne mollit point. On plaça au milieu de l'assemblée l'accusé et l'accusateur, debout l'un et l'autre, et on lut le journal de ce qui s'étoit passé jusque-là. Quand on en vint aux points importants de la foi d'Eutychès, le patrice voulut lui demander si telle étoit sa croyance. Mais l'évêque de Dorylée témoigna la crainte où il étoit que l'accusé n'en fût quitte pour une profession de foi qui ne regardoit que l'avenir, sans qu'il fût question du passé, et que lui-même en conséquence ne passât pour calomniateur ; d'autant plus que l'hérétique le menaçoit du bannissement, et qu'on nommoit déjà le désert d'Oasis, comme le plus affreux où l'on pût être relégué.

Le patriarche dissipa cette alarme. La preuve des assertions précédentes d'Eutychès ayant été faite, Flavien se mit en devoir de les lui faire rétracter en lui demandant s'il reconnoissoit en Jésus-Christ l'union des deux natures. Oui, répondit-il, de deux natures. De deux natures après l'incarnation, reprit aussitôt Eusèbe ? le confessez-vous ? et que Jésus-Christ nous est consubstantiel ? C'étoit là le nœud de la difficulté. L'hérétique voulant l'é luder, repartit qu'il n'étoit pas venu pour disputer, et qu'il ne lui convenoit pas de disputer sur la nature divine. Mais enfin, reprit le patriarche, ne croyez-vous pas que le même Jésus-Christ Fils unique de Dieu, est consubstantiel à son Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité ? Quel péril trouvez-vous à confesser la même foi que nous ? Nous n'innovons rien ; nous suivons simplement la doctrine de nos pères. Jusqu'ici, répondit Eutychès, je ne l'ai point dit. Comme je crois que le corps de Jésus-Christ est le corps d'un Dieu, je ne soutiens pas que ce soit le corps d'un homme ; mais un corps humain, le Seigneur s'étant incarné de la Vierge. Que s'il faut ajouter qu'il nous est consubstantiel, je le répète d'après votre sainteté. C'est donc par nécessité, dit Flavien, et non selon votre pensée, que vous confessez la foi ? C'est, répondit-il, ma disposition présente. Avant ceci, comme je sais que le Seigneur est notre Dieu, je craignois de raisonner sur sa nature ; mais puisque votre sainteté me le permet et me l'enseigne, je dis comme elle.

Cette étrange modestie piquant jusqu'à ses protecteurs, le

patrice lui demanda, s'il croyoit ou non, que Notre-Seigneur, après l'incarnation, fût de deux natures. Eutychès répondit qu'il reconnoissoit deux natures avant l'union, mais qu'après l'union il n'en confessoit qu'une. Alors fatigué du styl' énigmatique de ce moine artificieux, qu'on n'avoit même réduit à s'expliquer de la sorte qu'après de longs pourparlers, le concile lui déclara qu'il falloit anathématiser nettement tout ce qui étoit contraire à la doctrine qu'on venoit de lui proposer. Je vous ai dit, répliqua-t-il, que je ne tenois point ci-devant cette doctrine. A présent que vous l'enseigniez, je suis mes Pères ; mais je n'ai point vu cela clairement dans l'Ecriture, et les Pères mêmes ne l'ont pas tous enseigné. Malheur à moi donc, si je prononçois cet anathème ! car j'anathématiserois les saints docteurs. Tous les évêques se levèrent en s'écriant avec indignation : Qu'il soit lui-même anathème. Flavien dit : Que le saint concile juge cet homme qui ne veut ni confesser clairement la foi, ni se soumettre aux sentiments de ses juges. Puis revenant à son caractère de bonté et de douceur, il lui représenta qu'il étoit encore temps, en avouant sa faute, d'en obtenir le pardon. Le patrice venant à l'appui : Pensez-y bien, Eutychès, lui dit-il. Quelle peine vous faites-vous de confesser avec l'Eglise deux natures en Jésus-Christ, et que notre Rédempteur nous est consubstantiel ? Le vieillard opiniâtre répondit : J'ai lu dans saint Cyrille et dans saint Athanase, que Jésus-Christ avoit deux natures avant l'union, mais après, ils n'en disent plus qu'une. Florent insista : Enfin confessez-vous deux natures après l'union ? Eutychès répartit : Faites lire saint Athanase ; vous verrez qu'il ne dit rien de semblable. Si vous ne croyez deux natures après l'union, dit Basile, évêque de Séleucie, vous admettez un mélange et une confusion. Florent ajouta : Qui ne dit pas deux natures n'a pas la vraie foi.

Tout le concile crut ne devoir pas pousser plus loin la longanimité, et se leva en disant : On ne fait point croire par force ; mais la foi triomphe de l'orgueil et de la résistance. Longues années aux empereurs, longues années aux protecteurs de la saine doctrine ! L'hérétique ne se rend pas ; cessez de le solliciter et de flatter son arrogance. Aussitôt l'évêque

Flavien prononça la sentence d'excommunication et de déposition, qui fut souscrite par trente-deux évêques, et par vingt-trois abbés, prêtres pour la plupart, et dont le plus vénérable étoit saint Marcel, chef des Acémètes.

Ce saint abbé étoit né en Syrie, d'une famille puissante; mais ses parents étant morts, et l'ayant laissé maître de leurs grands biens à la fleur de son âge, après les avoir partagés entre tous les nécessiteux, il étoit venu se renfermer à Constantinople dans le monastère de l'illustre saint Alexandre, dont il se montroit le parfait imitateur. Ayant été forcé de lui succéder, il conservoit tout le recueillement et toute la modestie d'un simple religieux. Il porta le désintéressement au point de distribuer à d'autres monastères les biens d'un nouvel héritage que son frère lui avoit laissé¹. Trait des plus admirables dans la vie cénobitique, où l'on se fait quelquefois un mérite de l'esprit même de rivalité et d'intérêt, quand'il ne concerne que la communauté. Mais entre toutes les vertus, auxquelles le ciel rendit témoignage par des miracles du premier ordre, en particulier par la résurrection éclatante d'un mort, l'abbé Marcel signaloit surtout son horreur des nouveautés contraires à l'enseignement de l'Eglise.

Pendant Eutychès écrivit au pape, et se prétendit injustement condamné, tant pour le fond des choses, que pour les formes et le procédé². Il avoit dit tout bas au patrice Florent, comme le concile de Constantinople finissoit, qu'il en appeloit aux conciles de Rome, d'Alexandrie et de Jérusalem. Ces paroles ambiguës et dites à la dérobée, il les fit valoir comme un appel en règle, et l'on disputa vivement là-dessus, dans des conférences qu'ordonna l'empereur pour faire réviser les actes du concile et en constater la fidélité. Chrysaphe, qui gouvernoit despotiquement l'empire et l'empereur vouloit, à la faveur du trouble et de l'émotion des esprits, tirer Eutychès d'embarras. Mais toute sa trame n'a servi qu'à rendre plus authentique ce monument de respect à l'égard des premiers juges de la foi, selon l'ordre de leurs sièges. Les lettres de Théodose à saint Léon, ménagées par le même favori, ne furent pas plus

¹ Sur. ad 20 Decembr. — ² Lup. Collect. c. 202.

avantageuses au novateur qu'il protégeoit. Il est vrai que le pape, prévenu d'abord par les impostures du sectaire et par une recommandation signée de l'empereur, conçut quelque inquiétude au sujet du concile de Constantinople, et qu'il la témoigna par ses lettres au patriarche Flaviens. Mais celui-ci l'eut bientôt dissipée, en lui faisant dans sa réponse le récit net et abrégé de toute la suite de l'affaire.

Eutychès, dit-il, veut renouveler les hérésies d'Apollinaire et de Valentin, soutenant qu'avant l'incarnation il y avoit deux natures en Jésus-Christ, la divine et l'humaine, mais qu'il n'y en a plus qu'une depuis cette union; et que le corps du Sauveur, pris de Marie n'est pas de notre substance, ni même consubstantiel à sa mère, quoiqu'il le dise un corps humain. Il a été condamné, sur les accusations bien prouvées de l'évêque Eusèbe, et sur ses propres réponses dans le concile, où il s'est décelé lui-même, comme vous le verrez dans les actes que nous joignons à cette lettre. Il est temps que vous en soyez instruit, puisqu'Eutychès, après une condamnation aussi juste et aussi régulière, loin de se réconcilier avec Dieu par la pénitence, loin de nous consoler dans la douleur que nous ressentons de sa perte, ne s'occupe qu'à mettre le trouble et la zizanie dans notre église et à soulever les puissances contre elle. Nous voyons, par vos lettres, qu'il a fait parvenir ses mensonges jusqu'aux oreilles de votre sainteté, à qui, dit-il avec impudence, il a interjeté appel lors de notre jugement. Que cette nouvelle imposture vous engage, très-saint Père, à repousser avec votre vigueur accoutumée, l'injure de l'Eglise et la nôtre. Faites votre propre cause de cette affaire; affermissiez la foi de l'empereur, et mettez le sceau de vos décrets à une condamnation très-canoniquement prononcée. On fait courir le bruit d'un plus grand concile: mais qu'est-il besoin d'un concile nouveau qui, dans les conjonctures présentes, peut troubler toutes les églises? Cette cause n'a plus besoin que du concours de votre suffrage et de votre autorité. Ce concile dont le bruit couroit en Orient, et que Flaviens, avec les autres évêques orthodoxes, ne jugeoit nullement nécessaire en cette

rencontre, étoit néanmoins un concile œcuménique. Mais on étoit persuadé que le concile particulier de Constantinople confirmé par le pape, et reçu des autres églises, avoit un droit égal à la soumission du jugement de tous les fidèles. La lettre de Flavien, jointe aux actes de Constantinople, fit échouer l'entreprise de l'hérésiarque du côté de l'Église romaine.

Mais il ne se rebuta point. Ce moine hypocrite, qui faisoit scrupule de mettre le pied hors du monastère, se tourna de tous les côtés; et prenant, avec l'esprit de l'hérésie celui de la rusé et de l'intrigue, il s'avisa d'écrire à l'évêque de Ravenne, pour l'engager dans son parti. Cette ville étoit alors le siège de l'ancien empire. En gagnant l'évêque Pierre Chrysologue, outre que son mérite extraordinaire donnoit un grand éclat à sa secte, le novateur se flatta que la cour impériale d'Occident lui deviendroit par là plus favorable même que celle d'Orient. Mais le saint évêque étoit encore plus humble et plus ferme dans la foi, que distingué par son rang et ses rares talents. Il répondit à Eutychès, qu'il n'avoit pu lire sa lettre sans un amer chagrin; que la loi de la prescription, prévalant dans les choses humaines par le laps de trente ans¹, il étoit bien étrange qu'on fût en différend après tant de siècles, contre la loi divine, sur la génération de Jésus-Christ; qu'il ne pouvoit mieux répondre à sa confiance, qu'en le pressant de se soumettre aux enseignements du pontife romain, puisque le prince des apôtres qui gouverne le Siège apostolique y donne la vraie foi à ceux qui la cherchent; que lui-même étoit le premier à faire ce qu'il conseilloit, et qu'il ne s'ingéroit jamais dans un pareil jugement, sans le consentement de l'évêque de Rome. Ce n'est pas là ce que demandoit l'hérésiarque: il réussit mieux auprès de Dioscore.

Une dissimulation de système plus que de caractère, et une suite bien combinée d'artifices avoient porté cet homme dangereux sur la chaire patriarcale d'Alexandrie: hypocrite tout différent d'Eutychès, et qui sans s'astreindre, comme ce superbe austère, aux observances extérieures et pénibles de la vertu, avec une mondanité et un faste tout séculier, des mœurs

¹ Conc. Calc. part. c. 15.

plus qu'équivoques, des injustices criantes et de vraies concussions, se donnoit pour un saint, extorquoit jusqu'aux témoignages de l'estime et de la vénération par la terreur de son despotisme et par les manœuvres d'une foule de tyrans subalternes qu'attachoit à son sort le goût des mêmes vices et l'assurance de l'impunité : génie entreprenant, d'une obstination indomptable, d'une audace que n'arrêtoit pas la perspective des extrémités les plus funestes ; tel enfin qu'il le falloit pour donner de la célébrité aux rêveries d'un enthousiaste obscur, et pour en couvrir le ridicule. Celui-ci ne pouvoit mieux choisir son protecteur parmi tous les prélats ; et déjà l'eunuque Chrysaphe connoissoit assez l'évêque d'Alexandrie, pour fonder sur lui les succès de ses mauvais desseins contre l'Eglise, ou plutôt contre la princesse Pulchérie : ce qui l'intéressoit bien autrement que toutes les affaires ecclésiastiques et que les idées creuses d'un faux dévot.

Pour empêcher qu'elle ne se réconciliât avec l'empereur, il s'efforça de la brouiller de plus en plus avec l'impératrice : en quoi il ne réussit que trop bien. Il arriva de cette mésintelligence, et plus encore peut-être de la jalousie naturelle dont les femmes mêmes du plus grand mérite ne se préservent pas toujours, que Pulchérie traitant Eutychès en hérétique, Eudoxie se déclara ouvertement pour ce novateur. Chrysaphe qui connoissoit Dioscore, ne se donna pas la peine de prendre des détours dans ce qu'il avoit à lui proposer¹. Il lui écrivit ingénument qu'il lui promettoit de le favoriser en toute occasion, s'il vouloit prendre la défense d'Eutychès et se déclarer contre Flavien. En même temps Eutychès référa son affaire à Dioscore, et le pria d'en connoître. Dioscore écrivit aussitôt à l'empereur qu'il falloit assembler un concile universel : ce qu'il obtint facilement, ayant pour lui le favori et l'impératrice.

Le concile fut convoqué pour le premier jour du mois d'août et l'ordre signifié à Dioscore de choisir dix métropolitains de sa province, autant d'évêques capables de soutenir la foi, et de se rendre avec eux à Ephèse. On donna des ordres

¹ Nicéphore. I. XIV. c. 47.

aussi peu canoniques pour les autres provinces, c'est-à-dire qu'on n'admit pas généralement les prélats, à raison du caractère épiscopal qui seul les constitue juges de la doctrine; mais sous certaines conditions; et moyennant certaines qualités dont l'examen donnoit lieu d'exclure tous ceux qu'on vouloit. Quant à ceux qu'on craignoit particulièrement à cause de leurs lumières et de leurs oppositions marquées à la nouvelle doctrine, tels que le célèbre Théodoret; on eut la précaution de les exclure nominément, sous le prétexte imposant qu'ils penchoient vers l'hérésie des nestoriciens. Sous le même prétexte, de peur, disoit-on, que les fauteurs de Nestorius ne cabalassent pour l'élection d'un président de leur parti, l'empereur nomma Dioscoré, par un acte de pleine autorité aussi irrégulier qu'injurieux au pape, à qui le droit de présider aux conciles généraux n'avoit jamais été contesté.

On ne pouvoit néanmoins se dissimuler que ce seroit un attentat de célébrer un concile œcuménique à l'insu de l'évêque de Rome, et que dans ces conjonctures il falloit qu'il y donnât son consentement. On lui annonça donc la convocation, en le priant avec une déférence artificieuse de s'y trouver lui-même. La religion de Théodose, dit à ce propos saint Léon dans son épître au concile, lui faisant respecter l'institution divine, il a recouru à l'autorité du Siège apostolique pour l'exécution de son pieux dessein, comme s'il eût désiré apprendre la vérité de la propre bouche de Dieu. Mais le sage pontife n'eut garde de sortir de Rome dans ces circonstances. Outre l'usage contraire et les raisons générales, son esprit pénétrant et juste lui laissoit entrevoir bien d'autres inconvénients. Il auroit voulu même empêcher ce fatal concile; et il fit tout son possible, mais inutilement, pour faire changer de résolution à l'empereur, au moins quant au lieu de l'assemblée. Il crut enfin qu'il y auroit encore plus de danger à s'y opposer absolument, et il envoya trois légats, Jule, évêque de Pouzsoles, avec le prêtre René et le diacre Hilarus. Ce fut alors qu'il écrivit à Flavien de Constantinople cette épître admirable¹, que refusa même de lire ce faux concile, et qui

¹ Leon. Epist. x.

fut reçue ensuite du saint concile de Chalcedoine comme un oracle émané de la bouche même de Pierre. De bons auteurs citent des prodiges pour l'accréditer davantage, et ils prétendent que le prince des apôtres influa dans sa rédaction, autrement que par la protection spéciale dont il favorise l'Eglise romaine; mais la seule inspection de ce divin monument suffit pour le faire apprécier autant qu'il le mérite.

Le saint pontife commence par faire remarquer l'ignorance et le peu de droiture d'Eutychès. Quelle intelligence des Ecritures, dit-il, peut-on supposer à cet étrange docteur, qui paroît ignorer les premiers articles du symbole? Ce qu'on fait confesser à tous ceux qui sont régénérés par le baptême, n'a pas encore été compris par cet imprudent vieillard, qui ne sait ni concevoir des pensées dignes de nos augustes mystères, ni écouter ceux qui sont plus sages et plus doctes que lui. Ne semble-t-il pas que c'est de cet endurci que le Psalmiste disoit qu'il avoit refusé d'entendre, pour se dispenser de bien agir? Et que lui eût-il fallu écouter? Rien autre chose que cette formule ordinaire, par laquelle les fidèles font profession de croire en Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur, né de la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit. Confesser que le Tout-Puissant est Père, c'est dire que son Fils lui est consubstantiel, ce même Fils qui est né de vierge, sans aucune lésion de la virginité, par l'opération pure et merveilleuse de l'Esprit saint. La génération temporelle n'a rien ajouté, ni rien ôté à la génération éternelle. Mais ce fils engendré de toute éternité n'en a pas moins pris dans le temps notre nature, qu'il a ainsi rendue la sienne, en se rendant lui-même consubstantiel à nous. Sans quoi la domination de la mort et du péché, ou la puissance de Satan, n'auroit pu être détruite; c'est-à-dire que la nature divine et la nature humaine ont été unies dans la personne de Jésus-Christ, afin que le même médiateur pût satisfaire en souffrant et en mourant, et demeurât cependant immortel et impassible. Après ce début, Léon établit sur l'Ecriture toutes ces vérités capitales qui font la substance et la base du christianisme; il les développe, il les présente sous toutes leurs faces; il les manie avec tant d'aisance, de noblesse et d'exactitude, qu'on

imagine plutôt entendre l'apôtre Pierre ou Paul, qu'un docteur encore revêtu d'une chair mortelle.

Notre médiateur, reprend-il ensuite, a véritablement dans sa personne tout ce qui est naturellement en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, et qu'il vouloit réparer en nous rachetant. Mais il n'a point ce que le tentateur y a surajouté. Il a pris la forme de l'esclave ou du pécheur, et non la souillure du péché; il a relevé la bassesse de l'humanité, sans dégrader la divinité. L'anéantissement, par lequel le maître et le créateur des mortels a voulu devenir un homme sujet à la mort, est, non pas un défaut de puissance, mais un effort tout-puissant de miséricorde; de sorte qu'en prenant toutes les propriétés de notre nature, il n'en a perdu aucune de la sienne. La nature divine n'est point altérée par la grâce qu'il nous a faite; la nature humaine n'est pas absorbée par la dignité qu'elle a reçue: il est devenu aussi véritablement homme qu'il demeure immuablement Dieu. Il est Dieu, puisqu'avant tout commencement étoit le Verbe, et que le Verbe étoit Dieu: il est homme, puisque le Verbe a été fait chair, et qu'il a conversé parmi nous. Il est homme, né d'une femme, et sujet à toutes nos infirmités, à l'exception du péché; mais toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait. Sa naissance temporelle marque la nature humaine; cette naissance, tirée d'une vierge, manifeste la puissance divine. C'est un enfant dans la bassesse du berceau, et c'est l'Éternel célébré au plus haut des cieux. Hérode le cherche pour le mettre à mort; mais les mages viennent de l'orient de l'Orient pour l'adorer. Il reçoit comme un pécheur le baptême de Jean et dans le même instant le Dieu trois fois saint le déclare son Fils bien-aimé. Comme homme, il est tenté par Satan; comme Dieu, il est servi par les anges. Il est visiblement de l'homme d'éprouver la faim, la soif, la lassitude, le besoin de vêtement et de sommeil; mais il est incontestablement d'un Dieu, de rassasier cinq mille personnes avec cinq pains, de donner le breuvage qui étanche à jamais la soif, de marcher sur les flots, et de commander aux tempêtes. Il n'est pas d'une même nature, de pleurer la mort d'un ami et de le ressusciter; d'expirer sur un gibet et de mettre toute la nature en deuil, d'obs-

curcir le soleil, de faire trembler la terre, de briser et les rochers et les cœurs endurcis au crime, et d'ouvrir aux scélérats contrits la porte du ciel. Depuis que le fils engendré avant tous les temps a reçu dans le temps une naissance nouvelle, il existe un nouvel ordre de choses. Celui qui est invisible de sa nature, s'est rendu visible à la nôtre; l'incompréhensible s'est mis à la portée de notre conception; le principe de tous les êtres a commencé d'être; le maître des choses qui sont et de celles qui ne sont pas encore, a pris la forme d'un esclave; l'infini s'est renfermé dans le corps d'un enfant; l'impassible s'est revêtu de membres souffrants, et l'auteur de la vie s'est rendu sujet à la mort.

Ainsi les choses opposées se trouvent-elles réunies; quoiqu'en Jésus-Christ il n'y ait qu'une personne, il y reste constamment et sans nul mélange deux natures distinctes. Autre est celle qui lui fait dire : *Le Père et moi ne sommes qu'une même chose*; et celle qui lui fait dire aussi véritablement : *Le Père est plus grand que moi*. C'est à cause de cette unité de personne, qu'il est marqué, tant dans les Ecritures que dans les symboles, que le fils de l'homme est descendu du ciel, et que le Fils de Dieu a pris chair de la Vierge, qu'il a été crucifié et enseveli, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. Quand il conversoit sur la terre avec ses disciples, il demanda à ses apôtres ce qu'ils croyoient du fils de l'homme, c'est-à-dire, de lui-même, qu'ils voyoient revêtu d'une chair mortelle. Pierre prenant la parole, lui dit qu'il étoit le Christ, Fils du Dieu vivant, le reconnoissant Dieu et homme tout à la fois. Après sa résurrection, il fit remarquer, par les vestiges de ses plaies, que son corps étoit réel, sensible, palpable; et en même temps il entra, les portes fermées, dans l'endroit où se cachaient ses disciples, leur donna le Saint-Esprit, l'intelligence des Ecritures, le don des miracles, et il montra ainsi dans sa personne les deux natures unies et distinctes. Sur quoi donc est appuyé celui qui ne veut pas que le Fils de Dieu ait véritablement notre nature? Qu'il tremble, le téméraire Eutychès, à ces paroles de saint Jean : *Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu; et tout esprit qui divise Jésus-Christ, n'est pas de Dieu; mais un antechrist.*

Or qu'est-ce que diviser Jésus-Christ, si ce n'est en retrancher la nature humaine? Cette erreur ruineuse anéantit la passion du Sauveur et la vertu de son sang.

Saint Léon termine enfin son épître, en relevant ce qui avoit échappé aux évêques assemblés à Constantinople pour juger Eutychès. Le novateur avoit répondu à leurs interrogations, qu'il reconnoissoit deux natures en Jésus-Christ avant l'union et une seule après. Cette seconde impiété avoit tellement attiré l'attention des Pères, qu'ils n'avoient rien prononcé contre la première. Je m'étonne, leur dit à ce sujet le savant pontife, que vous n'avez pas condamné un pareil blasphème; puisqu'il n'y a pas moins d'impiété à dire, que le Fils de Dieu étoit de deux natures avant l'incarnation que de soutenir qu'après l'incarnation il n'en a plus qu'une. Ne manquez donc pas de lui faire rétracter cette erreur, s'il vient à se convertir: en ce cas néanmoins, usez avec lui de toute sorte d'indulgence. La foi n'est jamais mieux vengée, que quand l'erreur est condamnée par ses propres auteurs. Telle est la doctrine de l'épître à Flavien, assez fameuse et assez éloquente, pour qu'on lise avec plaisir ce que nous en avons rapporté.

Elle étoit destinée à être lue dans le concile, comme un témoignage de la foi de l'Eglise romaine; ce qui n'empêcha point que le pape n'instruisît particulièrement ses légats, ainsi que Julien, évêque de l'île de Cos dans l'Archipel, chargé à Constantinople des affaires de l'Eglise romaine. Il lui en écrivit directement¹, et n'omit rien pour le mettre parfaitement au fait des questions agitées. Ici le savant pontife revint encore à ce qu'Eutychès avoit avancé impunément jusque là, touchant les deux natures du Fils de Dieu avant l'incarnation. Il craignoit que le sectaire n'imaginât que l'ame du Sauveur avoit préexisté dans le ciel, avant d'être unie au Verbe dans le sein de la Vierge; ce qui est contre la foi, dit le pontife, et retombe dans l'opinion condamnée d'Origène, que les âmes ont existé et agi avant d'animer les corps. On peut observer en passant, combien la doctrine fut saine de tout temps dans l'Eglise romaine; ou combien la question de la préexistence des âmes

¹ Leon. Epist. xi.

s'étoit éclaircie depuis les commencements de saint Augustin, qui avant son épiscopat l'avoit crue soutenable.

La doctrine de saint Léon n'étoit pas seulement exacte et profonde, il savoit encore la rendre sensible et la mettre à la portée de tous les esprits. C'est ainsi qu'il explique, par ce qui se passe dans les hommes, l'union hypostatique qui se fait des natures en Jésus-Christ sans anéantissement d'aucune des substances unies. Après avoir dit à Julien de Cos, que le Verbe ne s'est pas changé en chair par l'incarnation, ni la chair en Verbe, il ajoute : Que le Verbe, avec la chair et l'âme humaine, fasse un seul Jésus-Christ ; c'est ce que nous croyons à autant plus facilement, qu'en chaque homme la chair et l'âme, qui sont de natures dissemblables, font une seule personne.

Le sage pontife écrivit à plusieurs autres personnages relativement au prochain concile, mais il n'en ménagea aucun avec plus de circonspection que le foible Théodose, à qui même il se mit en devoir de faire agréer ses excuses sur ce qu'il ne se rendoit pas en personne à Ephèse, et qu'il n'y assistoit que par ses légats. Il paroît par cet endroit de la lettre, que le pape ignoroit encore la nomination de Dioscore à la présidence du concile, ou qu'il se promettoit au moins que, malgré cette nomination illégitime, on ne manqueroit pas de déférer cet honneur aux légats apostoliques. Mais tout fut aussi irrégulier dans ce concile, que la manière d'y présider. L'objet pour lequel on l'assembloit, savoir les questions de foi, n'y fut pas traité ; on ne prit pas le témoignage des évêques sur la doctrine reçue dans leurs églises ; on n'eut pas plus d'égard pour le chef de l'Eglise universelle ; on ne daigna pas seulement lire les lettres pontificales, d'un si grand poids dans le concile précédent, et que nous verrons bientôt celui de Chalcedoine recevoir avec tant de vénération. Dans la célébration même, tout ne respira que la confusion, l'emportement et la violence ; en sorte que ce conciliabule parut une assemblée de brigands plutôt que d'évêques. Aussi n'a-t-on cru pouvoir en donner une idée plus juste, qu'en le nommant le brigandage d'Ephèse.

Il avoit été convoqué pour le premier d'août 449¹ ; et il

¹ Conc. Chair. act. 1 p. 115.

s'assembla le 8 du même mois. Cent trente évêques d'Orient s'y trouvèrent avec Dioscore, président sans autre mission que celle de l'empereur. On voulut bien toutefois accorder le second rang à celui des légats romains qui étoit évêque : mais tous trois refusèrent d'y prendre place. On admit ensuite Juvénal de Jérusalem, Domnus d'Antioche, et Flavien de Constantinople, qui n'étoit ainsi qu'au cinquième lieu, le rang du patriarche de Constantinople n'étant pas encore bien établi, et la faction eutychienne nullement disposée à le favoriser. Les abbés de Constantinople, contraires aux nouvelles erreurs ne furent point admis, mais on en fit venir l'archimandrite ou chef des monastères de la Syrie, nommé Barsumas dévoué aveuglément à Dioscore, et digne client d'un pareil patron. Son caractère naturellement emporté, et l'habitude d'une vie sauvage plutôt que solitaire, avoient dégénéré en cette sorte de férocité que produit la séparation du commerce des hommes, quand elle n'est pas accompagnée d'une vraie piété : il avoit avec lui des troupes nombreuses de moines également farouches, gens asservis à ses caprices et prêts à tout oser, sans que la crainte de Dieu leur imprimât plus de retenue que le respect des hommes.

Eutychès vint lui-même à Ephèse. Son grand âge, ses infirmités, et le vœu de stabilité dans son monastère de Constantinople ne furent plus un obstacle pour ce fourbe inconséquent; parce qu'il se sentoit appuyé non-seulement de Dioscore, mais des officiers impériaux, que Chrysaphe avoit eu soin de bien choisir et de bien instruire. En effet, on l'accueillit favorablement; on l'écouta autant qu'il voulut, et l'on refusa d'admettre Eusèbe de Dorylée, son accusateur. Le novateur présenta par écrit sa profession de foi, qui n'étoit autre chose qu'une déclaration, par laquelle il se soumettoit aux décrets de Nicée et à ceux du premier concile d'Ephèse, anathématisoit vaguement les erreurs de Manès, de Valentin, d'Apollinaire et de Nestorius : après quoi il accusoit Eusèbe de calomnie, et le patriarche Flavien d'injustice et d'irrégularité dans son jugement.

Les évêques bien intentionnés représentèrent qu'on étoit assemblé pour traiter de la foi : Dioscore soutint que dans le

décret de l'empereur il n'étoit question que du différend entre Flavien et Eutychès ; et la plupart des notaires, osant se rendre coupables de faux, écrivirent que les évêques avoient acquiescé à la proposition de Dioscore, de ne point traiter de la foi, dans la crainte de rien innover. On garda si peu de mesures, que ces faussaires se jetèrent sur les notaires de l'évêque d'Ephèse, qui, avec quelques autres, ne s'étoient pas laissé corrompre : ils effacèrent ce que ceux-ci avoient déjà écrit, et leur arrachèrent leurs registres avec une violence brutale. L'avis qu'ouvrirent plusieurs évêques de lire la lettre du pape à Flavien, ne fut pas mieux accueilli : et quoique Dioscore, au commencement du concile, où les choses n'étoient pas encore portées au dernier excès, eût promis avec serment de la faire lire, il trouva toujours le moyen d'éluder cet engagement.

Enfin on déclara Eutychès innocent, on le rétablit dans la communion ecclésiastique et dans la supériorité de son monastère. Dioscore dit anathème à l'évêque de Dorylée, puis au patriarche de Constantinople ; en tombant en contradiction avec lui-même, après avoir fait statuer, le moment précédent, qu'on ne traiteroit point de la foi, il demanda si c'étoit une proposition tolérable que d'attribuer deux natures à Jésus-Christ après l'union. Tous les évêques qui lui étoient attachés, s'écrièrent : Que celui qui parlera de la sorte, soit anathème. Onésiphore d'Icone, avec quelques autres, se jetèrent à ses pieds, en le conjurant de bien penser à ce qu'il faisoit. Il s'avança sur les degrés de son tribunal, et dit avec emportement, que quand on devroit lui couper la langue, il ne prononceroit jamais rien autre chose. Alors différents évêques se mirent en devoir de faire des protestations.

Aussitôt il proféra ces mots : *Où sont les comtes ? A ce cri de guerre, on vit entrer et se répandre de toute part une multitude de gens armés ; d'autres portoient des fouets, des chaînes et des bâtons. Les moindres menaces étoient celles de la déposition et du bannissement pour quiconque refuseroit de souscrire. Plus furieux que les soldats, les moines d'Eutychès et du féroce Barsumas crioient à pleine voix : Que l'on coupe en deux celui qui divise le Christ en deux natures ; qu'on brûle tout vif le faux pasteur, le loup de Dorylée.*

On ferma les portes. Tout le monde frissonnoit d'effroi dans l'attente de ce qui devoit arriver. La plupart des évêques signèrent lâchement, entr'autres Domnus d'Antioche, qui vérifia ainsi le présage ou plutôt la prophétie de saint Euthymius. Juvénal de Jérusalem, Etienne d'Ephèse, Thalassius de Césarée donnèrent le même scandale, en abhorrant de même l'impiété dans le fond de leur cœur. Le patriarche Domnus se rétracta aussitôt, et fut déposé. On ne parle plus de lui depuis cet événement ; mais on croit qu'il retourna au monastère de saint Euthymius, et qu'il y termina peu après sa carrière. On mit en prison Ensèbe et Flavien. Ceux qui leur demeurèrent unis, furent envoyés en exil. Il y en eut quelques autres de déposés ; savoir, Ibas d'Edesse en Mésopotamie, son neveu Daniel de Carres, Aquilïn de Biblis, Savinien de Perre, et Théodoret, quoiqu'absent.

Au milieu de cette confusion et de la défection presque universelle de ces lâches pasteurs, on ne laissa pas de voir quelques dignes évêques, même parmi les Egyptiens. On entendit quelques-uns d'entr'eux s'écrier : Que craint donc le vrai fidèle ? Le martyr a-t-il rien d'horrible pour lui ? qu'on prépare les feux et les tortures, et l'on verra ce que nous pouvons en celui qui nous fortifie. Les légats refusèrent constamment de souscrire ; et le diacre Hilarus ayant trouvé moyen de s'évader, se rendit en Italie par des chemins détournés. Le patriarche Flavien dit qu'il en appeloit à l'évêque de Rome, et fut envoyé en exil à Hypèpe en Lydie ; mais auparavant il fut si cruellement battu, principalement par Barsumas et ses moines, et selon quelques auteurs, il reçut de Dioscore même tant de coups de pied dans l'estomac, qu'il mourut au bout de quelques jours ; acquérant ainsi la couronne du martyr, non par la main des idolâtres, mais par celles d'un évêque et d'un abbé qui se donnoient pour les défenseurs de la foi.

Cependant le pape Léon étoit fort inquiet sur ce qui se passoit dans ce malheureux concile, auquel il n'avoit consenti que malgré lui. Il fut bientôt confirmé dans ses pressentiments par le retour de son archidiacre Hilarus, qui arriva heureusement à Rome sur la fin de septembre. Comme on y tenoit tous les ans un concile au commencement d'octobre, on y délibéra

sur les moyens d'arrêter les progrès du scandale en Orient. On écrit de toute part pour ranimer le zèle dans un si grand besoin, et pour consoler les prélats opprimés. L'empereur Théodose continuant à ne voir que par les yeux de son eunuque, et ayant déjà autorisé par édit le conciliabule, l'intrépide Léon lui manda nettement¹, que le mystère de la foi chrétienne venoit d'être sacrilègement profané à Ephèse ; qu'il le conjuroit d'employer tout son pouvoir à réparer un si énorme scandale, au moins de tout laisser en état jusqu'à l'assemblée d'un nouveau concile de tous les évêques du monde. En attendant, il rassembla ce qu'il put d'évêques à Rome, annula avec eux tout ce qui s'étoit fait quant aux objets de religion, et pria le prince de révoquer son édit.

Ces remontrances n'attirèrent qu'une réponse également froide et honnête. Ses représentations que l'empereur Valentinien fit de son côté, ne furent guère plus efficaces. Il étoit venu de Ravenne à Rome, pour la fête de saint Pierre, avec les impératrices sa mère et sa femme. Au milieu de la solennité, comme ils étoient à l'église, le pape se présente à eux, en se détachant de l'autel, avec un nombreux cortège d'évêques qui avoient coutume de se rendre à Rome pour cette cérémonie. Il peint vivement le crime et le malheur d'Ephèse, conjure les larmes aux yeux ces personnes augustes d'écarter l'orage où l'Eglise se trouve exposée, de faire concevoir un juste effroi de ce péril à l'empereur d'Orient, et de lui faire sentir, vu l'état présent des choses, la nécessité d'assembler un concile général en Italie. Valentinien écrivit aussitôt à Théodose², le pria en propres termes de maintenir la dignité de saint Pierre et l'ancienne primauté de l'évêque de Rome sur toutes les églises, pour juger de la foi et des évêques. C'est, dit-il, en conséquence de cette prérogative, reconnue dans les plus célèbres conciles, que l'évêque de Constantinople vient d'appeler au pontife romain. Je vous prie donc de trouver bon que les évêques de toutes les régions s'assemblent en Italie, et que le pape prenant connoissance de toute la cause de Dioscore et d'Eutychès depuis son origine, il en porte un jugement con-

¹ Epist. 25. — ² Tom. 1, Conc. act C. Calc.

forme à l'équité et à la foi. On trouve encore dans cette lettre, tout pieux qu'en est l'objet, un reste indécent de la superstition païenne, dans le titre de divinité accordé à l'empereur d'Orient par celui d'Occident, quoique le sens de cette expression fût déjà bien différent de ce qu'il avoit été. Les deux impératrices appuyèrent fortement la lettre de Valentinien, en écrivant chacune de son côté¹.

Toutes ces sollicitations eussent été vraisemblablement sans effet, si la Providence, pour le bien de son Eglise, n'eût enfin dépouillé Chrysaphe de la confiance et de la faveur impériale, dont il faisoit un si pernicieux usage². Il fut recherché sur ses concussions et ses violences, trop publiques pour être plus long-temps dissimulées, et trop criantes pour n'être pas punies; d'autant mieux que le poids de la fortune, que cet homme né pour un tout autre sort ne pouvoit plus porter, devoit aussi fort à charge à celui qui en étoit l'auteur. Il fut condamné à l'exil, et bientôt après à la mort.

Quand l'empereur fut revenu à lui-même et à son bon naturel, il rendit son amitié à sa sœur Pulchérie, avec les démonstrations les plus touchantes et bien des regrets du passé. Il l'associa tout de nouveau à l'empire, et lui laissa tout pouvoir de remédier aux maux de la religion. Aussitôt ils prirent de concert de sages mesures pour la convocation du concile que le pape souhaitoit. Théodose écrivit lui-même au pontife, pour le prier d'approuver l'élection d'Anatolius, quoiqu'ordonné par Dioscore pour le siège de Constantinople : ce que le prudent pontife crut ne pas devoir refuser, toutefois après s'être assuré des dispositions d'Anatolius, autant qu'il convenoit pour le successeur de Flavian, martyr de la foi, et pour le protégé de Dioscore.

Théodose ne reçut point la réponse de sa lettre au pape, étant mort auparavant d'une manière que le public ne manqua point de prendre pour le châtement de sa funeste indulgence envers deux hérésiarques. Il se promenoit tranquillement près de la ville, lorsque son cheval l'emporta tout à coup : il tomba, et fut relevé sur-le-champ ; mais il avoit les vertèbres rompues, et il mourut la nuit suivante.

¹ Marcel. Chron. an. 450. — ² Nicephor. l. xiv, c. 49.

Il étoit âgé de quarante-neuf ans, dont il avoit régné quarante-un : terme long pour un prince qui ne sut, ni se conduire, ni choisir ses conducteurs. La pieuse Pulchérie, depuis le renouvellement de sa faveur, ne prit pas moins de soin de la conscience de son frère que de ses états. On observa que si autrefois il avoit fait autant de prières et d'aumônes, jamais il ne fut si attentif que dans ces derniers temps de sa vie, à la sanctifier par des œuvres dignes d'un prince solidement chrétien. Heureux surtout alors d'avoir écouté Pulchérie, et d'avoir ainsi expié, comme il est à présumer, des fautes que la sphère médiocre de son génie peut bien diminuer, mais que son inapplication ne permet pas d'excuser totalement ! C'est de Théodose le Jeune que le code théodosien prend sa dénomination ; non que ce prince ait fait toutes les lois qui y sont contenues, mais parce que ce recueil des constitutions des empereurs chrétiens fut composé par son ordre. Les lois qui regardent la religion sont rapportées dans les derniers livres.

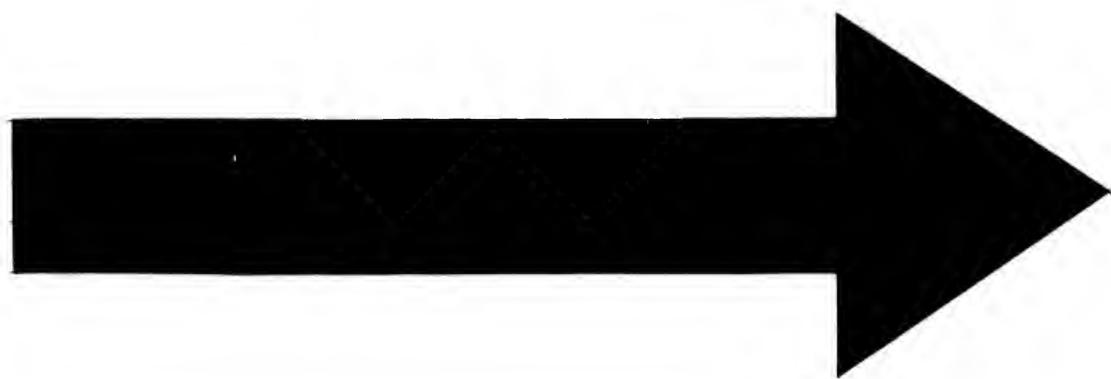
L'impératrice Eudoxie, veuve de Théodose, quitta la cour à la mort de son époux, et se retira à Jérusalem¹. Elle y sanctifia ses dernières années par la retraite et l'exercice continuel des vertus, après y avoir recouvré la vraie foi, sans laquelle, selon saint Augustin, il arrive à peine qu'elles en soient autre chose que l'apparence et le fantôme. Ses entretiens avec les plus parfaits solitaires, particulièrement avec saint Siméon Stylite et saint Euthymius, la rapprochèrent insensiblement des principes de l'ancienne croyance, et lui firent abjurer les nouveautés d'Eutychès assez long-temps avant sa mort, pour avoir tout le mérite de cette résolution généreuse. Elle s'étoit sincèrement réconciliée avec l'impératrice sa belle-sœur, à qui elle envoya une image de la Vierge, qui passoit pour avoir été peinte par saint Luc.

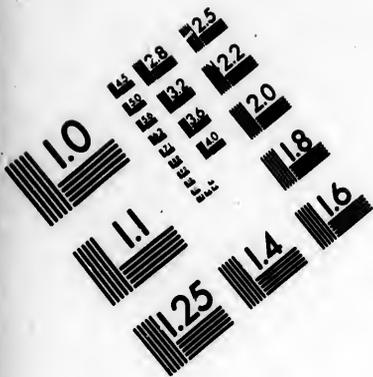
Pulchérie, demeurant ainsi la seule maîtresse de l'Orient, fit élire Marcien empereur, et pour le revêtir d'une splendeur nécessaire au bien de l'empire, elle l'épousa, mais à condition qu'elle demeureroit vierge. Il n'y avoit rien en cela qui fût contraire, du moins aux règles de la prudence chrétienne ; la

¹ Martel. Chron. au. 450. — ² Evang. v. c. 21 et 22, Niceph. xiv, 55.

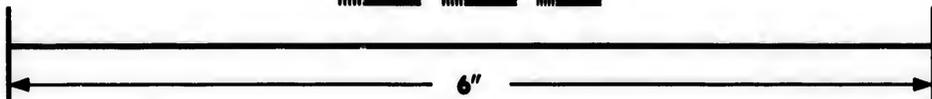
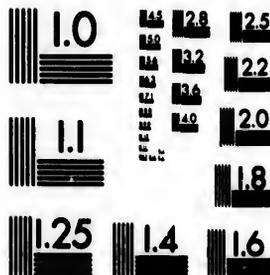
princesse ayant déjà cinquante-un ans, et Marcien étant également vertueux et avancé en âge. On raconte de lui, que se trouvant, dans sa jeunesse, à la malheureuse expédition d'Aspar contre les Vandales, il demeura prisonnier, comme la plupart des officiers distingués ; et que le roi Genséric, en les examinant, vit un aigle s'arrêter au-dessus de la tête de ce jeune homme de bonne mine : augure méprisable dont vraisemblablement le roi fut beaucoup moins frappé, que de la physionomie avantagée de son captif. Quoi qu'il en soit, il crut voir en lui quelque chose d'extraordinaire, le mit en liberté, et en le congédiant il lui fit promettre de ne point faire la guerre aux Vandales. Marcien fut proclamé empereur le vingt-quatre d'août de l'an 450. Dès le commencement de son règne, il condamna aux peines ordonnées anciennement contre les hérétiques, les clercs et les moines attachés à l'hérésie d'Eutychés qu'il confondoit avec celle d'Apollinaire. Il se déclara de même contre l'idolâtrie, dont il défendit toutes les observances, sous peine du dernier supplice et de confiscation des biens. Aussitôt après son élection, il écrivit religieusement au souverain pontife, comme au vicaire de Jésus-Christ, et il entra dans ses vues concernant la nécessité d'assembler un concile général.

Le pape Léon envoya, dans ces conjonctures, des légats à Constantinople pour traiter plus sûrement de l'affaire d'Anatolius, avec l'empereur Théodose, qu'il croyoit encore en vie ; ils furent accueillis par Marcien et Pulchérie, comme on devoit l'attendre de leur religion. Anatolius fit en concile la profession de foi la plus précise, dit anathème à Eutychés comme à Nestorius, et souscrivit avec respect la lettre du pape au patriarche Flavien. L'empereur fit rapporter à Constantinople le corps de ce martyr, que l'on commençoit à révéler comme tel, et qu'on déposa honorablement dans la basilique des apôtres. On expédia au plutôt des ordres, afin de rappeler les autres prélats exilés pour la même cause que Flavien ; et Théodoret fut compris dans ce nombre. Le siège de Dorylée avoit déjà été rempli : l'évêque Eusèbe, à qui l'on avoit donné un successeur pour prix de son ardeur à défendre la foi, s'étoit réfugié à Rome, comme en son plus sûr asile ; il n'en sor-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4903

15 28 25
32 22
20
8

10
01

tit que pour venir au concile, qui le rétablit dans son siège.

Il étoit question de célébrer ce concile avec une solennité capable de remédier au scandale de celui d'Ephèse ; mais il ne s'agissoit pas, ainsi que s'en exprima le docte Léon en écrivant à l'empereur Marcien¹, d'examiner de nouveau le mystère du salut, comme si l'on pouvoit encore douter de ce qu'on devoit croire. Il ne reste plus autre chose à faire, ajoutoit-il, que de considérer à qui et comment on doit pardonner, parmi ceux qui reconnoissent leur faute. Le pontife représenta aussi que, dans l'agitation où se trouvoit l'Occident, plus exposé que jamais à la fureur des Barbares, et principalement des Huns, les plus féroces de tous, il étoit à souhaiter qu'on pût différer le concile, parce que les évêques d'Occident ne pouvoient s'y rendre, tandis que leur absence pouvoit être si dangereuse pour les églises menacées d'un pareil fléau.

L'empereur crut qu'on ne pouvoit retarder, sans des inconvénients plus grands encore. Outre les motifs de religion, sa politique éclairée le pressoit, avant toute chose, d'étouffer la fermentation et les troubles, qui ne commencent le plus souvent dans l'Eglise que pour agiter plus violemment ensuite les états. Mais il ne fit rien qu'avec les plus grands égards pour l'autorité sacrée du pontife. Avant même de procéder à la convocation, il écrivit au pape de lui marquer s'il ne pouvoit pas venir en personne au concile, afin qu'on indiquât sans délai le lieu de l'assemblée aux évêques de l'Orient, de la Thrace et de l'Illyrie, et qu'ainsi réunis ils pussent efficacement pourvoir au bien de la religion et de la foi orthodoxe, selon ce que sa Sainteté auroit défini conformément aux règles ecclésiastiques.

Léon, dans sa réponse, exhorta l'empereur à signaler toujours le même zèle pour la conservation de la foi, et à protéger les légats qu'il envoyoit pour tenir sa place. Il écrivit en même temps aux Pères du concile, quoique le lieu n'en fût pas encore fixé. La lettre étoit conçue en ces termes² : « J'eusse ardemment souhaité, mes très-chers Frères, pour l'honneur du sacerdoce, que ses membres divers soutinssent la vraie foi avec une constance uniforme, et que ni la terreur, ni la faveur

¹ Epist. 41. — ² Epist. 47

des puissances du siècle n'en détournât aucun du chemin de la vérité. Mais puisque la divine miséricorde est plus grande que nos fautes, et que le Seigneur suspend sa vengeance pour donner lieu à nos repentirs, il nous faut seconder le dessein du religieux empereur qui veut nous rassembler, pour renverser les pièges de Satan et rétablir la paix de l'Église, en conservant les prérogatives d'honneur et de puissance du bienheureux apôtre Simon-Pierre. Il m'a invité à venir moi-même au concile ; ce que ne permettroit pas le malheur des temps, quand d'ailleurs tel seroit l'usage. Pensez toutefois que dans la personne de nos frères Paschasin et Lucence évêques, Boniface et Basile prêtres, tous quatre députés du Siège apostolique, je préside véritablement à votre concile, et que vous ne pouvez me regarder comme absent, moi qui suis présent dans mes vicaires, et depuis plus long-temps encore par mes lettres et ma persévérance à publier la vérité orthodoxe ; de manière qu'il ne vous est pas possible d'ignorer ce que l'ancienne tradition a transmis à notre Église. »

Ici il les rappelle à la confession de foi contenue dans son épître à Flavien, suffisante, dit-il, pour confondre tant l'impiété nestorienne que celle d'Eutychès. Il leur recommande ensuite d'user d'indulgence, et de ne priver, ni de leurs places ni d'aucun rang d'honneur, ceux qui abandonneront les nouveautés, sauf néanmoins les droits des orthodoxes que les novateurs auroient envahis, et qu'il est bien plus convenable de restituer suivant les règles de l'équité, que de céder par un excès de condescendance. Il joignit aux autres légats, Julien de Cos, que des critiques, très-estimables d'ailleurs, ont confondu mal à propos avec Jule de Pouzsoles qui avoit assisté au conciliabule d'Ephèse¹. Mais nous ne voyons pas qu'il ait eu part à la présidence, soit parce qu'il n'étoit pas nommé dans la lettre du pape au concile, soit qu'étant soumis, en sa qualité d'évêque de l'Hellespont, au patriarche de Constantinople, celui-ci avoit eu peine à le voir siéger avant lui. On ne trouve pas non plus que le prêtre Basile ait réellement présidé, sans qu'on puisse en rendre de raison.

¹ Pag. ad an. 451, num. 3.

L'empereur avoit d'abord marqué pour le lieu du concile la ville de Nicée, si respectable depuis la proscription de l'arianisme sous le grand Constantin ; mais il choisit ensuite Chalcedoine, parce qu'il vouloit y assister, et qu'il craignoit de s'éloigner du centre des affaires dans un temps où les Huns menaçoient la Thrace. Chalcedoine étoit comme un faubourg de Constantinople, que le Bosphore seulement en séparoit. L'abondance y régnoit comme dans la capitale ; l'air y étoit fort sain, et l'on y trouvoit les agréments avec les commodités de la vie. Hors de la ville, assez près de la mer, c'est-à-dire, à deux cent cinquante pas du détroit, s'élevoit la superbe église de sainte Euphémie, sur une pente douce, au milieu d'une contrée fertile. D'un côté se présentoit le rivage couvert de prairies, de moissons et d'arbres fruitiers de toutes les sortes ; de l'autre, un vaste amphithéâtre de collines richement diversifiées et couronnées de forêts ; en face, le spectacle magnifique de la ville impériale. L'église, avec ses dépendances, étoit d'une immense grandeur. On entroit d'abord dans un vaste péristyle, ou dans une très-grande cour entourée d'une belle colonnade ; de là dans la basilique, presque aussi grande que la cour et ornée de colonnes beaucoup plus riches ; enfin dans un dôme, porté ou plutôt suspendu sur peu de piliers d'une délicatesse et d'une hauteur prodigieuse, et qui ne laissoient pas de porter encore, dans tout le circuit intérieur, une galerie toute à jour, d'où l'on pouvoit entendre commodément l'office. Sous le dôme, à l'Orient, étoit le tombeau de l'illustre martyr, sans cesse fréquenté par le concours du peuple et des grands, qu'attiroit une infinité de miracles.

Ce fut en ce temple auguste, si convenable pour une assemblée sainte et nombreuse, que le concile de Chalcedoine se célébra, et tint sa première session, dès le huitième jour d'octobre de l'an 451. Pour imprimer le respect et maintenir le bon ordre, il s'y trouva dix-neuf des premiers seigneurs de l'empire. Les évêques nommés dans les actes sont au nombre de trois cent soixante ; d'abord les légats du pape, Paschasin et Lucence, avec le prêtre Boniface ; ensuite Anatolius de

¹ Evagr. 11. c. 3.

Constantinople, Dioscore d'Alexandrie, le successeur de Dominus Maxime d'Antioche, et Juvénal de Jérusalem. Mais voici l'ordre entier de l'assemblée¹. Les seigneurs envoyés par l'empereur étoient au milieu, devant la balustrade de l'autel, près de laquelle il y avoit deux sièges préparés, l'un pour l'empereur, et l'autre pour l'impératrice. À la gauche, place d'honneur dans les conciles, étoient les légats du pape, puis le patriarche de Constantinople, celui d'Antioche, les métropolitains et les autres évêques du Levant, du Pont, de l'Asie-Mineure et de la Thrace. À la droite, Dioscore d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Quintilien d'Héraclée tenant la place d'Anastase de Thessalonique, et les autres évêques d'Illyrie, d'Egypte et de Palestine. Ainsi les partisans d'Eutychès se trouvoient-ils placés au côté le moins honorable. L'Évangile étoit, comme au saint concile d'Ephèse, sur un trône au milieu de l'assemblée.

Le légat Paschasin parla le premier; et réquit de la part du pape, qu'il nomme chef de toutes les églises, d'empêcher Dioscore de s'asseoir dans le concile; puisqu'il s'agissoit de le juger. Les commissaires de l'empereur demandèrent ce qu'on avoit à lui reprocher. Il a usurpé, répondit Lucence, second évêque légat, l'autorité judiciaire dans l'Église, et il a osé tenir un concile œcuménique, sans l'autorité du saint Siège; ce qui est un attentat et un scandale sans exemple. Le superbe Dioscore fut obligé de quitter sa place, et s'assit au milieu de l'assemblée. Aussitôt Eusèbe, évêque de Dorylée, Athanase, prêtre d'Alexandrie et neveu de saint Cyrille, et quelques autres produisirent contre Dioscore plusieurs chefs d'accusation, avec les actes du faux concile d'Ephèse. Dioscore paya d'effronterie, n'épargna ni inventions ni mensonges; pas même les plus dépourvus de vraisemblance; et comme il avoit affaire à d'habiles antagonistes qui forçoient l'imposture dans tous ses retranchements, il fut réduit à prétexter qu'il n'avoit rien fait que de l'avis des évêques. À ce propos mille cris s'élevèrent à la fois du côté des Orientaux, qui lui reprochèrent ses violences et l'indignité de toutes ses manœuvres: l'appelèrent

¹ Act. 1, p. 94.
3.

le séducteur de ses frères, le persécuteur des véritables évêques et le bourreau du martyr Flavien. Les Egyptiens, extrêmement dépendants de l'évêque d'Alexandrie à cause de sa puissance presque souveraine dans cette importante province, et les évêques de la Palestine, à la suite de Juvénal de Jérusalem, qui avoit eu la foiblesse de trahir sa foi et sa conscience, tentèrent de justifier Dioscore, ainsi que son concile, et les esprits s'échauffèrent de part et d'autre avec un tumulte et des clameurs extraordinaires.

Ce fut bien pis quand on proposa d'admettre Théodoret, dont les Egyptiens ne parloient qu'avec horreur, comme d'un hérétique perfide et d'un faussaire impie. Les officiers de l'empereur furent obligés de prendre la parole, pour représenter que ces débats indécents conviendroient mieux à une émeute populaire qu'à une assemblée d'évêques. Mais enfin comme Théodoret, à l'exemple de Jean d'Antioche son patriarche, après des écarts véritablement inexcusables, étoit rentré dans le bon chemin, s'étoit détaché de Nestorius et réconcilié avec saint Cyrille, et que le pape, convaincu de la sincérité de sa pénitence, l'avoit admis à la communion et rétabli dans son siège, il fut résolu qu'il auroit place au concile, mais au milieu, en qualité d'accusateur, aussi-bien qu'Eusèbe de Dorylée. C'en fut assez pour faire sentir aux fauteurs de la nouveauté quel cours prendroient les choses, et que ce n'étoit plus le règne de la violence et de la confusion, comme à Ephèse. Aussitôt on vit les prélats foibles se détacher par troupes de leurs séducteurs, quitter le côté qu'ils occupoient, et passer, Juvénal à la tête, du côté où étoient les légats. Les accusations furent entendues et pesées mûrement, les actes du conciliabule d'Ephèse lus avec attention ; chacun rectifiant ou suppléant, comme les supercheries des hérétiques et le besoin le demandoient. Ainsi convainquit-on pleinement Dioscore d'avoir foulé aux pieds tous les canons, pour rétablir Eutychès, opprimer Flavien et Eusèbe de Dorylée.

La seconde session ou action, ainsi que s'expriment les actes de Chalcedoine, se tint deux jours après la première, savoir le dixième d'octobre. On y lut avec admiration la lettre de Léon à Flavien, qui expose avec tant de solidité et de netteté tout ce

qui touche le mystère de l'incarnation. Les évêques de l'Illyrie et de la Palestine élevèrent néanmoins quelques difficultés sur les endroits où la distinction des deux natures est plus fortement énoncée. Mais les plus savants des Pères firent sentir et comme toucher au doigt l'exacte conformité de cette doctrine avec les symboles des conciles de Nicée et de Constantinople, et avec les passages des anciens docteurs, particulièrement de saint Cyrille, si opposé à la doctrine nestorienne, qu'on paroissoit craindre. Après quoi elle fut approuvée d'une voix unanime, et regardée comme une règle infaillible de foi. Nous croyons tous ainsi, s'écria-t-on de toute part; telle est la foi des Pères, telle est la foi des apôtres; c'est Pierre lui-même qui a parlé par la bouche de Léon; il faut tenir cette foi pour être orthodoxe : anathème à qui ne croit pas ainsi ! Léon et Cyrille enseignent la même chose; voilà ce que Dioscore a caché : pourquoi n'a-t-on pas lu cette épître divine à Ephèse ? Telle fut la seconde action.

Dans la troisième, qui se tint trois jours après, il fut question de juger Dioscore dans toutes les formes canoniques. Les officiers impériaux, selon l'usage sagement établi, n'y assistèrent point. Il y eut en effet bien des chefs d'accusation, que le respect de l'état ecclésiastique ne permettoit guère d'approfondir devant des seigneurs séculiers. Il ne s'agissoit pas précisément de l'adhésion d'un patriarche aux rêveries impies d'un moine hypocrite, non pas seulement de ses excès contre les orthodoxes, des procédés révoltants qui avoient transformé un concile en un barbare brigandage : on l'accusoit encore de vols, d'exactions, de distractions sacrilèges sur des legs pieux, détournés en faveur de comédiennes et de femmes de mauvaise vie ; de plus, d'être un homicide, un incendiaire, un impudique sans frein et sans nulle crainte du scandale, d'avoir poussé l'audace jusqu'à dérober le blé que l'empereur avoit donné pour les églises de Lybie dans une extrême disette, en sorte qu'il s'étoit passé beaucoup de temps sans que le sacrifice terrible et non-sanglant eût été célébré. Ce sont les propres termes de l'accusation, dont l'adresse étoit conçue en ces mots : *Au très-saint et très-heureux patriarche œcuménique de la grande Rome, Léon, et au saint et œcuménique concile assemblé à Chalcedoine.*

Mais l'accusé ayant vu, dès la première session, que les choses prenoient pour lui un très-mauvais cours, il ne paroissoit plus au concile. En vain lui fit-on les citations accoutumées : il paya de mauvaises défaites, tout à fait inconséquentes et qui se détruisoient les unes et les autres. Sitôt qu'on en eut fait le rapport, les légats demandèrent à l'auguste assemblée quel châtement méritoit un pareil évêque. A l'instant on répondit de toute part qu'il étoit digne de toute la sévérité dont usoient les canons contre les impies qui les fouloient aux pieds. Alors Paschasin, Lucence et Boniface prononcèrent la condamnation contre Dioscore, le déposèrent de la dignité épiscopale et de tout ministère ecclésiastique. Ils la fondèrent sur ce qu'il avoit reçu à sa communion Eutychès, condamné comme hérétique par son propre évêque ; sur ce qu'il n'avoit pas laissé lire à Ephèse l'épître de Léon à Flavien, ce qui avoit causé tout le désordre de ce faux concile ; sur les différents griefs dont il étoit chargé par des requêtes particulières ; enfin, sur sa contumace à ne plus paroître. Il étoit encore mention de l'extravagance qui, sur la fin de son concile d'Ephèse, l'avoit porté, avec quelques évêques d'Egypte, à exclure de leur communion le souverain pontife.

La sentence portée contre cet audacieux étoit conçue en ces termes : Le très-saint évêque de Rome, Léon, par nous et par le présent concile, avec le bienheureux apôtre saint Pierre, qui est la base de l'Eglise et le fondement de la foi catholique, a déposé Dioscore de toute dignité, tant épiscopale que sacerdotale. Les Pères, par leurs différentes expressions, relevèrent comme à l'envi la primauté de Pierre, à qui les hérétiques avoient fait l'outrage d'excommunier son successeur. On trouve jusqu'à quatre-vingt-onze souscriptions variées de la sorte ; mais tous généralement souscrivirent après les trois légats. On observe qu'il y a une souscription en langue persienne. On signiffia aussitôt la sentence à Dioscore, et aux membres de son clergé qui se trouvoient à Chalcedoine ; puis on en fit part à l'empereur Valentinien aussi-bien qu'à Marcien et à Pulchérie, afin d'en procurer partout l'exécution par l'autorité impériale.

Depuis cette session, tenue le treize d'octobre, on différa

de cinq jours l'examen du dogme, marqué pour l'action suivante, qui se tint conséquemment le dix-sept, selon la manière ancienne de compter les délais judiciaires. A cette quatrième session, les commissaires de l'empereur recommencèrent d'assister aux assemblées, et prièrent les légats de déclarer ce que le concile avoit arrêté. Paschasin, prenant la parole, dit que les Pères de Chalcedoine suivoient ponctuellement la définition des trois conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople sous le grand Théodose, d'Ephèse sous Cyrille, et des écrits envoyés par le pape Léon comme expliquant la même foi, à laquelle on ne pouvoit rien ôter ni rien ajouter. Cette déclaration, faite en latin par les légats, ayant été expliquée en grec, les évêques s'écrièrent avec empressement qu'ils croyoient ainsi, que telle étoit la foi qu'ils avoient reçue à leur baptême, et qu'elle étoit invariable. Les commissaires impériaux demandèrent si tous les évêques trouvoient la lettre du pape Léon conforme à la foi des trois cent dix-huit Pères de Nicée et des cent cinquante de Constantinople¹. Elle avoit été examinée soigneusement par les Pères de Chalcedoine, suivant le témoignage exprès de saint Léon qui, dans sa lettre à Théodoret², dit que cet examen avoit d'autant mieux tourné à la gloire de Dieu, que l'autorité du premier pasteur n'avoit diminué en rien la liberté des inférieurs. C'est pourquoi Anatolius de Constantinople, Maxime d'Antioche, et une multitude d'évêques, au nombre d'environ cent soixante, répondirent, chacun à sa manière, qu'ils recevoient la lettre du pape à Flavian, parce qu'ils l'avoient trouvée conforme à la foi des Pères et des conciles³.

Il n'y eut pas jusqu'aux évêques de l'Illyrie et de la Palestine qui, revenus de leur première prévention, ne rendissent le même témoignage et ne voulussent le mettre par écrit. Après quoi les commissaires prenant la parole, pour abrégér apparemment : Si les évêques, dirent-ils, qui n'ont pas encore donné leur suffrage, sont du même avis, qu'ils le témoignent de vive voix. A l'instant ces prélats s'écrièrent tous ensemble : Tel est notre avis ; c'est ainsi que nous croyons. Mais les cinq

¹ Act. iv. — ² Epist. 63. — ³ Ibid. act. iv.

pensent aussi comme nous ; leur foi est celle de Léon : rendez-les au concile , puisqu'ils sont catholiques.

Ces cinq évêques étoient Juvénal de Jérusalem , Thalassius de Césarée , Eusèbe d'Ancyre , Basile de Scleucie , Eustache de Bérîte. Ayant présidé au conciliabule d'Ephèse avec Dioscore , ils avoient été menacés de la même condamnation dès la première action de Chalcedoine. Les instructions du pape à ses légats recommandoient beaucoup de douceur , et tous les Pères du concile y étoient enclins. On fit grâce à ces cinq prélats , et aussitôt on les admit au concile en signe de communion , toute l'Eglise retentissant de cris de joie et d'acclamations en l'honneur de l'empereur et de ses officiers.

Il n'étoit plus question que des évêques d'Egypte , qui faisoient une profession de foi suffisante , et anathématisoient Eutychès. Mais ils craignoient de souscrire l'épître de saint Léon , avant qu'on eût donné un successeur à Dioscore : ils ne croyoient pas leur vie en sûreté , s'ils se remontoient en Egypte sous ce même évêque qu'on les accuseroit d'avoir trahi , et dont personne ne pourroit les défendre , tous les gens en place tenant leur pouvoir de lui. Pour bien concevoir l'appréhension de ces évêques , il faut se souvenir que les patriarches d'Alexandrie avoient une puissance étonnante en Egypte , et que l'impérieux Dioscore l'avoit à peu près portée à l'indépendance. Après s'être parfaitement assuré de la foi de ces prélats , on usa de tempérament et de délai pour les tirer d'embarras.

Mais auparavant , et tandis que leur foi sembloit encore suspecte , Cécrope de Sébastopolis fit à leur sujet une réflexion digne d'être rapportée. Est-il juste , s'écria-t-il indigné de leur obstination apparente , est-il juste d'écouter dix hérétiques , au préjudice de douze cents évêques ? entendant par-là , non la totalité des évêques du monde , qu'on savoit être en plus grand nombre dans le seul empire d'Orient ; mais , selon quelques critiques , les Pères des quatre premiers conciles , et plus vraisemblablement ceux de Chalcedoine , en usant néanmoins d'hyperbole , comme il arrive souvent en pareille conjoncture. Ainsi pouvoit-il prendre le nombre défini pour l'indéfini . c'est-à-dire , douze cents en grec , comme on diroit six cents en latin , et mille en français , pour signifier une grand multitude. On

voit en effet que Cécrope ne prétendoit pas s'exprimer avec précision, puisqu'il ne nomme que dix Egyptiens, tandis qu'il y en avoit treize, mais il explique lui-même parfaitement sa pensée, en ajoutant que le concile œcuménique est plus digne de foi que toute l'Égypte, et à plus forte raison que quelques évêques de cette province.

Le moine Barsumas, cet abbé syrien qui avoit tant contribué au martyre de saint Flavien, eut l'effronterie de se présenter au concile. Mais il ne fut pas plutôt annoncé, que toute l'assemblée s'écria avec horreur : Anathème à Barsumas ! c'est le bourreau de Flavien : bannissez Barsumas ; il est plus digne de l'amphitéâtre que d'avoir entrée au concile. Il fut aussitôt chassé avec mépris. On employa des manières plus douces pour tâcher de ramener une quantité de moines beaucoup moins coupables, et prévenus seulement en faveur d'une doctrine inventée par un homme de leur état. Dans la cinquième action, qui se tint le vingt-deux, on s'occupa à dresser une formule de croyance qui pût satisfaire tous les orthodoxes. Mais il s'éleva des difficultés ; et on les poussa si loin, que les légats commençoient à parler de se retirer et d'obtenir un rescrit pour tenir un concile en Occident.

Toutefois la division paroît n'avoir procédé, au moins dans le grand nombre, que d'un malentendu. En effet, les commissaires impériaux ayant demandé à la multitude des évêques, s'ils recevoient la lettre de l'archevêque de Rome, on cria de tous côtés : Oui, nous l'avons reçue, nous y avons souscrit ; l'archevêque Léon croit comme nous, et il est d'accord avec Cyrille. Mais la crainte extrême qu'on avoit de retomber dans le nestorianisme, fit qu'on disputa beaucoup sur le choix entre deux expressions également catholiques. Il s'agissoit de prononcer, ou qu'en Jésus-Christ il y a deux natures, ou que Jésus-Christ est de deux natures. Cette dernière façon de parler signifie que Jésus-Christ est un composé de deux natures ; et l'autre, que Jésus-Christ a deux natures actuellement existantes. Or, ces deux significations ne sont nullement contraires. Mais cette expression isolée *de natures* étoit suspecte, à cause de l'usage qu'en faisoient les eutychiens. C'est pourquoi dans la définition, l'on mit *de deux natures, mais sans confusion et sans*

changement, aussi-bien que sans séparation : ce qui exclut tout à la fois, et le sens d'Eutychès, et celui de Nestorius.

Pour prévenir les divisions et les difficultés, en rédigeant cette décision, on imagina une méthode nouvelle dont on se trouva si bien, qu'elle fut pour les conciles suivans, l'origine des congrégations distinguées des séances publiques, et employées à minuter ou dresser les décrets. Sans s'exposer au choc des idées et aux lenteurs inévitables entre tant d'arbitres divers, on convint de donner la forme à la définition, par le moyen d'un certain nombre de députés commis pour une assemblée particulière. Ainsi, dans les diverses provinces ecclésiastiques, à raison de leur étendue, on choisit quelques prélats des plus qualifiés et des plus instruits, formant tous ensemble le nombre de vingt-deux, y compris les légats Paschasin, Lucence, Boniface et même Julien de Cos, quoiqu'il ne présidât point d'ailleurs au concile. Ils se retirèrent dans l'oratoire de sainte Euphémie, et ils y dressèrent une confession de foi entièrement conforme à la lettre de saint Léon, ainsi qu'à la doctrine constante et unanime de l'Eglise. Cette formule fut aussitôt lue en pleine session, où elle prit toute sa force par l'acceptation des Pères. Rien de plus propre, soit à donner une idée juste et sûre de la croyance orthodoxe, soit à fournir les termes convenables pour l'énoncer dans tous les temps.

Après y avoir rapporté tout au long les symboles de Nicée et de Constantinople, on dit qu'ils suffisoient aux âmes droites pour la connoissance de la religion ; mais que les ennemis de la vérité s'égarant dans leurs inventions contradictoires, et donnant dans des extrémités également erronnées de part et d'autre, le saint concile veut opposer à toutes leurs entreprises la digue d'une doctrine constamment inaltérable, qu'en conséquence il a défini que la foi des trois cent dix-huit Pères ; c'est-à-dire de Nicée, subsiste inviolablement, ainsi que la doctrine des cent cinquante assemblés à Constantinople, touchant le Saint-Esprit, lesquels, sans imaginer qu'il manquât rien à la foi précédente, s'étoient opposés plus directement aux hérétiques survenus depuis le premier concile. De même, poursuivent les Pères dans leur définition, à cause de ceux qui veulent anéantir

l'œuvre de notre rédemption, le saint concile de Chalcedoine reçoit les écrits de Cyrille, comme propres à réfuter l'hérésie encore postérieure de Nestorius, et à expliquer parfaitement le sens de l'ancien symbole : il y joint avec raison la lettre du très-saint archevêque Léon à Flavien contre l'hérésie d'Eutychès, comme également propre à établir la vérité.

Nous déclarons donc, concluent-ils, que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ, Notre-Seigneur, le même vraiment Dieu et vraiment homme, parfait dans l'une et l'autre nature; le même composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel au Père selon la divinité, et à nous selon l'humanité; semblable à nous en toutes choses, à l'exception du péché; engendré du Père avant les siècles selon la divinité, et dans le temps né de la vierge Marie selon l'humanité, pour nous et pour notre salut, un seul et même Jésus-Christ, Fils unique, Seigneur, en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, sans que l'union ôte la différence des natures, les propriétés de chacune subsistant et concourant à former une seule personne ou hypostase : en sorte qu'il n'est pas divisé ou séparé en deux personnes, mais que c'est un seul et même Fils unique, Dieu, Verbe, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le concile défend à quiconque d'enseigner ou de penser autrement, sous peine de déposition pour les clercs et les évêques, d'anathème pour les moines et laïques.

Cependant la nouvelle du triomphe parfait de la vérité ayant été portée au palais, l'empereur en vint témoigner lui-même sa vive satisfaction au concile, le vingt-cinq d'octobre, jour de la fête de sainte Euphémie. Il étoit accompagné des officiers qui y avoient assisté, et de quelques autres, au nombre de trente-quatre. Il fit un discours qu'il prononça en langue romaine, c'est-à-dire en latin, pour soutenir la majesté de l'empire, et qui fut sur-le-champ expliqué en grec, en faveur du grand nombre. Partout on y remarque la plus religieuse attention de la part de ce prince, à ne point s'ingérer dans les choses purement ecclésiastiques. Il déclare qu'on ne doit avoir d'autre croyance sur le mystère de l'incarnation, que ce qu'ont enseigné les Pères de Nicée, et saint Léon dans sa lettre

à Flavien ; qu'il apporte au concile les humbles dispositions où fut autrefois le grand Constantin, sachant aussi-bien que ce grand homme, qu'il doit exercer sa puissance, non pour décider les questions de la foi, mais pour appuyer les décisions que les Pères en auront faites.

Les évêques eurent peine à contenir jusqu'à la fin du discours les transports de leur joie et de leur reconnoissance. Il ne fut pas fini, qu'ils s'écrièrent en foule : Vive à jamais le nouveau Constantin ! Vive le religieux empereur, et l'impératrice orthodoxe ! Longues années, règne heureux à Marcien amateur du Christ ! Puisse-t-il nous commander à jamais, et abonder en toutes sortes de biens ! Cependant on lui dit qu'on avoit dressé une profession de foi qui sapoit toutes les nouveautés impies : il souhaite qu'on lui en fit la lecture. Quand on l'eut achevée, il demanda si tous les évêques étoient d'accord sur ce qu'ils venoient d'entendre. Tous crièrent d'une voix unanime : Nous n'avons qu'une foi et qu'une doctrine ; telle est la foi des saints docteurs, telle fut la foi des apôtres, telle est la foi qui a sauvé l'univers ; et les acclamations recommencèrent avec plus de transport que jamais. On répéta cent fois les noms de nouveau Constantin, de nouvelle Hélène, et tous les titres les plus capables d'exprimer l'amour et le respect. Ce furent les mêmes applaudissements et les mêmes transports, quand Marcien dit que la foi catholique étant si clairement énoncée, il ne restoit plus qu'à ôter pour l'avenir tout prétexte de division.

Pour assurer l'exécution du jugement canonique des pasteurs, l'empereur ordonna que quiconque désormais exciteroit du trouble par des disputes en matière de foi, seroit banni et dégradé de sa charge, si c'étoit un laïque, et déposé, s'il étoit clerc. Puis il ajouta qu'il avoit médité et fait dresser certains réglemens, qu'il croyoit importer beaucoup au bon ordre ; mais que, par une juste déférence pour les Pères, il avoit jugé que la sanction s'en devoit faire canoniquement par le concile. Il s'agissoit d'empêcher les clercs et les moines de s'engager dans les affaires séculières, telles que les fermages ou les intendances des terres ; de rendre les moines plus tranquilles et plus soumis à l'évêque diocésain, les clercs plus

stables dans leur diocèse naturel : articles qui furent tous applaudis, devinrent autant de lois stables dans l'Eglise, et formèrent le fondement de la discipline encore en vigueur aujourd'hui par rapport à ces objets.

Jusqu'ici nous avons vu ce qu'on a regardé de tout temps comme la partie essentielle du concile de Chalcédoine. Ce n'est pas que tout ce qui s'y est fait en présence et du consentement des légats, ne soit regardé comme revêtu d'une autorité respectable; mais les six premières sessions, seules incontestablement œcuméniques, contiennent ce qu'il y a de plus important, savoir la définition de foi, l'acceptation de la lettre du pape à Flavian, et la déposition de Dioscore. Les autres actions ou sessions, jointes aux premières, forment le nombre de quinze, y compris l'assemblée qui porta en faveur de l'évêque de Constantinople, le fameux décret, auquel les légats, et le pape ensuite, s'opposèrent constamment. Mais dans toutes ces dernières sessions, du moins au rapport du pape Pélage II, qui attribue presque tous les canons à la sixième, on ne régla que des affaires particulières, dont toutefois quelques-unes méritent encore attention.

On exigea inflexiblement que Théodoret dit anathème à Nestorius. Il ne s'agissoit plus de cette hérésie; il s'agissoit au contraire de proscrire la doctrine qui donnoit dans l'excès diamétralement opposé. Mais, dirigée par le Saint-Esprit, l'Eglise a le point fixe de la vérité pour objet, et parut singulièrement attentive ici à s'éloigner des deux extrémités vicieuses. Théodoret avoit été très-justement et très-fortement soupçonné de nestorianisme. Rentré depuis en lui-même, il s'étoit expliqué en parfait catholique; et en satisfaisant à toutes les interrogations du souverain pontife, il l'avoit pleinement convaincu de la pureté de sa croyance. Mais les Pères de Chalcédoine voulurent une réparation du scandale, la plus authentique qu'il étoit possible, dans les lieux mêmes où il avoit été donné. C'est pourquoi ils exigèrent que l'ancien panégyriste de Nestorius et de ses écrits anathématisât purement et simplement cet hérésiarque avec sa doctrine, c'est-à-dire, comme on s'est exprimé depuis, qu'il en condamnât les ouvrages pernicieux dans le sens de leur auteur. A la première proposi-

tion qu'en fit le concile à Théodoret, il répondit que, par sa requête à l'empereur, connue par un écrit adressé au pape, la pureté de sa foi étoit évidente; et il proposa de faire lire ces deux pièces. Il est inutile de rien lire, répliquèrent les évêques d'une voix fort élevée, qui annonçoit le mécontentement et la défiance. Faites ce qu'on n'a que trop de raison d'exiger de vous, et dites anathème à Nestorius. Grâce à Dieu, dit Théodoret, j'ai été nourri et instruit dans la saine doctrine, et l'ai hautement enseignée. Je rejette, non-seulement celle de Nestorius et d'Eutychès, mais celle de quiconque a de mauvais sentiments. Encore une fois, s'écrièrent les évêques, dites nettement anathème à Nestorius et à sa doctrine, à Nestorius et à ses partisans. Il répondit que c'étoit bien asscz confondre la calomnie, que de se présenter à un concile, où il paroissoit moins pour son intérêt que pour celui de la charité et de l'édification, et afin de ne laisser aucun doute sur sa catholicité. On l'interrompit, en criant derechef : Dites nettement anathème à Nestorius et à tout son parti. Je ne le dirai point, repartit-il, que je n'aie expliqué ma croyance. En même temps il ouvrit la bouche pour faire cette explication; mais il fut interrompu par mille voix qui crièrent toutes ensemble : Il est hérétique, il est nestorien; qu'on le classe d'entre nous : de manière qu'il n'eut point d'autre parti à prendre, que de dire sur-le-champ, sans préambule ni tergiversation, anathème à Nestorius et à sa doctrine. Après quoi, il ajouta qu'il avoit souscrit, dans la droiture de son cœur, à la définition de la foi, ainsi qu'à la lettre de saint Léon, et qu'il tenoit pour hérétique quiconque ne croyoit pas fermement leur doctrine. Alors les cris de joie succédèrent aux menaces, et l'on entendit répéter ces mots de toute part : Théodoret est digne de son siège, qu'on le rende à son église, nous le reconnoissons, nous le recevons pour orthodoxe. Puis on applaudit au jugement déjà porté par le souverain pontife, en réitérant cent fois les acclamations : Vive Léon ! longues années à l'archevêque Léon ! c'est avec Dieu que Léon a jugé !

Ibas, évêque d'Edesse, avoit été déposé au faux concile d'Ephèse, ainsi que Théodoret et pour les mêmes causes. Il demanda pareillement à être rétabli, et avec d'autant plus de

raison qu'on l'avoit condamné quoiqu'absent. Les Pères exigèrent encore qu'il dît anathème à Nestorius aussi-bien qu'à Eutychés : ce qu'il fit sans difficulté. Je l'ai, dit-il, anathématisé par écrit, lui et sa doctrine, et comme on n'a point de peine à répéter ce qu'on pense véritablement, j'anathématisé Nestorius, Eutychés, et quiconque ne croit pas comme ce saint concile. Après une démarche si franche et si peu équivoque, on ne put douter de la foi d'Ibas, et il fut rétabli dans tous ses droits. Les légats ne voulurent point qu'on lût la procédure faite contre lui au faux concile d'Ephèse; cette assemblée ne méritant pas seulement le nom de concile, et n'ayant rien fait à quoi l'on voulût avoir égard, excepté l'ordination de Maxime. Encore toute la raison qu'on alléguait pour la maintenir, c'est que le très-saint archevêque de l'ancienne Rome, dit Anatolius de Constantinople, en recevant Maxime à sa communion, a jugé qu'il devoit gouverner l'église d'Antioche.

Le légat Paschasin dit pour Ibas, qu'on avoit des preuves suffisantes de sa catholicité, dans toutes les pièces qui avoient été lues jusque-là. Quelques critiques ont voulu conclure de ces expressions vagues, que les légats avoient approuvé la fameuse lettre qu'on prétend avoir été écrite par cet évêque Ibas au persan Maris, et que nous verrons condamnée dans la suite par le cinquième concile général. L'approbation prétendue d'Anatolius, sur le même objet, n'est pas mieux fondée. Il n'y eut que l'évêque d'Antioche qui déclara positivement la lettre d'Ibas orthodoxe; et l'on ne peut nullement présumer qu'il fût en cela l'organe du concile. Il n'étoit pas question à Chalcedoine d'examiner judiciairement cette pièce: il s'agissoit uniquement d'en juger l'auteur, sur sa manière actuelle de penser, qui n'étoit plus douteuse depuis qu'il avoit si nettement anathématisé Nestorius et sa doctrine.

Quoique Maxime vint d'être affermi sur le siège d'Antioche, il restoit quelque difficulté par rapport à son prédécesseur Domnus, à qui l'on jugea convenable d'assurer au moins une subsistance honnête. On créa donc à son profit une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, et c'est peut-être ici le premier exemple d'une pension sur un bénéfice: on en trouve

plusieurs autres dans les dernières sessions du même concile.

Il y a quelque chose de plus singulier au sujet de l'évêché de Pierre, suffragant d'Hiéraples en Syrie. Athanase et Sabinien se disputoient ce siège, pour lequel Sabinien avoit été ordonné par le métropolitain, à la place d'Athanase. Celui-ci étoit accusé de plusieurs crimes : mais il n'avoit été condamné que pour n'avoir point voulu comparoître devant son métropolitain, qu'il disoit son ennemi. Cette affaire ne paroissant pas suffisamment éclaircie, le concile en renvoya l'examen au patriarche du ressort, qui étoit celui d'Antioche, avec obligation de terminer dans l'espace de huit mois. Si Athanase étoit convaincu d'un seul chef digne de déposition, il devoit être traité selon la rigueur des lois ; mais si, dans le terme donné, l'on négligeoit de le poursuivre, ou si l'on ne réussissoit pas à le convaincre, on devoit le rétablir dans son siège. Sabinien, dans ce dernier cas, ajoute le concile, conservera la dignité d'évêque et le droit de succéder à son compétiteur, avec une pension que le patriarche proportionnera aux facultés de cette église. Quelques observateurs trouvent l'institution des évêques coadjuteurs dans ce traitement de l'évêque Sabinien.

Dans la quinzième session, qui se tint le dernier jour d'octobre, le clergé de Constantinople pria les légats de traiter avec lui d'une affaire importante qui concernoit son église. Ils répondirent avec autant de sagesse que de fidélité au souverain pontife, qu'ils n'en avoient point reçu de pouvoir à ce sujet, et jamais on ne put les engager à sortir des bornes prescrites à leur commission. Le patriarche Anatolius, qui se trouvoit à peine affermi sur son siège, portoit loin ses vues. Peu content de la prééminence dont il étoit en possession parmi les Orientaux, il prétendoit à une primauté effective de juridiction sur tous les prélats de l'Orient. Les circonstances ne lui pouvoient être plus favorables : il se trouvoit le seul des patriarches qui fût irréprochable et qui fit un personnage digne de son rang. Dioscore, patriarche d'Alexandrie, avoit été déposé dès la troisième session du concile. L'état de Maxime d'Antioche n'étoit pas assuré, puisqu'il avoit été élu à la place de Domnus, déposé au conciliabule d'Ephèse. Pour Juvénal de Jérusalem, il devoit être recherché avec d'autres évêques des plus consi-

pérables, comme fauteurs de Dioscore. Ainsi, à bien évaluer les choses, aucun de ces premiers pasteurs n'avoit à Chalcedoine le rang qui convenoit à leurs sièges. Le pli des affaires favorisant ainsi les prétentions d'Anatolius, en l'absence des légats, on fit en faveur de Constantinople le fameux canon où il est statué que toute primauté et l'honneur principal devoient être conservés à l'archevêque de l'ancienne Rome; mais qu'après lui l'archevêque de la nouvelle jouiroit des mêmes prérogatives d'honneur, et de la même primauté de puissance sur l'Asie, la Thrace et le Pont, dont il ordonneroit les métropolitains. Cent quatre vingt-quatre Pères seulement signèrent cette disposition.

Le lendemain il y eut une assemblée, qui forma une seizième action ¹. Les légats s'y présentèrent, et s'y plainquirent très-vivement de ce qui s'étoit fait la veille, comme contraire aux canons de Nicée touchant le maintien des grandes églises dans leurs droits respectifs, et ils notifièrent les instructions que le pape leur avoit données à cet égard. On leur opposa les canons du concile de Constantinople, tenu environ quatre-vingts ans auparavant; mais ils répondirent: Que demandez-vous donc aujourd'hui, si depuis tant d'années vous avez joui de cette prérogative? et si vous n'en avez pas joui, pourquoi la demandez-vous? Ils prétendirent encore qu'on n'avoit pas donné un consentement libre à ce décret. Sur quoi les commissaires interrogèrent les évêques d'Asie et du Pont. Treize en particulier, et les autres en général, dirent qu'ils avoient souscrit volontairement. Quant aux Egyptiens, qui étoient les plus intéressés à défendre la dignité du siège d'Alexandrie, le premier incontestablement après Rome, du moins avant ces dispositions nouvelles, on ne leur demanda point leur consentement. Ils n'étoient pas même présents à ces dernières sessions, parce qu'on n'avoit pas encore rempli l'espérance qu'on leur avoit donnée de mettre à leur tête, avant qu'on sortit de Chalcedoine, un nouveau patriarche, sans lequel il n'étoit pas d'usage parmi eux de rien souscrire. Ainsi la préséance de l'église de Constantinople fut confirmée par acclamation, sans

¹ Act. 26. p. 796.

qu'on en vint à la collection des voix par ordre et par tête. On ne voit nulle part que le nombre des souscriptions du jour précédent ait augmenté. Les Grecs, qui n'ont pas manqué d'en donner une liste exacte, ne la font, dans tous leurs dénombremens, que de cent quatre-vingt-quatre, quoique les Pères de Chalcédoine fussent pour le moins au nombre de cinq cent vingt, et suivant quelques auteurs, de six cent trente. Les légats s'opposèrent fortement à cette innovation, présentèrent leur protestation en forme, et la firent insérer dans les actes du concile. Le motif qu'ils y allèguent, n'est autre que l'instruction qu'ils avoient reçue du Siège apostolique. Rome n'y étoit intéressée directement que pour sa juridiction patriarcale sur la Thrace, et non pas pour les droits de sa primauté. Il n'étoit pas question d'égalité entre le pape et l'évêque de Constantinople ; mais seulement de ressemblance et d'analogie entre les dignités de l'un et de l'autre : c'est-à-dire, que comme le souverain pontife est le premier dans toute l'Eglise, l'évêque de Constantinople le seroit après lui en Orient. Tel est évidemment le sens du canon, puisque le concile annexe immédiatement après et d'une manière exclusive, à l'évêque de Rome la primauté universelle d'honneur et de juridiction, que d'ailleurs on lui voit exercer d'un bout à l'autre du concile de Chalcédoine.

Les Pères, en conséquence, ne manquèrent pas d'écrire au vicaire de Jésus-Christ, pour lui rendre compte de tout ce qu'ils venoient de faire, et lui demander l'approbation même du dernier canon. Nous vous supplions, disent-ils, d'honorer notre jugement, en le confirmant par votre suffrage : et comme de notre part nous nous sommes accordés, dans l'unité de la foi, avec vous qui êtes notre père et notre chef ; que l'éminence de votre autorité mette aussi le dernier sceau au décret qu'ont fait vos enfans pour l'honneur de la ville impériale. En usant de votre sollicitude ordinaire à l'égard de l'église de Constantinople, faites rejaillir sur elle quelque rayon de ce viv amas de lumières et de splendeur qui environne votre chaire apostolique. Tels sont et nos vœux et notre confiance, fondés sur la sage générosité d'un père, qui épanchera volontiers son abondance sur ses enfans. Vos légats, à la vérité, nous ont

résisté fortement ; mais sans doute pour réserver à votre sainteté l'honneur d'une si belle œuvre, et afin que vous signaliez votre zèle pour l'éclat de la discipline, aussi-bien que pour la sûreté de la foi¹.

Léon ne déséra point à une suppliche si engageante. Il confirma, quant à la condamnation de l'hérésie et des hérétiques, le concile de Chalcédoine assemblé, dit-il, par l'ordre des empereurs, avec le consentement du Siège apostolique. Mais quant à la prérogative de l'église de Constantinople, il refusa constamment de la confirmer. A Dieu ne plaise, écrivit-il à Anatolius², que contre ma conscience je contente vos désirs ambitieux ! Sachez que le canon même de Constantinople, sur lequel vous les établissez, n'a aucune force, puisqu'il n'a pas été fait de concert avec le saint Siège. Il lui reproche ensuite, d'un ton d'autorité assez vif, de s'être arrogé, contre les canons, l'ordination de Maxime d'Antioche.

Dans une lettre à l'empereur Marcien³, où il prend à dessein le titre d'évêque de l'Eglise romaine et universelle, il dit que c'est bien assez pour Anatolius d'être monté sur le siège de la ville impériale, par la faveur de l'empereur et le consentement du Siège apostolique, sans vouloir s'élever aux dépens des autres sièges. Si je ne l'ai pas recherché, ajoutet-il, sur l'ordination qu'il a osé faire de Maxime, ç'a été uniquement pour le bien de la paix. Il écrivit à Maxime même. Dans cette lettre, il blâme ses légats d'avoir souffert qu'Anatolius eût la préséance au concile de Chalcédoine sur cet évêque d'Antioche, puis il lui déclare que tout ce qu'on dit avoir été fait ou toléré par ses légats, outre les définitions de la foi, demeurera sans effet et sans force. Par ces différentes lettres, on voit que le pape saint Léon n'étoit point occupé du soin de la prééminence essentielle de son propre siège, à quoi on ne songeoit pas de donner atteinte. Il n'alléguait point de motif plus pressant de son opposition aux prétentions du patriarche de Constantinople, que l'injure faite par-là aux autres grands sièges de l'Orient, contre les anciennes dispositions du concile de Nicée.

¹ Conc. Calc. p. 82. — ² Epist. 35. — ³ Epist. 54.

Il y a plusieurs autres canons du concile de Chalcedoine. Les Grecs en marquent trente, en comprenant celui des prérogatives de Constantinople, qui est le vingt-huitième. Les Latins n'en comptent que vingt-sept, qui furent reçus de toute l'Eglise, et dont ceux qui sont effectivement de ce concile avoient été dressés dans les six premières sessions, commel'indiquent les anciens exemplaires, où on les trouve à la fin de la sixième. Toutefois, on ne peut attribuer sûrement aux sessions œcuméniques de ce saint et célèbre concile, que les trois canons que nous avons rapportés en traitant de cette session, quoique les autres soient aussi très-anciens et très-respectés de toute l'Eglise, qui conserve encore aujourd'hui le fond de la même discipline.

Les excommunications n'y sont cependant que comminatoires; les peines encourues par le seul fait étant fort rares dans l'antiquité, et cette manière abrégée de procéder n'étant devenue nécessaire que par la suite. Le sixième canon défend d'ordonner des clercs qui ne soient pas attachés à quelque église; et telle fut, dès le concile de Nicée, qui fit un règlement semblable, l'origine du titre fixe des bénéfices. Le neuvième fait foi qu'il étoit encore défendu aux ecclésiastiques de porter leurs affaires aux tribunaux séculiers. Deux clercs en différend devoient s'adresser à l'évêque: si l'on étoit en contestation avec l'évêque même, c'étoit au concile de la province qu'on avoit recours; et l'on devoit recourir à l'exarque ou au patriarche, contre le métropolitain. Ce canon fut confirmé, quant à sa substance, par une loi impériale de l'an 456, portant que les clercs ne pourroient être appelés en jugement que devant l'évêque, sinon à Constantinople, où il seroit libre, pour les affaires temporelles, de les citer devant le préfet du prétoire, sans qu'eux-mêmes, de leur propre mouvement, pussent aller à aucun juge laïque. Le quatorzième canon, en défendant aux lecteurs d'épouser des femmes d'une foi suspecte, dans les provinces où il leur étoit permis de se marier, nous apprend que cette liberté n'étoit pas universelle, même pour un ordre mineur: preuve surabondante de l'exactitude de l'Eglise à conserver la continence parfaite dans les ordres supérieurs.

Il faut encore observer qu'à Chalcedoine, l'ordre des sessions,

ou des diverses matières qu'on y traita, n'est pas le même dans tous les exemplaires. Cette diversité, qui ne se rencontre pas seulement dans les actes de ce concile, provenoit de ce que les évêques des grands sièges amenoient chacun leurs notaires particuliers aux conciles généraux, et leur faisoient transcrire ou rédiger les actes, selon le besoin qu'ils en avoient. Tous recueilloient avec soin ce qui intéressoit universellement l'Église, comme les points de dogme, et la discipline générale : mais pour ce qui ne concernoit que des affaires particulières, ceux qui n'y étoient pas intéressés, ou l'omettoient, ou ne le plaçoient dans leur recueil que selon les degrés d'importance qu'ils y attachoient.

L'empereur Marcien soutint de tout son pouvoir les décrets de Chalcédoine. Dioscore, l'âme de l'hérésie eutychieuse, plus qu'Eutychès même, fut exilé en Paphlagonie, où il mourut misérablement. Pour lui ôter d'abord toute espérance d'être jamais rétabli, Théodose, gouverneur d'Égypte, eut ordre de faire assembler le clergé et le peuple d'Alexandrie, afin d'élire un nouveau patriarche¹. Protère fut effectivement élu. C'étoit lui que Dioscore avoit établi son vicaire en partant pour le concile ; mais il avoit d'autres titres en sa faveur. Outre sa prudence et son habileté, qui pouvoient lui avoir attiré la confiance de son patriarche, sa vertu étoit éminente : ce qui ne lui attira que des chagrins de la part d'un peuple licencieux et fort attaché au dernier patriarche, qui ne génoit personne dans sa manière de vivre. Quand ils virent la scène entièrement changée, et qu'on procédoit à l'exécution des décrets canoniques, ils redemandèrent Dioscore avec fureur, et se portèrent aux derniers excès². Les moines, déjà infectés en très-grand nombre de nouvelles erreurs, fomentoient les mécontentements et la révolte, faisoient le coup de main dans l'occasion, et se monroient partout les plus emportés. L'empereur crut faire plier Alexandrie, par le retranchement de la distribution ordinaire des grains, par l'interdiction des bains et des spectacles. Mais le trouble et la sédition ne faisant qu'augmenter, il parut plus expédient de dissimuler avec un peuple si animé

¹ Liber. c. 14. — ² Evagr. 11, c. 5.

et si nombreux, qui se calma en effet pour un temps. Cependant l'évêque Protère courut des dangers presque continuels, et son pontificat ne fut jamais bien tranquille. Comme la nouvelle hérésie avoit les moines pour auteurs et pour défenseurs, dès lors ces contrées, remplies de cénobites et de solitaires, furent tellement infectées, qu'elles ne reprirent jamais bien la pureté de la foi. Ainsi commença le schisme de ce qu'on appela depuis les cophtes ou jacobites, qui dure encore aujourd'hui.

Le mal ne fut pas si grand en Palestine; mais il ne laissa pas d'y avoir beaucoup de troubles, causés par un moine intrigant et vicieux qu'on appelloit Théodose. Il avoit été autrefois convaincu de plusieurs crimes par son évêque, et chassé pour cela de son monastère. Passé en Egypte, il s'étoit emporté contre Dioscore même, alors encore patriarche, avoit été condamné à être fouetté publiquement et promené par la ville sur un chameau. La faction du moine Barsumas vint à propos pour relever les espérances de Théodose dans l'infamie dont il étoit couvert; mais il falloit se vouer à Dioscore, qui étoit l'auteur de la flétrissure. Tout personnage convient aux âmes de cette bassesse. Théodose alla au concile de Chalcedoine, retourna aussitôt après en Palestine, cria de toute part, avec une impudence et une audace forcenées, que le concile avoit trahi la foi, rétabli l'hérésie de Nestorius, et reconnu en Jésus-Christ deux personnes qu'il falloit adorer.

L'impératrice Eudoxie, retirée dans cette province depuis son veuvage, n'étoit pas encore guérie de sa jalousie contre Pulchérie. Elle se prévint aisément contre un concile protégé par sa rivale, et se déclara pour la faction du moine Théodose qui, par ce moyen, entraîna bientôt la plupart des moines et du peuple. Juvénal de Jérusalem étant revenu de Chalcedoine, où il s'étoit enfin déclaré généreusement pour la bonne doctrine, on entreprit de la lui faire abjurer avec une telle violence et un si effroyable désordre, qu'il fut trop heureux de retourner bien vite sur ses pas chercher un asile dans Constantinople. On gagna pour l'assassiner, un scélérat qui manqua son coup; mais qui, voulant de manière ou d'autre mériter son salaire, massacra Sévérien, évêque de Scythopolis.

Alors le champ étant libre, les schismatiques s'assemblèrent à Jérusalem, et choisirent Théodose pour leur évêque. Il en ordonna d'autres pour plusieurs villes de Palestine, surtout à la place de ceux qui n'étoient pas encore revenus de Chalcedoine¹. Le gouverneur de la province étoit éloigné et occupé avec ses troupes contre les Barbares. On mit tout en combustion pendant son absence, et l'on prit des mesures pour ne pas le craindre à son retour. Pour cela on ne fit pas difficulté d'ouvrir les prisons, de mettre indistinctement tous les criminels en liberté; et avec ces brigands, unis aux gens de Théodose et d'Eudoxie, on osa fermer les portes de la ville à celui qui avoit toute la puissance de l'empereur dans le pays. On exerça la plus violente persécution contre quiconque n'embrassoit pas la communion de Théodose; on osa dire anathème au concile de Chalcedoine et au pape Léon; on pilla le bien des uns, on brûla les maisons des autres, on les frappa, on les fouetta avec cruauté, on maltraita indignement les femmes de la première condition, et il y eut une quantité de martyrs. Théodose occupa ainsi, pendant près de deux ans, le siège épiscopal de Jérusalem.

Les provinces occidentales reçurent bien différemment les décisions du saint concile. Saint Léon leur avoit déjà envoyé, du moins aux évêques de Gaule, sa lettre à Flavien. Elle en avoit été reçue avec respect et actions de grâces, comme ils le lui témoignèrent de leurs sept provinces, au nombre de quarante-quatre évêques en une seule fois, sans compter plusieurs autres lettres particulières. Aussitôt que les décisions de Chalcedoine avoient été reçues à Rome, le pape les leur avoit fait passer avec une copie de la sentence rendue contre Dioscore. Il en usa de la même manière et avec le même succès à l'égard des évêques de la Gaule Cisalpine ou du Milanez, et apparemment avec les prélats de toutes les autres provinces. Dans la réponse des Cisalpins, qui est une lettre synodale aussi bien que celle des quarante-quatre évêques de la Gaule proprement dite, ceux-là déclarent qu'ils ont lu dans leur concile la lettre à Flavien; qu'ils l'ont trouvée conforme aux saintes

¹ Niceph. xv, c. 9.

Écritures et aux écrits des Pères; qu'en conséquence ils condamnent avec elle les nouvelles erreurs qui s'élèvent contre le mystère adorable de l'incarnation.

Pendant ces alternatives de douleurs et de consolation, le saint pontife fut replongé tout à coup en d'autres alarmes, par l'irruption des Huns, qui, sous la conduite du terrible Attila, menaçoient d'une ruine totale les plus belles provinces de l'Occident. Dès l'année précédente, ces Barbares s'étoient jetés dans les Gaules, et avoient ruiné les villes de Cologne, de Trèves, de Metz, de Reims, de Besançon, et toutes les meilleures places qu'ils avoient rencontrées sur leur passage jusqu'à Orléans, excepté Paris qui fut garanti par sainte Geneviève, et Troyes que sauva saint Loup¹.

Toute la sainteté de Geneviève n'avoit point empêché qu'elle ne fût calomniée indignement, du vivant même de saint Germain, qui ne lui en donna que des témoignages plus marqués de sa haute estime². Après la mort du saint évêque, et par son ordre, son archidiacre prit également la défense de cette illustre vierge. Le besoin ne fut jamais plus pressant qu'au moment où les Parisiens se virent menacés par le terrible Attila. Troublés jusqu'au délire par l'excès de leur effroi et par la proximité du péril, ils s'en prirent à leur bienfaitrice même. L'archidiacre d'Auxerre arriva à Paris, comme on conspiroit contre elle, ou plutôt comme sa perte étoit déjà résolue, et qu'on ne délibéroit plus que sur la manière de la faire périr, soit en la lapidant, soit en la précipitant dans la rivière. Tout son crime étoit sa foi et son intrépide confiance en Dieu, qui, tandis que les citoyens se déshonoroient par une lâche crainte, les lui faisoit exhorter à tenir ferme dans leur ville que le Seigneur vouloit préserver, au lieu de se réfugier, comme ils le méditoient, dans les places voisines qui seroient saignées.

L'archidiacre fit renaitre l'équité et la raison dans le cœur des Parisiens, en relevant leur courage, et en leur parlant ainsi de Geneviève : Gardez-vous bien de rien oser contre cette sainte fille; a jamais il me souviendra des termes dans lesquels j'ai souvent ouï célébrer ses vertus par le saint évêque Germain,

¹ Greg. Tur. 11, Hist. c. 6 et 7. — ² Boll. ad 3 Jan.

Les Parisiens prirent enfin confiance aux conseils de la sainte, et Paris fut sauvé. Alors toutes les préventions se changèrent en actions de grâces et en une vénération religieuse. Le nom de Geneviève ne fut pas seulement célèbre dans toutes les Gaules, mais aux extrémités de l'Orient; en sorte que l'illustre saint Siméon Stylite se faisoit recommander à ses prières par tous les Gaulois qui venoient le visiter. Les rois mêmes parloient d'elle avec respect. Clovis l'honora tout particulièrement pendant sa vie, qu'elle poussa jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans, nonobstant ses austérités, et qui ne finit que vers l'an 500. Après sa mort, il fit bâtir sur son tombeau la basilique de saint Pierre et saint Paul, à laquelle le peuple enchérissant sur la piété du monarque, donna insensiblement le nom de sainte Geneviève qu'il prit pour sa patronne et sa protectrice.

La ville de Troyes se vit encore plus près de sa ruine que celle de Paris. Déjà le roi et l'armée innombrable des Huns s'avançoient contre elle, en préludant à sa dernière calamité par le sang et le feu dont ils marquoient toute leur route, quand l'évêque saint Loup entreprit de la sauver. Cet intrépide pasteur alla au-devant du prince farouche, dont la seule figure imprimoit l'effroi¹. Il étoit d'une taille médiocre, mais d'une carrure énorme, avoit la poitrine large, la tête extrêmement grosse, les yeux petits, mais étincelants, le nez plat, les cheveux négligés, le teint extraordinairement brun; de manière que son aspect, joint à la fierté de sa démarche et aux mouvements convulsifs dont il étoit perpétuellement agité, suffisoit pour inspirer la terreur, et justifioit le nom de fléau de Dieu, qu'il se plaisoit à prendre². Loup, supérieur à l'effroi général, l'aborde et lui demande ce qu'il prétend. Ignorez-tu qui je suis, repartit le Barbare? Le fléau du Dieu vengeur remplit sa destination. Et moi, répliqua le saint, je suis un Loup dépoillé de sa férocité naturelle, et commis à la garde du troupeau du Dieu de miséricorde. Epargnes-en les foibles brebis, et ne frappe que le pasteur. Cette assurance plut au Hun farouche, dont le Seigneur adoucit l'âme, et Troyes fut épargnée.

¹ Sur ail 29. Jul. —² Jornand. c. 42, p. 71.

Attila alla assiéger Orléans¹. Pendant tous les peuples étrangers établis dans les Gaules, Goths, Francs, Bourguignons, unis avec les Romains par la crainte d'un ennemi plus formidable, s'approchèrent pour le combattre. Il leva le siège, et se retira en Champagne. Le général romain, qui étoit Aëtius, le suivit avec ses alliés et le défit : ce qui l'obligea à quitter les terres de l'empire. Mais dès l'année suivante, ayant réparé ses pertes, il revint par la Pannonie, pénétra dans l'Italie, ne se proposant rien moins que de prendre Rome. L'armée des Huns, composée de trois cent mille combattants, sous la conduite d'un prince qui n'avoit pas moins de génie que de valeur, imprimoit un tel effroi, et l'on étoit si peu en état de résister, que l'empereur Valentinien et le brave Aëtius songeoient à quitter le centre de l'empire.

On voulut essayer auparavant la négociation. Saint Léon fut prié de se mettre à la tête de l'ambassade, et réussit au delà de toute espérance². On a cru que ce conquérant n'avoit pu être arrêté en si beau chemin, que par quelque prodige effrayant; mais la divine puissance, qui tient les cœurs des tyrans dans sa main, et l'éloquence merveilleuse qu'elle inspira au saint pontife, n'étoient pas moins efficaces que les plus terribles visions. Les troupes mêmes d'Attila regardoient Rome comme une ville sainte, dont l'attaque étoit funeste; et les Huns se disoient les uns aux autres, qu'Alaric, après l'avoir pillée, n'avoit pas vécu long-temps. Attila fut ravi de voir saint Léon, sur tout ce que la renommée en publoit, et peut-être aussi ne fut-il pas fâché d'avoir un prétexte honnête d'interrompre une expédition hasardeuse. Il fit cesser les actes d'hostilité, et se retira au delà du Danube, avec promesse de faire la paix.

Julien de Gos, toujours chargé des affaires du pape à Constantinople, lui témoigna par lettre, la part qu'il prenoit aux maux qu'avoit soufferts l'Italie par l'incursion des Barbares³. Il l'intéressa en même temps en faveur d'Aëtius, archidiacre de Constantinople, que le patriarche Anatolius, sous prétexte de lui faire honneur, mais au fond pour le dépouiller de l'ar-

¹ Sidon VIII. epist. 15. — ² Chron. Prosp.; Chron. Cassiod. lan. 452. — ³ Epist. 57 et 58.

chidiaconé qui donnoit un grand crédit, et pour le tenir dans une sorte d'exil, avoit ordonné prêtre titulaire d'une église hors de la ville. Ce qui sonnoit encore plus mal, c'est qu'à ce catholique zélé, il avoit donné pour successeur un certain André, ami d'Eutychès et ancien accusateur de Flavien; de manière qu'Anatolius se faisoit fortement soupçonner de ne s'être pas détaché bien sincèrement des hérétiques. Saint Léon fit ses représentations sur ce sujet à l'empereur et à l'impératrice, qu'il pressa d'obliger Anatolius à changer de conduite.

Il leur recommanda aussi l'évêque Julien, pour qui ces épîtres tenoient lieu de lettres de créance, en qualité de légat chargé à Constantinople de défendre, pour le pape, les intérêts de la foi et de l'Église contre les hérésies courantes. C'est le commencement des légats, nommés depuis *apocrisiaires* ou *correspondants*, dans le goût des agents qu'y avoient déjà les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Mais ceux de Rome y étoient de plus employés spécialement à ce qui concerne l'intérêt général de l'Église, et celui-ci en particulier, à veiller de près l'évêque Anatolius, qui ne donnoit que trop lieu à cette institution, dont on n'avoit pas encore si bien senti la nécessité. Saint Léon ne manqua pas de prévenir Julien de tout ce qu'il écrivoit à la cour. Il lui demanda des nouvelles certaines de l'église d'Alexandrie, et de plus précises encore, des désordres excités par les moines de la Palestine, dont le pape n'avoit encore ouï parler que confusément.

Il reçut peu après les connoissances qu'il souhaitoit, et tout à la fois l'heureuse nouvelle que la cour avoit apporté le remède à un mal si urgent. A la demande de Juvénal de Jérusalem, réfugié, comme on l'a vu, dans la ville impériale, l'empereur avoit écrit aux moines de la Palestine, pour les ramener par la voie de la douceur et de la persuasion : il s'efforçoit de leur faire sentir l'inconséquence de se livrer à Théodose, sectateur d'Eutychès, tandis qu'il anathématisoit l'eutychianisme. C'étoit sans doute l'ignorance et la simplicité de ces solitaires que Marcien trouvoit dignes d'indulgence; mais il ne leur laissa point ignorer que c'étoit à la prière de l'évêque Juvénal et à l'espoir de leur changement qu'il accordoit ces marques de sa clémence et de sa bonté.

peuples
gnons,
formi-
ge, et
Aëtius,
ter les
aré ses
, ne se
ée des
a con-
valeur,
sister,
oient à

t Léon
u delà
voit pu
ge ef-
tyrans
ira au
rribles
omme
uns se
pillée,
Léon,
ssi ne
re une
, et se

Con-
it aux
ares³.
diacre
étente
el'ar-

3 Epist.

Quant au faux évêque Théodose, auteur de tous les désordres, on en usa plus sévèrement. Le gouverneur de la Palestine eut ordre de l'arrêter pour le faire punir ; mais le coupable fut instruit à propos et s'évada. Plusieurs complices de ses violences, même entre les moines, furent condamnés à des peines corporelles¹. Juvénal rentra dans son siège, déposa tous les sujets que Théodose avoit ordonnés, et tint un concile pour lever les préventions des esprits foibles contre le concile de Chalcédoine, et les rassurer contre les calomnies des schismatiques. La lettre synodale, adressée en conséquence aux abbés et aux moines, fut signée par tous les évêques des trois Palestines.

Les sectaires avoient poussé l'artifice jusqu'à répandre le bruit que le pape Léon n'approuvoit pas le concile de Chalcédoine. Quoique cette invention, attribuée à Anatolius, fût dépourvue de toute vraisemblance, elle fit cependant une telle impression, que l'empereur engagea le pontife à la démentir formellement. Sans compter la lettre à Flavien, la distinction même que mettoit Léon entre le canon des prérogatives de l'église de Constantinople, qu'il rejetoit, et les décisions de foi qu'il avoit approuvées formellement, suffisoit pour faire connoître ce qu'il pensoit des décisions dogmatiques de Chalcédoine. Mais pour contenter l'empereur et ne rien omettre dans une affaire de cette importance, il adressa une nouvelle lettre à tous les évêques qui avoient assisté à ce concile², leur déclara derechef qu'il approuvoit tout ce qui avoit été statué par rapport à la foi, et que quiconque oseroit soutenir, soit l'erreur de Nestorius, soit celle d'Eutychès et de Dioscore, devoit être retranché de l'Eglise. L'empereur fut satisfait, et les affaires de la religion commencèrent à prendre un heureux cours.

Mais on goûtoit à peine cette satisfaction, que l'empereur et tous les gens de bien eurent la douleur de perdre l'impératrice Pulchérie, qui mourut l'an 453, âgée seulement de cinquante-quatre ans : femme forte, vierge pure, digne de régner dans le ciel comme sur la terre, et que l'Eglise honore d'un culte public le dix de septembre. Si elle transforma la

¹ Nicéphor. xv, 9. — ² Epist. 61.

cour en une retraite de vierges ferventes, ce fut un spectacle encore plus merveilleux de voir la femme d'un empereur leur donner l'exemple des vertus de leur état, et si bien allier les devoirs du christianisme avec ceux du trône, que ces deux fonctions, loin de se nuire, tiroient l'une de l'autre un nouvel avantage et un nouveau lustre. Elle bâtit plusieurs églises magnifiques, trois entr'autres en l'honneur de la reine des vierges; elle fonda et dota plusieurs hôpitaux et plusieurs monastères; elle laissa tous ses biens aux pauvres par un testament que Marcien exécuta avec une fidélité religieuse. Mais ce qui peint d'un seul trait le mérite transcendant de cette princesse, l'énergie et l'élévation de son âme, la solidité de sa vertu et de son esprit, c'est que jamais l'empire ne fut plus heureux ni plus en sûreté, que quand son frère Théodose la lui laissa gouverner. Sitôt au contraire que livré aux eunuques ou à la jalousie de sa femme, il ne suivit plus la direction de cet ange tutélaire, il mit l'empire et la religion à deux doigts de leur perte: de manière que l'Orient, en butte aux assauts des sectaires et de tous les hommes remuants, auroit infailliblement succombé, comme l'atteste saint Léon, si cette femme incomparable ne l'eût soutenu.

La mort de l'empereur Valentinien III, qui arriva le 7 mars de l'an 455, fut bien différente. Ce prince, qui n'avoit que trente-six ans lorsqu'il périt, avoit bien démenti les idées favorables conçues autrefois de sa vertu. La mollesse et l'incontinence flétrirent tout ce qu'il avoit de bonnes qualités, et ce dernier vice fut enfin la cause de sa perte¹. Depuis quelque temps, il se livroit sans réserve à cette honteuse passion. La femme du patrice Maxime, l'un des premiers seigneurs de l'Occident, n'étoit pas moins recommandable par sa vertu que par sa beauté. Valentinien, désespérant de la séduire, la surprit brutalement et se porta aux derniers excès. Aussitôt qu'elle put s'échapper, elle alla, inondée de larmes, apprendre à son époux son déshonneur et son désespoir, se renferma ensuite dans son appartement, la mort déjà dans le sein, et mourut en effet quelques jours après².

¹Chron. Prosp. Idac. Marcel, etc. — ² Evagr. 11, c. 7.

Maxime, descendu de l'empereur de même nom qui avoit régné quelque temps dans les Gaules, conçut une ambition que lui coloroit avantageusement le foible droit de sa naissance. Il dissimula cependant en présence de Valentinien, et feignit d'ignorer l'opprobre de sa femme. Il eut même assez de sang froid pour comprendre que le trône venant à vaquer, il n'auroit rien à y prétendre tandis qu'Aëtius vivroit ; il entreprit de le brouiller avec le prince, et persuada si bien à celui-ci, qu'Aëtius, fier de ses victoires, aspirait à l'empire, que ce lâche et barbare empereur poignarda ce grand capitaine de ses propres mains. Après cet assassinat révoltant, comme l'empereur se promenoit à Rome dans le Champ de Mars, il fut assailli par deux des gens d'Aëtius qu'avoit suscités Maxime, et qui massacrèrent publiquement Valentinien, sans que personne se mit en devoir de le défendre. Ainsi finit le dernier prince de la race du grand Théodose. Maxime fut aussitôt reconnu empereur, et il épousa Eudoxie, veuve de Valentinien, dans l'ignorance où elle étoit encore que ce nouvel époux fût l'assassin du premier.

Mais quand elle eut découvert cette trame détestable, elle ne mit plus de bornes à son dépit ; et préférant à ce joug indigne celui des plus féroces Barbares, elle invita Genséric à venir s'emparer de Rome. Toujours prêt au pillage, le roi des Vandales ne se fit pas prier. Bientôt il prit terre à Ostie et marcha droit à Rome. Maxime, songeant à s'enfuir et permettant à tout le monde d'en faire autant, se rendit si méprisable, qu'on attenta sans crainte à sa vie : il fut mis en pièces le 77^e jour de son règne, par d'anciens serviteurs de Valentinien, qui jetèrent les membres du parricide dans le Tibre.

Toute la ville s'abandonna à la consternation, et l'on ne pensa pas seulement à se défendre¹. Le seul pontife alla au-devant de Genséric, peu capable de l'effrayer après Attila. Il obtint tout ce qu'on pouvoit demander à un pareil vainqueur, et bien au delà de toutes les espérances : c'est-à-dire que les Vandales se contenteroient du pillage, qu'ils s'abstiendroient du meurtre et des incendies, qu'il y auroit même trois églises,

¹ Procop. 1, c. 5.

celle de saint Pierre, celle de saint Paul et la basilique Constantinienne qui ne seroient ni pillées ni visitées. On tint parole ; mais on pilla durant quatorze jours tout le reste de la ville, d'où l'on emporta des richesses immenses, en particulier les vases sacrés que l'empereur Tite avoit autrefois enlevés de Jérusalem. Il y eut des milliers de captifs, parmi lesquels l'impératrice, qui avoit appelé les Barbares, fut conduite à Carthage avec ses deux filles Eudoxie et Placidie.

Mais ce désastre fut salutaire à la célèbre Eudoxie, veuve de l'empereur Théodose et mère de l'impératrice d'Occident. Sa philosophie et toutes ses lumières naturelles étoient pour elle une foible consolation, sans celle de la foi, dont elle s'étoit privée en s'engageant dans l'hérésie d'Eutychès. Ces coups de la main du Seigneur donnèrent lieu aux plus profondes réflexions, et bientôt elle craignit qu'elle ne se fût engagée dans la mauvaise voie¹. Les hommes de Dieu, puissants en œuvres et en paroles, abondoient encore dans la Terre Sainte, où elle habitoit. Elle consulta les plus célèbres, apprit d'eux que sa mort n'étoit pas éloignée, et que nulle œuvre de vertu ne devoit la rassurer, à moins qu'elle ne tint au centre de l'unité, en s'attachant au concile de Chalcédoine et à Juvénal son égitime évêque. Elle obéit à cette voix du ciel, abjura publiquement l'hérésie à Jérusalem, et rentra dans la communion de l'Eglise, où elle persévéra, sans hésiter, jusqu'à la mort. Avant de sortir de ce monde, elle eut la consolation d'apprendre que le prince Hunéric, fils du roi des Vandales, avoit épousé l'ainée des deux filles de Valentinien, et qu'on avoit renvoyé la cadette avec sa mère à Constantinople.

Il restoit en Afrique une multitude d'autres captifs illustres, qui fournirent une ample matière à la charité de l'évêque de Carthage, nommé Deo-gratias, lequel avoit été ordonné en 454, à la prière de l'empereur Valentinien, après une longue vacance de ce siège. Les traitements inhumains qu'éprouvoient les captifs touchèrent vivement ce prélat². Comme les vainqueurs étoient partie Maures, partie Vandales, ils se partageoient les prisonniers ; séparoient impitoyablement les en-

¹ Vit. S. Euthyn. p. 64 et seq. — ² Vict. Vit. 1, c. 8.

fants de leurs parents et les femmes de leurs maris. Ainsi, dans la misère et les travaux accablants de l'esclavage, ils n'avoient pas même la triste consolation de porter leurs chaînes de compagnie avec les personnes qui leur étoient chères, ni de confondre leurs sueurs et leurs larmes ensemble. Il y en avoit une multitude de malades, tant par les besoins qu'ils souffroient que par les incommodités extraordinaires qu'ils avoient souffertes dans la navigation. Le saint évêque en racheta autant qu'il en put payer, ne craignant pas de vendre pour une si bonne œuvre les vases d'or et d'argent qui servoient aux églises. Il fournissoit aux malades tous les secours dont ils avoient besoin, leur faisoit distribuer la nourriture convenable, et accompagnoit lui-même les médecins qui les visitoient. La nuit, il alloit voir s'ils n'étoient pas négligés, demandoit à chacun, de lit en lit, comment ils se trouvoient, et cela nonobstant sa foiblesse et son âge décrépît. Il mourut très-peu de temps après, n'ayant occupé le siège de Carthage que trois ans.

A ce triste événement les captifs crurent revoir le moment où ils tombèrent pour la première fois dans la servitude. Cette mort ne fut pas moins funeste à l'Eglise d'Afrique en général. Le roi Genséric en prit occasion de défendre d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire et dans la Zeugitane, où il y en avoit encore soixante-quatre, mais la plupart fort âgés. Ainsi, manquant de jour en jour, ils furent réduits à trois après quelques années. L'Eglise honore la mémoire de saint Deo-gratias le vingt deuxième jour de mars. La barbarie de Genséric donna lieu à la sanctification de plusieurs autres Africains, sans compter le nombre infini de martyrs qu'elle produisit.

C'est ce qui anima, autant ou plus que les brigandages du Vandale, le zèle et la valeur de l'empereur Marcien, qui pensa sérieusement à lui faire la guerre. Il s'y prépara en prince chrétien, joignant aux sages précautions suggérées par l'expérience et la politique, tout ce qui pouvoit mettre le ciel dans ses intérêts, comme les prières publiques et d'abondantes largesses en faveur des pauvres. Mais si ces œuvres de piété ne purent servir à remplir ses vues temporelles, elles ne furent

pas perdues pour l'éternité, dans les circonstances de sa mort prochaine, qui arriva peu après, savoir l'an 457, de son âge le 65.^e Sa mémoire est en bénédiction, pour ses vertus, pour son application au bien de l'état et de la religion. Il eut pour successeur le tribun Léon, gouverneur de Sélymbrie. Il étoit natif de Thrace, et fut élu le septième de février de la même année, par les gens de guerre, avec le consentement du sénat.

Il aimoit sincèrement la religion ; mais dès le commencement de son règne, il commit une faute de surprise ou de foiblesse, qui, en alarmant saint Léon et toutes les personnes attentives au bien de l'Eglise, leur fit trop tôt sentir que l'Orient n'étoit plus sous la conduite des Marcien et des Pulchérie. Les eutychiens, si nombreux en Egypte, reprenant courage au changement de souverain, le moine Timothée, ordonné prêtre du temps de Dioscore, se mit à la tête des séditieux. Depuis longtemps il tramoit sourdement la cabale et la révolution qu'il méditoit. Il alloit de nuit, avec une canne creuse par les cellules des solitaires ; et leur parlant par cette espèce de porte-voix, les appeloit l'un après l'autre par leurs noms, dont il avoit eu soin de se faire instruire, se donnoit pour un ange envoyé du ciel qui venoit les avertir de fuir la communion de Protère, et de choisir le moine Timothée pour évêque, se désignant ainsi lui-même¹. C'est à cette supercherie sacrilège, qui le faisoit courir de nuit comme des chats sur les gouttières, qu'on rapporte son surnom d'Elure, mot dont les grecs nomment ces animaux.

Quand il crut sa partie assez bien liée, et qu'il sut la mort de Marcien, auteur de son exil, il reparut avec insolence, et déclama hautement contre le concile de Chalcédoine. Entre les moines qui lui étoient dévoués, il rassembla d'abord ceux du voisinage d'Alexandrie, avec une troupe de bandits et de séditieux gagnés par argent ; et profitant de l'absence du gouverneur, qui étoit occupé avec ses troupes dans la Haute-Egypte, il remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osèrent plus paroître. S'étant emparé de la grande église, qu'on nommoit le temple Césarien, il se fit ordonner

¹ Niceph. xv, c. 19; Evagr. 11, c. 8.

évêque par Eusèbe de Péluse et Pierre de Majume, deux des quatre ou cinq évêques condamnés à l'exil, et réduits, par leur révolte contre l'Eglise et ses premiers prélats, à faire la cour à un moine séditieux. Il restoit un obstacle à sa faction, dans la personne de l'évêque Protère, qui chercha inutilement sa sûreté dans le baptistère.

Ni la sainteté du lieu, ni celle du jour, qui étoit le vendredi saint, ne le préserva de leur fureur. Sans égard à sa vertu, ni à sa vieillesse vénérable et à ses cheveux blancs, ils le percèrent de plusieurs coups d'épée, comme il étoit en prière. Leur emportement ne se borna pas même à la mort : son corps fut attaché à une corde, et suspendu publiquement à la vue du peuple, avec des huées et des insultes barbares. Ensuite on le traîna par toute la ville, et on le déchira de mille coups, jusqu'à ce qu'il fût en lambeau. Quelques-uns poussèrent la rage jusqu'à goûter de son sang. On brûla le reste de ses membres, et l'on en jeta les cendres au vent. Plusieurs catholiques furent martyrisés avec leur saint évêque¹.

Timothée ôta le nom de Protère des sacrés dyptiques, y mit le sien après celui de Dioscore, pillà les biens du martyr et de sa famille. Pour ceux de l'église, il en dispoit à sa fantaisie, les prodiguant aux factieux et à ses proches, sans penser seulement aux pauvres. Il anathématisa le concile de Chalcedoine et tous les fidèles qui le révéroient, nommément le pape et les évêques des grands sièges. Dans le petit nombre des évêques de sa faction, il choisit les plus emportés, et les envoya dans toutes les villes de la province, pour persécuter les prélats catholiques et leur clergé. On chassa les plus respectables pasteurs, de vénérables vieillards, ordonnés du temps de saint Cyrille et plus anciennement encore, puis on institua des hérétiques en leur place. Les orthodoxes étoient également recherchés dans les monastères, soit d'hommes, soit de filles, où l'on s'étudioit surtout à ne laisser que des prêtres hérétiques ; en sorte que les ecclésiastiques soumis aux décisions de la foi, étoient généralement réduits à la fuite ou à se tenir exactement cachés.

¹ Vict. Chron. p. 899.

Malgré tant d'excès, l'empereur Léon restoit dans l'inaction et dans une sorte d'indécision sur ce qu'il devoit penser de ces factieux. Ils avoient envoyé à Constantinople des requêtes, où ils représentoient que le peuple et les magistrats d'Alexandrie ne vouloient point d'autre évêque que Timothée. Quant à la foi, ils faisoient profession de celle de Nicée et d'Ephèse, ne disoient mot du concile de Constantinople, et blâmoient insolemment celui de Chalcedoine, avec le pape Léon qui le révéroit, et tous les évêques d'Orient qui l'avoient tenu. Après quoi ils ajoutoient, que, sans y avoir égard, il en falloit assembler un autre et examiner la foi tout de nouveau. L'empereur abandonné à ces vaines appréhensions qui engagent souvent un politique foible et borné dans les plus dangereuses démarches, proposa au patriarche de Constantinople d'assembler son clergé, avec tous les évêques qui se trouvoient dans la capitale, pour donner leur avis, tant sur l'ordination de Timothée que sur les décrets de Chalcedoine. Il écrivit dans le même goût au souverain pontife, qu'il pressoit de venir à Constantinople; à Basile d'Antioche, successeur de Maxime; à Juvénal de Jérusalem : à une multitude de métropolitains et d'évêques des sièges considérables, au nombre d'environ soixante. Il auroit même songé à faire célébrer tout de nouveau un concile œcuménique, si, après les dépenses du dernier et tant d'autres inconvénients, la chose eût été praticable.

Le pape répondit à l'empereur¹, ainsi que l'avoit déjà fait un concile de quarante évêques assemblés à Constantinople, que ce seroit un attentat d'examiner de nouveau les décisions d'un concile général, lesquelles, étant dictées par le Saint-Esprit, sont infaillibles et irréfomables; que, loin de remettre en question ce qui étoit décidé, il ne falloit penser qu'à y soumettre les indociles; que si l'on renouveloit ainsi les disputes au gré des hérétiques, les troubles de l'Eglise n'auroient plus de fin, et que cette coupable condescendance ne pouvoit que les augmenter. Il l'exhortoit enfin à chasser bien vite le moine Timothée du siège d'Alexandrie, qu'il avoit usurpé si indignement : il le faisoit souvenir que tel étoit le vœu de presque

¹ Epist. 75.
3.

tous les évêques d'Égypte, qui l'avoient certifié par leurs lettres, et plusieurs de vive voix, à Constantinople même, où ils s'étoient réfugiés depuis les violences de l'usurpateur, tandis que les évêques schismatiques n'avoient osé signer leur requête, de peur de laisser apercevoir leur petit nombre.

Cette sage fermeté du pontife fit qu'on ne pensa plus à célébrer un nouveau concile. Mais les eutychiens, en perdant toute espérance de ce côté-là, demandèrent qu'on leur accordât au moins une conférence où ils pussent proposer leurs difficultés. Saint Léon ne fut pas moins inflexible contre cette nouvelle tentative. Ce seroit toujours anéantir l'autorité du concile de Chalcédoine, répondit-il, que d'accéder à cette demande artificieuse d'inquiets sectaires; qu'on n'espère jamais m'amener là. En cherchant à disputer de nouveau sur la foi, ils voudroient faire croire que jusqu'ici il n'y a rien d'arrêté là-dessus : le piège est trop grossier; Léon n'y donnera jamais.

L'empereur consulta ensuite les solitaires les plus révéérés de l'Orient, tels que saint Siméon Stylite, saint Jacques le Syrien et saint Baradat. La manière de vivre de ces deux derniers n'est guère moins surprenante que celle de Siméon; et si ces merveilles n'étoient également attestées par des témoins oculaires et des écrivains d'un aussi grand poids que Théodoret², nous aurions peine à les croire nous-mêmes. L'illustre Syrien, nommé Jacques, étoit connu très-particulièrement de cet évêque de Cyr, il n'habitoit qu'à une lieue et demie de cette ville, sur le sommet d'une montagne où il vivoit à découvert, exposé nuit et jour à toutes les injures des saisons; n'ayant pas même de clôture pour se préserver des bêtes sauvages, pas un antre pour se soustraire, soit aux ardeurs du soleil soit aux neiges, qui tomboient quelquefois en telle abondance qu'il y étoit comme enseveli : il ne vit jamais de feu, n'en usoit pas même pour apprêter sa nourriture, qui ne consistoit qu'en quelques lentilles trempées dans l'eau : cette manière de vivre ne lui paroissant pas encore assez dure, il portoit sous son habit de pesantes chaînes de fer. Saint Baradat, exposé de même à toutes les intempéries des saisons, habitoit la pointe

¹ Epist. 78. — ² Theod. Philoth. c. 21.

d'un rocher : il tenoit sans interruption les mains étendus vers le ciel, moins semblable à un être animé qu'à un terme informe, tout couvert d'une peau qui ne lui laissoit de libre que le nez et la bouche pour respirer.

De pareilles austérités s'attiroient les plus grands respects de la part même des puissants du siècle ; dont l'indifférence en matière de vertu n'est guère touchée que de ce qui est extraordinaire. Mais ces hommes tout célestes avoient encore plus d'humilité que d'ardeur pour la pénitence. Prêts à laisser leur genre de vie singulier au premier ordre des princes de l'Eglise, qui sont les évêques, ils n'avoient point d'autre règle de leur foi que les décisions de ces premiers pasteurs. Ils répondirent à l'empereur, qu'il devoit regarder comme un oracle infailible de l'Esprit saint, ce qui avoit été prononcé par les six cent trente Pères, c'est-à-dire, par le concile de Chalcédoine, qui paroît ainsi avoir été composé de ce nombre d'évêques ; et que cette sainte multitude devoit bien dissiper toutes ses appréhension, après que le Sauveur avoit promis de se trouver au milieu d'un bien moindre nombre qui s'assembleroit en son nom.

On conserve un recueil de diverses réponses faites, sur le même objet, à l'empereur Léon, au nombre de trente-six lettres, dont l'ensemble forma une autorité du plus grand poids¹ non pas précisément à raison de la sainteté de la plupart de leur auteur, mais parce que chacune d'elles fut revêtue de la souscription de plusieurs évêques, aussi-bien que la lettre du souverain pontife qui, en cette occasion, parla pour tout l'Occident. On vit ainsi, dans la totalité de ces lettres synodales, le sentiment de toute l'Eglise enseignante ; et dès la toutes les difficultés furent résolues sans réplique, la collection de ces réponses particulières faisant le même effet qu'un concile œcuménique. On voit clairement par cet exemple, comme l'observe Fleury², après le grand évêque de Meaux³, que la force des décisions de l'Eglise ne consiste pas dans l'assemblée des évêques, mais dans leur consentement unanime, de quel-

¹ Tom. 4, Conc. p. 902 et seq. — ² Hist. Eccl. I. 39, n. 12. — ³ Def. Cler. Gall. part. 2, l. 24, c. 13.

que manière qu'il soit déclaré. Mais on voit aussi, comme on le verra souvent dans la suite, que ceux qui refusent de se soumettre aux décisions dogmatiques du saint Siège, ne méritent pas tant d'égards, et qu'ils se montrent aussi rebelles au concile, qu'au chef de l'Eglise. Le recueil de ces lettres, nommé en grec *Encyclia*, c'est-à-dire, lettres circulaires, a été traduit en latin par Epiphane le scolastique.

L'empereur ainsi rassuré ne songea plus qu'à faire exécuter les décisions du concile, et commanda au gouverneur d'Alexandrie d'en chasser Timothéc dit le Chat, et de faire élire un nouveau patriarche. Cet intrus méprisable fut en effet banni, et conduit sous bonne garde dans la Chersonèse. Après quoi on élut, du commun consentement du peuple et du clergé, un autre Timothée, surnommé Solofaciote ou le Blanc, qui donna d'abord avis de son élévation au souverain pontife, avec le clergé d'Alexandrie et dix évêques d'Egypte¹. Saint Léon dans sa réponse, les exhorte au zèle et à la concorde, et il engage le nouveau patriarche à lui écrire souvent pour l'instruire de l'état de son église. Anatolius de Constantinople étoit mort quelque temps auparavant; prélat très-ambitieux au jugement de saint Léon, et dont la manière même de penser donna de vives inquiétudes à ce saint et habile pontife : tant il est vrai qu'on ne peut guère sortir des bornes de la subordination dans l'ordre hiérarchique, sans quelque péril pour la foi. On éleva sur le siège de Constantinople saint Gennade, patriarche bien différent d'Anatolius, et dont on raconta plusieurs miracles.

Saint Léon ne survécut pas long-temps à ce commencement de calme qu'il venoit de procurer à l'Eglise, étant mort en 461 sans qu'on sache bien sûrement quel jour. Son pontificat fut de 21 ans, durant lesquels la grandeur de son âme et de sa vertu n'a cessé d'éclater. Sa science et son génie n'étoient pas moins distingués. Sa manière d'écrire est noble, son style pur pour le temps où il écrivoit, son éloquence digne des plus beaux siècles, extrêmement touchante et pathétique, comme on le voit dans la plupart de ses sermons. Il nous en reste

¹ Liber. Brev. c. 15 et 16.

quatre-vingt-seize sur les principales fêtes de l'année, dont il traite les mystères avec une netteté et une onction qui intéresseront à jamais les esprits justes et les âmes pieuses. Nous avons encore de cet illustre pontife cent quarante-une lettres. C'est le premier des papes qui ait laissé un corps d'ouvrage, et à qui l'on ait donné le surnom de Grand : grand en effet et en toute manière, zélé pour la décence et la magnificence du culte divin, pour la fondation et plus encore pour le rétablissement des églises, qu'il ornoit avec un goût qui portoit l'empreinte de la noblesse de son âme et de l'élévation de son génie. Après les ravages des Vandales, il renouvela l'argenterie dans toutes les églises de Rome. Il fonda pour cela six grands vases de cent livres chacun, donnés autrefois par le grand Constantin. Aux sépulcres des saints apôtres, il établit des gardiens ou des chapelains, qu'on nommoit alors chambriers, comme on le fait encore dans l'Eglise de Paris et dans quelques autres; parce qu'anciennement on nommoit chambre ce que nous appelons chapelle.

Entre les lettres de saint Léon, il y a quelques décrétales qui méritent une attention particulière. Ce qu'il écrivit à Dorus, évêque de Bénévent, montre combien ce grand pape avoit à cœur l'ordre hiérarchique¹. Cet évêque avoit mis un prêtre nouvellement ordonné à la tête de tous les anciens. Léon l'en reprit avec sévérité; et parce que deux prêtres y avoient donné leur consentement, il statua que les autres garderoient le rang de leur ordination, et que les deux adulateurs en seroient privés à jamais, pour l'avoir cédé par une lâche complaisance. Encore prétendit-il leur avoir fait grâce, et qu'ils méritoient la déposition canonique; parce qu'un ecclésiastique, dit-il, maître sans doute d'humilier sa personne doit toujours honorer sa place.

Dans une lettre adressée à Théodore de Fréjus², au sujet de la pénitence, il dit que, tant que la vie dure nous ne devons point mettre de bornes à la divine miséricorde, mais accorder la réconciliation à tous ceux qui la demandent, même en danger de mort, pourvu que leur conversion soit

¹ Epist. 5. — ² Ibid. 91.

sincère. Nous ne devons pas être difficiles, ajoute-t-il, dans la dispensation des dons de Dieu, ni mépriser les larmes de ceux qui s'accusent; mais croire au contraire que c'est Dieu qui leur inspire l'esprit de componction. Quand ils auroient perdu la parole il suffit qu'ils donnent des marques d'une raison libre, ou que des personnes dignes de foi certifient qu'ils ont demandé la pénitence.

Par une décrétale adressée aux évêques de la Campanie et du voisinage¹, il les reprend de ce qu'ils faisoient réitérer publiquement la confession des pénitents: puis fournissant une preuve bien précise en faveur de la confession auriculaire, il dit en propres termes, qu'il suffit que les péchés soient confessés, premièrement à Dieu, ensuite au prêtre, par une confession secrète.

Touchant le baptême, il décide, en écrivant à Néonas de Ravenne, quant à ceux qui ont été emmenés en captivité avant l'âge de raison, et qui n'ont aucun souvenir d'avoir été baptisés, qu'on doit rechercher avec une grande diligence s'il n'y a pas quelque preuve de leur baptême; mais que s'il ne s'en trouve point, il les faut baptiser hardiment, sans craindre le péril de rebaptiser. On infère de là qu'il n'étoit pas encore d'usage de baptiser sous condition.

C'est ainsi que l'Eglise, qui avoit pris sa forme essentielle sous la main même de son divin Instituteur et de ses premiers disciples, forma insensiblement sa discipline. Elle développa de même différents points de dogme, à mesure que les occasions s'en présentèrent. A la fin du pontificat de saint Léon, où nous voici parvenus, après la célébration de ces quatre conciles fameux, que le plus grand de ses successeurs comparoit aux quatre Evangiles, et où la plupart des hérésies à venir ainsi que passées trouvent leur condamnation, on put regarder les principaux articles de la foi chrétienne comme parfaitement éclaircis. Dans tout le cours des siècles suivants, nous allons voir tirer, avec la même infailibilité et la même précision, les conséquences particulières de ces principes lumineux.

¹ Epist. 80.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

DEPUIS LA MORT DU PAPE SAINT LÉON EN 461, JUSQU'À LA CONVERSION
DES FRANCS EN 496.

QUOIQUE la religion chrétienne fût déjà la religion universelle, et que l'empire de l'Eglise, infiniment plus étendu que celui de Rome dans son plus beau temps, ne connût d'autres bornes que celles du monde, il manquoit encore quelque chose à sa gloire et à son triomphe. Elle avoit aussi soumis au joug de l'Evangile les deux nations les plus valeureuses et les plus éclairées, les Grecs et les Romains, c'est-à-dire, tout le monde policé, qu'on s'étoit accoutumé à nommer simplement le monde; tant ce qu'on appeloit par opposition Barbares ou sauvages, sembloit peu digne de faire partie de la société civile et du genre humain! Ainsi la loi de grace avoit-elle fait des chrétiens de tout ce qui méritoit le nom d'hommes. Il lui falloit encore, de ces Barbares, faire d'abord des hommes, pour les rendre ensuite chrétiens, et pour composer à Jésus-Christ ce bercaïl innombrable et parfait, où entre le Romain et le Scythe, le Grec et le Barbare, le loup et la brebis, destinés, suivant l'expression d'Isaïe ¹, à paître indistinctement et paisiblement tous ensemble, sans autre différence que le mérite d'avoir changé d'inclinations et de naturel par la vertu la plus puissante d'en-haut. C'est ici la grande œuvre déjà exécutée en partie, et que nous allons voir consommer par l'Eglise avec une édification toute nouvelle. Cette heureuse révolution ne pourra s'opérer sans lui causer de rudes secousses; il en résultera bien des bouleversements et des orages; l'harmonie de cette immense famille que l'homme de douleur a engendrée sur la croix, en sera troublée pour un temps; sa divine épouse en paroîtra même souffrir quelque altération; mais ses traits

¹ Chap. xi, v. 7.

caractéristiques seront toujours les mêmes, le sceau de l'alliance éclatera sans danger de méprise et sans interruption, tous les nuages se dissiperont enfin, et après tant d'attaques et de rudes travaux, elle reparoîtra sous l'aspect majestueux d'une féconde maturité, et quelquefois avec toutes les fleurs de sa première jeunesse.

De là même elle tire un avantage éclipsé en quelque sorte dans ses plus heureux jours, sous la faveur de Marcien et de Pulchérie, des Théodose et des Constantin, qui faisoient réfléchir sur elle les plus vifs rayons de leur majesté et de leur puissance. Quand la dignité impériale sera anéantie dans l'Occident; quand en Orient une longue suite d'empereurs, non moins indifférents aux maux de la religion qu'à ceux de l'état, ou plus jaloux des prérogatives du sacerdoce que de ceux de la couronne, brouilleront tout en touchant à tout, dresseront et supprimeront les formules de foi selon leurs caprices, s'arrogeront le droit sacré de l'enseignement et l'interdit aux évêques; quand les Gaules, les îles Britanniques, l'Espagne, l'Afrique, l'Italie le propre apanage de Pierre, gémiront sous la servitude des Barbares, soit païens, soit ariens, encore plus ennemis de la foi que les idolâtres: alors on verra clairement que la puissance de l'Eglise et l'autorité du Siège apostolique en particulier, ne devront pas leur accroissement aux grandeurs du siècle, comme elles ne leur avoient point dû leur établissement sous la tyrannie des Néron et des Domitien. Alors, comme sous les empereurs les plus favorables à la religion, on verra les pontifes romains siéger sur la chaire de Pierre avec la même majesté que leurs plus heureux prédécesseurs, veiller à l'exécution des canons dans les différentes églises, connoître les causes les plus importantes, prendre soin qu'elles soient jugées suivant les règles de l'équité et de la sagesse, rétablir ceux qu'une injuste violence avoit dépossédés, secourir les opprimés, humilier les méchants et les superbes, avertir les empereurs de leurs devoirs religieux, s'opposer comme un mur d'airain aux emportements sacrilèges des dominateurs barbares les plus terribles, et dans le même temps, recevoir des ambassades honorables de toutes les régions, se voir choisir par les différentes puissances pour médiateurs et

pour arbitres de leurs différends, et dans les lieux trop éloignés pour s'y rendre en personne, prononcer par l'organe de leurs vicaires : tel est en substance le grand tableau dont des traits vont se développer dans les faits suivants.

Cinq à six semaines après la mort du saint pape Leon, le douzième jour de novembre de l'an 461, on ordonna pour son successeur l'archidiacre Hilarius, natif de Sardaigne, le même qui, douze ans auparavant, au faux concile d'Ephèse, avoit rempli si dignement l'office de légat du saint Siège. A l'anniversaire de son ordination qui, selon la coutume, fut célébré avec éclat, quantité d'évêques s'étant rendus à Rome de diverses provinces, il tint un concile au sujet de l'évêque Hermès qui se trouvoit en possession de l'évêché de Narbonne. Il s'y étoit mis lui-même d'une manière irrégulière, les habitants de Beziers, pour qui il avoit été d'abord ordonné, ayant refusé de le recevoir. Les parties intéressées portèrent leurs plaintes à Rome, et le pape écrivit à l'archevêque d'Arles, afin de tirer de lui et des autres évêques les connoissances propres à motiver son jugement. On envoya des députés de part et d'autre, et deux évêques de Gaule étant venus à Rome, assistèrent au concile. On régla, pour le bien de la paix et par indulgence, qu'Hermès resteroit sur le siège de Narbonne ; mais que, sa vie durant, l'ordination des évêques de cette province seroit attribuée au plus ancien d'entr'eux, après quoi elle reviendrait au successeur d'Hermès. Pour prévenir de pareils inconvénients, on recommanda aux Gaulois de tenir chaque année un concile dans celles de leurs provinces où les évêques pourroient se réunir, apparemment à cause des guerres et des invasions qui ne permettoient pas de s'assembler plus régulièrement. Nonobstant ces conciles, il est dit qu'on consulera le saint Siège dans les affaires importantes. C'est l'évêque d'Arles qui doit assigner le temps et le lieu de ces assemblées en écrivant aux métropolitains ; et c'est à lui que les évêques doivent encore s'adresser, au refus de ces métropolitains, pour obtenir les lettres authentiques, sans lesquelles il leur est défendu de sortir de leur province.

1 Hilar. epist. 8, tom. Conc.

Par un concile de Vannes, tenu à peu près dans le même temps, on voit le soin infini des Occidentaux à maintenir la pureté des mœurs dans le clergé ¹. Il y est défendu aux clercs engagés dans les ordres supérieurs, c'est-à-dire aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres, d'assister aux festins de noces, et de se rencontrer en toute autre société où l'on peut voir et entendre ce qui offenseroit la pudeur la plus délicate. On défend encore aux clercs, et cela sous peine d'excommunication, de recourir aux tribunaux séculiers sans l'aveu de leur évêque; mais si l'évêque leur est suspect, ou si c'est contre lui-même qu'ils plaident, ils doivent s'adresser aux autres prélats. La défense déjà faite aux clercs de voyager sans des lettres de leur évêque, s'étend ici aux moines, qu'on soumet à des macérations et à des punitions corporelles, si les réprimandes ne suffisent pas.

Dans le jugement d'un concile d'Arles ², sur quelques démêlés de Fauste, abbé de Lérins, avec Théodore évêque de Fréjus dont Lérins dépendoit alors, nous trouvons l'exercice de la juridiction épiscopale sur les monastères, et tout à la fois le commencement des exemptions, au moins pour les communautés composées de laïques qui se choisissent un supérieur. Les moines et l'abbé de Lérins assistèrent avec treize évêques à ce concile, qui est le troisième d'Arles. Il y fut résolu que l'évêque Théodore ne s'attribueroit sur le monastère que les droits exercés par son prédécesseur Léonce; c'est-à-dire, que les ministres de l'autel et les clercs seroient ordonnés par l'évêque diocésain; qu'il donneroit aussi le saint chrême et confirmeroit les néophytes, s'il y en avoit, et que les clercs étrangers ne seroient pas reçus sans son ordre; mais que le gros du monastère, consistant en laïques, demeureroit sous la conduite de l'abbé, sans que l'évêque s'y attribuât aucun droit, ni qu'il pût de son chef en ordonner aucun pour clerc.

Le métropolitain et les évêques de la province de Tarra-gone en Espagne écrivirent au pape Hilarius ³, pour savoir ce qu'ils devoient conclure dans leur concile touchant Silvain de

¹ Greg. Tur. 11, c. 6 et seq. — ² Tom. 4, Conc. p. 1023. — ³ Tom. 4, Conc. p. 1033.

Calahorre l'un d'entr'eux, qui avoit ordonné un évêque que le peuple ne demandoit pas, et pris un prêtre d'un autre diocèse, pour le faire évêque malgré lui. Ils consultoient ensuite le saint Siège sur l'affaire d'Irénée, que Nundinaire de Barcelone avoit demandé en mourant pour son successeur, quoique déjà évêque d'une autre ville. Les évêques de la province avoient consenti à cette translation, par respect pour le défunt, avec l'agrément du peuple et du clergé de Barcelone¹. Ces questions furent examinées dans un concile tenu à Rome par quarante-huit évêques, en comptant le pape et deux Africains. Après le souverain pontife, saint Maxime de Turin, fort ancien dans l'épiscopat, puisqu'il étoit en réputation dès le règne d'Honorius, est nommé le premier, et l'évêque de Porto, le cinquième seulement; ce qui fait croire qu'on suivit l'ordre de l'ordination, comme en plusieurs autres conciles : usage respectable, qui obvie sagement aux prétentions de la vanité, et qui s'est maintenu avec édification jusqu'à nos jours. Les principaux citoyens et les magistrats de plusieurs villes d'Espagne s'intéressant pour l'évêque Silvain, on lui pardonna le passé, vu la nécessité des temps, mais à charge de mieux observer les canons à l'avenir. On défendit sévèrement les translations. On enjoignit à Irénée, sous peine d'excommunication, de retourner à sa première église; et au métropolitain nommé Ascagne, de faire élire par le clergé de Barcelone et de consacrer un autre évêque pour ce siège. Comme on lisoit avant le jugement les informations envoyées d'Espagne à ce sujet, la lecture fut interrompue deux fois par les prélats, qui se récrièrent avec force contre l'abus de transmettre les évêchés comme par testament. Le pape demanda les avis. Saint Maxime prit aussitôt la parole, et tous les évêques protestèrent avec lui, qu'ils ne feroient jamais rien de contraire aux lois ecclésiastiques, et que quiconque s'en écartoit devoit en rendre compte au saint Siège. On fit en ce concile cinq canons que le souverain pontife publia, et que les autres évêques approuvèrent par acclamation. Le cinquième et le capital maintient dans toute son étendue le droit des élections, contre la

¹ Greg. Tur. Tom. 4.

témérité des évêques qui désignent en mourant leurs successeurs.

L'empereur Léon fit de son côté plusieurs lois favorables à l'Eglise. Celle de l'année 466, en date du dernier jour de février, dut son origine à un événement qu'il est difficile de ne pas regarder comme miraculeux. Un homme qui avoit encouru l'indignation du patrice Ardabure, l'un des plus puissants seigneurs de l'empire, se réfugia au monastère des acémètes, alors gouvernés par le saint abbé Marcel. Ardabure le fit aussitôt redemander ; et sur le refus de l'abbé, il envioie des soldats qui menaçoient des dernières violences. Les moines épouvantés pressèrent le saint de céder, plutôt que de les exposer à périr avec leur monastère ; mais il fut inébranlable, et déjà les soldats furieux avoient mis l'épée à la main. Tout à coup ils aperçurent à l'endroit le plus élevé du monastère, un feu terrible d'où il s'échappoit vers eux des rayons semblables à la foudre. Ils se prosternèrent en jetant leurs armes et en priant pour apaiser le Seigneur. Ce prodige fut si frappant, qu'Ardabure pardonna au réfugié.

La loi faite, comme on le croit, à cette occasion, défend de tirer personne des églises, ni d'inquiéter les évêques ou les économes, pour les dettes de ceux qui s'y réfugioient. Elle permet cependant de leur notifier la sentence du juge, afin qu'ils constituent procureur pour se défendre. Que s'ils le refusent, on procédera contre eux par les voies de droit, et l'on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, suivant les formes, en exécution du jugement. S'ils cachoient leurs meubles dans l'enceinte de l'église ou chez quelqu'un des clercs, ces effets seront représentés, à la diligence de l'économe ou du défenseur, et l'évêque interposera son autorité pour empêcher qu'on ne les recèle. Quant aux esclaves et domestiques, sitôt que l'économe ou le défenseur seront avertis par ceux à qui ils appartiennent, ils doivent les renvoyer avec tout ce qu'ils auront apporté, après avoir fait prêter serment aux maîtres de ne point s'écarter, en les châtiant, des lois de l'humanité. En général, les ministres des asiles doivent s'informer sans délai de la qualité des réfugiés, de la nature de leur affaire, et avertir les juges et les personnes intéressées. Dans les différentes

dispositions de cette loi, on peut voir l'usage légitime des asiles, avec les mesures qu'on prenoit contre les abus¹.

Il y eut plusieurs autres lois, sous le même règne et vers le même temps, en faveur de la religion. Léon confirma les anciennes ordonnances portées contre les païens. Il défendit, sous peine de bannissement perpétuel, à quiconque professoit toute autre religion que la catholique, de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal. Il accorda aux clercs et aux moines le privilège de n'être point traduits par-devant les tribunaux étrangers, ni obligés, pour se défendre, à quitter leurs églises ou leurs monastères : ce qui fait voir, malgré les murmures de l'envie et de l'ignorance, que les concessions de nos princes en faveur des ecclésiastiques trouvent des exemples dans la plus haute antiquité.

Par une autre loi, l'empereur Léon confirma tous les privilèges des hôpitaux et des monastères². Il en fit encore une pour l'observation des fêtes, défendant tout acte judiciaire le dimanche, même les citations ou assignations, et tous les spectacles publics, sous peine aux officiers de perte de leurs charges et de confiscation de leurs biens. En exécution du second canon de Chalcedoine et de quelques conciles particuliers, il défendit sévèrement la simonie; et nous apprenons que dès lors tout clerc ou laïque qui trafiquoit du saint ministère, devoit être déposé ou excommunié. L'empereur veut que, suivant les canons, les évêques ne soient choisis pour leur mérite, et qu'ils fuient positivement l'épiscopat, loin de le briguer. Il déclare en termes formels, que l'évêque est manifestement indigne du sacerdoce, s'il n'est ordonné malgré lui.

Léon ayant donné le gouvernement d'Orient à Zénon son gendre, celui-ci emmena avec lui, à Antioche, un prêtre nommé Pierre, qui occasiona les plus grands troubles en Orient³. C'étoit un intrigant hypocrite, qui de moine acémète et de simple foulon, dont le surnom lui resta, parvint, par la protection des grands qu'une apparente piété séduisit, jusqu'à envahir le siège patriarcal d'Antioche. Chassé de son monas-

¹ Lib. 6, cod. — ² Cod. lib. ult. — ³ Liber. Breviar. c. 16; Evagr. III, c. 11.

tere pour son audace à rejeter le concile de Chalcédoine, il se retira dans la ville impériale, où il mit en œuvre son génie entreprenant, souple, flatteur, et fit particulièrement sa cour à Zénon. Etant allé en Syrie avec ce prince, il gagna par argent quelques apollinaristes, hérétiques imbus des mêmes principes que les eutychiens. Il se mit ensuite à calomnier Martyrius, patriarche d'Antioche, qu'il accusa de nestorianisme. La cour se laissa prévenir, la division se mit parmi le peuple d'Antioche, et Martyrius n'avoit pas une fermeté d'âme capable de faire face à tant d'obstacles et de contradictions. Quand il vit son peuple divisé à un certain point, et que Zénon favorisoit ouvertement l'usurpateur; après de foibles tentatives et quelques exhortations fort disertes, il quitta la partie, et crut avoir beaucoup fait en prononçant un dernier discours parsemé d'expressions assez énergiques¹. Il déclara publiquement qu'il abandonnoit une église en désordre, un indocile clergé et un peuple rebelle; mais qu'il se réservoit la dignité du sacerdoce. Il n'en fallut pas davantage à l'ambitieux foulon, qui s'empara dès lors du siège comme vacant, et se fit reconnoître pour patriarche. Gennade de Constantinople, qui aimoit Martyrius, peignit cette usurpation à l'empereur avec les couleurs convenables, et Léon ordonna que Pierre seroit exilé dans les déserts tant redoutés de l'Oasis. Mais le coupable fut averti avant qu'on pût l'arrêter, et prévint l'exécution par une prompte fuite. Après quoi Julien fut élu évêque d'Antioche d'un commun consentement.

Gennade vécut peu de temps depuis cette bonne œuvre, et fut pour successeur Acace, directeur de l'hôpital des orphelins de Constantinople. Il paroît que le saint évêque Gennade, plus avide des biens célestes que des prérogatives temporelles, se mit peu en peine de faire ratifier ou exécuter les canons de Chalcédoine, touchant la préséance du siège patriarcal de la nouvelle Rome. Ce fut vraisemblablement Acace, qui, sous le pape Simplicien, renouvela cette prétention; mais Probus, évêque de Cænuse et légat du saint Siège, s'y opposa en présence même de l'empereur Léon. Simplicien avoit été élu le

¹ Theod. Lect. lib. 1.

vingtième de septembre 467, à la place d'Hilarius, mort dix jours auparavant. On observe que celui-ci, dans le cours d'un pontificat de moins de six ans, avoit distribué à différentes églises, en vases d'orés, quatre-vingt-quatre livres d'or et douze cent cinquante-deux livres d'argent, sans compter bien d'autres effets d'une piété aussi magnifique : ce qui peut donner une idée de l'opulence et de la puissance de l'Eglise romaine en des temps si malheureux.

L'empire d'Occident depuis plusieurs années n'étoit plus que le vain simulacre de son ancienne grandeur. Peu après le pillage de Rome, que le lâche Maxime n'avoit osé défendre contre Genséric, Avitus, préfet du prétoire dans les Gaules, y fut fait empereur. Mais étant venu en Italie et ayant été vaincu par Ricimer, on le fit ordonner évêque de Plaisance. Après lui, Majorien fut déclaré empereur à Ravenne, du consentement de l'empereur Léon, et régna ou sembla régner pendant quatre ans; car c'étoit Ricimer, maître de la milice, qui jouissoit véritablement de ce qui restoit de puissance impériale en Occident. Quand il fut las de Majorien, qui soutint cependant au dehors la dignité du nom romain beaucoup mieux qu'on ne devoit s'y attendre, il lui fit quitter la pourpre, et la vie peu de temps après. Sévère, qui étoit consul, lui succéda, et finit bientôt par le poison. Après un assez long interrègne, le sénateur Anthémius, parent de Julien l'Apostat, par Procope qui avoit lui-même porté la pourpre, fut proclamé l'an 467, au mois d'août, du consentement de Ricimer, qui trouvoit plus de sûreté à faire des empereurs qu'à l'être lui-même. Il convint à ce souverain précaire de cimenter encore sa propre dépendance, en donnant sa fille en mariage à ce dangereux protecteur. Il périt enfin par l'ordre de son beau-père, le 11 juillet 472. Son successeur, Anicius-Olibrius, mourut le 23 octobre de la même année. Glicérius, mis en sa place le 5 mars de l'année suivante, ne l'occupa qu'environ quinze mois, au bout desquels il fut détrôné par Julius-Nepos, qui le fit ordonner évêque de Salone en Dalmatie. Deux mois après, le patrice Oreste, que Nepos avoit fait maître de la milice, fit

¹ Evagr. 11, c. 16; Jornand. p. 477.

proclamer son fils Romule ou Momille, autrement nommé Augustule, qui ne régna que dix mois et fut le dernier empereur d'Occident.

Ainsi se précipita la chute du plus puissant des empires, avec plus de rapidité et beaucoup moins d'éclat encore qu'il ne s'étoit établi. Odoacre, roi des Turcilingues et des Hérules, qui avoit été appelé par le parti de Nepos, se rendit maître de Rome le 23 d'août 476. Il fit mourir Oreste, et se contenta de reléguer le jeune Augustule en Campanie. Pour lui, il ne prit ni le nom ni les ornements d'empereur, mais le titre de roi d'Italie; mettant fin à l'empire, et laissant en paix les différents peuples qui en occupoient ou envahissoient les provinces, devenues la proie de tous les Barbares. Il y avoit jusqu'à trois nations étrangères dans les Gaules; savoir, les Goths, les Bourguignons et les Francs, qui s'arrachioient ce que les Romains y avoient possédé. Le peu de contrées qui en restoient encore à ceux-ci, ils ne les devoient qu'à la jalousie de leurs vainqueurs, qui aimoient mieux les sentir entre les mains d'un ennemi oisif, que de voir l'un des conquérants prendre l'ascendant sur les autres. Une bonne partie de la Grande-Bretagne se trouvoit au pouvoir des Anglo-Saxons, encore idolâtres ainsi que les Francs. Tous les autres professoient l'arianisme. Les Visigoths suivoient la même religion dans les Espagnes, qu'ils avoient subjuguées presque tout entières. Genséric, maître de l'Afrique, étoit non-seulement arien, mais persécuteur plus obstiné et plus violent que n'avoient été les empereurs idolâtres.

La foi chrétienne n'étoit pas sur un meilleur pied en Orient, sous l'empire de Zénon, qui succéda, en 474, à Léon son beau-père. Ainsi, dans tout l'univers, il n'y avoit pas un seul royaume, pas même une province, qui eût un souverain catholique. Le patrice Ricimer, qui, sans aucun titre de domination, jouit si long-temps d'un pouvoir beaucoup plus absolu que ceux qui en étoient revêtus publiquement, professoit la religion de ses pères, c'est-à-dire l'arianisme, car il étoit Goth de naissance. Ainsi les fidèles n'eurent pas alors un moindre besoin du secours d'en-haut, que dans celles des persécutions anciennes qui firent le plus de martyrs. Le Sei-

gneur ne manqua point à son Eglise. Il parut clairement au contraire qu'il ne permettoit ces bouleversements et ces troubles, que pour la montrer supérieure aux révolutions des temps et aux attaques de la barbarie, autant qu'à tous les autres efforts des puissances infernales. Les loups furieux, qui sembloient n'entrer dans le saint bercail que pour le dévaster, la main du Tout-Puissant les dépouilla de leur férocité naturelle. Odoacre, dont le seul nom avoit répandu l'alarme dans toutes les églises de l'Italie, la fit cesser dès qu'il fut maître du pays. Tout attaché qu'il étoit à l'arianisme, il accorda des grâces insignes à plusieurs saints évêques en faveur de leurs peuples. Il abolit même ou diminua considérablement les tributs excessifs dont les avoient accablés les derniers empereurs, tyrans d'autant plus durs envers les citoyens, qu'ils étoient plus incapables de faire tête aux Barbares.

Cette conduite provint principalement de ses rapports avec un solitaire d'une admirable sainteté, qui habitoit les rives du Danube assez près de Vienne^r. Comme Séverin, c'est le nom du solitaire, étoit dans la plus grande vénération parmi tous les habitants de l'Autriche et de la Bavière, qui le nomment leur apôtre, Odoacre ne put passer dans le voisinage sans être frappé de sa renommée. Avant d'entrer en Italie, il voulut obtenir sa bénédiction : il vint dans l'appareil le plus modeste ; il pénétra jusqu'au fond de la grotte où le saint étoit comme enseveli, et qui étoit si basse, que le prince barbare, d'une taille extraordinaire, fut obligé de se tenir courbé pour ne pas toucher à la voûte. Odoacre n'avoit rien dans ses vêtements ni dans tout son extérieur qui pût le faire connoître : toutefois comme il prenoit congé, Séverin ne le salua pas seulement comme le chef de la nation, mais il lui prédit toute la suite de ses prochains succès. Vous allez en Italie, lui dit-il, et vous n'êtes vêtu que de pauvres fourrures ; mais vous serez bientôt l'arbitre des plus hautes fortunes. Il lui dit même avec précision qu'il régneroit treize à quatorze ans. Quand Odoacre se vit en effet roi d'Italie, il se souvint de l'homme de Dieu, et lui écrivit de lui demander tout ce qu'il voudroit, avec assu-

^r Boll. ad 8 Januar.

rance de l'obtenir. L'humble Séverin ne voulut point paroître dédaigner la libéralité du prince, et demanda le rappel d'un exilé, qu'il obtint aussitôt.

On ignore le lieu de la naissance de cet illustre solitaire, qui prit le plus grand soin de la tenir cachée. Dans une assemblée où toutes les personnes distinguées par leur piété et par leur rang témoignoiient une grande envie d'apprendre quelle terre l'avoit vu naître, un prêtre, nommé Parménius, fort considéré du saint, avec qui il vivoit dans une sorte de familiarité, lui demanda, au nom de tous les autres, dans le style figuré de ces peuples, sur quel bord s'étoit levé l'astre qui éclairoit enfin la Norique. Mais l'homme de Dieu, détournant la louange sans s'effaroucher, et le prenant sur un ton badin : Parménius, lui dit-il, ne m'aimez-vous pas assez pour payer ma rançon, en cas que je sois un esclave fugitif? croyez-moi, ajouta-t-il, l'existence que nous avons ici-bas est si peu de chose, qu'il ne faut nous connoître que par celle que nous devons avoir dans l'éternité. Epargnons-nous, moyennant une discrétion qui coûte si peu, la tentation de la vanité, qui pour être ridicule, n'en est pas moins dangereuse. On n'importuna pas le saint davantage; mais on ne douta point qu'il ne fût d'une très-noble extraction, que sa modestie sans cela n'auroit pas cachée si soigneusement. La pureté même avec laquelle il parloit la langue latine, monroit qu'il étoit né dans quelque bonne ville d'Italie, et très-probablement à Rome, où il y avoit une famille sénatoriale et consulaire du nom de Séverin.

Il s'étoit d'abord retiré dans les solitudes de l'Orient, pour s'y former à la perfection; puis il étoit revenu dans la Haute-Pannonie, par une inspiration spéciale de l'Esprit de Dieu, qui vouloit présenter ce grand objet d'édification aux regards de tant de nations qui alloient changer la face de l'univers. Il convertit beaucoup de Barbares, et leur imprima à tous le respect de la vraie religion. Dans ces calamités publiques, il étoit le refuge du peuple fidèle, à qui souvent il apprenoit par révélation les desseins des ennemis. Il les avertissoit de leurs marches, ou du moins il les exhortoit à détourner par la prière et les bonnes œuvres, les fléaux qui les menaçoient, et à en faire un salutaire usage. Plusieurs églises le demandèrent pour

évêque. Comme il ne voyoit dans l'épiscopat qu'un engagement à la peine et aux travaux il répondit, qu'il lui étoit assez pénible de se voir privé de sa première solitude, et confiné par l'ordre du ciel, dans des provinces où il avoit la douleur de n'apercevoir autour de lui que des malheureux. Il établit différents monastères, dont le plus considérable est près de Vienne, au bord du Danube.

Dans la plupart des régions exposées aux invasions des Barbares, il y avoit de même de saints personnages, ménagés par la Providence, comme de puissantes ressources en de pareilles extrémités. Saint Mamert, évêque de Vienne dans les Gaules, s'y rendit fort utile, malgré la faute qu'il fit de vouloir étendre sa juridiction sur l'église de Dieu, qui n'étoit pas des quatre attribuées par le pape saint Léon à la métropole de Vienne : mais un avertissement de la part du vicaire de Jésus-Christ, en conséquence de la relation d'un concile tenu sur les lieux, suffit pour établir les choses dans l'ordre accoutumé. Le saint métropolitain, réduit à des devoirs moins étendus, ne pensa qu'à les remplir avec plus de zèle. Le Seigneur lui en fournit bientôt une ample matière, par le choix qu'il fit de lui pour détourner de nos provinces les fléaux qui les menaçoient, et auxquels préludèrent des présages d'autant plus affreux, que la divine justice vouloit engager plus efficacement les peuples à se mettre en état de la désarmer.

Cen'étoient de tous côtés qu'incendies soudains dont on ne pouvoit devenir la cause, que tremblements de terre sans interruption, que gémisséments lugubres durant la nuit ; des spectres épouvantables apparoissoient même en plein jour, et l'on vit, jusque dans les places et les rues de la ville les plus fréquentées, des bêtes sauvages se montrer à l'heure de midi. Les alarmes étoient telles à Vienne, que les principaux habitants en sortirent avec précipitation, de peur d'être enveloppés sous ses ruines. La veille de Pâques, le peuple étant rassemblé dans l'église avec le saint évêque, on entendit un fracas plus terrible qu'à l'ordinaire, et l'on vint annoncer que le palais, situé dans le lieu le plus élevé de la ville, étoit tout en feu et la menaçoit d'un embrasement général. Chacun craignant pour sa propre maison, l'on abandonna l'église,

l'évêque demeura seul prosterné devant l'autel, où il se dévoua à la divine justice pour tout son peuple. Le Seigneur l'exauça, et on lui rapporta bientôt la nouvelle que le feu étoit éteint¹.

Dès lors il forma la résolution d'instituer des jeûnes et des supplications ou processions solennelles, pour désarmer tout-à-fait le bras du souverain Juge; et l'on choisit pour cela les trois jours qui précèdent l'Ascension. C'est ainsi que les Rogations commencèrent dans l'église de Vienne, d'où elles passèrent dans les autres provinces des Gaules, et en assez peu de temps dans toute l'Église; puisque saint Avit, qui succéda à Hésychius, successeur immédiat de Mamert, disoit que cette pratique étoit déjà répandue par tout l'univers.

Le saint évêque de Vienne avoit un frère prêtre de la même église, nommé aussi Mamert et surnommé Claudien. C'est un des auteurs qui font le plus d'honneur à l'église de France, pour ce temps-là². Poète, orateur, théologien, géomètre même et musicien, il eut tous les talents, et les consacra uniquement à la gloire de Dieu et au service de la religion. Il avoit été moine dans sa jeunesse, et c'étoit dans la tranquillité de sa retraite qu'il avoit approfondi tous les bons auteurs grecs et latins, chrétiens et profanes. Ses vertus égaloient sa capacité. Toute son ambition se bornoit à soulager son saint frère dans les travaux de l'épiscopat, sans aspirer à nul titre d'honneur. Il nous reste de lui un traité de la nature de l'âme où l'on en trouve la spiritualité, et la continuité essentielle de la pensée, établies avec une précision qui feroit honneur aux meilleurs philosophes de nos jours. Il s'est néanmoins trompé touchant les anges, qu'à l'exemple de quelques anciens docteurs il fait de deux substances, la corporelle et la spirituelle. Il passe pour avoir composé l'hymne de la passion, qui commence par ces mots : *Pange, lingua*. On doit encore le regarder comme l'auteur de quelques autres poésies chrétiennes de bon goût, que la ressemblance de nom a fait attribuer mal à propos au poète Claudien, qui étoit indubitablement païen.

¹ S. Avit. Hom. de Rogat. Sidon. VII, Epist. 2. — ² Gennad. de Script. c. 87; Bibl. Patr. t. 4.

L'église d'Auvergne, c'est-à-dire de Clermont, fut une des premières à recevoir la solennité des Rogations. Elle se trouvoit des plus exposées aux calamités qu'on espéroit détourner par cette pratique religieuse. Evaric, roi des Visigoths ou Goths d'Espagne, possédoit encore les provinces des Gaules de ce côté-là, et s'étendoit autant qu'il pouvoit dans les autres. Comme il étoit arien passionné, il ne cherchoit qu'à ruiner la religion catholique, sans commettre néanmoins ces violences d'éclat qui auroient trop aliéné les Gaulois. Il sentoit au moins l'intérêt qu'il avoit à ne pas affectionner ces peuples, solidement chrétiens, aux autres conquérants qui partageoient les Gaules avec lui : ce qui ne l'empêcha pas de faire quelques martyrs, entr'autres les saints évêques Valère d'Antibes, dont le siège a été transféré à Grasse; Gratien de Toulon; Denterius de Nice et un saint Léon de Fréjus. Mais il faisoit un mal infiniment plus grand, en empêchant d'ordonner des évêques à la place de ceux qui mouroient. Aussi n'en vit-on point, pendant un temps fort long, à Comminges, à Auch, à Bazas, à Bordeaux, à Périgueux, à Rodez, à Limoges, à Mende, et faute d'évêques, on y manquoit aussi de prêtres et de tous les autres ministres de la religion. Les églises et les fidèles abandonnés se trouvoient dans l'état le plus déplorable. Non-seulement les temples étoient dépouillés, suivant le tableau que nous en fait Sidoine de Clermont, témoin oculaire¹; mais ils tomboient en ruines, les toits étoient enfoncés, les portes n'étoient plus fermées que par les ronces qui les bouchoient et qui croissoient avec l'herbe jusqu'autour des autels, où l'on voyoit paître les animaux. Cette désolation s'étendoit aux villes comme à la campagne; et partout les assemblées et les instructions religieuses devinrent extrêmement difficiles. Mais les grands pasteurs qu'eut alors l'église de Gaule, surmontèrent tous les obstacles.

Sidoine, évêque de la capitale d'Auvergne, étoit né à Lyon, de la race des Apollinaire, une des plus illustres des Gaules, Son aïeul et son père y avoient été préfets du prétoire. Lui-

¹ Lib. VII, epist. 6.

même fut préfet de Rome, patrice, et allié à la maison impériale puisqu'il épousa Papienille, fille de l'empereur Avitus, et en eut plusieurs enfants. Ses qualités personnelles répondoient aux avantages de sa fortune. Il passa pour le poète le plus célèbre de son temps; et à ce titre, on lui éleva à Rome une statue couronnée de lauriers. La vertu étoit comme héréditaire dans cette famille. Avant que Sidoine fût évêque, il lui arriva plusieurs fois de donner aux pauvres des pièces de son argenterie, afin que sa femme, qu'il vouloit rendre aussi charitable que lui, leur fit d'abondantes aumônes pour retirer ces meubles¹. Etant venu en Auvergne, où étoit mort saint Eparque, évêque de cette église, il fut élu malgré lui quoiqu'encore laïque.

Les Gaules avoient plusieurs autres prélats, qui ne se rendirent ni moins illustres ni moins nécessaires à leurs peuples. Saint Patient de Lyon se signala surtout par ses libéralités envers les malheureux. Il étendit ses aumônes en plusieurs provinces, et fit conduire une grande quantité de blé pour leur subsistance, à Orange, à Viviers, à Valence, à Avignon, à Arles et jusqu'en Auvergne. C'est ce que nous apprenons d'une lettre de remerciement que lui en écrivit saint Sidoine.

A Tours, saint Perpétue se montra un des plus dignes successeurs de saint Martin, et fut très-zélé pour la gloire de cet illustre thaumaturge. Trouvant son église trop petite pour le concours immense des personnes que les fréquents miracles y attiroient, il en fit construire, à cinq cents pas de la ville, une beaucoup plus grande, qui passa pour un modèle du goût et de la magnificence du cinquième siècle. Elle avoit, selon Grégoire de Tours², cent soixante pieds de longueur, soixante de largeur, quarante-cinq de hauteur jusqu'à la voûte; trente-deux fenêtres dans le chœur et vingt dans la nef; huit portes dans toute l'église, et six-vingts colonnes. Saint Perpétue en fit la dédicace le 4 juillet, jour auquel on célébroit déjà l'ordination de saint Martin; il fit en même temps la première translation de ses reliques. Saint Euphrone d'Autun fournit le marbre dont on orna le tombeau.

¹ Greg. Tur. II, Hist. c. 22. — ² Lib. II, c. 14.

Saint Aprucule de Langres florissoit aussi dans ces temps-là, mais ayant été chassé de son siège, il se retira en Auvergne, et fut choisi par saint Sidoine même pour son successeur. Auspice de Toul, Censurius d'Auxerre, et Prosper d'Orléans, le successeur et l'imitateur de saint Agnan, sont tous honorés comme saints.

Alors aussi éclata une des plus grandes lumières de l'église de Gaule dans la personne de saint Remi de Reims : aurore fortunée de la foi française, qui brilla aussitôt de la plus pure splendeur ; et qui conserve encore la même pureté après tant de siècles. Remi, né dans le territoire de Laon, d'une très-illustre famille, étoit fils d'Emilius et de Célinie, aussi-bien que Principe, qui fut évêque de Soissons. Mais Remi fut un enfant de miracles, prédit par un saint solitaire nommé Montan, et conçu contre l'ordre naturel dans le sein stérile de la vieillesse. Par un prodige non moins extraordinaire ; sa naissance rendit la vue à son prophète, c'est-à-dire au saint vieillard Montan, qui étoit aveugle¹. Tout fut également merveilleux dans sa jeunesse : il renchérit sur les vertus héréditaires de sa famille, et dès l'âge le plus tendre, il se distingua tellement par l'excellence de son esprit et par ses progrès dans les lettres, qu'au jugement de l'éloquent Sidoine, il devint l'homme le plus éloquent de son temps. En un mot, il se rendit si recommandable, que Bénage, évêque de Reims, étant venu à mourir, Remi fut élu d'une voix unanime, et contraint, malgré la plus forte résistance et l'empêchement de son âge qui n'étoit que de 22 ans, à remplir ce siège, l'un des plus distingués et des plus importants de toutes les Gaules.

Ces régions ne furent pas moins édifiées par l'éclatante piété de leurs solitaires et de leurs cénobites. Des côtes méridionales qui avoient plus de commerce avec l'Orient, où cette vie angélique avoit commencé, elle pénétra pied à pied dans toutes nos provinces. Il y avoit dès lors des monastères dans le voisinage de Vienne et de Lyon : celui de l'île Barbe, dans la Saône, renommé dès le commencement du cinquième

¹ Eusebe, Hist. 1, c. 11, Hincem. ap. Sur. 13 Januar.

siècle, passe pour le plus ancien. Saint Martin en avoit établi plusieurs dans le pays de Tours, saint Victrice à Rouen et saint Germain à Auxerre, où ils laissèrent quantité de disciples zélés à perpétuer les exemples et les leçons qu'ils avoient reçus. Ainsi, vers le milieu du cinquième siècle, il n'y avoit presque point de contrées dans les Gaules, où l'on ne vit de ces communautés plus angéliques que terrestres.

Saint Romain, né dans le pays des Séquanois ou Franche-Comté, étudia les règles de la vie parfaite dans le monastère d'Ainay, bâti à Lyon au lieu où souffrirent les premiers martyrs de cette ville ancienne¹. A l'âge de trente-cinq ans, il se retira dans les forêts du mont Jura, avec un exemplaire de la Vie des Pères et des Institutions de Cassien, que son abbé Sabin voulut bien lui laisser. Il s'arrêta dans un lieu nommé en celtique Condat ou Condé, à cause du confluent des rivières de Bienne et d'Alière, entre trois montagnes, où il trouva une fontaine, quelques fruits sauvages, et un coin de terre propre à être cultivé. Il avoit passé quelques années dans cette solitude, lorsque son frère Lupicin fut averti en songe de l'aller joindre. Quoique frères et saints l'un et l'autre, c'étoient deux caractères tout différens : Romain, doux, indulgent, toujours prêt à excuser les fautes d'autrui ; Lupicin, naturellement sévère, et d'une fermeté inflexible à maintenir la règle comme à en punir toutes les infractions. Mais unis par l'Esprit de Dieu beaucoup plus que par la nature, et tendant invariablement au même but ; de leur différente méthode il resulta un régime mitoyen, qui produisit le plus heureux effet. La réputation de leurs austérités et de leurs vertus leur attira tant de disciples, que le monastère de Condat ne suffisant plus au grand nombre de ceux qui survenoient de jour en jour, ils défrichèrent dans la forêt voisine un lieu nommé Laucone, où ils établirent un second monastère dont Lupicin fut abbé, les deux frères continuant néanmoins à se communiquer leurs vues et leurs conseils réciproques.

Ils avoient une sœur qui voulut imiter leur manière de vivre. Ils bâtirent pour elle un troisième monastère sur une

¹ Bolland. ad 28 Febr

montagne voisine, pleine de cavernes : ce qui fit appeler cette maison la Baume, nom qui signifie caverne en langue celtique. On y vit bientôt plus de cent religieuses : elles gardoient une clôture si exacte, que quoique plusieurs d'entr'elles eussent leurs frères ou leurs fils dans le monastère de Laucone, éloigné seulement d'une petite lieue, elles ne leur parloient jamais, et n'avoient pas plus de commerce avec eux que s'ils eussent déjà été morts. Quant à l'enceinte de leur monastère, elles n'en sortoient que pour être portées en terre; la sépulture des religieuses se trouvant, selon l'usage ancien, hors de la clôture.

Romain, suivant son naturel indulgent et facile, recevoit tous les sujets qui se présentoient. Un ancien religieux lui en faisant un jour des remontrances : Mon frère, lui répondit le saint abbé, savez-vous ceux qui persévéreront ? Combien n'en avez-vous pas vus dans ces monastères qui se sont démentis après les commencements les plus fervents ? d'autres au contraire, après des infidélités et des traits scandaleux d'inconstance, sont rentrés dans la carrière avec un redoublement de ferveur, et ont atteint à une haute perfection. Saint Romain fonda encore, au diocèse de Lausanne, un monastère appelé de son nom Romain-Moûtier. Il mourut vingt-ans avant son frère Lupicin, qui parvint à une extrême vieillesse, malgré l'austérité de sa vie et son abstinence effrayante. Il ne permettoit pas qu'on assaisonnât, soit de lait, soit d'huile, les légumes qui faisoient toute sa nourriture. Il n'avoit point bu de vin depuis qu'il étoit entré dans le monastère. Les huit dernières années de sa vie, il ne but rien du tout; ne se désaltérant, quand il étoit trop pressé de la soif, qu'en trempant dans l'eau le pain qu'il prenoit alors, uniquement pour ne pas mourir de faim.

Le monastère de Condat fut dans la suite environné d'habitations et devint une ville où se trouvoit autrefois la célèbre abbaye de Saint-Claude, érigée en évêché vers le milieu du siècle dernier. Laucone est aujourd'hui un bourg qui porte le nom de Saint-Lupicin. Les grands exemples de la perfection évangélique se communiquoient ainsi dans toutes les Gaules, quoique soumises à la domination de princes Barbares, tous infectés de l'idolâtrie ou de l'hérésie. Chilpéric, roi des Bourguignons, fut même le bienfaiteur insigne des disciples de Romain, aux-

quels il assigna un revenu annuel de trois cents boisseaux de blé et de trois cents mesures de vin pour la subsistance, et de cent sous d'or pour le vestiaire.

L'Orient, gouverné en apparence d'une manière plus favorable à la vraie foi, étoit au fond dans un état beaucoup plus déplorable. Aussitôt que Zénon s'étoit vu le maître de l'empire, il avoit lâché la bride à tous ses mauvais penchans, sans que nul sentiment d'équité ou de pudeur, ni aucun principe de modération ou d'humanité pût le retenir¹. Il sembloit persuadé que la gloire des souverains consiste à faire le mal avec éclat, et qu'il n'y a de honte qu'à marquer de la crainte en le commettant. Du reste, absolument insensible aux injures qu'on faisoit de toute part à l'empire, tandis qu'il étoit abîmé dans la dissolution et la débauche, les Sarrasins ou Arabes au levant, au couchant les Huns qui avoient passé le Danube sans obstacle, pillotent les frontières et pénétroient bien avant dans les provinces. A peine daignoit-on s'opposer à leurs progrès; et peut-être en effet le peuple avoit-il moins à craindre des Barbares, que de la dureté et de l'avidité insatiable de son empereur. Un état si violent ne pouvoit durer. Dès l'année 475, la seconde du règne de Zénon, qui venoit de se brouiller avec l'impératrice Vérine, veuve de Léon, Basilisque, frère de Vérine, se fit proclamer auguste, et réduisit le méprisable empereur à se tenir caché dans l'Isaurie sa patrie².

C'étoit sortir d'un précipice, pour retomber dans un plus affreux. Le gouvernement de Basilisque, qui ne dura que deux ans, parut encore plus tyrannique que celui de Zénon. Le tyran se déclara aussitôt pour les eutychiens, et rappela Timothée Elure, exilé depuis dix-huit ans. Ce faux patriarche d'Alexandrie parut fièrement à Constantinople, où il fut reçu en triomphe par ceux de sa doctrine. Le fanatisme alla si loin, que l'on contrefit de point en point l'entrée triomphante du Sauveur à Jérusalem; Timothée montant un âne, et ses sectateurs s'écriant: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Mais comme il alloit du palais à l'église, il tomba si rudement qu'il se rompit le pied. Il n'en perdit rien de son crédit auprès

¹ Evagr. l. 1, c. — ² Id. l. 3, c. 3.

de Basilisque, à qui il persuada de condamner publiquement le concile de Chalcedoine, avec la lettre de saint Léon à Flavien.

La condamnation fut adressée, en forme de lettre circulaire, à tous les évêques. Sous prétexte de procurer l'union de l'Eglise et de conserver les décrets des trois premiers conciles généraux, on proscrivoit le quatrième, même quant aux définitions de foi. Il est vrai que la lettre de Basilisque condamne en même temps ceux qui supposent la chair de Jésus-Christ d'une autre nature que la nôtre, ou qu'il ne s'est incarné qu'en apparence. Mais c'étoit un adoucissement à l'hérésie d'Euty-chès, pour lui sauver l'opprobre des anciennes impiétés plus connues et tout-à-fait décriées; modification qui n'en ruinoit pas moins les décrets du concile et la soumission qu'on leur devoit. La lettre circulaire ajoute que chaque évêque en souscrivant, anathématisera expressément tout ce qui s'est fait à Chalcedoine; que ceux qui oseront dans la suite en faire mention, seront punis comme perturbateurs de l'Eglise et de l'état; qu'à ce double titre, les évêques et les clercs seront déposés, les moines et les laïques bannis avec confiscation de biens. Basilisque autorisa aussi un concile, qui abolit le privilège attribué au siège de Constantinople sur la fin du concile de Chalcedoine: ce qui influa beaucoup dans le zèle d'Acace contre cet empereur.

Timothée-Elure commença par souscrire. Pierre le Foulon disgracié par la même cause que lui sous le règne précédent, et qui, chassé d'Antioche, s'étoit tenu caché dans un monastère d'acémètes, reparut alors, et signa après Timothée, en qualité de second patriarche. On dit même qu'Anastase, patriarche de Jérusalem, souscrivit aussi. Dans la Palestine, en effet, les désordres occasionés alors par les moines schismatiques, renouvelèrent toutes les scènes d'horreur et de scandale données vingt ans auparavant sous l'abbé Théodose. En un mot, la défection fut telle, que l'on compte environ cinq cents évêques qui condamnèrent par écrit, et la lettre de saint Léon, et le concile de Chalcedoine. Acace de Constantinople fut le seul des patriarches qui refusa de souscrire: conduite qui lui feroit plus d'honneur, si elle se fût soutenue par la suite,

etsi dès lors il ne se fût pas abandonné à un enthousiasme qui décèle trop souvent l'affectation, et que l'intérêt propre inspire bien plutôt que l'Esprit de Dieu. Il prit des habits de deuil, et couvrit de draps noirs la chaire épiscopale ainsi que l'autel. Il avoit pour lui les moines et tout le peuple de Constantinople.

Le pape Simplicie s'y prit d'une manière plus paternelle et plus pontificale. Il écrivit à Basilisque une lettre touchante¹, par laquelle il l'exhortoit à suivre les exemples religieux des empereurs Marcien et Léon d'illustre mémoire, dont il avoit été témoin. Il écrivit aussi au patriarche de Constantinople, qu'il fit même son légat, à l'effet de s'opposer à l'usurpateur du siège d'Alexandrie. Il bornoit cependant le légat au personnage de sollicitateur auprès de Basilisque, que le pape vouloit détourner de penser à un nouveau concile, parce qu'on n'en a jamais tenu, dit-il, que quand des esprits inquiets répandant de nouveaux nuages sur le dogme, il a fallu les dissiper par les lumières réunies et l'unanimité du suffrage des pasteurs.

Tous les soins du pontife furent inutiles. Mais un homme sans titre, sans bien, avec la seule autorité que donnent la vertu et le mépris du monde, fit une vive impression sur le tyran; et sans réussir à changer le fond de son âme, il empêcha du moins les plus grands excès, par la terreur qu'il lui inspira des jugements de Dieu. Tel fut le merveilleux ascendant du saint homme Daniel, surnommé le Stylite pour la même raison que saint Siméon, auquel il avoit succédé dans sa manière de vivre sur une colonne: plus admirable que Siméon même, en ce qu'il habitoit un climat beaucoup plus dur, près l'embouchure du Pont-Euxin, sur une montagne exposée à des vents continuels et à des froids rigoureux. On le regardoit comme la sauvegarde de l'empire, dès le temps de l'empereur Léon qui le visitoit souvent, et à qui il obtint un fils par ses prières. Les Barbares avoient eux-mêmes tant de respect pour lui, que le roi des Lazés étant venu traiter avec les Romains, et l'empereur l'ayant mené voir Daniel, le saint fut l'arbitre du traité entre les deux princes. Dans le péril où se trouvoit l'Eglise, le patriarche de

¹ Epist. ult. tom. 4, Conc.

Constantinople manda Daniel, qui d'abord refusa de venir, ne pouvant se résoudre à interrompre sa manière de vivre toute spirituelle et toute céleste, pour rentrer dans la fange de ce monde. Mais Acacelui renvoya plusieurs évêques, avec charge de lui faire les plus fortes instances, et de lui proposer l'exemple du Fils de Dieu descendu du ciel même pour notre salut.

Daniel descendit alors de sa colonne, et vint à la capitale, où il fut reçu avec une joie incroyable. Le peuple toujours extrême s'anima tellement contre les fauteurs du schisme, qu'il y auroit eu dès lors une révolution dans le gouvernement, si le saint n'eût calmé les esprits. Basilisque épouvanté sortit de la ville, et se retira au château de l'Hebdomon. Mais Daniel le suivit, accompagné d'une multitude de solitaires et d'autres personnes vénérables par leur piété. Sa manière de vivre toujours debout lui avoit tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvoit marcher et qu'il fallut le porter. Un mauvais plaisant dit, en le voyant d'une fenêtre : Voilà une espèce toute nouvelle de consul. Mais ce bon mot lui coûta cher : il tomba mort sur-le-champ ; le Seigneur qui pénètre le fond des cœurs jugeant tout autrement que les hommes de certaines légèretés¹. Les gardes craignant pour l'empereur, refusèrent l'entrée à Daniel, qui en se retirant secoua la poussière de ses pieds, selon le conseil de l'Évangile. Basilisque, tout autrement disposé que ses gens quand on lui eut fait le récit de ce qui venoit d'arriver, fit courir après le saint, pour le supplier de revenir. L'inquiétude redoublant de moment en moment, il lui envoya messenger sur messenger, qui tous furent inutiles. Le prince accourut lui-même, se jeta aux pieds de l'homme de Dieu, et lui demanda publiquement pardon. Mais cette humilité, ou cette basse et servile crainte, inspira aux spectateurs du mépris pour le tyran, sans faire illusion au prophète. Il dit aux assistants que ce vain artifice ne feroit pas révoquer les arrêts de la justice divine ; et après avoir prédit la chute prochaine de Basilisque et fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colonne.

Timothée-Elure, étoit en route pour aller reprendre le siège

¹ Theod. Lect. p. 556.

d'Alexandrie, quand il apprit ces nouvelles. Il eut peur que les catholiques ne vinsent à bout de faire révoquer la lettre circulaire de l'empereur. Rassemblant donc à la hâte tout ce qu'il put des évêques de son parti, il tint à Ephèse une espèce de concile. De là ils envoyèrent tous ensemble une requête en cour, par laquelle ils se plaignoient qu'on les accusât, contre la vérité, d'avoir souscrit par force la lettre circulaire; et ils mandèrent d'ailleurs tout ce que leur artifice put leur suggérer pour se conserver les bonnes grâces du prince : après quoi Timothée-Elure continua sa route. Timothée-Solofaciole, patriarche catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée de cet usurpateur, se retira dans les monastères de Canope, dont il avoit pratiqué la règle. Sa douceur et sa bonté d'âme le rendoient si cher à tout le monde, même aux schismatiques, que la jalouse animosité d'Elure ne put jamais le découvrir. L'arrivée de celui-ci répandit au contraire la dissension et la zizanie parmi les sectaires de l'Égypte, dont la plupart étoient eutychiens rigoureux; au lieu que Timothée-Elure, quoique ennemi du concile de Chalcédoine, soutenoit que le Verbe étoit consubstantiel au Père selon la divinité, et que sa chair étoit consubstantielle à la nôtre.

Pierre le Foulon retourna de même, par ordre de Basilisque, dans le siège qu'il avoit usurpé, et qu'il trouva vacant à son arrivée dans la ville d'Antioche, le patriarche catholique Julien étant mort de chagrin à la vue des désastres qui bouleversoient son église. Mais les schismatiques ne furent pas mieux d'accord en Orient qu'en Égypte. Pierre attribuant la passion à la nature même de Dieu, et non pas à la seule personne du Verbe incarné, ajoutoit au trisagion ces paroles qui devinrent si fameuses : Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous. Entêté de son invention, selon la manie de tous les novateurs, tandis que l'ancienne foi lui étoit si indifférente, il lançoit des anathèmes contre quiconque refusoit de prier à sa façon, et causoit chaque jour un nouveau tumulte. Les ordinations qu'il fit pour se fortifier ne lui réussirent pas mieux. Il fut enfin supplanté par un mauvais prêtre de Constantinople, nommé Jean, qu'il avoit ordonné évêque d'Apamée, quoique déposé par un concile, et qui, ayant été rejeté

par le peuple, fut obligé de revenir à Antioche, dont il envahit le siège à son tour.

A Constantinople, le clergé, les moines et le peuple témoignoiient un grand zèle pour la foi, et nommoient publiquement hérétique l'usurpateur de l'empire. Cependant le bruit se répandit que Zénon, caché jusqu'à ce moment, s'étoit montré en Isaurie, et avoit levé une armée avec laquelle il s'avançoit vers la capitale. Le lâche Basilisque accourut à l'église, fit satisfaction publique¹, et annula sa lettre circulaire par une nouvelle ordonnance, où il déclaroit qu'il avoit été surpris, et vouloit que la foi reçue dans les églises catholiques demeurât invariablement, sans qu'il fût plus question de concile ni d'examen nouveau. Il disoit anathème à Nestorius, à Eutychès, à tous les hérétiques, et rendoit au patriarche Acace, qu'il craignoit particulièrement, la juridiction sur les provinces dont il avoit consenti peu auparavant qu'on le dépouillât. Quand Zénon fut en effet de retour, ce qui arriva en 477, vingt mois après sa fuite, le tyran toujours plus lâche vint remettre sa couronne sur l'autel, et se réfugia dans le baptistère, avec son fils Marc et sa femme Zénonide, qui l'avoit engagé dans l'hérésie. Zénon promit de ne point verser leur sang; mais il les envoya en Cappadoce, dans un château dont il fit murer les portes, et ils y moururent de faim². Aussitôt il publia une loi, pour casser tout ce qui avoit été fait pendant la tyrannie, tant contre la foi qu'à l'égard du privilège des églises, principalement de celle de Constantinople, qu'il rétablit dans ses prétentions, en des termes qui semblent avoir été dictés par Acace³. Il fit, en action de grâces de ses succès, plusieurs bonnes œuvres d'éclat, bâtit au lieu de sa retraite une superbe basilique en l'honneur de sainte Thècle, qu'il prétendoit lui avoir apparu et révélé son prochain rétablissement. Mais il ne changea rien dans ses mœurs dépravées; et s'il favorisa d'abord la religion, dont les intérêts étoient liés si étroitement avec les siens propres, il parut peu après que son cœur n'étoit nullement touché.

Il désira volontiers aux vœux du souverain pontife, qui lui écrivit pour déposer Pierre le Foulon; parce que ce faux pa-

¹ Theod. Lect. 1. — ² *Ibid.* p. 557. — ³ Evagr. III, c. 8.

triarche d'Antioche avoit été attaché à Basilisque. Ce fut alors que Jean d'Apamée trouva moyen d'occuper la place de son coupable bienfaiteur, d'où il fut aussi chassé trois mois après. Un ecclésiastique pieux, nommé Etienne, fut aussitôt élu et ordonné canoniquement. Mais à peine eut-il le temps de recevoir les lettres de communion du pape, du patriarche de Constantinople, et de relever l'espoir de la religion affligée, que les hérétiques s'ameutèrent avec fureur, et lui firent endurer la mort la plus cruelle. Au milieu de son église, profanée avec une impiété barbare, ils le percèrent de mille coups de cannes aiguës comme des lances; après quoi ils traînèrent son corps par les rues, et le jetèrent dans l'Oronte¹. L'Eglise l'honore comme martyr, le 25 d'avril.

L'empereur le regretta sincèrement, en écrivit au pape, et fit punir les auteurs de la sédition. Peut-être même que toute la ville en eût souffert, si elle n'eût envoyé une députation pour fléchir le prince. Les citoyens se déportèrent pour cette fois du droit d'élection, et demandèrent que, pour prévenir le désordre, on leur consacrat un évêque à Constantinople. Ainsi Acace ordonna pour Antioche, un autre Etienne, qu'on nomme le jeune pour le distinguer du premier, et qui se rendit pareillement recommandable par sa piété. Comme cette ordination avoit quelque chose d'irrégulier, et que le besoin pressant ne permettoit pas d'obtenir la dispense préalable, on en écrivit immédiatement après au chef de l'Eglise, qui ratifia ce qui s'étoit fait, par égard à la nécessité des circonstances, et sans tirer à conséquence pour l'avenir. Lalendion, ordonné de la même manière après la mort d'Etienne qui ne siégea pas long-temps, fut encore reconnu par le pape, que les mêmes circonstances engagèrent à porter le même jugement.

La vieillesse décrépète, ou plutôt la mort de Timothée-Elure, empêcha qu'il ne fût chassé d'Alexandrie. On dit qu'il avança sa fin, pour éviter la honte de la déposition, et qu'après s'être empoisonné, il prédit sa mort, pour soutenir sa réputation de prophète; usant, à la fin de sa carrière, de la même hypocrisie qu'il avoit employée à jeter les fondements

¹ Evagr. III, c. 10.

de sa fortune ¹. Il laissa des disciples nommés timothécens, qui, sans être tout-à-fait eutychiens, continuèrent à rejeter le concile de Chalcédoine. Les évêques hérétiques lui donnèrent pour successeur Pierre-Monge, c'est-à-dire, le Bègue, qui fut ordonné clandestinement par un seul évêque : ce qui déplut tellement à l'empereur, qu'il donna ordre de le chasser, de punir les auteurs de cette intrusion, et de rétablir le patriarche légitime Timothée-Solofaciolo.

La douceur extrême de ce Timothée l'avoit engagé dans une démarche qui faisoit peine au pape Simplicie, comme nous l'apprenons d'une lettre où ce pontife se plaint à Acace, de ce que Solofaciolo avoit souffert qu'on récitât à l'autel le nom de Dioscore. Mais Simplicie fut satisfait peu de temps après, par trois députés que lui envoya le patriarche d'Alexandrie, pour lui donner avis de son rétablissement, et pour l'assurer que le nom de Dioscore étoit effacé des dyptiques. On demanda même pardon au souverain pontife, et on lui présenta l'abjuration des Egyptiens, qui avoient été subornés par Timothée-Elure et par Pierre-Monge. Les évêques d'Asie, séduits en grand nombre par la lettre circulaire de Basilius, firent aussi leur rétractation, qu'ils adressèrent au patriarche de Constantinople. Pour diminuer la grièveté de leur faute, ils protestoient avec serment qu'ils n'avoient souscrit que par contrainte, et n'avoient jamais eu d'autre foi que celle du concile de Chalcédoine.

La réunion se fit en Palestine, sous le patriarche Martyrius successeur d'Anastase, avec des circonstances beaucoup plus frappantes. Martyrius, qu'il ne faut pas confondre avec le patriarche d'Antioche de même nom, étoit né en Cappadoce; mais sa ferveur l'avoit conduit en Egypte et dans les solitudes de Nitrie, où il menoit la vie d'anachorète, lorsque Protère, successeur de Dioscore, fut massacré par les schismatiques. Alors tout fut en confusion dans les plus pieuses solitudes, aussi-bien que dans les villes, et le fervent anachorète se vit réduit à prendre la fuite avec un compagnon nommé Elie. La réputation de saint Euthymius les attira en Palestine,

¹ Evagr. III, c. 10.

où ce saint abbé, par un premier pressentiment de ce qui devoit leur arriver, sentit d'abord pour eux une affection toute particulière. Bientôt il eut une révélation précise, que l'un et l'autre seroient élevés successivement sur le siège patriarcal de Jérusalem. Après la mort de saint Euthymius, le patriarche Anastase les fit venir auprès de lui, les ordonna prêtres, et les agréa au clergé du Saint-Sépulcre.

C'est de là que Martyrius fut tiré, pour occuper le siège patriarcal. Dès qu'il fut ordonné, il envoya le diacre Fidus à Constantinople, pour se ménager de la protection contre l'audace effrénée des hérétiques, qui lui causoient de continuelles alarmes par rapport au salut de son peuple. Fidus s'embarqua à Joppé; mais il fit un naufrage où il ne pouvoit manquer de périr, sans l'assistance miraculeuse de saint Euthymius, qui étoit mort depuis peu et qui lui apparut. Votre voyage, lui dit le saint¹, n'est pas nécessaire : retournez à celui qui vous envoie, et dites-lui de ma part qu'il ne se mette point en peine de ses ouailles séparées : bientôt elles rentreront dans le bercail. A ces mots, il enveloppa de son manteau le diacre Fidus, qui se trouva, sans savoir comment, sur le rivage, et peu de moments après à Jérusalem, où il se pressa de raconter au patriarche ce qui venoit de lui arriver.

Toutes les apparences étoient contraires à la prédiction ; et quelque espace de temps s'étant écoulé depuis ce récit, le patriarche l'avoit presque oublié, quand l'abbé Marcien, chef des schismatiques, les rassembla inopinément dans son monastère de Bethléem. Là il leur tint ce discours inattendu² : Jusqu'à quand tiendrons-nous l'Eglise divisée, sans autres principes pour nous rassurer que nos propres raisonnements? Cherchons à connoître la volonté de Dieu par la méthode qu'employèrent les apôtres : jetons le sort entre les moines et les évêques. Si le sort tombe sur les premiers, nous demeurerons comme nous sommes ; et s'il tombe sur les pasteurs, nous nous réunirons à eux. Tout le monde applaudit à cette proposition : on jeta le sort ; il tomba sur les évêques, et les moines se soumirent, ne doutant point que telle fût la volonté de

¹ Vit. S. Euthym. p. 87. — ² Catal. I. 2, Monum. p. 586 et 307.

Dieu. Le patriarche les reçut à bras ouverts, et fit une grande fête à cette occasion. Il n'y eut que deux abbés qui s'obstinèrent dans le schisme, et qui, ayant été chassés, menèrent jusqu'à la mort une vie errante et malheureuse.

C'est ainsi que prospéroient de toute part les intérêts de la foi, quand la superbe délicatesse d'Acace de Constantinople, offensée d'un léger défaut d'attention, renversa toutes ces espérances. Le principe de cette triste révolution vint encore d'Alexandrie. Le patriarche Timothée-Solofaciole, sentant ses forces et sa vie décliner, envoya à Constantinople Jean Talaïa, prêtre économe de son église, pour représenter à l'empereur les périls que la foi alloit courir en Egypte, et pour le supplier de ne lui laisser donner pour successeur qu'un sujet d'entre les clercs catholiques. La supplique et le suppliant plurent également à Zénon, qui renvoya le prêtre Jean Talaïa comblé de louanges, et assuré qu'on auroit égard à ce qu'il avoit demandé¹. Dès lors on le regarda comme désigné pour le siège patriarcal. En effet, cette grande place étant venue bientôt à vaquer, les catholiques élurent Jean d'un concert unanime. Il en donna aussitôt avis au pape et aux évêques des grands sièges; mais il chargea Illus, maître des offices et son ami particulier, de remettre au patriarche de Constantinople et à l'empereur les lettres qu'il leur écrivoit à ce sujet.

Illus se trouvoit malheureusement en Syrie. Tandis que le porteur l'alla chercher, le fier et pointilleux Acace apprit par la voix publique l'ordination de Jean Talaïa, et tint à injure de n'avoir pas reçu ses lettres synodales. Il éclate sur-le-champ contre lui, se joint aux protecteurs que Pierre-Monge avoit encore à la cour, et de concert avec eux, il charge Jean de différents crimes, entr'autres d'avoir brigué le siège où il étoit parvenu, après avoir juré de n'y pas prétendre. On proposa à l'empereur, pour couper court à toutes les difficultés, de rétablir Pierre, que l'on dit agréable aux Alexandrins et seul propre à réunir les esprits. Zénon persuadé en écrivit au pape, qui avoit déjà reçu la lettre synodale de Jean, et qui, mal instruit de ce qui se passoit si loin de lui, promit par sa

¹ Gesta Acac. p. 1081.

réponse de suspendre la confirmation de ce nouveau patriarche. Il déclara néanmoins, dès ce moment, qu'il ne consentiroit jamais au rétablissement de Pierre-Monge, non-seulement le complice, mais le chef des hérétiques; que la profession récente qu'il faisoit de la vraie foi pouvoit tout au plus le faire rentrer dans la communion de l'Eglise, et non lui conférer une dignité, qui, dans le cas justement présumé d'une abjuration peu sincère, le mettoit en liberté d'enseigner l'erreur¹. Tout bien motivé qu'étoit le refus, l'empereur choqué écrivit à ses officiers en Egypte, de chasser Jean d'Alexandrie, et de remettre Pierre en possession de la chaire épiscopale.

Zénon voulut cependant donner quelques couleurs plausibles à cette étrange conduite, en paroissant s'assurer de la foi du prélat suspect qu'il rétablissoit; et ce fut alors qu'Acace, de concert avec les protecteurs et les partisans de Pierre-Monge, engagea l'empereur à dresser une formule de foi, que Pierre devoit souscrire pour rentrer dans le siège d'Alexandrie. Telle fut la manœuvre qui donna lieu au fameux édit de Zénon appelé *Hénotique*, c'est-à-dire *union*, et qui ne servit qu'à remplir l'église d'Orient de divisions, de troubles et de scandale, en paroissant vouloir les éteindre. C'est de ce prétexte, toujours si abusif entre les mains des sages du siècle, et toujours employé avec une supercherie nouvelle, que cet édit de schisme et de subversion est coloré dès son préambule. Voici comment l'empereur s'y exprime²:

« Des abbés et d'autres personnes vénérables nous ont présenté requête, pour demander la réunion des églises, et pour faire cesser les funestes effets de leur division, qui a été cause que plusieurs ont été privés du baptême ou de la sainte communion, et qu'il s'est commis une infinité de meurtres. C'est pourquoi nous déclarons qu'il ne faut point recevoir d'autre symbole que celui des 318 Pères de Nicée, confirmé par les 150 Pères de Constantinople, et suivi par ceux d'Ephèse, qui ont condamné Nestorius et Eutychès. Nous recevons aussi les douze anathèmes du bienheureux Cyrille, et

¹ Simpl. ep. 17. — ² Evagr. III, 14; Niceph. XVI, 18.

nous confessons que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu, Fils unique de Dieu, qui s'est incarné véritablement, consubstantiel au Père selon sa divinité, et à nous selon l'humanité, le même qui est descendu du ciel, s'est incarné du Saint-Esprit et de la vierge Marie, Mère de Dieu, est un seul fils et non deux. Nous disons que c'est le même Fils de Dieu, qui a fait des miracles, et qui a souffert volontairement en sa chair; et nous ne recevons aucunement ceux qui divisent ou confondent les natures : mais nous anathématisons quiconque croit ou a cru ci-devant autre chose, à Chalcedoine, ou en quelque concile que ce soit, principalement Nestorius, Eutychès et leurs sectateurs. Réunissez-vous donc, dans les mêmes sentiments que nous, à l'Église notre mère spirituelle. » Tel est le fameux Hénotique de Zénon, qui semble aussi opposé aux erreurs d'Eutychès qu'à celles de Nestorius et de tous les hérétiques. Il faisoit néanmoins triompher les eutychiens, parce qu'il ne recevoit pas le concile de Chalcedoine comme les trois autres, et qu'il paroissoit au contraire lui attribuer des erreurs.

Aussi cet édit fut-il bien vite reçu des envoyés et de tous les partisans de Pierre-Monge, quoique notoirement hérétiques. Après cette formalité perfide de leur part, Acace communiqua sans difficulté avec eux, remit dans ses dyptiques le nom de Pierre-Monge, et le reconnut pour légitime patriarche d'Alexandrie, sur la promesse que firent pour lui des gens dont la foi n'étoit guère moins suspecte que la sienne. Pergamius, qui venoit d'être nommé nouveau duc d'Égypte, y porta, conjointement avec les députés, les ordres de l'empereur. Le bruit de ces nouvelles avoit déjà mis en fuite Jean Talaïa. Ainsi l'intrus, seul maître du siège, ayant reçu l'Hénotique en triomphe, se mit en mouvement pour le faire recevoir par toute l'Égypte. Il rétablit dans les tables d'Alexandrie les noms de Dioscore et de Timothée-Elure, après en avoir ôté ceux de Protère et de Timothée-Solofaciolo. Il déterra le corps de ce dernier, et le fit jeter honteusement hors de la ville. Passant même les bornes de l'édit, et démentant tout ce qu'on venoit de promettre pour lui à l'empereur et au patriarche de Constantinople, il anathématisa avec la der-

nière audace le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon ¹.

Acace parut fort intrigué, à la nouvelle de ce dernier attentat, qu'il avoit peine à se persuader, et il envoya sur les lieux pour s'en éclaircir². Mais Pierre, à qui le mensonge ne coûtait rien après tant d'autres excès, paya d'effronterie, nia tout sans pudeur et sans crainte d'être bientôt confondu. Alors il approuva même expressément le concile de Chalcédoine, et il en parla très-honorablement dans sa réponse à Acace. Il écrivit pareillement au souverain pontife qu'il admettoit avec respect ce concile, et cela au moment même où il le rejetoit avec le plus d'éclat devant les Egyptiens. Cette inconstance, ou plutôt cette fourberie et cette impiété, aliéna plusieurs de ses partisans. La division, compagne inséparable de l'erreur et de la mauvaise foi, partagea les schismatiques en une multitude de conventicules sans subordination, sans harmonie, sans chef et sans patriarche.

Pour l'évêque légitime, il appela au siège apostolique, à l'imitation de son illustre prédécesseur le grand Athanase; et comme lui, il se rendit à Rome. Le pape le reçut avec une tendresse paternelle. Il entreprenoit sa défense avec chaleur, quand la mort priva l'Eglise de ce digne chef, après un pontificat de quinze ans et cinq mois. Nous avons plusieurs lettres de Simplicie, entre lesquelles il en est trois qui méritent une attention particulière. La première est adressée à Zénon, évêque de Séville, qu'elle constitue, à cause de son zèle, vicaire du saint Siège en Espagne, pour y veiller à l'observation des canons.

La seconde, écrite à Jean de Ravenne, le reprend sévèrement de ce qu'il avoit ordonné un nommé Grégoire malgré lui. C'est pourquoi le pape assigne à ce Grégoire le gouvernement de l'église de Modène, à la charge de n'avoir rien à démêler avec Jean, et sous la seule dépendance du saint Siège. Il lui attribue même l'usufruit d'une terre de l'église de Ravenne pour le temps de sa vie, la propriété en demeurant à cette église. Il déclare à l'évêque Jean, que s'il retombe jamais dans

¹ Vict. Tur. Chron. — ² Evagr. III, 16.

la même faute, il sera privé de toutes les ordinations de sa province.

Par la troisième de ces lettres, le pape ôte le pouvoir d'ordonner à Gaudence, évêque d'Aufinium, pour avoir fait des ordinations illicites; et il charge un évêque voisin de s'acquitter de cette fonction dans le diocèse. Il fait une disposition bien plus remarquable encore des revenus de cette église. Que Gaudence, dit-il, n'en ait que la quatrième partie, ainsi que des oblations des fidèles, dont il ne sait pas user. Deux parties seront employées aux réparations des bâtiments, à l'hospitalité et au soulagement des pauvres; la dernière sera distribuée aux clercs, selon leur mérite. Qu'on ait même soin, ajoute-t-il, de faire restituer ces trois parties du revenu, que l'évêque s'est appropriées durant trois ans.

Le saint Siège, à la mort de Simplicie, ne vauqua que six jours, au bout desquels on élut Félix II, romain de naissance, le 2 de mars 483. Ce nouveau pontife s'attacha religieusement à suivre les traces de son prédécesseur. Simplicie alloit condamner l'Hénotique de Zénon, lorsqu'il fut prévenu par la mort: Félix, sans le flétrir par une condamnation formelle, pour ne pas aliéner davantage l'esprit de ce prince, l'improva suffisamment pour empêcher les effets de cet édit suborneur, qui, sous prétexte de réunir le troupeau de Jésus-Christ, en égardoit les ouailles et les soustrayoit aux pasteurs même des plus grands sièges: monument injurieux d'ailleurs, qui attentoit visiblement aux droits les plus sacrés de la puissance spirituelle, lui prescrivait des lois sur les objets où elle étoit la plus indépendante, s'ingéroit à enseigner les docteurs, et obligeoit les premiers prélats de souscrire un nouveau symbole de croyance.

Cependant Talaïa qui avoit eu recours au saint Siège demuroit toujours à Rome, et continuoit de solliciter son rétablissement. En attendant qu'on pût réussir dans une affaire si épineuse, et qui importoit au repos de toute l'église orientale, le pape lui donna l'évêché de Nole, où il mourut avant qu'on eût pu terminer sa cause. Mais il fut assez long-temps auprès du pontife Félix, pour lui faire parfaitement connoître le caractère altier et faux d'Acace de Constantinople, ses vues

pernicieuses, son instabilité dans les bons principes, et tout ce qu'on avoit à craindre d'un pareil prélat. Pour procéder plus sûrement, le pontife assembla un concile des évêques de l'Italie; et l'on y conclut à envoyer des députés à l'empereur, pour se plaindre des maux causés à l'Eglise, pour demander instamment que Pierre-Monge fût chassé d'Alexandrie, et Acace cité pour répondre aux accusations de Jean Talaiâ. En conséquence, le pape écrivit à Zénon et au patriarche Acace.

La lettre à l'empereur, toute remplie qu'elle étoit de protestations de respect et de déférence bien propres à toucher ce prince, n'en témoignoit pas une magnanimité moins apostolique, et montrait dans Félix un digne successeur de Pierre, que nulle considération humaine n'empêcheroit de soutenir courageusement la vérité. Il rappeloit à Zénon¹ ce qui avoit fait tomber le tyran Basilisque, et l'avoit rétabli lui-même sur le trône, que ses ennemis s'étoient perdus en attaquant le concile de Chalcedoine, et qu'il avoit recouvré la souveraine puissance en rejetant leurs erreurs; que la reconnaissance devoit l'engager à délivrer l'Eglise de ses perfides ennemis, comme Dieu avoit délivré son état d'un rebelle et d'un tyran. Il le conjuroit par tout ce qu'il y a de plus touchant et de sacré, de chercher à se rendre le Seigneur propice, en se proposant l'exemple des empereurs Léon et Marcien, dont il étoit le successeur légitime. Il lui représentoit enfin ses propres exemples; comment, en remontant sur le trône, il avoit écrit à Rome en faveur du concile de Chalcedoine, et s'étoit déclaré contre l'usurpateur du siège de saint Marc, c'est-à-dire contre Pierre-Monge, contre ses sectateurs et ses fauteurs.

Dans la lettre à Acace², le pontife reproche à ce politique irréligieux ses tergiversations et son silence affecté sur des objets où il importoit si fort à l'édification de l'Eglise qu'il s'expliquât nettement. Revenant encore ici à l'étrange conduite de l'empereur, si contraire à ce qu'il avoit donné lieu d'espérer: Vous deviez, dit-il, représenter à ce prince tout ce qu'il a fait contre Pierre d'Alexandrie et pour Timothée le catholique; car on sait assez le crédit que vous aviez auprès de Zénon.

¹ Epist. ad Rom. 3 Conc. — ² *Ibid.* ep. 1.

Pourquoi ne l'employez-vous pas à détourner l'empereur de rétablir l'hérésie qu'il avoit abattue ? A quoi vous servira sans cela le zèle que vous avez montré contre le premier fauteur de l'impiété, c'est-à-dire contre le tyran Basilisque ? Voulez-vous en perdre l'éternelle récompense ? voulez-vous vous perdre à jamais vous-même, pour avoir livré aux loups dévorants le troupeau du Seigneur, ou du moins pour avoir pris la fuite comme un lâche mercenaire ? Vous ne sauriez même vous couvrir du prétexte honteux de la crainte et de la lâcheté, puisqu'on sait très-bien que vous n'avez rien à risquer pour ce monde ; mais craignez pour l'éternité : c'est pour vous que je tremble. Je me rassure sur le sort de l'Eglise, qui ne dépend ni de vos efforts ni des miens, après les promesses de Jésus-Christ ; mais craignons le sort du coupable pilote qui abandonne le gouvernail pendant la tempête. Le vaisseau de l'Eglise sera conservé ; mais ceux qui l'abandonnent comme ceux qui s'en écartent, périront infailliblement ; et c'est l'abandonner, que de ne pourvoir point à sa sûreté. Acace avoit pris son parti : toute l'éloquence pontificale ne fut pas capable de le faire changer.

L'empereur n'étoit pas mieux disposé. Ainsi, les évêques Vital et Misène, envoyés par le pape à Constantinople, et porteurs de ses lettres, au lieu des honneurs accordés en pareil cas au premier siège, au lieu de voir accourir l'évêque et le clergé pour leur réception, trouvèrent à l'entrée du détroit une troupe de soldats qui les fouillèrent et les mirent en prison, après leur avoir enlevé leurs papiers¹. On craignoit surtout qu'ils ne remissent des lettres de Rome, capables d'émouvoir les esprits dans Constantinople. On ne trouva rien de semblable, mais on connut par les instructions du pape à ses légats qu'ils avoient défense de communiquer avec Pierre-Monge, et même avec le patriarche Acace. On employa la menace de mort, les caresses et les présents, pour leur faire promettre le contraire, et l'on réussit. Alors on les tira de la tour d'Abydes, où on les avoit emprisonnés. Ils entrèrent dans la ville ; on les fit paroître en public et dans le lieu saint avec Acace et les apo-

¹ Liber. Brev. c. 18 ; Fel. Ep. 6. ad Ac.

crisiaires de Pierre-Monge, qu'ils reconnurent pour évêque légitime d'Alexandrie : scandale énorme, qui donna tant d'assurance à l'hérétique faction, que dès-lors on lut tout haut dans les tables sacrées le nom de Pierre-Monge, qu'on se contentoit de lire bas avant l'arrivée des Romains.

Tel est l'opprobre dont le saint Siège fut couvert par deux de ses légats : car pour le troisième, qui étoit Félix, défenseur de l'Eglise romaine, il répondit à tout ce que ce titre exigeoit de lui. Etant tombé malade en chemin, il ne put arriver à Constantinople qu'après ses collègues, qu'après même qu'ils furent tirés de prison. On l'y remit à leur place, et on le traita encore plus mal qu'eux ; mais il fut inébranlable, et se montra constamment digne de l'Eglise qu'il représentoit. Plus glorieux dans les fers que ses collègues à la cour, il eut la consolation d'être vivement applaudi du peuple orthodoxe de la ville impériale, qui fit une protestation en forme contre le procédé des deux autres, et trouva moyen, dans une assemblée publique, d'en attacher une copie à leurs vêtements.

Cyrille, abbé des acémètes, et d'autres abbés de Constantinople écrivirent avec zèle au souverain pontife ; et Cyrille fit partir pour Rome un de ses religieux nommé Siméon, afin que ces avis y parvinssent plus sûrement et y produisissent un plus grand effet. Cet abbé, par différents traits de zèle et de prudence, avoit tellement mérité la confiance du pape Félix, qu'il étoit prescrit aux légats de ne rien faire sans le voir auparavant, et sans avoir concerté toutes leurs opérations avec lui. Siméon arriva heureusement à Rome, et assez tôt pour informer le pape avant le retour des deux légats Misène et Vital qui revinrent peu de temps après, et se présentèrent tout pleins de confiance, chargés des lettres de l'empereur et du patriarche de Constantinople. Tout y étoit pallié, tout y étoit présenté sous une face avantageuse. On y parloit en termes honorables du concile de Chalcedoine, qu'on assuroit avoir été souscrit par Pierre-Monge ; et l'on prodiguoit les éloges à cet intrus, tandis qu'on accusoit grièvement Jean Talaiä. Le pape tint un concile : on examina mûrement l'affaire des légats, on lut les lettres des catholiques de Constantinople, on entendit les légats eux-mêmes, et on les confronta avec le moine Siméon, qui n'eut

pas de peine à les confondre. Aussitôt après, Vital et Misène furent excommuniés et déposés de l'épiscopat.

On confirma les sentences portées par le saint Siège contre Pierre-Monge, déjà qualifié d'hérétique. Pour Acace, on se contenta de blâmer sa conduite peu conforme à elle-même, en ce qu'ayant taxé Pierre d'hérésie dans ses lettres au pape Simplicie, loin de le faire connoître pour tel à Zénon, il avoit fait voir, par une duplicité et des ménagements indignes d'un évêque, que la faveur de la cour lui étoit plus chère que la foi. Le pape voulut encore tenter de le ramener, et lui représenta paternellement qu'il avoit péché, mais qu'il étoit toujours temps d'obtenir le pardon de sa faute par un repentir sincère, en n'y retournant plus, et en s'efforçant de la réparer.

L'obstiné patriarche, qui dans le fond ne pensoit pas mieux que Pierre-Monge, ne quitta point la communion de l'hérétique, et même ne lui conseilla pas ouvertement de recevoir le concile de Chalcédoine. Bien informé de toute cette conduite, le pape, vu l'importance de l'affaire, rassembla en concile les prélats d'Italie, et prononça la sentence de condamnation contre Acacc. Elle contient tous les griefs dont on le chargeoit, ses usurpations sur la juridiction des confrères, sa communication avec les hérétiques condamnés par le saint Siège, et autrefois par lui-même, leur promotion au sacerdoce et à l'épiscopat, le mauvais traitement des légats, et plus encore son personnage de suborneur à leur égard. Enfin vous n'avez pas voulu répondre, ajoute-t-on, devant le siège apostolique, où vous étiez cité selon les canons par l'évêque Jean. Que votre partage soit donc avec les scélérats dont les intérêts vous sont si chers, et sachez que par la présente sentence vous êtes privé, tant de l'honneur du sacerdoce, que de la communion catholique. Soixante-sept évêques souscrivirent avec le pape, qui signa, *Coelius Félix, évêque de l'Eglise catholique de Rome.*

Il s'agissoit après cela de notifier ce jugement à Constantinople : commission fort délicate dans les circonstances. Tutus, ancien clerc de l'Eglise romaine, en fut fait défenseur à cette fin. Il semit en route, plein de bonne volonté, et il eut l'adresse de se dérober aux gardes qui le guettoient à l'entrée du Bosphore ; mais il ne put parvenir à remettre la lettre du pape au

patriarche. Par le conseil du défenseur, quelques moines acémètes eurent le courage de l'attacher au manteau d'Acace, comme il entroît dans l'église. Ils furent surpris, jetés dans les fers et si cruellement traités, qu'il en périt quelques-uns¹. Alors le faible défenseur fit voir qu'il est plus difficile de surmonter le péril que de l'affronter. Il entra en composition, il se laissa suborner, il communiqua avec celui qu'il venoit exclure de la communion.

Ce fut un surcroît accablant de douleur, d'humiliation et d'embarras pour le pape, quand il reçut à ce sujet les lettres de quelques abbés zélés. Il avoit mandé par Tutus même, au peuple et au clergé de Constantinople, la sévère condamnation des légats Misène et Vital : afin de lever ce premier scandale, il fallut encore plus vite user de la même rigueur contre Tutus. Dès qu'il fut de retour à Rome, on le convainquit en plein concile, par les lettres écrites contre lui. Il confessa lui-même sa lâcheté; il fut honteusement privé de la charge de défenseur avant le temps où elle devoit cesser, car elle étoit passagère, et outre cela privé de la communion. La pape eut soin d'en informer les plus religieux cénobites de Constantinople, les chargea de publier cette réparation du dernier scandale, et d'avertir les fidèles que tous ceux qui voudroient être réputés catholiques eussent à se retirer de la communion d'Acace².

Bien assuré de la protection de l'empereur, et content de la faveur des puissances du siècle, le patriarche méprisa tous les décrets du chef de l'Eglise, et se porta dès-lors aux plus grands excès. Pour comble d'audace aussi-bien que d'impiété, il ôta le nom du pape des sacrés dyptiques, et par tout l'Orient fit chasser de leurs sièges une multitude d'évêques orthodoxes, leur en substitua d'hérétiques, et ne laissa tranquilles que ceux qui professoient ou favorisoient l'hérésie. Ainsi, les prélats catholiques furent contraints de chercher des asiles dans l'Occident, où l'Eglise étoit moins tourmentée par les Barbares ariens et les schismatiques, que dans l'Orient par le successeur des Constantin et des Théodose. Acace fit traiter avec une rigueur particulière Celendion, patriarche d'Antioche, qu'il

¹ Niceph. xvi, 17. — ² Gest. de num. Acac. in fin.

avoit ordonné lui-même, et qui fut relégué dans les affreux déserts de l'Oasis. Il colora cette inconséquence de prétextes spécieux : mais la vraie raison, c'est que ce digne prélat demuroit dans la communion du pape et du patriarche légitime d'Alexandrie, Jean Talaïa, et qu'occupant une si grande place, son autorité et son exemple étoient du plus grand poids pour la bonne cause. Il rétablit aussi Pierre le Foulon, qu'il avoit tant de fois condamné, n'exigeant autre chose de ce scélérat diffamé que la signature de l'Hénotique.

Zénon, de son côté, afin d'appuyer la séduction, se para de tous les dehors du zèle pour le progrès et la pureté de la foi. Il s'intéressa auprès d'Hunéric, roi des Vandales, fils et successeur de Genséric, en faveur de l'église de Carthage, qui étoit sans évêque depuis vingt-quatre ans. Sur les instances redoublées de l'empereur, elle eut permission de se choisir un pasteur, quoiqu'à des conditions dures et onéreuses; ce qui n'empêcha point que le peuple ne conçût une joie extrême quand il vit ordonner Eugène. Il y avoit une grande partie des citoyens qui n'avoient jamais vu d'évêque assis dans cette première chaire de l'Afrique. Mais tous se crurent au comble du bonheur, quand ils virent éclater les vertus du nouveau prélat; sa douceur, son humble affabilité, sa charité tendre et agissante, ses aumônes prodigieuses, une bienfaisance à laquelle personne n'échappoit, et qui étoit inépuisable, quoiqu'il ne réservât jamais rien pour le lendemain. Les Barbares s'étoient emparés de tous les fonds de l'église; mais le digne usage que l'évêque faisoit des oblations, engageoit une multitude de personnes à lui apporter journellement des sommes considérables, qu'on lui vit toujours distribuer avant la nuit, à moins qu'on ne les lui eût remises trop tard. Ainsi s'attira-t-il indistinctement l'affection et le respect, non-seulement des catholiques, mais des Vandales même. Telle fut néanmoins la première cause d'une persécution plus cruelle que n'avoit été celle même de Genséric.

Tant d'hommages rendus à la vertu d'Eugène excitèrent une jalousie furieuse dans les évêques ariens, principalement dans le cœur de Cirila, le plus puissant d'entr'eux. Ils exagérèrent au roi les dangers que couroit sa communion; et l'on

commença par empêcher que personne ne parût dans l'église catholique en habit de barbare. C'est ainsi que les Vandales se nommoient eux-mêmes, pour témoigner leur aversion et leur mépris de la mollesse romaine. Hunéric fit mettre à la porte de l'église des gardes, ou plutôt des bourreaux, qui voyant un homme ou une femme entrer avec l'habit de vandale, leur jetoient sur la tête de petits bois dentelés, dont ils leur entortilloient les cheveux; puis les retirant avec force, ils leur arrachoiient la chevelure avec la peau de la tête. Quelques personnes en moururent, et un grand nombre en perdit les yeux. On promena des femmes, la tête ainsi écorchée, précédées d'un crieur, pour leur faire honte et pour intimider la multitude. Il y avoit à la cour d'Hunéric un assez bon nombre de catholiques, dont les talents rares et les vertus éprouvées les avoient jusque-là maintenus dans plusieurs charges de confiance et de distinction. Non-seulement on les chassa du palais; mais on les fit conduire dans les plaines d'Utique, et on les réduisit impitoyablement, malgré la délicatesse de leur complexion et la différence de leurs habitudes, à couper les blés, aux plus grandes ardeurs du soleil. Mais ce ne fut là que le prélude de la persécution d'Hunéric, monstre de cruauté, qui fit périr tous ses proches pour assurer le royaume à ses enfants, et crut sanctifier ses penchans sanguinaires en les tournant contre les ennemis de ses vices et de ses erreurs. Plusieurs saints personnages furent instruits, par des visions effrayantes, de ce que l'Eglise alloit souffrir : l'effet ne tarda point à confirmer ce qu'ils avoient annoncé.

Les premières violences tombèrent sur les personnes consacrées à Dieu. Le roi commanda qu'on fit assembler les vierges catholiques, qu'elles fussent honteusement visitées par les matrones, et qu'à force de tourments on les obligeât de déposer contre les ecclésiastiques. On les suspendit avec de gros poids aux pieds, on leur appliqua des lames de fer enflammées sur le sein et sur les côtés; et dans cet état, on les pressoit d'accuser les prêtres et les évêques d'être leurs corrupteurs. Plusieurs périrent dans ces tortures, un plus grand nombre en demeura estropié; mais pas une seule n'accusa le moindre clerc.

Le tyran voyant qu'il ne pouvoit déshonorer le clergé par cet indigne stratagème, s'emporta sans prétexte et sans ménagement. En une seule fois, il relégua dans le désert des ministres ecclésiastiques de tous les ordres, avec d'autres fidèles de leur famille ou de leur suite, au nombre de quatre mille neuf cent soixante-seize personnes, parmi lesquelles il se trouvoit quantité d'infirmes et de vieillards si décrépits, que plusieurs avoient perdu la vue. Félix d'Abirite, qui comptoit quarante-quatre ans d'épiscopat, languissoit d'une paralysie qui ne lui laissoit pas même l'usage de la langue. Les fidèles ne sachant comment l'emmener, firent prier Hunéric de le laisser en quelque réduit près de Carthage, où il ne pouvoit plus guère vivre. Le barbare répondit : S'il ne peut se tenir à cheval, qu'on l'attache à des bœufs qui le traîneront où je lui ordonne d'aller. Il fallut en effet le lier en travers sur un mulet, et le transporter comme une masse insensible.

Les confesseurs furent rassemblés dans la ville de Sicque, d'où les Maures les devoient conduire dans le désert. On les enferma dans une prison qui étoit supportable, et où les fidèles du lieu vinrent les consoler; mais on les priva bientôt de cette satisfaction, parce qu'ils paroisoient plus fermes que jamais. Il n'y avoit pas jusqu'aux enfants qui ne signalassent leur constance, en résistant aux efforts de quelques mères aveuglées par leur tendresse, et qui vouloient les rebaptiser pour les soustraire à la persécution. On resserra donc les prisonniers dans un cachot affreux et si étroit, qu'ils étoient enroulés uns sur les autres, sans même avoir l'espace libre nécessaire pour faire aux besoins naturels : ce qui produisit une infection contagieuse et une horrible multitude de reptiles, qui, engendrés dans cette corruption, les y dévoreroient tout vivants. L'historien Victor², qui en parle comme témoin oculaire, dit qu'ayant trouvé moyen d'entrer dans ce cachot, en donnant de l'argent aux Maures tandis que les Vandales étoient endormis, il enfonçoit jusqu'aux genoux dans l'ordure et les vers.

On les fit enfin partir, sous la conduite des Maures. Ils sortirent de ce cloaque, non-seulement les habits dégoûtants de

¹ Vict. Vit. l. II, num. 9. — ² Lib. II. n. 10

saletés, mais leurs cheveux même, leur visage et toute leur personne dans un état que la délicatesse des lecteurs ne nous permet pas de peindre au naturel. Ils chantoient cependant des cantiques d'actions de grâces, et s'estimoient heureux de souffrir ces indignités pour la gloire du Fils de Dieu. Les peuples accouroient de tous côtés pour les voir, portant des cierges allumés, demandant leur bénédiction pour eux et pour leurs enfants qu'ils leur présentoient, et se plaignant avec effusion de larmes, de rester sans pasteurs, en proie aux loups dévorants. Mais on repoussoit avec brutalité ces pieux fidèles, ou après leur avoir laissé exercer leur libéralité envers les confesseurs, on prenoit à ceux-ci ce qu'ils leur avoient donné. On remarqua une femme qui avançoit avec précipitation, tirant un enfant par la main, et lui disant : Cours, mon petit ami ; vois-tu comment tous ces saints se pressent d'aller recevoir leur couronne ? Ceux qui les accompagnoient la blâmoient de son imprudence et de sa dureté. Priez pour moi, leur dit-elle, et pour cet enfant qui est mon petit-fils ; je l'emmène, de peur que l'ennemi de nos âmes ne le surprenne seul et ne lui fasse souffrir une mort infiniment plus funeste.

Les confesseurs se monroient plus sensibles aux périls des fidèles qu'à leurs propres maux, quoiqu'on pressât inhumainement leur marche : car plus ils recevoient de témoignages de vénération, moins on leur donnoit de relâche. Quand les vieillards ou les enfants n'en pouvoient plus, on les piquoit avec des dards, ou on leur jetoit des pierres pour les faire avancer. Ceux que l'excès de la fatigue abattoit de temps en temps, on commandoit aux Maures de leur attacher des cordes aux pieds, et de les trainer comme des bêtes mortes ; en sorte que ces chemins rudes et tout pierreux furent bientôt rongis de leur sang¹. Leurs vêtements tombaient par lambeaux, ou s'accrochoient aux pierres et aux épines. Ils eurent même le corps tout déchiré ; l'un la tête brisée, l'autre le côté ou le ventre ouvert, presque tous les membres disloqués, et plusieurs consommèrent dès-lors leur martyre. Ceux qui furent assez robustes pour atteindre le désert, n'y trouvèrent pour leur

¹ Vlet. Vit. l. II, num. 2.

subsistance que de l'orge qu'on leur donnoit par mesure, comme à des bêtes de somme : encore les en priva-t-on bientôt, et on les laissa mourir de faim. Les bêtes venimeuses les plus malfaisantes le furent moins que les tyrans ; et l'on observa que dans une contrée qui n'est, pour ainsi dire, qu'un repaire des plus dangereux reptiles, aucun des serviteurs de Dieu ne périt de leurs morsures, auxquelles ils demeuroident exposés sans nulle précaution.

Lorsque tant de saints et savants ministres de la religion furent ainsi éloignés, Hunéric fit proposer à l'évêque de Carthage une conférence avec les évêques ariens. Eugène répondit que tout le monde chrétien étant intéressé à des questions où il s'agissoit des premiers principes de la foi, il en alloit écrire au pape, chef de toutes les églises, et convoquer les évêques de tous les pays. Ce n'est pas qu'il n'en restât encore assez en Afrique, pour faire triompher la vérité par leurs lumières ; mais comme ils étoient sous le joug des Vandales, ils avoient beaucoup plus à craindre que des étrangers, soit pour eux, soit pour leurs troupeaux. Loin d'avoir égard à la remontrance d'Eugène, Hunéric au contraire chercha encore à écarter ceux des Africains qui passoient pour savants. Il bannit l'évêque Donatien après une rude bastonnade, bannit de même Præsidius de Suffétule, et fit tourmenter plusieurs autres en diverses manières. Un miracle éclatant que fit alors le saint évêque Eugène ne servit qu'à rendre le tyran plus furieux. Un aveugle très-connu, nommé Félix, recouvra subitement la vue par le seul attouchement de la main du prélat, en présence d'un concours extraordinaire de fidèles rassemblés pour la solennité de l'Épiphanie. Il n'y avoit guère moyen de douter d'un fait qui avoit eu tant de spectateurs. Le roi ne laissa point de se faire amener Félix pour entendre de sa bouche la vérité et tout l'ordre de l'événement. La merveille étant ainsi prouvée jusqu'à la démonstration, on n'osa plus la nier ; mais en convenant du prodige, on prit le parti de dire qu'Eugène l'avoit opéré par maléfice, et l'on suivit le projet de la conférence¹.

¹ Num. 13 et seq.

Les évêques du continent de l'Afrique et de toutes les îles soumises aux Vandales, se rendirent à Carthage pour le jour marqué, qui étoit le premier de février 484. L'on en fit encore mourir tout ce qu'on put, sous différents prétextes, mais par le seul motif d'ôter à la bonne cause les défenseurs les plus zélés et les plus éclairés. Il en restoit encore trop pour que les évêques ariens osassent entrer en lice. La conférence commença néanmoins; mais ils suscitèrent mille chicanes pour la rompre. Sur ce que les catholiques demandoient qu'il y eût des arbitres présents, qu'au moins les plus sages du peuple fussent spectateurs, on ordonna de délivrer cent coups de bâton aux laïques homousiens qui oseroient s'y trouver: c'est ainsi qu'on nommoit par mépris les orthodoxes. Sur le nom de catholiques qu'ils ne manquèrent pas de prendre dans leur profession de foi, on éleva de grandes plaintes; et avec quelque modestie qu'ils se missent en devoir d'y satisfaire, on cria au tumulte et à la sédition, et l'on courut dire au roi que les homousiens troublaient tout pour éviter la conférence. Il paroît que ce jeu avoit été concerté entre le prince et ses évêques: car aussitôt il fit porter dans les provinces un décret dressé d'avance, en vertu duquel, tandis même que les évêques orthodoxes étoient à Carthage, on ferma en un seul jour toutes les églises, et l'on attribua aux ariens tous les biens de ces églises et de leurs pasteurs, en appliquant aux catholiques les peines portées contre l'hérésie par les lois impériales. On publia en même temps que c'étoient les homousiens qui, ne pouvant prouver leur doctrine par l'Écriture, avoient rompu la conférence et l'avoient tournée en sédition par le moyen du peuple qu'ils avoient soulevé. Afin de donner quelque couleur à cette imputation, par une apparence de modération et d'humanité, on leur marqua un terme pour mériter leur pardon.

Mais sans aucun retardement, sitôt que l'édit fut envoyé pour saisir leurs églises et tout ce qu'ils possédoient dans leur pays, Hunéric chassa de Carthage les évêques qui s'y trouvoient rassemblés, après les avoir encore dépouillés du peu qu'ils avoient apporté avec eux, sans leur laisser ni cheval ni esclave, pas même d'habit pour changer. Défense fut faite en même temps, sous peine du feu, soit de les loger, soit de leur fournir

des vivres. Ainsi on les vit, au nombre de cinq à six cents, la plupart d'un âge avancé, errer autour des murs de la ville, sans asile, sans abri, exposés nuit et jour à toutes les injures de l'air, et manquant de nourriture. Il en mourut en assez peu de temps quatre-vingt-huit. Le roi étant sorti par hasard, tous ceux qui pouvoient se traîner, vinrent autour de lui, pour tâcher de l'adoucir; mais sans écouter leur humble demande, à quoi il ne répondit que par des regards foudroyants, il fit courir sur eux des cavaliers de sa garde qui en foulèrent plusieurs sous les pieds de leurs chevaux. Tous furent enfin relégués dans l'île de Corse; et condamnés à couper du bois pour la construction des navires¹.

L'évêque de Carthage saint Eugène fut envoyé dans le désert de Tripoli, et mis sous la garde d'un arien furieux nommé Antoine, qui inventoit chaque jour de nouvelles manières de le tourmenter. Le saint se regardant comme une victime dévouée pour son église ajoutoit encore de rudes macérations à ses tourments. En couchant sur la terre, couvert seulement d'un sac, il contracta une paralysie qui lui embarrassa jusqu'à la langue. Son persécuteur lui fit avaler de force un vinaigre violent, dont on crut que le saint vieillard perdroit la vie. Mais il en guérit, fut rappelé d'exil par le roi Gontamond, vécut jusqu'à l'an 503, et ne mourut que sous Trasamond, dans un second bannissement, à Albi dans les Gaules, où sa mémoire est encore plus honorée que dans le reste de l'Église.

Après l'évêque, on bannit avec une barbarie proportionnée tout le clergé de Carthage, encore composé de plus de cinq cents personnes: ce qui nous donne une idée de la splendeur de cette église primatiale de l'Afrique dans ses beaux jours. Le diacre Muritta, qui étoit un vieillard vénérable, se signala par une fermeté extraordinaire. Il avoit levé des fonts l'apostat Elpidifore, qui s'étoit montré le plus ardent des persécuteurs avant le départ des catholiques pour l'exil. Alors Muritta tira tout à coup les linges dont il avoit couvert Elpidifore au sortir des fonts, et qu'il tenoit cachés sous ses habits. Les ayant dé-

¹ Viet Vit. l. 4, n. 3.

ployés aux yeux de tout le monde, il dit à l'apostat qui étoit assis comme son juge : Voilà la robe nuptiale qui t'accusera au tribunal du juge suprême, et qui te fera précipiter sans ressource dans le puits enflammé de l'abîme. Tu regretteras, malheureux, mais il n'en sera plus temps, ce préservatif sacré dont tu t'es dépouillé toi-même pour revêtir la robe d'ignominie et de malédiction. Elpidifore pâlit sur son tribunal, et n'osa répondre¹.

Mais nul objet d'édification ne fut plus touchant que douze enfants de chœur, distingués entre les autres par la beauté de leurs voix, et qui suivoient les confesseurs dans leur bannissement. Leur talent les fit regretter par les ariens, qui coururent sur leurs pas afin de les ramener. Mais ces généreux enfants ne vouloient pas quitter leurs saints maîtres ; ils s'attachoient à leurs vêtements, ils se laissoient frapper à grands coups de bâtons, ils bravoient les épées nues dont les menaçoient des clercs et des évêques ariens : ministres de sang et de terreur, qui marchaient toujours armés, et ressembloient beaucoup mieux à des soldats ou à des bourreaux qu'aux prêtres du Seigneur. Enfin, on les détacha de force, et on les ramena à Carthage, mais on n'en put jamais séduire un seul, par toutes les caresses et les mauvais traitements qu'on employa tour à tour. Long-temps après la persécution, ils faisoient encore la consolation et la gloire de l'église d'Afrique, demeurant ensemble à Carthage, mangeant ensemble, chantant ensemble les louanges de Dieu. Toute la province révéroit ces douze confesseurs comme autant d'apôtres.

Entre les évêques qui furent bannis dans cette persécution, Vigile de Tapse se rendit célèbre par ses écrits. La crainte d'aggraver les persécuteurs, jointe à l'envie de donner plus de cours à ses ouvrages, lui fit cacher son nom et emprunter ceux des Pères les plus renommés, tels que saint Athanase et saint Augustin : ce qu'il pouvoit hasarder parmi des Barbares aussi ignorants que les Vandales. On lui attribue avec raison le symbole qui porte encore le nom de saint Athanase. Quoiqu'il avertisse lui-même en plusieurs endroits de ses écrits, qu'il

¹ Id. l. v. n. 9.

fait parler les plus grands personnages pour donner plus de poids à la vérité, cette pieuse fraude n'a pas laissé de produire de pernicieux effets. Outre la confusion qu'elle a jetée dans les œuvres de plusieurs Pères, elle paroît avoir autorisé les novateurs à répandre leurs inventions, à la faveur des noms les plus respectables. Vigile alla dans la suite à Constantinople, où, se trouvant en liberté, il écrivit sans toutes ces fictions contre l'hérésie d'Eutychès : c'est le seul ouvrage de cet évêque africain, qui porte son nom.

La persécution s'étendit en Afrique, du clergé au peuple. Avant même que les évêques fussent conduits en exil, Hunéric ordonna, dans toute l'étendue de sa domination, de n'épargner aucun de ceux qui résisteroient à ses volontés impies, quels que fussent leur âge, leur sexe ou leur condition. De cette multitude innombrable, envers qui l'on n'observa nulle forme judiciaire, on pendit les uns, on brûla les autres, on en assomma une infinité sous le bâton, on dépouilla honteusement les femmes, et par préférence, celles de qualité, pour les tourmenter de la manière qui leur étoit la plus sensible. Ce n'étoient plus ces obscènes et licencieux Africains dont la corruption faisoit horreur aux premiers Vandales qui les subjuguèrent : les châtimens célestes en avoient fait des hommes tout nouveaux, de purs et de parfaits chrétiens.

Une dame de haut rang et d'une rare beauté, nommée Denyse, à qui la pudeur étoit beaucoup plus chère que la vie, dit aux persécuteurs : Faites-moi souffrir tous les tourmens qu'il vous plaira ; la seule grâce que je vous demande, c'est de n'épargner la honte de la nudité. C'en fut assez pour la traiter avec plus d'indignité que les autres : ils l'élevèrent au-dessus d'eux, pour la donner de tous côtés en spectacle. Mais Denyse s'armant de toute la résolution que peut inspirer la bonne conscience : Ministres de l'enfer, leur dit-elle, ce que vous faites pour ma confusion, dès que je l'endure malgré moi, ne peut tourner qu'à ma gloire ; et sans faire attention à l'état où elle se trouvoit, ni aux ruisseaux de sang qui jaillissoient de tous ses membres dépouillés, elle exhorta les autres martyrs à mépriser des douleurs auxquelles elle se montreroit insensible. Elle avoit un fils encore jeune, nommé Majorie, qui lui parut

autant épouvanté qu'attendri. Elle l'encouragea si bien par ses discours et par ses exemples, qu'il consumma fidèlement son martyre. Alors sa sainte mère, à qui les persécuteurs laissèrent une vie moins désirable que la mort, rendit grâces à Dieu, en embrassant le corps de son fils avec plus d'affection que s'il eût été vivant, et l'enterra dans sa maison, pour prier continuellement sur son tombeau. Plusieurs autres personnes, tant de sa famille qu'étrangères, souffrirent par ses exhortations une mort accompagnée de cruelles tortures.

On a conservé le souvenir d'une autre héroïne, nommée Dagyle, femme d'un échanson du roi, et qui avoit déjà confessé la foi à plusieurs reprises sous le règne précédent. Elle n'étoit pas moins délicate que Denyse : cependant, après avoir enduré la flagellation et les bastonnades, elle fut exilée dans un lieu aride et désert, où elle ne pouvoit recevoir ni secours ni consolation de personne. Mais quittant avec joie, pour une si belle cause, enfants, mari, et tout ce qu'elle avoit de plus cher, sa foi l'éleva si fort au-dessus de sa foiblesse naturelle, qu'elle refusa jusqu'à l'offre qu'on lui fit de la transférer dans un lieu moins incommode.

Victorien, gouverneur de Carthage, l'homme d'Afrique le plus fortuné et qui avoit la plus grande part à la confiance du roi, sacrifia tous ces avantages à sa religion. C'est dans l'église catholique, répondit-il à ceux qui le sollicitoient de la part du prince de se faire rebaptiser, c'est dans l'Eglise catholique que j'ai été régénéré pour la vie éternelle ; mais quand je ne serois point assuré d'une récompense aussi magnifique que celle que j'attends après cette vie, je ne voudrois pas être ingrat envers le Créateur qui m'a fait connoître tout ce que je dois à sa bonté infinie. Le roi lui fit souffrir de longs et très-rigoureux tourments, sans qu'on pût jamais lui arracher la moindre partie de sa couronne.

Servant, homme de condition de la ville de Suburbe, après une rude bastonnade, éprouva mille raffinements d'une cruauté inouïe. On l'élevoit en l'air avec des poulies, puis on le lâchoit tout à coup pour le faire tomber de tout son poids sur le pavé, et l'on réitéra long-temps cette manœuvre, à l'imitation de celle du bélier. Comme il respiroit encore, on le

traîna par des chemins raboteux, et on le déchira jusqu'au dernier souffle de vie avec des pierres tranchantes; en sorte que la peau lui pendoit horriblement des flancs et du ventre.

A Tambaïde, deux frères prièrent les bourreaux de les tourmenter ensemble : on les suspendit durant toute une journée avec de grosses pierres aux pieds. L'un des deux demanda quartier; mais l'autre lui cria : Est-ce donc là, mon frère, ce que tu viens de jurer avec moi à Jésus-Christ? Oui, je serai témoin contre toi-même, et dans quelques moments je te dénoncerai au redoutable tribunal. Ces paroles lui rendirent son premier courage, et on se remit à les tourmenter l'un et l'autre avec un nouvel acharnement. On leur appliqua longtemps les lames ardentes, et l'on déchira chacun de leurs membres avec les ongles de fer. Mais un instant après, on ne voyoit sur eux aucune trace des tortures. Enfin les bourreaux rebutés les chassèrent, en disant : A quoi servent nos efforts? tout le monde, loin de se convertir à notre religion, envie le sort de ceux qui la bravent.

Dans la Mauritanie Césarienne, le zèle de la vraie foi fut si général, que presque tous les habitants de Typas passèrent en Espagne et s'exilèrent eux-mêmes, plutôt que de rester dans une église où les ariens venoient d'établir un de leurs évêques. Le peu qui resta par l'impossibilité de s'embarquer, résista généreusement à toutes les sollicitations. C'est pourquoi le roi envoya un comte, avec ordre de leur couper à tous la langue et la main droite. Mais quoiqu'on leur eût coupé la langue jusqu'à la racine, ils continuèrent à parler : ils rendirent à la vertu du Très-Haut un témoignage d'autant plus glorieux, qu'il ne devoit rien à la nature. Plusieurs de ces merveilleux confesseurs se retirèrent à Constantinople, où ils reçurent l'accueil qu'ils méritoient; les autres se répandirent en différentes provinces, portant partout cette preuve permanente de la puissance divine de Jésus-Christ, en sorte que jamais prodige ne fut mieux constaté. Si quelqu'un fait difficulté de le croire, disoit dans le temps même de l'événement, l'historien Victor de Vite¹, qu'il aille à la nouvelle Rome : il

¹ Lib. v, n. 6.

y entendra Réparat le sous-diacre parler d'une manière facile et parfaitement articulée, quoiqu'il ait la langue arrachée. Il faut bien plutôt s'étonner, reprend le philosophe Enée de Gaze¹, de ce que Réparat et plusieurs autres que j'ai connus, vivent encore après cette barbare exécution, que de ce qu'ils continuent à parler. L'historien Procope et le comte Marcellin² attestent le même fait, comme témoins oculaires. Justinien, dans une constitution impériale, adressée depuis à l'Afrique³, témoigne avoir vu les mêmes merveilles dans quelques-uns de ces confesseurs, qui vivoient encore de son temps.

Sept moines du territoire de Capse souffrirent d'une manière qui n'est guère moins remarquable. On regardoit comme un grand triomphe dans la secte d'y attirer des moines : c'est pourquoi l'on fit venir ceux-ci à Carthage, et on les tenta par tout ce qu'il y avoit de plus éblouissant, jusqu'à les assurer du premier degré de faveur auprès du monarque. Ils se montrèrent inébranlables, et toutes les caresses se changèrent en fureur. Après leur avoir fait endurer de longues tortures, jusqu'alors inouïes, Hunéric fit remplir de bois sec un vaisseau où l'on attacha les martyrs, avec ordre de les conduire en pleine mer et de mettre le feu au navire. Tout fut ponctuellement exécuté ; mais le feu s'éteignit aussitôt ; et quelque effort que l'on fit, on ne put jamais le rallumer. Le roi confus ordonna de leur casser la tête à coups d'avirons, et de jeter leurs corps dans les ondes qui, à l'heure même et contre leur cours ordinaire, les portèrent sur le rivage. Le peuple les rapporta respectueusement à la ville, en chantant des cantiques, puis leur décerna une sépulture honorable.

Il est impossible de peindre tous les genres de tourments, ni de compter tous les martyrs et les confesseurs de la persécution d'Hunéric. On trouvoit encore les vestiges de sa cruauté long-temps après toutes les exécutions. De toute part on rencontroit des personnes qui avoient les oreilles ou le nez coupé, les yeux arrachés ; on en voyoit d'autres sans pieds ou sans mains ; un plus grand nombre encore qui avoient le corps tout

¹ Dialog. de Resur. — ² Bell. Vand. c. 8. — ³ Lib. 1, cod. de Off. EP. Afric.

contrefait, les épaules disloquées d'une manière monstrueuse, et plus hautes que la tête : ce qui provenoit d'un jeu barbare, qui semble avoir été fort du goût de ces ennemis outrageants de l'humanité. Ils suspendoient les confesseurs à des cordes attachées au faite des maisons et ils se divertissoient à les pousser dans les airs, quelquefois contre les murailles, où ils se brisoient la tête et les membres. Romains, Africains, Vandales mêmes, quand ils professoient la vraie foi, personne n'étoit épargné. Le moindre danger qu'on courût, c'étoit l'exil, des amendes exorbitantes, avec incapacité de faire ou de recevoir aucune donation ; la privation des charges, pour les officiers mêmes de la maison du roi, et pour les grands de la nation les plus considérables. En vain le pape Félix écrivit à Zénon pour l'intéresser au triste sort des fidèles de l'Afrique ; en vain cet empereur envoya pour cette fin une ambassade honorable au farouche Vandale. Le tyran, pour braver à la fois l'empire et la religion, fit border de bourreaux les rues où l'ambassadeur devoit passer. Mais au défaut des princes de la terre le ciel vengea les injures de ses serviteurs.

Une longue et brûlante sécheresse, suivie de la famine, puis de la peste, désola toutes les contrées de l'Afrique qui obéissoient à Hunéric. Enfin l'an 485, après un règne de sept ans et dix mois, il mourut d'une maladie de corruption, son corps fourmillant de vers et tombant par lambeaux¹. Il n'eut pas même la consolation de laisser le trône à sa postérité, lui qui avoit répandu à ce dessein tant de sang illustre : ce fut son neveu Gontamon² qui lui succéda et fit cesser la persécution.

Le chef de l'Eglise universelle voulant guérir les plaies de celles d'Afrique, tint pour cela un concile composé de quarante évêques italiens, de quatre africains, et de soixante-seize prêtres que les successeurs des apôtres, par une concession spéciale, associèrent à leur fonction de juges. Malgré le grand nombre de catholiques qui souffrirent avec tant d'édification et de constance, il y en avoit toutefois plusieurs qui s'étoient laissé rebaptiser, même entre les prêtres et les évêques. On leur imposa, pour la réparation de leurs fautes, les règles suivantes² : Les évêques, les prêtres et les diacres seront péni-

¹ Vict. Vit. l. v, n. 21. — ² Tom. iv, Conc. b. 1075.

tents toute leur vie, et recevront seulement à la mort la communion laïque. Les autres fidèles, clercs inférieurs, religieux ou séculiers, feront, suivant les canons de Nicée, douze ans de pénitence ; mais si avant ce terme ils se trouvent en danger de mort ils ne laisseront pas de recevoir l'absolution. Les impubères seront tenus quelque temps sous l'imposition des mains, c'est-à-dire, dans l'humiliation de la pénitence : après quoi on leur rendra la communion, de peur que la fragilité de leur âge ne les fasse tomber en de nouvelles fautes, dans le cours d'une trop longue épreuve. Si cependant ils venoient à recevoir trop tôt l'absolution, à l'occasion, par exemple, d'une maladie dangereuse, en récupérant après cela leur santé, ils ne communiqueront avec les fidèles que dans la prière, jusqu'à ce que le temps prescrit en premier lieu à leur pénitence, soit expiré. Les clercs inférieurs ou les laïques rebaptisés par contrainte, ne feront que trois ans de pénitence ; mais on n'admettra jamais aucun d'eux au ministère ecclésiastique, ni généralement ceux qui auront été baptisés hors de l'Eglise. Ce qui doit s'entendre des cas où la contrainte n'exclut pas tout degré de volonté, et dans lesquels il y a toujours quelque faute libre. Tels sont les principaux réglemens dressés dans ce concile ; après quoi il ajoute, que pour les cas extraordinaires qu'il n'avoit point prévus, on aura soin de consulter le saint Siège.

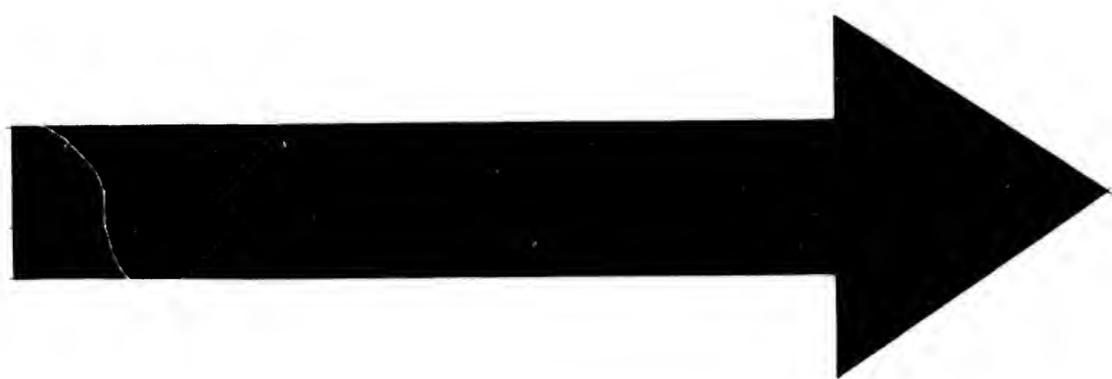
Le pape Félix eut aussi la consolation de voir enfin les affaires de l'Eglise prendre un meilleur cours à Constantinople, par la mort du patriarche, qui, après dix-sept ans d'épiscopat, alla rendre compte à Dieu de son penchant funeste à dominer dans le clergé, à étendre sa juridiction impérieuse au delà des règles et des bornes les plus sacrées, ainsi que de son malheureux artifice à faire sa cour par toutes les voies qui pouvoient le mener à son but, sans épargner la foi ni la constitution fondamentale de l'unité ecclésiastique. Le prêtre Flavita, son successeur immédiat, catholique équivoque ou très-chancelant, ne voulut pourtant pas monter sur son siège, sans la participation du souverain pontife. Mais en même temps il envoya ses lettres synodales au faux patriarche d'Alexandrie, Pierre-Mongc.

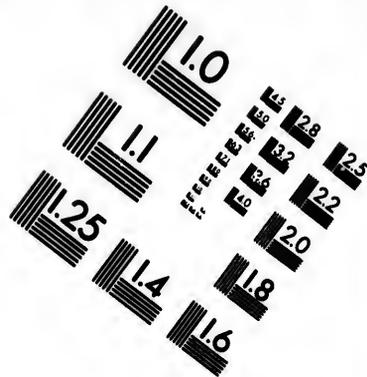
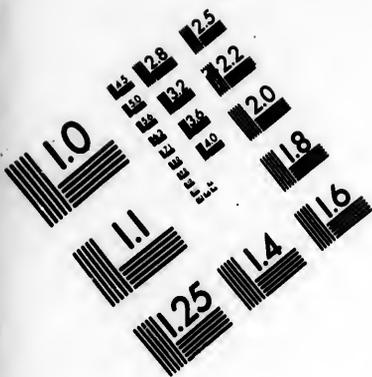
Comme on étoit à Rome dans la juste inquiétude qu'y donnoit un ménagement si scandaleux, le Seigneur délivra son Eglise de ce lâche dissimulateur. Flavita mourut subitement, après quatre mois seulement d'épiscopat, et il eut pour successeur le prêtre Euphémus, catholique non-seulement très-décidé, mais très-éclairé et très-vertueux. Il se sépara aussitôt de la communion du patriarche hérétique d'Alexandrie ; et il auroit poussé les choses plus loin, si celui-ci ne fût mort peu après. Cette église même eut le malheur, après Pierre-Monge, d'avoir encore un autre pasteur hérétique, nommé Athanase. Il en étoit évêque du siège d'Antioche qui, ayant vaqué quelque temps auparavant par la mort de Pierre le Foulon, fut rempli par Pallade, hérétique comme le premier.

L'empire eut le même sort en changeant de maître. Zénon fut remplacé par Anastase qui ne valoit pas mieux que lui. Différents auteurs rapportent des circonstances effroyables de la mort de Zénon¹. Avec tous ses autres vices, il étoit dans l'habitude de s'enivrer. Un jour qu'on le rapporta sans connaissance, les uns disent dans un excès d'ivrognerie, les autres dans une attaque d'épilepsie, à quoi il étoit pareillement sujet, sa femme Ariane qui ne le pouvoit souffrir, prétendit qu'il étoit mort, et le fit enterrer tout vivant. Il se réveilla dans le tombeau, fit des hurlements affreux, sans qu'on voulût l'entendre, et mourut dans une espèce de rage, après s'être mangé les bras. L'impératrice assembla aussitôt le sénat, et fit proclamer Anastase. Il commandoit certains gardes destinés à faire observer le silence dans le palais, et n'étoit pas même sénateur. C'est ainsi que le silencieux Anastase parvint, l'an 491, à l'empire, qu'il occupa vingt-sept ans, quoiqu'il en eût déjà soixante lors de son élévation. Aussitôt après l'impératrice l'épousa.

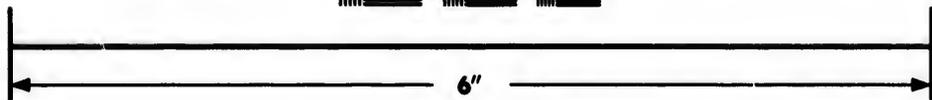
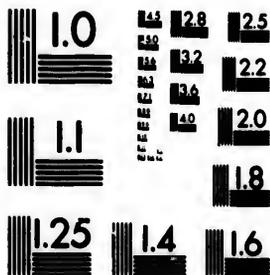
Il avoit tous les dehors d'une haute piété, il faisoit de grandes aumônes, il jeûnoit souvent, il se rendoit habituellement à l'église avant le jour, et il y restoit jusqu'à la fin de l'office. Mais il étoit d'une race fort suspecte en matière de foi, et déjà il passoit personnellement pour penser très-mal. Aussi le pa-

¹ Cliron. Pasc. Marcel. Victor.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6

10
11
12

triarche Euphémios s'opposa-t-il fortement à son élection , et ne consentit enfin à le couronner qu'après en avoir exigé par écrit une confession de foi claire et nette , avec promesse de ne rien changer dans la religion. Anastase se piquoit lui-même de ne point innover et d'aimer la paix sur toute chose. En effet, il laissa les églises comme il les trouva , du moins au commencement de son règne qui paroissoit assez mal affermi : chaque évêque en usoit comme il vouloit, à l'égard du concile de Chalcedoine ; ceux-ci le recevant, ceux-là lui disant anathème , les autres gardant une sorte de neutralité : ce qui remplit l'Eglise de plus de divisions peut-être que n'en eût causé le gouvernement d'un persécuteur.

Dans ce nouveau genre de péril que courut la foi par tout l'Orient, ses plus fermes appuis furent deux saints solitaires, nommés Sabas et Théodose, cappadociens l'un et l'autre. Dès l'âge de huit ans Sabas étoit entré dans un monastère voisin de Césarée, où, prévenu des graces les plus abondantes, il surpassa bientôt en vertu, mais surtout en humilité et en obéissance, les vieillards les plus avancés¹. A dix-huit ans, il fut inspiré de se retirer dans les déserts de la Palestine, et son abbé le lui permit. Saint Euthymius entre les mains de qui il tomba, voulut encore l'exercer, à cause de sa jeunesse, avant de lui laisser mener la vie d'anachorète. Ce ne fut qu'à trente ans qu'il lui permit de demeurer seul dans une caverne, cinq jours de la semaine, durant lesquels le fervent anachorète ne prenoit aucune nourriture. En sortant du monastère le dimanche au soir, pour s'y retrouver le samedi, il n'emportoit autre chose que des feuilles de palmier pour en faire des corbeilles.

Voyant l'observance religieuse se relâcher, après la mort de saint Euthymius, il se retira dans le grand désert d'Orient, d'où il revint quelques années après, par révélation, s'établir dans une caverne, près du torrent de Cédron. C'étoit pour profiter à plusieurs que le Seigneur ne vouloit pas laisser plus long-temps cette lumière sous le boisseau : bientôt il lui vint des disciples de tous côtés ; en sorte qu'il se vit en peu de temps à la tête d'une communauté de soixante-dix personnes,

¹ Monum. Græc. p. 222, n. 3 et seq.

dont plusieurs multipliant à leur tour ces fruits de salut, établirent de nouveaux monastères. Il bâtit un oratoire avec un autel, et il engagea des prêtres du voisinage à y venir offrir le sacrifice : car son humilité l'empêchoit de recevoir l'ordination. Mais le patriarche de Jérusalem, Salluste, successeur de Martyrius, l'ayant fait venir sous quelque autre prétexte, il le fit consentir à recevoir le sacerdoce ; après quoi il se transporta au monastère pour en consacrer l'église, et pour instituer Sabas abbé, avec une solennité qui pût imprimer le respect à ses moines, dont quelques-uns, peu dignes d'un tel supérieur, tenoient à déshonneur la simplicité de ses mœurs et de ses manières.

Mais le saint homme savoit parfaitement allier à la simplicité de l'Évangile les ressources de l'expérience et de la sagesse. Rien n'échappoit à sa connoissance de ce qui regardoit non-seulement la discipline régulière ; mais la science de la religion et les intérêts de la foi. Des Arméniens qui s'étoient venus ranger sous sa conduite chantoient le trisagion dans leur langue, avec l'addition de Pierre le Foulon. Sabas les obligea de le chanter en grec, et dans les termes usités par les anciens Pères. Il leur permit cependant, parce qu'ils n'entendoient pas la langue grecque, de célébrer séparément dans la leur, la première partie de la messe, qui est pour l'instruction ; mais à charge qu'après la lecture de l'évangile, ils se réuniroient aux autres pour le sacrifice. Comme on l'avoit soigneusement épouvé lui-même avant de le laisser vivre à part, il ne permettoit aussi de demeurer dans les cellules dispersées de la laure, qu'après de grandes épreuves. Pour les commençants, il avoit une petite communauté où il les tenoit jusqu'à ce qu'ils fussent bien instruits de la discipline régulière : après quoi il n'admettoit pas encore auprès de lui ceux qui étoient d'un âge tendre ; mais il les envoyoit à une lieue et demie de là, au monastère de l'abbé Théodose. Ces deux saints personnages n'avoient d'autre prétention que le service de Dieu, sans nul esprit de gloire propre, ni conséquemment de rivalité.

Théodose avoit été formé dès la jeunesse, comme Sabas, par les meilleurs maîtres de la vie solitaire¹. Craignant dans la

¹ Boll. ad 12 Jan.

suite d'être établi supérieur, il se retira à deux lieues de Jérusalem, dans une caverne où il vécut trente ans de fruits ou de légumes, sans jamais manger de pain. On sut bien le trouver dans cette humble retraite. Le nombre de ses disciples croissant à proportion de son humilité, il se vit obligé de bâtir un des plus grands monastères qu'on eût encore vus, et qui ressembloit à une ville, où l'on exerçoit tous les arts et les métiers nécessaires à la vie.

Il y avoit quatre infirmeries, deux pour les religieux, soit infirmes, soit trop avancés en âge pour suivre les exercices réguliers; deux pour les séculiers, parce qu'on y voyoit un concours étonnant d'hôtes et de malheureux de toute condition, et que la charité délicate de notre saint vouloit épargner aux personnes d'un certain état, l'humiliation d'être confondues avec la foule. Il y avoit aussi quatre églises, une pour les moines grecs de naissance, du nombre desquels étoit le supérieur; une pour ceux de Thrace; la troisième pour les Arméniens, et la quatrième pour certains solitaires, malades d'esprit plutôt que de corps, et qui s'étoient engagés dans la vie d'anachorète, sans avoir la tête assez ferme pour soutenir la solitude. Chaque nation faisoit son office à part jusqu'à la fin de l'évangile; après quoi les frères de chaque langue se réunissoient dans la grande église, qui étoit celle des Grecs, et communioient tous ensemble. Nous verrons bientôt ces hommes suscités du ciel signaler leur courage pour la défense de la foi, quand Anastase croyant son empire bien affermi pensera ne devoir plus rien ménager.

Le pape Félix n'eut pas le chagrin de voir ces troubles scandaleux, le Seigneur l'ayant retiré du monde le 25 de février 492, après un pontificat de près de neuf ans. L'Eglise le compte au nombre des saints. Après quatre jours de vacance, on mit Gélase, romain de naissance, sur le Siège apostolique, qu'il occupa quatre ans et huit mois. Le gouvernement temporel de Rome changea vers le même temps, Théodoric, roi des Ostrogoths, ayant ôté à Odoacre le royaume d'Italie avec la vie. Le prince goth avoit été donné en ôtage et élevé dès l'âge de huit ans à Constantinople, où il se fit tellement aimer, que Zénon l'adopta pour son fils

d'armes et le fit consul. Il n'eut pas de peine à obtenir de cet empereur l'agrément de passer avec sa nation, des monts sauvages de l'Illyrie en de plus douces contrées envahies par les Hérules. Après trois batailles gagnées sur Odoacre, il l'obligea de se renfermer dans Ravenne, et de se rendre enfin, après un siège de trois ans. Il lui avoit promis la vie, mais il prétendit ensuite avoir quelque trahison à lui reprocher. Théodoric voulut conserver la paix avec Anastase qui avoit succédé à Zénon, et qui ne demandoit pas mieux que de rester tranquille. Pour cela, il envoya des ambassadeurs à Constantinople. Ceux-ci, sans se borner à l'objet de leur commission, firent savoir au pape Gélase, soit de leur chef, soit par l'instigation des Orientaux, que les Grecs formoient de grandes plaintes contre l'Eglise romaine, au sujet de la condamnation d'Acace; qu'ils disoient la sentence pape insuffisante pour condamner leur patriarche, et prétendoient que pour un jugement il falloit un concile général.

Le pape Gélase répondit aux ambassadeurs, et confondit en ces termes les murmures des Grecs. Quand Acace n'auroit pu être jugé par un seul, ainsi que s'expriment les murmureurs, n'est-ce pas en vertu du concile de Chalcedoine qu'il a été condamné? Mon prédécesseur a-t-il fait autre chose qu'exécuter un ancien décret sans rien prononcer de nouveau? Tout autre évêque auroit pu le faire comme celui du siège apostolique; mais ne sont-ce pas ceux qui nous opposent les canons qui les violent eux-mêmes, en refusant d'obéir au premier siège qui n'exige rien d'eux que de raisonnable et de légitime? C'est par l'autorité des canons que les appellations de toute l'Eglise doivent être portées à notre siège: en sorte qu'il juge de toutes les églises, et qu'il ne soit jugé par aucune. Ils n'ont jamais ordonné de juger ses jugements, mais ils ont statué, qu'au lieu d'y donner atteinte, il falloit religieusement s'y soumettre. En cette même affaire, Timothée d'Alexandrie, Pierre son successeur, Pierre d'Antioche, et les autres qui se prétendoient évêques, ont été déposés par la seule autorité du Siège apostolique: Acace fut lui-même l'exécuteur de ce ju-

1 Epist. 4. tom. IV, conc.

gement : il est donc condamné aussi légitimement que l'ont été les autres , puisque c'est par le même pouvoir et pour s'être attaché à leur communion. En vertu de quels canons ont-ils déposé Jean d'Alexandrie, Calendion d'Antioche et plusieurs autres évêques orthodoxes ? Quoi ! l'on a chassé , avec tant de prélats innocents, ceux du second et du troisième siècle ; et l'évêque de Constantinople à qui les anciens et légitimes canons ne donnent aucun rang particulier, n'aura pu être déposé après avoir embrassé la communion des hérétiques ! Où ses partisans prétendroient-ils que s'exerçât le jugement qu'ils proposent ? chez eux peut-être ; en sorte qu'ils soient juges, témoins et parties ! Quand il s'agit de la religion, la souveraine autorité de juger n'est due, suivant les canons, qu'au Siège apostolique. Les puissances du siècle, en cette matière, ne peuvent se soustraire au jugement des évêques, principalement du successeur de saint Pierre. Personne, quelque puissant qu'il soit, pourvu qu'il soit chrétien, ne s'arroge le pouvoir de juger des choses divines, à moins qu'il ne se fasse presécuteur.

Quelqu'ardents que fussent les vœux de pontife, ils ne purent amener le patriarche Euphémus, tout orthodoxe qu'il étoit, à retrancher des dyptiques le nom de son prédécesseur Acace. Il répondit que c'étoit user de dureté envers lui-même, que de l'obliger à flétrir la mémoire d'un prélat en vénération à Constantinople, où il étoit à craindre que cette démarche n'occasionât une sédition. Mais il fut soupçonné de suivre son inclination particulière, de vouloir assurer sa fortune et plaire à l'empereur : tant il est rare qu'avec de la foi, et même des vertus, un évêque puisse ménager sans inconvénient la faveur d'un prince mal intentionné pour la religion. Mais le patriarche déplut aux deux partis en voulant plaire à l'un et à l'autre. Après avoir encouru le blâme du successeur de Pierre, il perdit les bonnes grâces du successeur de Zénon. Anastase, comme bien des grands sans principes, n'étoit pas d'humeur à se contenter d'une complaisance limitée. Bientôt le patriarche lui devint odieux, ou plutôt, à la première occasion favorable, on fit éclater la disposition où l'on étoit depuis long-temps à son égard. On le soupçonna en

apparence d'avoir favorisé la révolte des Isaures, qui, par attachement à la mémoire de Zénon, leur compatriote, s'étoient soulevés contre Anastase. Celui-ci rassembla les évêques qui se trouvoient à Constantinople, fit excommunier et déposer Euphémus, puis l'envoya en exil. On mit en sa place le prêtre Macédonius, qui avoit été élevé dans la piété et la vie ascétique, et que certains auteurs accusent néanmoins d'avoir signé l'Hénotique de Zénon.

D'un autre côté, les évêques de Dardanie témoignèrent le plus grand éloignement des nouveautés dangereuses et de tous leurs sectateurs sans exception. A l'avertissement que le pape Gélase leur donna d'éviter la communion des hérétiques, ils répondirent avec une affection et un respect qui s'annoncent dès l'adresse de la lettre. Au Maître apostolique, portoit-elle, au très-saint Père des Pères, Gélase, évêque de la ville de Rome, humbles évêques de Dardanie, salut. Ils l'assurent qu'ils ont reçu ses avis salutaires avec la soumission convenable; que leur désir est de lui obéir en toutes choses, de garder inviolablement les ordonnances du Siège apostolique, comme leurs pères leur en ont donné constamment l'exemple; qu'ayant fui de leur propre mouvement la communion d'Eutychés, de Pierre, d'Acace et de leurs sectateurs, ils s'en abstiendront à plus forte raison après l'avertissement du saint Siège. A la fin, ils prièrent le pontife de leur envoyer quelqu'un de ces excellents hommes qui remplissent son clergé, et devant qui ils puissent régler, suivant ses intentions, ce qui concerne la foi catholique et le parfait accomplissement de ses ordres.

Le pape ne manqua pas de féliciter ces évêques de leur fermeté dans la communion de l'Eglise romaine et universelle; et pour animer leur zèle, il voulut les instruire à fond de ce qui avoit trait à l'affaire d'Acace. Les partisans que cet évêque conservoit après sa mort donnoient sa condamnation pour illégitime, parce que la sentence n'en avoit pas été rendue dans un concile tenu exprès, et qu'il s'agissoit de l'évêque de la ville impériale. Parcourez, dit le pape¹, ce qui s'est passé depuis les apôtres, et vous verrez que nos pères les évêques

¹ Epist. II, tom. IV, Conc. p. 1196.

catholiques, ayant une fois prononcé contre une hérésie, ont voulu que leur décision fût irréfragable, sans pouvoir jamais être remise en question; autrement il n'y auroit rien de solide dans les jugements de l'Eglise. Ils ont pensé qu'il suffisoit de condamner l'hérésie avec l'hérésiarque, en comprenant dans cette condamnation quiconque communiqueroit avec lui ou avec ses auteurs. Ainsi fut condamné Sabellius; ainsi le furent les ariens au concile de Nicée; ainsi Eunomius, Macédonius et Nestorius.

Tout ceci bien considéré, reprend Gélase, nous nous assurons qu'aucune personne solidement chrétienne ne peut ignorer que c'est principalement au premier siège à faire exécuter les décrets des conciles, approuvés par le consentement de l'Eglise universelle, puisqu'il est en possession de les confirmer par son autorité, et de tenir la main à leur observation, en vertu de sa primauté. Or, étant averti qu'Acace s'étoit écarté de la communion catholique, il a employé durant trois ans toutes les voies de la douceur pour le ramener au devoir, et lui a notifié, par une citation légale, qu'il eût à venir ou à envoyer pour se défendre contre les accusations graves de Jean d'Alexandrie. Comme il n'y avoit pas lieu à tenir un nouveau concile, nul évêque n'étoit en droit de décliner le jugement du premier siège, auquel s'étoit adressé l'évêque du second, qui ne reconnoît point d'autre juge que saint Pierre. Acace a donc été condamné dans la même forme que Timothée et Pierre-Monge, qui se donnoient pour évêques d'Alexandrie, sans un nouveau concile. Tout le monde chrétien sait que le Siège de Pierre a droit d'absoudre des jugements de tout évêque, et de juger toute l'Eglise, sans qu'il soit permis à aucune personne de juger son jugement, puisque les canons veulent qu'on y recoure de toutes les parties du monde, et qu'il n'y ait plus d'appel de ce tribunal. Or, comme il est constant qu'Acace n'avoit aucun pouvoir d'absoudre Pierre d'Alexandrie, sans la participation du saint Siège qui l'avoit condamné, qu'on dise par quel concile il l'a fait, lui qui n'auroit pas même été en droit de le faire en concile sans le Siège apostolique. Qu'il se souvienne de quelle église il est évêque. N'est-ce pas d'un siège dépendant de celui d'Héraclée? Souvent même, sans un concile

précédent, on a vu le saint Siège absoudre selon les canons, des personnes condamnées injustement par un concile. Il a le même pouvoir, pour condamner sans concile ceux qui le méritent.

Gélase cite ici les exemples de saint Athanase, de saint Jean Chrysostôme, de saint Flavien. Comme ce dernier fait concernoit directement l'affaire en question, il s'y arrête davantage, ainsi qu'au faux concile d'Ephèse, lequel, dit-il, étant contraire à tout ordre, à tous les canons, et ayant été rejeté de toutes les églises, principalement du Siège apostolique, a pu et dû être révoqué par un concile légitime approuvé de ce Siège et reçu de l'Eglise universelle. Mais un concile légitime, ajoute-t-il, ne peut être infirmé en aucune manière. Il applique ensuite cette maxime au concile de Chalcedoine; puis il fait sentir les contradictions et la mauvaise foi de ceux qu'on appeloit acéphales, c'est-à-dire des demi-eutychiens, qui, sans admettre ouvertement la doctrine d'Eutychès, ne recevoient cependant pas le concile qui l'avoit condamnée.

Passant de là à ce qui avoit servi de motif aux entreprises d'Acace : Nous avons ri, ajoute le pontife, de la prérogative que s'arroyoit cet ambitieux en sa qualité d'évêque de la ville impériale. Les évêques de Ravenne, de Milan, de Trèves, qui furent long-temps des villes impériales, sont-ils pour cela sortis des bornes que l'antiquité leur avoit prescrites? Mais si l'on veut apprécier sagement la dignité des villes, les évêques du second et du troisième siège ont plus de dignité que l'évêque d'une ville qui n'a pas même le droit de métropole. Autre est la puissance impériale, autre est la juridiction ecclésiastique. La présence de l'empereur ne change point l'ordre de la religion. Qu'ils écoutent l'empereur Marcien, lequel n'ayant pu rien obtenir pour l'élevation de l'évêque de Constantinople, donna de grandes louanges à Léon, mon saint prédécesseur, pour avoir défendu les canons. Qu'ils écoutent l'évêque Anatolius qui, n'osant avouer la trame de son ambition, l'attribuoit à son peuple et à son clergé, en reconnoissant que l'évêque du premier siège étoit le maître de la décision. L'illustre Léon lui-même, quoiqu'il ait confirmé le concile de Chalcedoine, a cassé tout ce qu'on y avoit innové contre les canons de Nicée, et au delà du pouvoir confié à ses légats.

Depuis la mort de ce grand pontife, Probus, légat de Simplicie, soutint, en présence de l'empereur Léon, que la prétention de l'évêque de Byzance étoit mal fondée.

Le pape Gélase revient encore à ces prétentions, dans son traité de l'anathème, qui est une de ces instructions ultérieures qu'il avoit promises à la fin de sa lettre aux évêques de Dardanie, touchant les affaires d'Acace. Comme cet objet est fort important, à raison de l'influence qu'il eut par la suite dans le schisme des Grecs, nous croyons faire plaisir au lecteur de lui en présenter au moins les traits capitaux. Dans cette fermentation des esprits par rapport au concile de Chalcedoine, on faisoit valoir surtout la raison suivante : Si l'on reçoit ce concile, on doit le recevoir tout entier, et par conséquent ce qui concerne la prérogative du siège de Constantinople. Gélase répond que tout l'Eglise admet sans difficulté et sans exception les décrets de ce concile touchant la foi, pour laquelle le saint Siège avoit ordonné qu'il fût tenu, et l'avoit ensuite confirmé. Mais ce qui a été résolu, reprend Gélase, sans l'autorité et sans l'ordre de Léon, fut sur-le-champ contredit par ses légats; et le Siège apostolique ne l'a jamais approuvé, quelle instance que fit l'empereur Marcien.

Parlant ensuite de la distinction entre les deux puissances, celle du prince et celle de l'Eglise : Quoiqu'avant Jésus-Christ, dit-il, certains personnages, tels que Melchisédech, aient été figurativement rois et prêtres tout ensemble; quand on en est venu à ce Maître incomparable, qui seul est tout à la fois vrai roi et vrai pontife, les empereurs, qui par la suggestion de l'enfer usurpoient auparavant les titres du pontificat, ont cessé de les prendre, et les pontifes ne se sont plus arrogé la dignité de l'empire. Tous les membres de Jésus-Christ sont nommés par honneur une race royale et sacerdotale : mais au fond, Dieu, connoissant le danger d'un pareil assemblage de puissance pour l'orgueil humain, et voulant sauver ses adorateurs non par l'éclat du diadème mais par l'humilité de la croix, a séparé les fonctions des deux pouvoirs; il a voulu que les empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes dépendissent des empereurs dans les choses temporelles. Le ministre sacré ne doit pas s'arroger

l'administration des affaires séculières; et celui qui en a le gouvernement, ne peut sans attentat s'ingérer dans les affaires du ciel. Ainsi l'un et l'autre ordre se trouvent appliqués aux emplois qui leur conviennent, et contenus dans la modération qui les sanctifie. On aura trouvé sans doute, dans cette lettre du pape Gélase, bien des expressions et des propositions fort extraordinaires : mais les circonstances où il l'écrivit, ne l'étoient pas moins. C'est de là qu'il faut partir pour tout réduire à sa juste valeur, et pour écarter sur toute chose des idées de systèmes et de contentions inconnues à la simplicité religieuse de ces temps antiques.

Il est encore plusieurs points dignes de remarque, dans la décrétale de Gélase aux évêques de Sicile, de Lucanie et du pays des Brutiens. Ces provinces, les plus méridionales de l'Italie, étoient si désolées par les calamités publiques, qu'on y manquoit des ministres pour les choses saintes. Il fallut se relâcher sur quelques points de la discipline ordinaire concernant l'institution des ecclésiastiques, et il fut permis d'ordonner prêtres en un an les laïques tirés de la vie monastique, et en dix-huit mois ceux de la vie commune. Nonobstant le peu d'importance de ces adoucissements, qui se terminent à abrégér les interstices des ordinations, le zélé pontife témoin, à diverses reprises, qu'il ne cède à la nécessité qu'avec une répugnance extrême; et redoutant les suites trop ordinaires de ces sortes de condescendances, il recommande instamment qu'on ne se soustraie en rien autre chose aux saintes rigueurs de la discipline primitive. Il ne craint pas de descendre à ce sujet en des détails qui paroîtroient minutieux à notre siècle. Mais pour l'usage des biens ecclésiastiques, réputé de si grande importance dans tous les temps; qu'on ait toujours soin, dit-il, suivant l'ancienne règle, de faire quatre parts des revenus de l'Eglise et de faire quatre parts des oblations, dont on attribuera la première à l'évêque, la seconde aux clercs, la troisième aux pauvres, la quatrième aux bâtimens, c'est-à-dire aux fabriques. Cette lettre est du onzième de mars 494. Dans une autre, du 15 du mois de mai suivant, aux évêques de Sicile, le pape marque le même partage des biens ecclésiastiques, si ce n'est qu'il charge la part de l'évêque, du soulagement des captifs et des hôtes.

On attribue au pape Gélase, avec beaucoup de raison, un ancien sacramentaire de l'Eglise romaine, contenant, avec les formules des sacrements, les messes de toute l'année. Les règles des ordinations y sont les mêmes que dans celles de ses décrétales, qui précéderent la dispense que nous venons de rapporter. Selon ces règles, un sujet inscrit dès sa première jeunesse pour le ministère; demouroit jusqu'à l'âge de vingt ans entre les lecteurs. S'il se donnoit à l'Eglise dans un âge plus avancé, mais immédiatement après son baptême, il devoit être cinq ans entre les lecteurs ou les exorcistes, puis quatre ans acolyte ou sous-diacre; ensuite, s'il méritoit, diacre pendant cinq ans, puis prêtre, et de là promu à l'épiscopat. Les bigames et les pénitents sont absolument exclus des ordres. Dans les messes, on remarque qu'elles avoient chacune en tout temps deux collectes au commencement, une secrète, une postcommunion, et une oraison sur le peuple. La plupart ont des préfaces propres. Il y a plusieurs bénédictions sur le peuple après la communion; mais le canon est tel que nous le disons encore. Il y a plusieurs messes pour les morts, entre autres pour ceux qui ont désiré la pénitence et n'ont pu la recevoir. Pendant le carême, on ne disoit la messe qu'au soir, mais il y en avoit deux le jeudi-saint, une le matin, et l'autre le soir. Il est certain que le pape Gélase composa aussi des oraisons pour l'administration des sacrements et pour le saint sacrifice de la messe, plusieurs préfaces et des hymnes, à l'imitation de saint Ambroise.

Il tint à Rome, l'an 496, un concile de soixante-dix évêques¹, où il est dit que l'église romaine a été préférée à toutes les autres, non par aucune disposition humaine ou ecclésiastique, mais par ces paroles du Sauveur : *Tu es Pierre*, etc. A saint Pierre, dit ce concile, a été associé saint Paul : mais on voit dans le même endroit ce que veut dire cette association, qui n'est nullement pour le pontificat suprême ou la primauté ecclésiastique; mais pour l'honneur du martyr qu'ils ont souffert l'un et l'autre dans la même ville de Rome et dans le même temps. La seconde église est celle d'Alexandrie, établie au

¹ Tom. IV, Conc. p. 1290.

nom de Pierre par son disciple Marc. Le siège d'Antioche, occupé par Pierre avant qu'il vint à Rome, porte aussi son nom et il a le troisième rang, tant pour cela, que parce que le nom chrétien y a commencé. On voit encore ici le peu d'égard qu'on avoit en Occident, à la prérogative de l'église de Constantinople.

Nous avons un autre décret fort intéressant de ce concile romain, touchant la distinction des livres authentiques et des apocryphes. Il contient en premier lieu le catalogue des livres saints, tel absolument qu'aujourd'hui, si ce n'est qu'on ne compte qu'un livre des Machabées dans quelques-uns des exemplaires de ce dénombrement, qui ne sont pas tous d'accord. Après les livres canoniques, l'Église romaine reçoit les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine; et après ceux-ci les autres conciles autorisés par les Pères; puis les ouvrages de saint Cyprien, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile, de saint Athanase, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Jean de Constantinople, qui est saint Jean Chrysostôme; de Théophile d'Alexandrie, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Prosper, et la lettre de saint Léon à Flavien; enfin les ouvrages de tous les Pères qui sont morts dans la communion de l'Église romaine, et les décrétales des papes. Quant aux actes des martyrs, la coutume de Rome est de ne pas les lire publiquement, pour ne pas donner la moindre occasion à la censure ou aux risées des mécréants, quoiqu'on y honore avec une sincère dévotion tous les martyrs et leurs exploits héroïques, souvent plus connus de Dieu que des hommes. Il y a toute apparence que ce décret ne regarde que certaine collection particulière et peu authentique, quoique fort répandue. On approuve les poèmes de Sédulius et de Juvencus, l'histoire d'Orose; mais pour celle d'Eusèbe, on ne fait que la permettre, ainsi que les ouvrages de Rufin et d'Origène, et ceux-ci seulement quant à ce qui n'y a pas été censuré par saint Jérôme.

On passe après cela à la censure des livres apocryphes, dont les plus fameux sont l'Itinéraire de saint Pierre et ses Actes, avec ceux de plusieurs autres apôtres; le livre de l'Enfance

du Sauveur ; les Actes de sainte Thècle ; la Lettre de Jésus-Christ au roi Abgar , et celle d'Abgar à Jésus-Christ ; le livre du Pasteur , si révééré de l'antiquité , et même les canons apostoliques : mais comme il y a beaucoup de variété dans les anciens exemplaires de ce concile , on craint avec raison qu'il ne se soit glissé dans son dénombrement quelques noms d'acteurs qu'il n'a pas nommés en effet ; au moins est-il sûr qu'il ne traite pas de la même manière tous ces écrivains. De même , en reprenant ceux qui se sont écartés de la doctrine de l'Eglise , il met une grande différence entre Lactance , Clément d'Alexandrie , Arnobe , Cassien , qui l'ont fait par inadvertance , et les dogmatiseurs décidés , tels que Tertullien , Fauste le manichéen , et généralement tous les hérétiques de quelque célébrité , dont il rapporte les noms , depuis Simon le magicien jusqu'à Acace de Constantinople.

Nous avons encore d'autres ouvrages du pape Gélase ; entre lesquels on prise particulièrement un traité contre Eutychès et Nestorius , que plusieurs critiques ont attribué à Gélase de Cyzique. Les mœurs de ce pontife honorèrent son savoir et ses talents. Il étoit d'une rare piété , donnoit à la prière , ou à de saints entretiens avec les plus dignes serviteurs de Dieu , tout le temps qui lui restoit de ses fonctions sublimes. Elevé à la dignité la plus éminente , il la regardoit comme le plus pesant fardeau , et comme une vraie servitude qui le rendoit comptable envers tout le monde. Il nourrissoit tous les pauvres qu'il pouvoit découvrir ; vivoit lui-même en pauvre et dans la pratique des austérités les plus rigoureuses. Il mourut aussi saintement qu'il avoit vécu , le 19 novembre de l'an 496. C'est le premier pape qui ait fixé les ordinations aux quatre temps.

L'année suivante saint Epiphane , évêque de Pavie , couronna par une sainte mort cinquante-huit ans d'une vie qui n'avoit été qu'un tissu continuel de toutes les vertus , et surtout de la plus active charité¹. Dès l'âge de dix-huit ans , son saint prédécesseur Crispin lui trouva assez de maturité pour lui conférer l'ordre sacré du sous-diaconat. A vingt ans , il le fit diacre et lui confia l'administration de tous les biens de son église : oc-

¹ Euseb. p. 360. Bolland. ad 21 jan

cupation qui ne l'empêcha point de lire et de méditer assidûment les saintes Ecritures, d'acquérir une tendre piété et d'être d'une pureté angélique, au milieu des distractions extérieures et des relations qu'elles lui donnoient avec toutes sortes de personnes. Il étoit beau de visage, bien fait de toute sa personne; mais d'une modestie encore plus grande, qui n'inspiroit que le respect et la retenue. Il avoit la voix belle, et je ne sais quoi de doux et d'insinuant dans le discours et les manières, qui pénétrait dans les cœurs les plus durs, et gagnoit les esprits les plus difficiles. Son évêque, dont il étoit la consolation et le soutien dans la vieillesse, avoit coutume de l'employer à intercéder pour les malheureux, quand il n'avoit pu réussir à leur obtenir du soulagement par lui-même. Cet heureux talent de la médiation, qui rendit la personne d'Epiphane précieuse et infiniment chère à tout le monde dès sa jeunesse, en fit l'intercesseur public et comme le patron de toute l'Italie, quand il fut fait évêque, âgé seulement de 28 ans. Tantôt il rétablissoit la bonne intelligence, si nécessaire pour le bien du peuple, entre les grands et les foibles empereurs de son temps; tantôt il réconcilioit les princes entr'eux; tantôt il obtenoit la remise des tributs aux villes épuisées par les exactions; souvent il s'engageoit dans de longues et périlleuses ambassades, pour demander des peuples entiers de captifs qu'on avoit emmenés des provinces demeurées désertes et incultes. C'est ainsi qu'il obtint sans rançon, du roi Gondebaud, jusqu'à six mille sujets du roi Théodoric, qui avoient été menés esclaves d'Italie en Bourgogne. Il étoit également cher aux princes les plus ennemis. Quand le roi des Ostrogoths ou Goths orientaux le vit pour la première fois à son entrée en Italie, il s'écria, comme par inspiration : Voici un homme à qui tout l'Orient n'a point de semblable. Quelque animosité qu'il y eût entre ce prince et Odoacre, roi des Hérules, le saint évêque eut constamment la confiance de l'un et de l'autre. Il avoit l'âme d'une telle bonté, qu'uniquement attentif à faire du bien, sans considérer à qui il en faisoit, on lui vit nourrir dans Pavie ceux qui venoient de piller ses terres au dehors.

Cinq jours après la mort du pape saint Gélase, Anastase, comme lui romain de naissance et compté au nombre des saints

fut élevé sur la chaire de saint Pierre. Il eut la consolation dans le court espace de son pontificat, qui ne fut pas de deux ans, de voir Clovis, roi des Francs, embrasser la religion chrétienne et la communion catholique. Il y avoit plus de deux siècles que ce peuple de Germanie étoit connu, et se rendoit de jour en jour plus fameux par son génie martial. Il avoit passé le Bas-Rhin et pénétré dans les Gaules dès les commencements du cinquième siècle, et il n'avoit cessé d'y étendre sa domination, sous le gouvernement successif de trois de ses princes. Clovis le quatrième, poussa beaucoup plus loin ses conquêtes, s'empara de tout ce qui restoit aux Romains dans les Gaules, et généralement de tout ce qui n'y appartenoit point aux Bourguignons ou aux Visigoths. Après quoi son génie, bien supérieure à celui des coups de main et des invasions barbares, voulut donner à sa maison et à sa nation une forme constante et fixe. Il porta ses vues, pour une alliance, sur la nièce de Gondebaut, roi de Bourgogne, nommée Clotilde, extrêmement vantée, non-seulement pour sa beauté, mais pour l'élévation de son esprit et toutes les qualités estimables.

Les Bourguignons, sortis de la Germanie comme tant d'autres Barbares, s'étoient d'abord établis, vers l'an 413, dans les provinces voisines du Rhin; mais ceux-ci n'avoient de barbare que le nom¹. Ils étoient bien faits, d'une taille extraordinairement avantageuse, et communément hauts de six pieds; doux, modérés, non de cette humeur féroce et vagabonde de la plupart des peuples du Nord; très-laborieux au contraire, amis des arts et de tous les exercices de l'industrie. Avec un naturel si heureux, ils eurent beaucoup moins de peine à goûter les maximes du christianisme, dès qu'ils les connurent. Désolés par les incursions que les Huns faisoient souvent sur leurs terres, ils résolurent, après une délibération publique, de se mettre sous la protection du Dieu des Romains, après avoir observé, dit l'historien Socrate, qu'il est le puissant défenseur de tous ceux qui le craignent. Ils allèrent à une ville des Gaules, prier l'évêque de les admettre au nombre des serviteurs de Jésus-Christ. Il les prépara par sept jours de jeûne,

¹ Chron. Prop. edit. Pith.

pendant lesquels il les instruisit des vérités de la foi ; après quoi il leur donna le baptême et les renvoya chez eux , pleins de consolation et de confiance. Leur espérance ne fut pas trompée : Uptare , roi des Huns , étant mort subitement dans une débauche nocturne , les Bourguignons attaquèrent ces redoutables ennemis avec des forces beaucoup moins nombreuses et les défirent néanmoins entièrement. Leur constance dans la religion et dans les vertus qu'elle enseigne , égala leur première docilité. Ils menèrent une vie beaucoup plus innocente qu'auparavant , obéirent aux prêtres qu'on leur envoya , comme à leurs pères , et traitèrent les Gaulois plutôt en frères qu'en vaincus. Mais ce peuple liant et facile eut malheureusement trop de rapport avec les Visigoths qui s'établirent dans son voisinage. Les Bourguignons se laissèrent tellement infecter de l'arianisme dans ce funeste commerce , que presque tous leurs princes professoient cette hérésie , quand Clotilde , qui avoit su s'en préserver , fut recherchée par le roi des Francs.

La princesse , qui joignoit beaucoup d'esprit à une vraie piété , n'étoit rien moins qu'attachée à une cour où , avec bien d'autres sujets de douleur , sa foi couroit des périls continuels. D'un autre côté , l'époux qu'on lui proposoit étoit encore idolâtre. Une nouvelle difficulté à la conclusion de cette alliance , c'est qu'il s'agissoit de tirer Clotilde des mains d'un oncle indigne de sa naissance et de la belle nation qu'il gouvernoit : prince dissimulé et perfide , parent cruel et dénaturé , qui ayant fait mourir le père de la princesse , craignoit qu'elle ne fit passer son ressentiment à un époux capable de la venger. On s'assura d'abord des dispositions de Clotilde , par le moyen d'Aurélien l'un des favoris de Clovis , quoique chrétien et Gaulois. Le confident prit la princesse par sa religion , lui représenta que Clovis traitoit favorablement les chrétiens en toute rencontre , témoignoit de la vénération pour toutes les personnes pieuses et beaucoup de respect pour les églises ; que son esprit juste et solide commençoit sans doute à sentir la vanité de ses dieux de pierre et de métal ; que pour elle , il y avoit tout lieu de la croire destinée par le ciel à convertir , avec son roi , un peuple renommé entre tous les autres pour sa valeur , et à ménager une protection si puissante à la vraie foi , dans l'extrême besoin

qu'elle en avoit. Ces grands motifs, joints aux penchans de Clotilde pour se tirer de la contrainte où elle se trouvoit auprès de l'assassin de son père, l'engagèrent à donner son consentement : après quoi, Gondebaud n'osa refuser ouvertement le sien à un jeune conquérant, peu d'humeur à essayer impunément un affront. Le Bourguignon fit partir la princesse, et remit à ses conducteurs des sommes assez considérables pour lui servir de dot, suivant l'usage. Mais ce prince perfide comptoit apparemment faire tout manquer en route, par quelqu'une de ces atrocités secrètes où il étoit exercé. La troupe fut en effet poursuivie dès le lendemain du départ, et l'on ne devoit point prévoir de difficulté à l'atteindre, la princesse étant montée sur un char attelé de bœufs. Mais elle connoissoit le génie de son oncle : dès le premier jour, se voyant à peine à quatre lieues de Vienne, elle avoit proposé à Aurélien de la faire monter à cheval, pour être plutôt hors des terres des Bourguignons. L'argent resté en arrière fut pillé; Clotilde échappa et arriva heureusement à Soissons, où le mariage se célébra magnifiquement. Il fallut même que Gondebaud, malgré tous les palliatifs dont il entreprit de couvrir ses artifices, restituât la dot, de peur d'une guerre qu'il craignoit encore plus qu'il n'aimoit l'argent.

Clotilde ne fut pas long-temps sans parler du christianisme au roi son mari, avec le succès qu'on pouvoit attendre d'une jeune épouse tendrement chérie et pleine de mérite. Le roi fut d'abord ébranlé, et conçut la plus haute estime de la foi chrétienne : mais il ne parloit pas de changer; ces grands changements n'étant pas le pur effet de la conviction, et ne s'opérant qu'avec les graces victorieuses que le Seigneur donne quand il lui plaît. Clovis permet cependant à la reine de faire baptiser ses enfants. Malheureusement le premier, nommé Ingomer, mourut dans la semaine même de son baptême. Le roi éclata en reproches, et ne manqua pas d'attribuer cette mort à la colère de ses dieux. La sainte reine soutint l'épreuve avec un courage digne de la foi qui l'animoit : elle répondit que, loin de regarder cette mort comme un malheur, elle s'estimoit heureuse d'avoir enfanté un fils que le Tout-Puissant appelloit plutôt à son royaume qu'aux misères cachées sous le plus beau.

diadème. Dès l'année suivante, elle mit au monde et fit encore baptiser un second enfant, qu'elle nomma Clodomer. Il tomba aussitôt malade très-dangereusement, et déjà le roi menaçoit de chasser tous les chrétiens de son royaume. Mais le ciel, content, pour cette seconde fois, de la préparation du cœur de la vertueuse princesse, rendit la santé à l'enfant aux prières de la mère. Les préventions du roi se dissipèrent avec son chagrin et sa confiance pour Clotilde ne souffrit plus d'altération.

Il voulut dès-lors lui assurer un douaire digne d'elle et de lui. Seigneur, lui dit la reine, qui n'avoit d'autre ambition que d'étendre le règne de Jésus-Christ, le bonheur d'une chrétienne est pour la vie future : je ne vous demande d'autre faveur que la liberté de vous entretenir souvent de cette félicité suprême, que je ne désire pas moins pour vous que pour moi. En conséquence, elle ne cessa plus de l'exhorter à quitter les idoles pour adorer le Dieu véritable ; le seul, disoit-elle, qui d'une parole a tiré la terre et la mer du néant, qui les remplit de créatures vivantes de toute espèce, et qui orne les cieux de cette multitude innombrable d'astres éclatants. Un jour surtout qu'il la quittoit pour aller faire la guerre aux Allemands, nation redoutable de la Germanie, et dont toutes les autres ont enfin pris le nom : Seigneur, lui dit-elle, si vous voulez vous assurer la victoire, invoquez le Dieu des chrétiens : c'est le Dieu des armées ; c'est le maître des succès et des revers. N'oubliez pas la parole qu'à ce moment je vous engage en son nom ; si vous recourez à lui, rien ne pourra vous résister¹. Clovis s'en souvint un peu tard : ses troupes plioient de tous côtés, et il se voyoit au moment d'une déroute entière, quand il s'écria en gémissant et en se prosternant, à la vue de toute son armée : Dieu de la vertueuse Clotilde, c'est à toi que j'ai recours : fais-moi vaincre, et je n'aurai plus d'autre Dieu que toi. Tout change à ces mots : un courage imprévu et tout divin anime les Francs ; les Allemands sont frappés d'une terreur panique ; ils lâchent pied de toute part, leur roi tombe entre les morts, et le champ de bataille reste à Clovis. C'étoit la plaine de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, entre Bonn et Juliers.

¹ Greg. Tur. l. 2, c. 30.

Le vainqueur tint parole : dans la route même, en repassant par Toul, il emmena avec lui un saint et savant prêtre, nommé Védaste ou Vaast, depuis évêque d'Arras, afin de se faire instruire. Saint Remi, évêque de Reims, et l'une des plus grandes lumières de son siècle, joignit ses soins à ceux de saint Vaast, et baptisa le roi dans l'église de saint Martin de Reims, le jour de Noël de l'année 496, avec un grand nombre de Francs du premier rang qui avoient prévenu les vœux du prince.

Remi, qui avoit les idées grandes, voulut donner à la cérémonie un lustre et un appareil digne de son objet. On avoit tapissé les rues, depuis le palais jusqu'à l'église qui étoit hors des murs de la ville. L'église même et le baptistère étoient ornés beaucoup plus magnifiquement. Il y avoit une quantité prodigieuse de cierges, dont la cire, mêlée des parfums les plus exquis, embaumoit les airs en se consumant, et faisoit une impression peu ordinaire sur un peuple naturellement vif et accoutumé à une vie toute militaire. Mais ce qui frappa surtout ces Barbares idolâtres, beaucoup plus guerriers encore ou plus négligés dans le culte de leurs dieux que dans tout le reste, ce fut le nombre et la modestie angélique des ministres sacrés, et l'appareil majestueux de nos cérémonies. Le roi, transporté d'admiration et comme hors de lui-même, dit à saint Remi qui le conduisoit par la main : Mon père, est-ce là le royaume de Dieu que vous m'avez promis ? Non, prince, répondit l'évêque, ce n'en est que l'ombre ; et en lui montrant les fonts sacrés : voilà, poursuivit-il, la porte qui nous y conduit.

Clovis demanda le baptême avec empressement, le saint archevêque lui dit : Courbez la tête, fier Sicambre, sous le joug du Tout-Puissant ; adorez ce que vous avez blasphémé, et foulez aux pieds ce que vous avez adoré jusqu'ici. Lui ayant fait ensuite confesser la foi de la Trinité, il le baptisa. Trois mille Français qui l'accompagnoient, sans compter les femmes ni les enfants, reçurent en même temps le baptême de la main des évêques et des prêtres, que Remi avoit invités en grand

¹ Hincin. Vit. S. Remig. ap. Duchesne, 1. p. 527.

nombre, pour rendre la cérémonie plus auguste. Clovis avoit deux sœurs avec lui, Alboflède et Lenthilde. La première fut baptisée, et l'autre, qui étoit déjà chrétienne, mais engagée dans l'arianisme, fut réconciliée par l'onction du saint chrême. Une troisième, nommée Audoflède, et mariée depuis quelque temps à Théodoric, roi d'Italie, où elle étoit demeurée, persista dans l'arianisme, et périt, en communiant, du poison que sa propre fille avoit mis dans le calice.

Le roi, voulant que rien ne manquât à la joie de sa conversion, mit en liberté un grand nombre de prisonniers, et fit aux églises des libéralités si prodigieuses, qu'une partie fut suffisante pour établir l'évêché de Laon, jusque-là du diocèse de Reims. Génébaud, qui avoit épousé la nièce de saint Remi et s'en étoit séparé pour une vie plus parfaite, fut le premier évêque de ce nouveau siège.

Après le baptême de Clovis, saint Remi continua d'instruire l'illustre et fervent néophyte, qui entroit avec l'impétuosité de son tempérament tout de feu dans les pieux sentiments que le saint évêque cherchoit à lui inspirer. Un jour qu'il lui faisoit la lecture de la passion du Sauveur : Ah ! s'écria le prince, que n'étois-je là avec mes Français ! Il fit publier une déclaration, pour engager tous les peuples de son obéissance à se faire chrétiens : doux objet de consolation pour l'Eglise, qui voyoit le chef de la nation la plus belliqueuse et la plus puissante depuis la décadence de l'empire, se déclarer pour la vraie foi ; tandis que tous les souverains qui n'étoient pas idolâtres, ou professoient ou protégeoient l'hérésie. En Orient, l'empereur Anastase étoit livré aux eutychiens. Les rois goths en Espagne et en Italie, le roi des Bourguignons dans les Gaules et celui des Vandales en Afrique, faisoient profession de l'arianisme, pendant que les Anglo-Saxons en Bretagne, et tous les peuples du Nord demeuroient ensevelis dans les ténèbres de l'idolâtrie. Ainsi Clovis, par une exception unique, se trouva dans le monde entier le seul souverain qui professât la religion catholique ; et par une exception pareillement unique et plus glorieuse encore, tous ses successeurs, pen-

dant plus de douze cents ans, méritant ou soutenant le titre de rois très-chrétiens et de fils aînés de l'Eglise, ont seuls donné le spectacle d'un empire où l'hérésie ne s'est pas fixée sur le trône durant un seul règne, et n'a jamais dominé dans l'état.

le titre
nt seuls
est pas
dominé

LIVRE DIX-HUITIÈME.

DEPUIS LA CONVERSION DES FRANCS EN 496, JUSQU'À L'EMPIRE
DE JUSTINIEN EN 527.

DANS le changement entier de l'ordre politique du monde, causé tant par la substitution des nouveaux dominateurs de l'Occident à la puissance romaine, que par l'état de crise où l'empire demuroit en Orient, l'ordre ecclésiastique devoit éprouver aussi quelque modification nouvelle. Instruits par l'Évangile à joindre la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, c'est-à-dire, à ne point tenter le Seigneur, et à s'aider de tous les moyens de la sagesse, en attendant tout de la Providence, l'Église et les pontifes chargés de son régime devoient se prêter aux conjonctures, sans rien relâcher de la loi divine, et sans juger de l'ordre temporel, qui n'est pas le leur, adorer les desseins du ciel dans les révolutions une fois consommées, révéler les nouveaux maîtres établis dans les droits des anciens, et se concerter avec eux pour attacher solidement à Dieu les maîtres et les sujets.

Dans ces dispositions, le pape Anastase ne manqua point d'écrire au roi Clovis, dès le commencement de sa conversion. Pour l'engager à s'acquitter du premier devoir d'un prince chrétien, il ne lui présenta pas la nourriture des forts; mais usant de l'éloge comme d'un lait accommodé à son état d'enfance en Jésus-Christ, il lui dit qu'il se réjouissoit avec l'épouse de ce Dieu fait homme, de ce qu'elle venoit de lui enfanter un fils sage et valeureux, capable de la défendre lui seul contre tous ses innombrables et furieux ennemis. Il l'exhortoit ensuite à prendre pour l'Église et le centre de son unité les sentiments que prit en effet ce prince, et qui ont pareillement distingué ses successeurs.

Il écrivit aussi à l'empereur, nommé Anastase comme le

pape, et disposé bien différemment du roi des Français. Sans fonder sur lui de grandes espérances, il se proposoit au moins d'empêcher que le schisme et les troubles ne fussent portés au dernières extrémités en Orient. Il s'efforçoit de rappeler à cet empereur une partie des bons sentiments qu'il avoit marqués dans le temps de sa vie privée, et de l'amener à sacrifier au bien de l'Eglise le nom du patriarche Acace, mort dans l'anathème. Toutefois, il n'approuva point ceux qui prétendoient que cet évêque n'eût plus le pouvoir de faire aucune fonction depuis qu'il fut condamné par le pape Félix. Il déclara expressément¹ que l'indignité du ministre n'empêchant pas la vertu des sacrements, il tenoit pour valides les baptêmes et les ordinations conférés par Acace. Cette lettre fut portée par deux évêques, qui accompagnèrent le patrice Festus, envoyé de Rome à Constantinople pour d'autres affaires. Mais l'empereur avoit des vues bien différentes. Par le moyen de Festus, qu'il gagna, il ne prétendit rien moins que d'engager le vicaire de Jésus-Christ à recevoir le funeste Hénotique de Zénon. Cependant le pape Anastase mourut avant le retour du patrice, l'an 498, le 17 novembre; et le 22, on mit en sa place le diacre Symmaque, natif de Sardaigne.

Le patrice Festus, à son retour de Constantinople, voulant tenir la promesse qu'il avoit faite au sujet de l'Hénotique, fit élire aussitôt l'archiprêtre Laurent, du titre de Sainte-Praxède, qu'il présuinoit apparemment plus facile à séduire que Symmaque. Tous deux furent ordonnés le même jour, Symmaque dans la basilique de Constantin, ayant pour lui le plus grand nombre; Laurent dans la basilique de Sainte-Marie, comptant dans son parti, quoique moins nombreux, quelques suffrages d'un grand poids.

Ainsi le schisme devenant très-sérieux, après qu'il eut duré trois ans, on convint que l'on recourroit de part et d'autre à la médiation du roi Théodoric, quoiqu'arien, et que les deux concurrents iroient pour cela le trouver à Ravenne : ce qui s'exécuta de la manière la plus satisfaisante. Le roi des Goths convoqua un concile d'évêques catholiques, et il fut décidé

¹ Epist. 1, tom. 4, Conc. p. 1278.

que celui qui avoit été élu le premier, et qui avoit pour lui le plus grand nombre devoit conserver le siège¹. Symmaque fut par conséquent reconnu pour possesseur légitime de la chaire apostolique, qu'il occupa plus de quinze ans. Un de ses premiers soins fut d'obvier pour la suite à de pareilles divisions. Dans un second concile, où il se trouva soixante-treize évêques, le pape compris, après de sages réglemens pour prévenir les brigues et les cabales, on ordonna pour toujours que celui-là seroit sacré pape, qui auroit le plus grand nombre des suffrages du clergé. Plusieurs prêtres souscrivirent après les évêques, et l'on remarque en tête la souscription de l'archiprêtre Laurent, le même qui avoit occasioné le schisme, et qui fut depuis évêque de Nocéra.

Mais on ne perd pas sitôt l'espérance, quand on s'est vu si près de la possession. Peu après le concile, Festus, avec plusieurs sénateurs et quelques membres du clergé, suborna des témoins, et pardevant Théodoric, accusa le pape Symmaque de crimes horribles. Il appela en même temps l'antipape, qui ne se fit pas prier, et qui renouvela vivement le schisme. Le roi bien intentionné, mais peu instruit de pareils objets, envoya Pierre, évêque d'Altino, pour faire les informations sur les lieux : ce qui scandalisa beaucoup les fidèles, et fit hautement crier à l'abus². C'étoit à leurs regards un personnage monstrueux, qu'un évêque visiteur à Rome, et ils se disoient les uns aux autres qu'on n'avoit pas encore vu ce renversement entier des canons. Les évêques de leur côté ne marquèrent pas moins de surprise. Ceux de la Ligurie, de l'Emilie et de la Vénitie, en passant par la ville de Ravenne, qui se trouvoit sur leur chemin, représentèrent librement à Théodoric, que c'eût été au souverain pontife à les assembler; que ce droit appartenoit au Siège apostolique, à raison de sa primauté; qu'il avoit été constamment reconnu par les plus grands conciles, et qu'on ne trouveroit pas facilement de pareils exemples de la soumission d'un pape au jugement de ses inférieurs. Le roi répondit que Symmaque avoit demandé lui-même ce concile, qu'il vouloit être jugé, et il leur fit voir les lettres du pape à ce

¹ Theod. Lect. lib. 2. — ² Ennod. Apol. p. 342 et seq.

sujet. Quand ils furent à Rome, Symmaque leur confirma tout ce que Théodoric avoit avancé, témoigna même beaucoup de reconnoissance envers ce prince, et calma toutes les inquiétudes des évêques touchant la convocation.

Quand le pape se rendit au lieu indiqué, il fut suivi d'un grand peuple de l'un et de l'autre sexe, qui marquèrent par leurs larmes leur affection pour leur pasteur et combien ils étoient édifiés d'un trait d'humilité dont ils ne se rappeloient point d'exemple. Les ennemis du pontife, au contraire, frémissaient de rage et d'envie, surtout en observant le calme et la sécurité que lui inspiroit la pureté de sa conscience. Tout à coup ils s'emportent, font pleuvoir sur lui et sur sa suite une grêle de pierres, blessent plusieurs ecclésiastiques, et la scène eût été beaucoup plus sanglante, sans trois officiers du roi qui suspendirent le tumulte et reconduisirent le pape chez lui. Après quoi il se commit des meurtres et des violences effroyables : il y eut des prêtres massacrés, des vierges tirées de leurs monastères, traînées nues par la ville et battues indignement.

Après une preuve si alarmante de ce que les schismatiques avoient dans l'âme, les évêques ne jugèrent pas à propos de rester plus long-temps à Rome : ils écrivirent au roi, pour lui représenter les périls qu'ils couroient parmi ces furieux, et lui demander de retourner à leurs églises. Théodoric leur répondit de terminer cette cause en la manière qu'ils trouveroient la plus convenable, puisqu'il savoit parfaitement, quant à lui-même, qu'il ne lui appartenait en aucune façon de décider dans les affaires purement ecclésiastiques.

Après cette réponse, les Pères déclarèrent au sénat qu'il devoit à plus forte raison s'imposer la même retenue que le roi, laisser la cause de Dieu au jugement de Dieu : ce que fit aussitôt cette auguste compagnie. Ainsi, parfaitement libres de toute gêne du côté de la puissance séculière, ils prononcèrent seuls et définitivement, le 6 novembre de cette année 502, qu'ils tenoient le pape Symmaque pour déchargé devant les hommes des accusations intentées contre lui, et laissoient le tout au jugement du Seigneur. Ils accordèrent ensuite le pardon aux clercs qui avoient fait schisme, pourvu qu'ils fissent satisfaction au pontife, et statuèrent que quiconque ne se

soumettroit pas à l'avenir, seroit puni canoniquement comme schismatique. Tout ce qu'on décerna en vertu des ordres du roi, ce fut de restituer au pape ce qui appartenoit à l'église au dedans et au dehors de Rome, c'est-à-dire, les possessions temporelles qui avoient été usurpées. Tels sont en substance les décrets du concile de la Dalme, ainsi appelé du nom d'une porte de la Basilique de saint Pierre.

Nonobstant les égards de ces évêques pour la dignité pontificale, ceux des Gaules, ignorant sans doute que tout s'étoit fait avec le consentement du pape, furent scandalisés qu'on eût seulement osé procéder à un pareil jugement. Ils chargèrent saint Avit, évêque de Vienne et l'un des plus illustres d'entr'eux, d'en écrire à Rome, au nom de tous les autres. Dans cette lettre, qui est adressée aux premiers du sénat : Lorsque nous avons reçu, dit-il¹, le décret porté au sujet du pontife, nous étions dans les plus grandes alarmes, persuadés, comme nous le sommes encore, que tout l'ordre épiscopal est chancelant quand le chef est attaqué. L'on ne conçoit pas facilement comment et en vertu de quelle loi le supérieur a été jugé par ses inférieurs. Si le pape étoit accusé par un tribunal laïque, il devoit trouver dans les évêques plutôt des défenseurs que des juges. Dans les autres prélats, si quelque chose paroît contre l'ordre, on peut le réformer : mais si l'on révoque en doute l'autorité du pontife romain, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat, même qui périclité. Vous n'ignorez pas parmi quelles tempêtes nous conduisons le vaisseau : si vous craignez avec nous ces périls, il faut que vous travailliez comme nous à la sûreté du pilote. Quand les nautonniers se soulèvent contre celui qui tient le gouvernail, est-il de la prudence de céder à leur emportement ? Quelle condescendance inhumaine, que celle qui les expose eux-mêmes à périr ! Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur, rendra compte de la manière dont il le conduit : mais c'est à ce souverain Juge, et non au troupeau, de demander ce compte au pasteur. Cependant saint Avit, en blâmant les évêques de s'être chargés de cette cause, les loue de l'avoir enfin réservée au jugement de Dieu, et d'a-

¹ Tom. 4, Conc. p. 130.

voir attesté que ni eux, ni le roi Théodoric n'avoient trouvé aucune preuve des crimes dont le pape étoit accusé.

Avit, dans cette lettre, joint la qualité de sénateur romain à celle d'évêque, pour faire servir à la cause qu'il croyoit ne pouvoir trop bien étayer, un éclat qu'il négligeoit partout ailleurs. Il étoit en effet de la première noblesse de Rome, petit-fils de l'empereur Avitus, et non moins distingué par ses qualités personnelles que par la grandeur de ses pères. Le roi Gondebaud, quoiqu'arien, avoit pour lui une affection particulière et une grande confiance. Il le consultoit souvent sur différents points de religion, comme nous le voyons dans les lettres du saint. C'est encore dans ses lettres que nous apprenons l'origine du mot de messe : il y marque qu'on usoit de cette formule, *Ite missa est*, pour congédier le peuple, non-seulement du lieu saint, mais du palais du prince et des tribunaux judiciaires, quand l'assemblée étoit finie. En reconnoissance de l'amitié dont son roi l'honoroit, il fit tous ses efforts pour le retirer de l'hérésie. Il proposa et obtint une conférence avec les évêques ariens, qui furent confondus et ne répondirent que par des injures aux plus solides raisons. Le roi connut si clairement la vérité, qu'il pria le saint évêque de le réconcilier à l'Eglise catholique, mais en secret, parce qu'il n'osoit se déclarer hautement au milieu d'un peuple fort attaché à l'arianisme¹. Avit blâma, avec toute l'éloquence que lui inspira son zèle, cette réserve injurieuse à celui qui a menacé de rougir devant son père, de ceux qui auront rougi de lui devant les hommes ; mais il ne put jamais faire surmonter au prince ces craintes humaines.

Le pape Symmaque, en plus grand crédit que jamais par l'humiliation de ses calomniateurs et par les témoignages de zèle et de l'attachement des plus illustres prélats à son égard, ne pensa qu'à faire des réglemens utiles à l'Eglise, et surtout à prévenir efficacement tout ce qui pouvoit encore donner lieu aux scissions et aux schismes. Dans un concile tenu l'an 504², il fut défendu à quiconque d'aliéner les terres de l'Eglise, et même de les donner à usufruit à d'autres personnes qu'aux

¹ Greg. Tur. II. Hist. c. 34. — ² Tom. 4, Conc. p. 1333.

clercs, aux captifs et aux hôtes, c'est-à-dire, aux étrangers indigents. Comme les schismatiques vouloient tirer des conséquences contraires d'un décret porté dès le temps du roi Odoacre, sous prétexte de la conservation des biens ecclésiastiques, un évêque en plein concile dit qu'un laïque n'avoit pas eu le pouvoir d'ordonner ainsi dans l'Eglise, et que les prélats, en consentant au décret, n'avoient pu porter préjudice au pape, vu surtout que le saint Siège étoit alors vacant. Sous le pontificat de Symmaque, on fit encore en concile un règlement de plus grande importance.

Le pape demanda l'observation des canons faits à son sujet, et suivant lesquels les ouailles ne peuvent accuser leur pasteur que dans le cas où il pécheroit contre la foi, ou qu'il leur causeroit quelque dommage personnel¹. Le concile confirma ces canons, sous peine de déposition pour les clercs, d'excommunication pour les moines et les laïques, et d'anathème en cas de récidive : ce qui met clairement de la différence entre l'excommunication ou privation de la communion, et l'anathème qui étoit une peine beaucoup plus grande. On lut dans le même concile, et l'on combla d'éloges une apologie du pape Symmaque, faite par le diacre Ennodius, qui étoit en grande réputation pour son éloquence. La dignité pontificale y est tellement exaltée, que l'auteur semble prétendre, de deux choses l'une, ou que la chaire apostolique rend impeccables ceux qui y parviennent, ou que Dieu n'y laisse parvenir que ceux qu'il veut sanctifier : mais on ne prenoit pas au pied de la lettre des exagérations que rendoit plausibles en quelque sorte, la vie sainte de presque tous les papes. En effet, la sainteté parut comme héréditaire sur le Siège de Pierre, non-seulement pendant tout le cours du premier et du plus bel âge de l'Eglise, mais encore dans plusieurs siècles suivants. Le nombre de ses successeurs justement honorés d'un culte public, s'y trouve si grand, que nous nous sommes souvent dispensés de leur donner les qualifications qu'ils méritent en ce genre. Il étoit plus simple et plus facile de marquer les exceptions de la règle, que d'en citer les exemples. Quant à l'apologie d'En-

¹ Grég. Tur. II Hist. p. 1343.

nodius, on y voit que l'objet de la calomnie inventée contre Symmaque, étoit un adultère ou quelqu'autre péché honteux : ce qui donna lieu sans doute à l'ordonnance que fit ce pape, pour obliger les évêques, les prêtres et les diacres, d'avoir toujours avec eux un témoin sûr de leur conduite, qu'on appeloit syncelle. Les ecclésiastiques qui n'étoient pas assez riches pour en avoir, devoient en servir aux autres.

Symmaque fit une apologie pour lui-même, en réponse à un libelle publié par l'empereur Anastase qui, furieux de voir éventer ses ruses et sa duplicité, alla jusqu'à traiter le pape de manichéen¹. Le pontife s'inquiéta fort peu d'une imputation qui tomboit d'elle-même, sa propre conduite le justifiant assez, puisqu'ayant découvert à Rome quelques-uns de ces odieux hérétiques, il les avoit fait bannir honteusement et condamné leurs livres au feu. Il répondit avec plus d'empressement à la plainte que faisoit Anastase, de ce que le pape s'étoit concerté avec le sénat pour l'excommunier. Symmaque fait entendre que cette excommunication n'étoit pas un jugement prononcé nommément contre l'empereur, mais une simple cessation de commerce, suivant l'usage du temps. Ce n'est pas vous, seigneur, lui dit-il, que nous excommunions, c'est Acace. Que m'importe Acace, dites-vous ? Abandonnez-le donc, et vous vous tirez dès-lors de son excommunication ; autrement ce n'est pas nous, c'est vous-même qui vous excommuniez. Il se plaint ensuite de la persécution qu'Anastase faisoit souffrir aux catholiques, à qui seuls il interdisoit le libre exercice de leur religion, tandis qu'il le permettoit aux sectes sans nombre qui infectoient l'Orient.

Ce prince n'étoit pas proprement eutychien, mais acéphale ou hésitant : c'est ainsi qu'on nommoit les inquiets novateurs qui, sans autre caractère que leur indocilité ou leur indifférence, n'admettoient point le concile de Chalcédoine, et ne se déclaroient pas pour les opinions prosrites par ce concile. Il laissa pendant plusieurs années la liberté de recevoir ou de rejeter ces saintes décisions, les guerres qu'il avoit à soutenir contre les Isaures et contre les Perses, lui faisant ménager l'af-

¹ Tom. 4, Conc. p. 1266.

action de tous ses sujets ; mais quand il n'eut plus rien à craindre des étrangers, il se déclara ouvertement contre le saint concile¹, et commença à tourmenter les catholiques, particulièrement Macédonius, patriarche de Constantinople. Celui-ci étoit dépositaire de l'écrit où son prédécesseur Euphémus avoit fait promettre à l'empereur, avant de le couronner, qu'il n'innoveroit rien dans la religion. Il ne vouloit point le rendre, quelque instance qu'on fit pour l'y engager : ce qui lui attira une violente persécution. L'empereur séduisit d'abord quelques évêques, et fit venir à Constantinople des hérétiques décriés qui ne gardoient aucune mesure. Mais le peuple nombreux de cette capitale donna des signes si terribles de son indignation, qu'Anastase, tout puissant qu'il étoit, fut contraint d'en revenir aux ménagements et aux supercheries ; c'est pourquoi les ennemis du patriarche Macédonius engagèrent un nommé Acholius à l'assassiner. Acholius l'attaqua l'épée à la main, mais sans succès, Macédonius ayant été secouru. L'évêque honorant la cause qu'il soutenoit, loin de se venger, fit une pension à son assassin.

L'Eglise eut aussi une guerre nouvelle à soutenir en Afrique. Après la mort du roi Gontamond, qui traita les catholiques avec beaucoup de bonté, Trasamond, son frère et son successeur, recommença la persécution. Dans les commencements il n'usoit pas de violence, et le péril de la foi n'en fut que plus grand. Ceux qui vouloient embrasser la religion du prince étoient comblés de faveurs, élevés aux premières dignités ou aux charges lucratives selon leur état, et assurés de l'impunité en cas de malversation. Mais Trasamond s'appliquoit surtout à anéantir l'épiscopat, laissant mourir paisiblement les prélats catholiques, et empêchant avec soin qu'on ne leur donnât des successeurs. On condescendit à ses desirs pendant quelques années ; mais quand on vit ce système exécuté avec méthode et persévérance, et qu'on ouvrit les yeux sur les dommages infinis qu'en ressentoient les diverses églises, alors les évêques qui restoiert en consacrèrent de nouveaux. La cour en fut avertie, et la persécution s'échauffa au point qu'il

¹ Evagr. III, c. 30. Theophan. an. 506.

y eut une multitude de prélats exilés, surtout de la province Byzacène, où le primat Victor avoit eu un soin particulier de remplir les sièges vacants.

Ce fut en cette occasion que saint Fulgence fut ordonné pour celui de Ruspe, ville célèbre de la même province¹. Il étoit originaire de Carthage, petit-fils du sénateur Gordien, qui en avoit été chassé avec les autres catholiques de marque, par le roi Genséric. Né à Tlépte dans la Byzacène, en 468, Fulgence perdit son père peu de temps après ; mais sa mère fit cultiver avec tant de soin ses heureuses dispositions, qu'il passa bientôt pour un prodige parmi la jeunesse du pays. La pureté de ses mœurs étoit encore plus merveilleuse que ses talents : il évita également, et la dissolution où donnoient les jeunes gens de sa naissance, plus encore en Afrique qu'ailleurs, et le piège de l'ambition, d'autant plus imposant, qu'on avoit coutume d'en faire une vertu à ceux qu'une certaine élévation d'âme éloignoit des vices grossiers. Pour soulager sa mère, il fut obligé de bonne heure à se mêler de l'administration de ses biens qui étoient considérables : mais bientôt il fut dégoûté de ce genre d'occupation.

Visitant souvent les solitaires qui habitoient son voisinage, il puisa parmi eux le mépris des choses terrestres, l'amour de la prière et de la pénitence, et il prit enfin la résolution de renoncer au monde d'une manière effective ; mais il s'éprouva quelque temps lui-même, et voulut se façonner à toutes les pratiques de la vie monastique, avant de se déclarer publiquement. Il y avoit dans le canton un évêque fort âgé, nommé Fauste, qui avoit été exilé du temps de Genséric, et avoit bâti un monastère où il vivoit très-sainteusement. Fulgence le pria de le recevoir parmi ses disciples : mais l'évêque considérant sa grande jeunesse et son air extrêmement délicat, craignit qu'un mouvement passager de dévotion ne lui fit entreprendre au delà de ses forces, et il lui assigna quelque délai. Cependant la mère de Fulgence, alarmée du dessein de son fils, toute pieuse qu'elle étoit, accourut au monastère en pleurant et en se lamentant comme s'il eût été mort. Fulgence qui l'aimoit

¹ Bollard. ad 1 Jan.

aussi tendrement qu'il en étoit aimé, mêla ses larmes aux siennes, sans rien perdre cependant de la fermeté de sa résolution : ce qui engagea Fauste à l'admettre dans sa communauté. Plusieurs de ses amis quittèrent le siècle à son exemple, et se retirèrent en différents monastères. Pour lui, portant aussitôt la ferveur et les austérités au plus haut point, il fit appréhender, tout en commençant, que sa santé n'en fût ruinée à jamais.

Mais le Seigneur, qui voyoit de quelle utilité elle seroit à l'Eglise, la rendit beaucoup meilleure qu'elle n'avoit encore été. Les persécuteurs recherchant de plus en plus les évêques, Fauste fut obligé d'abandonner son monastère, et le disciple, par les conseils du maître, passa à un monastère voisin, où l'un de ses amis de jeunesse, nommé Félix, étoit abbé. Celui-ci voulut céder sa place à Fulgence, qu'il en croyoit plus digne, et il fit tant d'instances par lui-même et par tous les frères, que l'humble Fulgence, quelque résistance qu'il pût faire, fut contraint d'entrer au moins en partage du gouvernement. On le chargea du soin de l'instruction, en considération de son éloquence qui commençoit à se faire connoître. Bientôt il lui fallut encore abandonner cette seconde retraite, à cause des incursions des Barbares, et avec lui toute la communauté se transporta au territoire de Sicque, dans un lieu moins exposé, agréable d'ailleurs et fertile, mais voisin d'une paroisse gouvernée par un prêtre arien. Fulgence et Félix y furent pris pour des évêques déguisés en moines, qu'on s'empressa d'arrêter et de conduire au prêtre arien.

Pour préliminaire et sans nulle information, l'hérétique Barbare ordonna de les flageller. Epargnez mon frère, dit l'abbé Félix : il n'a pas la force de souffrir les tourments, et il expireroit sous les coups. Déchargez tout le poids de votre colère sur moi qui suis son guide et le chef de toute l'entreprise. On commença aussitôt par Félix, dont la charité étonna le Vandale sans le rendre moins féroce. Après que cet ami généreux eut été long-temps et rudement maltraité, la fureur de l'hérétique n'étant pas encore satisfaite, on en vint à Fulgence qui fut flagellé à son tour. Cependant il demanda à parler : déployant insensiblement tous les charmes de son éloquence, il

commença par le motif de son voyage, passa aux matières de la religion, les traita avec tant de grâce et d'onction, que ce méchant prêtre se sentit ému. Mais se roidissant contre l'opération de la grâce, et rougissant de paroître attendri : Frappez plus fort, dit-il aux exécuteurs, je pense qu'il voudroit me séduire moi-même. Enfin il fit raser la tête aux deux confesseurs, et les renvoya honteusement dépouillés.

Ils se retirèrent, comme autrefois les premiers disciples de l'Évangile, en se réjouissant d'avoir été jugés dignes d'endurer des opprobres pour le nom de Jésus-Christ. Ce sentiment étoit si fortement empreint dans le cœur de Fulgence, que l'évêque arien de Carthage, qui révéroit son illustre famille, ayant appris cette indignité et voulant châtier sévèrement son prêtre, Fulgence usa de tout son pouvoir afin de l'en empêcher. Quelques sollicitations qu'on lui fit de laisser faire justice pour contenir la violence des sectaires en mille occasions qui ne se présentoient que trop souvent, il répondit avec une douceur inébranlable, qu'il étoit doublement indigne d'un religieux, et de tirer vengeance d'un hérétique, et de l'obtenir par le moyen d'un autre hérétique. Fulgence et ses compagnons retournèrent après cela à leur première demeure, aimant encore mieux se voir exposés aux incursions des Maures idolâtres, qu'à l'impunité des Vandales ariens.

Le désir de s'avancer de plus en plus dans la piété, et surtout de vivre inconnu et sans nulle considération, fit dans la suite concevoir au saint le projet de se retirer parmi les anachorètes, de l'Égypte, qu'il ne connoissoit encore que par les conférences de Cassien. Il s'embarqua secrètement à cet effet : mais des personnages très-vertueux et très-expérimentés qu'il vit en Sicile, où il relâcha aussi-bien qu'en d'autres endroits de l'Italie, le détournèrent du voyage de l'Égypte, où le schisme et l'hérésie régnoient avec insolence. De retour en Afrique, et ne pouvant respirer l'air contagieux du siècle, il établit aussitôt une nouvelle communauté dans la Bysacène. Mais l'amour de l'obscurité demeurant toujours imprimé au fond de son cœur, à la première occasion il passa de ce nouveau séjour dans une île écartée où il y avoit un monastère d'une très-rigoureuse observance. Là, il étoit au comble de ses vœux, vivant en

simple moine, et se croyant à jamais ignoré, quand l'abbé Félix et ses disciples le découvrirent après l'avoir cherché fort long-temps.

Ils engagèrent l'évêque Fauste, comme son premier supérieur, à le redemander, et il se soumit à cet organe du ciel. Aussitôt après son arrivée, Fauste lui conféra la prêtrise, afin de le fixer, et d'empêcher qu'on ne l'ordonnât pour une autre église. Le saint fit peu de résistance, quelque éloignement qu'il eût de toute distinction, comptant que ce premier degré l'attacheroit à la retraite, et feroit que les villes d'Afrique où son nom avoit acquis la plus grande célébrité, ne penseroient point à le demander pour évêque. C'étoit d'ailleurs le temps où le roi Trasamond s'opposoit le plus rigoureusement aux ordinations épiscopales. Mais voyant peu après que les prélats ne se conformoient pas aux défenses de la tyrannie, Fulgence se tint si soigneusement caché, qu'on ne put le mettre en place lorsqu'on donna des évêques à la plupart des églises.

La ville de Ruspe étoit demeurée des dernières sans pasteur par les intrigues d'un diacre jaloux, assez habile pour empêcher l'élection de ses compétiteurs, et trop indigne pour se faire élire lui-même. Les citoyens les mieux intentionnés se concertant entr'eux, allèrent trouver le primat Victor, en obtinrent la permission de faire ordonner par les évêques voisins Fulgence, âgé pour lors de 40 ans : et tenant tous ensemble cette résolution fort secrète, ils rassemblèrent en diligence une troupe nombreuse de fervents et zélés fidèles. On marche droit à la cellule de Fulgence, qui ne se défioit plus de rien ; on ne lui donne pas le temps de parler ; on l'enlève, tout indisposé qu'il étoit, et on le mène au prélat qui devoit le sacrer. Son air, sa modestie, sa répugnance même et son embarras, son humilité profonde mais non sauvage, fixoient tous les regards et ravissoient l'affection de tout le monde. C'étoit là le don particulier de ce saint, de gagner tous les cœurs. Il fallut se rendre aux vœux de l'assemblée, qui témoigna une joie incroyable. Il n'y eut pas jusqu'au diacre jaloux qui n'applaudît et ne publiât que telle étoit la volonté de Dieu.

L'épiscopat ne fut pour Fulgence qu'un surcroît de travaux ajoutés à toutes les pratiques de la vie religieuse. Il ne re-

trancha rien de ses austérités ni de ses abstinences, il continua de ne point manger de viande, de n'user de vin que comme d'un remède, et mêlé avec tant d'eau, qu'il ne retenoit presque rien de son premier goût. Son vêtement, l'hiver comme l'été, n'étoit qu'une tunique fort pauvre. Il ne portoit pas même, comme tous les évêques, l'écharpe de lin d'où est venue l'étole, ni la chaussure des clercs, mais les sandales des moines, et le plus souvent il marchoit nu-pieds. Quant à la chasuble, qui étoit alors un habillement vulgaire et qui couvroit tout le corps, il n'en porta jamais d'étoffe précieuse, ni de couleur brillante, et le manteau qu'il mettoit sous la chasuble étoit fort petit, de couleur blanche ou noire, comme les moins recherchés. En un mot, sa simplicité fut telle dans sa manière de se vêtir, qu'il ne changeoit pas même de tunique pour offrir le saint sacrifice, faisant un exercice d'humilité de la liberté qu'on avoit encore d'en user ainsi, et disant qu'il lui falloit plutôt changer de cœur que de vêtement. Tous le temps que les affaires et le gouvernement de son peuple lui emportoient, il le reprenoit sur la nuit pour le donner à la prière, à la lecture, à la méditation des livres saints, et jamais il ne retrancha la moindre partie de ses anciennes pratiques de piété.

La première chose qu'il demanda aux citoyens de Ruspe, ce fut une place pour bâtir un monastère, et il y établit l'abbé Félix avec une bonne partie de sa communauté. Mais de tous les arrangements si sagement conçus pour le bien de son église, il ne recueillit pas à beaucoup près les avantages qu'il avoit lieu de s'en promettre. Avant qu'il eût eu le temps de lui donner la splendeur qu'il se proposoit, il fut exilé en Sardaigne avec les autres évêques persécutés, au nombre de plus de soixante de la seule province Byzacène; car Trasamond en bannit une bien plus grande quantité du reste de l'Afrique, et jusqu'à deux cent vingt. Fulgence ne plaignit que son peuple: il étoit si détaché des commodités de la vie, qu'ayant été comblé à son départ de présents de toutes les sortes, qu'il recevoit de peur de contrister ses bienfaiteurs, il donna tout aux moines, et s'embarqua sans rien emporter; sûr de trouver partout ce qui lui tenoit au cœur, la contemplation de son Dieu, la prière assidue, le recuillement, la pénitence, tous les exer-

cices essentiels de la vie religieuse qu'il sut p...iquer partout où il se trouva. Ce premier exil de saint Fulgence dura environ douze ans; et ce fut de là que sa renommée se répandit avec le plus d'éclat. On venoit de toute part le consulter comme un oracle. Quoiqu'il fût un des moins âgés entre les évêques, tous le regardoient comme leur maître et leur docteur. Il étoit toujours chargé de rédiger les consultations qu'on leur demandoit de toute part, ou pour mieux dire, de les composer tout entières: les autres prélats ne faisoient que les approuver. Il en étoit de même quand il falloit répondre aux ennemis de la foi, ou leur opposer quelques traités dogmatiques, d'où provinrent tant d'excellents ouvrages qu'on a conservés de cet illustre docteur, et que nous aurons occasion dans la suite de faire connoître plus à fond.

Tandis que les premiers pasteurs étoient ainsi exercés en Afrique, ceux des Gaules jouissoient de la tranquillité la plus profonde et la plus universelle. Il n'y avoit pas jusqu'aux sujets d'Alaric, maître de nos provinces méridionales, qui ne fussent traités avec douceur. Le partage des Gaules entre plusieurs peuples rivaux, et surtout la sincère conversion du roi des Français à la foi catholique, faisoit que le Visigoth, quoiqu'arien, avoit de grands ménagemens pour ceux de ses sujets qui conservoient la vraie foi, c'est-à-dire pour les naturels du pays, appelés Romains. Il fit faire pour eux un recueil du code Théodosien et de plusieurs autres livres de l'ancien droit, auxquels il apposa le sceau de son autorité, après avoir pris les avis et le consentement, tant des évêques que de la noblesse. Telle est apparemment la raison pour laquelle le droit romain ou droit écrit est demeuré en usage dans ces provinces. Il permit, l'an 505, aux évêques de sa domination, de tenir un concile dans la ville d'Agde, où se trouvèrent, entr'autres prélats, les métropolitains de Toulouse, de Bordeaux, de Bourges, avec les députés de Narbonne et de Tours. Ils eurent pour président saint Césaire, archevêque d'Arles, qui n'étoit pas moins digne de cet honneur par ses qualités personnelles que par la prééminence de son siège.

Né dans le territoire de Châlons-sur-Saône, de parents également distingués par leur piété et par leur noblesse, il fit pré-

sumer, dès sa tendre enfance, à quel degré d'héroïsme il porteroit la charité et toutes les vertus¹. Souvent alors il se dépouilla d'une partie de ses vêtements, pour en revêtir les malheureux. A l'âge d'environ dix-huit ans, il s'échappa de la maison paternelle, alla se jeter aux pieds de son évêque, saint Silvestre, et le conjura de l'attacher au service de l'Église. Se montrant de jour en jour plus ardent à la recherche de la perle évangélique, ou de la perfection, il se retira peu après au monastère de Lérins, où l'on fut étonné de trouver dans un commençant les vertus des plus anciens religieux. Il fut bientôt promu aux charges de la communauté, quelque éloignement qu'il en eût, puis ordonné prêtre par saint Eone d'Arles, qui eut occasion de le voir et le reconnut pour être son parent. Ce fut la moindre des raisons qui l'attachèrent à Césaire, quand il eut eu le temps d'en connoître tout le mérite. Il ne tarissoit pas sur ses louanges, et comme il étoit infirme, il répétoit sans fin à son clergé et aux principaux citoyens qui le visitoient souvent, qu'on ne devoit pas lui chercher d'autre successeur que Césaire, seul capable, ajoutoit humblement le saint vieillard, de rétablir la discipline que mes infirmités et ma négligence ont laissé dépérir. Ainsi, après la mort d'Eone, on ne délibéra pas sur le choix d'un évêque, et ce fut en vain que Césaire se cacha jusque dans les cavernes et les tombeaux. On sut le déterrer, et on obligea cette brillante lumière à occuper une place d'où elle pût luire sur tout le bercail. Il n'étoit que dans la trente-troisième année de son âge quand il fut élu en 502, et par conséquent il n'avoit que trente-sept ans quand il présida au concile d'Agde.

On y fit quarante-sept canons², sans y comprendre ceux de quelques conciles postérieurs, tels que celui d'Epaone, qui y furent ajoutés. On trouve dans le vingt-deuxième, l'origine de ce qu'on a depuis nommé bénéfice, c'est-à-dire, l'usufruit des biens ecclésiastiques cédé aux clercs; au lieu des gages que l'ancienne discipline leur attribuoit à proportion de leurs services. Il y est de plus ordonné aux ecclésiastiques d'avoir les cheveux courts; apparemment parce que les con-

¹ Act. Bened. tom. 1, p. 659. — ² Tom. 4, Conc. p. 1381.

quérants des Gaules les portant longs, on mettoit un air de faste et de grandeur à les imiter. C'est pour la même raison qu'on fait encore souvenir les clercs que leurs habits et leurs chaussures doivent convenir à l'humilité de leur état. Il est dit que les diacres ne pourront être ordonnés qu'à vingt-cinq ans, les prêtres et les évêques à trente, et qu'avant d'élever aux ordres des hommes mariés, il faut avoir le consentement de leurs femmes, exiger qu'ils se séparent de demeure, et qu'ils vouent la continence aussi-bien qu'elles. On ne permet de donner le voile qu'aux vierges âgées de quarante ans, ce qui doit s'entendre, selon toutes les apparences, de celles qui restoient au milieu des dangers du siècle. Il est expressément ordonné à tous les fidèles de n'excepter du jeûne quadragesimal que les dimanches, et non les samedis, sans doute parce que les Goths, venus d'Orient, en avoient apporté la coutume de ne point jeûner les samedis de carême. L'usage de peuples germaniques, d'habiter plus volontiers les campagnes que les villes, et que les Romains commençoient à imiter, fit permettre les oratoires ou chapelles domestiques. Mais on enjoint de célébrer les fêtes de Pâques, de Noël, de l'Epiphanie, de l'Ascension, de la Pentecôte et les autres jours solennels dans les églises paroissiales, et l'on excommunie ceux qui ces jours-là diront la messe ou feront l'office dans les oratoires, sans la permission de l'évêque. Les laïques qui ne communient point à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, ne doivent pas être réputés catholiques. Il leur est aussi formellement commandé d'assister le dimanche à la messe, et d'y rester jusqu'à la fin.

Saint Césaire eut vraisemblablement beaucoup de part à ce canon. Il se proposoit la réformation d'un abus alors fort commun parmi les fidèles, qui s'émancipoient à s'absenter des instructions du salut. Pour les empêcher de sortir de l'église aussitôt après l'évangile, et par conséquent sans avoir entendu l'homélie ou sermon, son zèle le porta souvent à fermer les portes, et les coupables mêmes lui surent gré de cette espèce de contrainte : tant il est vrai que la foiblesse humaine veut être quelquefois soutenue par des moyens différens des règles communes, mais qui n'en sont pas moins efficaces entre les mains d'une sage discrétion, et surtout d'une haute sainteté.

Le concile ordonne encore très-formellement et très-clairement d'accorder le viatique à ceux qui sont en danger de mort et donnent des marques de pénitence. En prescrivant l'uniformité dans la célébration de l'office divin, il en détaille les différentes parties, et nous apprend qu'il étoit dès-lors composé d'antiennes, de collectes ou d'oraisons, d'hymnes et de capitules. Par le mot d'antiennes, dont le sens fut depuis restreint à quelques passages tirés des psaumes, on entendoit anciennement les psaumes entiers, et les hymnes même chantés à deux chœurs, après quoi, et quelques lectures des livres saints, devoit se faire la prière, c'est-à-dire, que le fond de l'office et l'esprit des canons, c'est de prier après avoir chanté. Chanter, c'est semer, dit dans un de ses sermons saint Césaire, qui doit être regardé ici comme son interprète; et prier, c'est couvrir le grain, de peur que les oiseaux ne l'emportent.

On peut s'étonner que la petite ville d'Agde ait été choisie pour ce concile, mais elle étoit plus importante qu'on n' imagine dans l'ordre ecclésiastique. Il y avoit à Agde un monastère de trois cent soixante moines, fondé quelque temps auparavant par saint Sévère, syrien de naissance; et cette seule maison fournissoit bien des facilités pour la célébration d'un concile. Un des plus illustres disciples de ce saint abbé fut saint Maixent¹. Pour mieux vivre dans l'obscurité, il se retira du Languedoc, sa patrie, dans un monastère de Poitiers, et ne quitta son vrai nom, qui étoit *Adjuteur*. Il gouverna ensuite, quoique reclus, un monastère déjà établi aux environs de Poitiers, et qui a pris le nom de ce saint, ainsi que la ville qui s'est formée à l'entour. On raconte que ses moines voyant venir une troupe de soldats français, le tirèrent malgré lui de sa cellule, pour interposer sa médiation dans le péril qui les effrayoit. Il pria la troupe d'épargner son église. Pour toute réponse, un soldat brutal tira l'épée, et leva le bras pour le frapper : mais le bras de cet impie resta immobile jusqu'à ce que se jetant aux pieds du saint, il fut guéri par ses prières. Ce miracle parvint à la connoissance de Clovis, qui rendit de grands honneurs au saint abbé, et dota son monastère.

¹ Act. Bened. t. 1, 578.

Le monarque français se trouvoit en Poitou pour faire la guerre au roi Alaric. En vain ce prince et ses Visigoths, bien moins en réputation de bravoure que les Français, évitoient attentivement toutes les occasions de les irriter. Clovis sentoit tout son ascendant : la rivalité et la politique lui fournissoient toutes sortes de prétextes pour le faire valoir. Il paroît néanmoins que des motifs d'un autre ordre le guidèrent principalement, soit qu'ils fussent fondés ou non sur la justice et sur des sujets réels de plainte. Il relevoit de maladie, et sa guérison étoit miraculeuse. Miné pendant plus d'un an par une fièvre lente qui avoit épuisé toutes les ressources de la médecine, il tourna ses vœux, par le conseil de son propre médecin, vers le Maître suprême de la maladie et de la santé. Il y avoit dans le royaume de Bourgogne un saint abbé nommé Séverin¹, qui gouvernoit le monastère d'Againe, bâti à l'endroit où les martyrs de la légion Thébaine avoient été mis à mort. Clovis envoya un officier de sa cour, afin d'amener le saint, qui n'attendit pas qu'il fût à son terme pour justifier l'idée qu'on avoit conçue de lui. En passant à Nevers, il trouva l'évêque Eulalius consumé depuis plus d'un an par une affreuse maladie qui l'avoit privé de l'ouïe et de la parole. Il le guérit par ses prières avec une promptitude si miraculeuse, que l'évêque se leva sur-le-champ, alla le même jour à l'église, et y exerça toutes les fonctions pontificales. En arrivant aux portes de Paris, Séverin trouva un lépreux qu'il guérit en l'embrassant.

Entré dans le palais, il se prosterna pour prier devant le lit du roi, se releva en silence, défit sa chasuble, et en revêtit le prince, que sa fièvre opiniâtre quitta sur-le-champ. Clovis se jeta aux pieds du saint abbé, en bénissant celui qui se rend si admirable dans ses saints, et en disant : Mon père, je vous offre mon trésor, prenez-en tout ce qu'il vous plaira pour les pauvres, et signalez avec la même liberté la miséricorde évangélique envers tous les prisonniers de mon royaume. Insensible à tous les honneurs, Séverin guérit plusieurs autres malades dans la maison du roi et dans tous les quartiers de la capitale. Après quoi il partit aussitôt, comme pour s'en retourner : mais

¹ Act. Ben. t. 1, p. 558. Boll. 11 Febr.

il savoit par révélation qu'il mourroit à Château-Landon, en Gatinois. Trois jours après son arrivée, il y rendit en effet sa sainte âme, et il s'opéra une multitude de miracles à son tombeau, où Childebert, fils de Clovis, fonda par la suite une église.

Clovis, étant guéri, dit à ses Français qu'il voyoit avec peine une partie des Gaules entre les mains des Goths ariens, et il leur proposa d'en faire la conquête sur les hérétiques¹. Tous applaudirent avec de vives acclamations, et cette nation, toute guerrière fut bientôt en état de marcher vers Poitiers, où Alaric, roi des Visigoths, étoit alors. Pour attirer les bénédictions du ciel sur cette grande entreprise, Clovis fonda à Paris, près du tombeau de sainte Geneviève, une église qui passa pour l'une des plus magnifiques de son temps, et qui ne fut achevée qu'après la mort du roi, par les soins de la reine Clotilde. On observe qu'il y avoit dans sa vaste étendue, beaucoup de peintures qui représentoient des saints de l'un et de l'autre Testament. Il s'y fit beaucoup de miracles; et dès le même siècle on y invoqua sainte Geneviève pour la guérison de la fièvre, comme on le fait encore aujourd'hui. Le roi défendit à toute son armée, avant que de mettre le pied sur les terres ennemies, d'y piller aucun vase, ni aucun ornement des autels, de faire aucune insulte aux vierges ou aux veuves sacrées aux clercs, à leur famille, leurs domestiques, ni même aux serfs des églises. Après la guerre, il fit dire aux évêques que chacun pouvoit répéter ce qu'il avoit perdu, et demander la liberté des esclaves. Tous ces ordres furent exécutés ponctuellement. Par le respect tout particulier que ce prince portoit à saint Martin, il fit publier, en passant près de Tours, la défense d'y rien prendre que l'herbe et l'eau. Un soldat prit du foin à un pauvre homme, en disant que ce n'étoit que de l'herbe. Le roi le fit mourir sur-le-champ: et comment remporterions-nous la victoire, dit le monarque, si l'on offensoit le grand saint Martin? Quand il fut près de Poitiers, il fit de même conserver avec grand soin les terres de cette église, en mémoire de saint Hilaire.

Cependant Alaric sortit de la ville, et s'avançant dans les

¹ Greg. II, Hist. c. 37.

plaines de Vouillé, il vint présenter la bataille au roi des Francs, qui ne désiroit rien avec plus d'ardeur. On combattit avec tout l'acharnement de deux nations rivales, dont l'une étoit animée par le double motif de sa propre gloire et de la défense de sa foi contre les persécuteurs du nom catholique, l'autre, par l'horreur de la servitude et d'une ruine entière. Mais tandis que de si grands intérêts font balancer la victoire, Clovis distingue dans la mêlée le roi Alaric, perce tout ce qui est devant lui, suspend les efforts des Goths étonnés, charge son rival, le renverse et lui arrache la vie. Mais le moment de la victoire fut celui du plus grand péril pour le vainqueur. Deux Goths fondent sur lui en désespérés, l'assailent avec une espèce de rage, lui portent mille coups avant qu'il ait eu le temps de se reconnoître, et malgré la trempe excellente de ses armes et toute son habileté dans les combats, on crut ne devoir sa conservation qu'à une protection spéciale d'en haut. Ce fut la seule résistance que firent les ennemis après la mort de leur roi, tous s'étant mis à fuir, suivant leur coutume, dit Grégoire de Tours, excepté une troupe auxiliaire d'Auvergnats, qui combattirent encore quelque temps sous la conduite d'Apollinaire, fils de saint Sidoine, et le même qui fut élevé quelques années après sur le siège épiscopal d'Auvergne.

Le prince Amalaric, fils du roi défait, se sauva en Espagne, et fut reconnu roi des Visigoths, qui en occupoient déjà la plus grande partie. Pour l'Aquitaine, Clovis la conquiert presque tout entière; et dès l'année suivante, il s'avance jusqu'à Toulouse, où les rois Goths avoient fait jusque-là leur séjour, et où se trouvoient les trésors d'Alaric, qu'il enleva: de là il revint à Tours, comblé de gloire et de richesses, fit son entrée avec pompe, et marcha en triomphe, depuis le tombeau de saint Martin qui étoit hors de la ville, jusqu'à l'Église cathédrale. Il venoit de recevoir une ambassade de l'empereur Anastase, qui lui envoyoit le titre de patrice, avec la robe de pourpre, le cercle d'or et les autres marques du patriciat. Revêtu de ces ornements et la couronne en tête, c'est-à-dire le cercle d'or, il s'avançoit lentement sur un cheval d'une beauté et d'une grandeur extraordinaires, jetant au peuple pendant la marche une grande quantité de

pièces d'argent. L'église de Saint-Martin ne fut pas oubliée dans la joie de cette fête : le roi lui fit des présents inestimables, aussi-bien qu'à celle de Saint-Hilaire de Poitiers. Il se rendit quelque temps après à Paris, où il établit son séjour d'une manière fixe; et cette ville devint ainsi la capitale du royaume, sous le règne même du premier de nos rois. On croit qu'il choisit pour sa demeure l'ancien palais qu'avoit bâti et habité l'empereur Julien, hors de la ville, du côté du midi, assez près du tombeau de sainte Geneviève, où, en exécution de son vœu, il fit aussitôt creuser les fondations de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Les Visigoths conservoient encore la Gaule Narbonnoise, où Théodoric, roi d'Italie, soutint les intérêts de leur jeune roi Amalaric, son petit-fils du côté maternel. Les Bourguignons, non moins ennemis des Goths que les Français, s'unirent avec eux pour former le siège important de la ville d'Arles. Ainsi la place fut vivement pressée, et l'alarme se répandit parmi les citoyens. Un jeune clerc, parent du saint évêque Césaire, crut ne pouvoir échapper autrement au péril, qu'en se rendant aux ennemis; et pour cela, il descendit de nuit le long du mur avec une corde. Cette fuite ne put être si secrète qu'elle ne parvint à la connoissance de quelques Goths. On ne manqua point d'en rendre l'évêque responsable, et comme supérieur, et comme parent du transfuge. Il n'en falloit pas davantage pour former des soupçons, qui en cette matière, tiennent souvent lieu de conviction. On accusa l'évêque d'avoir envoyé son clerc aux ennemis, pour leur livrer la place. On ne voulut pas faire attention que les principaux accusateurs étoient les juifs, opposés par état au clergé et à l'évêque; on ne voulut pas se souvenir que le saint prélat avoit déjà été calomnié sur le même sujet, du vivant d'Alaric, et que relégué à Bordeaux, il y avoit marqué sa fidélité et toutes ses vertus d'une manière si peu équivoque, que le ciel leur avoit rendu témoignage par un miracle éclatant, en arrêtant à sa prière un furieux incendie; en un mot, que son innocence avoit été reconnue si authentiquement que le roi avoit condamné le délateur à être lapidé¹.

¹ Vit. S. Cæs., lib. 1, c. 15.

La cabale l'emportant sur toutes ces considérations. on arracha l'évêque de son logis qui fut pillé, et on se saisit de sa personne, à dessein de le jeter la nuit suivante dans le Rhône, ou du moins de le renfermer dans le château d'Ugerne, jusqu'à ce qu'on pût ordonner de son sort. Il est très-vraisemblable que ce château étoit, non à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Beaucaire; mais dans l'île de la Vergne, formée par le Rhône, et nommée autrefois Gernique. Les assiégeants, ou plutôt la Providence empêcha les Goths de faire passer dans cette île la barque où ils avoient mis le saint, et la même Providence ne tarda point à le justifier. Un juif, du haut des remparts, jeta aux ennemis une lettre attachée à une pierre, pour les avertir de se présenter à l'escalade pendant la nuit, dans un endroit où ceux de sa nation étoient de garde, sous la condition de conserver à ceux-ci les biens avec la vie. Mais l'attaque ayant cessé le lendemain, la lettre fut trouvée par quelques habitants, et tous reconnurent sur qui devoient tomber leurs justes soupçons. Ainsi la fidélité du saint évêque fut reconnue pour la seconde fois.

L'attachement qu'il n'avoit pas marqué pour les Francs et les Bourguignons armés contre son souverain, sa charité le leur témoigna de la manière la plus touchante et la plus généreuse, sitôt qu'elle les vit vaincus et souffrants. Théodoric ayant envoyé d'Italie une armée au secours d'Arles, non-seulement les assiégeants épuisés de fatigues se virent contraints de lever le siège; mais ils furent battus dans leur retraite. Le nombre des prisonniers qu'on ramena étoit si grand, que les églises en furent toutes remplies. Césaire commença par leur fournir des vêtements et des vivres. Ensuite il employa à les racheter tout l'argent qui se trouva dans le trésor de l'église; et cet argent ne suffisant point, il ne fit pas difficulté de vendre les encensoirs et les calices, ni d'arracher les ornements des colonnes et des balustrades. Ce qui animoit principalement son zèle, c'étoit le danger de la séduction pour ces prisonniers, réduits sous le pouvoir, ou des ariens, ou des juifs. Si le Sauveur, disoit-il, a donné son corps et son sang pour la rédemption des hommes, lui déplairions-

nous en employant au même usage les vases où repose ce corps et ce sang? La charité du saint évêque s'attendrissoit encore davantage sur le sort des pauvres honteux. Il les recommandoit sans cesse au domestique qui le servoit, et souvent il alloit lui-même voir à la porte s'il n'y en avoit pas quelqu'un qui n'osât entrer.

Il avoit commencé, avant le siège d'Arles, à faire bâtir, pour sa sœur Césarie, un monastère où il ne dédaignoit pas de travailler de ses mains; mais les assiégeants en ruinèrent une grande partie, et en enlevèrent surtout les bois pour leurs travaux. Après la levée du siège, l'ouvrage fut repris et poussé avec plus de vigueur que jamais. On fit même l'église beaucoup plus grande que ne paroissoit le demander un monastère de filles. Elle avoit deux aîles ou collatéraux, dont l'une fut dédiée sous le nom de Saint-Martin; l'autre, qui étoit à l'usage particulier des religieuses, sous le nom de Saint Jean, que prit tout le monastère. Le milieu, qui servoit d'église extérieure, fut dédié à la sainte Vierge. Mais le public a insensiblement changé tous ces titres en celui de Saint-Césaire. Aussitôt que les bâtimens furent achevés, Césarie s'y rendit de Marseille, où elle avoit été apprendre et pratiquer la première ce qu'elle devoit enseigner aux autres. Cette ville étoit célèbre par les religieuses fondations de Cassien pour les personnes de l'un et de l'autre sexe, et par ses institutions ou règles monastiques. Le monastère de sainte Césarie ne devint pas moins fameux, sous la règle que lui donna son saint frère; et quoique la sainte n'eût d'abord que deux ou trois compagnes, en peu de temps une multitude de vierges vinrent de toute part se ranger sous sa conduite.

La séparation du monde et la clôture étoient exactement observées parmi elles; et c'est le premier article de la règle de saint Césaire. Non-seulement il n'étoit pas permis aux religieuses de sortir; mais personne, hors les cas d'une nécessité indispensable, n'entroit dans le monastère, pas même les femmes. Il étoit encore plus strictement défendu de donner à manger à qui que ce fût, même à l'évêque: il n'y avoit

¹ Cod. Reg. 1. 3, p.

uniquement d'excepté que les mères des religieuses qui n'étoient pas de la ville et venoient voir leurs filles. Ces religieuses ne devoient parler qu'à leurs parents, et en présence de quelqu'une des anciennes. L'abbesse étoit obligée, par sa place, à des relations plus fréquentes et plus étendues ; mais elle ne devoit aller au parloir, qu'accompagnée de deux ou trois sœurs.

On ne veilloit pas moins attentivement à la simplicité du logement, du vêtement, de tout l'extérieur de la vie. Les habits devoient être uniformes et pauvres, faits dans le monastère, tout entiers de laine, et de couleur blanche. On va jusqu'à spécifier et fixer, par une figure tracée dans le livre de la règle, la hauteur de la coiffure ; en quoi sans doute la vanité des femmes du monde se faisoit dès-lors remarquer. Les ornements mêmes de l'autel ne doivent être que de laine et sans broderie : il ne doit y avoir d'argenterie que pour les vases sacrés. On ne veut point d'ornements en peinture ou en tableaux, si ce n'est pour la basilique de la Vierge, qui, servant d'église extérieure, pouvoit être plus ornée que l'oratoire des religieuses. Les sœurs ne doivent faire aucun ouvrage de tapisserie ni de broderie ; mais s'occuper d'un travail aussi humble que le reste de leur vie, et tel que la supérieure le marquera à chacune. Les lits étoient dans le goût des vêtements, sans aucun ornement aux couvertures, et ils se gardoient dans une salle commune, nulle des sœurs n'ayant de chambre particulière, ni d'armoire fermée. Nulle encore, pas même l'abbesse, n'avoit de servante.

On ne prenoit point de pensionnaires ; mais on recevoit de jeunes filles de six à sept ans, pour être religieuses, c'est-à-dire, pour être élevées à cette fin, et faire profession quand leur raison seroit formée. Car il n'y a aucune apparence qu'on laissât contracter un engagement irrévocable à un âge si tendre, quoiqu'il soit constant qu'on pouvoit s'engager dans l'âge de minorité. Cet article de la règle de saint Césaire fournit l'interprétation du canon où le concile d'Agde défend de donner le voile aux vierges avant l'âge de quarante ans, en nous faisant entendre que ce règlement ne concernoit que celles qui habitoient au milieu des dangers du siècle.

Du feste, les lectures pieuses, la longue psalmodie, le travail commun, le silence et le recueillement, l'imposition des pénitences, les jeûnes particuliers, en un mot, tout le corps de la discipline religieuse étoit dès-lors tel que nous le voyons aujourd'hui. On remarque même qu'on chantoit déjà le *Te Deum* après matines, les jours solennels; les jours de jeûne, on servoit trois plats; les autres jours, on n'en servoit que deux, ordinairement fort simples, et l'on ajoutoit quelques mets un peu plus recherchés, aux bonnes fêtes. On ne mangeoit jamais de grosse viande, et l'on ne servoit de volailles qu'aux infirmes.

L'établissement du monastère d'Arles fut approuvé par le saint Siège, qui, à la prière de Césaire, accorda à cette communauté le privilège de l'exemption, si ce n'est qu'elle restât soumise à la visite épiscopale. Pour la vente et la donation de quelques biens ecclésiastiques déjà faites en faveur de ce monastère, le pape ne les approuva qu'à condition que les évêques de la province y consentiroient, ce qu'ils firent.

On ne voit pas que depuis la levée du siège d'Arles, Clovis ait fait de nouvelles entreprises contre les Goths. Il s'occupa beaucoup du réglemeut de ses nouveaux états; et ce qui étoit encore plus digne du premier des rois chrétiens, et du seul qui fût catholique, il engagea les évêques à rétablir la discipline, que tant de troubles et de guerres nationales avoient considérablement affoiblie: ce fut à cette fin qu'il procura la célébration d'un concile à Orléans, l'an 511.

On y fit trente-un canons¹, et les évêques les envoyèrent au roi pour qu'il les appuyât de son autorité. Le premier assure le droit d'asile aux églises; mais en soumettant les coupables à une composition raisonnable avec les parties lésées. Il est défendu d'ordonner aucun séculier, sans le consentement du roi ou du juge royal: ce qui paroît n'avoir concerné que les familles des Barbares, encore très-rarement admis dans le clergé, puisque le concile ajoute, que ceux dont les Pères ou les ancêtres auront été clercs, seront sous la puissance des évêques. Le serf ne doit pas être ordonné à l'insu de son

¹ Tom. IV, Conc. p. 1403.

maître. Les abbés sont soumis aux évêques aussi-bien que les clercs ; en sorte que ni les uns ni les autres ne doivent aller sans la permission épiscopale , demander des grâces au prince.

Quant aux biens de l'Église , on voit que l'évêque avoit l'administration de tous les fonds donnés tant à la cathédrale qu'aux paroisses. Pour les oblations , on lui attribue la moitié de celles qui se font à la cathédrale , et le tiers de celles des paroisses.

Il est défendu à tout citoyen de célébrer à la campagne les fêtes de Pâques , de Noël et de la Pentecôte. On ordonne à toutes les églises d'observer les rogations. On défend à la veuve d'un prêtre ou d'un diacre de se remarier , c'est-à-dire , à celle qui avoit consenti à l'ordination de son mari , puisque l'usage du mariage ne fut jamais légitime dans l'Occident pour les clercs supérieurs. L'on excommunie , avec les devins , ceux qui observoient le sort des saints , ou prétendoient puiser la connoissance de l'avenir dans le premier passage qui s'offroit , en ouvrant au hasard quelque'un des livres sacrés : abus introduit depuis quelque temps , et que ces défenses ne firent pas cesser.

Ce concile est souscrit par trente-deux évêques , dont les cinq premiers étoient métropolitains. On regarde saint Gildard de Rouen comme l'un des plus célèbres , sans néanmoins donner aucun détail certain de ses œuvres. Il ne paroît nullement assuré qu'il soit frère de saint Médard , comme on l'a prétendu ; encore moins , que tous deux soient nés , aient été ordonnés , et soient morts le même jour. Au moins est-il indubitable que s'ils furent ordonnés le même jour , ce ne fut pas la même année , puisque Sophrone , évêque de Vermandois , assista avec saint Gildard à ce concile d'Orléans , qui fut le premier , et que saint Médard ne fut pas le successeur immédiat de Sophrone.

On sait plus de particularités de la vie de saint Melaine de Rennes¹ : toute son affection étoit pour la retraite , et il ne s'étudioit qu'à se sanctifier par tous les exercices de la vie monastique , quand les principaux citoyens de Rennes vinrent le

¹ Boll. 6. Jan.

conjuré d'obéir aux dernières volontés de leur saint évêque Amand, qui avant de mourir l'avoit désigné pour son successeur. Melaine craignit de résister à la voix du ciel, et se soumit avec d'autant plus de facilité, que la place qu'on lui destinoit lui offroit moins d'agrémens et plus de travaux, les habitans de Rennes étant encore païens en très-grande partie. Mais le saint pasteur eut le bonheur de les convertir. Ses talens et son génie égaloient son zèle. Clovis, qui venoit de soumettre l'Armorique à sa domination, discerna le mérite de Melaine, l'appela souvent auprès de lui, et se conduisit principalement par ses conseils dans les affaires de la religion. Le saint évêque n'en travailla pas avec moins d'ardeur ni moins de succès à la conversion des idolâtres, qui infectoient surtout le pays de Vannes. Ayant un jour ressuscité sous leurs yeux un enfant qui venoit de mourir, la plupart embrassèrent aussitôt le christianisme.

Le roi Clovis mourut l'année même du concile d'Orléans, 511, la cinquième depuis la défaite d'Alaric, et la quarante-cinquième seulement de son âge : il fut enterré à Paris où il étoit mort, dans l'église des saints apôtres, quoiqu'elle ne fût pas encore achevée.

Théodoric, roi d'Italie, restoit maître de la ville d'Arles dont il s'étoit emparé, ainsi que d'une bonne partie des états du roi des Visigoths, son petit-fils, sous prétexte de les mieux défendre. Malgré l'inutilité des anciennes tentatives de la calomnie contre saint Césaire, le saint archevêque fut encore accusé auprès de ce prince, et la persécution poussée jusqu'à l'arrêter et le conduire à Ravenne sous bonne garde. Il parut à la cour, comme partout ailleurs, avec cette liberté et cette assurance que donnent l'innocence et la sainteté. Quand on le présenta au prince, il l'aborda d'un air si ferme et si noble, que Théodoric en fut saisi d'admiration ; et poussé par un mouvement comme irrésistible, il se leva, se découvrit avec un empressement et une honnêteté qui tenoient du respect. Puis il lui demanda s'il étoit fatigué du chemin ; et sans lui dire un mot des accusations intentées contre lui, il s'informa seulement de l'état où il avoit laissé son église et son peuple. Il paroissoit plus embarrassé que le saint, ne cherchoit dans la

conversation qu'à écarter l'idée des soupçons injurieux qu'on lui avoit inspirés; et quand l'évêque fut sorti : Dieu punisse, dit le roi à ses courtisans, ceux qui ont fait faire ce pénible voyage à un si saint homme : j'ai tremblé à son aspect, et j'ai cru voir un ange descendu du ciel. Il lui envoya un grand bassin d'argent qui pesoit soixante livres, trois cents sous d'or, et chargea les porteurs de lui dire : Le roi votre fils vous prie de recevoir ce vase, et de vous en servir pour l'amour de lui. Le saint évêque, qui n'usoit d'autre argenterie que de quelques couverts, fit vendre le bassin, en employa le prix au soulagement des pauvres et à la rédemption des captifs. On vint le dire au roi, et l'on ajouta qu'il y avoit tant de pauvres à la porte du saint qu'on avoit peine à entrer. Le roi en fut si édifié et s'en exprima d'une manière si touchante, que faisant passer ses sentiments dans les cœurs des grands qui l'entendoient, tous s'empressèrent à l'envi de fournir aux pieuses libéralités du saint pasteur. Par ce moyen il se vit en état de délivrer une infinité de captifs, particulièrement entre les Provençaux, auxquels il fournit encore de quoi retourner chez eux¹.

Les miracles suivirent les aumônes. Un jeune homme bien né, qui pour faire subsister sa mère s'étoit mis aux gages du préfet du prétoire, tomba malade, et mourut en peu de temps. La mère, réduite à une espèce de désespoir, vint trouver saint Césaire, et l'engagea, presque malgré lui, à se transporter auprès du mort, et à demander au Seigneur qu'il lui rendît la vie. Il y alla secrètement, fit sa prière avec cette confiance qui présage et obtient les miracles; puis se retira, en laissant Messien son secrétaire, avec ordre de l'avertir de ce qui se passeroit. Au bout d'une heure, le jeune homme ouvrant les yeux, dit à sa mère d'une voix forte : allez au plus tôt remercier le serviteur de Dieu, dont les prières me rendent la vie².

La nouvelle de ce prodige se répandit non-seulement dans Ravenne où il s'étoit opéré, et dans toute la province, mais jusqu'à Rome, où, sans s'y être encore montré, Césaire également chéri des ecclésiastiques et des gens du monde, du peu-

¹ Vit. S. Cæs. I, n. 19 et seq. — ² Ibid. n. 20.

ple et des grands, fut invité par tous les ordres de la république à les honorer de sa présence.

Il y avoit d'importantes affaires, le différend de son église avec celle de Vienne, élevé depuis si long-temps et déjà jugé par le saint Siège, subsistant toujours. Après avoir entendu les raisons du saint évêque, le pape Symmaque confirma le jugement de saint Léon, qu'il eut soin de rappeler. Il ordonna que, suivant les anciens réglemens, l'évêque de Vienne n'auroit de juridiction que sur les églises de Valence, de Tarentaise, de Genève, de Grenoble, et que l'évêque d'Arles seroit maintenu dans la possession des droits qu'il exerçoit sur les autres villes de la même province : il lui accorda aussi l'usage du pallium, permit aux diacres de son église de porter la dalmatique, comme ceux de Rome. Tous les Romains, à l'exemple du souverain pontife, le comblèrent d'honneurs et de présents. Les largesses dont on lui voyoit faire un si saint usage, furent si prodigieuses, qu'après les sommes immenses qu'il employa, suivant son goût dominant, à racheter des captifs, il rapporta huit mille sous d'or pour les pauvres de la Gaule. Tel fut l'ascendant de la sainteté de Césaire, et l'issue glorieuse d'un voyage commencé en criminel d'état.

De retour en Provence, l'éclat des faveurs qu'il venoit d'obtenir lui attira des contradictions. L'évêque d'Aix, fier du lustre qu'acqueroit de jour en jour la ville dont il étoit le pasteur, en des temps où l'on étoit accoutumé à régler le rang ecclésiastique des cités sur le rang civil, refusa de prendre l'ordre de Césaire pour se rendre aux conciles et aux ordinations. Le saint archevêque en écrivit à Rome, et le souverain pontife lui répondit, que sans donner atteinte aux privilèges des autres églises, il le chargeoit de veiller à toutes les affaires qui s'éleveroient en matière de religion dans les provinces de la Gaule et de l'Espagne; que ce seroit à lui de convoquer les conciles dans le besoin, et d'en référer au saint Siège; que tout ecclésiastique seroit même obligé, dans l'étendue de ces régions, de prendre l'attache de l'évêque d'Arles. On voit par-là que le pape l'établissoit, avec la plus grande étendue de privilèges, son vicaire en Gaule et en Espagne.

La plainte de saint Césaire fut portée à Rome par son secré-

taire Messien, et par l'abbé Gilles, qu'on croit être le célèbre saint Gilles, dont la mémoire est honorée le premier de septembre. On ne sauroit faire fond sur les actes de la vie de ce saint solitaire, qui fourmillent des plus grossiers anachronismes; mais il est probable qu'il étoit originaire de Grèce, d'où étant passé dans les Gaules, il s'attacha à saint Césaire, et se retira ensuite vers les extrémités du diocèse de Nîmes, dans un antre de la vallée Flavienne, qui paroît avoir pris ce nom de la famille Flavienne, c'est-à-dire, de la maison royale des Goths, comme faisant partie du domaine spéciale de ces princes. C'est aussi par un de ces princes, et vraisemblablement par Amalaric, roi des Visigoths, que saint Gilles fut découvert de la manière merveilleuse dont on le raconte. On a bâti un monastère en ce lieu, et il s'y est formé une ville qui prit ensuite le nom du saint, aussi-bien qu'une partie du Languedoc appelée autrefois la province de Saint-Gilles : ce qui fait concevoir à quel degré de célébrité parvint la sainteté de ce merveilleux solitaire.

Saint Césaire obtint encore du pape la condamnation de plusieurs abus qui avoient cours dans les Gaules, et dont le plus considérable paroît avoir été l'aliénation des fonds de l'Eglise. Par un rescrit ou une décrétale du 6 novembre 513, Symmaque défend d'aliéner ces biens, si ce n'est en faveur des monastères, des hospices de pèlerins, de clercs qui auront bien mérité de l'Eglise; et dans ce cas même, les biens doivent retourner à l'Eglise après la mort de ceux à qui on les aura cédés. On voit encore ici l'origine des bénéfices ecclésiastiques, avec les conditions requises pour les obtenir. L'une des plus essentielles, et que le pape a soin d'exprimer formellement, c'est de ne point aspirer au sacerdoce, en vue de ces récompenses.

Dès l'année précédente, tous les évêques d'Orient, gémissant de se voir séparés de la communion de Rome, écrivirent une lettre célèbre au pape Symmaque pour le supplier de les réunir à son Siège apostolique. « Quant à vous, lui disoient-ils, Père plein de tendresse envers vos enfants, en nous voyant, non pas en vision mais en réalité, périr par la prévarication de notre père Acace, ne tardez pas, mais hâtez-vous de venir

à notre secours ; car il vous a été donné la puissance, non-seulement de lier, mais encore à l'exemple du Maître, de délier ceux qui sont depuis long-temps dans les fers : non-seulement d'arracher, de renverser, mais encore de planter et d'édifier, comme Jérémie, ou plutôt comme Jésus-Christ dont Jérémie étoit la figure : non-seulement de livrer à Satan pour la perte de la chair, mais encore de ranimer par la charité ceux qui sont rejetés depuis long-temps ; de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que Satan, venant à nous plonger dans un excès de tristesse, ne paroisse remporter la victoire sur vous. Vous n'ignorez pas sa malice, vous que Pierre, votre docteur sacré, enseigne tous les jours à paître, non par la violence, mais par une autorité qu'elles aiment à prévenir, les brebis de Jésus-Christ, qui vous sont confiées par tout le monde habitable. Nous vous conjurons donc de déchirer ce nouvel arrêt qui pèse sur nous, comme notre Sauveur Jésus-Christ a déchiré l'ancien sur la croix. Tous tant que nous sommes, nous attendons après Dieu la lumière de votre visite et de votre assistance, hâtez vous donc de secourir l'Orient d'où le Sauveur vous a fait sortir deux grands astres, Pierre et Paul, pour éclairer toute la terre. Rendez-lui ce que vous en avez reçu, éclairez-le de la lumière de la vraie foi, comme il vous a éclairé dans le temps de la connoissance de Dieu. Lorsque l'univers, par le crime d'un seul, périssoit dans l'iniquité, les saints prophètes, pour le guérir, appeloient le souverain Médecin prince des pasteurs. De même, nous aujourd'hui frappés d'une nouvelle plaie par la prévarication d'un autre père, nous élevons nos cris vers votre Béatitude, afin qu'à l'exemple du Fils de Dieu, vous veniez à notre aide, vous rappelant, très-saint Père, ce qui a été dit que ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin de médecin, mais ceux qui sont malades. Si le mal n'étoit que médiocre, nous nous empresserions sans doute d'aller nous-mêmes trouver notre médecin spirituel, et là honorer les souffrances des glorieux apôtres, vos docteurs, adorer vos pieds sacrés, et recevoir de la bouche même de votre Sainteté le remède de notre prévarication, la délivrance de nos liens, le pardon de notre faute. Mais comme depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, tout n'est qu'une plaie, c'est à vous,

Médecin charitable, de voler vous-même à notre secours, pour guérir les membres défaillants du corps de l'Église, ranimer la main qui n'a plus de force, raffermir les genoux qui fléchissent et redresser nos pieds dans les sentiers de la vérité; de peur que ce qui est boiteux ne se rompe tout-à-fait, mais qu'au contraire tout se répare par votre zèle et vos soins... Car si votre prédécesseur, le saint archevêque Léon, n'a pas cru indigne de lui de courir au devant du farouche et barbare Attila pour arracher à la captivité corporelle non-seulement les chrétiens mais encore les juifs et les païens, combien plus votre Sainteté ne s'empressera-t-elle pas d'arracher à une captivité beaucoup plus funeste tant d'âmes qui déjà y gémissent ou y tombent tous les jours, et de nous montrer d'une manière plus expresse la voie droite de la vraie foi, entre les deux voies trompeuses et diaboliques d'Eutychès et de Nestorius.»

C'est ainsi que, même après deux conciles œcuméniques à ce sujet, toute l'église d'Orient supplioit le pape de lui indiquer la voie droite, et reconnoissant solennellement qu'après Dieu son unique salut étoit le chef de l'Église universelle. Mais, malgré de si bonnes dispositions, la réunion publique ne put avoir lieu et la division subsista encore quelque temps, parce que l'eutychien Anastase prétendoit, comme autrefois l'arien Constance, que lui empereur, avec son conseil d'état, devoit être le régulateur suprême de la foi et de la conscience de ses peuples. En conséquence de ses prétentions il continua de persécuter, déposer, emprisonner, exiler les évêques selon qu'il les connoissoit plus ou moins disposés à s'unir au chef de l'Église. S'il suspendit par intervalle le cours de la persécution, ces moments furent très-courts; et il ne s'arrêta jamais que par la crainte de voir les soulèvements se multiplier dans les provinces; car les fidèles, bien que retenus par la charité des pasteurs, ne souffroient qu'avec peine de se trouver contrainsts et violentés dans l'exercice du droit le plus libre et le plus sacré, celui de la religion, dont l'enseignement n'appartient pas aux princes de la terre.

Le pape Symmaque mourut le 9 juillet de l'année 514, après un pontificat de quinze ans et près de huit mois. On dit qu'il ordonna le premier de chanter le *Gloria in excelsis*, les

dimanches et les fêtes des martyrs. Il fit de grandes largesses aux églises, et mit dans plusieurs des ciboires ou tabernacles d'argent du poids de six-vingt livres chacun, et dont le travail répondoit à la richesse de la matière. On vante surtout l'un de ces chefs-d'œuvre, où l'on admiroit les figures du Sauveur et des douze apôtres. Le saint Siège ne vaqua que sept jours, au bout desquels on élut le diacre Hormisdas, natif de Campanie et qui occupa neuf ans la chaire de saint Pierre.

Ce fut à lui que recourut l'empereur Anastase, pour apaiser des mouvements séditieux causés par sa propre impiété et ses vexations sacrilèges. Aucune démarche ne lui coûtoit quand il s'agissoit de se tirer des mauvais pas où l'engageoit souvent sa fausse politique, et plus encore ses travers en fait de religion. Il savoit, dans ces conjonctures, faire toutes sortes de personnages, se plier aux soupleses les plus basses, endurer les affronts et dissimuler jusqu'à ce qu'il trouvât un moment plus favorable pour satisfaire sa vengeance. Ainsi parut-il ne pas entendre les injures dont le chargèrent publiquement les habitants de Constantinople, quand ils apprirent le dessein qu'il avoit conçu de leur ôter leur patriarche Macédonius, zélé défenseur du concile de Chalcedoine. Attachés sur toutes choses à la saine doctrine, ils traitèrent l'empereur de manichéen, et parcoururent en troupe les rues de la ville, en criant : Voici, chrétiens, le temps de la persécution ; n'abandonnez pas votre saint pasteur au tyran. L'empereur laissa évaporer cette première chaleur ; et quelques jours après, il fit enlever et transporter le patriarche en Paphlagonie. On voulut lui trouver des crimes, et deux témoins subornés l'accusèrent d'un péché honteux¹. Mais le patriarche ayant été reconnu pour eunuque, l'accusation ne couvrit de honte que ses calomniateurs, et l'on ne put attribuer les mauvais traitements que la tyrannie lui fit endurer, qu'à son éloignement des nouveautés hérétiques qu'elle protégeoit.

On éleva sur le siege de Constantinople le prêtre Timothée, qui n'avoit rien de recommandable auprès d'Anastase que son attachement à l'hérésie. Il étoit si décrié par son inconti-

¹ Evogr. III, c. 13.

nence, que la populace lui donnoit publiquement les surnoms les plus flétrissans¹. Il affectoit néanmoins un respect extraordinaire pour le concile de Nicée, et il le fit réciter publiquement chaque dimanche, au lieu qu'on ne le disoit avant lui qu'une fois l'an, le jour du vendredi-saint. Dans le fond de son âme, il étoit d'une indifférence parfaite sur les points même de la religion qu'on lui voyoit soutenir avec le plus d'ardeur, s'accommodoit à tous les temps et à toutes les conjonctures, et n'avoit d'autre principe de conduite, que la diversité des affaires ou des intérêts qui piquoient sa cupidité ou sa légèreté.

L'abbé des acémètes étant mort, il se transporta au monastère pour en instituer un autre. Le sujet destiné à cette place étoit fort attaché à la saine doctrine, et refusa d'être béni par un évêque qui n'admettoit pas le concile de Chalcédoine. Timothée feignit de l'accepter, dit sans façon anathème à quiconque le rejetoit, et on lui laissa faire la cérémonie. Cette nouvelle fut bientôt portée à l'empereur, qui envoya chercher Timothée, pour lui reprocher son inconstance ou son imposture. Timothée nia le fait avec impudence, sans paroître délibérer, sans aucun air d'embarras ni d'inquiétude, et sur-le-champ il se mit à dire anathème à ceux qui recevoient le concile de Chalcédoine.

Toutefois ce même homme, qui se jouoit ainsi de la foi et des conciles, ne voulut point rentrer dans l'église qu'on lui confioit avant qu'on n'en eût ôté les portraits de son prédécesseur, sous le prétexte calomnieux que Macédonius étoit l'ennemi du concile de Nicée. Mais il mit dans les dyptiques le nom de Jean Nicaïote, nouveau patriarche d'Alexandrie, et déclaré ouvertement pour le schisme, puis lui envoya ses lettres synodiques. Il les envoya aussi à Flavien d'Antioche et à Elie de Jérusalem. C'étoient des prélats assez bien disposés, mais qui, par prévention ou par foiblesse, firent beaucoup de fautes, qu'ils expièrent sans doute dans l'exil qu'ils souffrirent ensuite pour la foi, puisque leur mémoire, aussi-bien que celle de Macédonius, a toujours été en vénération dans l'Eglise de-

¹ Nicéph. I. xvi, c. 26; Theod. L. et. p. 565; Theoph. p. 133.

puis leur mort. Ils reçurent les lettres de Timothée ; mais toutes les instances de l'empereur ne les purent engager à approuver la déposition de Macédonius.

Le prince en conçut un violent dépit, et le patriarche de Jérusalem, voyant la persécution prête à éclater sur lui comme sur toute l'Eglise, envoya à Constantinople les abbés de la Palestine en corps, saint Sabas à la tête. Comme l'empereur marquoit beaucoup d'affection pour les moines, on crut qu'une pareille légation seroit plus propre qu'aucune autre à contrebalancer les efforts des hérétiques du Levant, qui inondoient la cour et la capitale. Le danger ne pouvoit être plus pressant, l'empereur faisant déjà assembler à Sidon un concile des évêques de la Syrie et de la Palestine, les plus opposés au concile de Chalcédoine. C'est pourquoi la troupe des pénitents et des solitaires députés fit une extrême diligence; elle ne tarda point à arriver. Il ne lui avoit point fallu de longs et dispendieux préparatifs, et les incommodités de la route ne l'arrêtèrent pas davantage.

Aussitôt qu'ils se présentèrent au palais, on les fit tous entrer, excepté saint Sabas, à qui les gardes refusèrent la porte, à cause de son habillement extraordinairement négligé. Cependant on remit au prince la lettre du patriarche Elie, qui commençoit en cette sorte : Nous députons vers vous, pour le bien de nos églises, l'élite de nos solitaires, et à leur tête, le grand Sabas, la gloire de nos monastères. L'empereur demanda où étoit ce saint chef : les autres abbés, qui ne s'étoient point aperçus qu'on l'empêchât de les suivre, regardoient de tout côté, en le cherchant des yeux. Les officiers de la cour se répandirent hors du palais pour le découvrir, et on le trouva enfin dans un endroit écarté, où il chantoit fort tranquillement des psaumes. On le fit entrer avec empressement. L'empereur se leva par respect, dès qu'il l'aperçut, puis le fit asseoir avec tous les autres¹. On remarqua que la présence de Sabas donnoit au prince un air plus doux et plus humain. Il dit avec bonté, que chacun eût à lui proposer sans crainte ce qu'il lui plairoit.

¹ Vit. S. Sab. p. 198 et seq.

Si l'on connoissoit moins l'étrange impression que fait toujours l'appareil de la majesté ou l'appât de la faveur, on seroit fort étonné, que parmi tant d'hommes détachés par état des choses terrestres, la plupart aient paru d'abord oublier les intérêts spirituels de l'Eglise. Entre tous ces abbés, l'un ne pensa qu'à demander un champ voisin de son monastère; l'autre, quelque décoration pour son Eglise ou des fonds pour la rétablir, sans faire mention de l'objet capital et délicat pour lequel ils étoient venus de si loin.

Anastase soutenant ses démonstrations de bienveillance, souscrivit aux vœux de tout le monde; et se tournant vers Sabas qui n'avoit encore rien demandé : Vénérable vicillard, lui dit-il, pourquoi donc avez-vous entrepris un si long voyage, puisque vous ne sollicitez aucune grâce ? Sabas répondit : Après avoir eu le bonheur de rendre mes hommages à mon souverain, si j'ai quelque chose à désirer, tandis que je suis encore au monde, c'est qu'il rende la paix à l'Eglise, plutôt que d'accabler du poids de sa colère la ville sainte avec son pasteur. Le prince n'admira pas moins sa liberté que son désintéressement, et lui fit d'abord donner mille sous d'or pour les monastères qui lui étoient soumis, puis renvoyant les autres abbés en Palestine, il retint Sabas à Constantinople, sous prétexte que son grand âge l'empêchoit de repartir pendant les rigueurs de l'hiver, ordonnant qu'il eût ses entrées libres au palais, et jusque dans l'appartement impérial.

Un jour qu'il s'entretenoit familièrement avec lui : Votre évêque, lui dit-il, ne se contente pas de soutenir le concile de Chalcédoine qui autorise les impiétés nestorienne, mais il a séduit Flavien d'Antioche, et il empêche lui seul que la mauvaise doctrine ne soit généralement anathématisée par le concile qui se tient à Sidon. Il croit nous en avoir imposé par une condamnation vague de toute hérésie : mais nous ne voyons que trop qu'il persiste dans les sentiments qui l'ont empêché de consentir à la déposition d'Euphémus et de Macédonius, tous deux infectés du nestorianisme. Afin que les saints lieux ne soient pas profanés plus long-temps par ces impiétés, nous prétendons y établir un pasteur distingué par la pureté de sa foi.

Seigneur, répondit Sabas, tenez pour certain que notre archevêque a une horreur sincère de toute hérésie ; que fidèle à des maîtres fameux par le don des miracles, et guidé par les plus pures lumières du désert, il n'abhorre pas moins la division faite de Jésus-Christ par Nestorius, que la confusion enseignée par Eutychès. Nous vous conjurons de ne pas plonger dans le trouble et la désolation la sainte cité de Jérusalem ; de ne point flétrir le sacerdoce de la loi nouvelle dans la personne d'Elie, dans le digne imitateur de Cyrille. Entre deux hérésies pernicieuses, il se tient à une égale distance de l'une et de l'autre, et suit invariablement le vrai chemin de la foi. Anastase, touché de la fermeté et de la simplicité du saint vieillard, dit avec admiration : Les auteurs sacrés ont bien eu raison de dire que celui qui marche avec simplicité, marche avec confiance. Priez pour moi, mon père, et n'ayez point d'inquiétude ; je veux que vous retourniez avec un plein contentement. En votre considération, je n'ordonnerai rien contre votre archevêque. Ainsi le patriarche Elie fut-il maintenu pour lors dans son siège ; mais Flavien fut chassé d'Antioche.

Le saint, après avoir quitté l'empereur, passa chez l'impératrice Ariane, qu'il exhorta à soutenir la religion de l'empereur Léon, son père. Elle lui répondit en gémissant : Que ce conseil est digne de vous, saint vieillard ! mais qu'on est loin d'écouter la triste fille de Léon ! Après que ce saint homme eut servi l'Eglise autant qu'il le pouvoit, le séjour de la cour lui devint ennuyeux. En attendant le temps de son départ, il se retira dans un faubourg, loin de tout tumulte. Là il fut visité de tout ce qu'il y avoit de personnes considérables et bien disposées pour la saine doctrine, dans laquelle il les instruisit et les affermit de plus en plus.

Il voulut encore obtenir une diminution de tribut aux citoyens de Jérusalem, et demanda pour eux la remise de quelques arrérages qui montoient à cent livres d'or. Anastase donna ses ordres pour que le saint vieillard fût encore satisfait en ce point. Mais un certain Marin arrêta cette grâce, en disant que les nestoriens et les juifs qui remplissoient Jérusalem étoient indignes d'une pareille faveur. Marin, reprit Sabas d'un air inspiré, cessez de vous opposer à la bienfai-

sance de l'empereur, autrement votre maison sera brûlée, votre famille dépouillée de ses biens, et l'empire même exposé à sa ruine. Après cette menace, le saint demanda et obtint son congé de l'empereur, qui lui donna de sa propre main mille pièces d'or pour de bonnes œuvres, sans néanmoins confirmer la remise du tribut. Sabas s'embarqua au mois de mai; et quelques mois après, une sédition s'étant élevée à Constantinople, la maison de Marin fut brûlée, et la prophétie accomplie avec exactitude dans toutes ses circonstances.

Saint Sabas¹ étoit le supérieur général des anachorètes de l'église de Jérusalem, comme saint Théodose l'étoit des cénobites. Les évêques avoient cru devoir proposer ces illustres chefs sur tous les solitaires de la Palestine, pour remédier à une espèce d'anarchie, et au triste relâchement où ils étoient tombés en donnant dans les nouvelles doctrines, c'est-à-dire, dans le schisme des acéphales. Entre les disciples de Sabas, il y en avoit un nommé Jean, capable lui seul de dédommager son saint maître de la peine que lui causoient une infinité d'autres. Son avancement dans la vertu parut si rapide, qu'au bout de sept ans saint Sabas le voulut élever au sacerdoce. Il le présenta au patriarche Elie, qui se fit un plaisir de l'ordonner de sa main, et l'amena, malgré sa résistance, à l'église du Calvaire. Quand ils y furent arrivés, Jean dit au patriarche: saint Père, trouvez bon que je vous dise deux mots en particulier, après quoi je me soumettrai avec docilité à votre décision. Le patriarche l'ayant pris à part, Jean commença par se faire promettre le secret le plus inviolable, puis il lui dit: Mon père, j'ai reçu la consécration épiscopale; mais le sentiment de mon indignité m'a fait fuir bien loin de mon église, et je me suis fixé dans ce désert, en attendant l'heure formidable où doit venir le Fils de l'homme. Le patriarche fort étonné, appela saint Sabas, et lui dit: Jean m'a confié un secret qui m'empêche absolument de l'ordonner. Qu'on le laisse à jamais tranquille. Saint Sabas se retira fort affligé, et répandant son âme devant le Seigneur avec une grande effusion de larmes, il apprit ce secret par révélation.

¹ Vit. S. Sab. n. 30.

C'est cet évêque solitaire qu'on a nommé pour son humble et inviolable discrétion, saint Jean le Silencieux. Il étoit Arménien, d'une famille illustre, et frère du gouverneur de la province. A l'âge de dix-huit ans, il fonda un monastère à Nicopolis, lieu de sa naissance; mais il fut arraché de sa solitude par les habitants de Colonie, qui le firent ordonner évêque. Il les gouverna pendant quelque temps, sans rien quitter des observances monastiques. Enfin il conçut le dessein de s'affranchir de toute sollicitude, et dans un voyage, ayant écarté sous divers prétextes les clercs qui l'accompagnoient, il s'embarqua secrètement pour Jérusalem, d'où il se rendit à la laure de saint Sabas. Depuis qu'il fut reconnu, il vécut encore plus retiré qu'auparavant, et demeura toujours seul dans sa cellule, d'où il ne sortit qu'une fois en quatre ans, pour venir féliciter le patriarche Elie, quand il vit enfin sa foi triompher de toutes les épreuves et de toutes les tribulations, que le saint regardoit comme autant de glorieuses faveurs.

Cependant Timothée de Constantinople ne regardoit plus aucune mesure. Il fut assez audacieux pour entreprendre de faire anathématiser par tout son peuple, le concile de Chalcédoine. L'entreprise étoit de la dernière imprudence, dans une capitale si ardente pour la saine doctrine. On s'arma pour résister à la persécution, et la sédition s'échauffa au point de massacrer plusieurs schismatiques distingués, et de brûler leurs maisons. Le peuple attroué campa sur la grande place, où il fit apporter les clefs de la ville et les étendards militaires. On brisa les images et les statues d'Anastase, en criant qu'il falloit faire un autre empereur, et déjà l'on nommoit, pour le remplacer, Vitalien, maître de la milice. Cet officier, ex-cité par les catholiques de la Thrace et de la Mésie, se trouvoit aux portes de Constantinople avec une armée formidable composée de Huns, de Bulgares et de quelques troupes romaines. Anastase, qui n'avoit pas des forces égales à lui opposer, qui d'ailleurs savoit mieux faire la guerre aux prêtres et aux évêques qu'à des gens armés et pleins d'audace, commença par se cacher dans le faubourg de Blaquerne,

Evagr. l. III, c. ult.

Alors l'impératrice Ariane osa lui parler pour la foi, et lui fit des reproches sur les maux continuels qu'il faisoit aux catholiques.

Il perdit tout courage et toute idée de dignité, tenta d'exciter la pitié, et vint sans couronne à la place de l'Hippodrome. Là, prenant un ton soumis et le plus rampant, il dit au peuple assemblé, qu'il étoit prêt à quitter l'empire, qu'au moins il ne le vouloit tenir que de leur bienveillance, et leur fit les plus imposantes promesses, qu'il confirma par des serments. L'artifice lui réussit. Le peuple attendri le pria de reprendre la couronne, et avec beaucoup plus de sincérité que le persécuteur, il promit de rentrer dans le devoir : chacun retourna aussitôt chez soi, et la sédition se calma après que le peuple se fût tenu trois jours attroupé dans la place. Il ne s'agissoit plus que d'éloigner Vitalien, qui paroît n'avoir prétendu servir que la religion, et à qui la seule ignorance la faisoit défendre les armes à la main. Anastase lui fit aussi de magnifiques promesses, et protesta surtout qu'il alloit rétablir dans leurs sièges Macédonius de Constantinople et Flavien d'Antioche ; après quoi il lui fit délivrer de l'argent pour contenter les troupes qui l'avoient suivi. Vitalien parut satisfait du côté de l'empire, et n'eut plus d'autre soin que de supplier le souverain pontife de mettre la dernière main à la pacification des églises de l'Orient.

Anastase écrivit lui-même et envoya des ambassadeurs à Rome, aucune démarche ne lui coûtant pour sortir d'un si mauvais pas. Il pria Hormisdas de se rendre le modérateur des esprits échauffés, lui proposa d'assembler un concile général à Héraclée, cette année-là même, et le pria de s'y trouver en personne. Le pape renvoya vers l'empereur avec un notaire, quatre légats, dont le premier étoit Ennodius, évêque de Pavie, fameux par ses écrits. Il les munit d'une instruction fort circonstanciée : pièce la plus ancienne qui nous reste en ce genre, et qui marque l'esprit vraiment apostolique, ainsi que la prévoyance ou la pénétration admirable de ce pontife. Il y semble avoir déjà entendu l'empereur ; tant sont justes et précises les répliques suggérées d'avance contre les objections et les défaites de ce prince artificieux !

Comme les légats avoient aussi des lettres pour Vitalien , ils étoient chargés d'en prévenir l'empereur , moins pour ménager sa bienveillance dans l'état de foiblesse où il étoit réduit , que pour justifier la doctrine de l'Eglise sur les vrais principes de la soumission aux puissances établies de Dieu. Vous direz à l'empereur , portoit l'instruction des légats : Nous avons aussi des lettres du pape pour votre serviteur Vitalien , qui lui avoit envoyé des députés avec votre permission , à ce qu'il écrivoit alors ; mais le pontife a ordonné que ces lettres ne fussent remises que de votre consentement. Afin que vous connoissiez encore mieux la droiture de nos procédés , nous serons charmés que vous envoyiez avec nous quelques personnes de confiance , en présence desquelles on fasse la lecture de ces lettres. Soyez cependant assuré que nous ne sommes chargés d'aucun ordre qui ne concerne uniquement la cause de Dieu. Notre très-saint pape , conformant sa conduite à toute la simplicité de l'Evangile , n'a rien autre chose en vue que de purger l'Eglise du venin de l'hérésie , et de ne pas laisser altérer la doctrine reçue des Pères.

L'instruction pontificale prescrivait encore aux légats de ne pas se déclarer sur le compte de Timothée , patriarche intrus de Constantinople ; mais de répondre à cet égard , qu'avant de traiter de ces incidents particuliers , il falloit régler les affaires générales de l'épiscopat , et rétablir la communion catholique. Toutefois ils devoient bien se donner garde d'enfreindre les canons par rapport à la communication avec les schismatiques. Il leur étoit même secrètement enjoint d'obliger les évêques qui voudroient rentrer dans le sein de l'unité , à déclarer publiquement dans l'église , non-seulement qu'ils recevoient le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon , mais qu'ils anathématisoient , outre Eutychès et Nestorius , les fauteurs de l'un et de l'autre , spécialement Acace de Constantinople. L'opiniâtreté de l'empereur et des évêques d'Orient à ménager la mémoire de ce coupable patriarche , ne put jamais engager Symmaque , et bien des papes après lui , à rien relâcher sur cet article de la sévérité des canons.

Outre qu'on ne gagne rien avec les sectaires , par une dangereuse condescendance , ces sages et saints pontifes ne fai-

soient pas comparaison entre la réputation mal acquise d'un méchant pasteur, et le salut éternel de tout le troupeau. Il est souvent impossible de conserver le sacré dépôt, si l'on ne proscribit nommément les enseignements des faux docteurs qui l'altèrent. Si l'on veut que les ouailles évitent les pâturages empoisonnés, il faut bien les leur faire connoître. Ce seroit annoncer des dispositions très-suspectes, que de blâmer une méthode accréditée par l'usage de l'antiquité la plus respectable et de tous les siècles.

La fourberie de l'empereur Anastase fut elle-même découverte par cet expédient. Il déclara bien qu'il condamnoit les erreurs attribuées à Eutychès; il alla jusqu'à recevoir le concile de Chalcédoine; mais sur le chapitre des sectateurs de cet hérésiarque, et d'Acace en particulier, il vit qu'en s'expliquant avec cette clarté, il ne restoit plus à la secte aucun faux-fuyant. Continuant toutefois à dissimuler, il répondit au pontife, qu'il étoit dur de chasser de l'Eglise les vivants, à cause de leur respect pour les morts; que d'ailleurs on ne le pourroit faire sans beaucoup de tumulte, sans s'exposer même à une grande effusion de sang. Il se rejeta ensuite sur son projet de célébrer un concile, où toutes ces affaires, disoit-il, se régleroient beaucoup mieux.

Après cela, il ne fit plus que traîner en longueur, pour laisser dissiper le reste de l'orage, dont la crainte l'avoit engagé en tant de démarches humiliantes. Il envoya cependant encore de loin en loin des agents à Rome, afin d'entretenir quelque sorte de correspondance avec le pape et les Occidentaux, et se ménager une ressource en cas de besoin. Mais il procédoit d'une manière si fausse et si visiblement illusoire, qu'il congédia, sans avoir rien fait, environ deux cents évêques venus pour le concile qu'il avoit convoqué à Héraclée. Comme le sénat et le peuple lui reprochoient son parjure, il ne rougit pas de répondre, qu'il n'en étoit pas des particuliers comme de l'empereur, qui est autorisé par les besoins de l'état à mentir et à se parjurer. Ainsi il les confirma dans l'idée qu'ils avoient déjà conçue de lui, comme d'un scélérat infecté des maximes damnables de Manès.

Il manqua de même à la promesse faite à saint Sabas pour le

patriarche de Jérusalem¹. Flavien avoit d'abord été chassé d'Antioche, et l'on avoit mis en sa place le moine Sévère, eutychien si déterminé qu'il ne recevoit pas même l'Hénotique de Zénon : génie brouillon d'ailleurs, d'une inquiétude et d'une inconstance qu'il avoit portée de tout côté, sans pouvoir se fixer nulle part. D'abord méchant avocat à Béryte, puis frère dyscole et dogmatiseur turbulent dans un monastère de Palestine, d'où il se fit chasser; de là réfugié chez des moines aussi vicieux que lui, il avoit été envoyé à Constantinople pour défendre leur cause, et y avoit gagné les bonnes grâces de l'empereur Anastase, à qui il étoit digne de plaire par la conformité des mêmes vices et des mêmes ridicules. Elie de Jérusalem refusa courageusement la communion d'un pareil évêque; et l'empereur, oubliant tout ce qu'il avoit promis à saint Sabas, bannit Elie, et lui substitua Jean, fils de Marcien, qui promettoit d'y embrasser la communion de Sévère.

Dans un revers si accablant, saint Sabas et les autres Pères du désert ne perdirent point espérance; ils vinrent trouver Jean, plus capable d'une foiblesse que d'une noirceur, lui offrirent de s'attacher sincèrement à lui et de le soutenir de tout leur pouvoir, s'il vouloit professer la foi de Chalcedoine qu'il avoit dans le cœur, et refuser la communion d'un parti qu'il regardoit comme hérétique². C'étoit une maxime assez généralement reçue dans ces temps de trouble, qu'on pouvoit reconnoître au moins par *interim* les évêques substitués aux véritables titulaires, pourvu qu'ils eussent d'ailleurs les qualités convenables. On jugeoit que l'intérêt du troupeau devoit l'emporter sur celui du pasteur; et rien en effet n'étoit plus nuisible à une église, dans ces tristes conjonctures, que la privation de tout chef légitime. Jean se laissa persuader, et s'abandonna sans réserve à la direction de ces excellents guides.

On peut juger quel fut le dépit de l'empereur. Un courtisan, nommé Anastase comme ce prince, crut ne pouvoir mieux lui faire sa cour, qu'en contraignant le nouvel évêque à changer une seconde fois, et à rentrer dans la communion.

¹ Vit. S. Sab. n. 56. Theoph. p. 134. — ² Theoph. p. 136.

de Sévère. Il s'assuroit tellement de réussir, qu'il se condamna, s'il échouoit, à une amende de 300 livres d'or. Il se transporte aussitôt à Jérusalem, avec la qualité de duc de Palestine dont on venoit de le décorer ; il surprend l'évêque Jean, et le met en prison. Le peuple applaudit, comme à la punition d'un usurpateur qui avoit supplanté le patriarche légitime. Cependant un d'entr'eux, mieux instruit que la multitude, trouva moyen de se couler secrètement dans la prison, et porta Jean à donner quelque espérance au duc Anastase. Jean suivit ce conseil, et répondit au duc, qu'il ne refusoit pas d'accomplir ses promesses ; mais de peur qu'on n'attribuât à la violence ce qu'il avoit dessein de faire, qu'il falloit commencer par le mettre en liberté, et que le dimanche suivant, quand le peuple seroit assemblé, il se déclareroit hautement. Le duc prenant ces paroles à double entente, dans le sens qui étoit conforme à ses désirs, fit aussitôt sortir l'évêque de prison.

On attendoit le dimanche avec impatience ; mais le duc fut bien étonné, quand l'évêque étant monté sur l'ambon, les abbés Sabas et Théodose se tenant à ses côtés, et une troupe innombrable tant d'anachorètes que de cénobites les environnant, tous les assistants se mirent à crier avec un grand bruit : Anathématiser les hérétiques, confirmez le saint concile. Aussitôt Jean et les deux saints abbés dirent d'une voix : Anathème à Nestorius, anathème à Eutychès, à Sévère d'Antioche, à quiconque ne reçoit pas le concile de Chalcédoine¹. Le duc Anastase ne se possédoit pas de colère ; mais il lui convint de dissimuler, à cause de la multitude, qu'il n'eût pas été sûr de contredire. Il jugea même à propos, pour la sûreté de sa personne, de se retirer à Césarée, d'où il instruisit l'empereur de la diligence et de l'inefficacité de ses tentatives.

Ce prince résolut d'exiler, outre l'évêque Jean, les deux abbés Théodose et Sabas ; et déjà il préparoit les moyens violents qu'il croyoit nécessaires pour l'exécution, quand les deux saints, protestant de leur innocence et de leur éloignement de tout esprit de rébellion, lui adressèrent une apologie touchante, au nom de tous les abbés et de tous les solitaires

¹ Vit. S. Sab. pag. 312 et seq.

qui habitoient la ville sainte, les rives du Jourdain et les déserts d'alentour. Mais quelque imposante qu'elle fût, tant par son style que par le nom vénérable de ses auteurs, il est à présumer qu'Anastase fut bien mieux contenu par la crainte de Vitalien, qui, indigné de tant de parjures, recommença la guerre. Ainsi l'évêque Jean ne fut pas chassé de Jérusalem.

Pendant ce temps-là les évêques de Dardanie, d'Illyrie et de Thrace renonçoient au schisme et écrivoient des lettres de soumission au saint Siège. Ceux de l'ancienne Epire ayant élu un nouveau métropolitain, s'adressèrent au pape pour le prier de le confirmer. Leur lettre est un monument que nous devons citer pour montrer quel étoit, malgré la persécution d'Anastase, le respect des évêques d'Orient pour les droits et les privilèges de l'Eglise romaine. « *A notre Seigneur, en tout très-saint Père des pères, collègue et prince des évêques, Hormisdas, le concile de l'ancienne Epire.* Nous étions, par la mort de notre père et archevêque Alyson, plongés dans le deuil et dans les larmes pour savoir quel pasteur orthodoxe pourroit paître à sa place les brebis de Jésus-Christ; lorsque ce Dieu de bonté qui console les humbles, nous a consolés dans cette tristesse par vos saintes oraisons, en signalant à cette métropole, Jean, très-saint en toute chose, qui, élevé dans cette église depuis son enfance, y a vécu non-seulement sans reproche, mais encore d'une manière si exemplaire que personne ne l'emporte sur lui ni pour la sainteté de la vie, ni pour le zèle de la foi orthodoxe, conformément à vos instructions apostoliques. Nous l'avons donc par la providence de Dieu ordonné évêque de la très-sainte église de Nicopolis, et nous vous prions de vouloir bien, suivant l'ancienne coutume, lui donner une place dans vos entrailles paternelles, et en même temps devenir vous-même pour nous, par vos avertissements et doctrines, comme un rempart inexpugnable. Daignez exaucer cette prière, et qu'en récompense le Seigneur vous accorde la consolation de réunir, par une prudence apostolique inspirée d'en-haut, toutes les saintes églises dans la paix de Jésus-Christ, afin qu'elles deviennent pour vous une couronne d'immortalité. Nous vous supplions aussi de recevoir favorablement le vénérable diacre Rufin, que nous

vous envoyons pour cette affaire si nécessaire, et de nous la renvoyer au plus vite chargé de vos enseignements apostoliques. *Priez pour nous, très-saint Père des pères.* »

Ainsi se préparoit la réunion qui aura lieu plus tard pour le pape Hormisdas. D'un autre côté, le faux patriarche de Constantinople, l'audacieux Timothée mourut après six ans d'usurpation. Le patriarche légitime mourut ainsi, dans son exil de Ganges en odeur de sainteté, et on lui attribue des miracles. Pour remplir la place alors véritablement vacante par la mort de Macédonius, on élut le prêtre Jean, Cappadocien de naissance et syncelle de Timothée. Vers le même temps, c'est-à-dire, dans le cours de cette année 517, Jean Nicaïote, patriarche hérétique d'Alexandrie, alla de son côté rendre compte au Juge suprême de dix années de scandale donné sur un siège si éminent.

Enfin l'empereur Anastase, âgé de quatre-vingt-huit ans, dont il avoit régné vingt-sept, mourut lui-même l'année suivante, de la manière que nous allons dire. La nuit du 8 au 9 de juillet, un orage affreux parut se former et se fixer opiniâtrément sur le palais impérial, et par des coups de tonnerre sans exemple, sembla menacer personnellement le prince coupable. Il n'en falloit pas tant pour imprimer l'effroi à cette âme criminelle et foible. On le vit, dans une frénésie soudaine, fuir sans dessein de place en place, sans écouter personne, sans pouvoir se rassurer dans aucun réduit. Après l'orage, on le trouva mort dans une petite chambre, soit qu'il eût été frappé de la foudre, comme le bruit en courut, soit qu'il fût expiré d'effroi.

Cette mort fut révélée à Elie, patriarche de Jérusalem, dans son exil d'Aïla. Saint Sabas l'y étant allé visiter le 9 de juillet, et le dîner étant servi vers l'heure de none, le patriarche dit à ses hôtes : Mangez, mes pères : pour moi, je suis occupé d'une affaire de tout autre importance. L'abbé Sabas l'ayant voulu retenir, il lui dit en versant des larmes¹ : L'empereur Anastase vient de mourir, et je dois comparoître avec lui au jugement de Dieu ; je pars dans dix jours. Il donna tous ses ordres

¹ Vit. S. Sab. n. 60.

pour le bien de l'Eglise, ne vécut pendant l'intervalle que de la sainte communion, et du vin où on la trempoit ; puis, atteint d'une maladie qui sembloit n'avoir rien de sérieux, il mourut le 20 juillet, immédiatement après la communion. Il étoit âgé, comme Anastase, de quatre-vingt-huit ans. Saint Sabas eut confirmation de la mort de l'empereur, en revenant à Jérusalem, et admira l'accomplissement exact de la prédiction de saint Elie : car l'Eglise honore sa mémoire le 4 juillet, aussi-bien que celle de Flavien d'Antioche, banni pour la même cause, et mort dans le même temps.

Le jour même que mourut Anastase, c'est-à-dire, le 9 juillet 518, Justin fut élevé sur le trône. Il étoit des confins de l'Illyrie et de la Thrace, et de très-basse naissance. D'abord simple soldat, il passa, par tous les grades inférieurs, à la charge de capitaine des gardes du palais, et il n'avoit que ce rang à la mort de l'empereur. L'eunuque Amance, qui avoit eu tout pouvoir sous le dernier règne, crut encore avoir celui de donner un maître à l'empire : et pour faire reconnoître son ami Théocrite en cette qualité, il chargea Justin de distribuer à sa troupe de grandes sommes d'argent qu'il remit entre ses mains. Rien n'est plus séduisant que l'éclat du diadème. Justin, tout ignorant qu'il étoit, parvenu à l'âge de soixante ans sans savoir lire, connut la vertu des moyens dont on le faisoit dépositaire, les employa pour lui-même, et réussit à se faire couronner¹. Il étoit bon croyant, ne s'étant jamais avisé de raffiner en matière de religion, ni en aucune autre. Son attachement à l'ancienne lui gagna celui du peuple de Constantinople, fortement attaché à la foi catholique, et plus excédé encore de l'impie tyrannique d'Anastase.

Dès le dimanche qui suivit l'élection, le patriarche étant entré dans l'église à l'ordinaire, avec son clergé, le peuple s'écria tout à coup² : Longues années à l'empereur et à l'impératrice ! longues années au patriarche ! Pourquoi depuis long-temps ne communiquons-nous pas avec le centre de l'unité ? Pourquoi demeurons-nous encore excommuniés ? Il n'y a plus de péril à professer la vraie foi sous notre religieux em-

¹ Evagr. l. iv, c. 2. — ² Tom. v Conc. p. 178 et seq.

pereur. Montez sur l'ambon, père des fidèles ; que tardez-vous ? Vous êtes orthodoxe ; instruisez votre peuple, publiez tout à l'heure le saint concile, anathématisez Sévère le manichéen ; qu'on déterre les os de tous les disciples de Manès. Sainte Mère de Dieu, celui qui ne se déclare pas pour votre adorable Fils, doit être lui-même traité en manichéen. Longues années au nouveau Constantin ! longues années à la nouvelle Hélène ! Enfin l'enthousiasme du peuple fut tel, que ne pouvant exprimer dans une seule langue tout ce qu'ils sentoient, ils mêloient des expressions latines, asiatiques et barbares au grec, qui étoit leur langue naturelle. Après qu'ils eurent ainsi crié de toute leur force, et répété les mêmes acclamations pendant fort long-temps : Mes frères, leur dit le patriarche, ne troublez pas l'ordre sacré des cérémonies ; je vous répondrai quand le moment en sera venu ; et il entra dans le sanctuaire avec son clergé.

Le peuple cria plus fortement encore : Chargez, nous vous en conjurons, des malédictions qu'il mérite, frappez de l'anathème l'hérétique Sévère ; vous ne sortirez point que vous n'ayez anathématisé Sévère. Le patriarche montant sur l'ambon, leur dit : Vous savez, mes très-chers frères, les combats que j'ai soutenus pour la foi catholique, n'étant que simple prêtre : je ne me suis pas démenti dans l'épiscopat ; je n'ai jamais rien souffert contre les saints dogmes, ni contre le saint concile. A quoi bon ce tumulte ? Nous révérons tous les conciles qui ont confirmé le symbole de Nicée, principalement celui de Constantinople, celui d'Ephèse et le grand concile de Chalcédoine. Les acclamations reprirent et continuèrent durant plusieurs heures ; puis on ajouta à cris redoublés : La fête du concile, la fête du grand concile de Chalcédoine, qu'on l'annonce sur-le-champ, nous ne sortirons point d'ici qu'elle ne soit annoncée ; nous y passerons toute la nuit. Annoncez la fête pour demain, oui pour demain, sans plus différer. Le patriarche proposa de prendre le consentement de l'empereur ; mais le peuple insista, en répondant de la bonne volonté ainsi que de la foi de Justin, et en demandant toujours que la fête fût annoncée sur-le-champ. On la fit donc annoncer par un diacre, en ces termes : Nous faisons savoir que demain nous

célébrerons en ce lieu la mémoire de nos saints évêques les Pères de Chalcédoine, qui, avec ceux de Constantinople et d'Ephèse, ont confirmé le symbole de Nicée. Cette fête fut établie à perpétuité, et les Grecs font encore en ce jour, c'est-à-dire, le dimanche le plus proche du 16 de juillet, la mémoire des six cent trente Pères de Chalcédoine, et tout à la fois des autres conciles généraux. Le peuple reprit ses clameurs, et dit long-temps tout d'une voix : Qu'on anathématisé encore Sévère, l'ennemi de la Trinité, l'ennemi des Pères, le blasphémateur insensé qui a eu l'audace de dire anathème au saint concile de Chalcédoine; nous ne sortirons point sans cela. Alors le patriarche prit les suffrages de tous les évêques présents, dont douze sont nommés, et l'on prononça l'anathème contre Sévère.

Le lendemain, lundi 16 juillet, on célébra en effet la fête du concile. Le patriarche étant à l'église, le peuple fit encore mille acclamations en l'honneur de l'empereur et de l'évêque, puis s'écria : Rendez à l'Eglise les reliques de Macédonius, c'est-à-dire, du dernier patriarche de ce nom, banni pour la foi; rendez à l'Eglise les confesseurs exilés; rendez la fête complète; remettez en honneur les noms d'Euphémios et de Macédonius; mettez les quatre conciles dans les dyptiques: mettez-y Léon, archevêque de Rome; apportez les dyptiques sur l'ambon. Le patriarche dit qu'il vouloit les contenter ce jour-là, comme on l'avoit fait la veille: mais que pour agir régulièrement, il falloit assembler les évêques, et agir de concert avec l'empereur. Le peuple cria que personne ne sortiroit, qu'il falloit déférer sur-le-champ à leurs vœux, et il ferma les portes; ce qui obligea le patriarche à prendre les dyptiques, et à y insérer en leur présence les quatre conciles, avec les noms d'Euphémios et de Macédonius ses prédécesseurs, et celui du pape saint Léon. Alors le peuple s'écria content: Béni soit le Seigneur qui a visité et délivré son peuple! Et l'on fit monter à l'ambon les chantres, qui entonnèrent le trisagion pour le commencement de la messe, qui est le moment où on le chante dans la liturgie grecque. Quand le temps de lire les dyptiques fut venu, tout le peuple s'empressa vers l'autel pour écouter en grand silence; et dès que le diacre eut proféré, avec les

noms des quatre conciles, ceux d'Euphémius, de Macédonius, de saint Léon, tous s'écrièrent à haute voix : Que la gloire vous en soit rendue, Seigneur ! après quoi la messe s'acheva tranquillement. C'est ainsi que le peuple de Constantinople signala son zèle, dès qu'il vit un prince orthodoxe sur le trône.

Mais pour donner une forme canonique à ce qu'il avoit exigé, le patriarche Jean tint un concile de quarante évêques qui se trouvoient à la capitale, et qui ratifièrent ce qui venoit de se passer. Ils statuèrent encore que les clercs bannis pour la cause d'Euphémius et de Macédonius seroient rappelés et rétablis dans leurs places, et l'on référa le tout à l'empereur, pour l'exécution¹.

Le patriarche de Constantinople manda ces nouvelles consolantes à celui de Jérusalem, aussi-bien qu'aux évêques des autres sièges importants, et leur envoya les actes de son concile, qu'il les prioit d'approuver. La plupart conçurent une sainte joie de cette heureuse révolution, et se prêtèrent à tout ce qu'on désiroit d'eux. Ils s'élevèrent même avec force contre le petit nombre de réfractaires, surtout contre Pierre d'Apamée et Sévère d'Antioche : ils n'eurent point de relâche, que ces loups travestis en pasteurs ne fussent chassés du bercail. Mais il y avoit quelque chose de plus pressant pour l'église de Constantinople, savoir, son entière réunion avec la mère de toutes les églises, ou avec Rome, dont elle étoit séparée en quelque sorte depuis trente-quatre ans que le patriarche Acace avoit été condamné. L'empereur Justin la souhaitoit ; le patriarche Jean ne demandoit pas mieux, et le pape Hormisdas, héritier du zèle et de la sagesse de Symmaque, étoit fort éloigné d'opposer d'autres difficultés que celles que le respect des lois indispensables ne permettoit pas de franchir.

Aux premières propositions qui lui furent adressées par l'empereur et le patriarche, il prit la résolution d'envoyer une nouvelle légation à Constantinople². Il donna aux légats des instructions à peu près semblables à celles du pape Symmaque, avec moins de précautions ; cependant, les esprits étant beau-

¹ Tom. v Conc. p. 170. — ² Tom. iv Conc. p. 1467 et seq.

coup mieux disposés que sous Anastase. Les légats portoient en même temps des lettres pour l'empereur, pour l'impératrice Euphémie, pour le patriarche et son clergé, pour le comte Justinien, neveu et successeur présomptif de l'empereur, et pour quelques autres personnes de la plus haute distinction. Mais les errements capitaux étoient tracés dans un libelle ou formulaire, que le souverain pontife avoit dressé avec son conseil, et que les Orientaux devoient nécessairement souscrire pour rentrer dans l'union.

Voici cette pièce, omise par Fleury, et l'une des plus importantes de l'histoire de l'Eglise.

« La première condition du salut, c'est de garder la règle
» de la vraie foi, et de ne s'écarter en rien de la tradition des
» Pères. Et parce qu'il est impossible que la sentence de Notre-
» Seigneur Jésus-Christ ne s'accomplisse point quand il dit :
» Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, etc. ;
» l'événement a justifié ces paroles ; car la religion catholique
» est toujours conservée inviolable et sans tache dans le siège
» apostolique. Ne voulant donc pas déchoir de cette foi, sui-
» vant au contraire en toutes choses les réglemens des Pères,
» nous anathématisons tous les hérétiques, principalement
» l'hérétique Nestorius, etc. C'est pourquoi, comme il a déjà été
» dit, suivant en toutes choses le Siège apostolique, et publiant
» tout ce qui a été décelé par lui, j'espère mériter d'être avec
» vous dans une même communion qui est celle de la chaire
» apostolique dans laquelle réside la vraie et entière solidité
» de la religion chrétienne : promettant aussi de ne point ré-
» citer dans les saints mystères les noms de ceux qui sont sé-
» parés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à-dire,
» qui ne sont pas d'accord en toutes choses avec le Siège apo-
» stolique. Que si je me permets de m'écarter moi-même en
» quelque chose de la profession que je viens de faire, je me
» déclare par ma propre sentence au nombre de ceux que je
» viens de condamner. J'ai souscrit de ma main cette profession
» qui est la même, et je l'ai envoyée à vous, Hormisdas, saint
» et vénérable pape de la grande Rome. »

A peine les légats furent-ils débarqués en Grèce, que les évêques avec leurs peuples alloient au-devant d'eux en pro-

cession, les soldats portant des croix, et les autres fidèles des cierges allumés. Le formulaire d'union¹ souscrit par chaque évêque, étoit lu dans l'église principale, au contentement inexprimable de tous les assistants. A dit milles de Constantinople, les légats furent reçus par le comte, depuis l'empereur Justinien, accompagné des grands de l'empire et suivi de toute la population de la ville impériale. Enfin arrivés à Constantinople, les légats furent traités avec la plus grande distinction par l'empereur. Le formulaire fut lu devant lui, en présence du sénat et de quatre évêques choisis par le patriarche. Après la lecture, les légats demandèrent aux évêques, s'ils trouvoient le libelle conforme aux règles de la foi et de la vérité. Les évêques répondirent que tout y étoit vrai. Si cela est vrai, reprit aussitôt l'empereur, qui vous empêche de le recevoir? Quelques-uns des sénateurs présents ajoutèrent : Nous sommes des laïques; vous qui devez nous guider en qualité d'évêques, mettez en pratique la vérité à laquelle vous rendez hommage et nous vous imiterons.

On tint quelques jours après une assemblée générale au palais, où se trouva le patriarche, qui souscrivit le libelle, témoigna sa parfaite unanimité avec le pape, reçut le concile œcuménique de Chalcedoine avec ceux de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse, et condamna tous les téméraires qui avoient osé tenir une autre conduite. On effaça des dyptiques les noms des derniers patriarches opposés aux six cent trente Pères, sans épargner celui du fameux Acace, dont l'intérêt faisoit depuis long-temps la pierre d'achoppement des Orientaux. La joie du peuple fut extrême; ils participèrent à la communion avec tant de ferveur et en si grand nombre, que les ecclésiastiques n'avoient aucun souvenir qu'une pareille multitude eût communiqué en un jour.

Il fut ensuite question de donner un patriarche orthodoxe au peuple d'Antioche. Après de grandes difficultés et de longs débats sur le choix du sujet, l'empereur prit un prêtre de

¹ « Toutes les églises, en signant cette formule, dit Bossuet, professoient que la foi romaine, la foi du Siège apostolique et de l'Eglise romaine étoit assurée d'une entière et parfaite solidité, et que, pour qu'elle ne manquât jamais, elle a été affermée par une promesse certaine du Seigneur. »

l'église de Constantinople, catholique décidé et fort éclairé qui pendant deux ans passés à Antioche, avoit fortement résisté à l'hérétique Sévère. On le voulut ordonner à Constantinople ; mais les légats représentèrent, au nom du pape, qu'il devoit être ordonné sur les lieux, suivant l'ancienne coutume ; Rome empêchant constamment, en vertu des canons de Nicée, que les patriarches de Constantinople n'empiétassent sur la juridiction des autres églises.

L'empereur Justin donna ses ordres pour faire arrêter le faux patriarche Sévère, et l'amener à Constantinople rendre compte de sa conduite. Vitalien demandoit qu'il eût la langue coupée ; mais le blasphémateur prévint les poursuites, et gagna le port de Séleucie, où il s'embarqua pour Alexandrie, toujours gouvernée par l'évêque Timothée, dont il fut très-bien accueilli. Pierre, évêque d'Apamée, fut envoyé en exil avec un grand nombre d'autres hérétiques coupables des mêmes attentats. Il n'y eut guère alors de contre-temps que dans le lieu d'où l'on avoit moins sujet d'en attendre ; et l'on compte jusqu'à deux mille cinq cents évêques, qui, sous l'empire de Justin, confirmèrent par leurs lettres le concile de Chalcedoine, et souscrivirent sans hésiter le formulaire du pape Hormisdas.

Si les évêques de Thessalonique avoient toujours paru si dévoués aux souverains pontifes, dont ils étoient les vicaires dans l'Illyrie occidentale, il s'en falloit bien que Dorothee, alors en possession de ce siège, pensât comme ses prédécesseurs. Il dissimula, quand il vit la cour favoriser la réunion, et les légats occupés à la consommer. Il se montra même des plus ardents comme des premiers à l'accepter. Mais ce n'étoit qu'un piège qu'il vouloit tendre aux ministres du pontife. En effet, l'un d'entr'eux, attiré à Thessalonique sous ombre d'un plus grand bien, ou pour réunir plus facilement les esprits, manqua d'y périr dans une émeute populaire. Le perfide archevêque l'avoit excitée sous main, en faisant entendre que les envoyés de Rome n'étoient que les promoteurs d'une persécution contre la partie la plus saine de l'Eglise¹.

¹ Beggist. Germ. p. 1509.

Le pape Hormisdas ayant été informé d'une manœuvre si odieuse dans un évêque, marqua la plus grande modération. Laissons à l'empereur, écrivit-il aux légats, le soin de punir l'injure faite à sa puissance plutôt qu'à nous. Ce qui nous regarde, c'est que personne ne se convertisse sans connoissance de cause, et ne soit contraint à faire profession de la foi sans être persuadé. Ainsi paroissoit-il appréhender qu'un zèle trop vif n'eût emporté ses légats, car personne n'étoit plus circonspect ni plus réservé dans ses démarches que ce pontife, et rien en même temps n'échappoit à l'étendue de son zèle et à la supériorité de ses vues.

Tandis qu'il s'efforçoit d'extirper le schisme de l'Orient, il prenoit les plus sages précautions pour en préserver toutes les autres parties de l'Eglise. Il eut grand soin de prévenir saint Avit de Vienne et saint Césaire d'Arles, deux des plus brillantes lumières de la Gaule, contre le mauvais exemple de l'Illyrie. Il eut soin de leur faire connoître, et par eux à toutes les Gaules, tant les prélats revenus à l'unité, que ceux qui perséveroient dans le schisme, afin de prévenir les foibles contre les artifices des séducteurs. Jamais enfans ne furent plus dociles aux avertissements du père commun des fidèles, et jamais on ne vit plus de vertu dans les évêques de nos provinces. Mais c'étoit dans ceux qui obéissoient au roi de Bourgogne qu'elle éclatoit d'une manière plus frappante. Sigismond qui régnoit alors donnoit, au milieu des périls de la cour, l'exemple de la ferveur au clergé même¹. Plus courageux que son père Gondobaud, qui n'avoit jamais osé professer la doctrine dont il reconnoissoit la vérité, le fils faisoit une profession éclatante de la vraie foi. Il n'avoit pas même attendu qu'il fût maître, pour se déclarer en faveur des plus fervents orthodoxes. Du vivant de son père, il rebâtit le célèbre monastère d' Agaunc, c'est-à-dire, de Saint-Maurice en Valais. Quand il se vit sur le trône, il le dota richement. On compte jusqu'à seize terres qu'il lui donna dans les diverses provinces de sa dépendance. Il voulut que la majesté du culte répondît à cette royale munificence, et il rassembla un nombre suffisant de moines pour les diviser en huit bandes, et fournir à la psalmodie perpétuelle.

¹ Ado. in Chr. Marii. Chr.

Dès le commencement du règne de Sigismond, saint Avit, secondant son pieux souverain, convoqua un concile à Epaone, que l'on croit être Albon, au diocèse de Vienne¹. Il fut composé de vingt-cinq évêques, tous du royaume de Bourgogne, et célébré dans le mois de septembre de l'an 517. Ce concile suffiroit seul pour donner une juste idée des prélats qui siégeoient alors dans les Gaules. On y vit une multitude de saints, honorés depuis d'un culte public. Saint Avit, comme archevêque de Vienne, capitale du royaume de Bourgogne, et saint Viventiot de Lyon y présidèrent. On remarque ensuite saint Apollinaire de Valence, frère d'Avit; saint Pragmace d'Autun et saint Grégoire de Langres, dont le moindre relief étoit sa naissance, illustre même entre les maisons patriciennes. Il avoit contracté un mariage digne de son extraction, et avoit exercé la dignité de comte d'Autun pendant quarante ans. Il fut élevé sur le siège de Langres après la mort de sa femme, et gouverna trente-deux ans cette florissante église. C'est lui qui, ayant trouvé à Dijon les reliques du martyr saint Bénigne, bâtit une église où il les transporta; et pour leur faire rendre un culte convenable à leur célébrité, il fonda de son bien un riche monastère. On trouve encore dans ce concile les souscriptions de saint Claude de Besançon, de saint Silvestre de Châlons-sur-Saône, de saint Maxime de Genève, et de saint Florent d'Orange.

On y dressa quarante canons de discipline, dont le premier fait concevoir de quelle importance étoit censée l'assistance aux conciles, puisqu'on excommunie l'évêque qui ose y manquer pour tout autre cause qu'une maladie grave et notoire. La même chose avoit été ordonnée l'année précédente, au concile de Tarragone en Espagne. Le quatrième canon d'Epaone défend aux évêques, aux prêtres et aux diacres, de nourrir des chiens ou des oiseaux pour la chasse. Le cinquième empêche qu'un prêtre ne desserve une église dans un diocèse étranger, sans le consentement de son évêque naturel, ou, comme on parle aujourd'hui, sans obtenir son *exeat*; ce qui montre l'ancienneté de ce point de discipline.

¹ Tom. IV. pag. 1557.

Mais ce qu'il y a de plus édifiant dans ce concile, et sur quoi l'on insiste davantage, c'est l'esprit de détachement et de désappropriation, relativement aux biens ecclésiastiques. Il est défendu au prêtre qui gouverne une église, de faire, tandis qu'il la gouverne, aucune acquisition qu'au nom de cette église. Un clerc, tiré d'un diocèse pour devenir évêque d'un autre, doit rendre au diocèse qu'il quitte, les biens ecclésiastiques qu'il y possédait; d'où il est manifeste qu'on ne jouissoit encore des bénéfices, dans ces provinces, qu'à titre de rétribution pour le service actuel. Les legs qu'un évêque fait des biens de l'église, sont déclarés nuls, à moins qu'il ne la dédommage sur ses biens propres.

Le concile n'est pas moins exact, par rapport à la fréquentation des femmes. Le vingtième canon défend à tous les clercs sans exception, de rendre des visites aux personnes du sexe, à des heures tant soit peu indues; de les voir que pour des choses nécessaires, et qu'en présence de quelques prêtres ou de quelques diacres. Il est défendu par le trente-deuxième canon, aux veuves des prêtres et des diacres de se remarier. On sait quelle fut constamment la discipline des Gaules pour le célibat de ces clercs, et l'on doit se souvenir que les femmes qu'ils avoient épousées avant leur ordination, n'étoient plus regardées depuis que comme leurs sœurs.

On voit encore par ce concile, que les abbés étoient soumis à la correction des évêques, et que les clercs qui pouvoient se défendre aux tribunaux séculiers, ne devoient point y plaider en demandant, sinon par l'ordre de l'évêque. Nous avons observé qu'en ce dernier chef, telle étoit aussi, au moins depuis quelque temps, la discipline de l'église de Constantinople.

La même année 517, il se tint à Gironne en Catalogne un concile daté de la sixième année du règne de Théodoric, qui gouvernoit l'Espagne comme tuteur de son petit-fils Amalaric. Ce qui est ordonné pour la chasteté des clercs, achève de prouver clairement la pureté de la discipline occidentale à cet égard.

Le sixième canon porte que les clercs qui ont été ordonnés étant mariés, depuis l'évêque jusqu'au sous-diacre inclusive-ment, habiteront séparément de leurs femmes; que s'ils ne

logent point à part, ils auront avec eux un de leurs confrères pour témoin de leur vie. Par le septième canon, ceux qui sont ordonnés dans le célibat, ne doivent point avoir de femmes pour conduire leur ménage, si ce n'est leur mère ou leur sœur. On fait mention de quelques autres conciles tenus en Espagne vers le même temps; mais on n'y trouve rien de remarquable, sinon que ces provinces avoient dès-lors des monastères gouvernés par des abbés. Le plus ancien que nous connoissons est celui d'Asane, fondé en Ibérie ou en Aragon, par saint Victorien, natif de ce royaume.

Les dons d'en-haut se répandoient de jour en jour avec plus d'abondance sur les nations barbares les plus inconnues. Depuis assez long-temps, les Ibériens de l'Asie, qui habitoient entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, avoient été éclairés des lumières de la foi. Les habitants de l'ancienne Colchide, nommés Lazes, instruits sans doute par ces voisins, les voulerent imiter. Zamnaxe leur roi étant mort, Zathe, son fils et son héritier, au lieu de demander l'investiture au roi de Perse, suivant la coutume, vint à Constantinople pour l'obtenir de Justin¹. Il savoit qu'en Perse on ne le couronneroit qu'après avoir sacrifié et pratiqué les autres exercices de la religion païenne, qu'il étoit résolu d'abjurer. L'empereur l'accueillit honorablement, le fit baptiser, l'adopta pour son fils, et lui donna une femme de la première noblesse de l'empire; enfin, il l'institua roi des Lazes, en lui mettant sur la tête une couronne à la romaine. Le Persan ne manqua pas de se plaindre de cette entreprise, faite sur un état de sa dépendance, malgré la paix et l'amitié qui régnoient entre les deux nations². Mais l'empire étant en état de se faire respecter, il n'y eut rien de plus que des plaintes. Justin répondit sans détour, qu'il avoit cru devoir en user de la sorte à l'égard d'un prince vertueux, qui vouloit avec raison renoncer aux superstitions du paganisme.

Il y avoit aussi beaucoup de chrétiens parmi ces Arabes, que les Grecs nomment Homérites, et que l'on croit avoir été gouvernés par la reine de Saba du temps de Salomon³. Mais

¹ Agath. I. II, p. 55. — ² Proc. 1 Pers. c. 12. — ³ Boll. 24. Oct. Niceph. I. XVII, c. 6.

ils étoient alors sous la puissance d'un juif, nommé Joseph Dunaan, grand ennemi du nom de Jésus-Christ. On l'appelloit aussi le Fossoyeur, parce qu'il faisoit précipiter tous ceux qui ne vouloient pas se faire juifs, dans des fosses profondes, où il y avoit de grands feux allumés. L'an 522, Dunaan vint mettre le siège devant la ville de Nagran, qui étoit toute chrétienne, et commença par faire passer au fil de l'épée tout ce qu'il trouva de fidèles dans le voisinage. La place se défendit avec une extrême vigueur, et le tyran ne put jamais l'emporter de force ; mais il fit si bien par ses discours artificieux et ses faux serments, qu'on la lui remit. Il tenta aussitôt de pervertir les habitants, et fit d'abord déterrer et brûler le corps de l'évêque Paul, mort deux ans auparavant. Ensuite on fit allumer un immense bûcher, où l'on jeta tous les prêtres, tous les moines et toutes les vierges : spectacle effroyable, mais qui, au lieu de la terreur, inspira l'héroïsme aux âmes les plus foibles ; en sorte qu'il y eut une sainte émulation entre les vierges et les femmes mariées, à qui s'immoleroient les premières pour la gloire de Jésus-Christ. L'Église honore ces martyrs tous ensemble le 27 de juillet.

Le gouverneur de Nagran se nommoit Arétas, vieillard encore plus vénérable par sa vertu que par ses années. Le persécuteur se persuada que s'il pouvoit l'engager dans l'apostasie, son exemple entraîneroit le reste des citoyens. Il tenta long-temps de le gagner par les offres les plus séduisantes. A la fin, confus de la fermeté et des sages réponses du confesseur, il le fit conduire hors de la ville, au bord d'un torrent, où on lui coupa la tête. Avec lui souffrirent trois cent quarante de ses concitoyens, entre lesquels on admira surtout une femme qui avoit un fils âgé seulement de cinq ans. Cet enfant, voyant qu'on traînoit sa mère à un bûcher allumé pour la brûler vive, courut au tribunal du tyran en demandant grâce. Les pleurs et la figure intéressante de cet enfant touchèrent le persécuteur, qui le prit sur ses genoux, et le voulut amuser par ses caresses. Mais le petit martyr, voyant qu'on jetoit sa mère dans le bûcher, s'échappa des bras du flatteur perfide, et courut de toutes ses forces se précipiter dans les flammes en confessant Jésus-Christ.

Le saint vieillard Arétas, immédiatement avant que de recevoir le coup de la mort, avoit demandé à Dieu que son pays passât au pouvoir d'un prince chrétien. Sa prière, faite avec cet enthousiasme divin et cet air inspiré qui accompagnoit souvent le martyr, fut prise pour une prophétie. En effet, dès l'année suivante, Elesban, roi d'Ethiopie, chrétien fort zélé et vivement animé par l'empereur Justin, attaqua le juif Dunaan par terre et par mer, le prit avec ses principaux officiers, et les fit tous mourir. Il remédia, autant qu'il put, aux maux de la persécution, bâtit une église en l'honneur de saint Arétas, donna un roi sage et pieux aux Homérites : après quoi, foulant aux pieds tout le faste des conquêtes et de la royauté, il abdiqua la couronne, et se retira dans un lieu écarté, où il finit ses jours dans les exercices de la vie solitaire.

L'église d'Afrique recouvra aussi la paix, après une affreuse persécution de soixante ans ; le roi Thrasamond ayant terminé par sa mort, arrivée l'an 523, un règne de plus de vingt-sept ans. La rage et le dépit violent qu'il conçut d'une bataille considérable perdue contre une troupe indisciplinée de Maures vagabonds, eut beaucoup de part à sa mort. Quelque temps auparavant, il avoit rappelé saint Fulgence de son exil, non pour faire grâce à cet illustre docteur, mais par une vanité puérole ou une présomption insensée, qui lui faisoit espérer de confondre dans la dispute cet oracle de l'église d'Afrique : car à l'inhumanité barbare d'un tyran, il joignoit les prétentions pédantesques et toute la suffisance d'un sophiste. Fulgence profita de l'occasion, pour confirmer dans la foi les catholiques de Carthage, qui le vinrent trouver avec empressement.

Un homme de ce génie n'étoit guère embarrassé de répondre à des barbares ignorants et depuis si long-temps accoutumés à n'appuyer leurs erreurs que du poids de la puissance et de l'oppression. On lui tendit des pièges misérables : on exigea qu'il répondît à des livres entiers qu'il n'avoit eus que quelques heures entre les mains, dont souvent on ne lui avoit fait qu'une lecture rapide, sans lui permettre de les lire lui-même. D'autres

fois, on ne lui remettoit des volumes entiers d'objections que dans les ténèbres, et on ne les lui laissoit que dans les rencontres qui lui en rendoient la lecture impossible. Le saint sut relever, à la gloire de la vérité, toutes ces supercheries; mais il eut un soin extrême de ménager le roi dans ses expressions, et rien ne lui fit jamais oublier le respect qu'il devoit à son souverain. Ce que tout le monde regardoit comme une manie ridicule dans Thrasamond, il en tient compte à ce prince, comme d'une application louable à s'instruire de la vérité. Jusqu'ici, lui dit-il, on n'a point vu qu'un roi des Barbares, continuellement occupé de la guerre ou de courses tumultueuses, montrât un désir si vif d'apprendre la sagesse. Les Barbares se piquent au contraire de mépriser les sciences: il n'y a communément que les Romains qui marquent du goût à les cultiver. Il faut se souvenir de ce que nous avons déjà observé, que les Vandales et les autres nations conquérantes, loin de s'offenser du nom de Barbares, le tenoient à honneur, et le prenoient eux-mêmes pour se distinguer des Romains, dont ils affectoient de décrier la mollesse.

Ce fut alors que Fulgence composa ses trois livres adressés à Thrasamond, et qu'il les lui envoya. Toutes les objections du prince s'y trouvoient si bien réfutées, qu'il n'osa plus se commettre avec un pareil athlète. Mais un évêque arabe, nommé Pinta, fut moins prudent, et Fulgence le poussa avec beaucoup plus de vigueur. On regrette ces réponses à Pinta, que nous n'avons plus; car l'ouvrage qui est parvenu jusqu'à nous sous ce titre, n'est pas de saint Fulgence.

Pendant le roi avoit conçu pour le saint docteur un degré de bienveillance qui est inséparable d'une haute estime, et il parut le voir d'un assez bon œil à Carthage, ne remarquant pas, ou ne voulant pas apercevoir de quel secours il y étoit à la doctrine catholique. Mais il se trouvoit chez les Vandales, comme parmi toutes les nations, des génies aussi remuants que remplis d'incapacité, et qui, pour se faire valoir, n'avoient de ressource que dans le tumulte des sectes et des partis. Quelques zélateurs de ce caractère représentèrent à Thrasamond,

1 Vit. Sit. Fulg. c. 25.

que tout son zèle deviendrait inutile par la seule présence de Fulgence, qu'il avoit déjà séduit quelques évêques, et que, si on ne l'éloignoit au plus tôt, toute la religion des Barbares périroit infailliblement. Le roi eut la foiblesse de céder à ces remontrances, et renvoya Fulgence en Sardaigne. C'est de là que cet infatigable docteur, voulant tenir les Carthaginois en garde contre les artifices dont on usoit pour les pervertir, leur écrivit une lettre que nous n'avons plus, mais qui passa pour très-éloquente. Il composa, au même lieu et dans le même temps, les deux livres de la Rémission des péchés, qui se trouvent encore parmi ses œuvres. C'est la réponse à la consolation d'une personne pieuse, qui lui avoit demandé si Dieu, usant extraordinairement de sa toute-puissance, ne remettoit pas quelquefois les péchés aux morts. Le saint assure que la rémission des péchés n'est jamais accordée qu'à ceux qui se convertissent sincèrement en ce monde, et qui vivent dans le sein de l'Eglise catholique. Il est évident, par toute la suite de l'ouvrage, qu'il s'agit uniquement du péché mortel, non des fautes légères, ni des peines qui peuvent rester à expier dans l'autre vie.

On rapporte à la même époque la réponse de Fulgence à plusieurs questions de l'un de ses amis, qu'il appelle Monime. Le second et le troisième livre, car cet ouvrage en comprend trois, ne roulent que sur des difficultés faites par les ariens. Dans le premier, il s'agit de la prédestination; sur quoi le saint docteur s'exprime d'une manière assez semblable à celles des modernes. A ce sujet, il enseigne que le péché n'est pas compris dans la prédestination, mais dans la seule prescience, c'est-à-dire, que Dieu ne prédestine pas les hommes au péché. La raison principale qu'il apporte en preuve, c'est que le Seigneur ne prédestine que ce qu'il veut faire, et qu'il ne fait pas le mal ou le péché. Pour la peine ou le châtement, qui n'est pas un mal, mais l'ouvrage de la divine justice, le saint docteur ne voit rien qui empêche de la comprendre dans la prédestination.

Dans le même temps encore, c'est-à-dire, sur la fin de son exil, Fulgence écrivit plusieurs lettres importantes, et par leur objet, et par la qualité des personnes à qui elles s'adressoient. Telles sont les deux lettres, ou plutôt les deux traités adressés à Rome, à l'illustre vierge Pœba; l'un sur la virginité

et l'humilité, l'autre sur la prière. Telles sont encore la lettre au sénateur Théodose, qui, après avoir été consul, s'étoit donné tout entier à Dieu, et l'épître à Galla, veuve d'un consul, touchant les devoirs d'une veuve chrétienne.

Les évêques relégués en Sardaigne, ayant reçu au milieu des plus grands embarras une lettre des moines de Scythie, chargèrent à l'ordinaire saint Fulgence d'y répondre au nom de tous les autres. Depuis plusieurs années, ces moines inquiets erroient de région en région, importunoient les évêques des plus grands sièges, et le souverain pontife lui-même, pour quelques expressions nouvelles de leur invention, voulant qu'au milieu des affaires les plus sérieuses, on s'occupât de leurs subtilités et de leurs imaginations, qu'ils donnoient pour un remède infaillible aux maux de l'Église, et pour un supplément à l'insuffisance des conciles. Ils prétendoient surtout ériger en article de foi cette proposition : *Un de la Trinité a été crucifié*. Le pape Hormisdas les traita d'abord avec bonté, parce qu'ils parloient alors fort modestement et qu'ils paroissoient n'avoir que de bonnes vues. Mais le temps et leur obstination les firent regarder comme des brouillons et des orgueilleux, qui, sous prétexte de religion, ne tendoient qu'à se faire valoir, aux dépens de la charité et de la concorde. Leur amour pour la nouveauté, et leur attachement excessif à leur propre sens, commençoient même à rendre leur foi suspecte. Le pape ne les frappa néanmoins d'aucune censure, et ne prononça point sur la proposition qu'ils soutenoient, quoiqu'il parût très-enclin à la rejeter.

La chose en étoit là depuis quelque temps, quand ces moines oisifs, qui, à force de contempler un atôme le prenoient pour un colosse, importunèrent à leur tour les confesseurs africains dans le plus grand embarras de leur exil en Sardaigne. Saint Fulgence leur répondit par son traité de l'Incarnation et de la Grace, souscrit de quinze évêques. Il ne soupçonne pas la religion des moines scythes; cependant il n'adopte pas leur proposition; et suivant l'exemple des Pères et des conciles, il dit non pas simplement qu'un de la Trinité, mais qu'une per-

¹ Sug. Gerin. IV Conc. p. 1514. Sug. Dioc. ibid. p. 162.

sonne de la Trinité est née de la Vierge. Ce docteur si profond et si éloquent regardoit comme infiniment dangereux d'employer pour nos mystères ineffables, des façons nouvelles de s'énoncer.

La seconde partie de ce traité est tout entière sur la grâce, contre le demi-pélagianisme de Fauste de Riez, que les moines de Scythic combattoient avec raison. Car toutes saintes qu'avoient été la vie et la mort de Fauste, abbé de Lérins, puis évêque de Riez, il est certain qu'il ne reconnoissoit pas la nécessité d'une grâce prévenante pour le commencement de toute action qui nous dispose au salut, et que ses écrits ont été justement flétris par le saint Siège. Si sa mémoire est toujours en honneur dans l'Eglise, c'est parce qu'il écrivoit avant qu'elle eût condamné comme hérétiques les propositions qu'il soutenoit. C'est pour cela aussi que saint Fulgence, en réfutant les principes de Fauste, s'étudia principalement à établir la doctrine catholique, sans imprimer de flétrissure à l'auteur.

Avec ce dernier ouvrage du saint docteur finit aussi son exil et celui de ses collègues, Thrasamond étant alors décédé, et laissant la couronne à Hildéric son cousin-germain. Ce nouveau roi des Vandales, fils d'Hunéric et de cette princesse Eudoxie que Genséric avoit enlevée quand il pilla Rome, étoit d'une bonté d'âme qu'on eût admirée dans le plus beau sang, et qui ne put jamais être dépravée par le dernier roi, quelque envie qu'il eût de faire durer la persécution après sa mort. Hildéric ne se crut pas lié par des promesses extorquées de force, et dont l'objet étoit si mauvais. Son premier soin, dès qu'il se vit maître du royaume, fut de rendre à ses sujets catholiques le libre exercice de leur religion, quoiqu'il ne la professât point lui-même. Ainsi finirent les persécutions des Vandales, après soixante-six ans de durée presque sans interruption. Les évêques bannis eurent la liberté de revenir dans leurs églises, et de donner des pasteurs à celles qui étoient vacantes, premièrement à Carthage, où l'on élut Boniface, renommé pour sa doctrine.

Mais à la première nouvelle de l'arrivée des saints confes-

† Vict. Tur. Chron.

seurs, tout le peuple de cette capitale accourut pour les recevoir. Dès qu'on les aperçut on poussa des cris d'allégresse, et l'on se mit à chanter les louanges de Dieu en toutes sortes de langues. Les évêques ayant pris terre, allèrent droit à la maison du Seigneur, accompagnés d'une multitude innombrable et serrée, qui marchoit devant et après eux; de manière que si l'on n'eût fait une haie de jeunes gens les plus robustes, il eût été impossible aux prélats d'avancer.

On s'empressoit surtout vers Fulgence, mieux connu à Carthage par le séjour qu'il y avoit fait depuis peu, et par les triomphes qu'il avoit remportés sur l'hérésie. C'étoit à qui recevroit le premier sa bénédiction. Tous les yeux se portoit sur lui : les mères devoient leurs enfants sur leurs bras pour le leur montrer. Une grosse pluie qui survint, ne diminua point le concours; et comme le saint marchoit la tête nue, les plus distingués de la troupe se faisoient un honneur d'étendre sur lui leurs manteaux.

Après quelque séjour fait à la capitale pour la consolation générale des fidèles, il partit pour son diocèse. A peine fut-il hors de Carthage, que, malgré la distance considérable où en est la ville de Ruspe, il rencontra des troupes nombreuses de ses ouailles, qui venoient de toute part au-devant de lui avec des flambeaux allumés et des rameaux veris, chantant des psaumes et des cantiques. Ces marques de vénération parurent augmenter la modestie du saint pasteur. Quand il fut chez lui, il vécut presque toujours dans son monastère, où il refusa même de commander. Il se tint alors plusieurs conciles pour le rétablissement de la discipline. Dans celui de Junque, un évêque nommé Quoè-vult-Deus, ayant disputé la préséance au saint évêque de Ruspe, tous les Pères jugèrent en faveur de l'illustre Fulgence, qui accepta cette distinction dans la crainte de préjudicier à l'autorité ecclésiastique : mais voyant son compétiteur très-sensible à cette espèce d'humiliation, dans un concile qui se tint peu après à Suffecte, il supplia si instamment les Pères de placer Quoè-vult-Deus avant lui, qu'ils lui laissèrent quitter un rang qui n'étoit plus qu'une peine pour son humble charité.

* Vit. S. Fulg. c. 29.

Après divers conciles particuliers, l'évêque de Carthage y en convoqua un de toutes les provinces de l'Afrique, et il s'y trouva soixante évêques¹. Entr'autres dispositions, ils assurèrent le droit d'exemption aux monastères qui en jouissoient, et l'on cita, comme un règlement propre à la province de Bizacène, un décret plus ancien, portant que les monastères de l'un et l'autre sexe ne seroient pas, comme le clergé séculier, soumis à l'évêque diocésain; mais que différentes personnes rassemblées de plusieurs endroits en communauté, pour se soumettre immédiatement à l'église de Carthage, par exemple, quoique leur monastère fût situé dans un autre diocèse, continueroient à dépendre de l'évêque de Carthage, non de l'évêque du diocèse où le monastère étoit situé. On trouva divers exemples de ce privilège, et l'on prouva même par des écrits de saint Augustin, que les monastères fondés par ses disciples n'appartenoient ni aux fondateurs, ni à l'église d'Hippone, mais à la communauté. C'est ainsi que les évêques les plus zélés pour la perfection évangélique, et les plus intelligents dans le choix des moyens propres à la maintenir, ne regardent pas comme contraire à la hiérarchie, ce que l'Eglise, en réprimant tant d'abus, laisse néanmoins subsister depuis les premiers âges.

Le repos de Fulgence fut aussi laborieux que l'avoit été son exil. Le premier fruit de son loisir fut son traité en trois livres de la Prédestination et de la Grâce, où l'on remarque, comme en plusieurs autres, qu'entre tous les disciples du grand évêque d'Hippone, nul n'a mieux compris ni expliqué sa doctrine que le pieux évêque de Ruspe. Il fit ensuite son célèbre traité de la foi, pour un pèlerin nommé Pierre, qui partoît pour les saints lieux, et qu'il vouloit prémunir contre les hérétiques dont l'Orient fourmilloit. Il lui donne, sur la fin de l'ouvrage, quarante règles ou maximes d'autant plus dignes d'attention, qu'on ne peut s'en écarter, à ce qu'enseigne l'auteur, sans encourir la note d'hérésie. Le dernier ouvrage du saint évêque de Rome est la lettre au comte Régin, qui l'avoit consulté sur quelques articles de la doctrine des sectaires nommés incorruptibles, et

¹ Tom. IV. Conc. p. 1630.

sur des points de morale relatifs à la vie militaire. La mort l'empêcha d'achever cet ouvrage : mais Régin conservant au disciple le respect qu'il avoit eu pour le maître, désira recevoir du diacre Ferrand les instructions qu'il avoit demandées à son évêque.

Saint Fulgence, un peu avant sa mort, se retira dans son monastère, où il redoubla ses austérités et toutes ses ferveurs, pour se préparer à ce grand passage : il y tomba malade, et souffrit pendant plus de deux mois des douleurs extrêmes. Les médecins lui conseillèrent les bains et quelques autres remèdes ; il les négligea, comme de vains adoucissements qui ne pouvoient empêcher que la douleur, et non le dépérissement de la nature. Cependant, aussi charitable envers les autres que dur à lui-même, il rassembla ses moines et ses clercs quand il se sentit près de sa fin, et leur demanda pardon de la sévérité dont il craignoit d'avoir usé à leur égard. Il distribua aux pauvres le peu qui lui restoit, donna sa bénédiction à tous les assistants, qui la lui demandèrent en fondant en larmes, puis rendit tranquillement son âme à Dieu le premier jour de janvier de l'année 253, la vingt-cinquième de son épiscopat, et la soixante-cinquième de son âge. Il fut enterré dans une église de Ruspe, où il avoit placé des reliques des apôtres, et où, suivant l'usage ancien, l'on n'avoit encore enterré personne.

Avant cet événement, si considérable pour l'église d'Afrique, on vit, selon la remarque de saint Grégoire le Grand, ce qui étoit jusque-là sans exemple, un pontife romain dans la nouvelle Rome. Ce fut le pape Jean, natif de Toscane, lequel avoit succédé, le 12 août 523, à Hormisdas, mort sept jours auparavant. Comme l'empereur Justin vouloit contraindre les ariens à se convertir, et leur enlevait leurs églises pour les donner aux catholiques, Théodoric, roi d'Italie et arien, obligea le pape d'aller en ambassade à Constantinople, afin d'inspirer plus de modération à l'empereur. Le roi goth étoit d'autant plus choqué de la conduite de Justin, que lui-même n'avoit jamais songé qu'à gouverner en paix tous ses sujets indistinctement, sans aucun égard à la différence de leurs religions.

On raconte même qu'il chassa un de ses officiers, dont il étoit fort content d'ailleurs, parce qu'il avoit renoncé à la foi romaine pour embrasser l'arianisme, dans la vue de lui plaire. Comment me sera-t-il fidèle, dit ce prince, s'il ne l'est pas à son Dieu ? Il joignit au pape quatre ambassadeurs de rang sénatorial, leur recommanda instamment à tous de bien s'acquitter de leur commission, et menaça de traiter les catholiques d'Italie, comme les ariens seroient traités en Orient.

Le pape Jean parut à Constantinople en saint et souverain pontife¹. On prétend qu'en entrant dans la ville, il guérit un aveugle, en lui mettant la main sur les yeux, à la vue de tout le monde : car tous les citoyens étoient venus au-devant de lui jusqu'à douze milles, avec des croix et des cierges allumés. L'empereur se prosterna à ses pieds, voulut être couronné de sa main, quoiqu'il l'eût déjà été par Epiphane, alors patriarche ; et ce prélat par honneur invita le pape à officier dans la grande église : ce qu'il fit en latin le jour de Pâques, avec la pompe la plus auguste, et siégeant dans la première place : déférence qu'on n'avoit pour aucun évêque étranger, quelque distingué qu'il pût être. Jean communiqua avec tous ceux des évêques orientaux qui révéroient le concile de Chalcedoine ; et l'on n'en remarque point d'autre que Timothée d'Alexandrie, qu'il ait exclu de sa communion. Sans gêner l'empereur d'une façon peu convenable, dans les mesures qu'il prenoit pour la prospérité de l'église orientale, le pontife répondit néanmoins avec zèle aux intentions du roi Théodoric et aux vœux des fidèles d'Occident, menacés des plus fâcheuses représailles. En représentant vivement à Justin le péril que courroit la foi en Italie, il en obtint que les ariens de l'empire demeureroient tranquilles².

Mais les belles années de Théodoric étoient passées. Après qu'on lui eut sauvé une première occasion de flétrir la gloire d'un long et beau règne, il ne sut pas se sauver lui-même d'un nouvel écueil. Ce prince vieillissoit, et la foiblesse de l'âge, que les principes de la vraie foi ne soutenoient point, le rendoit soupçonneux. Il fit arrêter deux sénateurs romains, les

¹ Mar. Chr. an. 526. — ² Mar. Chr. an. 525.

plus hommes de bien et les plus méritants de leur siècle, savoir, Symmaque et son gendre Boëce, tous deux consulaires, et tous deux honorés constamment de la confiance du roi¹. On les accusoit vaguement de vouloir rétablir l'ancienne autorité du sénat, et d'en traiter secrètement avec l'empereur. Mais Boëce étoit coupable d'un crime plus capital, au jugement du prince arien, ou du moins des turbulents sectaires qui commençoient à obséder sa vieillesse, et c'étoit le zèle de ce savant homme pour la religion catholique qu'il défendoit puissamment par ses écrits. Il fut arrêté le premier, et pendant six mois que dura sa prison, il composa ses cinq livres de la consolation de la philosophie : ouvrage parfaitement digne de son titre, et où l'on trouve en effet, avec l'onction d'une confiance filiale en la Providence, tous les motifs de consolation les plus propres à faire impression sur un philosophe chrétien. Il étoit versé dans toutes les sciences. On cite une lettre de Théodoric même à Boëce, qui fait foi, tant de la capacité universelle du savant, que de la haute et stérile estime du monarque. Il eut la tête tranchée l'an 524. Son beau-père Symmaque, qui n'étoit pas moins zélé pour la vraie religion, eut le même sort l'année suivante.

Il étoit juste que le souverain pontife eût un attachement particulier pour deux fidèles de ce caractère². Ce fut un crime pour lui, dans l'esprit soupçonneux de Théodoric, dont les ouvrages augmentèrent considérablement, à la nouvelle des honneurs extraordinaires que Jean avoit reçus à Constantinople. Comme il arrivoit à Ravenne pour rendre compte de son ambassade, n'ayant lieu de s'attendre qu'à des actions de grâces, il fut arrêté avec les sénateurs de la compagnie. Toutefois le roi d'Italie, craignant le ressentiment de l'empereur, n'osa les faire périr d'une mort violente : mais il les tint dans une rude prison, où le pape Jean mourut de maladie le 18 mai 526, après avoir tenu le saint Siège près de trois ans. Son corps fut transféré et enterré à Saint-Pierre de Rome, et l'Eglise honore sa mémoire, comme d'un saint martyr. Sa place fut remplie, le 24 juillet suivant, par Félix III, qui l'occupa plus de quatre ans.

¹ Mar. *ibid.* — ² Hist. Miscel. I. 15.

Théodoric survécut peu à tant d'illustres victimes. Un jour qu'on servoit un grand poisson sur sa table, il s'imagina voir dans le plat la tête du sénateur Symmaque, qui le regardoit d'un œil menaçant. Il lui prit un grand frisson, ou plutôt un accès mortel de frénésie. On le mit au lit, et il expira peu de jours après, en pleurant son crime, sans pouvoir calmer des remords bien semblables au désespoir. Il fit cependant reconnoître roi d'Italie, son petit-fils Athalaric, âgé de huit ans, sous la tutelle de sa mère Amalassonte; et Amalaric, fils d'une autre de ses filles, fut déclaré roi des Visigoths en Espagne et dans la partie méridionale des Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône. Théodoric avoit régné trente-sept ans, à compter depuis son entrée en Italie sous l'aveu de l'empereur Zénon; et trente-trois depuis la défaite du roi Odoacre, étant mort l'an 562, le 30 août, jour qu'il avoit destiné à chasser des églises tous les prêtres catholiques. Telle fut la triste fin de ce prince, assez grand par la force et la droiture de son âme pour résister à la contagion de la barbarie et de tant d'années de prospérité, mais trop foible, sans le secours de la foi, pour ne pas ternir enfin la splendeur même de ses bonnes qualités naturelles.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'EMPIRE DE JUSTINIEN EN 527,
JUSQU'À LA CONCLUSION DU CINQUIÈME CONCILE EN 553.

LES conquérants barbares ayant forcé de tout côté les barrières élevées contre eux par les anciens Romains, et ayant déjà envahi les plus beaux apanages de l'Église ainsi que de l'empire, bientôt ils eussent tout englouti, tout ruiné ou tout confondu par l'influence trop soudaine de leurs mœurs sauvages, si celui qui n'opère ses miracles de protection qu'avec poids et mesure, et souvent en les voilant sous des moyens naturels, n'eût opposé à ce débordement général un empereur tel que Justinien. Rome, à qui ce nouveau maître rendoit une partie de son ancienne splendeur, n'en avoit point vu de si grand ou de si heureux depuis Théodose, et le peuple romain, sous son règne, put encore rappeler quelque souvenir du peuple roi qui avoit commandé à l'univers. Plus grand même à quelques égards qu'aucun de ses prédécesseurs, Justinien survécut à eux tous et à lui-même, par ces lois sages qui étoient si nécessaires au monde dans le renouvellement des nations et des dominations, et l'on peut dire que dans ce corps de jurisprudence il règne encore sur la plupart des peuples. Il soutint presque tout l'éclat de sa gloire jusqu'à la vieillesse, et n'en perdit une partie avant ce terme, que pour avoir suivi les impressions de sa femme Théodora, qui porta sur le trône les mœurs basses et les malignes intrigues du lieu honteux d'où il l'avoit tirée. Alors il s'ingéra malheureusement dans les affaires de la religion, et fit clairement connoître que, pour avoir été le vengeur des martyrs de l'Afrique, le soutien des confesseurs de l'Italie, menacés d'une rude persécution, le vainqueur des Goths et des Vandales, le législateur même le plus intelligent dans les droits de la société politique ou civile, il

n'en étoit pas plus habile dans la science de la religion, ou du moins qu'il n'avoit point de mission pour tenir des conciles et faire des décrets en matière de foi.

Justinien dut son élévation à l'empereur Justin, son oncle maternel, qui se sentant près de sa fin, le déclara auguste, et le fit couronner avec sa femme Théodore, le premier jour d'avril de l'année 527. Le vieil empereur mourut quatre mois après, à l'âge de soixante-dix-sept ans, dont il avoit régné neuf. Justinien, qui en régna trente-neuf, étoit alors au période de la vie le plus propre à régir l'empire; âgé de quarante-cinq ans, d'une belle taille, l'air et le visage agréables, le front majestueux, en un mot, la physionomie et tout l'extérieur auguste et vraiment romain. Tel est-il représenté dans une peinture en mosaïque qu'on voit encore dans l'église de Saint-Vital de Ravenne, et que l'on croit être de son temps. Il y a la barbe rasée à la romaine, peu de cheveux, la tête couverte d'une espèce de mortier orné de perles; ce qui revient à la tiare des Perses, dont on reprochoit à Justinien d'imiter le luxe dans les vêtements. Il dormoit et mangeoit peu. Durant le carême, il ne prenoit de nourriture que de deux jours l'un, encore n'étoit-ce que des herbes détremées au sel et au vinaigre, en fort petite quantité, sans vin et sans autre boisson que de l'eau. Le propre jour de son couronnement, il se défit de tous ses biens de patrimoine, les distribua aux pauvres et en autres bonnes œuvres, annonçant en toutes choses le plus grand zèle pour la religion. D'abord il donna par écrit sa profession de foi, contraire à toutes les hérésies et à toutes les nouveautés dangereuses, l'envoya dans toutes les provinces, et soumit aux peines décernées contre les hérétiques toutes les personnes que les prélats trouveroient dans les sentiments opposés à cette confession.

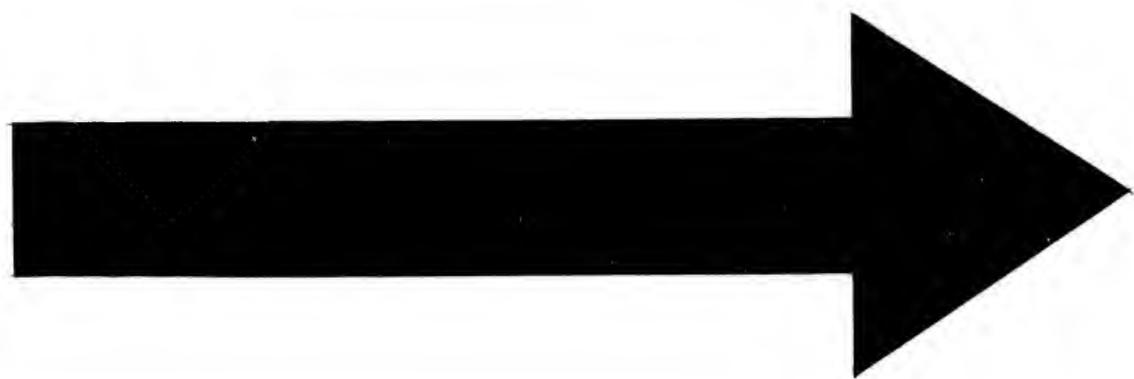
Il défendit aux évêques de quitter leurs églises pour venir à la cour, sous quelque prétexte que ce fût, à moins qu'ils n'en eussent obtenu de lui une permission expresse. L'absence des évêques, dit-il¹, est cause que le service divin se fait sans dignité et sans édification; que les affaires des églises

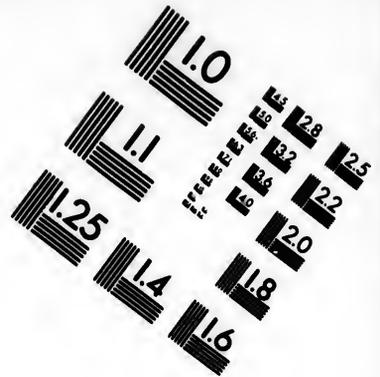
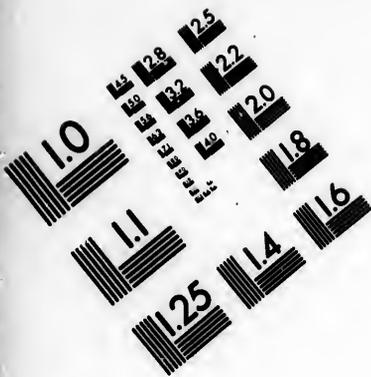
¹ Procop. Ancl. c. 8, 12, 17. -- ² Lib. 43, c. de Episc.

sont mal administrées, et leurs revenus employés en vaines dépenses, non-seulement par les prélats, mais par les clercs et les domestiques qui les accompagnent.

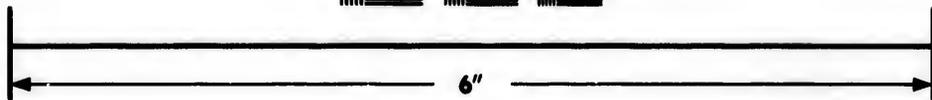
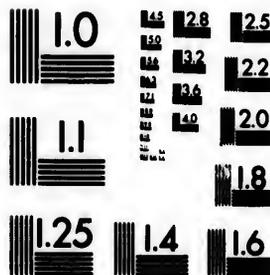
Par une autre loi, il défendit aux évêques, en exécution des conciles, de disposer par testament, par donation ou par quelque autre sorte d'aliénation, des biens qu'ils auroient acquis depuis le commencement de leur épiscopat, à moins qu'ils n'en eussent hérité de leurs père et mère, oncles ou frères. Après cette loi, le législateur entre dans le détail de plusieurs précautions sages pour la sûreté générale des biens ecclésiastiques, et que le compte qu'on doit exiger des économes, et l'administration des hôpitaux, qui étoit alors une fonction ecclésiastique. Tous les clercs, ajoute-t-il, chanteront dans chaque église les offices de la nuit, du matin et du soir, c'est-à-dire, matines, laudes et vêpres. Les petites heures ne se disoient pas encore en public. Ils ne doivent pas, poursuit le prince, se contenter du nom de clercs, en consommant les biens de l'église sans faire leurs fonctions. Car il est absurde qu'ils établissent des mercenaires pour chanter à leur place, tandis que plusieurs laïques ont la dévotion d'assister aux saints offices. Nous enjoignons de tenir la main à ce que l'intention des fondateurs soit remplie, et permettons à quiconque de dénoncer les délinquants.

Les soins de la religion n'absorbèrent pas la capacité du nouvel empereur, et ne lui firent nullement négliger les affaires de l'état. Dès le commencement de son règne, il entreprit de réformer les lois romaines; et d'abord il fit composer ce qu'on appelle son code, qui est le recueil des constitutions ou ordonnances choisies des empereurs précédents depuis Adrien, avec quelques lois qu'il avoit déjà faites lui-même. Ensuite il ordonna qu'on mît en corps d'ouvrage les meilleurs morceaux des anciens jurisconsultes, rangés sous certains titres, et leur donna le nom de Pandectes ou de Digestes. Pour rendre ces livres plus utiles, il y falloit une introduction, et c'est à quoi servent les Institutes, qui sont comme la clef de la jurisprudence romaine, ou l'explication méthodique de ses principes. Enfin il corrigea son code, et abrégeant la première édition, il publia la





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4303

18
20
22
25

10
18

seconde telle que nous l'avons encore. Ce prince qui considéra beaucoup les savants, quelle que fût son ignorance, et qu'on l'accusa de ne savoir pas même lire, sut discerner les plus habiles jurisconsultes de son temps, et se servit principalement de Tribonien, qui étoit questeur, c'est-à-dire, à peu près ce que nous appelons chancelier.

On ne sauroit refuser à Tribonien les plus grands éloges du côté de la science; mais il la déshonoroit par une lâche avarice, qui publioit ou supprimoit les lois suivant l'intérêt des particuliers qui lui faisoient des présents¹. On remarque encore la corruption de ses principes, aux vestiges de paganisme qu'il a laissés dans les écrits des anciens dont il a composé le Digeste.

Après tous ces réglemens de justice, Justinien fit pendant le reste de son règne un grand nombre de constitutions ou d'édits, qu'on recueillit après sa mort et à qui l'on donna le nom de Nouvelles. Il en est un grand nombre pour le bien de l'Eglise et des mœurs. Par la septième, on défend l'aliénation des biens ecclésiastiques dans tout le détail convenable pour l'exécution. La sixième proscriit la simonie avec une sévérité qui fait comprendre à quel point les abus étoient déjà montés en ce genre. On condamne les coupables à la perte de la dignité qu'ils ont voulu obtenir, et de celle qu'ils possédoient antérieurement, ainsi qu'à la restitution du prix sacrilège, au profit de l'Eglise. Les laïques sont condamnés à restituer au double, et à l'exil perpétuel. La même loi veut que l'évêque ne soit pas marié, qu'il n'ait point d'enfants, et fait un devoir général de la continence aux prêtres et aux autres clercs. Elle règle aussi le nombre des prêtres et de toutes les personnes du clergé de Constantinople, proportionnellement à la nécessité du service et aux revenus de cette église. Comme il n'y avoit pas de quoi entretenir convenablement ce nombre de clercs accru sans bornes par trop de facilité de la part des évêques, l'empereur défend de faire des ordinations nouvelles avant que cette multitude de ministres ait été réduite au pied de la fondation.

¹ Proc. B. Pers. c. 24, 25.

On ne verra pas sans étonnement jusqu'où ce nombre montoit dès-lors. Il est statué que la grande église de Constantinople en particulier n'aura que soixante prêtres, cent diacres, quarante diaconesses, quatre-vingt-dix sous-diacres, cent dix lecteurs et vingt-cinq chantres; en tout quatre cent vingt-cinq ecclésiastiques, sans compter cent portiers, qui semblent n'être pas regardés comme clercs¹. Il est vrai que ce ciergé desservoit deux autres églises, avec la cathédrale.

Dans la nouvelle cinquième, il est à remarquer qu'on ne devoit point fonder de monastère sans la permission de l'évêque, et que c'étoit à lui de choisir l'abbé. Le noviciat duroit trois ans, pendant lesquels on ne portoit pas l'habit. A la prise d'habit étoit attachée la profession. Si quelque esclave se réfugioit dans un monastère pour s'y faire moine, il falloit que son maître le revendiquât dans le cours des trois années du noviciat, sans quoi l'esclave étoit affranchi par la profession.

Justinien fit d'autres réglemens, qui comblèrent de joie tous les gens de bien et les vrais citoyens. Il chassa de la ville les femmes de mauvaise vie, et donna une maison où l'on reçut toutes celles qui voulurent se convertir. On faisoit avant lui un commerce odieux et infâme d'enfants, que leurs propres parents mutiloient pour les vendre plus cher : Justinien défendit ces indignités, sous des peines dont la crainte pût étouffer le cri de l'avarice, qui étouffoit celui de la nature. La loi qui s'opposoit à ce que les charges fussent désormais vénales ne fut pas moins agréable au public, qui craignoit que la vénalité des emplois n'entraînât celle de la justice.

L'esprit actif de cet empereur n'oublia point la partie de la guerre. Dès le commencement de son règne, il montra une noble vigueur à soutenir la majesté de l'empire. Il envoya demander aux Perses quelques places enlevées aux derniers empereurs, et mit en même temps une armée puissante sur la frontière; il fallut en venir aux mains, et Bélisaire qui la commandoit, prit de force ce qu'on avoit refusé de restituer. Ce général reçut dans ces expéditions de grands services du roi des Huns et de celui des Hérules ou Elures, ainsi appelés

¹ Nov. § 10, c. 1.

à cause des marais qu'ils habitoient. Graëtis, roi de ces derniers, étant venu à Constantinople, fut si touché des spectacles magnifiques de religion qu'on lui donna, et des discours de l'empereur, qu'il se fit chrétien avec douze des principaux de sa nation, ses parents ou ses ministres. On engagea ensuite, par toute sorte de bons traitements, une partie de son peuple à l'imiter. Justinien leva lui-même le roi converti des fonts baptismaux.

Il leva de même Gordas roi des Huns, qui se fit aussi baptiser. Mais il paroît que le christianisme n'avoit pas si bien pris parmi les Huns que parmi les Hérules. Le roi Gordas étant à peine arrivé de Constantinople dans son pays, où il signala sa première ferveur par la ruine des temples et des idoles, ses sujets l'égorgèrent, se concertant pour cela avec son frère Monagère, qu'ils élevèrent sur le trône. Justinien fit aussi embrasser le christianisme aux Indiens nommés Axumites, aux Zanes qui occupoient une partie de l'Arménie, et aux Abasges qui habitoient les environs du Caucase. Il adoucit les mœurs féroces des Zanes, après les avoir vaincus par ses généraux, et il fit cesser parmi les Abasges la coutume barbare d'enlever aux parents leurs plus beaux enfants pour les faire eunuques et les vendre aux Romains. En Ethiopie, sur la frontière d'Égypte, les Blémyens et les Nobates, tributaires des Romains, faisoient encore des pratiques les plus révoltantes de l'idolâtrie. Les Blémyens en particulier sacrifioient souvent des hommes au soleil. L'empereur donna ordre à Narsès, qui commandoit dans ces quartiers, d'arrêter les sacrificateurs, d'abattre les temples, et d'envoyer les idoles à Constantinople 1.

Ce fut le même zèle dans le sein de l'empire, tant contre l'idolâtrie que contre l'hérésie; et s'il y a quelque reproche à faire ici à Justinien, c'est d'avoir poussé les choses jusqu'à l'excès. Il fit une multitude de parjures et d'hypocrites, réduisit quelques obstinés à se tuer de désespoir, occasiona même de dangereuses séditions. Il étoit si sévère contre les violeurs des lois publiées en faveur de la religion, que deux évêques

1 Evagr. IV, c. 20, etc. Theoph. p. 146 et seq.

ayant été convaincus d'impudicité peu après la publication d'un édit contre ce vice, il les fit déposer, mutiler ensuite, puis promener par toute la ville, précédés d'un orieur qui disoit : Apprenez, pasteurs des peuples, à ne point profaner la sainteté de votre caractère¹.

Il avoit compris les Samaritains parmi les hérétiques, et les voulut traiter avec la même rigueur, mais ils s'attroupèrent, prirent les armes, commirent les impiétés et les cruautés les plus inouïes, jusqu'à couper par morceaux des prêtres tout vifs, et faire frir leurs membres palpitants avec les reliques des martyrs. Le chef des révoltés se nommoit Julien, et avoit pour lieutenant un autre furieux nommé Sylvain, qui ne signala pas moins sa rage contre les fidèles. Saint Sabas lui avoit prédit dix ans auparavant, qu'il périroit par le feu. Pendant la plus grande fermentation des esprits, Julien vint à Scythopolis pour y tramer quelque trahison, fut reconnu, arrêté, et sur-le-champ brûlé au milieu de la ville.

Mais son fils Arsène, hardi et rusé menteur, eut le front d'aller à Constantinople, trouva moyen de se pousser bien avant dans les bonnes grâces, tant de l'empereur que de l'impératrice, et tourna tellement l'histoire de la mort de son père, qu'il leur inspira la plus vive indignation contre les chrétiens de Palestine. Cependant depuis les derniers ravages, cette province désolée avoit plus besoin que jamais de la faveur et des grâces du souverain. Il étoit impossible de payer les impositions ordinaires, et Pierre, patriarche de Jérusalem, de concert avec les évêques de sa dépendance, tentoit toutes les voies d'en obtenir la remise. Dans la conjoncture délicate des calomnies d'Arsène et des préventions de la cour, on n'imagina rien de plus efficace que d'engager le saint vieillard Sabas, qui vivoit encore, à faire de nouveau le voyage de Constantinople, et à se rendre le médiateur d'un peuple fidèle, dont le zèle peut-être un peu trop ardent faisoit tout le crime².

Il ne se fit pas presser, et partit sans délai, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingt-treize ans. L'empereur en fut instruit et touché. Il envoya ses galères au-devant de lui, avec le pa-

¹ Id. p. 251. Nov. LXV, 24. — ² Vit. S. Sab. c. 61.

triarque et deux autres évêques, se prosterna à ses pieds sitôt qu'il le vit, reçut sa bénédiction avec le témoignage de la vénération la plus profonde, puis lui baisa la tête, sur laquelle il disoit avoir aperçu une couronne de lumière. On accorda au saint beaucoup plus qu'il ne demandoit. L'empereur, informé de la vérité par un organe si sûr, tourna toute sa colère contre les Samaritains, principalement contre le fourbe Arsène, pour qui le charitable Sabas eut encore la générosité d'intercéder. Mais il eut aussi la consolation de le convertir avec toute sa faction. Justinien vouloit faire de grandes largesses aux solitaires, en considération de leur saint abbé, et leur assigner des revenus fixes et certains; mais Sabas s'opposa constamment à la libéralité du prince, en le suppliant de ne pas les priver parla des ressources beaucoup plus assurées qu'ils avoient dans le Seigneur, qui étoit, lui dit-il, leur riche partage, et qui avoit fait pleuvoir le pain du ciel dans les déserts. Ce que nous vous demandons, poursuivit-il d'un ton de prophète, c'est quelque secours pour les fidèles qui ont été pillés; c'est le rétablissement des églises brûlées par les infidèles, avec la fondation d'un hôpital pour la sainte cité. A ces conditions, et si vous continuez à extirper les hérésies, sachez que le Tout-Puissant ajoutera à vos états l'Afrique, la grande Rome, et le reste de l'empire d'Honorius, perdu par vos prédécesseurs. Justinien accorda tout. On commença par bâtir à Jérusalem un hôpital de deux cents lits, avec un revenu de quatre mille sous d'or, c'est-à-dire, d'environ vingt mille livres de notre monnoie, le sou d'or valant à peu près cent de nos sous. Le saint abbé, après une négociation si heureuse, ne tarda point à partir pour la Palestine, où il fut reçu en triomphe. Peu après il tomba malade, et mourut âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Son collègue et son ami, l'abbé saint Théodose, étoit mort trois ans auparavant.

Dans le temps que ces deux lumières du désert s'éteignoient en Orient, l'astre le plus brillant de la vie cénobitique se levoit au contraire pour l'Occident. Benoît, issu d'une famille distinguée, aux environs de Norsie en Italie, et de là envoyé à

1 Vit. S. Sab. c. 71.

Rome pour les études, y fut si effrayé de la corruption des jeunes gens de son âge, qu'il abandonna secrètement la ville, et se retira dans une caverne sauvage, à quarante milles de distance. Il y demeura trois ans, sans que personne en sût rien, excepté un seul moine du voisinage, nommé Romain, qui l'ayant trouvé dans sa grotte, le confirma dans son dessein, le revêtit de l'habit monastique, et lui fournit du pain pour sa nourriture. Après cet espace de temps, il fut découvert par des bergers, qui le voyant vêtu de peaux et caché dans les broussailles, s'en éloignèrent avec effroi, comme d'un monstre sauvage. Mais quand ils eurent reconnu la manière de vivre de ce digne serviteur de Dieu, leur crainte se changea en admiration et en une confiance religieuse. Ils l'écoutèrent comme un ange descendu du ciel, quittèrent, à ses exhortations, leurs premières mœurs, et l'imitèrent suivant leur portée. Le saint habitant de la caverne devint célèbre dans tout le voisinage; tout le monde accourut vers lui; un champ vaste et fertile s'ouvrit au zèle apostolique qu'il respiroit.

De peur néanmoins que l'orgueil ne corrompît ses vertus, Dieu permit qu'il fût humilié par la tentation. Un jour qu'il étoit seul, le souvenir d'une personne du sexe qu'il avoit vue autrefois, fit une telle impression sur son âme, qu'il lui vint en pensée de quitter sa solitude et tous ses pieux desseins. Mais bientôt irrité contre lui-même du péché qui régnoit malgré lui dans ses membres, et voyant près de là des touffes épaisses de ronces et d'orties, il se déponilla de tous ses vêtements, et se roula dans les épines jusqu'à ce que son corps fût tout en sang. Ce courage héroïque le délivra pour toujours du démon de la chair.

Non loin de sa retraite et près de Tivoli, étoit un monastère dont les moines qui venoient de perdre leur abbé, le prièrent instamment de le remplacer et de les conduire dans les sentiers étroits de la perfection. Il résista long-temps, en leur disant qu'ils ne s'accommoderoient pas de ses manières. La prédiction ne fut que trop vraie. Par une noirceur propre à de méchants moines, honteux de se révolter hautement contre un saint, et trop lâches pour quitter leurs mauvaises habitudes, ils résolurent de le faire périr secrètement, en lui donnant du vin

empoisonné; mais au moment de la table, tandis qu'il en faisoit la bénédiction selon sa coutume, le verre se cassa avec bruit, comme s'il eût été frappé d'un coup de pierre¹. Le saint connut en même temps par révélation de quel péril il étoit préservé; et se levant avec un air et un visage tranquilles: Dieu vous le pardonne, mes frères, leur dit-il; mais votre haine est aussi gratuite que cruelle. N'est-ce pas vous qui m'avez obligé d'être votre supérieur? Ne vous avois-je pas annoncé que vous ne vous accommoderiez point de moi? Cherchez enfin un maître qui vous convienne. Aussitôt il les quitta pour retourner à sa première solitude. Il y devint plus célèbre de jour en jour par ses miracles et par l'éclat de ses vertus. Les jeunes gens vinrent le trouver en foule, et les maisons de Rome les plus illustres lui donnèrent leurs enfants à élever. De ce nombre furent Maure, fils d'Equice, et Placide, fils du patrice Tertulle, l'un et l'autre des plus renommés dans la suite entre ses disciples. Enfin les prosélytes arrivèrent en si grand nombre, qu'il bâtit douze monastères, dont l'on montre encore les emplacements. Il mit dans chacun douze religieux avec un supérieur particulier.

Mais son plus fameux établissement, le chef-d'œuvre de la vie régulière et l'heureux berceau de l'ordre de saint Benoît, fut le monastère du Mont-Cassin, au royaume de Naples. Quand le saint abbé s'y rendit pour la première fois, il restoit sur cette montagne un ancien temple d'Apollon que les paysans du voisinage adoroient encore, et tout à l'entour, des bois consacrés où ils faisoient leurs cérémonies superstitieuses. Benoît y étant arrivé, brisa l'idole et l'autel, coupa le bois, eut assez d'empire sur l'esprit des idolâtres pour leur faire embrasser la foi, et bâtit, dans le temple même qu'il conserva, un oratoire de saint Martin, un autre de saint Jean, et tout près de là, son monastère.

Alors il jugea nécessaire de mettre par écrit ce qu'il s'étoit jusque-là contenté d'enseigner de vive voix, la bouche du supérieur ne suffisant plus à un si grand nombre de disciples, qui devoient se multiplier encore infiniment davantage par la

¹ Act. SS. Bened. c. 3.

suite des temps. Tout austère que nous paroît aujourd'hui la règle de saint Benoît, il ne s'y proposoit néanmoins que de réduire la perfection évangélique à des préceptes pratiques qui fussent à la portée d'un plus grand nombre de personnes, et il avoit spécialement en vue celles qui ne se sentoient pas la force de soutenir le genre de vie des premiers solitaires. La fin de cette règle, comme de toute la vie monastique, c'est de partager le temps entre le travail et la prière. Pendant l'hiver, on se levoit à deux heures pour l'office de la nuit, qui est nommé vigile, et composé comme aujourd'hui, quoique dans un ordre moins invariable et tant soit peu différent, d'une hymne, de psaumes, de leçons et de répons. Au point du jour, on devoit commencer laudes, que le saint appelle matines, et dans l'intervalle de ces deux offices, on s'occupoit de la méditation et de la lecture. L'office étant plus long les jours de fête et de dimanche, on s'y levoit plus matin, ainsi que pendant l'été; l'office du matin ou laudes, devant toujours se commencer à la pointe du jour, et l'office de la nuit devant le précéder de tout le temps requis pour les méditations ordinaires et pour les lectures. La distribution des psaumes pour chaque heure est marquée telle qu'on l'observe encore parmi les disciples du saint. Il paroît cependant qu'elle n'étoit pas aussi fixe, ou d'une obligation aussi stricte que dans les offices d'aujourd'hui, puisque le pieux instituteur dit positivement, que si quelqu'un n'est pas content de la distribution des psaumes, il peut les ranger autrement, pourvu qu'en chaque semaine on dise tout le psautier, que nos pères, ajouta-t-il, avoient la ferveur de réciter tout entier chaque jour.

Après l'office du matin, c'est-à-dire à six heures en été, et plus tard suivant le degré de jour ou les saisons, on alloit au travail qui duroit jusqu'à dix heures, puis on donnoit encore deux heures à la lecture. Après midi, il y avoit à peu près autant de travail que dans la matinée; en tout, sept heures au moins par jour. Il paroît cependant que dès-lors tous les moines n'étoient pas généralement et nécessairement occupés de travaux rudes et grossiers, tels que la culture de leurs terres et la récolte de leurs moissons; mais seulement quand la nécessité du lieu, ou la pauvreté les y obligeoit. On a pu, suivant

les circonstances, substituer les travaux de l'étude à ceux des mains; il a même convenu de le faire, quand la coutume s'est introduite de conférer les saints ordres au plus grand nombre des religieux. Ils étoient presque tous simples laïques, au temps de saint Benoît, et l'on ne croit pas que lui-même ait reçu aucun ordre ecclésiastique.

L'habit des moines étoit le vêtement ordinaire des pauvres ou des gens de la campagne, c'est-à-dire, la tunique; la cuculle dont l'étoffe varioit suivant les saisons, et pour le travail, le scapulaire plus large et plus court qu'à présent. Quant à la qualité des étoffes, on choisissoit les plus communes du pays: le saint abbé n'en marque pas la couleur. Les lits consistoient en une natte, ou une paillese piquée, un drap de serge, une couverture, un chevet, et l'on couchoit tout vêtu, afin d'être toujours prêt pour l'office.

Quant à la nourriture, on accorde pour chaque repas deux portions cuites, non compris une troisième portion des fruits ou des légumes qui croissoient dans les terres du monastère, et par jour une livre de pain, c'est-à-dire douze onces, qui faisoient la livre romaine. Pour la boisson, on accorde un demi-setier de vin, comme par indulgence, parce qu'il étoit devenu difficile, dit le saint abbé, de faire goûter aux moines plus d'abstinence en cette matière. Les heures des repas varioient suivant les saisons. Tout l'été, c'est-à-dire depuis Pâques jusqu'à la mi-septembre, on dinoit à sexte ou midi, et l'on soupoit au déclin du jour, si ce n'étoit les mercredis et vendredis qu'on jeûnoit, hors le seul temps pascal, jusqu'à l'heure de none. ou pour mieux dire, jusqu'à une heure et demie marquée par la règle pour la récitation de l'office de none. On dinoit à cette même heure durant tout l'automne et l'hiver. Pendant le carême, on mangeoit seulement au soir. Pour le souper, en quelque saison que ce fût, il devoit se faire de jour. Les moines faisoient la cuisine tour à tour; ce qui ne l'annonce pas fort avantageusement. On avoit beaucoup plus de soin des malades, à qui l'on accordoit toutes les viandes qui pouvoient leur être bonnes; au lieu que la chair des quadrupèdes étoit interdite aux religieux qui se portoit bien.

La règle attribue une grande autorité à l'abbé. Dans les

affaires, il doit consulter les anciens, et même assembler toute la communauté ou le chapitre pour les choses d'importance; mais après avoir pris l'avis de chacun, la décision dépend de lui seul, et tous doivent s'y soumettre. Personne, sans sa permission, ne doit recevoir ni présents ni lettres, ni sortir de l'enclos du monastère. Tels sont les points capitaux et les plus dignes de remarque dans la règle de saint Benoît, trouvée si sage, qu'elle est devenue avec le temps la règle presque universelle de tous les moines d'Occident. On rapporte la fondation du Mont-Cassin au pontificat de Félix III.

De son temps, et sous le règne d'Athalaric, roi des Goths en Italie, qui ne traita pas les catholiques avec moins d'équité que ne l'avoit fait Théodoric, son aïeul, dans son plus beau temps, on publia une loi digne d'attention, par la connoissance qu'elle nous donne du point où en étoit alors l'autorité temporelle des papes à Rome. Athalaric, ou plutôt Amalassonte mère du jeune roi et régente du royaume, en confirmation de l'ancienne coutume, ordonna que si quelqu'un vouloit actionner un clerc de l'Eglise romaine, il s'adresseroit premièrement au pape, et ne pourroit recourir au juge séculier qu'après avoir prouvé le déni de justice de la part de l'Eglise. Ainsi l'autorité ou juridiction temporelle des souverains pontifes ne s'étendoit encore que sur les clercs en défendant, avec appel au juge séculier.

Il n'en étoit pas de même du pouvoir et du régime purement spirituel, qui s'étendoit dans toutes les parties du monde chrétien. L'an 529, il se tint à Orange dans les Gaules, un concile dont la confession de foi fut aussitôt portée à Rome, pour être confirmée¹. Il y avoit encore dans les provinces méridionales de la Gaule quelque reste du semi-pélagianisme, qui avoit pris naissance dans les monastères les plus renommés pour leur ferveur, et qui en étoit d'autant plus difficile à extirper. Nous avons appris, disent les Pères au nombre de treize, y compris saint Césaire leur chef; nous avons appris que quelques personnes par simplicité conservent des sentiments peu conformes à la foi catholique; c'est pourquoi nous jugeons à propos de

¹ Tom. iv. Conc. p. 16.

faire recevoir certains chefs précis de doctrine qui en assurent l'intégrité.

Les articles qui suivent ce préambule sont au nombre de vingt-cinq, dont les huit premiers, en forme de canons, portent en substance : Que le péché d'Adam, passé du père aux descendants, nuit aux âmes aussi-bien qu'aux corps ; que la prière ne précède pas la grâce, mais que la grâce nous prévient pour nous faire prier ; que, ni la rémission des péchés, ni le commencement de la foi ne viennent pas de nous, mais de la grâce ; en un mot, que par les forces de la nature nous ne pouvons rien faire ni penser qui tende au salut. Nous devons donc enseigner et croire, conclut le saint concile, que par le péché du premier homme le libre arbitre est tellement affoibli, que personne, avant le Sauveur, n'a pu autrement que par la grâce du Sauveur, aimer Dieu comme il faut, croire en lui, ou faire le bien pour lui, ainsi qu'après l'avènement du Sauveur, le désir même du baptême vient purement de la grâce, et jamais de la nature. Nous n'en croyons pas moins, ajoute le concile, que tous les baptisés devant accomplir ce qui tend au salut de leur âme, ils le peuvent par le secours et la coopération de Jésus-Christ, s'ils veulent travailler fidèlement. Mais que quelques-uns soient prédestinés au mal, loin de le croire, nous détestons quiconque le croiroit, et nous lui disons anathème. Il y eut vers le même temps, sur le même objet de la grâce, un concile à Valence, où l'on confirma pareillement la doctrine catholique.

Celui de Vaison, du 5 novembre 529, ne fut qu'une entrevue de charité. On y fit cependant quelques canons dignes de remarque. Pour l'utilité du peuple, on commit aux prêtres le soin de prêcher dans les paroisses de la campagne, ainsi que dans les villes. Si quelque infirmité empêche le prêtre de prêcher, le diacre lira une homélie des Pères. A l'exemple du saint Siège et de l'Orient comme de l'Italie, on dira le *Kyrie eleison* dans nos églises ; et à toutes les messes, même au carême et des morts, on dira trois fois *Sanctus*, comme aux messes publiques. On récitera aussi dans nos églises le nom du pape ; et au *Gloria Patri*, on ajoutera *Sicut erat in principio*, comme il se pratique en Afrique et en Italie, à cause des ariens.

Dans le concile de Carpentras, tenu deux ans plus tôt, il avoit été ordonné que les dons faits aux églises de la campagne seroient tout entiers pour leurs clercs ou pour leurs réparations, si l'église cathédrale étoit assez riche; que si l'évêque n'a point assez de revenu pour la dépense qu'il est obligé de faire, après avoir laissé aux paroisses ce qui suffit, tant pour leur clergé que pour leurs réparations, il prendra le surplus:

L'église d'Espagne, sous la domination des Visigoths ariens, se monroit d'autant plus attentive à la conservation, soit du dogme, soit de la discipline, que le mélange des nations corrompues fournissoit une matière plus abondante à la vigilance. Non content d'insurger de nouvelles peines aux empoisonneurs et aux incestueux, le concile de Lérida pourvut à ce que les clercs, témoins assidus de la férocité des Barbares, ne se départissent pas pour cela des anciennes maximes de la douceur ecclésiastique. Il leur défendit, sous peine d'être exclus à jamais des ordres supérieurs, de répandre le sang humain pour quelque raison qu'on pût alléguer, même pour défendre une ville assiégée.

Le deuxième concile de Tolède, tenu en 527, confirma les canons anciens, touchant la continence des clercs et la défense des mariages entre parents en tout degré connu de parenté. Les interstices des ordinations sont marqués dans ce concile d'une manière nette et instructive. Les enfants destinés à la cléricature, porte le premier canon, seront d'abord tonsurés et mis au rang des lecteurs; quand ils auront dix-huit ans accomplis, on les avertira de la liberté où ils sont encore de se marier; que s'ils promettent librement de garder la continence, on les ordonnera sous-diacres à vingt ans; à vingt-cinq accomplis, si leur conduite a été édifiante, on leur conférera l'ordre du diaconat; si ayant été mariés, ils promettent en âge mûr, du consentement de leurs femmes, de garder la continence, ils pourront aspirer aux ordres sacrés. À la fin de ce concile, Tolède est qualifiée de métropole, et c'est la première fois qu'on lui donne ce titre.

C'étoit Boniface IV qui remplissoit alors la chaire de saint Pierre, pour laquelle il avoit été ordonné, le 15 octobre 530, un mois ou deux après la mort de Félix III. Boniface étoit Romain de naissance, mais Goth de nation. Son élection ne

fut pas du goût de tout le monde. On élut en même temps un certain Dioscore, qui étant mort un mois après, entraîna avec lui l'extinction du schisme. On dit que Boniface le fit condamner et anathématiser après sa mort : ce qu'on prit pour un ressentiment qui tenoit plus de la dureté de son origine barbare, que de la douceur convenable au vicaire du Sauveur des hommes. Il ne déplut pas moins en marquant le diacre Vigile pour son successeur et en forçant les évêques de s'engager par écrit à l'exécution du décret qu'il en fit faire dans un concile, le 12 novembre. Mais ayant bientôt reconnu sa faute, et s'étant aperçu qu'il avoit agi d'une manière toute contraire aux saints canons, il assembla un nouveau concile, fit annuler le premier, et brûla lui-même publiquement le décret par lequel il avoit prétendu lier les évêques. Le Seigneur laissa peu de temps ce pontife à la tête de son église. Boniface mourut au mois d'octobre ou de novembre de l'an 532, et il eut pour successeur Jean, surnommé Mercurio, Romain d'origine ainsi que de naissance, et prêtre du titre de saint Clément.

Sur la fin de Boniface, il y eut une affaire très-intéressante portée à son tribunal. Etienne, métropolitain de Larisse en Thessalie, accusé par-devant le patriarche de Constantinople, déclara qu'il ne relevoit point de ce siège, mais du pape comme tous les évêques de l'Illyrie. On ne laissa pas de le mener de force à Constantinople, où le patriarche Epiphane porta une sentence contre lui, en prenant toutes les mesures possibles, de peur qu'il ne s'échappât et ne se rendît à Rome. Mais si l'archevêque ne put y aller, il trouva moyen d'y faire passer sa plainte par Théodose, évêque d'Echine et l'un de ses suffragants. Celui-ci, en son nom et au nom de plusieurs autres évêques de la province de Thessalie, présenta requête contre la sentence prononcée à Constantinople, au préjudice de la juridiction du saint Siège. Il est incontestable, dit-il, que bien que le siège apostolique s'attribue à bon droit la primauté sur toutes les églises du monde, il a un droit tout particulier sur celles de l'Illyrie. Le pape assembla un concile dont le jugement ne nous est point parvenu dans sa teneur expresse,

mais qu'on sait avoir maintenu les droits du patriarcat d'Occident.

L'an 533, il se tint à Orléans un concile plus connu, et que l'on compte pour le second de cette ville. Il fut nombreux, et composé des évêques sujets des trois rois, Théodoric, Childebert et Clotaire. Ces princes chrétiens et barbares, qui firent long-temps un bizarre alliage des œuvres du zèle et des excès de la cruauté, après s'être souillés du sang de leurs propres neveux, des enfants de Clodomir dont ils vouloient envahir les états, rassemblèrent leurs évêques respectifs à Orléans, comme la ville le plus à portée des différents diocèses, pour travailler au rétablissement de la discipline. La simonie étoit un des plus grands maux qui affligéât l'Eglise, et de jour en jour elle prenoit de nouveaux accroissemens. Le concile ordonna de rejeter comme un réprouvé quiconque tenteroit d'obtenir l'épiscopat à prix d'argent. Il défendit à tout prêtre de demeurer avec des laïques, sous peine d'être privé des fonctions du sacerdoce : tant la corruption du siècle paroissoit contagieuse pour les ecclésiastiques, qui devoient demeurer seuls, ou avec des gens de leur état, dans une espèce de communauté. On renouvela la défense qui avoit déjà été faite d'ordonner les diaconesses, à cause de la fragilité du sexe, et l'on excommunia les abbés qui méprisoient les ordres des évêques.

Il y eut vingt-six évêques à ce concile, sans compter les députés de cinq absents. On croit qu'Honorat, archevêque de Bourges, y présida. On y vit cinq autres métropolitains, savoir, Flavius de Rouen, successeur de saint Gildard ou Godard, Léon de Sens, Injuriosus de Tours, Julien de Vienne, successeur de saint Avit, et Aspais d'Eause. Les Pères du concile prirent leur place à l'ordinaire, suivant la dignité de leur siège, sans égard au rang de l'ordination, quoi qu'en disent des auteurs, d'ailleurs très-exacts, qui peuvent avoir été trompés par l'ordre arbitraire des souscriptions. En effet, Chronope de Périgueux, dont la souscription suit celles d'Aspais d'Eause, de Léonce d'Orléans et d'Eleuthère d'Auxerre, étoit plus ancien dans l'épiscopat que ces trois évêques, puisqu'il avoit assisté au premier concile d'Orléans avec leurs prédécesseurs.

Flavius de Rouen est honoré dans son église, sous le nom de saint Flien, et l'on garde son corps à Saint-Martin de Pontoise. De son temps, le roi Clotaire fonda à Rouen le monastère de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui a pris dans la suite le nom de Saint-Ouent. Léon de Sens et Julien de Vienne sont aussi honorés comme saints. Quoiqu'Injuriosus n'ait pas reçu publiquement le même titre, il marqua pour tout ce qu'il jugeoit importer à la religion, un zèle qu'on ne trouve guère que dans les saints. Le roi Clotaire avoit ordonné que toutes les églises de son royaume lui payassent un tiers de leurs revenus. Plusieurs prélats, par un esprit de pusillanimité, ou par des vues encore plus blâmables d'intérêt et d'ambition, ne se mirent pas seulement en devoir de faire des remontrances : mais le digne successeur de saint Martin alla trouver le monarque, et lui fit si bien concevoir le danger de s'approprier les dons offerts à ce grand saint, que le roi se condamna lui-même, demanda pardon, et pria l'évêque d'intercéder pour lui auprès de son saint prédécesseur¹. Entre les autres évêques de ce concile, les plus renommés par leurs éminentes vertus sont saint Lo de Coutances, saint Eleuthère d'Auxerre, saint Innocent du Mans, saint Agrippin d'Autun et saint Gal d'Augvergne, tous honorés d'un culte particulier par l'Eglise

Saint Remi étoit mort dès le commencement de cette année 533. Il nous reste de lui un testament, dont la plus rigoureuse critique ne sauroit nier l'authenticité. Il institue ses héritiers, avec l'église de Reims, Loup, évêque de Soissons, et le prêtre Agricole ses neveux. Nous voyons par ses différentes donations, qu'il étoit fort riche en terres patrimoniales et en esclaves. Entre les dons faits à son église, le plus digne d'attention est un vase magnifique qu'il avoit reçu du roi Clovis, et dont il voulut qu'on fit un ciboire et un calice. Sur le calice qui devoit servir à la communion du peuple, il ordonna de graver trois vers latins qu'il avoit déjà fait mettre sur un vase de l'église de Laon, et qui témoignent de la manière la plus claire et la plus formelle, que le calice consacré contient le même sang qui a coulé des plaies du Rédempteur².

¹ Greg. Tur. *iv*, Hist. c. 1. — ² Tom. 1. *Bibl. nov. Lab.* p. 806.

Hincmare, évêque du même siècle long-temps après lui, rapporte que ce calice s'étoit conservé jusqu'à son temps, et qu'on le fondit pour tirer les captifs de la servitude des Normands. Saint Remi lègue au prêtre Agricole une vigne, à la charge de faire pour lui une offrande à l'autel les fêtes et les dimanches, et de donner tous les ans un repas aux prêtres et aux diacres de l'Eglise de Reims. Le zèle de la paix et de la concorde donna l'origine à ces festins de charité, qui devinrent peut-être trop communs dans les suivans.

Une multitude de saints et de saintes, fidèles aux leçons et aux exemples d'un si digne pasteur, édifièrent le pays de Reims sous son épiscopat. Mais rien ne parut plus admirable qu'une famille de sept vierges chrétiennes qui habitoient le voisinage. Elles avoient toutes reçu le voile de saint Albin de Châlons, et répondirent si parfaitement à ses espérances, que toutes méritèrent d'être honorées comme saintes. Ménéhou, la plus jeune, est la plus connue : c'est d'elle que la ville nommée auparavant Auxuène, a pris le nom de Sainte-Ménéhou. Vers le même temps, et dans la même province, on vit arriver une famille encore plus nombreuse de saints étrangers. Le plus renommé de la troupe qui consistoit en sept frères et trois sœurs, fut saint Gibrien qui la conduisoit. Ils avoient tous pris naissance en Irlande : mais la réputation des églises de la Gaule les y attira, et ils s'y consacrèrent aux exercices de la piété en différens monastères. Le nombre de ces pieux asiles s'y multiplioit de toute part.

Dans la seule province de Neustrie, nommée depuis Normandie, nous trouvons dès-lors trois célèbres instituteurs de la vie cénobitique dans les saints Marcou, Evroul et Vigor. Saint Marcou, originaire de Bayeux, fut ordonné prêtre par saint Possesseur de Coutances, et chargé d'annoncer la parole de Dieu. Il le fit avec tout le succès d'un apôtre qui confirme ce qu'il prêche par d'éclatans prodiges. Plusieurs prélats, secondant ses inclinations, se servirent de lui pour établir en diverses parties des Gaules différens monastères, dont celui de Nanteuil dans le Cotentin fut le premier. Son zèle le porta jusque dans la Grande-Bretagne, où il communiqua le même esprit de retraite et de détachement. Il vint terminer sa carrière

à Nanteuil, monastère ruiné depuis par les incursions des Normands, et dont le corps du saint fut transféré au diocèse de Laon, dans un lieu qui se nommoit alors Corbigni, et qui a pris insensiblement le nom de Saint-Marcou. Le roi Charles le Simple y fit bâtir un monastère, dont l'église est devenue fameuse par les fréquents miracles qui s'y firent, particulièrement pour la guérison des écrouelles.

C'étoit une ancienne coutume de nos rois de visiter les reliques de Saint-Marcou, immédiatement après leur sacre ; mais on en ignore l'origine, ainsi que le temps où ils peuvent avoir reçu du ciel le don de guérison, si convenable à la bienfaisance paternelle qui fit toujours leur caractère. Il est certain, par le témoignage de Guibert¹, abbé de Nogent, qui vivoit sur la fin du onzième siècle, que la confiance des peuples attribuoit dès-lors ce privilège aux monarques français, et que les gens éclairés en regardoient les heureux effets comme un miracle véritable. Les malades tourmentés d'humeurs froides, dit cet abbé, accouroient par troupes au roi Louis le Gros, qui leur tendoit la main avec bonté et les guérissoit en faisant sur eux le signe de la croix. On regardoit ce pouvoir merveilleux comme attaché à la piété héréditaire de nos rois ; en sorte que la nation se glorifioit de ce que les princes voisins n'osoient rien tenter de semblable. Ce n'est que depuis que les rois d'Angleterre se sont portés pour rois de France, qu'ils ont prétendu au don de guérir la même maladie.

Saint Evroul, homme de qualité de la cour de Childebert, après avoir renoncé à toutes les grandeurs terrestres et engagé sa femme à se faire religieuse, se retira au diocèse de Lisieux, dans la forêt d'Ouche qui n'étoit qu'un repaire de voleurs et d'assassins. Il convertit une partie de ces brigands, et se fit un si grand nombre de disciples, qu'il y eut jusqu'à quinze cents cellules autour de la sienne. Bientôt la libéralité des fidèles secondant ses pieux desseins, il bâtit quatorze monastères, tant d'hommes que de filles. Celui d'Ouche, qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Evroul, étoit le principal, et comme le chef-lieu de tous les autres. Il est un autre saint abbé de même nom, révééré comme un des patrons de la ville de Beauvais.

¹Guib. de pign. SS. C. 1.

Saint Vigor, quoiqu'évêque, n'honora pas moins la vie monastique. Il établit des monastères pendant son épiscopat, comme il avoit fait auparavant ; mais il n'en subsiste que celui de Cérisi, qui fut détruit avec les autres dans les incursions des Normands, puis rétabli par les ducs Robert et Guillaume son fils. Saint Vigor soutint la gloire du siège de Bayeux, qui se vantoit qu'entre sept évêques, les seuls qui eussent encore occupé ce siège, il n'y en avoit pas un qui ne fût compté au nombre des saints.

Saint Fridolin, originaire d'Irlande, donna d'abord de grands exemples au monastère de saint Hilaire de Poitiers, dont il fut abbé. Plein d'un zèle extraordinaire pour la gloire de ce Père de l'Église, il passa dans les régions orientales de l'empire français, dans les déserts des Vosges, dans le pays de Strashourg, au fond de la Suisse, érigeant partout des églises sous le nom du grand Hilaire, dont il y plaçoit quelques reliques. On peut juger de la vénération où fut saint Fridolin dans ces contrées, et surtout en Suisse, par les armes du canton de Glaris, qui ne sont autre chose que le portrait de cet illustre solitaire.

Les montagnes sauvages de l'Auvergne se virent également peuplées d'hommes tout célestes. Les plus renommés sont les saints Pourçain et Calais. Celui-ci embrassa la vie monastique dans le monastère de Ménat, passa dans celui de Mici, où il fut ordonné prêtre par l'évêque d'Orléans, puis s'avança dans le Maine, où il fonda le monastère qui porte son nom. Pourçain, d'esclave qu'il avoit été, devint abbé de Mirande dans son pays natal, couvrant de l'éclat de ses vertus la bassesse de sa première condition, et se rendant vénérable, tant à son souverain le duc d'Auvergne, qu'au roi Thierrî, qui faisoit la guerre dans cette province. Le bruit de sa vertu et de sa puissance auprès de Dieu croissant encore après sa mort, le monastère a quitté son nom de Mirande, pour prendre celui de Saint-Pourçain, aussi bien que la ville qui s'est formée à l'entour. Saint Junien et saint-Léonard, celui-ci abbé, l'autre reclus dans le Limousin, y ont de même changé le nom des villes par la célébrité du leur.

Mais de tous les saints qui honoroient alors la vie monas-

tique dans les Gaules, aucun ne l'emporte sur saint Jean, abbé et fondateur du monastère de Réomay en Bourgogne, ainsi appelé du ruisseau de la Réome, sur lequel il est situé¹. Le fond des observances très-vantées de Réomay, étoit la règle de saint Macaire d'Egypte, autant qu'elle peut convenir à nos climats. Mais le saint abbé Jean parcourut les monastères les plus renommés dans toute l'étendue des Gaules, pour en rapporter à ses disciples des observances entièrement praticables. Pour cet effet, il demeura inconnu pendant dix-huit mois, et non dix-huit ans, comme on l'a dit avec peu de vraisemblance, dans le monastère de Lérins, qui étoit au plus haut point de sa réputation. Il avoit un tel détachement de tout ce que l'homme a de plus cher au monde, et tant de soin d'inspirer à ses disciples l'éloignement des personnes du sexe, que sa mère l'étant venue visiter après une fort longue absence, il refusa de lui parler, et crut beaucoup faire de s'en laisser voir en passant devant elle. Après quoi il lui fit dire qu'ils ne se verroient plus sur la terre, et qu'elle tâchât de vivre de telle sorte qu'ils pussent se réunir dans le ciel. Ses austérités égaloient son abnégation ; ce qui ne l'empêcha point d'atteindre l'âge de cent vingt ans, sans éprouver aucune des incommodités de la vieillesse, sans avoir ni la vue, ni la mémoire affoiblie, ni même perdu une seule de ses dents. Il fut enterré dans son monastère, qui devint bientôt fameux par ses miracles, et prit le nom de Moutier-Saint-Jean. Dans la multitude de ses disciples, le plus célèbre est saint Seine, fondateur du monastère qui porte ce nom, ainsi que la ville qui s'y est formée proche les sources de la rivière de Seine.

De saintes vierges, de chastes veuves illustrèrent également l'église de Gaule, et n'y montrèrent ni moins d'ardeur, ni moins de constance dans les pratiques les plus austères de la vie religieuse, que les hommes les plus fervents. A Chartres, une dame nommée Nonégonde, ayant perdu deux filles qui faisoient toute sa consolation, conçut si vivement la fragilité de tout de qui nous attache à ce monde, qu'elle résolut d'y renoncer entièrement. Elle vécut d'abord recluse dans sa

¹ Vit. S. Joann. in Hist. Reom.

maison, ne mangeant que du pain d'orge qu'elle-même pétrissoit et cuisait sous la cendre. La célébrité du culte et du nom de saint Martin l'ayant attirée à Tours, elle y forma une communauté de jeunes vierges auprès de l'église qu'on appelle encore de là Saint-Pierre-le-Puellier, et qui fut dotée par la reine Clotilde¹.

Une sainte fille nommée Papule, nous fournit un exemple bien plus extraordinaire, mais qu'une multitude de miracles fait regarder comme l'effet d'une inspiration spéciale, qui seule peut le justifier. Papule ayant long-temps sollicité auprès de ses parents la permission de se faire religieuse, sans pouvoir l'obtenir, sortit enfin de la maison paternelle, prit un habit d'homme, et se fit recevoir en Touraine dans un monastère de religieux. Elle y passa trente ans habillée en moine, sans être reconnue. Ce ne fut que trois jours avant sa mort, que sa pudeur souffrant de la seule idée de sa prochaine sépulture, elle révéla son secret, afin que l'on commit à des femmes le soin de l'ensevelir².

C'étoit alors que le monastère de Mici, où se forma saint Calais, donnoit la plus grande édification au royaume d'Orléans, qui faisoit le partage de Clodomir. L'abbé saint Avit, qui avoit succédé à saint Mesmin, avoit le don de prophétie. Il eut connoissance que le roi Clodomir vouloit mettre à mort Sigismond, roi détrôné de Bourgogne et son prisonnier. L'ayant aussitôt trouvé : Prince, lui dit-il du ton assuré d'un prophète, si vous faites mourir Sigismond, vous périrez de la main de vos ennemis, et le sort que vous aurez fait subir à sa famille, sera la règle du vengeur des rois sur la vôtre³. Les conseils inhumains de la politique étoient tout différents de ceux de l'homme de Dieu. Clodomir se voyoit obligé de recommencer la guerre dans la Bourgogne, qu'il avoit crue subjuguée sans ressource ; il lui parut contre la prudence de laisser dans son royaume d'Orléans un ennemi, quoiqu'emprisonné, tel que Sigismond, tandis qu'il s'en éloignoit pour achever

¹ Greg. Tur. Vit. PP. c. 19. — ² Id. de Glor. Confess. c. 16. — ³ Greg. Tur. I. II, c. 6.

d'écraser la Bourgogne. Il ôta la vie, non-seulement à cet infortuné prince, mais à la reine sa femme et à deux princes leurs fils qui avoient été pris avec eux. Leurs corps furent ensuite jetés dans un puits, qu'on nomma le puits de saint Sigismond : car ce prince est honoré comme martyr, suivant l'usage assez ordinaire alors de déférer ce titre aux personnes vertueuses mises à mort injustement. Le roi de Bourgogne avoit lui-même commis une faute qui crioit vengeance, en faisant mourir son fils Sigeric, sur l'accusation d'une marâtre. Peu après il s'en repentit si sincèrement, qu'il pria le Seigneur de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il reçut en effet tous ces revers comme de justes châtimens, et ne cessa d'y adorer la main qui le frappoit.

Pour la prédiction de saint Avit, elle s'accomplit l'année même de la mort de Sigismond. Clodomir ayant attaqué les Bourguignons, qui s'étoient assemblés sous la conduite de Godemare, frère de leur malheureux roi, le ciel, pour mieux signaler sa vengeance, voulut que le roi d'Orléans périt en remportant la victoire. Ses frères commencèrent par se partager ses états, et la sainte reine Clotilde se chargea de ses trois enfants encore très-jeunes, Thibault, Gunthaire et Clodoald. Elle soutint vivement les intérêts de ces trois princes, ses petits fils, et pensoit à leur faire restituer l'héritage de leur père, quand Childeberr roi de Paris, invita Clotaire roi de Soissons, à le venir trouver pour traiter ensemble d'une affaire de grande importance. Les deux rois firent prier Clotilde, leur mère, de leur envoyer les enfants de Clodomir, parce qu'il étoit temps, disoient-ils, de les faire reconnoître pour héritiers du royaume d'Orléans. Rien ne pouvoit être plus agréable à cette digne mère, bien éloignée d'imaginer dans les rois ses fils, les atrocités dont ils alloient se rendre coupables.

Sitôt que les deux petits princes Thibault et Gunthaire furent dans le palais, d'où quelques gens affidés éloignèrent secrètement Clodoalde, plus jeune encore, on sépara ses deux aînés de leurs gouverneurs et du reste de leurs gens. Alors Childeberr et Clotaire envoyèrent à Clotilde une épée nue et une paire de ciseaux, lui faisant dire de choisir l'une ou l'autre

pour ses petits-fils, et de déclarer par-là ce qu'elle aimoit le mieux, ou qu'on les fit mourir, ou qu'on les réduisit à l'état de sujets, en leur coupant les cheveux. On sait que c'étoit le privilège de la famille royale de porter les cheveux longs. La reine ne consultant que ses sentiments d'horreur et d'indignation, fit une réponse que les deux rois parricides interprétèrent selon leur cruelle politique, et mirent aussitôt à exécution. Tout étoit prêt pour cette scène affreuse : les victimes tremblantes, le fer nu, les spectateurs tout pâles d'effroi. Le brutal Clotaire tire par le bras Thibault, l'ainé de ses neveux, âgé de dix ans, le jette par terre, et lui enfonçant un couteau sous l'aisselle, en habile assassin, il le tue du premier coup. A ce spectacle, Gunthaire, plus jeune de quelques années, fuit vers Childebert, et lui serre les genoux, en lui disant : Mon cher père, empêchez qu'on ne me tue comme mon frère. Childebert, qui vraisemblablement n'avoit pas prétendu pousser la tragédie jusqu'à l'effusion réelle du sang, ne put retenir ses larmes, et dit à Clotaire : Mon frère, accordez moi la vie de cet enfant, et je vous céderai tout ce qu'il vous plaira. Mais Clotaire furieux, et levant le poignard dégouttant de sang : C'est toi, lui dit-il, qui m'as engagé dans cette affaire ; il mourra, ou tu mourras pour lui. Childebert lui rejeta le jeune prince, qu'il poignarda sur le corps du premier. Sainte Clotilde fut inconsolable de la mort de ses petits-enfants, et plus encore du crime de son propre fils.

Après avoir fait de magnifiques funérailles aux jeunes princes, elle se retira à Tours, où elle acheva sa vie dans les gémissments, les exercices de la pénitence et de toutes les bonnes œuvres. Outre la collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier, possédée autrefois, comme on l'a vu, par des vierges chrétiennes, on compte parmi les magnifiques fondations de cette sainte reine, les monastères d'Andely, de Saint-Germain d'Auxerre et de Chelles. Le jeune prince Clodoalde, ou Cloud, qui avoit échappé au massacre, abandonna d'un grand cœur un royaume qui coûtoit tant de crimes, se coupa lui-même les cheveux, se retira auprès d'un saint solitaire nommé Sévérin, qui vivoit reclus à peu de distance de Paris, et se forma sous lui aux exercices de la vie monastique. Mais sa sainteté et ses mal-

heurs l'y rendant trop célèbre, il se retira en Provence, hors des états de ses oncles. Il revint long-temps après à Paris, où l'évêque Eusèbe l'ordonna prêtre; puis il bâtit, pour y finir ses jours, un monastère sur la Seine, dans un village qu'alors on appelloit Nogent, et qui a pris par la suite le nom de Saint-Cloud.

Il faut croire qu'au moins le roi Childebert se repentit sincèrement d'avoir causé la mort de ses neveux. Si l'emportement passager de son ambition fut capable de lui faire prendre une résolution dénaturée, ses inclinations naturelles, qui n'étoient pas mauvaises, le rappellèrent de ces excès avant même qu'ils fussent commis. N'ayant pu empêcher la consommation de ce crime, il le fit presque oublier par une multitude de vertus, et par son amour constant pour la religion. Son neveu Théodebert, roi d'Austrasic, ne montra pas moins de zèle pour la gloire de l'Eglise et la conservation de la discipline. Ce fut de concert qu'ils firent célébrer, au mois de mai de l'an 538, le troisième concile d'Orléans, qui ordonne si clairement aux sous-diacres et aux clercs supérieurs de garder la continence. Les infracteurs sont réduits à la communion laïque, et les évêques qui leur laisseront exercer leurs fonctions, condamnés à trois mois de pénitence. Le dix-septième canon porte que l'évêque ne pourra ôter à un clerc les biens ecclésiastiques qu'il tient de la libéralité de ses prédécesseurs, à moins qu'il ne lui donne l'administration d'une église ou d'un monastère. On ajoute que le clerc qui jouit de ces bienfaits ou bénéfices, doit rendre service à l'Eglise et obéissance à l'évêque : bénéfices, par conséquent qui faisoient dès-lors une sorte de titre inamovible, et dont l'évêque ne pouvoit priver à son gré les sujets pourvus. On voit aussi dans ce concile l'usage déjà établi dans l'Eglise d'exiger main-forte des magistrats, pour faire exécuter ses lois contre les hérétiques. Le canon trente-unième excommunie pour un an le juge laïque qui ne punira pas les honosiens et les autres sectaires convaincus d'avoir rebaptisé quelque catholique.

Outre les saints prélats que le second concile d'Orléans nous a fait connoître, saint Loup de Lyon qui présida au troisième, saint Pantagathe de Vienne, saint Arcade de Bourges,

saint Agricole de Châlons-sur-Saône, et saint Aubin d'Angers qui y assistèrent, donnèrent un grand lustre à l'église de France. Il paroît par le dénombrement entier de cette assemblée, que le roi Clotaire n'étoit pas de bonne intelligence avec les deux autres rois français, puisqu'on n'y trouve aucun évêque de ses états, quoiqu'il y en eût alors des plus distingués par toutes les qualités qui font les grands évêques. De ce nombre étoit incontestablement saint Vaast d'Arras, qui soutenant dans un âge très-avancé, la réputation de son plus bel âge, après avoir conservé invariablement la confiance du premier des rois très-chrétiens, jouissoit de la même considération auprès de son fils Clotaire, aussi juste estimateur de la vertu que peu vertueux.

Alors florissoit aussi dans le royaume de Soissons l'illustre saint Médard, dont le nom, après tant de temps, est encore honoré d'une manière spéciale en bien d'autres contrées de la Gaule. Il étoit né au village de Salenci près Noyon, d'un seigneur gaulois nommé Nectard, et d'une dame originaire de Rome, appelée Protagie¹. C'est ainsi qu'on interprète ce que les actes antiques de la vie de ce saint disent de son origine, quand ils donnent à sa mère, avec une précision réfléchie, la qualité de romaine, et à son père celle de gaulois, non de franc ou français. On rapporte la naissance de leur fils Médard, à l'année 456. Vers l'an 530, et par conséquent dans un âge avancé, parce que sa vertu avoit toujours redouté les distinctions, saint Remi l'ordonna évêque de Vermandois. Peu de temps après, Médard transféra son siège dans le château de Noyon, qu'il ne faut pas confondre avec la ville appelée par César *Noviodunum Belgarum*, et que tous les bons critiques ont prise pour Soissons. Noyon n'étoit alors qu'un château fortifié et peu ancien, construit apparemment contre les incursions des Huns. Le saint, en rapprochant ainsi son siège du lieu de sa naissance, ne pensa qu'à mettre l'église et les choses saintes mieux à couvert qu'elles n'avoient été, soit dans l'ancienne Auguste du Vermandois, aujourd'hui Saint-Quentin, soit dans Vermand, qui n'est plus qu'un village, et qui n'en

¹ Fortunat. Vit. S. Med. t. VIII, Spicit c. 2. — ² Miss. Verm.

conserve pas des droits moins plausibles au titre ancien de cité ou de capitale du pays : car il est difficile, pour ne pas dire impossible, de décider dans lequel de ces deux endroits fut le siège épiscopal, avant d'être transféré à Noyon ¹.

Rien ne montre mieux la haute idée qu'on avoit de Médard, que l'exception qu'on fit bientôt à son sujet des règles ordinaires de la discipline. Saint Eleuthère de Tournai étant mort, on crut qu'un tel pasteur ne pouvoit être bien remplacé que par un autre saint, et Médard fut élu, du consentement du roi, du peuple et du clergé, pour gouverner ce diocèse conjointement avec celui de Noyon. Ces deux églises unies de la sorte furent gouvernées par un même évêque pendant plus de six cents ans, chacune conservant sa cathédrale et tous ses droits séparés. Médard fit l'admiration de l'une et de l'autre, par des vertus et des œuvres aussi merveilleuses que cette longue union, dont elles furent le solide principe. Il mourut dans une extrême vieillesse, sous le règne de Clotaire, qui assista à ses funérailles, et fit transférer son corps près de Soissons, dans une terre qu'il consacra à la fondation du monastère qui porte encore le nom du saint.

Mais ce fut la sainte reine Radégonde qui donna les témoignages les plus affectueux de sa vénération et de sa reconnaissance à l'homme de Dieu, qu'elle regardoit comme son père en Jésus-Christ. Elle avoit été élevée dans le château d'Authies, au diocèse du saint évêque, qui le premier développa les heureux germes de la grâce dans cette âme pure, et visiblement prédestinée. Tous les attraits de la vertu empreints sur son front, une beauté qui avoit quelque chose de céleste, excitoient une sorte de vénération religieuse dans tous ceux qui la voyoient. Son origine étoit illustre, quoiqu'elle eût été réduite à la captivité dès sa tendre jeunesse. Fille du roi de Thuringe, elle devint captive de Clotaire, lorsque ce prince, avec le roi Thiéri son frère, conquit les états de l'infortuné Thuringien. Mais tout enfant qu'étoit alors Radégonde, son vainqueur en fut épris au premier coup d'œil qu'il porta sur elle. Jusqu'à ce qu'elle fût en âge de devenir sa femme, il la mit à Authies, qui avoit été une ville assez importante, à trois lieues de la

¹ Miss. Verm.

capitale du Vermandois et qui n'étoit plus qu'un château renommé pour la salubrité de l'air et la beauté du paysage. Il l'épousa dès qu'elle fut nubile; mais il parut bientôt que deux cœurs si différens dans leurs penchans et leurs goûts, ne pouvoient trouver leur bonheur ensemble. L'assiduité à la prière, les œuvres de miséricorde et d'humilité, les austérités même, la haire et le cilice sous les ornemens royaux; telle étoit la manière de vivre qu'aimoit la reine, et qui dut paroître bien étrange à la cour de Clotaire. Aussi se plaignit-il, peu après son mariage, d'avoir épousé une religieuse plutôt qu'une princesse¹. La sainte, de son côté, liée malgré elle à ce prince voluptueux, souvent le pressoit pour qu'il lui permit de se consacrer uniquement à Dieu. Enfin, comme il eut immolé sur de vains soupçons un frère de Radégonde, fait autrefois prisonnier avec elle, et le seul qui la consolât du massacre du reste de ses proches, elle redoubla ses instances, et obtint ce qu'elle demandoit.

Aussitôt elle se transporta vers son premier directeur, le saint évêque Médard, et le pria de la consacrer à Dieu sans retardement. Des seigneurs français qui se trouvoient présents, en détournèrent l'évêque, pour faire leur cour au roi dont ils connoissoient la légèreté, et dont ils prévoyoiient les regrets. Ils lui firent même quelque sorte de violence par leurs importunités, et le retirèrent de l'autel. Alors la généreuse princesse passa dans la sacristie, s'y revêtit elle-même de l'habit religieux, puis revint à l'évêque, qui fut si touché de sa magnanimité et de sa ferveur, qu'il la consacra sur-le-champ par l'imposition des mains. Il l'ordonna même diaconesse, nonobstant les canons du second concile d'Orléans, qui défendoient d'en ordonner davantage, mais qui n'étoient pas observés dans les états de Clotaire, dont les évêques n'y avoient point eu de part.

La sainte, après cela, distribua aux pauvres et aux autels ses bijoux et tous les ornemens sous lesquels elle n'avoit cessé de gémir depuis qu'elle les portoit; ensuite elle alla au tombeau de saint Martin offrir ce qui lui restoit de plus précieux, et se retira dans une terre que le roi lui avoit donnée sur les con-

¹ Fortunat. Vit. S. Rad. l. 1. c. 2.

fins de la Touraine et du Poitou. Sa nourriture n'y fut que du pain bis et de l'eau, avec quelque peu de légumes. Depuis sa consécration jusqu'à la fin de sa vie, elle s'abstint constamment de viande, de poisson, d'œufs, et même de fruits, et ne but ni vin ni bière. Durant le carême, elle se tenoit recluse dans une cellule, où elle ne prenoit de nourriture que de quatre en quatre jours. A l'exemple de plusieurs saints, elle mouloit elle-même par humilité le grain qui lui étoit nécessaire, et faisoit aussi son pain par le même motif. Clotaire, comme on l'avoit prévu, se repentit d'avoir consenti si vite à la retraite de la reine, et pensa bien des fois à la faire revenir à la cour; mais la sainte détourna par ses prières ce qu'elle redoutoit comme la plus funeste des infortunes.

Elle obtint même tout ce qu'il fallut pour bâtir un monastère à Poitiers, refusa d'y commander, et fit élire une autre abbesse à qui elle se soumit entièrement sans se réserver la disposition de quoi que ce fût. Les évêques de la province de Tours étant assemblés en concile, elle leur écrivit pour le bon ordre et la stabilité de son monastère. Suivant l'esprit de la règle de saint Césaire d'Arles, le concile décerna que ces religieuses une fois établies ne pourroient plus quitter leur état; et que si quelqu'une étoit assez malheureuse pour se marier, l'épouse et l'époux sacrilèges seroient excommuniés jusqu'à ce qu'ils se séparassent pour faire pénitence : preuve que dès-lors les vœux de religion faisoient une sorte d'empêchement dirimant au mariage. Ce fut pour ce monastère que le prêtre Fortunat composa l'hymne *Vexilla Regis*, en l'honneur de la vraie croix, dont la reine avoit obtenu de l'empereur Justin un morceau considérable, qu'elle vouloit exposer à la vénération publique avec la plus édifiante solennité.

Fortunat étoit Italien : mais ayant été guéri d'un grand mal aux yeux, avec l'huile d'une lampe qui brûloit devant un autel de saint Martin, il vint à son tombeau par reconnaissance, puis à Poitiers, près de sainte Radégonde, où il passa le reste de sa vie. On a conservé de cet auteur différentes poésies sur des sujets religieux et les vies de plusieurs saints; mais si ses vers ont du sentiment et assez d'harmonie, sa prose est pleine de rimes et d'antithèses affectées, dans le mauvais goût de son siècle.

Sainte Clotilde vivoit encore dans sa retraite de Tours, quand sainte Radégonde y arriva. Ainsi l'on vit tout à la fois deux femmes également illustres et généreuses, sacrifiant à l'humilité de Jésus-Christ ce que le monde a de plus éblouissant. Leurs inclinations toutes pareilles souffroient également des désordres et des divisions qui régnoient dans les différentes branches de la maison royale. Childebert et Clotaire mon- troient à toutes les Gaules, que le crime n'est pas le nœud d'une solide alliance. Après le massacre de leurs neveux, ils se brouillèrent avec si peu de ménagement, que Clotaire ayant pénétré dans la Normandie, Childebert et son neveu Théodébert vinrent le surprendre, et le mirent à deux doigts de sa perte dans la forêt de Routot, où il avoit été réduit à se retrancher comme il avoit pu. Mais à la prière des deux saintes le ciel ordonna visiblement d'une destinée qui les intéressoit avec tant de raison. Un furieux orage survenu tout à coup, porta la consternation dans l'âme des combattants les plus acharnés; et, ce qui est encore plus merveilleux, étouffa l'animosité dans le cœur des deux frères, qui parurent se réconcilier sincèrement¹. Telles étoient alors la plupart des entreprises de nos princes les uns contre les autres : il ne s'agissoit que d'amortir la première impétuosité de l'agresseur, pour faire manquer l'entreprise, en donnant aux sentiments de la nature le temps de se réveiller. Il n'en fut pas ainsi des deux guerres qu'entreprit vers le même temps l'empereur Justinien, et qui lui valurent deux couronnes; celle de l'Afrique, enlevée aux Vandales après cent sept ans de possession, et celle de l'Italie, ou du moins de l'ancienne Rome, reprise aux Ostrogoths après une possession de quarante-trois ans. Le prétexte de la guerre d'Afrique fut la vengeance que Justinien prétendoit tirer de Gélimer qui avoit dépouillé Hildéric, trouvant trop long le règne de ce foible prince auquel il devoit succéder. Dès l'année 533, on fit passer de Constantinople en Afrique une flotte de cinq cents voiles, moins redoutable encore par le nombre et la grandeur des navires, que par le mérite du général Bélisaire qui les commandoit. L'empereur voulut

¹ Greg. Tur. l. 3, c. 28.

que le patriarche lui-même donnât la bénédiction au vaisseau que montoit le général, et il y fit monter, par le même esprit de religion, un soldat qui venoit d'être baptisé. L'armée débarqua sans résistance et arriva près de Carthage le 13 septembre, veille de la fête de saint Cyprion, extraordinairement révééré dans cette capitale qu'il avoit gouvernée si saintement : circonstance qui fut prise pour un heureux pronostic des plus grands succès. Tout réussit en effet, et même au delà des espérances qu'on avoit conçues. Un esprit de vertige s'empara de Gélimer, qui sembloit avoir perdu la faculté de penser ou le pouvoir d'agir. Il ne prit d'autre mesure pour sa sûreté que de faire mourir, par un crime nouveau, le malheureux Hildéric dans la prison où il l'avoit tenu jusqu'à ce jour. Un combat livré par une partie de l'armée romaine contre le frère du tyran qui y fut tué, décida de tout. Le reste des Vandales prit la fuite. Gélimer lui-même, qui pouvoit tirer avantage du désordre de ceux qui poursuivoient, fut frappé d'une terreur panique à la nouvelle de la mort de son frère, s'éloigna précipitamment de Carthage, et laissa ainsi les habitants en liberté d'ouvrir leurs portes, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire. Pour donner plus de facilité aux assaillants, ils allumèrent des feux, et placèrent des lumières par toute la ville, pendant la nuit qui suivit la victoire. Les Vandales qui étoient restés dans l'enceinte des murs, loin de faire résistance, cherchèrent un asile dans les églises¹.

La prise de Carthage entraîna la conquête de toute l'Afrique, qui n'avoit point d'autre ville fortifiée, depuis que les Barbares, au commencement de leur invasion, avoient abattu les remparts de toutes les places, craignant beaucoup moins les attaques du dehors, que le soulèvement des citoyens. Cependant Gélimer sembla reprendre courage, et revint attaquer les Romains. Mais ils avoient tout le pays pour eux, et il essuya la déroute la plus complète; en sorte qu'il fut contraint de se réfugier chez les Maures. Enfin, il se retrancha sur une montagne, où il se vit bientôt bloqué, sans espérance d'échapper, et sans vouloir entendre à mettre bas les armes. C'étoit le

¹ Procop. 1 Vand. c. 21.

propre de ce prince de prendre toujours le plus mauvais parti. Après avoir enduré, pendant trois mois de la plus rigoureuse saison, toutes les incommodités imaginables et toutes les horreurs de la faim, il se soumit à un joug, qui, sans être plus déshonorant quelques mois plutôt, lui eût épargné ces extrémités affreuses.

Bélisaire ayant pourvu à la sûreté de sa conquête, repartit aussitôt pour Constantinople avec le roi son prisonnier, qui fit le plus bel ornement de son triomphe; car l'empereur Justinien, qui savoit récompenser ses grands capitaines d'une manière propre à les multiplier, décerna à celui-ci les honneurs des triomphes antiques, d'une manière si pompeuse, que tout le monde témoigna, avec les plus vives acclamations, que depuis que Rome obéissoit aux empereurs, l'on n'avoit vu aucun particulier triompher avec tant d'éclat. On peut se former une idée de cette magnificence, en se rappelant tout ce que les Vandales avoient emporté de Rome, après qu'ils l'eurent pillée sous la conduite de leur roi Genséric. Rien n'attira plus l'attention que les vases enlevés anciennement du temple de Jérusalem par l'empereur Tite, et que Genséric enleva de Rome à son tour. Un juif qui les vit, dit d'un ton de prophète, qu'il falloit bien se donner de garde de les laisser à la nouvelle Rome; que ce dépôt fatal, la vraie cause des malheurs de l'ancienne, ruinée par Genséric, venoit encore de causer la ruine des Vandales par l'armée des Romains; et qu'ils seroient partout suivis des mêmes fléaux, sinon dans les lieux sacrés de leur divine destination. Ces paroles firent plus d'impression sur Justinien, qu'on ne devoit le présumer de cet esprit supérieur. Il renvoya sur-le-champ ces monuments inestimables en Palestine, et les fit distribuer aux églises de Jérusalem.

Pendant le triomphe, Justinien étalant tout le faste de l'empire, étoit élevé sur un trône dans la place de l'Hippodrome, entouré du peuple immense de la capitale et des provinces, qu'avoit rassemblé la grandeur du spectacle. On lui présenta au milieu de tous ces spectateurs le malheureux Gélimer qui, après avoir porté ses yeux de tous côtés, s'écria par une réflexion bien tardive : Vanité des vanités, et tout n'est

que vanité. On le traita néanmoins fort humainement, et l'on révéra la royauté jusque dans un tyran qui s'étoit rendu coupable de la mort du roi Hildéric, issu du sang impérial de Valentinien. Si Justinien, dans les transports quelquefois mal réglés de sa passion pour les conversions, crut opérer celle de Gélimer, il y fut trompé. Ou le titre de patrice parut peu de chose au prince arien, après celui de roi qu'il avoit porté, ou la gloire de le sacrifier à sa religion lui parut préférable. Il ne montra qu'un attachement opiniâtre à l'arianisme, dans les terres qui furent assignées en Galatie pour la retraite et la subsistance de ce prince.

L'empereur rétablit le gouvernement romain dans l'Afrique, et la divisa en sept provinces, chacune avec son président, qui tous relevoient du préfet du prétoire, résidant à Carthage. On s'occupa sérieusement à y faire refleurir la religion catholique, et à réparer les dommages causés par plus de cent ans d'une domination hérétique et barbare. On étendit même les anciennes limites de la foi, qu'on fit connoître à plusieurs peuples maures, surtout de ceux qu'on nommoit pacifiques, à cause de leur fidélité à observer les traités avec les Romains. Boniface, évêque de Carthage, étant mort, son successeur Réparat convoqua un concile général de toute l'Afrique : ce qui ne s'étoit pas vu depuis le commencement des persécutions. Il s'y trouva deux cent dix-sept évêques, qui versèrent des larmes de joie en se voyant si tranquilles et en si grand nombre après tout ce qu'ils avoient souffert. Les évêques ariens aussitôt après que la secte eut perdu l'avantage d'être la religion de la cour, vinrent abjurer en si grand nombre, qu'on douta s'il étoit prudent de leur conserver leur rang et leur état.

On consulta le souverain pontife. Jean Mercure, ou Jean II, venoit de mourir, après un pontificat d'environ trois ans et demi. Agapit, archidiacre de l'Eglise romaine, qui lui avoit succédé deux mois et demi après, c'est-à-dire, le 22 janvier 533, reçut la lettre des évêques africains. Son avis fut qu'il falloit se conformer exactement aux canons qui défendent, de promouvoir aux saints ordres et d'y conserver les hérétiques réconciliés. Il ordonna néanmoins de pourvoir à leur subsistance honnête. Tout ce qu'ils peuvent demander au delà,

ajouta-t-il, n'est qu'un reste d'ambition qui doit faire craindre que leur conversion ne soit pas solide. D'un autre côté, l'empereur à qui le concile de Carthage écrivit encore, étoit d'avis qu'on leur conservât leur rang, et il le manda au pape, mais avec la déférence convenable. Il lui fit, dans la même lettre sa profession de foi, voulant, en fils docile de l'Eglise, avoir des marques de communion de la part de son nouveau chef, dès son entrée au pontificat. Agapit approuva cette confession de foi parce qu'il la trouva conforme aux règles des Pères, ainsi qu'il s'en exprime; et non pas, ajoute-il formellement, que nous attribuions quelque autorité à un laïque, en ce qui touche la doctrine avis excellent pour ce prince, dont lesage : pontife sembloit prévoir les écarts futurs, et craindre la démangeaison naturelle à s'ingérer dans les choses de la religion.

A l'occasion du monastère de Ruspe, fondé par saint Fulgence, le concile d'Afrique, consulté par Félicien, successeur du saint évêque, répondit qu'il ne falloit rien changer à ce qui avoit été ordonné par l'archevêque Boniface, et que tous les monastères en général devoient jouir d'une pleine liberté, aux conditions prescrites par les conciles; savoir, que les moines s'adresseroient à l'évêque diocésain, pour l'ordination des cleres et la consécration des oratoires; que du reste ils seroient sous la conduite de leurs abbés, et que l'abbé étant mort, ils en élisoient un autre, sans que l'évêque s'en attribuât le choix. Ce même concile demanda à l'empereur la restitution des biens et des droits des églises d'Afrique, usurpés par les Vandales: ce qui fut accordé, à condition que les terres restituées paieroient les tributs. Ainsi chaque événement fournissoit à l'Afrique un nouveau sujet de s'applaudir d'avoir changé de maître.

Justinien n'étoit pas moins satisfait de l'attachement des Africains, et cette heureuse conquête le fit penser à une autre encore beaucoup plus importante. Il étoit en forces, pourvu de troupes et de navires, et ce qui est au-dessus de tout cela, d'un général victorieux, aussi cher à son armée que formidable aux ennemis. Il ne manquoit qu'une raison d'attaquer les Goths, pour rentrer dans les droits des anciens empereurs

sur la capitale et l'apanage le plus naturel de l'empire. La guerre est bientôt résolue, quand les choses en sont à ce terme. Le jeune roi Athalaric étant mort dans ces conjonctures, et Théodat lui ayant succédé dans son royaume d'Italie, la princesse Amalassonte dont il étoit cousin et qui lui avoit donné le trône, prétendit le gouverner comme elle avoit gouverné son fils. Mais Théodat, oubliant ce qu'il devoit à cette grande reine, l'envoya en exil et l'y fit étrangler dans un bain. L'empereur se porta pour vengeur d'Amalassonte, et ne manqua point de charger le vaillant Bélisaire de l'exécution de ses vengeances. Bientôt la Sicile marqua son ardeur à rentrer sous la domination impériale; les mêmes dispositions se communiquèrent de proche en proche : la fermentation de toute l'Italie annonça une révolution générale.

Théodat, pour conjurer l'orage, obligea le pape Agapit d'aller à Constantinople, le chargea de conclure la paix à toute condition, et menaça, si l'on n'arrêtoit l'impétuosité de l'empereur, de faire mourir tous les sénateurs, avec leurs femmes et leurs enfants. Il fallut partir précipitamment, quoique ce charitable pontife, épuisé par l'abondance de ses aumônes, n'eût d'autres ressources pour les frais du voyage, que d'engager les vases sacrés de l'église de Saint-Pierre. Il emmena cependant avec lui, comme un cortège indispensable pour sa dignité, cinq évêques revêtus du titre de légats, et plusieurs autres ecclésiastiques. Quoique Justinien fût bien déterminé à rejeter les propositions de Théodat, dont les troupes venoient d'exercer des hostilités dans la Dalmatie, il ne laissa pas de faire au pape la réception la plus honorable, et d'envoyer au-devant de lui des personnes de la première distinction. Agapit leur donna de grands témoignages de sa reconnoissance; mais il ne voulut pas voir le patriarche. C'étoit Antoine de Trébizonde, très-suspect en matière de foi, et qui, par la protection de l'impératrice Théodora, infectée elle-même de l'eutychianisme, avoit remplacé depuis peu Epiphane dans la chaire de Constantinople. Le souverain pontife sentit bientôt l'impossibilité de rien obtenir de l'empereur pour le roi Théodat. Il laissa ces affaires d'état, et s'efforça de rendre son voyage utile à la religion.

L'impératrice et l'empereur par les insinuations de cette adroite princesse, avoient fort à cœur de faire recevoir Anthime à la communion pontificale¹. L'impératrice offrit en secret de grands présents au pontife, et lui fit ensuite des menaces. Justinien vint à l'appui, et dans la chaleur de l'explication, il s'échappa jusqu'à dire au vicaire de Jésus-Christ : Ou rendez-vous à nos désirs, ou je vous fais transporter en exil. Agapit répondit d'un air de sérénité et de gaieté même : Me suis-je trompé, seigneur ? et croyant voir dans Justinien le plus chrétien des empereurs, me trouverois-je devant un Dioclétien ? Mais tout méprisable que je suis moi-même, sachez que je méprise tous les périls. Cependant, pour vous convaincre que votre patriarche mérite l'affront qu'il essuie, ajouta le prudent pontife, proposez-lui de reconnoître deux natures en Jésus-Christ. On fit venir Anthime, qui ne voulut jamais confesser les deux natures. Justinien fit réparation au souverain pontife, et tournant toute son indignation contre le fourbe patriarche, dont il reconnoissoit si clairement l'hérésie, il craignit de prendre la moindre part à sa communion, voulut qu'il fût déposé et traité suivant toute la rigueur des canons. À la place d'Anthime, on élut Mennas, natif d'Alexandrie, supérieur du grand hôpital de Saint-Samson de Constantinople, et non moins recommandable par ses lumières et l'intégrité de ses mœurs, que par la pureté de sa foi. Il reçut la consécration de la main d'Agapit, au grand contentement de peuple et de tout le clergé, qui voyoient pour la première fois un évêque d'Orient sacré par un pape.

Agapit reçut après cela une requête, présentée par Marien prêtre et exarque des monastères de Constantinople, au nom de tous les moines de l'église orientale². On demandoit au pape, qu'il fût procédé ultérieurement, tant contre Anthime, encore évêque de Trébizonde, que contre les anciens évêques d'Antioche et d'Apamée, Sévère et Pierre; non qu'ils ne soient condamnés suffisamment l'un et l'autre, porte la requête, mais afin de les chasser de Constantinople, ainsi que plusieurs autres hérétiques, qui s'insinuent dans les maisons particu-

¹ Liberat. Brevic. c. 21. Libell. t. v. Conc. p. 32. — ² Tom. v. Conc. p. 21.

lières de la ville et des faubourgs, y élèvent des autels, y forment des oratoires, surprennent la confiance des personnes constituées en charge, et séduisent principalement les femmes par leurs nouveautés.

Agapit envoya cette requête à Justinien. Mais avant que l'affaire se terminât, le pape tomba dans une maladie dont il mourut le 22 avril 536, après dix mois de pontificat. Il se disposoit à repartir pour l'Italie, et déjà il avoit déclaré le diacre Pélagie qu'il avoit à sa suite, son apocrisiaire ou légat auprès de l'empereur.

Pour achever ce que le pape avoit commencé, on assembla un concile¹, où avec cinquante-deux évêques, se trouvèrent cinquante-quatre abbés de Constantinople ou des environs; tant la vie solitaire étoit encore en recommandation dans l'empire. La première session se tint le 2 mai; la cinquième et dernière le 4 seulement, les Pères ayant soin, nonobstant la clarté de la cause, d'observer les délais des citations et toutes les formes ordinaires du droit. Ce fut le patriarche Mennas qui recueillit les avis, et les Romains les premiers dirent le leur en ces termes: Le pape Hormisdas ayant condamné depuis long-temps Sévère, Pierre et leurs complices, nous les tenons pour bien et dûment condamnés, avec les écrits impies de Sévère, soit contre les décrets du concile de Chalcedoine, soit contre les lettres de saint Léon. Nous comprenons Zoara dans le même anathème, et tous ceux qui participent à leur communion. Ce Zoara étoit un moine eutychien fort dangereux par ses intrigues. Chaque Père dit ensuite anathème à Sévère et à Pierre, comme déjà condamnés, à Zoara, aux écrits de Sévère, et le patriarche Mennas prononça le jugement: l'exécution en fut laissée à l'empereur, qui poussa le zèle jusqu'à défendre de transcrire les écrits de Sévère, sous peine d'avoir le poing coupé.

Il publia vers le même temps plusieurs autres lois pour la police extérieure de l'Eglise. Telle est celle qui pourvoit aux frais des funérailles. Il y avoit à Constantinople onze cents boutiques chargées d'y subvenir. Huit cents fournissoient les

¹ Libell. t. V. Conc. init.

fossoyeurs qu'on tiroit de tous les corps de métier, et les trois cents autres contribuoient en argent. Ainsi tous les enterrements se faisoient d'une manière gratuite, à moins que quelqu'un n'y voulût un appareil extraordinaire. Chaque corps étoit accompagné de huit religieuses chargées de chanter, et de trois acolytes.

En statuant sur les droits de fondation, on arrêta que les fondateurs des églises n'en pourroient pas instituer les clercs de leur propre autorité, mais qu'ils les présenteroient pour cet effet à l'évêque : ce qui marque l'origine du droit de patronage dans l'église d'Orient, comme nous l'avons marqué au premier concile d'Orange, pour les églises d'Occident. Il est dit que celui qui rétablira une église ruinée, passera pour fondateur ; mais dans tous les cas, il faut que le fondateur agisse de concert avec l'évêque du lieu.

En réformant les contributions simoniaques, Justinien dit qu'on pourra continuer de donner pour l'intronisation des prélats, ce que permettent les anciennes coutumes, c'est-à-dire, vingt livres d'or au plus pour la consécration du pape ou de l'un des quatre patriarches ; quatre cents sous d'or, pour celle des autres évêques, y compris les frais des notaires ou autres officiers, et toujours en proportion du revenu des églises. Il est aussi permis à un clerc de faire les libéralités autorisée par la coutume, envers les ministres de l'évêque qui l'ordonne, pourvu que ce présent n'excède pas une année du revenu. On voit ici l'ancienneté des annates, ou d'une contribution toute semblable à ce que nous nommons ainsi.

Il est encore statué, que ni les évêques, ni les moines ne sauroient être tuteurs. Les prêtres et les autres clercs le peuvent être, s'ils y consentent ; mais on ne sauroit les y forcer. Il est défendu généralement aux ecclésiastiques de prendre des fermes ou des commissions, et de se charger d'aucune affaire temporelle, si ce n'est pour les églises. Ils ne peuvent sortir de leur diocèse qu'avec la permission par écrit du métropolitain, qu'avec celle du patriarche même ou de l'empereur s'il est question d'aller à la capitale, ni s'absenter plus d'un an, à peine de privation de leurs revenus, ou de déposition, selon les circonstances. Les évêques ne peuvent être traduits malgré eux

par-devant les juges séculiers, pour quelque cause que ce soit. Si des évêques de même province ont un différend ensemble, ils seront jugés par le métropolitain assisté des autres évêques de la province, et pourront en appeler au patriarche, mais non au-delà : ce qui ne doit s'entendre que des affaires civiles, comme il est clair par toute la suite de cette loi. Il en sera de même, si un particulier, clerc ou laïque, a une affaire contre son évêque. Le métropolitain ne peut être cité que devant le patriarche; les clercs et les moines, en matière civile, seront d'abord poursuivis devant l'évêque, et le juge du lieu exécutera la sentence, si les parties y acquiescent. Si l'une des parties réclame, pourvu qu'elle le fasse dans les dix premiers jours, le juge prendra connoissance de la cause, et le jugement qu'il rendra sera sans appel, s'il confirme la sentence de l'évêque, que s'il l'infirme, on pourra appeler en la manière accoutumée. En matière criminelle, les ecclésiastiques peuvent être attaqués, ou par-devant l'évêque, ou par-devant le juge laïque, au choix de l'accusateur. Si l'on commence par le tribunal de l'évêque; après que l'accusé sera convaincu et déposé, le juge séculier le fera prendre, et le jugera suivant les lois. Si l'on s'est d'abord adressé à ce juge, il communiquera le procès à l'évêque, dès que l'accusé aura été convaincu; et si l'évêque juge aussi l'accusé coupable, il le déposera canoniquement, afin que le juge le punisse selon les lois. S'il ne le trouvoit pas convaincu, il différerait la dégradation, l'accusé demeurant en état. Dans cette conjoncture, l'évêque et le juge feront chacun leur rapport à l'empereur.

Les détails précédents peuvent donner quelques notions sur l'article intéressant du concours des deux juridictions dans les procédures ecclésiastiques. Ce qui suit va nous présenter l'idée que les Grecs avoient encore de la dignité du pontife romain, et nous convaincre qu'ils n'avoient par prétendu y déroger dans ce qu'ils avoient fait à la fin du concile de Chalcedoine. Nous regardons, dit Justinien, les quatre conciles comme les saintes Ecritures; et suivant leurs réglemens, nous voulons que le très-saint pape de l'ancienne Rome soit le premier de tous les prêtres. Le bienheureux archevêque de la nouvelle, ou de Constantinople, n'aura le premier rang qu'après le saint Siège apostolique.

On aura peut-être été surpris de voir Justinien s'arroger sur le droit d'intronisation des souverains pontifes, comme sur ceux des patriarches d'Orient. La raison en est que cet empereur, alors maître temporel de Rome et de l'Italie, y exerçoit le même pouvoir de législation que dans le reste de l'empire. Bélisaire, chargé de la guerre des Goths, comme il l'avoit été de celle des Vandales, n'y eut pas des succès moins rapides. L'empereur, pour le rendre plus respectable aux Romains, en réveillant les idées de leur ancienne grandeur, l'avoit honoré du consulat, et l'avoit même créé seul consul : dignité qu'il abolit tout-à-fait par la suite. Ce général n'eut pas plutôt passé de Sicile dans le continent de l'Italie, que toutes les villes de l'Abruzze et de la Lucanie se soumirent. La Campanie plia de même. Naples, munie d'une bonne garnison, se mit en devoir de résister : mais ayant été surprise par une partie des assiégeants qui s'y coulèrent de nuit par un aqueduc, elle essuya toutes les calamités d'une ville prise d'assaut. La terreur de cet exemple soumit les meilleures places et les plus belles provinces¹.

En vain Théodat espéra-t-il arrêter la défection, en confiant l'armée à Vitigès, l'un de ses sujets qu'il se croyoit le plus affidé, et qui dans une condition médiocre avoit une haute réputation de valeur. L'infortuné roi comptoit se l'attacher à jamais par une élévation supérieure à sa naissance, et il ne fit qu'accélérer sa propre chute. Les Goths qui accusoient leur souverain de lâcheté, proclamèrent Vitigès en sa place. Théodat à cette nouvelle, s'enfuit vers Ravenne, mais il fut assassiné en chemin.

Rome n'en fut pas mieux conservée pour avoir changé de maître. Cette grande ville chassa la garnison des Goths, et se rendit à Bélisaire qu'elle avoit appelé en même temps ; de telle façon que les Romains entrèrent par une porte, tandis que par la porte opposée tous les Goths s'échappèrent avec précipitation, excepté leur nouveau roi qui préféra la captivité au déshonneur de la fuite. Ainsi la ville de Rome rentra-t-elle, sans effusion de sang, sous la domination des empereurs, le 10 dé-

¹ Procop. Bell. Goth.

cembre 536, soixante ans après qu'elle avoit été prise par Odoacre, roi des Hérules et premier roi d'Italie. L'historien Procope dit que ce fut par les conseils du pape Silvère que Rome se rendit.

Il avoit été élevé au pontificat, au mois de juin de cette année 536, c'est-à-dire, environ deux mois après la mort de son prédécesseur Agapit, vers le temps où la nouvelle en avoit pu parvenir de Constantinople à Rome. L'autorité du roi Théodat avoit eu pour le moins autant de part à l'élection, que les suffrages du clergé, dont quelques membres refusèrent d'abord de reconnoître le nouveau pontife. Toutefois quand ils le virent ordonné, ils se soumirent à lui, comme à leur pasteur légitime. Soit donc en vertu de cette élection, soit par cette ratification unanime, Silvère étoit incontestablement le chef de l'Eglise, quand l'impératrice Théodore se mit en tête de lui substituer Vigile, diacre de l'Eglise romaine, et resté à Constantinople¹.

¹ Tout ce qu'on raconte du pape Vigile, sur son élévation au pontificat, est très-suspect, pour ne pas dire plus. Lors qu'il fut nommé, saint Silvère étoit sorti de Rome depuis cinq jours, et ses ennemis, maîtres de la ville et intéressés à le faire remplacer, lurent laisser croire qu'il ne vivoit plus, puisqu'il étoit, selon eux, convaincu d'un crime d'état ou d'intelligence avec Vitigès qui alors assiégeoit Belisaire dans Rome. Rien donc d'extraordinaire dans la nomination de Vigile (qui quatre ans plus tôt avoit déjà été désigné) en la place de Silvère qu'on ne devoit plus revoir et que dès-lors on pouvoit croire avoir été mis à mort. Ce qui vient à l'appui, c'est qu'il n'y eut aucune réclamation dans l'Occident et que son ordination ne fut nullement contestée. Quant à la prétendue convention avec l'impératrice, les événements démontrent le contraire : il débuta par frapper d'anathème Anthime et Sévère, c'est-à-dire les personnages qu'il eût été intéressé à ménager, d'abord pour tenir sa promesse, et ensuite pour n'être pas lui-même traité comme Silvère par l'implacable Théodora. Un fourbe, un simoniaque, un ambitieux, tel qu'on l'a dépeint, eût craint de déplaire à cette femme toute-puissante, et ne se fût pas fait scrupule de lui tenir parole, (si cette parole eût été donnée.) Il faut donc que Vigile ait été calomnié dans l'histoire ; ce qui d'ailleurs ne lui seroit pas particulier. Or, on sait quels furent ses démêlés avec les Grecs au 3.^e concile général et à l'occasion des trois chapitres ; et on sait aussi que tous les faits qu'on lui impute reposent sur les accusations et les manœuvres des hérétiques acéphales et de ces Grecs qui, malgré leur crédit à la cour, ne purent le faire descendre à tout ce qu'ils désiroient. Leurs calomnies ont servi de base aux premiers historiens, dont la critique n'étoit rien moins que sévère ; et répétées de proche en proche, elles nous sont arrivées sous les dehors de l'histoire véritable. C'est ce qu'ont déjà reconnu de savants et laborieux critiques, qu'on ne sauroit

Elle l'avoit sondé, et avoit cru découvrir en lui toutes les qualités convenables au dessein qu'elle méditoit; une passion de s'élever à qui rien n'étoit sacré, une audace capable de tout tenter, et en même temps assez d'empire sur lui-même, ou assez de dissimulation, pour tromper tous les yeux ouverts sur la plus éminente et la plus sainte dignité de l'Église, et pour en sauver toutes les bienséances par sa régularité extérieure¹. L'impératrice l'ayant fait appeler, lui proposa, avec tous les artifices de la séduction, les vues qu'elle avoit sur lui. Elle lui dit qu'elle regardoit comme une indignité dans l'Église, d'y laisser le premier mérite au rang subalterne; qu'il falloit justifier cette estime par une grandeur de zèle et de courage, capable de faire triompher de l'ignorance et de l'adulation la vérité presque anéantie; qu'il étoit question de proscrire le concile de Chalcedoine, de s'unir pour cela, et de communiquer avec les véritables évêques des grands sièges, Anthime de Constantinople, Théodose d'Alexandrie et Sévère d'Antioche; qu'à ces conditions, elle lui donneroit des ordres pour Bélisaire, et sept cents livres d'or, moyens qui étoient nécessaires dans les conjonctures présentes pour le bien de l'Église, et qui lèveroient infailliblement toute difficulté. C'est ainsi qu'elle coloroit l'attentat le plus odieux,

soupponner d'avoir entrepris de justifier ou de flatter le saint Siège. Voici ce qu'on lit, sur Vigile, dans l'Art de vérifier les dates :

« Vigile, fils du consul Jean, et diacre de l'Église romaine, ordonné le 22 novembre 537, du vivant de Silvère, fut reconnu pour pape légitime depuis son ordination, quoiqu'elle fût contre les règles. La réputation de ce pape a beaucoup souffert, et n'est pas encore lavée des accusations formées contre lui au sujet de son entrée sur le saint Siège. Ses différentes démarches, par rapport aux trois fameux chapitres, qu'il a approuvés et condamnés à l'alternative, ont encore fait beaucoup de tort à sa mémoire, et lui ont attiré grand nombre d'ennemis. Mais D. Constant a démontré, dans une dissertation manuscrite qui est entre nos mains, que tous les reproches faits à ce pape n'ont d'autre fondement que des lettres fabriquées sous son nom et envoyées en Italie par les acéphales, lorsqu'il refusoit à Constantinople de condamner les trois chapitres, dans la crainte de donner atteinte au concile de Chalcedoine. Il est parlé de ces lettres dans celle que le clergé d'Italie adressa aux ambassadeurs de France qui se trouvoient à Constantinople, pour leur recommander ce pape, alors détenu prisonnier en cette ville. C'est dans ces faux actes que Libérat, défenseur contre des trois chapitres depuis le 5.^e concile, a puisé (peut-être sans malice) tout ce qu'il raconte au désavantage de Vigile, dont on sait d'ailleurs que l'entrée dans le pontificat n'excita aucune plainte dans l'Occident. »

¹ Liber. Brev. c. 22. Chron. Marcell. 536.

et la simonie la plus criante employée à le faire réussir. L'ambitieux Vigile promit tout ce qu'on exigeoit, et partit aussitôt pour Rome, où il trouva Silvère, siégeant sans nulle inquiétude sur la chaire de saint Pierre. On proposa à ce pontife, de la part de l'impératrice, de rétablir Anthime sur le siège de Constantinople. On s'attendoit bien au refus, après une déposition si éclatante et si légitime de ce patriarche; mais il falloit un prétexte pour troubler Silvère dans sa possession paisible, et peut-être pour faire agir Bélisaire, qui avoit toujours révééré la religion. Vigile alla sans retardement trouver ce général, lui remit les lettres de l'impératrice; et pour surmonter plus aisément ses scrupules sur les sept cents livres d'or, il lui en promit deux cents. Il économisoit habilement ses fonds, pour faire face de tout côté, et surtout pour donner quelques couleurs à son usurpation, en gagnant des voix dans le clergé.

L'affaire en étoit là quand on accusa le pape Silvère d'avoir écrit aux Goths pour leur livrer les remparts de Rome. L'accusation n'avoit aucune vraisemblance. Tout le monde au contraire se persuadoit que c'étoit par les soins du pontife, que les Romains, appelés par la reine Amalassonte contre l'usurpateur des droits de la royauté, avoient chassé les Barbares de leur ville, qui, par le cours ordinaire de ces sortes d'événements, resta sous la domination de ceux dont on avoit imploré le secours. Il passoit même pour constant, que deux faussaires qu'on nommoit, avoient contrefait des lettres, dont on faisoit un crime d'état à Silvère, et que ses ennemis disoient avoir été adressées au roi Vitigès¹. Mais il importoit à Bélisaire d'être crédule, ou de le paroître. Il fit néanmoins venir le pape au palais. Là, de concert avec sa femme Antonine, encore mieux initiée que lui aux intrigues de l'impératrice, il dit secrètement à Silvère, qu'il y avoit un moyen de sortir de ce mauvais pas; qu'il falloit pour cela renoncer au concile de Chalcedoine, et approuver par écrit la croyance contraire. Au sortir du palais, le pape communiqua aux personnes de sa suite ce qu'on venoit de lui proposer, puis se retira dans l'église de Sainte-Sabine,

¹ Evagr. IV, 19.

comme dans un asile inviolable : mais on trouva moyen de le surprendre, et il fut arrêté. Dès le lendemain, Bélisaire assembla les prêtres, les diacres, tout le clergé romain, et leur ordonna d'élire un autre pape. Les uns résistoient, les autres paroisoient chanceler, soit qu'ils crussent en effet que la puissance royale avoit eu la première part à l'élection de Silvère, soit plutôt que l'or de Vigile, en les corrompant, leur fit prétexter de mauvaise foi ce motif spécieux. Quoi qu'il en soit, la tentative réussit, et Vigile fut ordonné pape le 22 novembre 537. Alors Bélisaire pressa le simoniaque de lui payer ses deux cents livres d'or, et d'accomplir la promesse faite à l'impératrice.

Quant au pape Silvère, il avoit été envoyé de suite à Patara en Lycie. Mais l'évêque du lieu, dans la première horreur d'un attentat inouï jusque-là parmi les fidèles, alla trouver à Constantinople Justinien, qui ne savoit rien des ordres donnés à Bélisaire par l'impératrice, et le menaça des jugemens du Fils de Dieu outragé dans son vicaire. L'empereur commanda que Silvère fût par provision reconduit à Rome; qu'on fit une information en règle de la conspiration dont il étoit accusé; que si l'on en trouvoit des preuves certaines, il iroit habiter quelqu'autre ville, toujours dans la possession des droits du pontificat, et que si l'accusation étoit mal fondée, il seroit rétabli dans le lieu et avec tous les honneurs de son siège. On dit que le diacre Pélage, qu'Agapit, malheureux dans le choix de ceux qu'il honoroit de sa confiance, avoit laissé en qualité de légat à Constantinople, empêcha de tout son pouvoir que la volonté de l'empereur n'eût son effet, et que Silvère ne retournât à Rome. Mais quels qu'aient été les agents de la cabale, l'ordre du prince fut néanmoins exécuté, et Silvère reconduit à Rome.

Vigile n'abandonna point pour cela le fruit de ses crimes. Continuant d'intéresser Bélisaire : Faites remettre Silvère en mon pouvoir, lui écrivit-il, sans quoi je ne me crois plus obligé à vous faire compter ce que je n'ai promis qu'à cette condition. Silvère fut donc livré aux gens de Vigile, qui le menèrent par son ordre dans l'île de Palmarie, et l'y resser-rèrent étroitement. La liberté avec laquelle il condamna

dans son exil le profanateur de sa chaire, et les témoignages du profond respect qu'il y reçut des plus dignes évêques, ne servirent qu'à lui attirer des traitements plus indignes. Enfin la cruauté alla jusqu'à le faire périr de faim et de misère, non d'une manière précipitée qui eût fait donner à ses persécuteurs le nom de bourreaux, mais avec un artifice perfide et d'autant plus inhumain, qu'il fut prolongé plus long-temps : car on attribue deux ans à la durée de son pontificat, et par conséquent à sa persécution, qui commença peu de mois après qu'il fut sur son siège, et ne finit qu'avec sa vie, le 20 juillet 538¹.

Alors Vigile, en exécution de ses engagements sacrilèges, écrivit à Théodose d'Alexandrie, ainsi qu'aux évêques déposés de Constantinople et d'Antioche, Anthime et Sévère, confessa la même foi qu'eux, en leur recommandant de n'en rien divulguer, et d'affecter au contraire de la défiance par rapport à lui. C'est ainsi qu'il ménageoit le parti de l'impératrice, pour se maintenir dans la possession du saint Siège. Mais tandis qu'il flattoit les hérétiques, et témoignoit secrètement qu'il pensoit comme eux, il professa publiquement la foi orthodoxe, et en donna le témoignage le plus authentique à l'empereur. Le patriarche de Constantinople, selon la coutume, avoit envoyé sa profession de foi au nouveau pape, qui étrangement embarrassé par la disposition diverse des esprits, ne se pressa point de répondre. Ces tergiversations, jointes à quelques bruits sourds de ses liaisons avec les schismatiques, donnerent de l'ombrage à Justinien, qui en écrivit à Vigile de telle manière, que le pontife ne pouvoit se dispenser d'exposer sa croyance.

Il loua dans sa réponse le zèle et la foi de l'empereur, et déclara que la sienne n'étoit autre que celle de ses prédécesseurs Célestin, Léon, Hormisdas, Jean et Agapit; qu'il recevoit, avec les quatre conciles, la lettre de saint Léon, et anathématisoit tous ceux qui croyoient le contraire, en particulier, Sévère, Pierre d'Apamée, Anthime, Théodose

¹ Toute cette histoire est racontée d'après Libérat de Carthage, qui l'écrivait lui-même d'après les faux actes ou les fausses lettres de Vigile à ces acéphales. Voir la note, p. 400.

d'Alexandrie, et le moine Zoare. Il ajouta que tous ces novateurs étant déjà suffisamment condamnés, il n'avoit pas cru nécessaire d'écrire là-dessus à Mennas¹. Pour lever tout soupçon à ce sujet, il écrivit enfin à ce patriarche dans le même goût qu'à l'empereur². En un mot, le pape, dès qu'on put lui donner justement ce titre, c'est-à-dire, depuis la mort de Silvère, non-seulement parut orthodoxe, mais donna lieu de croire qu'il avoit repris des sentiments beaucoup plus dignes qu'auparavant de la place qu'il occupoit. Certains auteurs prétendent qu'il se démit du pontificat, jusqu'à ce qu'il lui eût été conféré légitimement dans une nouvelle élection : prétention très-gratuite, et dans le fond parfaitement inutile. Mais il est constant qu'on lui vit prendre l'alarme sur ce qu'il présuinoit pouvoir nuire aux saints conciles, montrer au moins par intervalle beaucoup de courage et de résolution, et soutenir assez constamment une persécution, qui fut regardée comme le châtement de sa première conduite.

Ce fut principalement sur Bélisaire que le Seigneur punit l'énorme attentat commis contre le chef de son Eglise. Malgré ses lumières, les reproches de sa conscience et sa magnanimité naturelle, il s'étoit fait l'instrument des passions d'autrui ; et tandis que les Goths ariens épargnoient religieusement l'église de Saint-Pierre, située hors des murs de Rome qu'ils assiégeoient, il en avoit traité le successeur avec une cruelle impiété. La vengeance divine ne tarda pas longtemps à éclater. Le général romain fit encore lever le siège de Rome ; il vint même assiéger Vitigès dans Ravenne, engagea ce prince à se rendre, et l'envoya à Constantinople, où, de roi, il fut réduit à la condition de patrice. Mais ces succès étonnants, et par leur importance et par leur rapidité, ne lui étoient accordés par l'Arbitre suprême de nos fortunes et de nos revers, que pour contraster d'une manière plus frappante avec l'humiliation de ses dernières années.

A la nouvelle de la captivité de Vitigès, les Goths élurent

¹ Vigil. Epist. — ² Epist. 5.

l'un après l'autre plusieurs rois, dont ils ne furent pas contents, puis enfin Totila, qui rétablit leurs affaires. Déjà Bélisaire avoit été rappelé d'Italie, sur des soupçons donnés à Justinien, comme si son général eut pensé à se faire empereur d'Occident. Il l'envoya contre les Perses, qui, sous leur roi Cosroès, faisoient des ravages effroyables en Mésopotamie et en Syrie. Antioche, après une infinité d'autres places, fut prise d'assaut, et tellement ruinée, que Justinien, en la rétablissant dans la suite, ne put jamais lui rendre son premier lustre, ni sa première grandeur. Bélisaire ne répondit point aux grandes idées qu'on avoit conçues de lui. Tout ce qu'il fit de remarquable en Orient, ce fut d'emporter un poste qui lui ouvrôit un champ avantageux. Mais il le perdit presque aussitôt, et les Perses s'avancèrent de toutes parts avec une audace insolente, tandis qu'une morne et lâche terreur sembloit engourdir les Romains, qui se laissèrent ruiner en détail, et perdirent les deux tiers de leur armée dans une obscure et déshonorante inaction¹.

Les choses n'alloient pas mieux en Italie. L'empereur fit repasser Bélisaire sur ce théâtre, si glorieux peu auparavant pour ce guerrier. Mais ce n'étoit plus le même homme ou le même bonheur.

Totila reprit Ravenne presque à la vue de ce capitaine renommé, et il en porta Rome d'assaut. On fit à Bélisaire le même crime de ses malheurs, qu'autrefois de sa fortune. Pour comble de disgrâce, les intrigues de cour se mirent de la partie. Pendant cinq ans consécutifs, on le laissa en Italie sans lui envoyer ni troupes ni argent. Ce qu'il en avoit se consuma sans rien faire, et il fut réduit à revenir à Constantinople avec les restes délabrés d'une armée, qui au lieu de l'admiration n'excitoit plus que la pitié. La commisération des citoyens ne fit qu'augmenter les soupçons de l'empereur, qui plus d'une fois s'étoit montré jaloux de sa gloire. Et sur l'accusation d'être entré dans une conspiration, où se trouvoit impliqué un de ses domestiques, Bélisaire passa les cinq dernières années de sa vie dans une entière disgrâce et privé

¹ Protop. Bell. Pers. l. 2.

de toutes ses dignités; humiliation bien assez grande pour le triomphateur de Gélimer et de Vitigès, et preuve assez éclatante de l'inconstance de la fortune, sans qu'on ajoute foi aux récits de quelques auteurs sur la fin de sa vie, récits dont le sujet (Bélisaire aveugle et mendiant) n'est connu que depuis le 11.° siècle.

Justinien avoit une démangeaison plus grande que jamais de se mêler des choses de religion. Les affaires des acéphales ne furent pas terminées, qu'il entreprit les origénistes. Leurs dogmes bizarres, qui tenoient autant de l'extravagance que de l'hérésie, à la faveur du calme et du désœuvrement, s'étoient fortement enracinés dans les têtes foibles et les imaginations exaltées des faux contemplatifs. Du vivant de saint Sabas, plusieurs moines de son observance s'étoient prévenus en faveur de ces erreurs surannées, à qui l'on rendoit un air de nouveauté, en les reproduisant sous de nouvelles formes. Mais le respect du saint abbé empêcha qu'on ne fit du bruit pendant qu'il vécut. On ne garda plus de mesures après sa mort. Parmi les moines des diverses communautés, la fermentation divisa tellement les esprits, que ceux de la petite laure, bâtie en dernier lieu par saint Sabas, et fort infectée de l'origénisme, prirent la résolution de détruire la grande, d'où l'on venoit de chasser environ quarante de ces perturbateurs. Pleins de fureur et de précipitation, ils s'armèrent tous ensemble de pieux et de leviers, entraînant à leur suite des troupes auxiliaires de paysans, et marchent à la grande laure, comme à une citadelle, dans le dessein de n'y pas laisser pierres sur pierre. Mais quoique ce fût au milieu du jour, ils furent enveloppés d'un brouillard si épais, qu'ils ne voyoient pas leur chemin, et qu'errant toute cette journée et la suivante, ils se trouvèrent le lendemain, auprès d'une autre habitation de solitaires¹. Cet incident fut pris pour un miracle, et attribué aux prières de saint Sabas, qui savoit ainsi son école de la fureur même de ses disciples. Mais l'empereur n'en fut pas moins irrité. Il résolut la perte des origénistes, et dressa une longue déclaration, où il exposa les erreurs attribuées à Origène, pour les faire proscrire sévèrement.

¹ Vit S. Sab. p. 365.

Nous voyons par cette pièce¹, qu'elles consistoient en grande partie à nier l'éternité des peines de l'enfer. Après un certain temps, selon les origénistes, la punition de tous les méchants esprits, tant hommes que démons, devoit finir, Jésus-Christ, suivant eux, devant être crucifié pour les démons comme il l'a été pour les hommes, et toutes les intelligences devoient être enfin rétablies dans leur premier état, c'est-à-dire, dans l'état d'esprits purs : car les substances raisonnables, dans ce système, et en particulier les âmes humaines, préexistantes à leurs corps, y avoient été renfermées comme en des prisons, pour s'être dégoûtées de la contemplation divine, et s'être tournées au mal. L'âme de Jésus-Christ même, ajoutoit-on, existoit avant que d'être unie au Verbe; comme son corps, avant son union avec son âme et avec le Verbe, avoit été formé au sein de la Vierge. Sur la nature et la puissance de Dieu, on débitoit de vrais blasphèmes, en mettant de l'inégalité entre les personnes divines, et une sorte de proportion continue de l'homme au Fils de Dieu, et du Fils de Dieu à son Père. On bornoit la toute-puissance divine à ne pouvoir faire qu'un certain nombre d'esprits, ainsi qu'une quantité déterminée de matière. On disoit les genres et les espèces coéternels à Dieu, qui n'avoit jamais existé sans créatures, et pour comble d'absurdité, on soutenoit que les cieux et tous les astres étoient animés par des âmes raisonnables, parce qu'étant de figure ronde, qui est la plus parfaite, ils surpassoient en perfection toutes les autres créatures. Par la même raison, les corps humains devoient prendre cette figure en ressuscitant.

Justinien commanda au patriarche Mennas d'assembler tous les évêques qui se trouvoient dans la capitale, et de les obliger d'anathématiser par écrit Origène avec ses dogmes, et spécialement les articles ci-dessus énoncés; puis d'envoyer des copies de tout ce qui auroit été fait sur ce sujet, à tous les autres évêques et à tous les supérieurs des monastères, afin qu'ils souscrivissent l'anathème. Qu'à l'avenir, ajoutoit l'empereur, on n'ordonne, ni évêque, ni abbé, qu'il n'ait anathématisé Origène avec tous les autres hérétiques qu'on a coutume de

¹ Tom. v Conc. p. 63^e, etc. — ² Ibid. 670.

condamner. Il avertit enfin Mennas, que la même déclaration a été envoyée aux autres patriarches et au souverain pontife. Elle fut effectivement portée et souscrite dans tout l'Orient, aussi-bien qu'à Constantinople.

En Palestine, les moines origénistes témoignèrent un dépit furieux. Les disciples hérétiques de saint Sabas se séparant aussitôt de la communion de ceux qui étoient orthodoxes, désertèrent la petite laure, où tous les frères n'étoient pas du même parti, et ils demeurèrent en plein air au milieu de la campagne. Mais ils se pressèrent d'implorer Théodore, archevêque de Césarée, qui étoit leur principal appui, et qui se trouvoit pour lors à Constantinople. Il avoit été moine lui-même dans la nouvelle laure de saint Sabas, et il y étoit parvenu au titre d'exarque ou visiteur. Mais étant allé à Constantinople, sous prétexte de défendre le concile de Chalcédoine, avec un autre abbé origéniste comme lui, nommé Domitius, ils s'insinuèrent si bien à la cour, et y acquirent tant de crédit, qu'ils devinrent tous les deux évêques métropolitains, Théodore de Césarée en Cappadoce, sa patrie, et Domitius d'Ancyre en Galatie. L'intrigant Théodore conseilla par écrit aux moines schismatiques d'aller pied à pied, et de se borner pour le moment, à obtenir du patriarche de Jérusalem, que pour la consolation de leurs âmes, il déclarât nul, généralement et sans explication, tout anathème qui n'est point agréable à Dieu. Le patriarche Pierre, qui pensoit bien, rejeta d'abord cette demande singulière, à laquelle néanmoins il ne voyoit pas grand inconvénient : mais enfin, soit mauvaise politique, soit espérance de rapprocher les esprits, il fit la déclaration qu'on désiroit. On vit bientôt que la condescendance n'étoit pas le vrai moyen de ramener ces apostats hérétiques. Les plus modérés d'entr'eux, qui déjà étoient rentrés dans la laure, ne gardèrent plus eux-mêmes aucune mesure, et se mirent à dogmatiser, non-seulement avec leurs frères, mais dans toutes les habitations voisines. Bientôt ce zèle effréné se changea en haine contre ceux qui ne les écoutoient pas, et surtout contre leurs confrères. S'ils rencontroient quelques moines orthodoxes, ils les insultoient publiquement, les nommoient sabaites, en dérision de leur saint instituteur, et donnoient

quelquefois de l'argent à la populace pour les faire maltraiter.

Pendant les moines catholiques, qui faisoient le plus grand nombre, ne se laissèrent point ébranler; mais ils perdirent de vue la profession humble et mortifiée qu'ils exerçoient. Sans réfléchir que le courage militaire et religieux ne sont pas moins différents que le casque et la haine, ils mirent leur gloire, non à souffrir, mais à repousser la violence. Il y avoit près du Jourdain une colonie de moines thraces, qui, malgré le changement du climat et la sainteté de leur profession, conservoient la rudesse d'humeur avec la taille et la force ordinaire aux gens de leur pays. Ils se persuadèrent qu'ils n'en pouvoient faire un meilleur usage, qu'en prêtant main-forte aux zélateurs de la saine doctrine. Ils accoururent par détachements, et les plus fervents faisoient consister leur religion à arriver les premiers. On se disposa aussitôt à en venir aux mains. Toutefois les orthodoxes, qui n'oublioient pas tout-à-fait l'Évangile et ne vouloient pas être les agresseurs, attendoient assez tranquillement dans l'hospice de la grande laur. Leurs ennemis moins scrupuleux, insultant à ce qu'ils traitoient de lâcheté, vinrent en foule pour forcer ce poste avancé. Déjà ils rompoient les barreaux des fenêtres, et chargeoient à coups de pierres leurs antagonistes, quand l'un des moines thraces, nommé Théodule, perdant patience et s'armant d'une pelle qui lui tomba sous la main, fit une sortie sur les assiégeants, avec une démarche et d'un air si résolu, qu'il les dissipa lui seul, quoiqu'ils fussent environ trois cents. On dit que brave de sang froid, et parfaitement maître de son courage, il eut attention à n'en blesser aucun. Mais on ne le vraya point de retour : il reçut un coup de pierre, dont il mourut peu de jours après¹.

Les schismatiques s'attendoient bien que le bruit des violences dont ils étoient les auteurs parviendroit tôt ou tard aux oreilles de Justinien. Ils s'efforcèrent au moins de tirer parti de leur éloignement de Constantinople; et ils réussirent, toujours par l'adresse et le crédit de Théodore de Cappadoce, a

¹ Vit. S. Sab, p. 366.

gagner un temps suffisant pour pervertir le grand nombre des moines. Le supérieur de la grande laire étant mort dans ces conjonctures, ils en élurent abbé un origéniste nommé Georges, qu'ils mirent en possession à main armée. Alors saint Jean le Silencieux, si renommé par son amour de la retraite et du recueillement, ne fit point de difficulté de quitter la cellule où il étoit comme enseveli depuis long-tems, et se retira au mont des Olives, préférant à toute autre considération la sûreté de sa foi, ou l'édification publique : son exemple eut beaucoup d'imitateurs parmi ses plus dignes confrères.

Cependant l'évêque hérétique de Césarée sentoit que les succès de sa faction ne portant que sur la violence et le manège qui en déroboit la connoissance à l'empereur, ils ne pourroient être de longue durée. Prenant donc ce prince par son foible, c'est-à-dire, par son penchant à se mêler des affaires de religion, il lui mit en tête de condamner Théodore de Mopsueste. Par là, il ne faisoit pas seulement diversion, mais il vengeoit directement Origène, contre qui Théodore avoit beaucoup écrit, et il s'imaginoit porter le plus terrible coup au concile de Chalcedoine, qu'il disoit avoir approuvé Théodore, quoiqu'on s'y fût contenté de ne pas le condamner. Ainsi satisfaisoit-il à tous ses méchants desseins à la fois, étant en même temps acéphale et origéniste. Il avoit d'autant plus de complaisance à flétrir la mémoire de Théodore de Mopsueste, mort depuis long-tems, qu'il espéroit tourner contre les orthodoxes leurs propres armes, je veux dire la méthode qu'ils venoient d'accréditer par la condamnation d'Origène, de ne pas épargner les morts. Ayant communiqué le gros de ses vues à ses partisans, et plus en détail à l'impératrice, la grande protectrice des schismatiques, il se fit introduire chez l'empereur, dans un moment où ce prince étoit plus occupé que jamais des moyens d'abattre les acéphales. Seigneur, lui dit-il, rien n'est plus facile que de dissiper les préventions de tant de personnes : ce qui leur fait peine dans le concile de Chalcedoine, c'est l'éloge de Théodore de Mopsueste, et le témoignage de catholicité rendu à la lettre d'Ibas, qui est entièrement nestorienne. Faites condamner Théodore avec cette lettre, et le concile n'ayant

plus rien qui les arrête, ils le recevront en tous ses points : c'est ainsi qu'en peu de temps votre majesté peut rendre tant de dignes enfants à l'Eglise, et s'acquérir à elle-même une gloire immortelle.

Le piège eût été visible pour l'homme du plus médiocre savoir, puisqu'on y donnoit lieu de présumer qu'un concile œcuménique, déclaré par l'empereur même aussi infallible que les divines Ecritures, avoit approuvé des erreurs capitales. Mais combien n'a-t-on pas vu de personnes éclairées en tout autre matière, faire les bévues les plus inconcevables en fait de religion ? La présomption de Justinien le rendit la dupe de Théodore et des acéphales. Ils le plongèrent dans les plus grands embarras, en lui faisant faire le personnage d'arbitre de la foi et des conciles, et en l'engageant à publier une condamnation dogmatique contre les écrits qui sont devenus si fameux sous le nom des *trois chapitres*. C'est ainsi qu'on désigna les ouvrages de Théodore, ancien évêque de Mopsueste, du fameux Théodore de Cyr, contre les douze anathèmes de saint Cyrille, et la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, à un Perse nommé Maris. Il arriva tout ce que Théodore de Césarée avoit prévu. Quand l'empereur se fut une fois engagé, il eut honte de reculer, et ne fit qu'aller en avant, au risque de tout confondre et de tout renverser. Il prit grossièrement le change, oublia les acéphales qu'il abhorroit uniquement, et ne s'occupa plus qu'à poursuivre les trois chapitres, qui méritoient sans doute l'animadversion de l'Eglise, mais qui ne la méritoient pas seuls.

On vit bientôt paroître un écrit bizarre, composé par Théodore, et revêtu du nom de l'empereur. C'est tout à la fois un ouvrage théologique et un rescrit impérial, une profession de foi et un jugement dogmatique, aussi décisif dans les termes et aussi absolu dans le fond que celui des conciles. Les anathèmes y sont prodigués, même contre les personnes mortes en paix dans le sein de l'Eglise, quoique le pouvoir d'en porter de cette nature fût encore une question très-délicate, et jusquelà réputée indécise. On obligea néanmoins tous les évêques à souscrire, et il y en eut un très-grand nombre qui eurent la faiblesse de le faire, moins coupables dans la réalité, que dans

leur conscience prévenue que c'étoit donner atteinte au concile de Chalcedoine¹.

Le patriarche Mennas eut lui-même la complaisance de signer, après en avoir d'abord fait difficulté, et représenté que c'étoit contrevenir au saint concile. Etienne, légat du pape à Constantinople, depuis que Pélage en étoit reparti pour Rome, fit de vifs reproches à ce prélat, d'autant moins excusable, qu'il avoit promis solennellement de ne rien faire sans le saint Siége. Il répondit au légat, qu'il n'avoit souscrit que sous promesse confirmée par serment, qu'on lui rendroit sa souscription et qu'elle seroit censée nulle, si l'évêque de Rome ne l'approuvoit pas². Mais Pélage, avec un très-grand nombre de prélats zélés, ne laissa pas de se séparer de communion, tant de ce patriarche que de tous ceux qui communioient avec lui, jusqu'à ce qu'ils eussent donné satisfaction.

L'empereur sentit que les difficultés et les troubles ne feroient qu'augmenter, tandis que le souverain pontife n'auroit pas prononcé. Il écrivit avec instance au pape Vigile de venir à Constantinople, sous prétexte que sa présence étoit nécessaire pour l'intérêt capital de toute l'Eglise. Vigile partit d'autant plus volontiers, qu'il prétendoit de son côté engager l'empereur à envoyer du secours en Italie, contre les Goths qui reprenoient le dessus de toute part. Mais au lieu de s'appliquer comme autrefois aux soins de la guerre, au maintien des lois, et aux autres affaires dont il étoit surchargé, Justinien commençoit à se couvrir de honte ou de ridicule, en ne s'amusant plus qu'à des conférences doctrinales, à de vaines disputes de controverse et de dialectique; en sorte qu'un certain Acace, qui conspira contre lui, s'appesantissoit principalement sur ce travers, pour le rendre méprisable aux autres conjurés. Il est, disoit-il, perpétuellement assis dans un cabinet, pour ordonner ce qu'il n'entend pas : au lieu d'officiers et de gardes, on le trouve bien avant dans la nuit entouré de vieux évêques, feuilletant les livres de religion par une curiosité insatiable, et se perdant dans des spéculations chimériques sur l'Être divin.

Le pape étoit encore en route, que le prince l'exhorta par

¹ Tom. v. Conc. p. 513. — ² Facund. IV. c. 3.

de nouvelles lettres à garder la paix avec le patriarche Mennas et les évêques qui avoient suivi son exemple¹. Sitôt que Vigile fut arrivé, l'empereur le pressa de condamner lui-même les trois chapitres; et comme il résistoit, Justinien marqua tant de violence, que le pape s'écria publiquement dans une assemblée nombreuse : Sachez qu'en tenant Vigile captif, vous ne tenez pas Simon-Pierre, et que les craintes de l'homme ne me feront pas trahir les devoirs du pontife². Quelque temps après néanmoins, il donna sa première décision, qu'on nomma son jugement, ou son prononcé. C'est une condamnation des trois chapitres, sans préjudice du concile de Chalcedoine, et à la charge que personne n'agiteroit plus ces questions, ni de vive voix, ni par écrit.

Ce décret déplut aux deux partis, aux ennemis des trois chapitres ou aux acéphales, à cause de l'hommage qu'il rendoit au concile de Chalcedoine, et aux défenseurs des chapitres, même à ceux qui, sans en approuver la doctrine, en jugeoient simplement la condamnation dangereuse dans les circonstances où l'on se trouvoit. Il se répandit des bruits très-désavantageux sur cette première déclaration de Vigile, parmi les évêques de l'Illyrie, de l'Afrique, et jusque dans les églises des Gaules, où deux diacres de sa suite et de ses plus intimes confidens écrivirent contre lui. Le pontife, alarmé de ces nouvelles, qu'il eut le temps d'apprendre pendant le long séjour qu'on le contraignit de faire à Constantinople, proposa à l'empereur de rassembler les évêques de toutes les provinces, au moins cinq ou six de chacun, pour régler, d'un commun consentement, une affaire qui devenoit si importante d'autant plus que le dangereux évêque de Césarée ne paroissoit pas encore satisfait. Je ne saurois me résoudre, dit Vigile au prince, à prendre sur moi seul ce qui paroît, dans les préjugés de plusieurs, nuire à l'autorité du saint concile de Chalcedoine, et scandaliser extrêmement les foibles. Justinien lui promit que, sans nul égard à ce qui avoit été fait jusque-là, on examineroit en concile ce qu'il falloit faire, et qu'on inviteroit principalement les prélats les plus choqués de ce qui

¹ Fac ibid. — ² Ad Leg. p. 407.

s'étoit passé; mais surtout que jusqu'à la décision du concile, qui que ce soit n'entreprendroit rien au sujet des trois chapitres. Cette convention entre les personnes augustes du pape et de l'empereur eut encore pour témoins les personnes les plus considérables des deux partis, tous les grands de la cour, et le sénat en corps. Elle n'en fut pas mieux observée.

Au préjudice de la surséance accordée avec tant d'appareil, on recommença aussitôt après cet accord, à exiger du pape qu'il condamnât les trois chapitres, avec les évêques de la Grèce, si les autres n'en vouloient rien faire. Vigile refusa, et Théodore de Césarée fit de nouveau publier le fameux édit fait en premier lieu, autant par lui que par l'empereur. Il poussa l'audace jusqu'à le faire afficher publiquement à la maison de Placidie, où le pape étoit logé. Il se porta à plusieurs autres excès également contraires aux conventions arrêtées et à l'ordre hiérarchique. Alors Vigile ne voulut plus communiquer avec ce factieux novateur, ni même lui parler, et Justinien en conçut une telle colère, que le pape fut réduit à chercher sa sûreté dans l'église de Saint-Pierre. Pour l'en tirer de force, on envoya la troupe employée d'office à la poursuite des malfaitteurs. Les satellites entrèrent dans le saint lieu, l'épée nue et l'arc bandé. Le pape se mit sous l'autel, et s'entrelaça des bras et des jambes dans les piliers qui en portoient la table. On écarta brutalement, en les traînant par les cheveux, les diacres et les autres ecclésiastiques du cortège du pontife, qui environnoient l'autel et lui servoient comme de barrière, puis on se mit en devoir de l'en arracher lui-même, en le tirant par les pieds, par les cheveux et par la barbe. Mais comme il résistoit de toute sa force, et qu'il étoit grand et robuste, on rompit quelques piliers sans le faire céder. Alors le peuple qui étoit accouru à cet étrange spectacle, quelques-uns même des soldats de la troupe, indignés de la violence des autres, poussèrent des cris tout semblables à un commencement de sédition¹.

L'officier qui commandoit l'expédition crut ne pouvoir mieux faire que de chercher son salut dans la fuite. La cour même fut épouvantée, fit succéder la négociation à la violence; et

¹ Theoph. an. 20, p. 192.

L'on fit tant auprès du pape, par promesses et par serments, qu'on l'engagea à retourner à son logis ordinaire. Il n'étoit pas sans inquiétude en quittant son asile ; mais il crut encore moins risquer, en faisant de bonne grâce ce qu'il sentoit que la puissance souveraine, dans un moment ou dans un autre, lui feroit faire de force. Toutes les paroles qu'on lui avoit données furent observées à la manière accoutumée de ces Grecs, et l'indignité fut portée jusqu'à maltraiter le pape en personne, et plus indignement encore les évêques de son parti. Plus il se plaignit, plus il réclama la foi des serments, et plus les mauvais traitements augmentèrent. Enfin il s'aperçut que l'on gardoit toutes les avenues du palais où il étoit logé, et même avec si peu d'égards, qu'on entendoit de son appartement les cris des soldats. Dans cette extrémité, il se déroba pendant la nuit, franchit un mur, et dans les plus grandes rigueurs de l'hiver, deux jours avant Noël, avec des peines infinies et non moins de périls, il s'échappa de Constantinople et se réfugia au-delà du Bosphore, dans l'église de Sainte-Euphémie de Chalcedoine, où s'étoit tenu le concile qu'il défendoit contre les acéphales.

Justinien entreprit encore de le faire revenir, et lui envoya une députation des seigneurs de sa cour les plus qualifiés, le fameux Bélisaire à la tête. Le pape répondit très-décidément qu'il ne sortiroit pas de Sainte-Euphémie, à moins que la cause de l'Eglise ne fût terminée comme il convenoit : qu'il n'avoit que faire de serments trop souvent violés, que sans ces garanties insuffisantes, il reviendrait dès qu'on auroit rétabli les choses dans l'ordre naturel, et levé le scandale qui désoloit le troupeau de Jésus-Christ. Là-dessus il exposa d'un ton pathétique tous les maux arrivés depuis que l'empereur, usurpant les droits du sacerdoce par l'impulsion d'un évêque schismatique, avoit donné son édit doctrinal sur les trois chapitres. En finissant : Ministres illustres et religieux, dit-il aux députés, allez, je vous en conjure par le redoutable jugement du Maître éternel, allez, et dites de ma part à celui qui n'est maître que pour quelques moments : Vous vous chargez d'un énorme péché, en prenant confiance aux ennemis déclarés de l'Eglise, parti-

culièrement à Théodore de Césarée. Ces paroles prononcées avec véhémence produisirent leur effet : on donna satisfaction à Vigile, au sujet de Théodore et de ses partisans; ils lui adressèrent une profession de foi, où pour conserver l'unité ecclésiastique, disoient-ils, ils recevoient les quatre conciles généraux, de Nicée; de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine; et s'engageoient à suivre inviolablement tout ce qu'ils avoient décidé du consentement des légats du saint Siège, par lesquels les papes y avoient présidé chacun en leur temps : preuve des plus remarquables que les papes avoient en effet présidé; par leurs représentants, à tous les conciles généraux, et que les Orientaux n'en doutoient pas.

Cette profession de foi fut aussi donnée par Mennas de Constantinople, et c'est la dernière action que nous sachions de lui. Il mourut peu de temps après, ayant ainsi pleinement réparé le scandale de ses liaisons avec des schismatiques artificieux, qui, en s'exprimant comme lui, pensoient bien différemment. Il avoit, avec de grandes vertus, des intentions droites; et un véritable amour pour l'Église qui le compte entre les saints:

Il arriva de son temps un miracle trop éclatant et trop bien attesté pour être passé sous silence. C'étoit une ancienne coutume à Constantinople, où elle dura au moins jusqu'au quatorzième siècle, de faire venir les élèves innocents des petites écoles, pour consommer les particules du corps de Jésus-Christ qui restoient après la communion des adultes. Avec ces jeunes enfants, vint un jour celui d'un juif, verrier de profession. Comme il s'en retourna plus tard que de coutume à la maison paternelle, ses parents lui en demandèrent la cause, et il leur raconta ingénument ce qui s'étoit passé. Le père en fureur lia son fils, attendit le moment que la mère étoit absente, et le jeta dans sa fournaise. Cette femme affligée chercha son enfant par toute la ville. Au bout de trois jours, désespérée de n'en rien apprendre, et cédant à l'excès de son chagrin, elle court par toute sa maison, comme hors d'elle-même, en appelant à grands cris l'enfant par son nom. De la porte de la verrierie, elle l'entend qui répond au fond du fourneau. Elle enfonce la porte, sa tendresse lui donnant des forces, et le voit

debout, sain et sauf au milieu des flammes. On lui demanda comment il avoit été garanti : il répondit qu'une femme vêtue de pourpre jetoit souvent de l'eau autour de lui pour éteindre le feu, et lui donnoit à manger quand il avoit faim. La mère se convertit. L'empereur l'ayant fait baptiser avec son fils, les mit tous deux dans le clergé ; l'enfant au rang des lecteurs, et la femme au nombre des diaconesses. Mais le père qui persista dans l'aveuglement, fut empalé comme parricide¹.

Le saint patriarche Mennas eut dans saint Eutychius un successeur digne de lui. Petit-fils d'un évêque, Eutychius avoit été élevé par son aïeul dans toute la piété convenable à la sainteté de son état. A douze ans, on l'envoya pour les études à la capitale, où il voulut embrasser la vie monastique, mais l'évêque d'Amasée le voyant propre à faire dans la suite un digne pasteur, voulut le lier en quelque sorte à cette carrière, le fit d'abord lecteur, puis diacre, en observant les interstices des canons, enfin prêtre à trente ans ; après quoi il le laissa entrer dans un monastère fort régulier de son diocèse, où le mérite d'Eutychius l'éleva bientôt à la supériorité. Ce fut de là que l'évêque, étant malade, l'envoya à Constantinople pour tenir sa place au concile général. L'illustre député, car il étoit de haute naissance, logea chez le patriarche Mennas, qui prédit à son clergé que ce moine seroit son successeur. Eutychius étoit savant, et dans la question, alors si obscure, touchant le pouvoir de condamner les morts, il tenoit l'affirmative, et la soutint solidement dans une conférence où se trouvoit l'empereur². Rien ne pouvoit plaire davantage à ce prince. Le patriarche Mennas étant mort quelques jours après, Justinien engagea le sénat et le clergé à choisir Eutychius, qui devint ainsi patriarche de Constantinople à l'âge de quarante ans.

Le nouvel évêque donna aussitôt au pape sa profession de foi, non moins orthodoxe que celle de Mennas. Les évêques d'Alexandrie, d'Antioche, de Thessalonique, avec tous ceux qui n'avoient pas encore déclaré leur foi à Vigile depuis le commencement des disputes, prirent cette occasion de le faire,

¹ Evagr. iv c. 26. — ² Ibid. c. 27.

en adoptant la confession du nouveau patriarche. Le pape quittant alors sa retraite de Chalcedoine, sur les assurances qu'on lui donnoit par une bonne profession de foi, approuva celle-ci sans difficulté, et l'on convint amiablement de s'assembler pour décider la question des trois chapitres.

Vigile demanda que le concile se tint en Italie, ou du moins dans un lieu plus à portée de l'Occident que Constantinople, et où les Occidentaux ne pussent avoir de bonnes raisons de ne pas se rendre. Cette proposition ne convenoit pas à l'impatience de Justinien. Le pontife requit ensuite, qu'au moins on fit venir les évêques de l'Italie et de l'Afrique, puisqu'il étoit fort à craindre que le concile se tenant sans ces prélats qui prenoient le plus d'intérêt aux questions agitées, la décision ne leur en devint extrêmement suspecte. Justinien trouva cette seconde proposition raisonnable, et il y donna son consentement, à condition néanmoins que les évêques italiens et africains ne surpasseroient pas les Orientaux en nombre dans les conférences.

Les choses étoient arrêtées de la sorte, suivant la version d'un ancien manuscrit du Vatican, et déjà le pape s'occupoit de la convocation, quand l'empereur, toujours plus inquiet et plus impatient, le voulut faire expliquer provisionnellement sur les trois chapitres. Les évêques qui se trouvoient avec le pontife représentèrent les inconvénients d'une déclaration prématurée, qui ne pouvoit manquer d'indisposer leurs collègues. Il étoit même impossible au pontife de faire ce qu'on exigeoit, parce qu'il relevoit à peine de maladie, et qu'en pleine santé il lui auroit fallu beaucoup plus de temps qu'on ne lui en accordoit, pour examiner tout ce que l'empereur lui avoit envoyé de relatif à ses vues. Vigile demanda donc un terme de vingt jours; mais dans l'intervalle, les Orientaux commencèrent le concile, et la première conférence, c'est ainsi qu'on en appelle les sessions, se tint le 4 mai 553¹. On s'assembla dans la salle secrète de l'église cathédrale, où se trouvèrent les trois patriarches, savoir : Eutychius de Constantinople, Apollinaire, reconnu depuis peu par le pape pour

¹ Tom. v. Conc. p. 416.

évêque légitime d'Alexandrie, et Domnin d'Antioche, avec un grand nombre de métropolitains, en tout cent cinquante et un évêques, dont quelques illyriens, et cinq africains seulement, qui n'étoient rien moins que l'élite de l'église d'Afrique. Le gouverneur de cette province, au contraire, les avoit pris entre les plus mal famés et les plus ignorants, comme les plus propres à se vendre à la cour et à la fortune. Mais toutes ces manœuvres ne purent étouffer la vérité, que le modérateur adorable des conciles fait quelquefois sortir du choc même des passions humaines, et qu'il a attachée non pas aux qualités personnelles des évêques mais au caractère et au corps de l'épiscopat.

Dans la première et la seconde conférence, le concile prit des mesures pour faire paroître le pape Vigile, ou le mettre en défaut, et cependant il s'appuya des sentiments déjà connus du pontife contre les trois chapitres. Comme toutes les invitations n'opéroient pas, et que le pape ne promettoit autre chose que de donner son avis séparément, on se mit en devoir de procéder en règle contre les écrits et les écrivains dénoncés. On comença, le 9 de mai, par déclarer qu'on tenoit la foi des quatre conciles généraux et des Pères, nommément des saints Athanase, Hilaire, Basile, Grégoire de Nazianze et de Nysse, Augustin, Jean Chrysostôme, Cyrille, Léon, de Théophile et de Proclus.

Après cette espèce de préliminaire, on examina dans les trois conférences suivantes, qui se tinrent à peu de jours de distance l'une de l'autre, les ouvrages de Théodore et de Théodoret, puis la lettre d'Ibas. Ils étoient clairement infectés des erreurs de Nestorius, et l'examen n'en étoit pas difficile. Depuis long-temps ils mécontentoient les docteurs orthodoxes, puisque les auteurs en avoient été repris au concile de Chalcedoine, et qu'Ibas et Théodoret qui s'y trouvèrent, avoient été obligés d'en faire une rétractation au moins indirecte, en disant anathème à Nestorius. Si le concile ne poussa point alors les choses plus loin, et s'il n'anathématisa pas formellement les auteurs avec leurs écrits, ce fut uniquement pour le bien de la paix, et afin de faciliter le retour des Orientaux égarés en si grand nombre.

Ibas en particulier n'avoit été reçu par les Pères de Chalcedoine, que comme pénitent, et par compassion pour sa vieillesse. Sa lettre qui contient des propositions vraiment hérétiques, scandalisa constamment les Pères et ne fut nullement approuvée par le concile, au moins quant à cette partie, comme il est notoire par l'inspection des actes. Ils portent simplement que la lettre de l'évêque d'Edesse ayant été relue, il fut personnellement trouvé catholique, soit parce qu'il en condamna ou expliqua les passages mal sonnans, soit parce qu'il y déclare en termes exprès, qu'il veut suivre la foi à laquelle saint Cyrille avoit enfin ramené Jean d'Antioche avec les Orientaux. D'ailleurs le concile de Chalcedoine ne fut assemblé que pour condamner les erreurs d'Eutychès, et le pape saint Léon avoit expressément restreint à ce seul objet le pouvoir des légats qui y présidoient. On ne fit donc pas un examen approfondi des écrits qui n'y étoient pas relatifs, et nous ne devons nullement nous étonner que le concile se soit borné à constater la foi de sujets suspects. Si quelques évêques en particulier ont approuvé à Chalcedoine la lettre même d'Ibas, combien de distance y a-t-il d'une pareille approbation à la décision formelle d'un concile qui avoit adopté l'instruction du pape à ses légats de ne point prononcer là-dessus ? Il étoit de la prudence de se taire sur des auteurs réputés catholiques, et qui par là se trouvoient en butte à l'hérésie dominante. Un jugement porté contre eux dans ces conjonctures, n'auroit servi qu'à scandaliser les foibles. Mais les circonstances étant changées et les écrits de ces auteurs prenant de jour en jour un crédit plus grand et vraiment dangereux, il parut nécessaire de l'arrêter par leur flétrissure.

Par une conséquence des mêmes raisons, les Pères du cinquième concile jugèrent expédient de flétrir la mémoire même de ces auteurs, quoiqu'ils fussent morts dans la paix et la communion de l'Eglise, au moins pour ce qui étoit de Théodoret et d'Ibas. Quant à Théodore de Mopsueste, il avoit joui d'une réputation fort équivoque, dans l'idée des prélats de son temps les plus saints et les plus zélés pour la foi. On prouva même, par un examen fait mutuellement en concile et sur les lieux, que son nom, suspect

de tout temps, n'avoit jamais été dans les dyptiques de son église.

Il s'agissoit après cela de résoudre la question qu'on trouvoit si neuve et si difficile, savoir, s'il étoit permis de condamner les morts. Elle fut examinée dans le même temps que les écrits dénoncés, c'est-à-dire, dans la cinquième conférence, et l'on s'y convainquit que ce qui sembloit si nouveau n'étoit pas sans exemple. Bénigne d'Héraclée observa que plusieurs hérétiques avoient été regardés comme tels et anathématisés depuis leur mort, quoiqu'ils n'eussent été condamnés par aucun concile. Tels étoient Valentin, Marcion, Basilide, et en des temps plus récents, Eunomius et Apollinaire. On lut plusieurs passages de saint Augustin, qui autorisoient à lancer l'anathème contre les écrivains pervers épargnés de leur vivant, quand après leur mort on se scandalisoit de leurs erreurs. Sur ce qui fut représenté que saint Cyrille, tout persuadé qu'il étoit de la perversité des sentiments de Théodore de Mopsueste, avoit néanmoins empêché qu'on ne le condamnât nommément, on répondit que ce n'avoit été que par discrétion, et pour ne pas rallumer le feu de la division à peine éteint; que lui-même avoit depuis écrit contre cet auteur en voyant le progrès que faisoient ses impiétés.

Nous avons vu que le pape, pressé par Justinien, avoit promis de donner son avis séparément sur les écrits qu'on examinoit. C'est ce qu'il fit après la sixième conférence, tenue le 19 mai, par un décret raisonné et fort long, qui, bien que daté du quatorze, ne fut envoyé à l'empereur que onze jours après, c'est-à-dire le vingt-cinq. On appela cette seconde déclaration de Vigile, sa constitution, pour la distinguer de la première, qu'on nommoit son prononcé, et qui étoit censée non avenue, depuis que le pape l'avoit supprimée, du consentement même de l'empereur, en s'obligeant à s'expliquer d'une autre manière. Vigile y fit néanmoins sentir que les promesses ayant été réciproques, et que la parole qu'on lui avoit engagée d'assembler en nombre égal les évêques d'Orient et d'Occident n'étant pas remplie, sa promesse ne l'obligeoit plus à faire sa réponse sur les trois chapitres; mais qu'il la faisoit pour ne pas donner lieu aux évêques de violer l'ancienne

règle, c'est-à-dire, de prononcer avant que le siège apostolique eût publié son jugement sur une affaire déjà portée à ce siège, et qui intéressoit toute l'Eglise¹.

Après ce préambule, Vigile examine la doctrine des ouvrages en question, la trouve vraiment condamnable, et la frappe d'anathème. Mais pour les auteurs même qui avoient été épargnés par le concile de Chalcédoine, croyant toujours que c'étoit lui faire injure que de les flétrir, il défend à qui que ce soit de les condamner après leur mort, d'autant mieux, ajouta-t-il, qu'en observant la conduite de nos prédécesseurs à l'égard des morts qui n'ont pas été condamnés de leur vivant, nous avons trouvé des autorités toutes contraires à cette rigueur dans Léon et Gélase d'heureuse mémoire.

Dès le lendemain de cette déclaration, c'est-à-dire le 26 mai. on s'assembla pour la septième conférence. Il paroît que l'empereur avoit déjà pris connoissance de ce qui étoit contenu dans la constitution de Vigile, et que la persévérance de ce pontife à sauver la mémoire des morts l'avoit très-vivement indisposé. Le questeur Constantin entra au concile de la part du prince, et dit aux Pères que le pape avoit envoyé un nouveau décret; mais que Justinien avoit refusé de le recevoir, et avoit répondu que, pour condamner les trois chapitres, l'on n'avoit pas besoin d'autres décrets pontificaux que ceux qu'on avoit déjà; et que si cette nouvelle pièce ne les condamnoit pas, on devoit y avoir d'autant moins d'égard, que le pape se trouvoit par là en contradiction avec lui-même. Pour prouver ce qu'on avançoit, et montrer en même temps aux évêques que l'absence du pape ne devoit pas les empêcher de prononcer, le questeur avoit apporté contre ces trois chapitres différents écrits de Vigile, dont quelques-uns étoient signés de sa main. Il insista encore sur le premier décret, nommé *prononcé ou jugement*. Il est vrai, ajouta-t-il, que le pape l'a retiré par la suite, mais sous le plus terrible serment de concourir de tout son pouvoir, avec l'empereur, à la condamnation des trois chapitres, et de ne jamais rien faire en leur faveur, ni par lui ou par autrui. On produisit en effet ce serment, qui

¹ Tom. v, Conc. p. 337.

avoit été fait par écrit trois ans auparavant, et à charge de demeurer secret, selon la promesse de Justinien.

Le questeur représenta aussi avec combien d'instance on avoit pressé Vigile de venir au concile prendre le rang convenable au chef de l'épiscopat. Aussitôt après il remit un ordre de l'empereur, à l'effet d'ôter des dyptiques le nom de ce pape, qui favorisoit l'impiété en refusant d'assister au concile où on vouloit la proscrire. Mais nous conservons, dit-il, toujours au nom de l'empereur, nous conservons religieusement l'unité avec le siège apostolique, et nous nous promettons que vous la conserverez également. Cette distinction, que différents auteurs donnent confusément pour remarquable, et qui peut l'être en effet dans quelques circonstances, méritoit bien qu'on lui donnât quelque développement. Rappelons-nous donc qu'il y avoit plusieurs sortes d'excommunications, et par conséquent de communions. Les prélats pouvoient être unis, soit dans la participation et la célébration des saints mystères, soit dans l'ordre et les fonctions de la hiérarchie. Or, si Justinien, en voulant faire effacer des dyptiques le nom du souverain pontife, prétendit autre chose que l'exclure de la première des communions que nous venons de marquer, il est visible que la distinction qu'il mettoit entre la chaire de Pierre et la personne du pape, n'est remarquable que par sa frivolité. Vigile alors n'étant pas déposé, mais en pleine jouissance du ministère pontifical, tant de fait que de droit; l'unité avec le saint Siège, exclusivement au pontife qui l'occupoit, n'eût plus été qu'une chimère. Mais, sans pousser plus loin la subtilité de ces discussions, il est du moins incontestable qu'un empereur ne pouvoit rien ordonner contre le pouvoir tout spirituel du vicaire de Jésus-Christ. Les évêques, ajoute-t-on néanmoins, reçurent et approuvèrent cet ordre de Justinien. Mais on peut très-sagement présumer que cette approbation, qui ne se trouve pas dans tous les exemplaires du concile, est une des altérations que les ennemis de l'Eglise ont faites dans quelques-uns de ces exemplaires extrêmement différents des autres. Cette diversité peut aussi provenir en partie de ce qu'on aura supprimé ce qui paroissoit le plus désavantageux au pape Vigile, quand il eut enfin approuvé ce concile.

On tint la huitième conférence le second jour de juin. Sans prendre les voix des évêques en particulier, on lut la sentence qui étoit toute dressée, et qui condamnoit Théodore de Mopsueste avec ses écrits impies; les impiétés écrites par Théodoret contre la vraie foi, savoir, contre les douze chapitres de saint Cyrille, contre le concile d'Ephèse, et pour la défense de Théodore et de Nestorius; enfin, la lettre d'Ibas à Maris, comme niant que le Verbe se soit incarné et fait homme de la vierge Marie, accusant saint Cyrille d'être hérétique et apollinariste, blâmant le concile d'Ephèse d'avoir déposé Nestorius sans examen, et défendant Théodoret ainsi que Nestorius, avec leurs écrits pernicieux. Le concile anathématisa tous ces ouvrages, et les apologistes qui prétendoient les soutenir par l'autorité des Pères de Chalcédoine; puis il ajouta quatorze anathèmes, qui renferment en abrégé toute la doctrine de l'Incarnation contre les erreurs de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. Ici encore plus qu'ailleurs, les Pères du cinquième concile insistent sur la condamnation que le pape Vigile avoit faite des mêmes erreurs de vive voix et par écrit, et ils ont grand soin de faire connoître au monde chrétien tous les mouvements qu'eux et l'empereur s'étoient donnés, pour que ce pontife assistât avec eux aux assemblées. Mais il s'en est tenu, disent-ils, à sa promesse de donner en particulier son jugement. Pour nous, nous avons jugé à propos comme notre religieux empereur nous y exhortoit, de nous assembler en commun, suivant les anciens exemples des Pères, qui ont tenu en leur temps les quatre conciles généraux, parce qu'il convient de terminer en commun ces questions d'éclat en matière de foi.

Telles sont les expressions qu'emploient du moins en quelques endroits, les Pères de ce concile. S'ils usent aussi des termes qui signifient une nécessité absolue de décider les questions de foi en commun ou en concile, il est évident et ils ont soin d'insinuer que c'est dans les questions qui intéressent et agitent toute l'Eglise, que cette nécessité a lieu. Mais ce seroit une affectation bien mal édifiante, que de s'obstiner à leur faire dire sans réserve et sans modification, qu'il n'y a point d'autre moyen pour connoître la vérité dans les questions de la

foi, que de les traiter en commun : énoncé qui, dans le cas présent, ne peut guère offrir que l'idée de concile général. On ne veut pas sans doute prêter au cinquième concile les subterfuges inventés si long-temps après pour éluder les décisions de l'Eglise. Comment imaginer que ce concile refuse l'infaillibilité et le droit de décider à l'Eglise dispersée, après qu'on lui a vu reconnoître que Valentin, Marcion et bien d'autres sectaires avoient été mis très-légitimement au nombre des hérétiques, quoiqu'ils n'eussent été condamnés par aucun concile général ? Ne voit-on pas ces évêques s'appuyer des sentiments de Vigile, encore qu'il ne se trouvât point à leur assemblée ? S'ils insistent sur la convenance ou la nécessité même de juger en commun, ils partent des conjonctures où ils se trouvent, et de l'intérêt qu'ont les conciles de voir le successeur de Pierre à leur tête. C'est un trait sensible de prévention, de conclure de ces cas particuliers à la nécessité indispensable de traiter en concile, ou du moins en concile général, toutes les questions de la foi.

On trouve les noms de cent soixante-cinq évêques dans les souscriptions du cinquième concile, parce qu'il en étoit sans doute arrivé quelques-uns depuis la première conférence, où ils assistèrent en moindre nombre. Mais les auteurs des cent soixante-cinq souscriptions, dira-t-on peut-être, fussent-ils réellement présents, ne formoient qu'un nombre peu considérable pour ces premiers temps, où il y avoit une si grande multitude d'évêques. D'ailleurs ceux de l'Occident, c'est-à-dire de la moitié du monde chrétien, non-seulement ne s'y trouvoient pas, mais n'y avoient pas même été convoqués, et le successeur de Pierre refusa d'y présider, parce qu'il croyoit avoir à craindre qu'on ne forçât les suffrages, et qu'il étoit déjà privé personnellement de la liberté. De plus on ne recueillit pas les voix de chaque Père en particulier, selon la méthode constamment usitée jusque-là dans les conciles. Quoiqu'il en soit de ces procédés extraordinaires, le jugement de ce concile fut très-orthodoxe, et il ne s'y fit rien de contraire, ni aux lois de l'Eglise, ni aux décisions que Vigile craignoit tant d'infirmes. Le concile de Chalcedoine, après avoir exigé des auteurs des trois chapitres la confession de foi la plus or-

thodoxe et la plus formelle, laissa précisément, et de peur d'un plus grand mal, leurs personnes en paix, sans rien approuver de leurs écrits pernicioeux : le cinquième concile, en condamnant les auteurs avec les écrits, non-seulement fit sentir que les motifs d'indulgence qui avoient sagement guidé les Pères de Chalcedoine, ne subsistoient plus, mais il confirma solennellement leur concile, le mit au même rang que les trois premiers, et condamna l'hérésie d'Eutychès aussi-bien que celle de Nestorius. C'est ainsi que la Providence empêcha, d'une manière admirable, que les suppôts des puissances de l'enfer, si bien étayées de celles du siècle, ne prévalussent contre l'Eglise.

Le Tout-Puissant avoit, quelque temps auparavant, retiré du monde l'impératrice Théodore qui les protégeoit ; et le factieux évêque, de même nom qu'elle et de même sentiment, avoit beaucoup perdu de son audace et de son crédit. On le vit après cela, se rapprocher insensiblement des orthodoxes, content en apparence d'avoir réussi à faire condamner les trois chapitres. Au moins est-il constant que Théodore de Césarée n'empêcha point la condamnation d'Origène, requise par le patriarche de Jérusalem, et sollicitée vivement par les abbés Canon et Euloge, ses députés. L'empereur envoya aux Pères l'édit qu'il avoit publié quelques années auparavant contre ces erreurs, et qu'il fit souscrire à Vigile, afin que le pape fût encore censé autoriser cette partie du cinquième concile. Si dans les actes qui nous en restent on ne trouve point cette condamnation d'Origène, c'est qu'on n'a plus de ces actes qu'une ancienne version latine. Mais il nous reste, contre les points capitaux de l'origénisme, quinze canons en langue grecque, sous le nom des cent soixante Pères du concile de Constantinople.

Ce qui parut manquer à ce concile, dans l'esprit des personnes prévenues, fut suppléé dans la suite par l'approbation du pape, et par l'adhésion de toute l'Eglise catholique, après qu'elle eut eu le temps de s'instruire des faits. Six mois après la célébration, Vigile écrivit au patriarche Eutychius, qu'il se rétractoit et se rendoit enfin à l'avis du concile, parce qu'on ne devoit pas avoir honte de prendre le bon parti quand on le

reconnoissoit ¹. Il exposa les principales erreurs des auteurs des trois chapitres, puis il ajouta : Nous faisons savoir à toute l'Eglise catholique, que nous mettons au rang des autres hérétiques, et anathématisons Théodore de Mopsueste, et ses écrits impies ; les écrits de Théodoret, tant contre saint Cyrille et le concile d'Ephèse, qu'en faveur de Théodore et de Nestorius ; la lettre écrite au persan Maris, et qu'on dit être d'Ibas. Nous soumettons au même anathème quiconque défendra ou prétendra que l'on doit défendre ces trois chapitres. Nous reconnoissons pour nos frères et nos collègues tous ceux qui les ont condamnés, et nous annulons tout ce qui a été fait par nous ou par d'autres, pour la défense de cette cause.

Trois mois après cette lettre de Vigile, il donna une constitution en meilleure forme et beaucoup plus ample, où il marqua plus distinctement la différence convenable entre Théodore de Mopsueste dont il anathématise formellement la personne avec les écrits, et les deux autres auteurs des chapitres, ou plutôt les deux autres chapitres dans le sens de leurs auteurs Théodoret et Ibas. Il condamne aussi ce que Théodoret a écrit contre saint Cyrille et contre le concile d'Ephèse ; mais il ajoute que cela a été condamné par Théodoret lui-même, qui avoit repris de bons sentiments. Quant à l'affaire d'Ibas, il nous apprend qu'il fut question, au concile de Chalcédoine, de deux lettres de cet évêque ; la première, fabriquée calomnieusement par les nestoriens, et adressée ; sous le nom d'Ibas, au persan Maris ; et cette lettre, ajoute Vigile, a été condamnée justement par le concile, comme impie et vraiment hérétique. La seconde lettre avoit été écrite par le clergé d'Edesse, en faveur de son évêque, et fut déclarée catholique par le même concile². Saint Grégoire le Grand, confirmant ce que dit ici le pape Vigile, atteste qu'en effet l'évêque Ibas avoit constamment refusé de reconnoître la lettre scandaleuse qui couroit sous son nom.

Justinien s'étoit persuadé que les décrets du cinquième concile éteindraient les divisions ; mais les décisions se multiplièrent, et l'on vit naître un schisme, que cent ans de zèle et de ménagement purent à peine éteindre. En Occident

¹ Tom. v, Conc. pag. 595. — ² V. Conc. nov. Collect. Baluz. p. 1551.

plusieurs églises rejetèrent ce concile, qu'elles imaginèrent avoir donné atteinte à celui de Chalcédoine. La singularité des circonstances, les variations du pape Vigile, les violences exercées par l'empereur, jointes à la différence des langues et à la distance des lieux, qui grossissoient énormément ce qui avoit tant soit peu de réalité, c'étoient là autant d'obstacles qui exercèrent d'abord Vigile lui-même, et beaucoup plus ensuite la longanimité et toute la prudence de plusieurs de ses successeurs. Il faut toutefois mettre une distinction essentielle entre ces Occidentaux de bonne foi, et les hérétiques orientaux qui feignoient d'ignorer les faits, et qui continuèrent à défendre comme orthodoxes, des écrits que l'Eglise sous leurs yeux venoit d'anathématiser, comme infectés de nestorianisme. Quand la vérité fut suffisamment notifiée aux Occidentaux même, et après que les préjugés du grand nombre des églises furent levés, ceux qui ne se souvenaient point de cœur et d'esprit, quoiqu'un respect mal entendu parût seul les guider, se rendirent vraiment coupables et dignes d'anathème. Si les souverains pontifes ne jugèrent pas encore à propos de les en frapper, c'est que leur sagesse paternelle crut que l'indulgence produiroit un meilleur effet que la rigueur.

La raison que différents écrivains donnent de cette conduite, en disant vaguement qu'il ne s'étoit agi que de faits dans le cinquième concile, sans ajouter qu'il s'y agissoit des personnes à raison de leurs écrits, présente une ambiguïté qui n'est bonne qu'à confondre tous les principes.

En quel sens peut-on dire qu'il ne s'agissoit point de dogme ou d'objets dogmatiques dans le cinquième concile? N'a-t-il pas condamné l'origénisme, et confirmé la condamnation de l'hérésie de Nestorius et de celle d'Eutychès? N'a-t-il pas déclaré sommairement toute la doctrine de l'Incarnation, par quatorze anathèmes contre les erreurs opposées? Si on lit dans quelques anciens qu'il n'étoit pas question de la foi dans le concile des cent soixante Pères, cela signifie uniquement, qu'on n'y examina point de questions nouvelles et qui n'eussent déjà été décidées dans les conciles précédents; que l'objet propre et spécial de celui-ci étoit de prononcer si les écrits de certains prélats, morts dans la communion de l'Eglise, con-

tenoient une doctrine hérétique, et si l'on devoit condamner ces évêques après leur trépas. Voilà pourquoi ces docteurs de première antiquité ont dit simplement qu'il ne s'agissoit que de personnes dans le cinquième concile. D'autres auteurs moins anciens, mais antérieurs et fort opposés à l'esprit de la subtilité moderne, ont usé du mot de faits, au lieu de celui de personnes, en faisant surtout attention au nœud de la difficulté qui fut quelque temps entre Vigile et les Orientaux, savoir, si depuis le concile de Chalcedoine, les circonstances avoient tellement changé en Orient, qu'on y dût flétrir après leur mort la mémoire des trois évêques que ce concile avoit jugé à propos de ménager. C'est là ce que ces écrivains et tous les docteurs orthodoxes entendent après eux, quand ils disent, ou qu'il ne s'agissoit que de faits, ou qu'il s'agissoit principalement de faits dans le cinquième concile, et plus encore quand ils ajoutent que l'infailibilité de l'Eglise, même assemblée en concile, ne put s'étendre sur les faits : dernière proposition qui détermine le vrai sens de celles qui précèdent. Ces docteurs ne parlent que des faits purs et proprement dits, de ce que les hommes entendent communément par le nom de faits. Ils ont cru fermement avec les orthodoxes de tous les états et de tous les temps, que l'Eglise a toutes les connoissances infailibles qui sont nécessaires pour la sûreté du dogme, mais ils ne lui ont point attribué, comme nous ne lui attribuons pas encore aujourd'hui, une prétention tyrannique à l'infailibilité, touchant les faits historiques qui n'importent point à l'intégrité du sacré dépôt.

Pour nous borner aux faits personnels, sur quoi l'esprit de scission accuse principalement les docteurs modernes d'exagérer les droits de l'Eglise, ces modernes, ainsi que les anciens, ne la croient nullement infailible sur cet objet, parce que cette infailibilité ne lui est nullement nécessaire pour la conservation de la foi, pour l'instruction et l'édification des fidèles, pour faire paître en sûreté le troupeau de Jésus-Christ. Il est fort indifférent qu'on sache ou qu'on ne sache pas la manière personnelle de penser d'un auteur ou d'un prédicateur, ce qu'il avoit dans l'esprit en proférant ou en écrivant tel et tel point de doctrine. Mais il est d'une nécessité absolue que l'Eglise pénètre infailli-

blement, tant le sens naturel d'une proposition que celui d'un ouvrage, le sens qui résulte de l'arrangement des idées et de la signification des termes, en un mot, le sens qui dans la lecture se présente naturellement à l'esprit, et qu'on appelle en conséquence le sens de l'auteur, en présumant raisonnablement, sans juger décisivement, que telle étoit en effet sa pensée en écrivant. C'est ici un fait très-improprement dit, et dont la connoissance est tellement liée avec le droit de prononcer sur le dogme, que l'Église a témoigné constamment qu'elle l'en croyoit inséparable.

Dans tous les âges elle a condamné les écrits hérétiques, soumis à l'anathème, traité en païens et en publicains, non-seulement les audacieux qui enfrennoient le silence et le respect dus à ses décisions, mais quiconque n'y souscrivait pas sincèrement et sans aucune restriction. Ce que le cinquième concile fit contre les trois chapitres, on l'avoit fait à Nicée contre les écrits d'Arius, à Ephèse et à Chalcedoine contre ceux de Nestorius et d'Eutychès. Loin de changer par le laps des temps, cette sévérité se retrouvera, dans un degré pour le moins égal, au concile de Constance, où nous verrons condamner Viclef, et obliger de croire que les articles censurés sont dans le sens de cet auteur, c'est-à-dire, comme on vient de l'expliquer, dans leur sens naturel, tels qu'ils sont condamnés. Ce n'est donc pas une prétention nouvelle que l'infailibilité de l'Église par rapport à la qualification des écrits suspects, soit que ces écrits soient courts, soit qu'ils soient longs; car il ne peut y avoir que de la bizarrerie à lui accorder l'un plutôt que l'autre. Il faut que son enseignement soit sûr pour l'un et l'autre cas; que le dépôt de la foi, dans toutes les rencontres, se trouve à couvert sous le sceau de son autorité. Mais comment pourra-t-elle enseigner sans péril d'erreur, comment le dogme sera-t-il en sûreté chez elle, si elle ne connoît pas infailiblement le sens naturel des ouvrages qui demandent son examen? Si elle est dépourvue de ce discernement, elle pourra qualifier d'hérétique un écrit très-orthodoxe; et cette méprise facile venant à se commettre, le fidèle, en obéissant à l'Église, tombera dans l'erreur; sa docilité même précipitera sa chute. Ainsi la vraie foi seroit-elle le par-

tage de l'indocilité, tandis que l'égarément deviendrait celui de la droiture et de la soumission.

Mais, sans anticiper sur les temps à venir, rien de plus décisif contre un subterfuge commun aux novateurs de tous les temps, qui l'ont pallié chacun à leur manière; rien de plus décisif ni de plus concluant que la condamnation des trois chapitres par le cinquième concile. Cette décision dépendoit de la connoissance de ce fait dogmatique, ou de la réponse à cette question de fait : Le sens naturel des écrits de Théodore, de Théodoret et d'Ibas, est-il hérétique? est-il le sens nestorien? Ce concile, reconnu pour œcuménique, a prononcé : l'Eglise avoit donc véritablement, ou elle s'est arrogé injustement le droit d'infaillibilité dans la connoissance des faits dogmatiques.

En Orient, où la seule obstination, comme nous l'avons observé, pouvoit contredire l'autorité du concile, on crut ne devoir user d'aucune indulgence. Tous les évêques de la Palestine se rassemblèrent pour approuver les actes¹. Alexandre d'Abile, le seul évêque qui osa rompre l'unanimité, fut déposé de l'épiscopat². Il mourut quelques années après à Constantinople, accablé sous les ruines d'un édifice, dans un tremblement de terre. Les moines origénistes de la nouvelle laure de saint Sabas, ne se montrèrent pas plus dociles à des décisions sollicitées si vivement par leur coryphée, Théodore de Capadoce. Pendant huit mois, Eustochius, patriarche de Jérusalem, tenta toutes les voies de la douceur pour les ramener. Enfin il employa l'autorité impériale pour les faire chasser, non-seulement de ce monastère, mais de toute la province, et il mit dans leur laure six-vingt moines d'une foi éprouvée.

Entre les Occidentaux, on regarde comme inexcusables ceux des Africains et des Illyriens qui s'étoient trouvés à Constantinople au temps du concile, et tous ceux qui, par le moyen de ceux-ci, ou par d'autres voies sûres, avoient pu s'instruire de ce qui manifestoit la légitimité du concile. Le diacre de Vigile nommé Rustique, contre lequel ce pape avoit porté sa sentence avant même que le concile eût prononcé, persista depuis à soutenir les trois chapitres. Il eut même l'audace d'é-

¹ Tom. III, Conc. Nic. II. — ² Act. I, p. 83.

crire contre les décisions des Pères : il fut exilé dans la Thébaïde avec quelques autres schismatiques, surtout de sa province naturelle, qui étoit l'Afrique, et où ils se trouvoient en grand nombre. Plusieurs évêques y furent traités, pour le même sujet, avec la dernière rigueur. La modération dont on usa à l'égard des autres Occidentaux, dut principalement sa source à l'éloignement où ils y étoient du violent Justinien.

Toutefois cet empereur, content de Vigile après qu'il eût donné son approbation pontificale aux décrets de Constantinople, le laissa repartir pour Rome, et le combla des effets de sa bienveillance. Il lui accorda, par un édit en forme, beaucoup de privilèges pour l'Italie ; et pour les Romains en particulier, la confirmation de toutes les donations faites par les rois de la race des Goths, à l'exception néanmoins de ce qu'avoit fait Totila, et qu'il ne voulut jamais ratifier, parce qu'il traitoit ce prince de tyran. Par cet édit impérial, il fut encore ordonné, si l'on découvroit quelques vierges qui, après s'être consacrées à Dieu, se fussent engagées dans le mariage, que, sans égard à cet engagement, ni à tout ce qui regarde la dot, on les fit rentrer dans leurs monastères ou leurs églises, et reprendre les saintes institutions auxquelles elles s'étoient vouées.

Le pape Vigile tomba malade en s'en retournant, et mourut des douleurs aiguës de la pierre, dans l'île même de Sicile où il avoit fait reléguer et périr son saint prédécesseur Silvère¹. Mais avant ce moment fatal, et pendant une bonne partie de son pontificat, qui fut de plus de dix-huit ans, il eut tout lieu de sentir le vide des grandeurs du monde, de se rassasier de larmes et d'amertumes, dans une place où les crimes qu'elle lui coûta lui avoient fait espérer un tout autre sort. Persécuté par l'empereur, et par l'impératrice dont il avoit si soigneusement recherché les bonnes grâces, en butte aux évêques d'Orient, et surtout aux cabaleurs impies dont il avoit relevé les espérances, méprisé des grands et du peuple, des bons et

¹ Cette accusation n'est fondée originairement que sur les lettres des acéphales, envoyées en Occident pour calomnier Vigile, dont ils n'avoient pas lieu d'être contents. Voyez la note, page 400.

des méchants, pour les variations qui les alarmèrent tour à tour, en exécution à ceux des Occidentaux qui prétendoient soutenir un des plus saints conciles en défendant les trois chapitres; perpétuellement battu des plus violents orages, quand il se voit au port, et qu'il a déjà un pied sur le bord désiré qu'il redemandoit depuis sept ans, il est frappé des coups de la mort les plus douloureux et les moins attendus. Mais, plus la dignité pontificale fut indignement traitée dans la personne de ce pontife, plus aussi l'énergie du caractère divin qui lui avoit été conféré se rendit sensible, nonobstant l'indignité primitive du sujet, quand ce chef de l'épiscopat se réunit parfaitement avec ses membres divers : tant il est vrai que la société des enfants de Dieu n'est point établie sur les appuis ruineux de la chair et du sang, mais sur le fondement inébranlable des prophètes et des apôtres, sur cette pierre angulaire qui a toute l'immutabilité du Fils de l'Eternel; lequel prend lui-même en main le gouvernail de son Eglise, quand l'incapacité de son vicaire fait périliter le navire.

LIVRE VINGTIÈME.

DEPUIS LE CINQUIÈME CONCILE EN 553, JUSQU'À LA FIN DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND EN 604.

Si l'Eglise romaine n'avoit jamais essuyé plus d'opprobres que dans la personne du pape Vigile, jamais aussi les Romains ne se montrèrent plus attentifs à maintenir la dignité du siège apostolique, que quand il fut question de donner un successeur à ce pontife. Le diacre Pélage, natif de Rome et fils d'un préfet du prétoire, ayant été élu par le plus grand nombre, une multitude de gens de bien, des plus distingués de la ville, se séparèrent de sa communion, sur le bruit qui s'étoit répandu, qu'ayant gagné la bienveillance de l'empereur Justinien du vivant même de Vigile, il avoit été complice des mauvais traitements et de la mort de ce pape. Ils craignoient aussi qu'il n'eût pas dans la foi le degré de stabilité nécessaire à un souverain pontife, parce qu'il avoit condamné les trois chapitres, après en avoir été le défenseur. Par les suites de ce zèle précipité, la désertion devint si grande dans toute l'Italie, qu'il ne se trouva que les évêques de Pérouse et de Forentin à la consécration du nouveau pape, et qu'on fut obligé de leur associer un prêtre d'Ostie pour second assistant. Pélage fut cependant reconnu en Italie, tant par la protection du patrice Narsès que l'empereur y avoit envoyé contre les Goths, que par la manière convaincante dont il fit évanouir les soupçons qu'on avoit conçus contre lui. Comme il étoit accusé sans preuves, il se justifia par serment, et acheva de dissiper les préventions, en exposant tout l'ordre de sa conduite : il représenta qu'il l'avoit toujours conformée à celle de Vigile; qu'il avoit craint d'abord, comme ce pontife, de faire injure au concile de Chalcédoine en condamnant les trois chapitres sans explication; qu'il avoit souscrit ensuite à la constitution pon-

tificale, et reçu enfin le dernier jugement de son prédécesseur en confirmation du cinquième concile.

Pélage ne fut ordonné qu'au mois d'avril de l'année 555, trois mois après la mort de Vigile ; les vacances du saint Siège, depuis la dernière révolution de l'Italie, devenant plus longues qu'auparavant, par l'influence que les empereurs, fort éloignés de Rome, commencèrent à prendre dans l'élection, ou du moins dans l'exaltation des papes. Les rois goths de Rome, et avant eux celui des Hérules, s'étoient attribué le droit de confirmer ces pontifes ; à quoi les maîtres du monde n'avoient pas seulement pensé dans les beaux jours de l'empire. Justinien prouva sur la fin de son règne, que les princes n'ont jamais été plus attentifs à ces sortes d'objets, que quand leur puissance s'est trouvée plus chancelante ou plus mal administrée.

Tandis que les affaires de l'Eglise absorboient son attention et toutes ses facultés, celles de l'empire étoient presque désespérées en Italie, où tout gémissoit dans les alarmes et la confusion. Ses troupes n'étoient pas payées, et n'observoient conséquemment aucune discipline. Les subalternes n'obéissoient point à leurs chefs ; ils ne se tenoient pas même dans les camps, mais se répandoient licencieusement dans les villes. Les chefs divisés d'intérêt et de sentiment en usoient de même, les uns à Ravenne, les autres à Rome qui, dans ces troubles, changea plusieurs fois de maître. Plusieurs s'écartoient jusque dans les villes les plus éloignées du centre des affaires, selon que le caprice ou le goût de l'amusement les guidoit ; on vit même, ce qui parut plus extraordinaire, de la lâcheté dans quelques capitaines romains. Mais la mauvaise conduite suffisoit pour ruiner leur puissance. Ils furent battus en plusieurs rencontres ; les villes se rendirent de tous côtés ; une armée de secours venue du Levant, sous la conduite de Démétrius, lieutenant de Justinien, fut totalement défaite ; Naples assiégée, et qu'en vain l'on tenta de délivrer, succomba, après avoir éprouvé tout ce que la famine a de plus horrible.

Le roi Totila, qualifié par l'empereur de tyran et de barbare, voulut encore ajouter sur les Romains l'avantage de l'humanité,

de la générosité, de toutes les vertus les plus contraires à la barbarie. Dès qu'il fut entré dans la ville de Naples, il fit distribuer des vivres à ce pauvre peuple qui mouroit de faim; mais avec la tendresse et les attentions d'un père qui soulage des enfants malades, et non avec l'ostentation d'un vainqueur qui n'est occupé que de sa gloire. Quelque magnificence qu'il montrât dans sa libéralité, les distributions se faisoient avec poids et mesure, de peur qu'après une si longue abstinence, l'abondance de la nourriture n'étouffât les malheureux qui en avoient presque perdu l'usage. Ce roi fournit encore de l'argent et des voitures aux soldats de la garnison, pour aller où ils voudroient, et il les fit escorter par ses troupes, tant qu'il eut à craindre pour eux. De toute part les Goths observoient une exacte discipline, tandis que les légions romaines portoient partout indistinctement le ravage; de sorte que les habitants des villes et des campagnes avoient plus à souffrir de ceux qui se donnoient pour leurs défenseurs, que de leurs ennemis. A la prise de Rome, dont quelques troupes d'Orient livrèrent une porte à Totila, il épargna le sang des citoyens et l'honneur des femmes, se contentant des richesses, dont il abandonna la meilleure part à ses soldats. Mais ce pillage ne laissa pas de plonger les personnes mêmes de qualité dans une si grande misère, que les dames du premier rang, entr'autres la veuve du célèbre Boèce, furent réduites à mendier de porte en porte.

Le roi des Goths se trouvant près du Mont-Cassin, dans le cours de ses victoires, alla voir l'illustre saint Benoît, sur la rumeur de tout le voisinage, qui lui attribuoit un don éminent de prophétie. Pour éprouver le prophète, il se fit annoncer, et lui envoya aussitôt un de ses officiers, nommé Rigon, après lui avoir fait prendre sa chaussure, sa pourpre, et mis à sa suite trois seigneurs, qui étoient ordinairement près de la personne du roi, avec des écuyers, et tout le cortège d'un souverain¹. Rigon étant ainsi entré dans le monastère, saint Benoît, qui étoit assis, lui dit sans se lever : Mon fils, quittez l'habit que vous portez, il ne vous appartient pas. Cet officier et tous ceux qui l'accompagnoient, se prosternèrent avec effroi

¹ Procop. L. 3.

sans oser approcher du saint. Ils ne se relevèrent que pour courir apprendre au roi ce qui venoit d'arriver. Totila vint lui-même; et du plus loin qu'il aperçut le saint abbé, il se prosterna aussi avec respect. Saint Benoît lui dit jusqu'à trois fois de se lever, sans qu'il osât le faire, et il fut obligé de le relever lui-même. Alors il lui représenta ses devoirs et ses manquements, avec la liberté d'un prophète : et après lui avoir prédit ses conquêtes, ainsi que les autres événements les plus marqués d'un règne de neuf années entières, il ajouta qu'il mourroit à la dixième : ce qui s'accomplit ponctuellement¹.

Le roi, saisi d'une frayeur extrême, se recommanda à ses prières, puis se retira en silence. On remarqua, dans le reste de sa vie, qu'il avoit profité des leçons du saint, qui prophétisa de même, quarante ans d'avance, la destruction de son propre monastère par les païens, c'est-à-dire par les Lombards, sans néanmoins que les personnes y dussent périr. Il avoit au même degré le don des miracles. Il ressuscita l'enfant d'un père désolé, qui avoit apporté le mort à la porte du monastère, en protestant avec serment qu'il ne se retireroit point que son enfant n'eût recouvré la vie.

Benoît avoit une sœur nommée Scclastique, prévenue comme lui des bénédictions d'en-haut, et religieuse dans un monastère voisin. Elle lui rendoit visite une fois l'an. Il la recevoit non dans l'enceinte de son monastère, mais dans un lieu destiné, près de la porte, à la réception des hôtes. Un jour il s'y fit accompagner par un grand nombre de ses disciples. Après avoir passé la journée à louer Dieu et à s'entretenir des choses célestes, ils prirent ensemble un petit repas sur le soir. Comme ils étoient encore à table, et que le saint parloit de se retirer, parce qu'il se faisoit tard, je vous prie en grâce, mon frère, lui dit Scolastique, de ne pas me quitter de toute la nuit, et que nous parlions de la céleste félicité jusqu'à demain matin. Y pensez-vous, ma sœur, reprit Benoît ? Non assurément, je ne puis passer la nuit hors du monastère. Scolastique, sans insister, s'incline sur la table, les mains appliquées sur le visage, prie avec effusion de larmes; et quand elle se relève,

¹ Greg. II. Dial. c. 14.

quoiqu'un peu auparavant le temps fût parfaitement serain, le tonnerre gronde, les éclairs se succèdent sans intervalle, une pluie d'orage tombe avec tant d'abondance et une telle violence, que ni l'abbé ni les frères ne purent quitter l'abri où ils se trouvoient. Benoît demeura donc malgré lui, et la pieuse conversation fut prolongée jusqu'au lendemain ¹.

Mais c'étoit pour la dernière fois. Trois jours après il vit, de son monastère, l'âme de Scolastique monter au ciel en forme de colombe. Il rendit grâce à Dieu, envoya chercher le corps et le mit dans le tombeau qu'il avoit préparé pour lui-même, ordonnant qu'on l'y plaçât à son tour, quand le Seigneur auroit disposé de sa vie, ce qui ne tarda point. Il eut connoissance de sa mort dans le cours de l'année où elle arriva, et il l'apprit à quelques-uns de ses disciples, en leur recommandant le secret. Six jours auparavant, il fit ouvrir le tombeau. Aussitôt il fut saisi d'une grande fièvre, qui augmenta de jour en jour, jusqu'à ce que le sixième étant arrivé, il se fit porter à l'église, où, entre les mains des disciples qui le soutenoient, il reçut le corps et le sang du Sauveur, puis rendit l'esprit en priant, le samedi 21 mars 543. Cette dévotion de se faire porter à l'église pour y rendre l'âme, devint recommandable par plusieurs autres exemples.

Le terme des succès de Totila venoit d'être marqué, et déjà l'instrument des desseins du ciel, malgré bien des qualités contraires en apparence à sa haute destination, se monroit plus propre à la remplir qu'aucun des Romains. Nares, eunuque étranger, ou plutôt ennemi naturel de l'empire en qualité de Persan, ayant pris parti dans les troupes romaines à la première bataille qu'il vit perdre contre elles à sa nation, s'étoit poussé jusqu'à devenir consul et patrice. Il parut si grand homme de guerre, qu'on ne trouva que lui seul capable de rétablir les affaires de l'empire en Italie, où elles étoient presque entièrement ruinées. Justinien, qu'un revers si frappant avoit tiré de sa léthargie, envoya ce général pour y remédier. Il falloit compter sur des prodiges; mais c'étoit la destinée de ce fameux eunuque, et de rassembler les qualités, et d'opérer les

¹ Greg. II. Dial. c. 4.

exploits les plus extraordinaires. Aux talents d'éclat, il joignit une fidélité alors très-intacte, et qui ne céda, sous le règne suivant, qu'à la disgrâce la plus outrageante. Un amour extrême de la justice et de la discipline ne souffroit pas le moindre désordre dans son armée. Il faisoit surtout admirer en lui une piété sincère, qui, ayant été le principe de son premier attachement aux Romains, fut l'âme de toutes ses vertus. Sa confiance en Dieu et la vivacité de sa foi étoient parvenues à ce degré qui opèrent les merveilles; et telle fut, encore plus que son habileté naturelle, tout éminente qu'elle étoit, la cause de ses succès étonnants.

Rien ne tint devant ce grand homme. Il ne restoit à l'empire, sur la mer Adriatique, que la seule ville d'Ancône, encore étoit-elle assiégée et pressée si vivement, qu'elle se voyoit au moment de succomber. Elle fut d'abord délivrée, ainsi que le peu de places romaines qui restoit ailleurs. Les ennemis commencèrent aussitôt après à trembler pour toutes les leurs. Chaque jour, on leur en enlevoit quelqu'une. Différents combats affoiblissoient aussi journallement leurs armées, et avançaient encore mieux les affaires des Romains, par la terreur qu'imprimoit le nom de Narsès. Enfin, après quelques années, au terme marqué par l'organe du ciel, il trouva le secret d'engager une action décisive, où le roi Totila périt avec l'élite de ses troupes. Théias, qui osa monter sur un trône si chancelant, donna encore une bataille, où il se fit tuer à son tour, l'an 553. Après quoi il ne resta de soldats goths que pour défendre, ou plutôt occuper Pavie et quelques forteresses, qui se soutinrent environ un an par l'avantage de leur situation, et qu'on prit par famine. Ainsi finit la monarchie des Ostrogoths dans l'Italie, que l'on verra bientôt envahie par de nouveaux barbares.

Le pape Pélage, pour réprimer les contradicteurs schismatiques et turbulents du cinquième concile, se servit avantageusement de l'autorité de Narsès, qui n'avoit pas moins à cœur les intérêts de l'Eglise que ceux de l'empire. On prétend que ce pieux général avoit autrefois engagé l'empereur à mieux traiter le dernier pape, et qu'à cette fin il lui avoit fait attendre du ciel les grands succès qui accompagnèrent ses armes. Tout

exact qu'il se montrait à soutenir l'ordre et l'autorité, il étoit d'une douceur de caractère, et d'une délicatesse de conscience qui lui faisoient toujours craindre de pécher contre la religion, quand il étoit question d'user de rigueur pour la défendre.

Pelage fut obligé de lui écrire pour lever ses scrupules. Ne vous arrêtez pas, lui dit-il¹, aux vains discoureurs qui représentent la conduite de l'Eglise comme une persécution, quand elle corrige les méchants et les empêche de perdre les bons. On ne persécute que quand la rigueur passe les justes bornes et tend à faire le mal : autrement il faut abolir toutes les lois divines et humaines qui infligent des peines aux crimes. Que le schisme soit un mal, et qu'il doive être réprimé, même par la puissance séculière, c'est ce que l'Écriture et les canons nous enseignent. Or, quiconque se tient séparé du corps de l'apostolat, est incontestablement dans le schisme. Ne craignez donc pas d'envoyer à l'empereur, sous bonne garde, ainsi que nous vous l'avons demandé, ceux qui trouble l'ordre hiérarchique. Avez-vous oublié ce que le ciel a fait pour vous, lorsque le tyran Totila possédoit l'Istrie et la Vénétie ? Pourquoi donc laissez-vous les évêques de ces provinces, comme ceux de la Ligurie, braver le saint Siège avec une arrogance insupportable. Si c'est le scrupule qui vous arrête, et la crainte de passer pour persécuteur, rappelez-vous, outre les canons de Chalcédoine, et les principes du bienheureux évêque d'Hippone, mille exemples et mille constitutions, qui montrent que les puissances doivent punir les schismatiques, non-seulement par l'exil, mais par la confiscation des biens et par de rudes prisons. S'il restoit quelque difficulté à ces évêques, touchant le jugement de l'Eglise universelle, rendu à Constantinople ces années dernières, ils devoient, suivant l'usage, nous envoyer quelques-uns d'entr'eux, capables tant de proposer leurs raisons que d'entendre les nôtres, et ne pas se mettre au hasard, en fermant les yeux à la lumière, de déchirer l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ². C'est un attentat, et jamais il

¹ Epist. 3. — ² Fragm. 2. et 3.

ne fut ni ne sera permis de tenir un concile particulier, pour en examiner un général. Mais s'il naît quelque doute sur un objet de cette importance, ceux qui cherchent la voie du salut, doivent demander au siège apostolique la raison de ce qu'ils ne comprennent pas; et ceux qui s'obstinent au point de refuser l'instruction et de fuir le guide qui les ramène au bon chemin, les canons veulent qu'ils soient réprimés par la puissance séculière, de peur qu'ils n'en entraînent d'autres avec eux dans le précipice¹. C'est ainsi que Pélage, traitant les ennemis du cinquième concile, en raison de la connoissance des faits qui étoient plus ou moins à leur portée, jugeoit inexcusables les évêques de l'Italie et du voisinage, qui pouvoient aisément s'en instruire.

Entre les Gaulois, plus éloignés de la lumière, plusieurs craignoient toujours de bonne foi qu'on n'eût donné atteinte au concile de Chalcédoine, et que la doctrine même du pape Pélage ne fût pas bien sûre. Ces prélats témoignèrent sans doute leur appréhension au roi Childebert, qui envoya vers ce pontife, pour lui demander des reliques des saints apôtres, et plus encore pour s'assurer pleinement de sa croyance. L'envoyé s'expliqua même assez ingénument, à ce que nous voyons par la réponse de Pélage, où il est dit que Rufin, c'étoit le nom de ce ministre de confiance, lui avoit représenté avec franchise, qu'il auroit dû faire au prince une ample et claire profession de foi, ou tout au moins déclarer qu'il recevoit de point en point la lettre de son saint prédécesseur Léon.

Quant à ce dernier article, reprend le pape², nous avons commencé à le remplir, comme le plus simple, et nous avons signé de notre propre main la déclaration faite par nous, de soutenir, avec l'aide du Seigneur, l'écrit de notre prédécesseur Léon pour la foi catholique. Afin de ne laisser aucun lieu au soupçon, je me suis aussi empressé à remplir le second article que l'illustre Rufin m'a proposé. Ainsi, nous vous envoyons la confession de notre foi la plus claire et la plus expresse. Après ce prélude, et après avoir marqué son adhé-

¹ Epist. 5. — ² Epist. 20.

sion sincère aux quatre premiers conciles, le pape donne en effet la déclaration la plus satisfaisante, sur tous les points où les préventions contre le cinquième concile pouvoient laisser quelque ombre, quoique dans cette assemblée, dit-il¹, et ces expressions méritent d'être pesées, on n'ait rien traité qui donne atteinte à la foi. Mais depuis la mort de l'impératrice Théodore, ajoute-t-il, il n'y a plus de dispute, même en Orient, sur la croyance catholique. Ainsi Pélage assuroit-il, non que les questions agitées dans le cinquième concile n'importoient point à la foi, mais qu'elles ne lui avoient pas nui.

Touchant les reliques que le roi avoit demandées, ce pape répond que par respect il en a chargé un sous-diacre, qui doit les porter de Rome jusqu'en France : preuve ancienne et bien marquée de l'extrême vénération dont on les honoroit. Quelque temps après, il écrivit à Sapaude, archevêque d'Arles, pour s'assurer que le roi et les évêques de France avoient été contents de sa profession de foi. Il lui accorda en même temps l'usage du pallium ; et le fit, comme ses prédécesseurs, vicaire du saint Siège dans toutes les Gaules. Sapaude avoit promis du secours aux pauvres de Rome, qui étoient en plus grand nombre que jamais, après tous les pillages de cette capitale du monde. Le pape lui rappela sa bonne volonté, et lui spécifia le genre d'aumônes le plus nécessaire dans ces conjonctures. La misère, dit Pélage, est telle en nos contrées, qu'on y rencontre de toute part des gens bien plus et quelquefois opulents, dans une nudité qu'on ne peut imaginer sans avoir l'âme pénétrée de douleur.

Sapaude avoit présidé quelque temps auparavant au cinquième concile d'Arles, où l'on voit que le gouvernement général des monastères n'étoit pas le même partout. Dans cette province, tant ceux d'hommes que ceux de filles sont tenus sous la juridiction de l'évêque diocésain. Quant aux clercs, on leur défend la dégradation des fonds dont l'évêque leur a accordé l'usage, sous peine de discipline, c'est-à-dire de punition corporelle, pour les jeunes clercs qui sont au-dessous des sous-diacres². Le reste des canons de ce concile tend de même

¹ Tom. 1 Conc. Gall. p. 304. — ² Tom. v, Conc. p. 708, etc.

à la conservation des biens ecclésiastiques. Tel fut aussi l'objet principal de quelques autres conciles tenus en ce temps-là. L'Eglise avoit beaucoup à souffrir des pillages et de la déprédation, sous des maîtres demi-barbares, et sous des lois trop mal établies pour contenir leurs sujets, encore plus avides et plus barbares qu'eux. De là ces étonnantes alternatives de vices et de vertus, de grands exemples et de grands scandales qui affligeoient ou consoloient l'Eglise, selon que les sujets et les maîtres suivoient les impressions de la grâce, ou s'abandonnoient aux fougues de leur naturel.

L'an 542, les rois Childeberr et Clotaire firent la guerre en Espagne. Comme ils assiégeoient la ville de Saragosse, et la pressoient vivement, les habitants eurent recours au ciel, par l'intercession de l'illustre martyr saint Vincent, la gloire et la sauve-garde de leur patrie. Ils s'imposèrent des jeûnes rigoureux ; après quoi les hommes se couvrant de cilice, les femmes parsemant de cendres leurs cheveux épars, et chantant des psaumes tous ensemble, ils portèrent autour des murailles la tunique du saint martyr. Les assiégeants eurent d'abord qu'on faisoit quelque maléfice : mais ayant appris qu'on imploroit contre eux le pouvoir de saint Vincent, ils furent saisis d'une crainte religieuse qui les désarma. Childeberr fit prier l'évêque de le venir trouver, lui parla avec bonté, et lui demanda des reliques du saint, avec lesquelles il se retira content ¹.

De retour à Paris, il fit bâtir près de la ville, une église en l'honneur de la sainte Croix et de saint Vincent, pour y placer les reliques du saint martyr, avec une magnifique croix d'or enrichie de pierreries, qu'il avoit enlevée aux Goths dans une autre expédition contre leur roi Amalaric. L'église, bâtie pour cette raison en forme de croix, avec un autel à chacune des quatre extrémités, passa pour l'un des plus superbes édifices des Gaules. Toutes les murailles en étoient couvertes de peintures à fond d'or : la voûte ornée de lambris aussi richement dorés, portoit sur des colonnes du marbre le plus précieux. Le pavé, en pièces de rapport, ne se faisoit pas moins admirer par la diversité des figures que par celle des couleurs. Mais le

¹ Greg. III. Hist. c. Gest. Franc. c. 26.

toit, d'un cuivre doré qui jetoit un éclat éblouissant, frappoit sur toute chose ces bons Français, peu accoutumés à de pareils spectacles, et il leur fit donner à cet édifice le nom de l'église d'or. Elle occupoit la place de celle qu'on appelle aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, à cause de sa première situation dans une prairie, et de saint Germain qui gouvernoit alors ce diocèse. Ce prélat révérend fut enterré quelque temps après dans l'oratoire de saint Symphorien, à la porte de cette église, puis transféré par vénération dans l'église même. Childebert ne fut pas moins magnifique dans la dotation de ce temple, qu'il pourvut abondamment de revenus et de tout ce qui étoit nécessaire pour la majesté du culte divin. Il chargea le saint évêque Germain d'y établir une communauté de religieux : ce que fit aussitôt le saint prélat, avec autant de sagesse que de zèle. Il en choisit les premiers instituteurs et la règle, qui étoit celle de saint Antoine et de saint Basile, dans le monastère de Saint-Symphorien d'Autun, dont la ferveur lui étoit particulièrement connue, parce qu'il étoit né dans cette ville. La fête de Noël étant proche, et plusieurs évêques s'étant déjà rendus à Paris pour la célébrer avec le roi, Germain profita de la rencontre pour faire la dédicace.

Mais Childebert tomba dangereusement malade, et mourut le 23 décembre de cette année 558. Comme le roi avoit choisi sa sépulture dans cette église, ce fut une raison de plus pour procéder sans délai à sa dédicace. Saint Germain la fit sur-le-champ, assisté par saint Nicet ou Nisier de Lyon, qu'il ne faut pas confondre avec saint Nicet de Trèves, et par cinq autres évêques. Le même jour il fit les oraisons du prince, qui, en envisageant ce monument auguste de sa piété, n'imaginoit pas y trouver si vite un tombeau ; comme l'humble et saint évêque, en dédiant ce temple, ne pensoit guère le consacrer à sa propre mémoire. On attribue encore au roi Childebert la fondation de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui est une des paroisses les plus distinguées de Paris, puisqu'elle est celle du roi et de sa famille.

Ce prince fut sincèrement pleuré de tous ses sujets, qui le

¹ Act. Bened. t. 1, p. 234, etc.

regardoient comme leur père, et plus encore des pauvres, en faveur desquels il parut libéral jusqu'à une sorte de profusion. Ayant un jour envoyé à saint Germain, qui lui ressembloit fort à cet égard, une somme de six mille sous d'or, c'est-à-dire environ trente mille livres de notre monnoie, aumône prodigieuse pour ces temps-là, l'évêque distribua d'abord la valeur de quinze mille livres. Aussitôt après, le roi le voyant au palais, demanda s'il avoit tout donné. L'évêque répondit, qu'après avoir subvenu aux besoins pressants il avoit réservé la moitié d'un don si considérable pour les malheureux qu'il pouvoit encore découvrir. Donnez bien vite le reste, dit le roi; nous ne manquerons pas, avec le secours du ciel, de quoi donner: et faisant mettre en pièces sa vaisselle d'or et d'argent, il la lui remit pour être distribuée. Il ne fut pas moins libéral pour l'Eglise, ni moins zélé pour la discipline. Il fonda plus de monastères peut-être qu'aucun de nos rois, eut grand soin de faire célébrer les conciles, protégea la religion en toutes manières, honora de sa confiance autant que de ses dons les saints évêques et les saints abbés qu'un règne si chrétien fit fleurir dans toutes les provinces de ses états. Tant d'œuvres de piété et de bienfaisance effacèrent dans l'esprit de ses sujets le souvenir de l'atrocité où son ambition l'avoit engagé contre des princes de son sang, et font raisonnablement présumer qu'il en avoit conçu tout le repentir nécessaire pour l'effacer aux yeux même du souverain Juge.

Clotaire, qui resta seul roi des Français pendant les deux ans qu'il survécut à son frère Childebert, sans avoir donné les mêmes marques de vertu durant sa vie, témoigna quelque temps avant sa mort du regret de ses péchés. Étant venu à Saint-Martin de Tours, il y fit de grands présents, pria le saint avec effusion de larmes, d'implorer pour lui la divine clémence, et repassa toutes ses fautes dans l'amertume de son cœur. Il voulut être enterré comme son frère, et comme son père Clovis, dans une église qu'il eût fondée, et il choisit pour cela celle de Saint-Médard de Soissons, qu'il avoit commencée, et qu'acheva son fils Sigebert. Il laissa quatre princes qui partagèrent de nouveau le royaume, comme avoient fait les fils de Clovis. Charibert établit sa demeure à Paris, Gon-

tran à Lyon ou à Châlons-sur-Saône, Sigebert à Metz, et Chilpéric à Soissons. Nous avons de Clotaire une ordonnance générale, faite dans le temps où il étoit seul roi des Français, et par laquelle il défendoit d'épouser des religieuses, d'épouser malgré elle une veuve ou une fille, et de priver les églises de ce qui leur avoit été donné par testament¹. Elle porte encore que l'on jugera suivant les lois romaines les affaires entre les Romains, c'est-à-dire entre les Gaulois naturels, dont les familles se distinguoient encore des Barbares, Francs, Bourguignons ou Goths, quoique tous chrétiens et presque tous catholiques dans les Gaules; car les Bourguignons et les Goths n'ayant plus que des pasteurs orthodoxes, ils s'étoient réunis en foule à la véritable Eglise.

On voit dans cette ordonnance, que les évêques pouvoient réformer en l'absence du roi les jugements des magistrats laïques : disposition que les lois des Visigoths contenoient aussi en faveur des évêques, et qui prouve que la religion avoit adouci la férocité des vainqueurs et étoit auprès d'eux la protectrice des vaincus.

On trouve à cette époque beaucoup d'exemples du pouvoir de la religion sur ces conquérants farouches qu'elle seule pouvoit quelquefois contenir et ramener à la justice. Il se tint cette année 560, trois conciles à Landaff, au pays de Galles. Mouric roi de Clamorgan, avoit tué le roi de Cynétu, malgré la paix qu'il avoit jurée avec lui sur les saintes reliques. Un autre roi nommé Morcant avoit tué son oncle, après lui avoir pareillement juré la paix; un troisième, le roi Guidnert, avoit mis à mort son frère qui prétendoit à la couronne. Ces trois meurtriers furent successivement excommuniés par les évêques assemblés en concile; et les sentences, aussi justes que nécessaires pour réprimer la violence de ces hommes farouches, qui sembloient ne fonder la justice que sur le droit du plus fort, devinrent, selon l'intention de l'Eglise, salutaires à ceux qui en furent frappés : ces trois princes réparèrent leurs crimes par une pénitence éclatante et sincère.

En Espagne, les Barbares commencèrent à se rapprocher

¹ Tom. v, Conc. p. 87.

de la vérité. Les Suèves, engagés dans l'arianisme comme presque toutes ces nations septentrionales, étoient établis en Galice depuis plus de cent cinquante ans. Leur roi Théodomir avoit beaucoup entendu parler des miracles sans nombre qui s'opéroient au tombeau du grand saint Martin. Son fils étant tombé malade, et réduit à un point de langueur, où les ressources humaines, devenues inutiles, ne laissoient attendre que la mort, le roi voulut être instruit plus à fond sur la vie et les œuvres du thaumaturge des Gaules. Qu'on m'apprenne, dit-il un jour au milieu de ses courtisans, ce que c'étoit que ce célèbre Martin dont l'on raconte tant de merveilles, et quelle religion il professoit. On lui répondit que c'étoit un évêque de Tours, qui avoit enseigné à son peuple, que le Fils de Dieu et le Saint-Esprit doivent être honorés autant que le Père comme étant de la même substance. A l'heure même, faisant apprêter autant d'or et d'argent que pesoit son fils : qu'on porte ce présent à Tours, dit-il à quelques-uns de ses courtisans ; et si cet évêque si vanté guérit mon fils, j'embrasserai la foi qu'il a soutenue. Les envoyés firent leur commission, et rapportèrent au roi qu'ils avoient été témoins de plusieurs miracles. Cependant le prince malade ne guérissoit point. Le roi, que la grâce conduisoit pas à pas, comprit que son fils ne recouvreroit point la santé, qu'il n'eût commencé lui-même par abjurer l'erreur. Il bâtit aussitôt une église magnifique à saint Martin, promit que s'il pouvoit avoir de ses reliques, il croiroit tout ce qu'il avoit enseigné, et renvoya sur-le-champ à Tours, pour en demander¹.

On ne voulut donner, suivant la coutume, que des linges déposés quelque temps sur le tombeau. Mais les envoyés demandèrent qu'il leur fût au moins permis d'exposer eux-mêmes ce qu'ils vouloient remporter, et on le leur accorda. Ils prirent une longue pièce de soie, et la pesèrent avant que de l'exposer, en disant avec cette simplicité qui avoit autrefois obtenu un miracle de même nature en faveur d'un juge d'Israël : Si nous trouvons grâce devant vous, ô puissant patron, faites que ce drap pèse demain plus qu'aujourd'hui,

¹ Greg. Mirac. S. Mart. 1., c. 11.

et nous le regarderons comme une relique précieuse. On veilla toute la nuit, et le lendemain on pesa l'étoffe avec le premier poids, qui s'éleva rapidement, autant que le joug de la balance put monter. La joie fut extrême, et ils emportèrent la relique, en chantant les louanges de Dieu, avec celles de son serviteur. Comme ils passaient auprès des prisons, les prisonniers invoquèrent avec ferveur le saint thaumaturge. Aussitôt leurs chaînes se rompent, les portes s'ouvrent, et plus occupés de leur reconnaissance que de leur liberté, ils courent se prosterner devant les reliques, en célébrant les louanges de leur libérateur. L'évêque fit ratifier leur grâce par l'autorité civile, qui ne crut pas devoir refuser ce que la divine clémence accordoit d'une manière si visible. Les Suèves, qui s'en retournoient par mer, éprouvèrent la navigation la plus favorable, et la guérison qu'ils sollicitoient fut si prompte, depuis la dernière épreuve de leur foi, que le jeune prince parfaitement rétabli vint au devant d'eux. Le roi Théodomir tint parole, et se convertit avec tout son peuple, qui prit un tel attachement pour la vraie religion, qu'il n'aspiroit qu'au bonheur d'endurer le martyre. Il se fit quantité d'autres miracles par le moyen des nouvelles reliques, particulièrement sur les lépreux, qui se trouvoient en très-grand nombre dans la nation des Suèves.

Ce que saint Martin de Tours venoit de commencer, un autre saint Martin, natif de Pannonie comme le premier, le conduisit à sa perfection¹. Après qu'il eut visité les saints lieux et acquis beaucoup d'expérience dans les voies du Seigneur, par ses voyages et ses entretiens avec tous les grands serviteurs de Dieu, la providence le conduisit en Galice, en même temps que les reliques y arrivoient². Elle avoit choisi ce digne instrument, l'une des plus brillantes lumières de son siècle, pour instruire les Suèves convertis, pour leur composer des livres de piété, pour régir et affermir leurs églises, et pour y fonder des monastères. Il en établit un des plus célèbres à Dume, près de Brague, et on lui en donna le nom. C'est la première abbaye qui ait suivi en Espagne la règle de saint Benoît, à laquelle Martin la soumit. Quelque temps après, on tint un concile

¹ Fortun. l. v, Carm. 1. — ² Isid. de Illustr. c. 35.

dans la ville de Lugo, pour les affaires diverses qui ne pouvoient manquer de naître dans les nouvelles églises. Le roi fit observer aux Pères que les diocèses étoient trop étendus pour que l'évêque en pût visiter chaque année toutes les églises, suivant les canons; de plus, qu'un seul métropolitain ne suffisoit pas, et qu'il étoit difficile d'assembler tous les ans le concile d'une si vaste province. En conséquence on érigea Lugo en métropole, comme Brague l'étoit déjà, et l'on fit de nouveaux évêchés, l'un desquels eut son siège au monastère de Dume, dont le saint abbé devint ainsi le premier évêque. On déterminâ aussi les paroisses de chaque diocèse, pour éviter les disputes entre les évêques voisins¹.

On tint à Brague un autre concile, dont le premier objet fut d'assurer la foi contre les restes du priscillianisme. On y fit ensuite des canons de discipline, qui concernent presque toutes les cérémonies. Il y est défendu de chanter dans l'église d'autres poésies que les psaumes et les divins cantiques : règlement qui semble avoir supprimé les hymnes, mais qui ne tint pas. Celui qui enjoit aux évêques de faire le salut comme les prêtres, par ces paroles *Dominus vobiscum*, ne tint pas davantage, et l'usage a toujours prévalu pour les évêques, de dire *pax vobis* au commencement de la messe. Nous voyons que dès-lors les clercs inférieurs aux sous-diacres ne pouvoient toucher les vases sacrés. On fit aussi la division des biens de l'église en trois parts, savoir, pour l'évêque, pour le clergé et pour les réparations.

Il y eut dans les mêmes régions, et vers le même temps, d'autres cénobites vantés, dont les plus connus sont saint Emilien d'Arragon, et saint Donat du pays de Valence, qui le choisit pour évêque². Donat illustra tellement l'état monastique dans ces provinces, qu'il passa dans la suite pour avoir apporté le premier en Espagne les observances régulières, que nous y avons toutefois remarquées long-temps avant lui. Il sortoit de l'Afrique, où il avoit gouverné un monastère nombreux. Voyant cette contrée menacée de l'invasion des Barbares, il passa la mer avec soixante-dix de ses disciples et

¹ Act. Bened. t. 1, p. 26. — ² Ibid. p. 205.

quantité de bons livres, et les établit près de Chative, au royaume de Valence, dans le monastère de Servit, qu'il fonda avec le secours d'une femme illustre et vertueuse, nommée Mincée. Il étoit au plus haut point de sa réputation pour sa vertu et ses miracles, sous l'empire de Justin le jeune¹.

Pendant ce renouvellement heureux des mœurs, aux extrémités de l'Hespérie, Justinien régnant encore dans un âge fort avancé, démentoit, par des opinions aussi bizarres qu'impies, l'attachement qu'il avoit autrefois marqué pour la foi orthodoxe. C'est là qu'aboutirent enfin sa curiosité en matière de foi, et sa témérité à évangéliser sans mission². Les hérétiques origénistes qu'il avoit poursuivis le plus vivement, furent ceux mêmes qui le séduisirent, et l'engagèrent dans l'erreur des incorruptibles. Il se laissa persuader par ces rejets des eutychiens, que le corps de Jésus-Christ n'étoit susceptible d'aucune altération, pas même par les affections naturelles les plus innocentes, telles que la faim et la soif; en sorte que durant sa vie mortelle, comme après sa résurrection, selon ces novateurs, il mangeoit et buvoit sans aucun besoin. Quand Justinien eut donné dans ces écarts, les définitions et les ordonnances furent bientôt prodiguées, selon sa coutume. Le poids de l'autorité, l'appât de la faveur, les artifices et les pièges de la séduction, il mit tout en œuvre pour faire approuver sa folle théologie aux évêques.

Le patriarche Eutychius fit alors tout ce qu'on pouvoit attendre d'un saint et docte prélat : il exposa au prince les conséquences d'une pareille doctrine; qu'un corps incorruptible n'auroit point été allaité par la Vierge-Mère, et ne pouvoit être proprement et véritablement le corps de son fils; qu'il n'eût pas été attaché à la croix, ni mis à mort par les Juifs; qu'en un mot cette opinion rendoit les mystères de l'incarnation et de la rédemption absolument imaginaires. On ne peut, ajouta le saint évêque, nommer le corps du Sauveur incorruptible, qu'en ce qu'il ne fut souillé d'aucun péché, et n'éprouva point la corruption dans le tombeau. Non moins ardent, ni moins impérieux pour l'erreur, qu'il se l'étoit au-

¹ *Ibid.* Illustr. c. 31. — ² *Evagr.* VI, c. 39.

trefois montré pour la vérité, alors Justinien flétrit la gloire d'un zèle, qu'il donna lieu de regarder comme l'effet du tempérament. Il fit saisir par un tribun la maison patriarcale, tandis que le patriarche célébroit le saint sacrifice. Ensuite il envoya une troupe armée pour se saisir dans le lieu saint du patriarche même, qu'on dépouilla et qu'on renferma dans un monastère tandis qu'on lui faisoit son procès; car on rougissoit au fond d'une conduite si criante, et l'on auroit voulu trouver dans sa vie de quoi justifier ou colorer en quelque sorte de pareilles violences. Eutychius réclama les canons, refusa de comparoître, et fut condamné par défaut; après quoi on le conduisit à Amasée, métropole du Pont, dans le monastère qu'il avoit gouverné avant d'être évêque. Jean le scholastique, Syrien de naissance, et chargé des affaires de l'église d'Antioche à Constantinople, fut ordonné à sa place.

Il s'en falloit bien que cet apocrisiaire suivit les sentiments de son patriarche Anastase, qui, ayant succédé depuis peu à Domnin, jouissoit déjà de l'estime et de l'affection publique. Anastase avoit en effet, au degré suprême, toutes les qualités nécessaires pour se faire aimer et honorer des personnes de tout état et de tout caractère. Il rassembloit dans sa seule personne les vertus et les talents qui sont le plus rarement réunis, et qui paroissent en quelque sorte incompatibles. Il se monroit tout à la fois capable des plus grandes affaires, et propre aux détails les plus multipliés. Il étoit éloquent, véhément ou discret, selon que les personnes ou les objets étoient dignes de l'émouvoir; dans les entretiens frivoles, réservé jusqu'à la taciturnité et à la froideur; affable avec dignité, facile sans familiarité et sans foiblesse, sévère quand il le falloit, mais sans aucune dureté; et dans toutes ces variétés apparentes, d'une égalité d'âme et d'une fermeté inaltérable¹. Justinien fit tous ses efforts pour gagner un évêque qui en eût attiré tant d'autres.

Mais toutes ses tentatives furent parfaitement inutiles. Le saint patriarche entreprit au contraire, comme il étoit fort habile, de guérir l'esprit altéré du prince. Mais le mal tenoit au fond du tempérament, et brava tous les remèdes. Pour em-

¹ Evagr. iv, c. 40.

pêcher la contagion, il instruisit les moines syriens qui l'avoient consulté, et les mit dans la disposition de tout souffrir pour la bonne doctrine. Les évêques de l'Orient regardoient tous Anastase comme leur guide, et se faisoient gloire publiquement de se conduire par ses impressions; en sorte que, l'empereur ayant demandé leurs souscriptions pour ses dogmes imaginaires, ils lui répondirent ingénument qu'ils suivoient l'exemple d'Anastase évêque d'Antioche. Justinien étoit trop entier dans ses sentiments, quand il se les figuroit conformes à la religion, pour essayer tranquillement une contradiction si générale. Il en voulut d'abord punir le premier auteur. Mais comme il se disposoit à l'envoyer en exil, la mort l'enleva lui-même le 14 novembre de l'année 565, la quarantième de son règne et la quatre-vingt-quatrième de son âge.

Malgré les taches de sa vieillesse, comme il montra de grandes qualités et beaucoup de vertu dans la force de son âge, la postérité paroît lui avoir pardonné les maux qu'il a causés à la religion, et dont plusieurs historiens assurent qu'il se repentit. Les Grecs l'ont placé dans leur ménologe. Il fit bâtir par tout l'empire un très-grand nombre d'églises. Outre les soixante-trois dont on fait état, il établit dix hôpitaux et vingt-trois monastères¹. L'avarice qu'on lui reprocha, ne l'arrêtoit pas dans ces occasions; mais l'amour de ses sujets auroit dû le détourner d'une prodigalité, qui, tout pieux qu'en est l'objet, ne sauroit être une vertu, quand elle est à charge à tant de malheureux. Le plus beau monument qu'ait laissé Justinien, est sans contredit l'église patriarcale de Constantinople, dédiée à la sagesse éternelle et nommée pour cela Sainte-Sophie. Cet auguste temple, commencé anciennement par Constantin, et fini par Constance, avoit été incendié, et fut d'abord rebâti par Justinien. C'étoit ainsi pour la troisième fois qu'on le bâtissoit, quand après l'affreux tremblement de terre arrivé sous son règne, il voulut lui donner une magnificence encore supérieure à son premier état. Ce dôme superbe, le plus vanté de l'univers, sert aujourd'hui de mosquée aux Turcs. Le pape Pelage étoit mort avant Justinien, et dès l'an 560, le premier

¹ Procep.

jour de mars, après avoir tenu le saint Siége près de quatre ans. Environ quatre mois et demi après, c'est-à-dire le 18 juillet, on lui donna pour successeur Jean III, surnommé Catelin, fils d'Anastase, du nombre de ces grands qu'on nommoit illustres. Jean acheva l'église des apôtres saint Jacques et saint Philippe qu'avoit commencée Pélage, et il en fit la dédicace avec beaucoup de pompe : d'où l'on croit qu'est venue la coutume de célébrer en commun la fête de ces deux apôtres le premier jour de mai¹.

Sous ce pontificat, mourut dans une extrême vieillesse le fameux Cassiodore, également distingué par sa naissance, par son mérite et par les postes honorables qu'il avoit remplis. Il fut consul, ministre principal de Théodoric, préfet du prétoire sous trois rois consécutifs, Athalaric, Théodat et Vitigès. Mais il ne réunit tant de grandeur dans sa personne, que pour en faire un sacrifice plus exemplaire. A l'âge d'environ soixantedix ans, il quitta le monde et se retira dans le monastère de Viviers qu'il bâtit en Calabre, près du lieu de sa naissance. Ce monastère étoit situé au bas d'une montagne, sur le rivage de la mer, et de là on voyoit sur la hauteur celui de Castel, où les moines, qu'après de longues épreuves on jugeoit capables d'un recueillement plus parfait, alloient vivre en anachorètes. Ces deux maisons, qui avoient chacune leur abbé, ne formoient néanmoins qu'une communauté divisée par l'habitation, mais parfaitement unie par la confraternité et l'esprit de la règle. On voit par les écrits de Cassiodore, que le travail manuel, au moins d'un certain ordre, n'étoit pas alors d'une nécessité indispensable pour l'état monastique, même pour des moines fort austères. Ce sage instituteur propose à ses religieux, pour occupation principale l'étude de l'Écriture sainte, et tout ce qui peut y servir même assez indirectement. Au lieu du travail ordinaire, il les exhorte surtout à transcrire les livres. Quant aux sujets peu propres aux lettres, il leur commet le soin de l'agriculture et de l'infirmerie, en supposant encore pour ceux-ci une sorte d'étude, puisqu'il leur conseille la lecture des livres propres à les rendre habiles dans leur emploi.

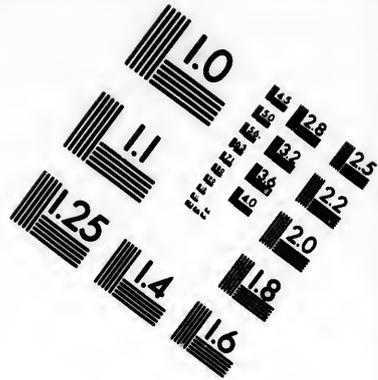
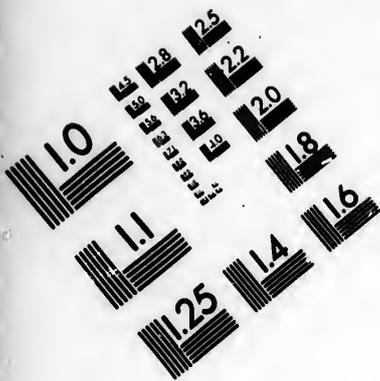
¹ Boll. ad. 1 mai. p. 28, D.

C'est dans son institution des divines Ecritures, que Cassiodore donne ces réglemens, et que l'on voit jusqu'où s'étendent, selon lui, les arts libéraux qu'il juge nécessaires ou utiles à l'étude des saintes lettres. Il compte au nombre de ces arts la grammaire, la rhétorique et les mathématiques, dont il a laissé des traités abrégés dans le second livre de son Institution; et sous le nom de mathématiques, il comprend l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie : ce qui fait en tout les sept arts libéraux, si fameux depuis dans les écoles. Dans la troisième partie de l'institution, il traite de ce qui tend plus directement à son but; il fait le dénombrement de tous les écrits des Pères latins sur chaque livre de l'Écriture, et de ceux des Grecs qu'il avoit fait traduire. Tous ces ouvrages se trouvoient dans la riche bibliothèque dont il pourvut ce monastère. Il indique de même les théologiens, les écrivains ascétiques et les historiens, entre lesquels il n'oublie pas l'histoire Tripartite, qu'on regarde comme son ouvrage, parce qu'il fut fait par ses soins.

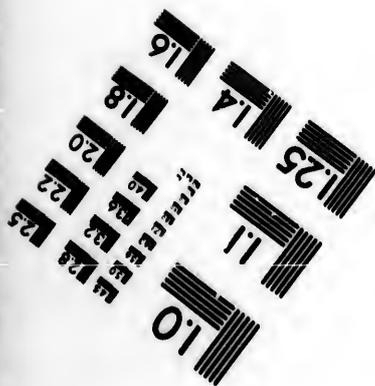
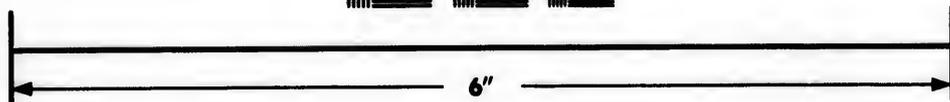
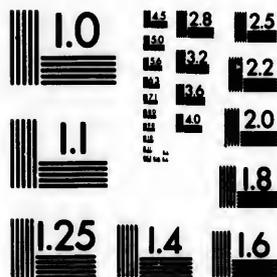
Cette histoire latine n'est autre chose qu'une traduction des trois historiens grecs, Socrate, Sozomène et Théodoret, recueillis en un seul corps. Elle est divisée en douze livres, et sert de continuation à celle que Ruffin a faite des dix livres d'Eusèbe, en y en ajoutant un onzième : ce qu'on trouva si commode, que depuis sa publication, les Latins n'ont guère connu d'autre histoire de l'Église.

L'Italie pourvue de plusieurs grands hommes égaux dans leur genre à Cassiodore, ne tarda point cependant à s'apercevoir que Justinien n'étoit plus sur le trône. Malgré tous les défauts de ce prince, il s'en falloit bien que Justin son neveu et son successeur le valût. Ce n'est pas que le nouvel empereur manquât de religion; il commença au contraire par la consoler des atteintes que son oncle lui avoit portées, et il rappela tous les évêques bannis, excepté saint Eutychius. Mais c'étoit un prince abandonné à ses plaisirs jusqu'à la brutalité et à une sorte d'extravagance. Non moins avare que voluptueux, souvent dans la protection même qu'il accordoit à l'Église, il cherchoit à satisfaire son avidité sordide, qui faisoit argent de tout, même des évêchés. Avec tant de bassesse d'âme, on n'est pas





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4903

1.5 12.8 12.5
1.8 13.2
2.2
2.0
1.8

10
01

surpris de trouver de la lâcheté. Mais ce qui paroît plus étrange dans Justin, c'est que manquant de courage, il ait été entreprenant, audacieux, et surtout qu'il ait fait assassiner un de ses parents nommé comme lui Justin, homme de conseil et d'expédition, dont la valeur, l'habileté et la fidélité reconnues faisoient le plus ferme appui de sa puissance¹. Un pareil empereur fut bientôt méprisé par les Barbares mêmes. Il n'étoit aucun peuple parmi eux, quelque obscur qu'il pût être, qui ne prétendît enfin à la gloire de mettre à son tour sous le joug ces Romains avilis, qui depuis si long-temps y tenoient toute la terre.

Depuis quatre cents ans, les Lombards, originaires de la Scandinavie, après avoir habité successivement différentes provinces de la Germanie, ce qui les a fait regarder comme Germains, demeuroient en Pannonie sans rien oser et laissoient passer devant eux les nations plus puissantes ou plus vaillantes. Enfin, après l'extinction des Ostrogoths, la seconde année de Justin le jeune, ils sortirent de leurs cantonnements sauvages, sous la conduite de leur roi Alboin, entrèrent en Italie par la Vénétie, et se rendirent maîtres de toute la contrée jusqu'au delà de la Toscane, excepté Rome, Ravenne et quelques places extrêmement fortes, en assez petit nombre². Les Lombards étoient ariens; mais ils avoient avec eux plusieurs autres Barbares, Pannoniens, Bulgares, Gépides, Suèves, Noriques, encore païens pour la plupart.

Il n'y eut guère d'autres événements remarquables que cette invasion des Lombards, sous le pontificat de Jean III, qui dura néanmoins près de treize ans. La vacance du siège à sa mort arrivée en 573, dura plus de dix mois : délai surprenant pour un temps où l'ambition et la politique n'y avoient pas encore accoutumé ; mais les ravages des Barbares en furent la cause. Enfin on élut Benoît, surnommé Bonose, romain de naissance, et on l'ordonna le 3 juin de l'an 564.

Le roi Alboin avoit été tué l'année précédente, par l'artifice de sa femme Rosemonde, après avoir régné en Italie trois ans et demi, et par conséquent peu après la prise de Pavie, qui sou-

¹ Evagr. v, c. 1 et 2. — ² Paul. Diac. I. II, c. 7, etc.

tint un siège de trois mois. Cleph fut élu roi à la place d'Alboin, mais il fut tué dix-huit mois après : ce qui fit paroître ce trône si périlleux, que chaque gouverneur restant maître dans sa ville, la nation pendant dix ans n'eut point de rois, mais seulement des ducs, au nombre de trente : anarchie ou tyrannie désastreuse, qui fit la désolation des peuples et de l'Eglise, ruina les villes et les provinces, dépouilla, renversa les temples, multiplia de toute part les meurtres et les atrocités. Chaque jour on trouvoit épars sur les routes, ou pendus aux arbres, non-seulement une multitude de morts du commun, mais les personnages les plus considérables, sénateurs, illustres romaines, évêques et abbés¹.

Vers Nocéra, les Barbares prirent un diacre, et se firent un jeu des lenteurs cruelles de la mort à laquelle ils le condamnèrent. Le saint prêtre Sanctule, qui étoit révééré de tout le monde indistinctement pour ses rares vertus, et qui n'avoit pu obtenir sa grâce, demanda qu'au moins il lui fût permis d'en avoir soin jusqu'au dernier moment, se chargea de sa garde, et répondit de lui sur sa tête. Au milieu de la nuit, voyant toute la troupe plongée dans le sommeil, il dit au prisonnier de s'enfuir. A une offre si généreuse, le diacre opposa d'abord le péril auquel son bienfaiteur resteroit exposé. Mais à la seconde instance, soit confiance au pouvoir du saint, soit amour naturel de la vie, il se persuada que Sanctule trouveroit quelque ressource à ce danger, et il mit sa propre vie à couvert par une prompte fuite. Les Barbares ne s'en aperçurent que le matin; et aux reproches qu'ils en firent au saint prêtre, il répondit tranquillement qu'il avoit de quoi satisfaire, et qu'il étoit prêt à mourir à la place du diacre fugitif. Tu es bon homme, reprirent les Lombards; il est juste que tu meures, mais nous ne voulons pas te faire expirer par de durs tourments; choisis toi-même le genre de mort qui te fait le moins de peine. Il leur répondit de le faire mourir en la manière que Dieu le voudroit, et ils résolurent de lui trancher la tête. Comme l'événement étoit singulier, tous les Lombards du canton s'assemblèrent pour ce spectacle. Sanctule demanda permission de prier,

¹ Paul. Diac. II, c. 31.

et il l'obtint. Après qu'il eut été fort long-temps prosterné, l'exécuteur s'ennuya et le fit lever. Il se mit à genoux, et l'épée étant déjà tirée : Saint Jean, empêchez ce crime, dit-il d'une voix haute que tous les assistants entendirent. À ces mots, le bras de l'exécuteur demeura levé comme il étoit, et sans aucun mouvement. Tous les spectateurs poussèrent des cris d'admiration; on s'empressa vers le saint, on le pria de guérir celui qui avoit voulu le frapper. Il fit ce second miracle; mais il obligea cet homme à jurer auparavant, qu'il ne serviroit de sa vie à immoler un chrétien. Alors toutes ces troupes de brigands lui offrirent en reconnoissance les bœufs, les chevaux et les autres effets qu'ils avoient pillés : il refusa toute sorte de butin, et demanda la liberté des captifs, qui furent délivrés sur-le-champ aussi-bien que lui¹.

Le même prodige fut renouvelé dans les Gaules, à la vue d'une partie de la même nation, qui, sous trois de leurs ducs, passa les Alpes, et fit du ravage dans les provinces voisines. Saint Hospice vivoit reclus depuis plusieurs années près de Nice, dans une tour où il n'y avoit point de porte, et où il se nourrissoit de dattes et d'un peu de pain qu'on lui donnoit par une fenêtre. Pendant tout le carême, il ne mangeoit que des racines d'Egypte, que des marchands lui procuroient. Il portoit pour vêtement un cilice par dessus des chaînes de fer qui lui tenoient la chair étroitement. Il avoit prédit l'irruption prochaine des Lombards, en punition des péchés de ses compatriotes, et il conseilloit à tout le monde, même aux solitaires de se retirer en des lieux plus sûrs. On le crut, et on voulut aussi l'emmener. Non, leur dit-il, ne craignez pas pour moi; ils ne me feront pas mourir. Les Lombards arrivèrent peu après : et furent dans les déserts, au défaut des habitations ordinaires qu'ils trouvoient abandonnées, plusieurs d'entr'eux rencontrèrent la demeure du saint. Ils tournèrent en vain tout à l'entour, en cherchant la porte. Irritée par les obstacles, leur avidité leur fit escalader les murs et briser le toit de la tour. En voyant un homme exténué et chargé de chaînes, ils le prirent pour un meurtrier emprisonné, et il les laissa dans leur per-

¹ Greg. III. Dialog. c. 17.

suasion. Alors un de ces Barbares étant descendu, et tirant son sabre pour lui en fendre la tête, le bras demeura étendu et immobile. Hospice en usa comme Sanctule : le Lombard guéri se convertit sur-le-champ, se fit aussitôt couper les cheveux, et embrassa dans ce lieu-là même la vie monastique¹.

Saint Hospice opéra aussi beaucoup de guérisons miraculeuses, entr'autres celle d'un homme sourd et muet, de qui le tenoit saint Grégoire de Tours qui le rapporte, et qu'il est temps enfin de connoître lui-même : personnage intéressant, s'il en fut jamais, pour l'église de France, non-seulement comme un des plus vertueux et des plus savants prélats du sixième siècle, mais comme ayant beaucoup enrichi notre histoire par la fécondité de sa plume. On l'accuse de crédulité : c'est une raison sans doute d'examiner les témoignages dont il s'appuie dans le récit de plusieurs choses extraordinaires ; mais aussi quand il parle comme témoin oculaire, ou comme contemporain d'une multitude infinie de personnes, qui attestent uniquement les événements du plus grand éclat et les moins exposés aux périls de l'illusion et de la surprise, alors on ne peut se dispenser de le croire, sans lui refuser ou un sens droit, ou l'amour de la vérité : préjugés également injurieux à l'un des plus grands saints et des plus grands hommes des beaux temps de l'Eglise.

Il étoit né en Auvergne, d'une illustre famille, vers l'an 544. Son père Florence étoit frère de saint Gal, évêque de Clermont, auprès de qui le jeune Grégoire fut élevé ; sa mère étoit petite-fille de saint Grégoire, évêque de Langres. Il marqua d'heureux penchants et une tendre piété dès sa première jeunesse. Ce fut pour accomplir un vœu qu'il fit alors, étant malade, qu'il entra dans la cléricature. Souvent il visitoit les tombeaux des saints, particulièrement celui de saint Martin de Tours, surtout depuis qu'il y eut été guéri d'une maladie fort dangereuse. Ce grand siège ayant perdu saint Euphrone, on s'y souvint de l'édification qu'y avoit souvent donnée le neveu de saint Gal, et l'on ne peut entendre sans admiration le récit d'une infinité d'actions que chacun racontoit de lui².

¹ Greg. Tur. IV, Hist. c. 6. — ² Greg. Vit. c. 1, etc.

Ainsi toute la ville unanimement, les évêques de la province, le clergé, la noblesse, le peuple de la cité et de la campagne le demandèrent pour archevêque. Aussitôt on députa ce qu'il y avoit de plus illustre vers le roi Sigebert, à qui Tours appartenoit. Non-seulement Grégoire étoit de naissance et de mérite à être connu du roi, mais il se trouvoit à la cour quand les députés arrivèrent. Leur demande le surprit et l' alarma, car il joignoit à toutes ses grandes qualités une humilité sincère et une extrême défiance de lui-même. Il n'épargna ni sollicitations, ni démarches, pour se soustraire à une charge qu'il jugeoit trop lourde pour ses forces. Il fallut que le roi et la reine lui fissent les plus pressantes instances : encore prirent-ils soin qu'il fût aussitôt sacré par Gilles, archevêque de Reims, de peur qu'il ne vînt à se repentir d'un consentement presque forcé. Dans la crainte que même après son sacre il n'allât s'ensevelir dans quelque solitude ignorée, on le conduisit incontinent à Tours, où il fut reçu avec une joie incroyable, le dix-huitième jour après la mort de son prédécesseur. Il avoit alors environ trente ans.

Son premier soin fut de connoître toutes ses ouailles, et de se lier particulièrement avec la portion du troupeau destinée à sanctifier le reste par la vertu de l'exemple et de la parole. Il savoit découvrir les bons sujets jusque dans l'obscurité des cloîtres et des déserts, dont il acquit des connoissances si exactes, qu'il nous a laissé des vies très-circonstanciées d'un grand nombre d'illustres solitaires de son temps. Pendant son épiscopat, Venant, natif de Berri, quitta sa femme, à la fleur de son âge, et vint à Tours embrasser la vie régulière, sous l'abbé Silvain auquel il succéda. Il s'y rendit célèbre par les révélations et le don des miracles. Après sa mort surtout, il s'en opéra tant à son tombeau qu'on montre encore aujourd'hui, qu'ils firent donner son nom à ce monastère, érigé depuis en église collégiale¹.

Il y avoit à Tours un autre solitaire, natif d'Auvergne ainsi que l'évêque, et nommé Léobard. Comme il vivoit dans une cellule près de Marmoutier, il fut témoin de la querelle de

¹ Greg. Vit. PP. passim.

l'un des moines avec des voisins. Il en prit tant de scandale , qu'il pensoit à changer de demeure ; mais l'évêque Grégoire étant venu faire sa prière à Marmoutier, suivant la pieuse coutume qui l'y attiroit souvent, Léobard convaincu que les ouailles, quelles qu'elles soient, ne font aucune démarche sûre sans l'aveu du pasteur, lui communiqua sa résolution. Le saint évêque lui fit connoître que c'étoit là une illusion, puis lui envoya des livres de piété, dont la lecture acheva de la dissiper. Ce n'est pas la seule occasion où ce guide éclairé montra le discernement qu'il avoit des esprits.

Saint Sénoch, reclus près de Tours, étant sorti de sa retraite pour aller voir ses parents en Poitou, revint plein de pensées de vaine complaisance, et fortement tenté de présomption. Le vigilant pasteur, à qui rien n'échappoit de ses devoirs envers toutes les conditions, lui fit sentir sa faute et le corrigea si parfaitement, que Sénoch vouloit prendre le parti de ne voir jamais personne : mais le sage prélat jugeant que c'étoit là une résolution extrême, peu conforme à l'esprit de Dieu, il lui conseilla de ne s'enfermer que le carême, et depuis la saint Martin jusqu'à Noël : ce que le solitaire observa ponctuellement. Ainsi parvint-il à la plus éminente sainteté. Il étoit de la nation des Téifales, peuple barbare, confondu avec plusieurs autres parmi les nations nombreuses qui s'établirent dans les Gaules.

La foi et les vertus ne sont attachées ni à la célébrité, ni à la culture naturelle. La Gaule Armorique, c'est-à-dire la côte maritime de l'Océan, dut à de durs insulaires plusieurs de ses plus illustres évêques. Les Anglo-Saxons ayant envahi l'île nommée jusque-là Bretagne, les Bretons, sous la conduite de leur prince Hengist, s'étoient réfugiés dans l'Armorique la plus avancée vers leurs côtes, et lui avoient donné le nom de Bretagne. Quoique cette transmigration datât de plus d'un siècle, ce peuple plein de caractère et fort attaché à ses usages, restoit toujours distingué des Gaulois, autant de mœurs que de langue ; en sorte que le second concile de Tours, tenu en 567, distingue encore les évêques bretons des romains ou gaulois. Ces étrangers entretenant leurs relations avec les naturels de la Grande-Bretagne, continuèrent longtemps encore d'en tirer des sujets.

De ce nombre fut saint Samson, évêque de Dol en Bretagne, Il étoit né dans la province de Galles, et avoit pratiqué la vie monastique sous la conduite de saint Heltrut, que l'on dit avoir été disciple de saint Germain d'Auxerre. Ainsi attribue-t-on à cet évêque de Gaule l'établissement des monastères de la Grande-Bretagne, lors de son second voyage dans cette île. Samson ayant fait de grands progrès dans les sciences et dans la vertu, fut ordonné prêtre par saint Dubrit, autre disciple de saint Germain, et qui devint évêque de Caërléon dans le pays de Galles. Le nouveau prêtre, après son ordination, ne parut que plus humble et plus porté au recueillement. Il se retira dans une île écartée pour y mener la vie érémitique. Mais on l'en tira pour le faire abbé d'un monastère qu'on disoit aussi avoir été fondé par saint Germain. Là il fut ordonné évêque pour son mérite et sa vertu qui de jour en jour le rendoit plus célèbre. Il passa la mer, et vint dans la Gaule Armorique, où il fonda plusieurs monastères, entr'autres celui de Dol, qui fut érigé de son temps même en évêché. Il faisoit porter une croix devant lui, comme font aujourd'hui les archevêques : méthode extraordinaire, qui ne dut apparemment son origine qu'au génie et aux usages particuliers de ces Bretons, et qui fonda néanmoins pour la suite, de la part des évêques de Dol, de grandes prétentions aux droits de métropolitains. Mais s'ils en jouirent sur un si foible fondement, il ne leur en reste plus que cette décoration, sans aucune des prérogatives dont elle est le symbole.

L'épiscopat de saint Samson lui acquit beaucoup de célébrité, et l'on raconte de lui un grand nombre de merveilles. Il eut pour successeur saint Magloire, son cousin germain, élevé comme lui sous la discipline de saint Heltrut. Samson l'avoit emmené en Gaule, après l'avoir fait diacre. En mourant, il le désigna pour lui succéder. Mais après deux ou trois ans d'épiscopat, Magloire mit à sa place Budoc son disciple, et se retira dans un monastère de soixante moines qu'il avoit fondé, et qu'il gouverna jusqu'à sa mort, en 575.

Saint Samson avoit un autre parent nommé Malo ou Maclou, qui fut encore élevé dans un monastère, et qu'on ordonna malgré lui évêque de Vinchestre, dont son père avoit

été comte. Il avoit tant d'éloignement des distinctions, qu'il s'enfuit secrètement au-delà des mers. Il se retira dans une petite île de l'Armorique, auprès d'un saint solitaire nommé Aron. Près de là, dans une autre île, étoit la ville d'Aleth, renommée dès-lors pour son commerce, mais encore presque toute païenne. Quelques chrétiens fervents qui s'y trouvoient supplièrent le saint d'entreprendre la conversion de leurs concitoyens : ce qu'il fit avec tant de succès, ses paroles étant soutenues par l'exemple des plus grandes vertus et par le don des miracles, que la plupart se convertirent et l'obligèrent d'être leur évêque. Saint Malo mourut vers la fin de l'an 565. Il laissa le respect de son nom si fortement gravé dans le cœur de ses peuples, qu'ils donnèrent à leur ville le nom de leur saint pasteur¹.

Saint Paul, qui donna le sien à son évêché de Léon, et saint Gildas, surnommé le sage, furent aussi disciples de saint Heltrut². La crainte de l'épiscopat fit encore passer Paul dans les Gaules, où il rencontra de même ce qu'il fuyoit. Après quelque séjour en différentes îles, il pénétra jusqu'à la ville de Léon, où l'éclat de ses vertus et de ses miracles le fit élever à l'épiscopat, le comte Vither ayant employé à ce sujet l'autorité du roi Childebert. Au bout de vingt-quatre ans, se sentant affoibli de vieillesse, il quitta le gouvernement de son église, et mit successivement à sa place deux de ses disciples, qui ne tinrent le siège qu'un an chacun, en sorte qu'il fut obligé de le reprendre. Enfin il le remit, onze ans après, à un autre disciple nommé Cétomerin, et il se retira dans l'île de Bas, où il gouverna encore long-temps un monastère nombreux, et mourut dans une haute réputation de sainteté. C'est ainsi que le Seigneur fait servir à la sanctification de ses élus le concours comme fortuit des conjonctures où ils se rencontrent, et la singularité de leur génie même, pourvu que leur cœur soit véritablement à lui.

Saint Gildas ne fut que prêtre. Il étoit natif de Dumbrition en Ecosse ; il prêcha dans le nord de la Grande-Bretagne, puis en Irlande, où il rétablit la pureté de la foi et de la dis-

¹ Vit. S. Macl. in Bibl. Floziac. — ² Boll. 22 Mart.

cipline. Enfin il passa dans les Gaules, s'établit dans la partie méridionale de l'Armorique, près de Vannes, bâtit et habita jusqu'à la mort le monastère de Buis, qui prit et porte encore son nom.

Les évêchés de Saint-Brieu et de Tréguier doivent aussi leur institution à deux saints nés dans la Grande-Bretagne. Saint-Brieu n'étoit d'abord qu'un monastère fondé par le saint évêque Brieu, qui, après avoir été ordonné en Angleterre, passa dans les Gaules, où il fonda deux monastères, dont on érigea le second en siège épiscopal. Pour le siège de Tréguier, il fut d'abord à Lexobie, église plus ancienne. Saint Tudval, encore breton, en devint évêque, d'abbé qu'il étoit au monastère de Tréguier fondé par lui-même. Le siège épiscopal fut depuis transféré à ce monastère, qui en a fait oublier le premier nom. Sur ces détails de l'état du christianisme dans la province de Bretagne, alors des plus incultes des Gaules, et que pour cette raison nous avons développés autant qu'il convient à notre dessein général, on peut se former une idée du reste de l'église de France dans le même temps.

Tous les évêques de la Bretagne étoient dès-lors, comme aujourd'hui, sous la dépendance de la métropole de Tours. Dans le second concile de cette ville, tenu en 596, nous voyons qu'il est défendu d'ordonner dans l'Armorique un évêque, soit breton, soit romain, sans le consentement de ce métropolitain et de ses comprovinciaux¹. On y voit encore la vigilance extrême de l'Eglise sur l'intégrité des mœurs et l'honneur de ses ministres. Le concile ne dédaigne pas d'entrer dans les détails les plus circonstanciés à cet égard. Il statue qu'un évêque qui aura été marié, sera toujours accompagné de clercs jusque dans sa chambre, et tellement séparé de sa femme, que celles qui la servent n'aient aucune communication même avec les gens de ses clercs. Quant aux évêques qui n'ont pas été mariés, il ne doit habiter aucune femme chez eux. L'archiprêtre doit avoir à la campagne un clerc qui couche dans sa chambre. Cette règle est jugée si importante, que l'embarras et la dépense sont comptés pour rien

¹ Tom. 1, Conc. Gal. p. 847.

dans son observation. Ainsi prescrit-on qu'il y ait sept de ces clercs, pour se relever par semaine.

Il est défendu aux clercs et aux moines de coucher deux dans un même lit. L'entrée des monastères d'hommes est interdite aux femmes. On défend derechef les mariages des religieuses, soit qu'elles aient reçu le voile de la main de l'évêque, soit qu'elles aient seulement changé d'habit : ce qui fait entendre que la profession ne se faisoit pas d'une manière expresse, mais qu'elle étoit attachée à la vêtue. Objet de doute qui commençoit seulement à être bien éclairci, puisqu'il y avoit encore quelques-unes de ces religieuses qui prétendoient n'avoir pris l'habit, que pour n'être pas exposées à des mariages indignes d'elles. Il est dit aussi, que les veuves ne recevoient point de bénédiction pour se consacrer à Dieu.

Le concile fit encore, pour les cérémonies de la religion, des réglemens qui nous apprennent que dès-lors il y avoit des images ainsi que des croix sur les autels, et qu'on y conservoit l'eucharistie hors le temps du sacrifice puisqu'on avertit que le corps de Notre-Seigneur ne doit pas être mis sur l'autel au rang des images, mais sous la croix. On règle ensuite, et fort en détail, l'ordre et l'étendue de la psalmodie ou des offices, pour les différens jours et les différentes saisons. Dans l'état des jeûnes qu'on donne ensuite pour toute l'année, l'on voit qu'on jeûnoit encore l'avent, comme le carême.

Le même concile ordonna que chaque cité prendroit soin de ses pauvres, chaque prêtre à la campagne, et chaque citoyen à la ville se chargeant de l'un d'eux, de manière qu'on ne vît point de vagabonds. Il traite de meurtriers des pauvres les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et il veut qu'après trois monitions, s'ils persistent, on prononce contre eux dans le chœur de l'église, tout le clergé étant assemblé, les malédictions du psaume cent huitième. Il les représente comme de nouveaux Judas, qu'on ne doit pas seulement excommunier, mais anathématiser : ce qui nous fait entendre la différence de l'anathème et de l'excommunication simple, qui n'emportoient pas ces sortes de malédictions.

Quelques années après ce concile, Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, fit convoquer à Paris six métropolitains et

douze évêques, pour terminer le funeste différend qui étoit entre ces deux frères, Sigebert, roi d'Austrasie, et Chilpéric, roi de Soissons. Tel étoit l'objet capital du quatrième concile de Paris. Le lieu de l'assemblée ne pouvoit être mieux choisi, cette ville étant commune entre les trois frères; car Chérehert, roi de Paris, étant mort cinq ou six ans plus tôt, c'est-à-dire en 567, et n'ayant laissé que des filles, les rois ses frères, en se partageant ses états, avoient mis Paris en commun, et juré sur les reliques de saint Martin, serment réputé des plus inviolables, qu'aucun d'eux n'entreroit dans la ville sans le consentement des deux autres.

Les évêques ne purent réconcilier les deux frères. Le mal venoit de plus loin, et prenoit sa source dans l'antipathie ou la jalousie de deux femmes, les reines Frédégonde et Brunehaut, toutes deux d'une grande beauté, toutes deux non-seulement pleines d'esprit, mais de cette élévation et de cette étendue de génie, qui loin de se concentrer dans le petit cercle d'affaires et d'amusements ordinaires à leur sexe, ne put jamais se renfermer dans les bornes des états respectifs de leurs époux. Brunehaut cependant avoit plus de noblesse dans les idées, plus de vues pour le bien public, plus de cette grandeur d'âme, digne du sang des rois d'Espagne qui couloit dans ses veines, et beaucoup plus de vertus ou moins de vices, au rapport même des auteurs qu'on croit aujourd'hui ses calomnieux. Frédégonde étoit plus cachée et plus artificieuse, plus féconde en expédients et en ressources, plus entreprenante, et d'autant plus sûre de réussir que ni probité, ni humanité, ni pudeur, ni respect de sa naissance qui étoit des plus basses, ni enfin délicatesse d'aucun genre, ne mit jamais d'obstacle à ses desseins. Animé par cette furie, Chilpéric fit ravager les états de son frère avec tant d'acharnement, que par le pillage des choses les plus sacrées, l'embrasement des temples, le meurtre des clercs et le déshonneur des vierges, les églises furent plus affligées, dit Grégoire de Tours, que par la persécution de Dioclétien.

Sigebert, de son côté, vint faire le dégât jusqu'aux portes de Paris. L'évêque Germain écrivit à la reine Brunehaut, épouse de ce prince, pour la conjurer de faire voir, qu'au lieu

d'allumer cette guerre, elle ne travailloit qu'à l'éteindre. Mais les remontrances furent bien foibles auprès d'une femme humiliée qui reprenoit le dessus. Sigebert poussa ses avantages, prit Paris, Rouen, et presque tout le royaume de Chilpéric, qui se vit réduit à s'enfermer dans Tournai. Le vainqueur l'y assiégea. Alors saint Germain alla le trouver, et lui fit cette prophétie¹. Si vous n'attendez pas à la vie de votre frère, vous reviendrez victorieux; au lieu que vous périrez misérablement, si vous avez des vues parricides. Sigehert méprisa l'avis du ciel. Mais deux scélérats envoyés par Frédégonde l'assassinèrent, tandis que les Français de Neustrie le reconnoissoient pour leur roi. Cette mort changea totalement la face des affaires. Tout rentra sous l'obéissance de Chilpéric, qui revint aussitôt à Paris, y surprit la reine Brunehaut, veuve de Sigebert, la fit arrêter et conduire à Rouen. Childebert, fils de Brunehaut, âgé seulement de cinq ans, fut porté à Metz par les bons serviteurs de son père, et reconnu roi d'Austrasie.

Saint Germain mourut l'année suivante 576, à l'âge de quatre-vingts ans. Entre les grandes vertus de ce saint évêque, celles qu'on admira davantage en lui, furent ces qualités, si différentes et si difficiles à allier, de Marthe et Marie, l'esprit d'oraison et l'assiduité au travail. Souvent, après avoir passé la nuit entière à l'église, excepté quelques heures sur le matin où il se recouchoit, pour qu'on ne s'aperçût point de ses veilles, il ne laissoit pas de donner audience à une grande multitude, surtout de pauvres et d'affligés, qu'il alloit souvent chercher lui-même dans les réduits où ils ensevelissoient leur honte et leur misère. On raconte un grand nombre de miracles opérés à son tombeau, et confirmés par la vénération des peuples, qui donnèrent son nom à l'église de Saint-Vincent, où il fut transféré. Le roi Chilpéric qui se piquoit de littérature fit son épitaphe.

Cependant ce prince, usant de sa fortune sans nul ménagement, fit marcher vers le Poitou son fils Mérouée, dont il ignoroit l'inclination pour Brunehaut². Cette étrange passion avoit pris naissance à Paris, où se trouvant ensemble, ils s'étoient

¹ Greg. Hist. I. xv, c. 45. — ² Ibid. I. v, c. 14.

également irrités l'un et l'autre contre Frédégonde, qui avoit fait répudier la reine Andovère, mère de Mérouée, et venoit de faire assassiner l'époux de Brunehaut. Leurs mécontentements et leurs malheurs communs les attendrirent souvent sur leur sort réciproque, et leur attendrissement dégénéra d'autant plus facilement en amour, que leur tendresse étoit mieux colorée et leur familiarité moins suspecte. Brunehaut étoit veuve de l'oncle de Mérouée; mais elle étoit encore jeune, et n'avoit rien perdu de ces attraits si séduisants, capables de surprendre une âme affoiblie par le chagrin. Mérouée, sous prétexte d'aller voir sa mère confinée et comme prisonnière au Mans, passa par Rouen, se ligua avec les partisans de la reine Brunehaut, et l'épousa avec toutes les cérémonies de l'Eglise. Le roi au désespoir marcha contre lui, parut ensuite lui rendre ses bonnes grâces, puis sur quelques nouveaux soupçons, le fit arrêter le contraignit à prendre la tonsure et l'habit de clerc, enfin a se laisser ordonner prêtre, et l'envoya dans le Maine, au monastère de saint Calais, pour apprendre les règles de la vie ecclésiastique. Mais par le secours d'un capitaine du feu roi Sigebert, il s'échappa, et se rendit dans l'église de Saint-Martin de Tours, asile le plus sacré du royaume.

Le roi fit ordonner au saint évêque Grégoire de chasser le prince qu'il traitoit d'apostat, avec menace, en cas de refus, de mettre tout le pays à feu et à sang. A Dieu ne plaise, répondit le saint prélat, qu'un roi catholique profane les lieux que les Goths ariens ont constamment révéérés! et il laissa Mérouée dans son asile. Mais le jeune prince ne croyant aucune barrière sacrée contre la fureur de son père, et plus encore de Frédégonde, résolut d'aller joindre Brunehaut qui avoit trouvé le moyen de se sauver de Rouen, et qui gouvernoit l'Austrasie sous le nom de son fils le jeune Childébert.

Avant de quitter le tombeau de saint Martin, il voulut lire dans l'avenir, par une pratique superstitieuse fort en usage alors, quoique déjà souvent condamnée dans les conciles, sous le nom du sort des saints. Il mit sur le tombeau le psautier, le livre des Rois et celui des Evangiles. Après avoir passé trois jours de suite en jeûnes, en veilles et en prières, il ouvrit au hasard chacun de ces livres. Dans celui des rois, le premier

verset de la page étoit celui-ci : Parce que vous avez quitté le Seigneur votre Dieu, pour suivre les dieux étrangers, il vous a livré à vos ennemis. Les passages des deux autres livres ne parurent pas moins effrayants au prince qui se les appliquoit : ce qui lui fit répandre beaucoup de larmes avant de partir. Il eut néanmoins le bonheur de gagner l'Austrasie; mais il n'y fut pas reçu comme il s'y attendoit. Brunehaut, plus politique que passionnée depuis le rétablissement de ses affaires ne voulut pas déplaire aux seigneurs austrasiens, qui étoient peu disposés à ranimer le feu de la guerre, pour un malheureux trop renommé, devenu la fable de la France et le flambeau de discorde entre les princes français. Après avoir erré quelque temps en diverses contrées, il fut enfin arrêté et massacré proche de Téroouane.

Mais avant cette catastrophe, Chilpéric voyant ses principales victimes échappées, déchargea tout son ressentiment sur Prétexat évêque de Rouen, qui avoit compati à leurs malheurs et qu'il accusa non-seulement de leur avoir donné la bénédiction nuptiale, mais d'avoir fomenté la révolte. Il fit assembler à Paris quarante-cinq évêques, qui en formèrent le cinquième concile. Le roi vint en personne, et parla ainsi à Prétexat en leur présence : A quoi avez-vous pensé, prélat téméraire, de marier avec sa tante, Mérouée, mon ennemi plutôt que mon fils? Ignorez-vous les règles canoniques sur cette matière? Vous n'en êtes pas demeuré là : vous avez tenté de me débaucher mes sujets par argent, et vous avez voulu faire passer ma couronne sur la tête d'un autre. Les Francs, à ce discours sorti d'une bouche qu'ils croyoient incapable de mentir, frémissaient de colère, et vouloient lapider l'évêque. Mais le roi, qui voyoit mieux qu'eux les conséquences d'un emportement pareil, voulut encore se donner un air de modération en les retenant. Prétexat s'inscrivit en faux contre ces imputations, et ses ennemis en offrirent la preuve. Mais elle ne consista qu'à montrer quelques présents que l'évêque avoit faits, et dont il convenoit, en niant fortement qu'il eût tenté par là d'exciter aucune révolte. Les évêques sentirent l'iniquité de la trame

¹ Greg. VII, 16 et 19.

ourdie contre leur collègue. Un simple archidiaque de l'église de Paris, nommé Aëtius, se leva dans l'assemblée, toutefois après que le roi en fut sorti, et dit avec force : Pensez-y bien, princes de l'Eglise, qui a les yeux fixés sur vous. De la démarche que vous allez faire, pour ou contre votre semblable, dépend votre gloire ou votre opprobre éternel. Les évêques se regardèrent sans rien objecter, mais sans oser prendre une résolution où l'on risquât de déplaire à la terrible Frédégonde, l'âme de cette persécution.

Il n'y eut que le seul archevêque de Tours, le vertueux Grégoire, qui appuya ce qu'avoit dit l'archidiaque, et qui enchaîna sur ce zèle, afin de relever le courage des prélats. Mais il ne manqua point parmi eux de bas courtisans et de perfides délateurs contre le généreux archevêque. Aussitôt le roi l'envoya chercher, et lui dit avec émotion, du plus loin qu'il put se faire entendre : Evêque, votre saint caractère vous oblige à faire justice à tout le monde. Pourquoi donc me la refusez-vous ? Vous vérifiez bien le proverbe, que jamais l'oiseau carnassier n'arracha l'œil à son semblable. Prince, répondit Grégoire, si quelqu'un de nous s'écarte des voies de la justice, vous avez le pouvoir en main pour l'y faire rentrer : mais si vous vous en écarterez vous-même, qui vous ramènera ? Nous n'avons que le pouvoir de la parole, que vous écoutez si vous voulez ; et si vous fermez l'oreille, qui vous condamnera, sinon celui qui est la règle et l'appui de toute justice ? Le roi insista et fit quelques menaces ; mais l'évêque les reçut en saint, et fit à son tour des menaces si effrayantes des jugements de Dieu, que Chilpéric, qui n'étoit méchant que par une impression étrangère, revint à ses propres sentiments, et cherchant à radoucir le saint, il lui fit mille caresses et l'engagea à prendre quelque chose à sa table : c'étoit l'heure de son repas. Pendant la conversation, Grégoire l'amena jusqu'à promettre avec serment qu'il n'ôteroit pas la liberté au concile et qu'il n'en exigeroit rien contre les canons.

Mais Frédégonde n'avoit pas ratifié ces engagements. Pendant la nuit, elle envoya vers Grégoire pour lui offrir deux cents livres d'argent, s'il laissoit condamner Prétextat, et lui fit assurer qu'elle avoit la parole de tous les autres évêques. Je

ne suivrai le jugement des autres, répondit-il, qu'autant qu'il sera conforme aux canons. Quand vous me compteriez les pièces d'or et d'argent par milliers, je ne changerai pas de dessein.

Le roi se rendit encore à la seconde séance du concile dans l'espérance de convaincre Prétextat, au moins sur quelques-uns des chefs de l'accusation. Mais ce prince fut lui-même convaincu, ou plutôt confondu. Il dit à quelques confidens : Je sens que l'accusé dit vrai ; mais que ferai-je pour contenter la reine ? Après avoir rêvé quelques moments, il ajouta : Allez, représentez à Prétextat, comme de vous-même, que je suis bon, et que je pardonne aisément ; que s'il s'humilie devant moi, en faisant l'aveu de ce qu'on lui reproche, il est sûr d'obtenir son pardon. Ce propos fut aussitôt porté à Prétextat, qui craignant plus que jamais la redoutable Frédégonde, donna aveuglément dans le piège. Le lendemain, les évêques étant assemblés et le roi présent, Prétextat se prosterna par terre, en avouant tout ce qu'on lui imputoit. Le roi parla plus basse fourberie, se jeta lui-même aux pieds des évêques, et leur demanda justice. Qu'on le dépose en lui déchirant sa tunique, dit-il, et qu'on l'anathématise en récitant sur sa tête les malédictions du psaume cent huitième, ou qu'au moins on rende contre lui une sentence d'excommunication perpétuelle. Grégoire sans craindre d'attirer sur sa propre tête tout le feu de l'orage, fit de vives oppositions, et réclama éloquemment la promesse que le roi venoit de lui faire de ne rien exiger contre les canons. On n'écouta rien. Prétextat fut tiré de son siège, et mis dans une prison rigoureuse.

L'archevêque de Tours avoit résisté à une femme trop ennemie de la contradiction, pour qu'elle ne fit pas naître quelque occasion de le perdre lui-même. Leudaste, comte de Tours, déclaré depuis long-temps contre son évêque, se porta pour son accusateur. Mais la manœuvre étoit mal conçue, et l'imputation de vouloir livrer la ville au roi Childebert, destituée de preuve et de probabilité, tomba d'elle même. Le calomniateur n'en voulant pas avoir le démenti, choisit encore plus mal son second chef d'accusation. Il avança que Grégoire diffamoit la reine, en lui imputant un commerce criminel avec

un évêque ; procéda maladroit, qui outrageoit la majesté même des personnes augustes dont on prétendoit servir la vengeance. Le roi en fut si choqué, que dans le premier emportement il fit hatter et emprisonner Leudaste. Peu après cependant, il convoqua un concile à Braine, à quelques lieues de Soissons, et fit comparoître Grégoire¹. Chilpéric s'y trouva lui-même, et dit aux évêques qu'il ne pouvoit dissimuler ce qui touchoit si vivement son honneur ; qu'il ne prétendoit pas néanmoins violer les égards dus à la dignité épiscopale ; que, quoiqu'il eût des témoins contre l'évêque de Tours, si l'on croyoit plus convenable de s'en rapporter à la conscience du prélat, il y consentoit. Tout le poids de ces témoignages se réduisoit à celui d'un sous-diacre de Tours, à qui le comte en avoit fait espérer l'évêché. Les Pères du concile dirent au roi, qu'on ne devoit pas croire un inférieur contre son prélat, et l'on convint que Grégoire, après avoir dit la messe sur trois autels, se purgeroit par serment. On prit ce parti comme le seul propre à donner au roi quelque satisfaction. Ainsi l'évêque de Tours accomplit ce qu'on venoit de proposer. Alors le comte Leudaste, qui avoit trouvé moyen de s'évader, fut excommunié de toutes les églises, comme calomniateur et auteur du scandale ; après quoi l'on envoya le jugement aux évêques qui n'étoient pas de l'assemblée.

Frédégonde n'étoit rien moins que satisfaite ; mais quand l'occasion ne lui rioit pas, elle savoit en attendre une meilleure. Cependant elle se vit occupée de soucis beaucoup plus sérieux. Le bras du Seigneur commençoit à se déployer sur elle. Dans l'espace de quelques mois, ses trois enfants moururent de contagion : elle crut ou feignit de croire que Clovis, leur frère aîné d'un premier lit, leur avoit donné du poison ; sous ce prétexte, il fut aussitôt assassiné. Mais elle ne trouva point de consolation dans la multiplication de ses crimes. Alors faisant un retour sur elle-même : Jusqu'ici, dit-elle à son mari², Dieu nous avoit épargnés, tout méchants que nous sommes ; mais voilà qu'il nous frappe par l'endroit le plus sensible, en nous enlevant nos enfans : tâchons d'apaiser sa

¹ Greg. v. Hist. c. 50.— ² Ibid. c. 35.

colère, et distribuons en aumônes les trésors accumulés par notre dureté. Chilpéric qui auroit pu être bon avec une autre femme, diminua les impôts et fit de grandes libéralités. La reine eut la consolation de devenir encore mère, et accoucha d'un prince qui régna dans la suite sur tous les Français sous le nom de Clotaire II. Sa naissance, en effaçant le souvenir des fléaux précédents, ramena la joie et la perversité, qui continuèrent jusqu'à la mort de Chilpéric.

Enfin ce roi périt auprès de Chelles, en revenant de la chasse, sans qu'on pût connoître son assassin. La veuve, sans attendre d'autre accusation que celle de sa conscience, se réfugia dans l'église de Paris. La principale autorité sur les Français étoit passée au roi Gontran, qui se saisit d'abord de la ville de Paris, prétendant que ses frères, en y entrant plusieurs fois contre leur serment, avoient perdu pour eux et pour leurs enfants le droit qu'ils y avoient. Frédégonde se fit un mérite d'y consentir, lui marqua une confiance sans bornes, seule ressource qui lui restât, et lui présenta le jeune Clotaire, qui n'avoit que quatre mois. Gontran le fit reconnoître pour roi de Soissons et de toutes les provinces que son père Chilpéric avoit possédées.

Ce roi de Bourgogne, comme on le voit par ce seul trait, étoit bon, plein de franchise, enclin à pardonner, et sincèrement religieux. Il signala tout son règne par un grand zèle pour l'avancement de la religion, par une libéralité prodigieuse envers les églises et les pauvres; en un mot, par tant de vertus, qu'il est compté au nombre des saints¹. On trouve néanmoins quelques taches considérables dans sa vie, comme dans celle des meilleurs princes de ces règnes barbares. On raconte qu'il fit assommer à coups de pierres un de ses chambellans, pour avoir tué un buffle dans la forêt de Vogé. La reine Austrigilde, sa femme, lui ayant dit en mourant que ses médecins l'avoient tuée, il eut la foiblesse de lui promettre leur mort, et la cruauté de tenir parole. Mais on ne peut douter qu'il n'ait expié ses fautes par un regret sincère et par la multitude de ses bonnes œuvres. Il n'y avoit pas jusque à ses repas

¹ Greg. Hist. I. VI et VII.

qui ne se ressentissent de son respect pour la religion. Il y invitoit souvent les évêques, qu'il y faisoit asseoir honorablement ; et au lieu de chants de plaisir, on y chantoit un répons de l'office divin, ou quelque cantique.

Les saints prélats avoient beaucoup de pouvoir sur son esprit. Cependant saint Grégoire de Tours s'étant employé pour faire rentrer en grâce le comte de Bordeaux et un autre seigneur, coupables tous deux d'un crime d'état, le roi fit semblant de ne pas entendre, et ne répondit rien. Alors le médiateur charitable tournant sa supplique en apologue : Daignez m'écouter, Seigneur, dit-il au roi ; mon maître m'a député vers vous. Que lui dirai-je, puisque vous ne me répondez pas ? Et qui est votre maître, reprit le roi étonné ? C'est saint Martin, répliqua Grégoire en souriant. Aussitôt le roi fit entrer Garacaire et Bladaste, c'étoient les noms des deux seigneurs ; et après quelques reproches, il les reçut en grâce.

Son zèle pour l'Eglise et la discipline l'engagea à faire tenir différents conciles. On remarque le second de Mâcon, en 585, où furent présents quarante-trois évêques, et quinze députés pour les absents. On y fit vingt canons, dont le cinquième ordonne, sous peine d'excommunication, de payer les dîmes aux ministres de la religion, suivant la loi de Dieu et la coutume immémoriale des églises. Le quinzième, qui enjoint aux laïques d'honorer les clercs majeurs, c'est-à-dire, ceux qui sont dans les ordres, porte en termes exprès, que quand ils se rencontreront, si l'un et l'autre est à cheval, le laïque ôtera son chapeau ; et si le clerc est à pied, le laïque descendra de cheval pour le saluer. Il est défendu aux veuves, même des moindres clercs, de se remarier, et aux clercs d'assister tant aux jugemens de mort qu'à leur exécution. Le roi confirma par un édit les canons de ce concile.

Quelque temps après, il se tint à Auxerre une autre assemblée, qui, quoique particulière à ce diocèse, mérite attention. Il y fut statué qu'on ne diroit pas deux messes par jour sur le même autel, principalement un prêtre après un évêque, et que les femmes ne recevraient pas l'eucharistie dans la main nue, mais chacune sur son linge nommé dominical : usage très-particulier, que l'Eglise eut ses raisons de supprimer. Ce

synode, dont les statuts ne semblent que l'exécution des canons de Mâcon, restreint pourtant aux veuves des clercs supérieurs la défense de se remarier, faite généralement par les Pères de Mâcon à celles de tous les clercs sans nulle réserve. Chaque église avoit ses coutumes propres, qu'on maintenoit quand elles n'étoient pas abusives. Ce synode défend encore aux clercs de chanter et de danser dans un festin, aux moines et aux abbés d'être parrains d'aucun baptisé.

Après la mort du roi Chilpéric, la ville de Rouen rappela son évêque Prétextat. Il alla trouver le roi Gontran à Paris, et le pria de faire reviser sa cause. Frédégonde prenant le ton ecclésiastique, soutint qu'on ne devoit pas revenir sur une affaire jugée par quarante-cinq évêques. Mais les temps étoient bien changés : les prélats timides revinrent au parti de la vertu, qui devenoit le plus sûr ; et pour ne point paroître contraires à eux-mêmes, l'évêque de Paris dit au nom de tous les autres, que Prétextat n'avoit pas été déposé, mais soumis simplement à une pénitence. Il fut rétabli, au grand contentement de son peuple ; et Mélaïne qui avoit occupé sa place, se voyant chassé avec opprobre, se retira auprès de Frédégonde. Elle en conçut un dépit cruel ; mais elle dissimula environ deux ans, au bout desquels se transportant à Rouen, elle fit poignarder Prétextat par un de ses esclaves, dans l'église même où il s'étoit rendu de fort bonne heure pour l'office. Il cria pour appeler du secours, et s'appuya sur l'autel qu'il inonda de son sang, en se recommandant au Seigneur. On l'emporta dans sa chambre, et on le mit sur son lit. La perfide Frédégonde vint aussitôt le voir, et parut plus indignée que personne de ce meurtre impie, dont elle demandoit avec imprécation qu'on lui fit connoître l'auteur. Le saint évêque ne prit pas le change : D'où partiroit le coup, s'écria-t-il d'un ton qui le fit croire inspiré, sinon du bras qui a répandu tant de sang innocent, sans épargner celui de nos rois ? Frédégonde, sans se déconcerter, lui offrit ses médecins. Dieu veut me retirer de ce monde, répondit-il ; mais tremble, furie sacrilège : il n'en vengera qu'avec plus de rigueur le sang de son ministre. Les seigneurs qui se trouvoient présents, marquoient leur horreur par un sourd murmure, et l'un d'eux poussa le zèle jusqu'à

dire à la reine, comme en menaçant, qu'on alloit faire les plus rigoureuses perquisitions. Frédégonde l'écouta paisiblement, et lui dit qu'il avoit raison, feignant de ne pas comprendre qu'on voulût parler d'elle. Peu après, elle trouva le moyen de faire empoisonner cet ennemi généreux de ses noirceurs.

Enfin l'esclave qui avoit tué le saint évêque fut pris, et déclara que, pour commettre ce meurtre sacrilège, il avoit reçu cent sous d'or de la reine Frédégonde, cinquante de l'évêque Mélaïne, cinquante encore de l'archidiacre de Rouen, et qu'on lui avoit promis de le mettre en liberté, ainsi que sa femme. Le meurtrier subit le dernier supplice; mais Frédégonde, habile surtout à tirer avantage du crime, fit rétablir Mélaïne sur le siège de Rouen. Prétextat est honoré comme un saint martyr.

Avant qu'on eût fait justice de l'assassin, l'évêque de Bayeux, comme premier suffragant de la province, consulta les évêques de France. De leur avis, il fit fermer les églises de Rouen, jusqu'à ce qu'on eût découvert le meurtrier, et l'on empêcha que le peuple n'assistât au service divin¹. C'est un exemple des interdits ecclésiastiques, auquel on en pourroit joindre un grand nombre d'autres de ces temps anciens. Quelques années auparavant, l'église de Saint-Denis ayant été profanée par une grande effusion de sang, on cessa d'y faire l'office, et les coupables furent excommuniés jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait. Léon, évêque d'Agde sous la domination des Goths, pour obliger un seigneur de cette nation à restituer un bien ecclésiastique qu'il avoit usurpé, vint à l'église de Saint-André, y passa la nuit en prières, et le matin cassa les lampes qui pendoient à la voûte, en disant : La lumière ne luira point ici, qu'on n'ait restitué les biens de la maison de Dieu.

Tout ceci se passoit vers le commencement du pontificat de Pélage II, qui avoit succédé, le 30 novembre, au pape Benoît, mort le 30 juillet de cette année 578. Pélage fut consacré, sans attendre le consentement de l'empereur, parce que les Lombards tenoient Rome assiégée. Toute l'Italie gémissoit sous

¹ Greg. VIII. c. 31. — ² Greg. V. c. 33.

leur oppression. Ces Barbares, païens en partie, pousoient la haine de la foi jusqu'à l'effusion du sang. Il y en eut qui voulurent contraindre quarante paysans qu'ils avoient mis aux fers, à manger des viandes consacrées aux idoles; mais ces chrétiens fidèles et généreux se laissèrent égorger jusqu'au dernier. Les idolâtres firent mourir d'autres prisonniers en pareil nombre, parce qu'ils refusoient d'adorer une tête de chèvre. Le martyrologe romain célèbre le 6 mars la fête de ces quatre-vingts martyrs mis à mort en Campanie l'an 579. Ce fut trois ans après, en 582, qu'ils ruinèrent le monastère du Mont-Cassin, comme saint Benoît l'avoit prophétisé. Mais selon la même prophétie, ils ne firent point de mal aux moines, qui s'échappèrent tous et se retirèrent à Rome. Pélage leur permit d'y bâtir un monastère, auprès du palais de Latran.

La vraie religion n'étoit pas mieux traitée par les rois des Visigoths en Espagne. Lévigilde, qui avoit paru assez modéré au commencement de son règne, conçut après quelques années un dépit furieux de ce qui auroit dû lui servir d'un puissant moyen de salut, c'est-à-dire de la conversion de son fils Herménigilde. Le jeune prince avoit épousé, en 580, la princesse Ingonde, du sang de France, fille de Sigebert et de Brunehaut, et catholique très-fervente. Sa foi avoit passé par les plus rudes épreuves, de la part même de la reine Gosvinte, sa belle-mère, et en même temps son aïeule par la reine Brunehaut qu'elle avoit eue de son premier mariage avec le roi Athanagilde. Mais Gosvinte, étouffant tous les sentiments de la nature, et n'écoutant que sa passion pour l'arianisme, lui avoit fait endurer de sa propre main les plus indignes traitements. Voulant un jour à toute force la faire rebaptiser, à la façon des ariens, et la princesse résistant aux caresses et aux flatteries, l'arienne forcenée entra dans une telle fureur, qu'elle prit sa petite-fille par les cheveux, la jeta par terre, la frappa long-temps à coups de poing et à coups de pied, et toute couverte de sang et de blessures, la fit plonger dans une pièce d'eau, comme pour la baptiser malgré elle. Ces violences qui

Greg. Tur. Hist. v, c. 39.

sont un des caractères les plus marqués de l'erreur, ne servent qu'à confirmer Ingonde dans la foi; et prenant une méthode bien différente avec Herménigilde son époux, elle fit si bien par la voie de la persuasion, par les charmes de sa douceur et de ses bons exemples, qu'elle le convertit après une longue résistance¹. Quand le roi son père eut appris cette nouvelle, il devint persécuteur des plus ardents et des plus artificieux. Voyant que la prison, les exils, les supplices, ne faisoient que des martyrs ou des confesseurs, il changea de méthode, et parut se rapprocher de la religion catholique, afin de séduire les simples. Ayant assemblé un concile de sept prélats hérétiques, il fit régler, non-seulement qu'on ne rebaptiseroit pas ceux qui abandonneroient la religion romaine, mais qu'on chanteroit dorénavant, Gloire au Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit. Cette fausse ressemblance avec la confession des orthodoxes en trompa et en pervertit plusieurs.

Il s'en fallut bien que le prince Herménigilde donnât dans ce piège. Il avoit été éclairé par les soins et les instructions de saint Léandre évêque de Séville; et il savoit que le roi des Suèves marchoit avec ses troupes pour secourir les catholiques opprimés par son père. Mais la chaleur d'un zèle naissant nuisit à ses desseins comme à ses espérances. Croyant servir aussi la religion, pour seconder la généreuse entreprise du roi Mir qui étoit, universellement chéri de ses sujets, et faire cesser les cruelles vexations de Lévigilde contre les catholiques et contre lui-même, ce jeune prince chercha d'abord à se ménager les secours de l'empereur, et prit des liaisons avec le gouverneur du peu de possessions qui restoient à l'empire dans la Grande-Hespérie. Mais le roi Lévigilde corrompit cet officier grec, moyennant une somme de trente mille sous d'or; et marchant bien vite contre son fils, il le réduisit à se réfugier dans une église. Il y entra lui-même, releva le prince qui s'étoit jeté à ses pieds, et l'embrassa avec tendresse, après l'avoir assuré qu'il ne seroit point maltraité. Cependant il fit signe à ses gens, qui l'emmenèrent à Valence, après lui avoir

¹ Greg Magnus, Dialog. III, cap. 53.

arraché ses habits ordinaires, pour le revêtir de vêtements pauvres et humiliants.

On ne put se saisir de la princesse Ingonde, son épouse, qui prit la route de Constantinople avec son fils encore enfant, et qui mourut en chemin. Herménigilde reconnoissant dans les fers, à Tarragone où il avoit été transporté, la vanité des grandeurs du monde, tourna ses affections vers le ciel. Il ajouta, pas ses austérités volontaires à la dureté de sa prison, couchant sur un cilice, priant sans cesse, et demandant à Dieu la force qui lui étoit nécessaire. La veille de Pâques, pendant la messe, son père lui envoya un évêque arien pour lui rendre ses bonnes grâces s'il recevoit la communion de la main de cet hérétique. Herménigilde repoussa le séducteur avec indignation, et témoigna la plus grande horreur de ses suggestions. Aussitôt l'évêque rapporta la réponse au roi, qui, ne se possédant plus de colère, envoya, dans son emportement, des officiers pour tuer son fils. Le martyr eut la tête fendue d'un coup de hache, l'an 586, le samedi saint 13 avril, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Les Suèves, qui occupoient la province de Galice, et qui étoient encore dans la première ferveur de leur conversion, eurent leur part aux cruautés de ce barbare fanatisme. Lévigilde ayant subjugué ces peuples et réuni leurs terres à sa couronne, voulut de même asservir leur religion et les ramener à l'arianisme ; mais le Seigneur ne permit pas qu'il abusât long-temps de ses succès. Il tomba grièvement malade, l'année même qui suivit la mort de son fils ; et en témoignant un vif regret de l'avoir fait mourir, il reconnut la vérité de la religion catholique. Des craintes humaines l'empêchèrent sans doute de la professer publiquement, puisque saint Grégoire le Grand nous donne la pénitence de ce prince pour insuffisante. Toutefois il ne vit pas plutôt le danger de sa maladie, qu'il fit venir saint Léandre, évêque de Séville, qui avoit eu des liaisons intimes avec Herménigilde, et avoit été persécuté lui-même, jusqu'à subir la peine du bannissement. Il le pria d'accorder la même amitié à son fils Récarède qui alloit lui succéder, et de lui faire embrasser la même doctrine qu'à Herménigilde. Il mourut peu après, l'an 586 de Jésus-Christ et le dix-huitième de son règne.

Récarède suivit en effet l'exemple de son saint frère. La médiation de l'auguste martyr secondant le zèle du nouveau roi, dès la première année de son règne, il sut si bien prendre les évêques ariens, que, sans coup d'autorité, il les engagea à se faire catholiques. Toute la nation montra une docilité si prompte et si générale, que ce même roi se vit en état d'exclure tous les hérétiques, non-seulement des charges, mais du service militaire. Il ramena aussi tous les Suèves, qu'on avoit pervertis en grand nombre, et ne mettant point de bornes à son zèle, il abolit l'hérésie jusque dans la partie de la Gaule Narbonnoise qui étoit de sa domination. Il y eut des murmures, des trames secrètes, des conjurations en forme. La reine Gosvinte, belle-mère de Récarède, conspira elle-même avec d'autant plus de danger pour le roi, qu'elle lui inspiroit plus de sécurité en feignant d'être catholique. Mais tout fut déconvert à propos, et Gosvinte tira le roi d'embarras, en mourant dans ces conjonctures¹.

Il ne s'agissoit plus que de prendre les mesures nécessaires pour donner à de si heureuses entreprises toute la stabilité convenable. A ce dessein, le roi fit convoquer à Tolède un concile de tous les pays de son obéissance, même des Gaules². Il s'y trouva soixante-quatorze évêques, et les députés de six autres. On commença, suivant les vues du roi, par un jeûne de trois jours; après quoi, on s'assembla le 8 de mai de l'an 589. Récarède étoit présent. Il fit lire une profession de foi signée de lui et de la reine Baddo son épouse, dans laquelle il anathématisoit Arius, sa doctrine et ses complices, recevoit expressément les quatre grands conciles, et en général tous les conciles orthodoxes. On prononça ensuite vingt-trois anathèmes contre les principaux chefs de la doctrine arienne, et l'on réprouva ce que ses défenseurs en regardoient comme l'aveu-bonum dans le concile de Rimini. On fit signer ces décisions par les nouveaux convertis, seigneurs laïques ou clercs, entre lesquels on trouve huit évêques goths de naissance, comme le marquent leurs noms barbares.

Après cela, Récarède proposa de régler la discipline, pour

¹ Greg. Tur. I. xi, c. 15. — ² Tom. v, Conc. p. 589.

remédier aux désordres occasionés par l'hérésie. Les prêtres et les évêques ariens vivoient avec leurs femmes comme les gens du monde. Le concile interdit cette licence à ceux qui sont convertis, et prévenant le danger, tant du scandale que de l'incontinence, il veut qu'ils se séparent de chambre, et s'il se peut, de maison. Il défend à tous les clercs de poursuivre leurs confrères devant les juges séculiers, sous peine d'excommunication et de perte de la cause. Il est clair, par le dernier article, que les deux puissances, l'ecclésiastique et la séculière, concouroient ensemble : innovation qui est à propos d'observer, et qui va devenir commune à tous les peuples, que le christianisme commençoit à tirer de la barbarie. Il en est de même de l'ordonnance publiée par le roi Récarède pour la confirmation de ce concile, laquelle portoit peine d'excommunication contre les clercs et contre les laïques, la confiscation des biens ou l'exil, suivant la qualité des personnes. On ordonna aussi en général l'observation, tant des anciens canons que des lettres synodales des papes, et l'on proscrivit tout reste d'idolâtrie dans les différentes régions soumises aux Goths. On s'étudia particulièrement à abolir la pratique, aussi dénaturée que commune parmi les païens, de faire mourir les enfants qui étoient le fruit de la débauche.

On tint un concile, cette même année et pour les mêmes fins, dans la partie des Gaules qui obéissoit aux Goths¹. Les évêques, au nombre de huit, s'assemblèrent à Narbonne, et ordonnèrent de chanter le *Gloria Patri* à la fin des psaumes, c'étoit une profession de foi abrégée contre l'arianisme. On défendit à tout prêtre de sortir du sanctuaire pendant la célébration de la messe, et à tout diacre, sous-diacre ou lecteur, de quitter l'aube avant que les mystères fussent achevés : ce qui fait voir que l'usage de l'aube étoit commun à tous les clercs, et dès-lors affecté au seul temps du service. Défense de fêter le jeudi, comme consacré à Jupiter, et de travailler le dimanche, sous peine à l'homme libre de payer dix sous d'or, ce qui faisoit une somme d'environ dix écus de notre monnoie, et à l'esclave, sous peine de cent coups de fouet. Ces peines

¹ Tom. v. Conc. p. 1028.

temporelles prouvent de nouveau que les juges séculiers se réunissoient avec les évêques, et qu'on exécutoit ponctuellement les réglemens du concile national de Tolède, qui les obligeoit à venir apprendre de la bouche des pasteurs, ce sont ses termes, la manière dont il faut gouverner les peuples.

Dans toutes ces œuvres de zèle, saint Léandre guida principalement le roi Récarède, à qui il étoit devenu particulièrement recommandable par la justice que lui avoit rendue le roi Lévigilde, dans un moment où l'on juge si sainement des choses. Ce qui achève de prouver que l'exil, pour ce saint prélat comme pour les évêques orthodoxes les plus zélés, n'avoit été qu'un esset de la persécution, et non la punition de son ambassade à Constantinople, de la part d'Herménigilde. Léandre étoit fils de Sévérin, gouverneur de Carthagène; sa naissance et ses talents, autant que sa piété, le rendoient plus propre que beaucoup d'autres évêques à remplir unetelle mission. C'étoit lui d'ailleurs qui avoit instruit le jeune prince et qui avoit toute sa confiance. Il sollicita donc l'empereur, soit pour obtenir sa médiation auprès du prince hérétique, en faveur des catholiques, soit pour ménager un asile au prince converti et à sa famille, en cas d'oppression. Nous voyons qu'il fut singulièrement chéri et invariablement estimé du pape saint Grégoire, qui, au plus haut point de l'autorité et de la puissance où soit monté un ministre du ciel, sut toujours si bien rendre aux maîtres de la terre ce qui leur est dû, sans cesser jamais de soutenir avec dignité les droits de son siège. Ce fut même à Constantinople, pendant cette ambassade, qu'ils contractèrent cette intimité qu'ils manifestèrent depuis par leurs lettres : et ce fut à la persuasion du saint évêque de Séville, que saint Grégoire le Grand entreprit l'excellent ouvrage des morales sur Job qu'il lui dédia : ce seul fait prouve mieux que tous les discours, l'idée qu'on doit avoir du mérite et de la conduite de saint Léandre.

Gregoire, alors diacre de l'Eglise romaine, étoit apocrisiaire ou légat du pape Pélage auprès de l'empereur; ce saint illustre, le plus grand personnage de son siècle, étoit né à Rome, d'une

maison aussi distinguée par les vertus que par la noblesse et l'opulence. Son père Gordien étoit un des plus puissants sénateurs, et sa mère Silvie est honorée comme sainte par l'Eglise. Grégoire comptoit entre ses ancêtres le pape Félix IV, dont les petites-filles, Emilienne et Tarsille, ont été mises au nombre des saintes. Il fut lui-même préteur de Rome, c'est-à-dire, chef de la justice civile de cette capitale du monde. Dès-lors grand homme de bien, il avoit résolu de servir parfaitement le Seigneur, sous l'or et la soie que sa dignité l'obligeoit de porter; mais il reconnut, ou crut reconnoître qu'il tenoit au monde plus qu'il n'avoit pensé, et il voulut rompre tous les liens qui l'y attachoient.

Ayant acquis par la mort de son père la disposition de ses grands biens, il bâtit et dota six monastères en Sicile. A Rome, dans sa propre maison, il en fonda un septième, qui subsiste encore, et qui appartient aux Camaldules. Il y prit lui-même l'habit monastique, après avoir donné aux pauvres ses meubles et ses meilleurs vêtements, et il se soumit à l'obéissance, comme le dernier des religieux. On fit violence à son humilité quelque temps après, et les instances unanimes des frères l'obligèrent à les gouverner. Il se nourrissoit de légumes crus que lui fournissoit sa sainte mère, alors retirée à Celleneuve, qui devint un fameux monastère. Elle faisoit tremper quelque temps ces légumes, et les lui envoyoit dans une écuelle d'argent, qu'il donna enfin à un pauvre dans l'impossibilité où l'avoient mis ses largesses précédentes de faire l'aumône autrement¹. Avec l'austérité de ce régime, il étoit perpétuellement occupé, soit à la prière, soit à l'étude, à écrire ou à dicter; ce qui lui affoiblit la santé, et le réduisit à des infirmités continues. Le pape Benoit l'arracha de sa retraite pour l'ordonner un des sept diacres de l'Eglise romaine, et peu de temps après, Pélage l'envoya à Constantinople.

Si quelque chose put consoler le pieux Grégoire de ce commencement d'élevation, ce fut sans doute le caractère du prince auquel il étoit envoyé, c'est-à-dire, de l'empereur Tibère, qui venoit de succéder à Justin, mort en 578. Dès

¹ Joan. Diac. Vit. S. Greg. c. 9.

L'année 574, Tibère avoit été fait César, par le conseil même de l'impératrice, qui voyant son époux sujet à des accès de frénésie, crut ne pouvoir mieux faire que de lui associer un homme si sage. Jamais choix ne plut davantage au peuple; Tibère, outre la majesté de la figure et de la taille qui frappoit tous les regards, ayant pour ses sujets l'amour solide d'un père et toute la douceur d'une mère¹. On admire surtout son désintéressement et sa libéralité, qui lui firent remettre une année entière de tributs à tout l'empire, aussitôt qu'il s'en vit le seul maître. Le patriarche Jean le Scholastique étant mort, la ville de Constantinople témoigna la plus vive ardeur pour le rétablissement d'Eutychius, et l'obtint facilement. Ce fut moins un retour d'exil qu'une fête triomphale, et d'autant plus digne du pieux prélat, qu'elle rappeloit l'entrée du divin pasteur au lieu de son sacrifice et de sa vie nouvelle; le peuple étendant ses vêtements sur la route, brûlant des parfums et portant des rameaux autour de l'évêque monté sur un âne. Il étoit connu pour un saint, et le bruit d'un grand nombre de miracles faits durant douze ans de persécution, étoit parvenu d'Amasée à Constantinople².

Il tenoit cependant quelques opinions qui ressembloient à la doctrine d'Origène. Mais ce n'étoient que des conséquences éloignées, dont on ne voyoit pas facilement la connexion avec les principes; encore les laissa-t-il, quand on lui en eut fait connoître le danger. Il avoit avancé de vive voix et mis par écrit, qu'après la résurrection, nos corps ne seroient plus palpables. Saint Grégoire, qui ne pouvoit refuser son estime à toutes les bonnes qualités d'Eutychius, souffroit d'y voir cette tache, et tenta de la faire changer d'opinion. A cet effet ils eurent une conférence en règle en 582. Il ne fut pas difficile au savant légat de confondre le patriarche: mais il ne le persuada pas sitôt de la vérité, ni de la manière dont la singularité de son opinion lui donnoit atteinte. Eutychius prétendit qu'elle n'étoit pas contraire au fond du dogme de la résurrection. Grégoire en jugea tout autrement, et crut devoir rompre tout commerce avec lui, jusqu'à ce qu'il confessât la foi dans toute son intégrité.

¹ Evagr. v. 13 Theoph. passim. — ² Vit. S. Eutych. ap. Boll. 6 Apr.

Ce différend fit beaucoup d'éclat, et parvint d'abord à la connoissance de l'empereur, qui fit venir les deux parties en sa présence. Soit vénération pour la doctrine de l'Église romaine et les lumières de Grégoire, soit éloignement d'une singularité contraire aux idées reçues, l'empereur Tibère prit si vivement parti pour le diacre romain, qu'il fut question de brûler le livre d'Eutychius; mais, au sortir de la conférence, le légat et le patriarche tombèrent tous les deux malades, et la maladie de celui-ci devint mortelle. L'empereur alla le visiter, et le malade prédit que le prince mourroit bientôt lui-même. Dieu ne permit pas qu'un évêque, doué de tant de vertus et de dons extraordinaires d'en haut, laissât en mourant des préjugés toujours dangereux contre la vérité. Grégoire ne pouvant le visiter, lui envoya ses amis, qu'il écouta si bien, que, foulant aux pieds toute vaine gloire, il abjura hautement son étrange opinion. Ajoutant même à son désaveu les signes extérieurs et les plus expressifs de sa conviction, il prit dans ses mains la peau de son corps, et dit en présence de tout le monde : Je crois que nous ressusciterons tous en cette même chair. C'est ce qui fut cause que saint Grégoire, sans donner plus de célébrité à cette erreur par des poursuites en règle, la laissa tomber d'elle-même, avec d'autant plus de raison, qu'après une rétractation si authentique, il n'y avoit presque personne qui la suivit. Saint Eutychius mourut le dimanche de l'octave de Pâques, 5 avril 582, et l'Église en honore la mémoire le 6. Le 14 d'août de la même année, l'empereur Tibère, en mourant, vérifia la prédiction du saint patriarche.

Il avoit fait couronner la veille son gendre Maurice, né en Cappadoce, d'une famille originaire de Rome, d'un âge mûr, ayant déjà quarante-trois ans, et d'une égale maturité d'esprit, plein de sens et de sagesse, modeste, réservé, se communiquant peu, et voulant connoître à fond les sujets avant que de leur accorder sa confiance; d'ailleurs bienfaisant, très-porté à la clémence, dont il donna de grands exemples dès le commencement de son règne. Il ne se signala pas moins par sa valeur que par toutes les qualités qui font les grands princes

aussi-bien que les grands capitaines : mais ce qu'on admire uniquement en lui, et qui marque la trempe forte de son âme, ou plutôt de sa vertu, c'est qu'il ne se démentit jamais sur le trône, qu'il y fut aussi affable et aussi maître de ses passions, qu'étant simple particulier. Il avoit pour base solide de tant de belles qualités, une religion pure et sincère, un attachement inébranlable à la doctrine de l'Eglise et aux enseignements des pasteurs. Il aimoit cordialement saint Grégoire, et l'honora jusqu'à le faire parrain d'un de ses enfants ¹.

Maurice se souvint après son couronnement, de la prédiction que lui en avoit faite autrefois en Galatie saint Théodore de Sicéon ². Ce prince, n'étant encore que général de l'empereur Tibère, passa par cette province au retour d'une expédition glorieuse contre les Perses. Sa piété propre et la haute réputation de saint Théodore l'engagèrent à l'aller voir dans la caverne qu'il habitoit, afin d'y rendre ensemble hommage au Dieu des armées, et d'en obtenir de nouvelles faveurs. Le saint solitaire entretint publiquement le guerrier chrétien, des desseins que le dispensateur des sceptres et des couronnes avoit sur lui ; puis le prenant à part, au sortir de la prière, il lui dit clairement qu'il croit qu'il seroit empereur.

L'origine de ce saint nous fait admirablement sentir à quel point le Seigneur est maître de ses dons, et comme il tire, quand il lui plaît, du sein même de la corruption, les plus pures vertus. La mère de Théodore avoit été une prostituée d'hôtellerie, et avoit eu cet enfant d'un officier de marque qui alloit prendre possession d'un gouvernement de province. Soit respect pour l'origine du fruit qu'elle avoit conçu d'un grand, après tant d'autres privautés avec des gens du commun, soit repentir sincère d'une longue suite de crimes, elle fit baptiser cet enfant aussitôt après sa naissance, prit grand soin de son éducation, et commença une vie réglée. Dès la plus tendre enfance, on remarqua dans Théodore une grande piété ; en particulier, beaucoup de dévotion au martyr saint George, extrêmement révééré dans le canton, et toute sa vie il l'honora et le fit honorer avec un zèle remarquable. Il embrassa très-jeune

¹ Evogr. vi, 2. — ² S. Theod. ap. Bell. a. Apr.

la vie solitaire; et d'abord il se tint renfermé depuis Noël jusqu'au dimanche des Rameaux, ne mangeant que le samedi et le dimanche seulement quelques fruits ou quelques herbes. L'évêque d'Anastasiople, près de Sicéon, l'ordonna prêtre, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans, et cette distinction fut un nouvel aiguillon pour sa piété et son esprit d'abnégation. Il se fit faire pour cellule une cage de fer, lui-même étoit vêtu de fer, en avoit, pour tunique, une cuirasse du poids de dix-huit livres, une rude ceinture, des souliers; et par-dessus ce genre étrange de vêtements il portoit continuellement une croix de même matière, longue de dix-huit palmes. Il eut un grand nombre de disciples, et acquit la plus haute considération; ce qui le fit arracher enfin à sa solitude. L'évêque d'Anastasiople étant mort, les citoyens et le clergé allèrent trouver l'évêque d'Ancyre, métropolitain de la province, et lui demandèrent pour pasteur l'abbé Théodore. Il fallut lui faire violence pour prendre le bâton pastoral, avec lequel il conserva toutes les austérités de la solitude. Tel fut le prophète qui promit l'empire à Maurice.

Saint Grégoire s'acquitta de sa légation auprès de cet empereur, comme il l'avoit remplie auprès de Tibère en se faisant chérir et révéler, tant du peuple que des grands, et des plus illustres prélats de l'Orient. Souvent il procura des secours à l'Italie, réduite à l'état le plus déplorable sous la tyrannie des Lombards: mais tout le bien qu'il faisoit dans l'élévation, ne le consolait que foiblement de se voir rejeté, comme il s'en plaignoit à des amis pieux, au milieu des tempêtes du siècle. Il observoit de la vie monastique tout ce qui étoit compatible avec sa dignité. Il avoit même auprès de lui plusieurs de ses religieux, qu'il quittoit le moins qu'il lui étoit possible, afin de ne jamais perdre de vue ses premiers engagements. Il leur faisoit souvent de pieuses conférences, et c'est à cette occasion qu'il composa ses Morales, qui ont toujours été en si grande estime dans l'Église; il avoit commencé par leur expliquer le livre de Job, après beaucoup d'instances de leur part pour vaincre son extrême modestie; saint Léandre de Séville, qui étoit encore à Constantinople, et d'autres amis de ce rang distingué, joignant leurs sollicitations à celles des

moines. Il exposa le commencement de vive voix, dicta des homélies sur le reste ; et quand il en eut le loisir, il en rédigea toute la suite, et en fit un grand commentaire divisé en trente-cinq livres. Il fut appelé quelque temps après en Italie, du moins avant les différends occasionés par l'ambition du patriarche Jean, dit le Jeûneur, qui remplaça Eutychius. Mais pour bien exposer ce fait, il faut reprendre la chose à sa source, qui fut la délation calomnieuse portée contre Grégoire d'Antioche.

Ce patriarche, accusé d'adultère avec sa propre sœur, avoit appelé à l'empereur et au concile ; il vint à Constantinople, où il amena, pour son conseil, Evagre le Scholastique, c'est-à-dire avocat, qui rapporte lui-même ce fait dans son histoire ecclésiastique. Tous les patriarches furent de ce jugement, ou en personne, ou par députés : le sénat y assista aussi et plusieurs métropolitains, en sorte que l'on eut dès-lors un exemple d'un de ces cas privilégiés, jugé par les concours des deux puissances. Le sénat y est nommé après les patriarches, mais avant les métropolitains. L'évêque d'Antioche fut trouvé innocent ; l'accusateur fut condamné au fouet et au bannissement, en punition de sa calomnie. Mais l'ambitieux patriarche de Constantinople, qui venoit de voir tout l'Orient soumis en quelque sorte à sa juridiction, s'arrogea le titre révoltant d'évêque universel. Sitôt que le pape Pélage en fut informé, il écrivit à Constantinople, cassant de l'autorité de saint Pierre les actes de ce concile, et defendant à Laurent, successeur de saint Grégoire dans la place de légat, d'assister aux offices avec Jean le Jeûneur¹. La chose ne fit pas alors un plus grand bruit, parce que l'attention du chef de l'Eglise fut attirée ailleurs par une affaire plus pressante.

L'exarque de Ravenne, c'est ainsi qu'on nommoit depuis quelque temps le principal officier de l'empereur en Italie, ayant fait la paix avec les Lombards, le pape Pélage saisit cette occasion pour traiter avec les défenseurs schismatiques des trois chapitres ; ce que l'état affreux du nord de l'Italie et les hostilités perpétuelles ne lui avoient pas encore permis. Il

¹ Greg. IV. Epist. 36, 38.

écrivit aux évêques d'Istrie, pour les exhorter à rentrer dans le sein de l'unité : il leur remontra qu'ils n'avoient plus aucun prétexte plausible de résister ; qu'à leur petit nombre près, tous les évêques latins avoient pris le parti de la soumission ; que cet exemple devoit paroître d'autant plus persuasif, qu'avant de le donner, ils avoient reconnu avec toute la maturité possible, que le cinquième concile ne portoit aucune atteinte à celui de Chalcédoine ; que ce qui avoit pu d'abord être légitime, au moins excusable pour le grand nombre des Occidentaux, étoit aujourd'hui souverainement condamnable dans un petit nombre d'indociles qui blâmoient la conduite de l'Église¹. Ce fut saint Grégoire qui tint la plume du pape pour ces représentations aux évêques d'Istrie. Elles ne produisirent aucun effet, et l'obstination de ces prélats donna beaucoup d'exercice à Grégoire dans le cours même de son pontificat. Ce ne fut que long-temps après que ce schisme s'éteignit insensiblement. Ces œuvres de zèle furent les dernières du pape Pélage, qui mourut à Rome d'une maladie contagieuse, le 8 février de l'année 590, après avoir occupé le saint Siége plus de douze ans. Il étoit si charitable, qu'il fit de sa maison un hôpital pour de pauvres vieillards.

Pendant l'estime et l'affection des Romains pour l'archidiacre Grégoire étoient prodigieuses : ils en avoient donné des marques étonnantes dès le pontificat de Benoît. Le saint, passant un jour sur le marché de Rome, fut frappé de la blancheur extraordinaire et de la beauté de quelques esclaves anglois exposés en vente : il demanda au marchand si des infortunés si intéressants avoient au moins le bonheur d'être chrétiens. Comme on lui eut répondu que non : Quel dommage, dit-il en soupirant, qu'un peuple si bien fait, soit sous la puissance du démon ! Incontinent il s'en va trouver le pape Benoît, lui propose d'envoyer des ouvriers évangéliques dans la Grande-Bretagne, et le conjure avec les plus grandes instances de le mettre de leur nombre, pour leur donner courage, en disant que personne sans cela n'entreprendroit ce voyage périlleux. Le pontife n'y consentit qu'avec beaucoup de peine ; mais le

¹ Tom. V, Conc. p. 940.

peuple romain s'atroupant à cette nouvelle, et bordant le chemin par où le pape alloit à Saint-Pierre, se mit à crier : Vous offensez le prince des apôtres, vous causez la ruine de Rome en laissant aller Grégoire. Le saint n'étoit pas cependant encore diacre, mais seulement chargé de son monastère. Le pape envoya promptement des courriers pour le faire revenir, et ils ne le joignirent qu'à trois journées de la ville, tant il s'étoit pressé d'avancer, dans la crainte de ce qui arrivoit¹.

L'ardeur de tous les ordres de citoyens fut égale pour l'exaltation de Grégoire, dès qu'ils virent la chaire pontificale vacante. Il fut élu du consentement unanime du clergé, du sénat et du peuple. En vain tâcha-t-il de se faire croire indigne de cette place ; en vain intéressa-t-il ses amis, en leur représentant avec larmes, les périls que son âme courroit, en rentrant dans un monde qu'il n'avoit quitté qu'après avoir senti, pour sa foiblesse, l'impossibilité d'y faire son salut². Sa dernière ressource étoit dans l'empereur, dont il se sentoit tout particulièrement aimé. Il lui écrivit de la manière la plus propre à le gagner, et lui suggéra un expédient aussi simple que sûr ; savoir, de ne point approuver l'élection. Mais Germain, préfet de Rome, en ayant eu quelque soupçon, prévint l'empereur, qui bénit mille fois le ciel d'avoir fait tomber les suffrages sur celui qu'il eût choisi lui-même. Bien vite on envoya les lettres de jussion pour procéder au sacre. Grégoire ayant appris la démarche du préfet, et n'attendant plus de la cour qu'une réponse contraire à ses vœux, résolut de prendre la fuite. Mais on s'étoit encore précautionné contre cet obstacle, en mettant des gardes aux portes de la ville. Il se déguisa cependant, s'enferma dans une manne d'osier, et se fit enlever par des marchands. Il se cacha dans les bois et dans les cavernes pendant trois jours, qui furent un temps de désolation pour le peuple romain, plus inquiet de cette évasion que de toutes les hostilités des Lombards. On ne cessa, durant cet espace, de jeûner, de prier avec larmes et gémissements, jusqu'à ce que le ciel, par des indices miraculeux, découvrit le fugitif, qui fut pris et ramené à Rome. Il craignit alors qu'une

¹ Joan. Dinc. c. 21. — ² Ibid. l. 1, c. 39.

plus longue résistance ne s'opposât aux ordres de la Providence, il fut consacré solennellement dans l'église de Saint-Pierre, le troisième jour de septembre de l'année 590, et tint le siège treize ans. Il demeura néanmoins inconsolable du fardeau qu'on lui avoit imposé, et s'en plaignit de toute part à ses amis, de vive voix et par des lettres touchantes. Il en écrivit, entr'autres, à la princesse Théoctiste, sœur de l'empereur, disant qu'on l'avoit ramené au siècle, sous prétexte de l'épiscopat ; qu'il se trouvoit chargé de plus de soins temporels qu'étant laïque ; qu'il n'existoit plus pour lui ni joie, ni repos ; qu'une élévation apparente ne servoit qu'à le rendre moins vertueux, et par conséquent plus méprisable ; qu'après s'être vu au comble de la félicité humaine, sans crainte comme sans désirs pour tous les objets de ce monde, il se voyoit tout à coup replongé dans les frayeurs et les plus tristes alarmes, ayant tout à craindre, sinon pour lui, du moins pour ceux dont il devenoit le père¹. Déjà le tumulte des vaines pensées, ajoutoit-il, fait que quand je veux rentrer en moi-même, après les affaires, j'en trouve la route fermée, et que mon intérieur est devenu étranger pour moi. Certes l'empereur doit avoir bien du scrupule d'avoir fait imposer un si grand ministère à un si médiocre sujet.

Jean, évêque de Ravenne, l'ayant blâmé amicalement de s'être caché pour éviter le pontificat, quoiqu'il en fût si capable, le saint crut que la meilleure façon de répondre à ce reproche, c'étoit d'exposer toute la sublimité et l'étendue des obligations pontificales. A cette fin, il composa son Pastoral, ouvrage encore si respecté dans toute l'Eglise. Il le divise en quatre parties : la première sur la vocation à l'épiscopat, ou sur les dispositions qu'il y faut apporter ; telles que les vertus de tout genre, la supériorité des lumières, le courage, l'amour du travail, et surtout l'exemption d'une infinité de défauts, figurés par les impuretés légales, qui dans l'ancienne loi excluient des fonctions du sacerdoce. Les deux parties suivantes traitent la manière dont le pasteur appelé légitimement, doit s'acquitter de la charge qu'il n'a point recherchée ;

¹ Lib. 1, Epist. 5.

et d'abord en général, comment il doit s'adonner au salut du prochain ; puis dans les détails de la troisième partie, comment il doit proportionner ses instructions à la diversité des lieux, des temps, des personnes différentes, et des dispositions successives de la même personne. La dernière partie fournit au pasteur lui-même, des préservatifs contre la corruption de ceux qu'il veut guérir, et contre le poison encore plus contagieux de l'orgueil. Cet ouvrage fut dès-lors si estimé, que l'empereur Maurice en voulut avoir une copie, et qu'Anastase, patriarche d'Antioche, le traduisit en grec pour l'usage des églises d'Orient.

Cinq à six mois après son exaltation, Grégoire tint, dans le mois de février, un concile à Rome, d'où il envoya ses lettres synodales aux quatre patriarches. On observe que dans cette lettre, qui est circulaire, outre Grégoire, possesseur actuel du siège d'Antioche, Anastase, que le pontife ne laissoit pas de reconnoître, est aussi nommé. Il écrivit même à l'empereur, que si on ne permettoit pas à cet évêque chassé, de retourner à son église, on l'envoyât du moins à Rome, avec l'usage du pallium. Dans la profession de foi que contient, suivant la coutume, la lettre circulaire¹, le saint pape déclare qu'il reçoit les quatre conciles généraux, et les révere comme les quatre Evangiles. Je porte le même respect, poursuit-il, au cinquième, où la prétendue lettre d'Ibas a été condamnée, Théodore convaincu de diviser la personne du médiateur, et les écrits de Théodoret contre saint Cyrille réprouvés. Je rejette toutes les personnes que ces vénérables conciles rejettent, et reçois toutes celles qu'ils honorent ; parce que leur jugement portant sur un consentement universel, celui-là se perd sans leur nuire, qui ose lier ceux qu'ils délient, ou délier ceux qu'ils lient. Il est évident que saint Grégoire parle ici de l'affaire des trois chapitres, comme on le reconnoît universellement. Ce saint et savant pontife n'en regardoit donc pas la condamnation comme une affaire particulière et sans conséquence pour l'Eglise universelle. Il s'ensuivroit de cette prétention également fausse et téméraire, que les schis-

¹ Epist. 24, 27.

matiques, si vivement pressés par saint Grégoire, ne furent pourtant pas obligés de soumettre leur jugement à l'Église, quand elle condamna ces dangereux écrits : conséquence aussi visiblement schismatique, que contraire à toute la suite des procédés du même saint dans cette affaire.

Ce zélé pontife écrivit à Théodelinde, reine des Lombards, qui étoit catholique, et qui convertit dans la suite le roi son époux avec toute la nation des Lombards. Il fit passer la lettre par les mains de Constance de Milan, qui, en qualité d'évêque de la ville royale, étoit à portée de connoître les dispositions de la reine et toutes les circonstances convenables. Comme il s'agissoit d'un concile vu d'un œil bien contraire par les différens évêques de la Lombardie, Constance ne jugea pas à propos de présenter la lettre du pape à Théodelinde ; de peur de la jeter dans une perplexité plus dangereuse que l'ignorance où elle se trouvoit. Grégoire approuva cette conduite, et renvoya une autre lettre, dans laquelle il se contenta de parler des quatre premiers conciles, et d'exiger que la reine embrassât formellement la communion de son évêque. Si le sage pontife ne voulut pas faire entrer une personne peu instruite, et qui par état ne devoit pas l'être davantage, dans une discussion encore obscure pour une partie des pays catholiques, et sur laquelle on pouvoit aisément prendre le change, c'est que le commun des fidèles n'est pas toujours obligé de connoître quels sont les points particuliers de doctrine décidés par l'Église, ni d'abjurer toutes les erreurs d'une manière explicite. Mais s'il ajoute dans cette même lettre à Constance, qu'on n'a point traité de la foi dans le cinquième concile, il n'entend rien autre chose que ce qu'avoit dit Pélage dans sa lettre au roi Childebert, savoir, que sous Vigile on n'avoit point défini de nouveaux dogmes de foi, et qui n'eussent déjà été décidés dans le concile d'Ephèse ou de Chalcedoine ; en un mot, que tout ce que le cinquième concile avoit de particulier, c'étoit le jugement qui intéressoit la personne de tels évêques morts dans le sein de l'Église, mais dont on avoit condamné la doctrine consignée dans des écrits qui se publioient sous leur nom.

Grégoire se comporta même avec tant de sévérité envers les

évêques qui continuoient à défendre les trois chapitres, qu'ils eurent recours à l'empereur Maurice. Ils se plainquirent, non-seulement des violences exercées par l'exarque Smaragde, mais de ce que le pape avoit envoyé des ordres pour faire amener à Rome, Sévère, archevêque d'Aquilée et chef des schismatiques, afin d'y être jugé canoniquement. Ils étoient si convaincus de la fermeté du pontife sur cet objet, qu'ils ajoutèrent en parlant de lui : Nous ne pouvons reconnoître pour juge celui qui est notre partie, et dont nous évitons la communion.

Mais ce que le saint pontife témoigna dans ces conjonctures a voir le plus à cœur, ce fut la conversion des Lombards. Leur roi Eutharis, qu'ils avoient élu après un interrègne de dix années, étoit encore mort, comme son prédécesseur, sans laisser d'enfans. Sa veuve Théodelinde, qui plaisoit à la nation, avoit été déclarée son héritière, quoique fille d'un prince étranger, c'est-à-dire, du roi de Bavière. On s'en rapporta uniquement à son goût pour le choix d'un roi. Elle épousa Agilulphe, duc de Turin, l'un des trente qui avoient retenu l'autorité durant l'anarchie : mais elle exigea auparavant qu'il abjurât l'arianisme. La nation des Lombards, qui paroît avoir tenu foiblement à l'hérésie comme à tout principe de religion, suivit si facilement l'exemple de ses maîtres, qu'en assez peu de temps on ne vit plus d'ariens parmi eux. Ils n'en poursuivirent pas leur conquête avec moins de chaleur. Bientôt les possessions de l'empire en Italie, se réduisirent à Rome, Ravenne, Naples, et quelques places de moindre importance, qui restèrent dans un état pitoyable. Le pape étoit obligé, s'il ne vouloit voir son peuple dans le plus funeste désastre, de prendre le soin temporel de l'état même. Ariulphe, duc lombrad de Spolète, venoit jusqu'à Rome piller et exercer les dernières cruautés; en sorte que le tendre pasteur tomba malade de chagrin. L'exarque de Ravenne ne pouvoit soutenir la guerre, et ne vouloit pas faire la paix. Le pape, après avoir présenté les dispositions de l'empereur, la fit pour les Romains. On exigea des sommes exorbitantes; mais rien ne parut trop onéreux au charitable pasteur pour faire enfin respirer son malheureux troupeau, et il trouva moyen de tout fournir.

Le saint Siège avoit alors de grandes terres en Italie, en Sardaigne, en Sicile, et jusqu'en Afrique. Grégoire ne jugea aucun travail indigne de lui, pour tenir tous ces fonds en bon état. On ne peut qu'admirer la sollicitude paternelle qui le faisoit suffire à l'immensité de ces détails, nonobstant l'importance de ses autres occupations. Nous avons appris, écrivit-il au sous-diacre Pierre, administrateur des biens de Sicile avec des clercs d'un moindre rang sous lui, nous avons appris que nos paysans sont vexés dans le paiement du premier terme de leurs rentes, et que, n'ayant pas encore vendu leurs fruits, ils sont obligés d'emprunter à gros intérêts. C'est pourquoi nous vous enjoignons de leur donner du fonds de l'Eglise ce qu'ils auroient emprunté à des étrangers, et de recevoir leur paiement peu à peu, à mesure qu'ils le pourront faire, de peur que les denrées qui leur suffiroient pour s'acquitter de la sorte, ne fussent plus, si en les pressant, on les oblige de les vendre à vil prix. Nous savons encore qu'on tire des droits excessifs sur les mariages des paysans, et nous ordonnons que ce droit n'exède pas un sous d'or pour les riches, qu'il soit moindre pour les pauvres, et que toujours il tourne au profit du fermier, sans entrer dans nos comptes¹. Ce droit étoit purement seigneurial et formoit une espèce de tribut payé par ces paysans demi-serfs.

Un abbé s'étant plaint que les habitants d'une terre de l'église romaine, encore en Sicile, car son patrimoine étoit des plus considérables dans cette province, vouloient s'emparer d'une terre du monastère, le sage pontife manda au sous-diacre d'aller examiner la chose sur les lieux, et d'abandonner la prétention de l'église romaine, si le monastère se trouvoit en possession depuis quarante ans.

Mais c'étoit principalement au bon emploi de ces revenus que Grégoire s'employoit avec une charité aussi généreuse qu'attentive. Comme il aimoit à imiter le sage et saint pape Gélase, il suivit l'état des patrimoines de l'Eglise, tel que l'avoit dressé ce pontife. Il estima les revenus en argent, dont il faisoit la distribution au clergé, aux officiers de sa maison, aux monastères, et aux différentes églises, soit patriarcales

¹ Epist. 42. — ² IV, Epist. 34.

ou titulaires, soit diaconies et simples oratoires. Ces largesses ne se renfermoient pas encore dans la ville de Rome, pas même dans l'Italie, mais elles s'étendoient aux provinces les plus éloignées. On gardoit au palais de Latran un gros volume, contenant le nom, l'âge et l'état de tous les pauvres immatriculés, même depuis long-temps, et que le pape Grégoire continuoit d'assister. Le premier jour de chaque mois, il distribuoit en nature, selon la saison, du blé, du vin, des légumes, de la viande, du lard, du poisson, de l'huile et du fromage. Tous les jours, dans chaque rue, il faisoit distribuer les provisions convenables aux malades, par des officiers établis exprès. Avant que de manger, il envoyoit une partie des mets à des pauvres honteux. Son sacellaire, par son ordre, invitoit chaque jour à sa table douze étrangers, entre lesquels on dit qu'il reçut une fois Jésus-Christ, et une autre fois son ange tutélaire. Malgré tous ces soins, on trouva un jour un pauvre mort dans le coin d'une rue écartée. Le saint pape s'imputant ce malheur, s'abstint de célébrer les saints mystères pendant plusieurs jours. Il avoit les inclinations si grandes et si libérales, qu'il se plaisoit, en certaines cérémonies, à faire servir des rafraichissements accompagnés de présents, aux personnes constituées en dignité, autant néanmoins que ces largesses, si propres à gagner les cœurs, ne préjudicioient point aux nécessaires.

Bien différent de ces grands qui font des libéralités d'une main, et de l'autre de cruelles exactions, loin d'aimer à recevoir, il se plaisoit, en mille conjonctures, à remettre ce qui lui étoit dû, et partout se relâchoit très-facilement sur ses droits, pour peu qu'on les trouvât onéreux. Il ne connoissoit l'épargne que pour sa propre personne. Sa vie étoit d'une simplicité, ou pour mieux dire, d'une pauvreté presque messéante à son rang. On peut juger du reste de sa maison par son écurie. Vous nous avez envoyé, écrivoit-il à celui qui la fournissoit, un mauvais cheval et cinq bons ânes. Je ne saurois monter le cheval, parce qu'il est mauvais; ni les ânes, qui, quelque bons qu'ils puissent être, ne sont que des ânes. Envoyez-nous quelque chose qui soit d'usage, et de notre usage¹.

¹ III, Epist. 56.

Telle est une partie des soins extérieurs que prenoit ce grand pape, nonobstant les occupations incomparablement plus laborieuses que lui donnoit sa manière de conduire l'Eglise romaine, son inspection patriarcale sur toutes celles de l'Italie, ou même de l'Occident, et le maniement des affaires de l'Eglise universelle. Il exerçoit même toute la juridiction métropolitaine sur la partie méridionale de l'Italie, où il n'y avoit point d'autre archevêque. Quoiqu'il y en eût en Sicile et dans les autres îles, comme les églises y dépendoient spécialement du saint Siége, il entroit dans une infinité de soucis, surtout pour ce qui regardoit le choix et la conduite des évêques. Quelques-uns des habitants de Rimini choisirent un certain Odoatin pour évêque, et le lui envoyèrent avec une relation conforme à leurs vues; mais le sage pontife refusa de le consacrer, et leur ordonna d'en choisir un autre. Pour peu qu'il eût d'inquiétude, il commettoit des personnes sûres pour présider aux élections. Il vouloit que chaque évêque fût tiré de l'église vacante, autant qu'il étoit possible. L'élu venoit à Rome se faire ordonner, avec le décret de son élection, et les lettres du visiteur apostolique. Voilà pourquoi, dans la liste des ordinations faites par les papes, on trouve ordinairement beaucoup plus d'évêques que de prêtres ou de diaeres. Ils ordonnoient des évêques pour toute l'Italie, souvent encore pour d'autres régions, et ils n'ordonnoient les autres ministres que pour l'Eglise de Rome.

Saint Léandre, son ami, lui avoit écrit, dès l'année précédente, pour lui témoigner sa joie de son élection, l'instruire de la conversion et de la solide piété du roi Récarède, et pour le consulter sur les trois immersions du baptême, dont abusoient les ariens qui se trouvoient encore en Espagne. Le saint pontife ne se pressa pas de répondre à un évêque dont il connoissoit l'instruction et la fidélité, et qui savoit par ses propres travaux quels devoient être ceux des chefs de l'Eglise; mais enfin, cette année 591, saint Grégoire lui écrivit une lettre remarquable par le ton d'humilité qui y règne et l'instruction dont elle est remplie; nous n'en citerons que quelques mots: Je ne puis, lui dit-il, vous exprimer ma joie de voir le roi Récarède si parfaitement converti à la foi catholique: ce que

vous me dites de ses mœurs, me porte à l'aimer tendrement sans le connoître. Vous devez beaucoup veiller sur lui, pour empêcher qu'il ne s'élève de ses bonnes œuvres, et pour faire en sorte que la sainteté de sa vie réponde toujours à la pureté de sa foi. Quant aux trois immersions du baptême, nous les faisons pour exprimer les trois jours de la sépulture, ou, si l'on veut, les trois personnes de la sainte Trinité; comme l'immersion unique peut signifier l'unité de la nature divine; mais, puisque les hérétiques en plongeant trois fois chez vous, le font pour marquer la division entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit, je suis d'avis que vous ne fassiez qu'une seule immersion.

Démétrius, évêque de Naples, fut déposé pour des crimes qui méritoient la mort, suivant la rigueur des lois. Grégoire écrivit au clergé, à la noblesse, aux magistrats et au peuple, de procéder incessamment à l'élection d'un évêque. Enfin, comme il prévoyoit que la chose n'iroit par aussi vite qu'il le souhaitoit, vu la délicatesse des circonstances, il envoya pour visiteur, dans l'intervalle, Paul, évêque de la petite ville de Népi. Paul, qui aimoit tendrement son peuple, après avoir été quelque temps à Naples, pressa le pape de donner un titulaire à cette église, afin de s'en retourner promptement à son petit troupeau; mais saint Grégoire demanda encore du temps pour rétablir solidement l'église de Naples. Ce génie élevé, qui voyoit en grand, ne fit pas de difficulté de commettre à l'évêque d'un petit siège le gouvernement d'une église plus importante.

Le souverain pontife n'exerçoit pas le même pouvoir, du moins immédiatement, sur les provinces dépendantes des métropoles de Milan et d'Aquilée, moins encore sur l'Espagne et la Gaule. Il est vrai que dans les Gaules il avoit son vicaire, qui étoit l'évêque d'Arles, comme celui de Thessalonique l'étoit pour l'Illyrie occidentale. Il y avoit une subordination équivalente dans les autres parties de l'Occident, et nous voyons qu'en Afrique les papes prenoient connoissance de bien des affaires, veilloient à la célébration des conciles et à la manutention des canons qu'on y dressoit.

* II ÉPIST. 20.

L'an 592, il se traita dans l'Illyrie une affaire contentieuse, qui, en nous donnant une idée des embarras et des travaux de saint Grégoire, présente un détail intéressant de la procédure ecclésiastique, et un exemple notable de l'autorité du saint siège jusque dans l'empire d'Orient. Adrien, évêque de Thèbes, ayant été poursuivi devant l'empereur pour des causes civiles et criminelles, par deux méchants diacres qu'il avoit déposés, le prince, suivant les canons, renvoya Adrien à Jean de Larisse son métropolitain, pour juger définitivement le civil, informer du criminel, et en faire son rapport à la cour. Quoique les accusations fussent dénuées de preuves, l'archevêque de Larisse ne laissa pas de condamner l'accusé, tant sur le criminel que sur le civil. Il ajouta même la violence et l'oppression à l'injustice, fit renfermer Adrien dans une étroite prison, nonobstant l'appel interjeté à l'empereur, et le contraignit d'acquiescer, par un écrit signé de sa main, au jugement de l'un et de l'autre objet. Toutefois, l'évêque opprimé conserva assez de liberté d'esprit, pour ne confesser ses prétendus crimes que par des expressions ambiguës, qui laissoient une ouverture à sa justification. Sitôt qu'il fut élargi, il fit poursuivre son appel devant l'empereur, et représenta tous les actes de la procédure faite par l'archevêque. L'empereur en commit l'examen à Honorat, nonce du pape à Constantinople, et à Sébastien, secrétaire d'état. Tous deux renvoyèrent Adrien absous, après la plus exacte discussion; mais on obtint un nouvel ordre de l'empereur, pour renvoyer encore cette affaire à l'évêque de la Première-Justinienne, nommé Jean comme celui de Larisse, et vicaire du saint Siège en qualité de primate d'Illyrie. L'évêque de Thèbes ne fut pas mieux convaincu au tribunal du primate qu'à celui du métropolitain, n'eut plus la même foiblesse de se confesser coupable, et néanmoins fut condamné à la déposition.

Alors il appela au pape, signifia son appel à Jean de Justinienne, qui promit au nonce Honorat d'envoyer des agents à Rome, pour soutenir son jugement. Adrien s'y transporta lui-même, et rendit plainte contre les injustices de son primate et de

métropolitain tout ensemble. Grégoire attendit long-temps, et toujours en vain, qu'ils envoyassent quelqu'un, selon leur promesse, pour soutenir leur sentence; mais ce grand homme n'étant pas d'humeur à céder aux tergiversations et à la manœuvre, procéda au jugement sans plus de délai, examina très-attentivement, tant les procédures de Jean de Larisse que celles de Jean de Justinienne, et trouva leurs sentences aussi injustes dans le fond, qu'irrégulières dans les formes. Aussitôt il rétablit Adrien dans son siège, après avoir cassé sans ménagement la sentence du primat, et condamna celui-ci à trente jours de pénitence, pendant lesquels il seroit privé de la communion, sous peine d'un traitement plus rigoureux, s'il n'obéissoit. Il se réserva même à examiner et à punir plus sévèrement les autres abus qu'il pouvoit avoir faits de son pouvoir en Illyrie, et se montra d'autant plus offensé des prévarications de ce prélat, qu'il étoit dépositaire d'une portion plus respectable de l'autorité pontificale, en sa qualité de vicaire du saint Siège.

Quant au métropolitain Jean de Larisse, Grégoire lui écrivit en ces termes¹ : Vous méritiez, avant votre dernière faute d'être exclu de la communion du corps de Jésus-Christ, pour avoir méprisé l'admonition de mon prédécesseur, qui avoit exempté de votre juridiction l'évêque Adrien et son église de Thèbes. Poussant néanmoins la douceur et la condescendance aussi loin qu'elles peuvent aller, nous nous contentons d'ordonner l'exécution de ce premier ordre; en sorte que les prétentions que vous pourrez avoir contre Adrien, soient décidées par nos nonces à Constantinople, si elles sont médiocres, et renvoyées ici par devant le Siège de Pierre, si elles sont considérables : le tout sous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être absous que par ordre du pontife romain, excepté à l'article de la mort. Vous restituerez aussi tous les biens meubles ou immeubles de l'église de Thèbes, qu'on vous accuse de retenir, suivant l'état ci-joint. Sur quoi, s'il y a quelque différend, nous voulons encore que notre nonce à la cour d'Orient en prenne connoissance. C'est ainsi que le pape saint Grégoire termina cette affaire con-

¹ Il Epist. 7.

cernant les églises de la Grèce, qui forma toujours le ressort le plus immédiat du patriarcat de Constantinople.

Pour ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, rien n'indique que le successeur de Pierre y entra dans les mêmes détails. On y trouve cependant des actes de sa juridiction spéciale dans quelques cas extraordinaires. Jean, prêtre de Chalcédoine, ayant été accusé de l'hérésie des marcionites, le patriarche de Constantinople lui donna des juges, qui procédèrent avec peu de maturité, et le condamnèrent malgré une profession de foi très-orthodoxe : ce qui fut reconnu, sur les actes même du procès, dans un concile tenu à Rome l'an 595. En conséquence, le pape Grégoire cassa le jugement rendu par les juges que le patriarche avoit commis, et l'accusé fut renvoyé absous¹. Cet acte de juridiction du souverain pontife est d'autant plus remarquable, qu'il s'exerçoit sur le patriarche Jean le Jeûneur, dans le temps même où il prenoit le titre d'évêque, universel; et ce prélat se soumettoit à l'évêque de Rome, puisqu'il lui avoit envoyé ses agents avec ses lettres de créance et les pièces du procès.

Dans le même concile, un autre prêtre, nommé Athanase, qui étoit moine du monastère de Tamnat en Lycaonie, fut justifié des accusations intentées contre lui et contre les moines ses confrères. Les gens du patriarche de Constantinople prétendoient que ces solitaires avoient parlé contre le concile d'Ephèse. Mais le savant pontife reconnut qu'ils s'étoient précisément élevés contre des propositions pélagiennes insérées dans certaines copies de ce concile. Il examina l'exemplaire qu'en avoit l'Eglise romaine, et n'y trouva rien de semblable. Il fit apporter de Ravenne un autre exemplaire très-ancien, qui se trouva parfaitement conforme à celui de Rome, et il apprit aux députés de Constantinople à se tenir en garde contre les imposteurs qui attribuoient des propositions hérétiques au concile d'Ephèse².

Il s'en expliqua plus librement encore par lettre au patrice Narsès, ce grand homme également pieux et vaillant. J'ai soigneusement examiné le concile d'Ephèse, lui dit-il, et je

¹ v. Epist. 15, 16, 17. — ² v. Epist. 14.

pense qu'on y a fait quelque altération, dans le goût de la falsification insérée par l'église de Constantinople, dans un passage du concile de Chalcédoine. Il y a toute apparence que ceci se rapporte au fameux canon qui concerne les prérogatives du siège de la nouvelle Rome. Cherchez donc, ajoute le pontife, cherchez les plus anciens exemplaires de ce saint concile, et défiez-vous des nouveaux. Les Latins sont bien plus vrais que les Grecs; et si nos gens ne se piquent pas de tant d'esprit, ils ne sont pas non plus si féconds en impostures.

Le saint pape étoit indisposé depuis assez long-temps contre l'ambitieux patriarche de Constantinople, et celui-ci pouvoit moins d'humeur que jamais à rien relâcher de ses prétentions. Le pape s'étant plaint à lui, de ce que le moine Athanase avoit été maltraité jusqu'à recevoir des coups de bâton dans l'église de Constantinople, le patriarche répondit fort légèrement qu'il ne savoit ce que cela vouloit dire. Sur quoi le saint pontife reprit : J'ai été prodigieusement étonné de votre réponse. Si elle est vraie, qu'y a-t-il de pire que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traités, et que le pasteur ne le sache pas; et si vous le savez, que répondre à ces mots de l'Écriture: *La bouche qui ment donne la mort à l'âme?* Est-ce là où se termine votre grande abstinence? et ne vaudroit-il pas mieux laisser entrer de la viande dans votre bouche, que d'en voir sortir un discours contraire à la vérité? Dieu me garde néanmoins de faire tomber sur vous mon jugement! Ces lettres portent votre nom; mais je ne crois pas qu'elles soient de vous. Le saint impute ensuite cette défaite puérile à un jeune homme qui étoit auprès du patriarche; et il le presse vivement d'écarter ce mauvais sujet, dont il lui détaille tous les défauts avec une justesse qui montre à quel point ce grand pape portoit la vigilance pontificale.

Il écrivit en cette même occasion au patrice Narsès, et lui dit : Je vous déclare que je suis résolu à poursuivre cette affaire de tout mon pouvoir. Si je vois qu'on ne garde par les canons du saint Siège, Dieu m'inspirera ce que je dois faire contre ceux qui les méprisent, et rien ne m'empêchera d'obéir à sa voix.

Dans les actes du jugement rendu en premier ressort par le

patriarche de Constantinople, puis envoyés à Rome, Jean le Jeûneur prenoit presque à chaque ligne le titre de patriarche œcuménique. Saint Grégoire fut extrêmement scandalisé d'une qualification si fastueuse. Après en avoir fait parler deux fois à Jean par son nonce, il lui en écrivit lui-même en ces termes : Comment êtes-vous devenu si différent de ce que je vous ai connu autrefois, quand nous avions ensemble des relations si douces et si amicales ? Quoi de plus étonnant ! Vous qui ne pensiez qu'à fuir l'épiscopat, vous usez aujourd'hui de cette dignité, comme si vous l'aviez recherchée avec le plus d'ambition. Vous vous disiez indigne du nom d'évêque, et maintenant vous vous l'arroguez à vous seul. Pélage mon prédécesseur vous en a écrit des lettres très-fortes, en cassant les actes du concile que vous aviez tenu contre notre frère, l'évêque Grégoire. Depuis que je suis appelé au gouvernement de l'Eglise, je vous en ai fait parler par mes nonces ; et parce qu'il faut préparer doucement les plaies avant que d'y porter le fer, je vous prie en ce moment, je vous conjure, avec toutes les instances et tous les égards possibles, de résister à ceux qui vous flattent, en vous attribuant un titre inouï, et aussi plein de ridicule que d'orgueil. Ne savez-vous pas que le concile de Chalcedoine déféra cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant pontifes universels ? Mais aucun d'eux n'a jamais voulu l'adopter, de peur qu'ils ne parussent attribuer l'épiscopat à eux seuls, et l'ôter à tous leurs frères. Ainsi ce savant pape croyoit-il toute la hiérarchie renversée par cette attribution, et qu'on ne pouvoit, sans blesser la foi, reconnoître un seul évêque proprement dit, dont les autres ne fussent que les vicaires. Il parut aussi prévoir dès-lors les suites funestes de l'ambition schismatique des évêques de Constantinople.

Pour les détourner par toutes les voies possibles, il écrivit à saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, et releva en ces termes non-seulement la dignité du siège apostolique, mais l'avantage des trois grands sièges de l'Orient sur celui de Constantinople : Quoiqu'il y ait eu plusieurs apôtres, le siège du prince des apôtres a seul prévalu, pour l'autorité ; en vertu de sa pri-

mauté. Ce guide lumineux éclata en trois lieux différents : il repose à jamais sur le siège qu'il a fixé à Rome, et où il a terminé sa carrière mortelle. Celui d'Alexandrie tire son honneur de l'évangéliste son disciple qu'il y a envoyé. Il a affermi la dignité de celui d'Antioche, en l'occupant sept ans, quoique pour en sortir ensuite. Ainsi ce n'est qu'un siège du même apôtre, dans lequel néanmoins trois évêques président aujourd'hui par l'autorité divine¹.

Il écrivit à l'empereur pour les mêmes raisons, qui lui tenoient fortement au cœur, comme on peut en juger par la vivacité des images et des expressions qu'il emploie. Toute l'Europe, lui dit-il², est livrée aux Barbares; les forteresses ruinées, les cités détruites, les provinces ravagées, les terres incultes. Rome, autrefois la maîtresse du monde, accablée aujourd'hui de douleurs et d'opprobres, abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, ne peut plus s'attendre qu'à une ruine entière. Qu'est devenue la majesté de l'empire, du sénat, du peuple romain, de ces questeurs et de ces proconsuls, qui se répandoient dans les provinces, pour en rapporter l'or et les lauriers, les plus précieux et les plus illustres monuments? Mais pourquoi parler des frères humains? Les remparts et les édifices qui promettoient d'égaliser la durée des siècles, ne sont plus que des amas de ruines. Cependant les évêques, au lieu de pleurer sous la cendre, cherchent de nouveaux titres à leur vanité. Puis faisant allusion à l'extérieur mortifié de Jean de Constantinople: Nous détruisons, ajouta-t-il, par nos exemples ce que nous prêchons de vive voix. Nos os sont atténués par le jeûne, et notre esprit gonflé d'orgueil. Nous avons le cœur plein d'enflure, sous des vêtements méprisables. Couchés sur la dure, nous cherchons à dominer, et nous cachons la rapacité du loup sous l'extérieur débonnaire de la brebis. Revenant ensuite à l'intérêt que la foi prenoit à cette contestation: Ce n'est pas ma cause, dit-il, mais la cause de l'Eglise universelle que je soutiens. Plusieurs évêques de Constantinople ont été, non-seulement hérétiques, mais hérésiarques, comme Nestorius et Macédonius. Si donc celui

¹ IV Epist. 36. — ² IV Epist. 3a.

qui remplit ce siège étoit évêque universel, la foi de tout l'épiscopat pourroit manquer dans sa personne, et toute l'Eglise tomber avec lui. Pour moi je me fais gloire d'être le serviteur de tous les évêques, tant qu'ils vivent en évêques. Mais si quelqu'un élève sa tête contre Dieu, j'espère qu'il n'abaissera pas la mienne, même avec le glaive.

Ainsi s'énonçoit ce grand pape, qui prit même le titre de serviteur des serviteurs de Dieu : abaissement glorieux, et jugé par ses successeurs digne d'une imitation éternelle. Il écrivit encore là-dessus à l'impératrice Constantine, aussi-bien qu'à saint Euloge d'Alexandrie et à saint Anastase d'Antioche, fort intéressés à cette affaire par leurs qualités de patriarches. Si l'on permet d'user de ce titre, leur dit-il en revenant à ce qui le frappoit le plus, non-seulement on dégrade tous les patriarches ; mais quand celui qu'on nomme universel tombera dans l'erreur, il ne se trouvera plus dans l'épiscopat aucun appui à la vérité.

Dans la lettre à l'impératrice, il paroît craindre qu'elle ne soit prévenue contre lui. Elle lui avoit demandé des reliques ; mais le saint docteur n'approuvoit pas la méthode déjà commune parmi les Grecs, et encore inconnue aux Occidentaux, de toucher aux corps des saints pour les diviser, ou seulement pour en faire la translation. Toutes les reliques des saints apôtres qu'envoyoit l'Eglise romaine, consistoient en des linges exposés quelque temps sur leurs tombeaux, tout au plus en quelque limaille de leurs chaînes, quand toutefois on en pouvoit avoir. Suivant la même lettre de saint Grégoire à Constantine, on venoit souvent demander de cette poudre de fer, réputée plus précieuse que l'or et les pierreries. Le pontife prenant la lime en tiroit quelquefois au premier essai, d'autres fois on faisoit de longs efforts sans en rien tirer.

Si j'y puis réussir, écrivit donc le saint, je vous enverrai incessamment quelques particules des chaînes que saint Paul a portées au cou et aux mains, et qui sont beaucoup de miracles¹. Quand il est ouvertement question de l'entreprise du patriarche Jean : Qu'il est triste, dit-il², pour nous qui, afin de

¹ III Epist. 30. — ² IV Epist. 34.

détourner de plus grandes calamités, épuisons continuellement notre église; qu'il est dur pour moi, qui ne suis presque à Rome que le trésorier des Lombards, comme celui qu'y a l'empereur pour son armée de Ravenne; qu'il m'est triste et accablant de porter le faix de l'affliction de toutes les églises qui, dans la crainte et l'humiliation, gémissent continuellement de l'orgueil d'un seul évêque! Il est vrai que les fautes de Grégoire méritent bien ce châtement, mais le prince des apôtres n'a point de péchés qui lui doivent attirer cette injure.

Toutes les instances du saint pontife ne produisirent aucun effet, et le patriarche de Constantinople soutint l'orgueil de son titre jusqu'à sa mort, qui à la vérité n'étoit pas éloignée. Outre son austérité, qui lui fit donner le nom de Jeûneur, il parut si détaché des biens et des commodités de la vie, qu'après son trépas on ne trouva chez lui qu'une couchette de bois, une méchante couverture de laine et un seul manteau : foible apologie néanmoins, s'il n'y avoit d'autres motifs que ce simulacre de vertu, pour laisser à Dieu seul le jugement de ce qui se passa dans son cœur. L'église grecque l'honore comme un saint. Le titre de patriarche oecuménique ne finit point avec lui; mais il passa à son successeur Cyriaque, homme tranquille et simple, qui vraisemblablement n'auroit pas eu la force de le prendre, et qui n'eut jamais celle de le quitter : tant l'amour des distinctions est général, quand on se persuade que c'est l'intérêt de sa place qu'on soutient, plutôt que celui de sa personne. Saint Grégoire ne voulut pourtant pas rompre l'unité pour ce sujet. Il fit même un accueil extraordinaire aux députés de Cyriaque, qui apportèrent à Rome ses lettres et sa profession de foi. Il avoit reconnu plusieurs bonnes qualités en lui, dès le temps qu'il étoit légat à Constantinople, et il lui réitéra ses anciens témoignages d'amitié; ce qui ne l'empêcha point de défendre à son nonce de célébrer la messe avec lui, dans la crainte de paroître approuver, par trop de condescendance, une prétention qu'il jugea toujours hautement condamnable.

Tandis que ce grand pape étendoit ainsi sa vigilance à toutes les parties du monde chrétien, il apprit, avec autant de douleur que de surprise, qu'au centre même de la catholicité, la Sardaigne étoit encore idolâtre dans sa plus

grande étendue, presque tous les paysans de cette île croupissant dans le paganisme. Il en écrivit à tous les nobles et à tous les propriétaires des terres, en leur représentant d'une manière touchante, que cet ordre d'hommes ne leur avoit été soumis par la Providence, qu'afin qu'ils lui procurassent des biens éternels, pour les services temporels qu'ils en recevoient.

Il écrivit bien plus fortement encore à Janvier, évêque de Cagliari et métropolitain de la province, sur ce que les serfs de sa propre église, comme de bien d'autres, restoient ensevelis dans les mêmes ténèbres. Que me sert, dit-il¹, de vous exhorter à sauver les étrangers, si vous négligez de convertir vos gens ? Que tous les évêques y fassent une sérieuse attention. Si j'en découvre quelqu'un qui ait un seul vassal idolâtre, j'exercerai sur lui toute la sévérité que mérite le pasteur mercenaire. Les étrangers à convertir dont le pape parle ici, étoient les peuples de l'île nommés Babariciens, dont le chef Hospiton avoit déjà reçu le baptême. Le zélé pontife, pour travailler à leur conversion, envoya de fervents missionnaires, qu'il recommanda tant à Hospiton qu'au commandant romain. Il reprit aussi l'évêque de Cagliari, homme assez mou néanmoins, de ce qu'il avoit excommunié une personne de marque pour des injures qu'il en avoit reçues. A ce sujet, il nous apprend que les canons défendoient aux évêques d'employer les foudres de l'Eglise pour leurs intérêts personnels. En pressant cet évêque de travailler au salut des serfs de l'Eglise, il lui conseille d'imposer à ceux qui s'obstineront dans l'infidélité, des charges qui les obligent à entendre raison, mais qui ne leur fassent pas violence. Si l'on peut jusqu'à un certain point presser les conversions, ou, pour mieux dire, en écarter les obstacles, on ne doit jamais aller jusqu'à la contrainte et la tyrannie.

Rien n'étoit plus contraire au génie sage et modéré de ce grand pontife. Les juifs de la même ville de Cagliari s'étant venus plaindre à Rome de ce que l'un d'eux, converti nouvellement, s'étoit emparé de leur synagogue dès le lendemain de son baptême, le pontife blâma cette ferveur inconsidérée. Il n'hésita point à faire ôter de ce lieu la croix et

l'image de la sainte Vierge, qu'on y avoit déjà mises, ni à rendre l'édifice aux juifs, après l'avoir rétabli dans son premier état. Il faut user avec eux, écrivoit-il alors à l'évêque Janvier, d'une modération qui les attire en les édifiant, et non d'une impétuosité qui les révolte en les contraignant; puisqu'il est écrit : Je vous offrirai un sacrifice volontaire. C'est par les exhortations et l'édification de la charité, ajoute-t-il généralement, qu'il faut gagner les infidèles à la religion chrétienne, et non pas les en éloigner par les menaces et la terreur.

Il écrivit dans les termes suivants aux administrateurs du patrimoine de l'Eglise romaine en Sicile, par rapport aux juifs qui étoient dans ces terres, et qui ne vouloient pas se convertir. Mon avis est que vous envoyiez des lettres de tous côtés, et que vous promettiez expressément de ma part, qu'on diminuera le cens à tous ceux qui se convertiront; en sorte que celui qui paie un sou d'or, aura remise du tiers; celui qui en paie trois ou quatre en paiera un de moins. Et ne craignez pas que cette diminution de nos revenus soit à pure perte. Si les pères ne se convertissent pas parfaitement, les enfants recevront le baptême en de meilleures dispositions¹. Telle étoit la conséquence pratique des principes de saint Grégoire, pour attirer au christianisme, sans y contraindre. Le zèle tyrannique lui déplaisoit si fort, qu'il en écrivit jusque dans les Gaules, aux évêques d'Arles et de Marseille, sur des plaintes que lui avoient faites plusieurs juifs, que dans ce pays de commerce on baptisoit grand nombre des leurs, plus par force que par persuasion².

C'étoit saint Vigile, qui alors gouvernoit l'église d'Arles, après y avoir été abbé de Saint-Symphorien d'Autun. Il étoit né en Aquitaine, d'une famille considérable, et avoit quitté de grands biens pour se faire moine de Lérins. Le pape lui accorda, comme à ses prédécesseurs, le vicariat des Gaules et le pallium. Ce vicariat s'étendoit à tous les états de Childébert, qui, outre son apanage propre, succéda, comme on l'a vu, au roi Gontran, et régna même fort avant dans la Germanie. Au reste, ce droit devoit s'exercer, suivant la lettre du saint pape, sans préjudice des métropolitains. Mais si

¹ 17 Epist. 6. — ² 1 Epist. 45.

quelque évêque, ajoute-t-elle, veut faire un grand voyage, il ne le pourra sans votre permission. S'il survient quelque question de foi, ou quelqu'autre affaire difficile, vous assemblerez douze évêques pour la juger; et si elle ne pouvoit être décidée de la sorte, vous nous enverriez le jugement.

Saint Grégoire écrivit une lettre encore plus importante à saint Virgile¹, et en même temps, car elle étoit circulaire, à Siagrius d'Autun, à Ethérius de Lyon et à Didier de Vienne, tous prélats des plus distingués entre ceux des Gaules. Elle tendoit à réformer différents abus. L'abbé Cyriaque, qui étoit le porteur de la lettre, devoit être aussi le promoteur de la réforme. Il s'agissoit en premier lieu de la simonie dans la collation des ordres sacrés : abus d'autant plus dangereux, qu'on s'en faisoit moins de scrupule, sous prétexte que l'argent acquis par cette voie s'employoit en bonnes œuvres. Sur quoi le saint pontife inculque fortement que c'est le propre d'une piété fausse et damnable de faire d'un bien mal acquis la matière de sa charité, et qu'autre chose est de faire l'aumône pour racheter ses péchés, autre chose de commettre des péchés pour faire l'aumône.

Il s'élève ensuite contre les ordinations précipitées, et il prétend qu'en conférant l'épiscopat à des laïques qui n'ont pas exercé tous les ordres inférieurs, on viole la défense que fait saint Paul d'ordonner un néophyte; car il faut, dit-il, tenir à présent pour néophyte, celui qui est nouveau dans l'habit de religion, c'est-à-dire, dans l'habit ecclésiastique : d'où l'on infère que, depuis l'établissement des nations barbares, les ecclésiastiques retinrent la robe romaine ou l'habit long; et que par l'habit laïque qui leur étoit interdit, on entendoit les vêtements courts et lestes de ces peuples tous guerriers et chasseurs. Saint Grégoire recommande encore la célébration des conciles. Vous savez, dit-il, qu'il est ordonné par les canons de les célébrer deux fois l'an : mais s'il y a quelque empêchement, nous voulons au moins, toute excuse cessante, qu'ils se tiennent une fois l'année. Commencez par en assembler un, pour la réformation de tous ces abus, à la diligence de l'évêque

¹ iv Epist. 50.

Siagrius et de l'abbé Cyriaque; après quoi, Siagrius nous en enverra la relation par cet abbé.

Il paroît singulier que l'évêque d'Autun semble ici l'emporter sur ceux d'Arles et de Lyon. Mais le pape connoissoit l'utilité dont Siagrius pouvoit être à l'Eglise, par l'affection toute particulière dont les rois de France et la reine Brunehaut l'honoroiert. Il vouloit d'ailleurs reconnoître les bons offices de cet évêque pour la conversion des Anglais. A ce sujet seulement il lui accorda le pallium qu'il demandoit depuis long-temps. Mais pour honorer son siège aussi-bien que sa personne, il donna le premier rang dans la province, après Lyon qui en est la métropole, à l'église d'Autun, qui jouit encore de cette prérogative.

Quelques années auparavant, l'église d'Autun avoit en l'honneur de fournir, dans la personne de son diacre Eustase, un digne successeur à saint Sulpice le Sévère, archevêque de Bourges, qu'on honore le 29 de janvier, et qu'il ne faut pas confondre avec saint Sulpice le Pieux, qui occupa depuis le même siège. Dans le même temps florissoit l'abbé saint Yriez, fameux dans cette province par la générosité du sacrifice qu'il fit à Dieu de tous les avantages d'une naissance illustre, et par l'éclat de ses miracles ¹.

Dans le grand nombre de ses disciples, on remarque particulièrement le diacre saint Vulfaïc, comme le seul exemple bien sûr ou bien connu de la vie des stylites en Occident ². Après avoir pris les bons principes de la discipline régulière sous l'abbé Yriez, il passa dans le pays de Trèves, près du château d'Ivois, et bâtit un monastère sur une montagne voisine. Il y fit dresser une colonne, où il demeura long-temps de-bout et nu-pieds. Mais quels que fussent le courage et la force du tempérament dans ce nouveau Siméon, lombard de naissance, il ne put surmonter la rigueur du climat. Le froid lui fit tomber plusieurs fois les ongles des pieds. Rien ne le rebutoit cependant, et il eut la consolation de faire quitter l'idolâtrie aux peuples voisins, qui accouroient en foule à un spectacle si étrange. Ils avoient une idole gigantesque de

¹ Greg. Thur. Glor. Conf. c. 9. — ² Id. VIII Hist. c. 15.

Diane, en grande vénération dans toute l'étendue de ces vastes forêts, sous le nom de la Diane d'Ardenne. Vulfaic fit tant par ses exhortations et par ses prières qu'il les engagea d'abord à briser les petites idoles, et enfin à renverser la grande et à la réduire en poudre. Cependant les évêques dirent au stylite : Vous ne devez pas prétendre à imiter le grand Siméon d'Antioche : la différence des pays ne vous permet pas de mener une vie pareille. Descendez de votre colonne, et logez avec les frères que vous avez rassemblés. Son humilité lui persuada aussitôt que l'obéissance valoit mieux que le sacrifice. Il descendit, vécut avec les autres, et convainquit ainsi tout le monde qu'il n'avoit été conduit que par l'esprit du Seigneur, pour le salut d'un peuple barbare, que frappoit surtout le spectacle de ces austérités étonnantes.

Le monastère de Sainte-Radégonde fournit, vers le même temps, un spectacle non moins extraordinaire, mais bien différent, dans la scandaleuse révolte de la religieuse Chrodielde, fille du roi Chérebent. De dépit de n'avoir pas été faite abbesse, elle sortit de son couvent avec Basine sa cousine germaine, fille du roi Chilpéric, et environ quarante autres religieuses qu'elle avoit engagées dans sa rébellion¹. Mérouté, évêque de Poitiers, avoit fait l'impossible pour les retenir; mais rompant portes et barrières, elles n'en avoient donné que plus d'éclat à leur désertion scandaleuse, qui s'exécuta au mois de février, par un temps détestable, après des pluies affreuses qui avoient abîmé les chemins. Toutefois ces filles, naturellement timides et si délicates, alloient à pied, n'ayant pas une voiture entr'elles toutes, pas une bête de somme pour porter les choses les plus nécessaires, tout le monde leur refusant le secours et les vivres, comme à des apostates. Après quelques jours d'une fatigue excessive, elles arrivèrent à Tours dans l'état le plus déplorable. Le saint évêque Grégoire les conjura de ne pas détruire ce qui avoit coûté tant de travaux à sainte Radégonde, s'offrit à être leur médiateur, et se fit fort de tout arranger à leur contentement avec l'évêque de Poitiers. Non, dit l'altière Chrodielde, nous ne traiterons

¹ Greg. Hist. l. 9 et 10.

jamais avec nos tyrans , nous voulons aller trouver les rois de notre famille , leur apprendre l'injure qu'on leur fait dans nos personnes , et que des misérables , nées pour être nos esclaves , soient punies comme il convient , pour avoir traité elles-mêmes en esclaves des filles de roi. Tout ce que l'évêque put faire , ce fut de les retenir pendant le reste de la mauvaise saison. Il comptoit , en gagnant du temps , réussir à les calmer , mais la fière Chrodielde partit pour la cour dès que le temps fut passable , laissant à Tours , avec Basine , le reste de ces vierges fugitives.

Elle fut bien reçue du roi , et l'on arrêta qu'il y auroit une assemblée d'évêques , pour prendre connoissance de son affaire. En attendant ce concile , Chrodielde revint à Tours joindre ses religieuses , dont plusieurs s'étoient laissé radoucir pendant son absence. Dans la crainte d'une plus grande défection , elle rassembla une troupe de vagabonds et de scélérats , retourna précipitamment à Poitiers , s'établit dans l'église de Saint-Hilaire comme dans une place d'armes , d'où elle exerça les dernières violences sur son propre monastère et même contre les évêques. Gondégisile , archevêque de Bordeaux et métropolitain de la province , vint à Poitiers avec quelques-uns de ses suffragants , pour arrêter le scandale. Ces prélats ayant été obligés d'user des foudres de l'Eglise , comme du dernier remède à l'obstination , Chrodielde et les religieuses retombées dans l'apostasie se portèrent aux attentats les plus sacrilèges. Comme les évêques étoient dans l'église , les brigands qu'elles avoient soudoyés s'y jetèrent le bâton à la main , chargèrent de coups les prélats , les renversèrent sur le pavé , mirent en sang les diacres et les autres clercs , et en assommèrent quelques-uns. La nuit suivante , le monastère fut assiégé et forcé.

C'étoit principalement à l'abbesse Leubouïere qu'en vouloit Chrodielde , avec toute la fureur d'une femme qui prend sur sa rivale un ascendant long-temps disputé. On enleva Leubouïere , quoique grièvement malade , et on l'emprisonna dans la maison qu'habitoit Basine , en attendant le plaisir de lui faire éprouver les raffinements d'une vengeance plus réfléchie. On pilla sur-le-champ le monastère , et on n'y laissa que ce

qu'on ne put emporter. Cependant la cour, instruite de ces violences, donna les ordres les plus rigoureux. En conséquence, le comte de Poitiers attaqua la troupe séditieuse, tira ces bandits du monastère où ils s'étoient cantonnés, et leur fit endurer des supplices exemplaires. Les uns eurent les mains coupées; les autres, le nez et les oreilles : tous furent punis ou dissipés. La terreur et la rivalité mirent la division jusque parmi les religieuses révoltées. Chrodielde vouloit dominer avec empire; Basine, fière de la même naissance, ne vouloit pas se soumettre : chacune avoit ses créatures et se fit un parti. Mais bientôt la plupart des religieuses se dispersèrent, quelques-unes chez leurs parents ou dans leur particulier, d'autres dans les premières communautés où elles avoient été élevées.

Quand le calme fut rétabli par l'autorité séculière, les évêques entendirent les accusations dont on avoit fait tant de bruit contre l'abbesse légitime. Mais les révoltées n'avoient pas plus de droit dans le fond que dans les formes. On les pressa de demander pardon à la supérieure, de réparer le scandale et les dommages commis : elles le refusèrent avec encore plus de scandale, menaçant hautement de tuer l'abbesse, qui cependant fut rétablie dans le gouvernement de son monastère. Enfin ce différend scandaleux fut terminé par le concile qui se tint à Metz dans la même année 595, et où Chrodielde et Basine obtinrent leur absolution. Basine, prosternée devant les évêques, demanda pardon, en promettant de se réconcilier avec son abbesse et de rentrer dans son monastère. L'impérieuse Chrodielde protesta qu'elle n'y rentreroit pas, tandis que l'abbesse Leubouiere y resteroit. On intercèda pour elle, au nom des princes de son sang, et dans l'espérance que le temps pourroit guérir cet esprit emporté, ou trouva bon qu'elle demeurât dans une terre que le roi lui accorda.

On jugea dans le même concile l'affaire de Gilles, archevêque de Reims, pour qui même il avoit été principalement assemblé. Après avoir nié long-temps, contre les plus fortes preuves, tout-à-coup ce prélat se confessa coupable d'une multitude de crimes d'état; d'avoir toujours agi contre le service du roi Childbert et de sa mère Brunehaut, jusqu'à

conseiller de se défaire de la reine pour accabler plus aisément le roi son fils ; d'avoir soufflé le feu des guerres horribles qui avoient causé tant de ravages dans les Gaules, et, pour se prêter aux vues désastreuses de Chilpéric et de Frédégonde, d'avoir reçu d'eux mille sous d'or et beaucoup d'autres présents¹. Les évêques lui obtinrent la vie qu'il méritoit de perdre, le déposèrent du sacerdoce, et ordonnèrent à sa place le prêtre Romulphe, fils du duc Loup. Après quoi il fut exilé à Strasbourg, et l'on fit la recherche de ses trésors. On laissa à son église ce qui provenoit des biens ecclésiastiques, et ce qui étoit le fruit de ses intrigues fut confisqué au profit du roi.

Cependant un illustre étranger, nommé Colomban, consoloit l'église des Gaules de ces scandales domestiques. Il étoit natif d'Irlande, où, avec toutes les connoissances convenables à un homme bien né, il avoit acquis la science infiniment plus estimable des saints. Très-bien fait de sa personne, doué d'un esprit vif et brillant, d'une âme droite et pleine d'énergie, incapable de mollir et presque de fléchir, il prévit de bonne heure tous les périls qu'il auroit à courir dans le monde, et il prit le parti d'y renoncer. Pour le faire avec plus de succès, il quitta son pays malgré la résistance de sa mère. Après avoir parcouru différentes régions, il arriva dans les Gaules, à l'âge de trente ans, avec douze autres moines des îles Britanniques. Il s'établit au milieu des déserts de la Vosge, dans le lieu qu'il trouva le plus rude et le plus sauvage, appelé encore aujourd'hui Ansgrey. Mais sa communauté devenant bientôt fort nombreuse, il chercha un endroit moins resserré, dans le même désert, et bâtit à huit milles d'Ansgrey le monastère de Luxeu. Cet établissement se trouvant encore insuffisant, il fut obligé d'en faire un troisième, qu'il nomma Fontaines, à cause de l'abondance de ses eaux. Il institua des supérieurs d'une vertu éprouvée, dans chacune de ces habitations, où il résidoit tour à tour².

Nous avons encore la règle qu'il leur donna, et qui fut long-temps la plus suivie par les cénobites des Gaules. Elle est

¹ Greg. 10, c. 19. — ² Vit. Colomb. in Act. Benedict. t. II, p. 7.

courte et simple, comme toutes ces institutions antiques, et partage le jour entre la prière, le travail et la lecture. La nourriture ne se prenoit qu'à l'heure de none, et devoit être celle des pauvres, c'est-à-dire, des herbes, des légumes, de la farine détrempée dans de l'eau, avec un petit pain. La psalmodie, comme dans la règle de saint Benoît, étoit plus ou moins longue, selon les fêtes et les saisons diverses.

A la fin de la règle se trouve le pénitentiel, ou la manière de corriger les fautes des frères. Les punitions les plus fréquentes sont les coups de fouet, qui peuvent aller jusqu'à deux cents; mais jamais plus de vingt-cinq à la fois, et six seulement pour les fautes légères. Les moines faisoient le signe de la croix sur tout ce qu'ils prenoient. En sortant, ils se munissoient d'huile bénite pour oindre les malades. Il paroît qu'ils portoient aussi l'eucharistie, puisqu'il y a des pénitences pour ceux qui la laissent corrompre. Le saint distingue clairement deux sortes de péchés; les péchés mortels, que l'on doit confesser au prêtre, et les moindres péchés, que l'on confessoit souvent à l'abbé. On voit que saint Colomban avoit lu Cassien, d'où sont tirés plusieurs articles de son pénitentiel. Il a un second ouvrage sous le même titre, qui marque les peines canoniques de toutes sortes de crimes et pour toutes sortes de personnes: ce qui montre, aussi-bien que l'exemple du saint instituteur, qui prêchoit partout où il passoit, que ses compagnons et ses disciples n'étoient pas tellement concentrés dans la retraite, qu'ils ne s'occupassent des fonctions de la charité apostolique.

Il avoit apporté d'Irlande l'usage particulier aux habitants de cette île, de célébrer la Pâque le quatorzième jour précis de la lune, et non le dimanche suivant avec l'Eglise romaine. Inquiété à ce sujet par les évêques de France, il en écrivit au pape saint Grégoire avec une grande liberté, et beaucoup plus d'attachement qu'il ne convenoit, pour un usage rejeté depuis long-temps par l'Eglise universelle, et tout-à-fait étranger à l'église où il vivoit¹. Ces lettres ne furent pas rendues. Il en écrivit d'autres à plusieurs évêques des Gaules, leur témoigna

¹ Bibl. PP. edit. Lugd. p. 31, etc.

qu'il avoit pris son parti, et qu'en vain l'on tenteroit de le faire changer. Voyez, disoit-il, ce que vous ferez à de pauvres vieillards étrangers; je crois qu'il seroit plus expédient de les consoler que de les inquiéter. Que vous demandé-je, sinon qu'il me soit permis de vivre en repos dans ces bois, auprès des os de dix-sept de nos frères qui y sont enterrés? Ne serons-nous venus de si loin pour l'amour de Jésus-Christ, qu'afin de nous voir chasser par les évêques du lieu où nous le servons? Il est difficile de justifier, quoique dans un saint, ce premier trait d'attachement à son propre sens; mais, comme les astres les plus lumineux, les plus brillantes vertus ont leurs taches et leurs éclipses. Saint Colomban écrivit une seconde fois à Rome et ne témoigna d'attachement à son observance particulière, qu'autant qu'elle ne seroit pas jugée contraire à la foi.

Dans le même temps et le même genre de vic, mais à l'autre extrémité du monde chrétien, florissoit saint Jean, surnommé Climaque. Ainsi le nomma-t-on, du mot grec qui signifie échelle, à cause de son traité de la perfection évangélique, qu'il intitula Echelle du ciel, et qui tient un des premiers rangs entre les écrits des anciens ascètes. Jean fut abbé du monastère du mont Sinaï, où il étoit entré dès l'âge de seize ans, et dont on l'avoit forcé de prendre la conduite après quarante ans de solitude. Son humilité avoit une grande répugnance à publier les productions de son esprit. Il ne mit au jour son excellent livre, qu'après bien des instances réitérées par l'abbé du monastère de Raïthe, qui lui fit craindre de résister à l'esprit de Dieu, et d'encourir le châtement du serviteur inutile. Cet ouvrage est composé de trente degrés de perfection, ou, pour soutenir l'idée figurée de l'auteur, de trente échelons qui marquent l'enchaînement progressif des vertus, et comme les diverses stations de la vie intérieure, depuis la fuite du monde et du péché, jusqu'au détachement parfait de tous les objets terrestres.

L'auteur joint aux préceptes les exemples dont il avoit été témoin oculaire en visitant les célèbres monastères de l'Egypte. Rien n'y avoit paru plus admirable à ses yeux, que la parfaite soumission des religieux consommés dans l'étude de la sagesse comme dans l'exercice de toutes les vertus, et qui, après qu'a-

rante ou cinquante ans de profession, obéissoient avec une simplicité d'enfant à quiconque les gouvernoit au nom du Seigneur. Ce qu'il raconte des rigueurs de la pénitence que faisoient près d'Alexandrie ceux qui étoient tombés, depuis leur profession, dans quelque péché grief, nous paroîtroit absolument incroyable, si nous en jugions par la lâcheté des pénitents ordinaires de ces derniers siècles.

Il y avoit pour ces premiers pénitents une habitation particulière, nommée la prison, à un mille de distance du grand monastère¹. On ne s'y renfermoit que de son plein gré; mais ceux qui s'y étoient ainsi condamnés eux-mêmes, n'en sortoient plus, que Dieu n'eût fait connoître à l'abbé qu'il leur avoit fait miséricorde. Il n'entroit dans ce lieu, ni vin, ni huile, ni feu même, nulle autre nourriture qu'un pain grossier et quelques herbages. Le lieu étoit affreux, d'une obscurité effrayante, d'une infection révoltante pour toute personne qui n'eût pas été entièrement morte à soi-même. Il inspiroit, par le seul aspect, la componction et une salutaire tristesse. Mais de peur que les sombres pensées n'y dégénéraissent en désespoir, le supérieur particulier de ces pénitents, homme d'une vertu et d'une expérience consommée, prenoit un très-grand soin d'écarter l'ennui, en les tenant perpétuellement occupés. Dans les courts intervalles que leur laissoit une oraison presque continuelle, ils mettoient en œuvre des feuilles de palmier qu'on leur apportoit du monastère. Tel étoit leur amusement dans les heures de relâche.

Dans leur sainte ferveur, les uns passaient la nuit à l'air, et debout, faisant violence à la nature pour empêcher le sommeil, et se reprochant leur lâcheté quand il les accabloit. D'autres avoient les mains liées derrière le dos, comme des malfaiteurs publics; et le visage abattu, les yeux tristement penchés vers la terre, ils crioient qu'ils n'étoient pas dignes de regarder le ciel, ni d'adresser la parole à leur Créateur. Plusieurs, étendus par terre, dans la cendre arrosée de leurs larmes, tenoient le visage entre les genoux, pour cacher leur confusion et faisoient tous leurs efforts pour étouffer leurs soupirs et

¹ S. Joan. Clim. Scal. Sanct. v. grad.

leurs gémisséments. Bientôt n'en étant plus les maîtres, ils éclatoient tout à coup en sanglots; et regrettant leur première innocence, ils pousoient des cris pareils aux rugissements d'une lionne à qui l'on a ravi ses petits. Quelques-uns, tout semblables à des statues immobiles, l'œil ouvert et fixe, paroisoient comme abrutis par la douleur. Mais quel est le cœur assez dur, ajoute saint Jean Climaque à ce tableau dont il portoit partout la profonde empreinte; quel est le marbre ou l'airain qui n'eût été attendri par les accents que la plupart faisoient retentir? considérant en eux-mêmes de quel haut point de vertu ils étoient tombés: Qu'est devenue, s'écrioient-ils, l'ancienne beauté de notre âme et l'éclat de notre première ferveur? où sont-ils ces heureux jours, dont nous ne nous souvenons qu'avec amertume? qui nous remettra dans cet état d'innocence et d'intégrité, où le Tout-Puissant habitoit avec nous, et nous regardoit avec complaisance? En proférant ces plaintes lugubres, deux torrents de larmes jaillissoient de leurs yeux, et plusieurs en étoient devenus presque aveugles. Ils demandoient à haute voix, comme de précieuses faveurs, d'horribles maladies, l'épilepsie, la paralysie, la privation de tous leurs sens et de tous leurs membres, avec les fléaux les plus épouvantables qui pussent les accabler pendant la vie, pourvu que le Juge suprême leur fit grâce à la mort. Quelquefois ils se disoient l'un à l'autre: Croyez-vous, mon frère, que nous obtenions enfin miséricorde? Croyez-vous que nous parvenions un jour à l'heureux terme où rien de souillé n'entrera? Ne comptons que sur la clémence de notre Dieu; ne cessons de mortifier, crucifions sans pitié une chair impure et meurtrière qui a donné la mort à notre âme. Leurs genoux étoient couverts de calus aussi durs que ceux des chameaux, leurs yeux horriblement enfoncés, leurs joues sillonnées et à demi rongées par l'ardeur de leurs larmes; enfin leur sein, meurtri sous le caillou dont ils se frap-
poient sans cesse, leur faisoit quelquefois vomir le sang en abondance.

Tel étoit encore l'esprit de pénitence, du temps de saint Jean Climaque, c'est-à-dire, à la fin du sixième siècle, puisque le pape saint Grégoire lui écrivit¹ pour se recommander à

¹ XII Epist. 13.

ses prières, dont on connoissoit le prix jusqu'aux extrémités de l'Occident : la lettre est au plus tôt de l'année 600, durant laquelle saint Jean Climaque étoit encore abbé. Il quitta cette place, sur la fin de ses jours, se retira dans la solitude où il avoit mené autrefois la vie d'anachorète, et y termina sa sainte carrière, en travaillant avec une nouvelle ardeur à la grande œuvre de sa propre perfection.

Parmi tous les travaux et les sollicitudes du ministère pontifical, saint Grégoire n'avoit jamais perdu de vue l'objet qui le toucha si fort, avant même que d'être élevé au pontificat, je veux dire la conversion des Anglais, à laquelle on lui a vu dévouer sa propre personne. Il prit son temps et ses mesures afin de mieux assurer l'exécution de cette grande entreprise. Il avoit dans les Gaules un administrateur des biens qu'y possédoit l'Église romaine. En lui prescrivant, selon sa coutume, l'usage précis de ces révenus, qui s'employoient régulièrement en œuvres de charité sur les lieux, il chargea cet administrateur, qui étoit prêtre et se nommoit Candide, d'acheter de jeunes captifs anglais, de les mettre dans des monastères, et de les faire instruire parfaitement des principes de la religion. C'étoit autant d'ouvriers qu'il prétendoit préparer pour la mission d'Angleterre.

L'an 596, il fit partir pour cette île chérie, Augustin prévôt de son monastère de Saint-André de Rome, avec quelques autres religieux. Il les recommanda par ses lettres à plusieurs évêques des Gaules, qu'ils devoient trouver sur leur route, entr'autres à Pélagé de Tours, successeur du saint évêque Grégoire, mort depuis quelque temps, et à Pallade de Saintes. Nous remarquerons en passant, que le pape envoyoit à celui-ci des reliques pour quatre autels d'une même église qu'on venoit de bâtir, et qui en avoit jusqu'à treize, exemple rare alors. Le pontife ne manqua point d'écrire à la reine Brunehaut et aux jeunes rois ses petits-fils, tant pour ménager leur protection auprès des rois d'Angleterre, que pour procurer à ses missionnaires des coopérateurs parmi les prêtres sujets des rois de France. Les Francs étant sortis de la Germanie aussi-bien que les Anglais, et parlant à peu près le même langage, ils étoient les plus propres à traiter avec ces voisins. Dans cette

lettre, et dans quelques autres du même pape, on voit quelle idée on avoit dès-lors à Rome de l'empire français. Le saint pape dit à Childeberrt, qui régnoit à la vérité sur presque tous les peuples de la domination française, qu'il est aussi élevé par-dessus les autres rois, que ces rois le sont par-dessus les autres hommes.

Les Anglais et les Saxons, passés des bords germaniques dans la Grande-Bretagne, environ cent cinquante ans auparavant, y avoient établi plusieurs royaumes, dont celui de Kent étoit le plus puissant. Ethelbert, son cinquième roi, qui le gouvernoit depuis trente-six ans, avoit épousé une princesse française, nommée Berthe, fille du roi Chéreberrt. La religion des deux époux étoit bien différente, puisque le roi adoroit encore les idoles. Mais la reine devoit avoir le libre exercice du christianisme pour sa maison, à quoi elle ne se borna point. Souvent elle parloit de nos saintes vérités au roi son mari, et se servoit de tout l'ascendant de sa tendresse pour l'attirer à la foi. C'étoit le destin des princesses de France, de tirer les nouveaux conquérants de l'Europe des ténèbres de l'idolâtrie et de l'hérésie : mais le moment d'Ethelbert n'étoit pas encore venu. Il reçut les missionnaires avec bonté, fut même curieux de les entendre, et se rendit à ce dessein dans l'île de Taner, sur la côte de la province de Kent où ils avoient abordé. Mais il voulut tenir l'audience en pleine campagne, par un vieux préjugé qui lui faisoit craindre, qu'en respirant le même air que les prédicateurs du christianisme dans un lieu fermé, ils ne vinssent à l'enchanter par des opérations magiques. Les miracles s'opéroient encore fréquemment dans ces conjonctures, où il étoit question d'évangéliser de jour en jour de nouveaux Barbares, et ceux-ci les attribuoient, comme les premiers ennemis de l'Évangile, aux opérations de la magie.

Cependant les missionnaires arrivèrent en ordre de procession, portant une croix d'argent avec l'image du Sauveur, chantant des litanies, demandant à Dieu le salut des peuples pour lesquels ils venoient de si loin¹. Le roi les fit asseoir pour

¹ Greg. Tur. Hist. l. 9, c. 26. Bened. Hist. l. 1

les entendre à loisir. Nous vous annonçons, lui dit Augustin, la plus heureuse de toutes les nouvelles. Le Dieu tout-puissant qui nous envoie, vous offre par notre organe un règne sans fin, accompagné d'une paix et d'une joie inaltérables. Pour vous en assurer la possession, il ne s'agit que d'en faire hommage à ce maître suprême qui a fait de rien le ciel, la terre et tout ce qu'ils contiennent. Voilà de belles promesses, dit le roi, mais comme elles me paroissent incertaines, je ne puis abandonner pour elles ce que j'ai observé si long-temps avec toute la nation des Anglais. Toutefois, si d'autres les trouvent bien fondées, je ne prétends pas les priver des avantages que vous y attachez : attirez à votre religion tous ceux que vous pourrez persuader. Puisque vous venez de si loin par amour pour nous, et dans l'intention de nous faire part de ce que vous croyez de plus vrai et de meilleur, loin de vous maltraiter, je vais vous faire donner tout ce qui est nécessaire pour votre subsistance.

On fournit en effet aux missionnaires toutes les choses convenables, avec un logement dans la ville de Dorovern, capitale du royaume de Kant, et qui fut nommée dans la suite Cantorbéri. Ils pratiquèrent la manière de vivre des apôtres et des premiers fidèles, ne recevant que les choses indispensablement nécessaires à la vie, jeûnant et priant d'une manière si édifiante, qu'un grand nombre de ces insulaires méditatifs et judicieux, touchés surtout par cette prédication muette du bon exemple, demandèrent le baptême. Le roi, ravi lui-même de la pureté de la vie des missionnaires, et reconnoissant la solidité de leurs promesses aux miracles qu'ils faisoient pour les confirmer, crut enfin et fut baptisé : après quoi, les conversions s'opérèrent en foule. Ethelbert en avoit la plus grande joie ; mais il ne contraignit personne, parce qu'il avoit appris des Romains que le service de Jésus-Christ doit être volontaire. Il se contentoit de témoigner de la confiance et une bienveillance particulière à ceux qui professoient la même religion que leur souverain.

Augustin repassa en France, et fut ordonné évêque par saint Virgile d'Arles, vicaire du pape dans les Gaules. Il y avoit à Cantorbéri une ancienne église, bâtie par les Romains : le

nouvel évêque la dédia, sous le nom de Saint-Sauveur, en fit la métropole, ou plutôt la primatie d'Angleterre, et le roi la dota magnifiquement. Tous ces événements ne pouvoient manquer de combler de consolation le saint pape Grégoire. Augustin les lui manda par le prêtre Laurent et le moine Pierre, qu'il fit partir aussitôt pour Rome; et par la même voie il consulta le saint Père sur plusieurs articles relatifs au régime de la nouvelle chrétienté.

Laurent ne revint que trois ans après, mais avec un renfort d'ouvriers apostoliques qu'on avoit préparés durant cet intervalle. Il étoit chargé de lettres pour le roi et la reine des Anglais, pour Brunehaut, dont le pape loue extraordinairement la foi et la religion, pour les rois ses petits-fils, et pour plusieurs évêques de France, auxquels il recommandoit instamment la mission d'Angleterre. Dans la lettre à Augustin, il commence par le féliciter des succès de ses travaux; puis il ajoute¹ : Au milieu de tant de sujets de joie, ne cessez pas de trembler, mon très-cher frère. Dans les merveilles que le Seigneur daigne opérer par vos mains, souvenez-vous que quand les disciples disoient avec transport à leur divin Maître que les démons leur obéissoient en son nom, il leur répondit : *Ne vous réjouissez pas de cette puissance; mais seulement de ce que vos noms sont inscrits au ciel.* Songez, ajoute le saint pape, que ces grâces d'éclat ne sont pas des grâces pour vous; et que comme tous les élus ne font pas des miracles, tous ceux qui en font, ne sont pas du nombre des élus. Tandis que le Tout-Puissant agit au dehors par votre ministère, jugez-vous sévèrement en votre intérieur. Rappelez-vous toutes les fautes que vous avez commises, afin de réprimer l'orgueil qui pourroit s'élever dans votre cœur. Entre les preuves sans nombre des miracles de saint Augustin en Angleterre, il n'en est point de plus convaincantes que ces avis sérieux de la part de saint Grégoire.

Il répond ensuite, sur les articles de la consultation qui lui avoit été adressée, qu'on doit partager les revenus de l'Église en quatre portions; la première pour l'évêque, qui est obligé

¹ *Epist.* 58.

à l'hospitalité ; la seconde pour le clergé ; la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour les réparations. Pour vous, ajoute-t-il, qui avez contracté et qui ne devez jamais oublier les engagements de la vie monastique, ayez soin d'établir, dans la nouvelle église des Anglais, la vie commune, à l'exemple des premiers fidèles. Voilà pourquoi, sans doute, à Cantorbéri et en bien d'autres églises de l'Angleterre, les moines tenoient la place des chanoines, Saint Grégoire ordonne aussi et dans les termes les plus forts, que les sous-diacres, comme tous les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, gardent religieusement la continence. Son attention singulière sur ce point provenoit de l'abus contraire qu'il venoit de réformer dans l'église de Catane en Sicile. Augustin étant encore seul évêque d'Angleterre, le pape lui permet d'en ordonner d'autres, lui seul, jusqu'à ce que la discipline générale puisse être mieux observée. Alors on s'assemblera trois ou quatre, dit-il, pour l'ordination ; comme dans le monde on assemble des personnes déjà mariées, pour prendre part à la joie des noces.

C'est un crime, poursuit le pape dans son instruction, d'épouser la femme, tant de son frère que de son père : cependant les deux frères peuvent épouser les deux sœurs. Mais quoique la loi romaine permette les mariages des cousins germains, l'Eglise, qui compte ce degré pour le second, les interdit sévèrement, en accordant néanmoins la permission de se marier au troisième et au quatrième degré. Les maris doivent s'abstenir de leurs femmes, tant qu'elles allaitent leurs enfants, comme il est du devoir maternel de le faire. Il n'y a point de temps réglé où la femme, après ses couches, soit obligée strictement de s'absenter de l'Eglise. Pour les temples des faux dieux, le pontife n'est pas d'avis qu'on les abatte, mais qu'après les avoir purifiés, on les fasse passer du culte des démons à celui du Seigneur. Et parce que les idolâtres, dans leurs sacrifices, immoloient beaucoup de victimes dont ils faisoient des festins, il consent qu'aux fêtes des martyrs et des autres saints, les Anglais convertis prennent des repas modestes, sous des loges de feuillage dressées autour des églises, afin, dit-il, que par des réjouissances usitées, mais innocentes,

leur inspire insensiblement le goût d'une joie intérieure et toute céleste. On ne doit pas ôter tout d'un coup à des esprits durs, leurs anciennes coutumes, comme on ne parvient pas à un lieu fort élevé en sautant, mais en montant pas à pas.

Augustin ayant reçu ces instructions, établit des évêques à Yorck, à Londres et dans quelques autres endroits. Le roi Ethelbert, constant dans la foi qu'il avoit embrassée après de mûres réflexions, y persévéra avec édification, jusqu'à la fin de son règne, qui dura encore plusieurs années, et qui fut très-heureux. Le pape saint Grégoire, de son côté, ne cessa toute sa vie de prendre le même intérêt à ces églises naissantes, que si son attention n'eût pas été partagée entre les soins de toutes les autres églises. Malgré cette application continuelle aux devoirs de la papauté, il remplissoit ceux d'évêque, comme s'il n'eût été chargé que d'un seul diocèse. Pendant tout le cours de son pontificat, il ne cessa de regarder l'obligation d'instruire, comme la plus indispensable, ni d'administrer la parole par lui-même. Il avoit d'abord composé une suite de quarante homélies sur les évangiles ordinaires, qu'on lisoit dès-lors à la messe, dans le même ordre qu'on les y lit aujourd'hui. Il entreprit ensuite d'expliquer au peuple les prophéties d'Ezéchiel, matière convenable au malheur des temps, et non moins assortie au goût de l'orateur, qui ramenoit volontiers le texte sacré au sens moral. Les trois premiers chapitres fournirent d'abord douze homélies à la fécondité de sa plume. Mais comme on appréhenda qu'il ne pût expliquer de la sorte la suite de l'ouvrage, on le pria d'entreprendre la dernière partie, qui concerne le rétablissement du temple de la sainte cité, et qui devoit être la plus consolante. Il fit encore dix homélies sur cette matière, quoiqu'il n'en ait expliqué qu'un chapitre. Le touchant orateur étoit si goûté, qu'on copioit ses discours dans le temps même qu'il les prononçoit.

Ses dialogues ne furent pas reçus avec moins d'empressement : car il ne se contentoit pas d'instruire de vive voix ; mais se croyant redevable aux fidèles de tout ordre et de tout pays, il cherchoit à les instruire et à les édifier en toute manière. Il composa les dialogues, à la prière de ses frères, c'est-à-dire

des clercs et des religieux avec lesquels il vivoit familièrement. On racontoit beaucoup de miracles faits en Italie depuis un certain nombre d'années, et les personnes d'une piété solide souhaitoient ardemment d'en tenir le recueil du saint pontife. Il regardoit lui-même cette collection de faits merveilleux, comme beaucoup plus propre que les dissertations savantes et tous les raisonnemens, à persuader les infidèles qui restoient en Italie, presque tous serfs rustiques ou soldats barbares et ignorants. En effet, elle servit d'autant plus efficacement à la conversion des Lombards, qu'ils connoissoient par eux-mêmes la vérité de la plupart de ces prodiges, opérés depuis peu sur des gens de leur nation. Cet ouvrage fut reçu de tout le monde avec des applaudissemens extraordinaires, et il a été estimé invariablement pendant huit à neuf siècles. Pour démentir le respect de toute l'antiquité, ou du moins pour porter l'amertume de la censure jusqu'à la dérision et au mépris, il ne falloit pas une moindre impudence que celle des hérésies qui se sont élevées contre le célibat religieux et les plus pures observances de la perfection chrétienne : mais leur haine, trop visiblement intéressée, se décrie elle-même. Saint Grégoire leur seroit moins odieux, s'il n'exaltoit dans ses dialogues une multitude de saints personnages qui avoient trouvé leur sainteté dans la vie monastique, et s'il n'y constatoit la croyance des points capitaux de doctrine, contre lesquels nos schismatiques réformateurs ont fait leur tardive et sacrilège protestation. Les vertus et les miracles du saint patriarche des cénobites de l'Occident, remplissent tout le second livre de ces pieux dialogues. Dans le quatrième, principalement employé à prouver l'immortalité de l'âme, le saint docteur enseigne qu'il y a un purgatoire, pour purifier par le feu les âmes des défunts des moindres souillures, et pour expier ce qui ne l'a point été par la satisfaction.

Mais ce qui indispose encore davantage les protestants contre saint Grégoire, c'est l'ouvrage qu'il intitule le Sacramentaire, et qui forme le recueil des prières et des cérémonies que doit faire le prêtre dans l'administration des sacrements et la célébration du saint sacrifice. Le pape Gélase avoit déjà fait la collection des messes de toute l'année ; saint Grégoire,

après plusieurs retranchements et quelques additions, mit le tout en un volume, qui eut alors la plus grande célébrité, et qui lui a fait attribuer tout l'ouvrage. Il n'en est point qui fasse mieux sentir tout le respect qui est dû à nos saintes solennités, quelque minutieuses qu'en puissent paroître certaines observances. On les voit révérees et pratiquées religieusement dans la plus haute antiquité. L'ordre et les prières d'aujourd'hui sont presque les mêmes qu'aux temps les plus reculés. Nous chantons encore à l'introït un verset du psaume qu'on chantoit autrefois tout entier. On a fait le même changement à l'offertoire et à la communion, parce que les communions moins nombreuses, dans nos messes devenues plus fréquentes, ne demandent plus le même espace de temps qu'autrefois; non plus que l'introït, qui se disoit anciennement tandis que le peuple entroit dans le lieu saint, et qu'un nombreux clergé s'avançoit majestueusement vers l'autel. Aussi le célébrant donnoit-il le signal pour chanter le *Gloria Patri*: du psaume, quand tout étoit prêt. C'étoient les fidèles qui offroient le pain et le vin pour la consécration, et qui faisoient ce pain eux-mêmes. À cette occasion, une dame romaine recevant un jour la communion de la main de saint Grégoire, ne put s'empêcher de sourire en entendant nommer corps de Jésus-Christ, le pain qu'elle avoit fait de ses mains. Mais le saint voulant affermir la foi chancelante d'une chrétienne si foible, fit garder l'hostie, se mit en prières, puis la lui montra changée en chair, à la vue de tout le monde. Pour le canon de la messe, on le lit encore dans le Sacramentaire de saint Grégoire, tel, mot pour mot, que nous le récitons aujourd'hui, excepté ces seules paroles, *diesque nostros in tua pace disponas*, qu'on croit qu'il ajouta à la seconde oraison, pour demander la paix au Seigneur dans ces temps de trouble et de calamité. Il n'y a guère plus de différence entre notre canon et celui qui se trouve dans un traité des sacrements qu'on attribue à saint Ambroise, et qui est incontestablement très-ancien. Comme les messes, et surtout les messes solennelles, étoient beaucoup moins fréquentes alors qu'aujourd'hui, on voit marqué les églises où l'office devoit se célébrer en ces jours, et même chaque jour du carême et des quatre-temps.

Telle est l'origine des stations, réglées pour Rome dans le Sacramentaire de saint Grégoire, comme elles le sont encore dans le missel romain. Il faut observer que les fêtes des saints se célébroient toujours dans les églises où repositoient leurs reliques.

On verra sans doute avec plaisir, comment on distribua pour ces stations, tant les ecclésiastiques que les églises de la capitale du monde chrétien. Cette ville immense avoit été divisée par l'empereur Auguste en quatorze régions ou quartiers; mais dans l'usage ecclésiastique on n'en comptoit que sept, entre lesquels on partagea les églises et le clergé. Ainsi tous les clercs servant tour à tour chaque jour de la semaine, ceux du troisième quartier étoient de service le dimanche, ceux du quatrième le lundi, et ainsi desuite. Il y avoit à Rome quatre sortes d'églises; les patriarcales, nommées particulièrement basiliques, au nombre de cinq, Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre du Vatican, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Laurent hors de la ville, et Sainte-Croix de Jérusalem; les titulaires, au nombre de trente, dès la fin du cinquième siècle, et qui étoient proprement les paroisses, gouvernées par des prêtres dont le chef se nommoit prêtre-cardinal, et à quelques égards répondoit à ce que nous appelons curé; les diaconies, où il y avoit des bureaux pour la distribution des aumônes, gouvernées sous l'archidiacre par les sept diacres régionnaires, un pour chaque région, et par un administrateur temporel, nommé le père de la diaconie, et qui devoit rendre compte au pontife. Saint Grégoire vouloit qu'ils fussent clercs et exempts de la juridiction séculière, afin que les laïques n'eussent aucune occasion d'envahir le bien des pauvres. Outre les sept diacres régionnaires, il y en avoit d'autres dans les églises titulaires, sous la dépendance du prêtre-cardinal. Enfin les oratoires ou chapelles, qui n'avoient régulièrement ni prêtre en titre, ni office public, se trouvoient la plupart dans les cimetières, et l'on y envoyoit un prêtre quand on jugeoit à propos d'y faire célébrer. Il y avoit des oratoires dans quelques maisons particulières; et quelques oratoires aussi, faisant exception à la règle générale, avoient un prêtre titulaire pour y célébrer la messe quand le fondateur le souhaitoit, ou à certains jours de dévotion, qui y attiroient un grand concours de fidèles.

Ces oratoires étoient des espèces de titres d'un second ordre.

Outre les rites du sacrement et du sacrifice de l'eucharistie , on trouve dans le Sacramentaire de saint Grégoire et dans le livre des rubriques romaines , qui est au moins de son temps , les cérémonies du baptême , de l'ordination , des processions publiques et des litanies , avec la bénédiction des cierges , des cendres , des rameaux , et plusieurs autres pratiques respectables par leur antiquité comme par la piété qu'elles inspirent. Il y eut cependant des murmurateurs qui accusèrent le pape Grégoire de faire injure à l'Eglise romaine , en adoptant les usages de l'église de Constantinople. Mais il fit voir que , sans imiter la nouvelle Rome dans ce qui paroissoit nouveau , il n'avoit rétabli que les anciennes coutumes. Sur ce qu'on parut craindre ensuite , que les Grecs ne se prévalussent de ce procédé : Qui doute , répliqua-t-il , que cette église ne soit soumise au saint Siège , comme l'empereur et l'évêque de Constantinople le déclarent en toute occasion ? Si cette ville , ou toute autre moins considérable , a quelque bonne pratique qui lui soit particulière , je suis prêt à imiter jusqu'au dernier de mes inférieurs. Le dédain ou l'indifférence ne fait pas la prééminence , et le bien ne consiste pas dans le mépris de ce qu'on peut apprendre de meilleur.

Enfin ce grand pape ne crut pas se ravalier en réglant le chant de l'Eglise , et c'est de lui que nous tenons ce qu'on appelle encore de son nom le chant grégorien ¹. Pour cela , il établit à Rome une école de chantres , qui subsista plus de trois cents ans après lui. Tout accablé qu'il étoit d'affaires et de travaux , il employoit des heures entières à faire chanter les jeunes clercs , qu'il animoit , qu'il accompagnoit , qu'il menaçoit assez souvent , dit-on , l'instrument de la correction à la main. Il avoit le goût exquis et l'oreille d'une justesse parfaite. Toutes les églises se faisoient un plaisir d'adopter son chant. Les Gaulois regardèrent comme une faveur d'être instruits par des élèves de son école , qui passèrent par les Gaules avec les missionnaires de l'Angleterre. Le diacre Jean , qui vivoit dans le neu-

¹ Joan. Diac. II, c. 6.

vième siècle, dit avoir vu, avec l'original de l'antiphonier du saint qu'on gardoit encore, le lit de repos où il se mettoit quand il faisoit chanter les enfans, et l'instrument dont il les menaçoit.

Pour suffire à tant d'occupations différentes, il devoit jouir au moins d'une santé inaltérable. Mais il éprouvoit tout au contraire de perpétuelles infirmités. C'étoit un gros et grand corps, comme il le dit dans ses lettres, qui n'avoit que les apparences de la force. Sa complexion délicate avoit encore été altérée par ses pénitences excessives, long-temps avant son pontificat, en sorte qu'il étoit réduit à la nécessité, si onéreuse à son austère vertu, de prendre souvent de la nourriture, mais peu à la fois. Il étoit encore tourmenté habituellement par une goutte si violente, qu'on craignoit souvent pour sa vie. Il y a près de deux ans, écrivoit-il, l'an 600, à saint Euloge d'Alexandrie, que je suis retenu au lit avec de si grandes douleurs aux pieds, qu'à peine les jours de fête puis-je être levé pendant trois heures et célébrer l'office. Aussitôt après, la violence du mal m'oblige à me recoucher. Il a ses degrés, plus ou moins cruels; mais il n'est jamais assez médiocre pour me laisser goûter le plaisir de vivre, ni assez excessif pour me procurer la consolation de mourir. Il y a long-temps, écrivit-il l'année suivante, qu'il n'est plus question de me lever. Quand la goutte me quitte, un feu dévorant se répand dans tout mon corps, porte les convulsions ou la défaillance dans chacun de mes membres, et affecte jusqu'à mon courage. Je sens tant d'autres incommodités, que je ne puis les spécifier. En un mot toute la masse de chair que j'anime à peine, est tellement imbibée de malignes humeurs, que la vie m'est un supplice. J'attends et désire la mort comme mon unique remède.

Mais le Seigneur, pour épurer encore davantage la vertu de son serviteur, lui envoya une peine d'esprit, dont la seule perspective lui fut plus sensible que toutes les souffrances du corps. Heureusement eile n'eut presque point d'autres suites que les premières alarmes. L'empereur Maurice étoit justement cher au saint pontife, pour les tendres liaisons qu'ils avoient depuis long-temps ensemble, et plus encore pour le zèle de ce prince à soutenir et à procurer tout ce qui tendoit au bien de

l'Eglise. Cet empereur donna cependant une déclaration, portant défense à ceux de ses sujets qui avoient exercé des charges publiques, ou qui étoient enrôlés dans la milice, d'embrasser la vie monastique. Le pape fut extraordinairement affligé d'un ordre qui lui sembloit fermer la porte du salut à un grand nombre de fidèles, fit de vives remontrances¹, et néanmoins se soumit préalablement à l'autorité qui avoit droit sur les choses de cet ordre. C'est ainsi qu'il s'en exprima, et il envoya lui-même le rescrit impérial dans les différentes provinces : ce qui édifia tellement l'empereur, qu'il modifia son ordonnance, et défendit seulement de recevoir dans les monastères, les hommes engagés dans les affaires publiques, avant qu'ils eussent rendu leurs comptes. Quant aux gens de guerre, il ordonna de bien examiner leur vie, et de ne les admettre à la profession régulière, après les avoir éprouvés pendant trois ans dans leurs habits séculiers. Telle étoit la règle générale, autrefois établie par les nouvelles de Justinien. Mais saint Grégoire se contentoit de deux ans de probation pour les conditions ordinaires; pour les gens de guerre il ne diminueoit rien de trois ans, et recommandoit que pendant tout ce temps on éprouvât soigneusement leur vie et leurs mœurs, de peur que quelqu'un d'entr'eux ne se repentît, dans la suite, du parti qu'il auroit embrassé.

Maurice se rendit beaucoup plus coupable par un trait de dureté, aussi funeste dans ses suites que difficile à concilier avec le caractère tendre et bienfaisant de cet empereur. Ayant perdu une bataille contre le Kan ou roi des Avars, il refusa de payer la rançon des prisonniers, quoiqu'on ne demandât par tête que la sixième partie d'un sou d'or, ce qui ne faisoit que quatre oboles, et moins de vingt sous de notre monnoie. Ce refus sordide mit le vainqueur barbare dans une telle colère qu'il fit massacrer sur-le-champ les soldats romains, au nombre de douze mille. Alors l'empereur sentit sa faute si vivement, qu'il envoya de l'argent et des cierges aux principales églises et aux principaux monastères, afin qu'on y priât le Seigneur de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre. Il obtint l'effet de ses prières.

L'an 602, ayant voulu obliger ses troupes à passer l'hiver au-delà du Danube, elles se mutinèrent avec fureur, chassèrent leur général Pierre, frère de Maurice, et proclamèrent empereur un simple centurion, nommé Phocas. La ville impériale suivit l'exemple de l'armée. Maurice fut obligé de s'enfuir de nuit, après avoir quitté toutes les marques de sa puissance, qui ne faisoient plus que son effroi. Il n'en fut pas moins reconnu. On l'arrêta avec sa femme, cinq de ses fils et ses trois filles, c'est-à-dire tous ses enfants, excepté l'aîné de ses fils, nommé Théodose, qu'il avoit déjà fait couronner empereur, et qui échappa pour lors au tyran. Maurice et ses cinq fils furent impitoyablement égorgés près de Calcédoine. Le carnage commença par les jeunes princes, qu'on fit mourir sous les yeux de cet infortuné père, sans qu'il lui échappât un seul mot de plainte. Tout ce qu'on lui entendit dire durant le massacre, ce furent ces paroles du psaume : *Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est équitable*. Il arriva même que la nourrice du plus jeune de ces princes, pour lui sauver la vie, lui substitua son propre fils, qu'elle eut la force de livrer aux bourreaux. Maurice s'en aperçut et avertit Phocas, en disant qu'il n'étoit pas juste de faire souffrir l'innocent pour le coupable. On fit encore périr le frère de l'empereur et plusieurs personnes de la première distinction. Cette effroyable scène fut donnée le mardi vingt-septième jour de novembre de l'an 602, après que Maurice eut régné vingt ans et trois mois. Une de ses filles, nommée Sopatre, trouva sa sanctification dans les calamités de sa famille, et parvint à une si haute vertu, qu'elle est honorée comme sainte par l'Eglise.

Phocas fut couronné par le patriarche Cyriaque, et ses images furent envoyées à Rome. Le saint pape ne pouvoit les voir sans horreur; mais il se soumit à l'ordre terrible de la Providence. Il écrivit même au nouveau maître pour procurer tout le bien, ou du moins pour empêcher tout le mal qu'il pourroit. Il demanda en même temps du secours contre les Lombards, dont les troubles de l'empire augmentoient l'audace. Mais Phocas, assez embarrassé par les suites ordi-

1 Theoph. Simoc. VIII, 10. Chr. Pasc. p. 378. — 2 II, Epist. 83.

naires des grands attentats, n'étoit pas en état d'en envoyer. Le pontife fut contraint d'user de sa ressource accoutumée, c'est-à-dire de s'épuiser en libéralités, pour ménager le sang des fidèles. Enfin, consumé de travaux, de chagrins et de maladies, il mourut le treizième de mars de l'année 604, après avoir tenu le saint Siège treize ans six mois et dix jours. Il fut enterré à Saint-Pierre, près du lieu où reposoient saint Léon et quelques autres de ses plus illustres prédécesseurs.

Saint Grégoire est celui de tous les papes dont il nous reste le plus d'écrits, sans y comprendre les commentaires sur le livre des Rois et sur le Cantique, que l'on croit être de Claude, abbé de Classe, quoiqu'ils se trouvent entre les œuvres de saint Grégoire. Cet abbé écrivit de mémoire ce qu'il avoit appris du saint docteur, non-seulement sur le livre des Rois, mais sur le Pentateuque, les Prophètes et les Proverbes. Le saint trouva qu'il avoit altéré son sens en beaucoup d'endroits, et il fit retirer les écrits à la mort de Claude: ce qui n'a point empêché qu'on ne les glissât par la suite dans la collection des œuvres de ce saint pape. Ceux que composa incontestablement saint Grégoire, sont les Morales sur Job, divisées en trente-cinq livres; vingt-deux homélies sur Ezéchiel, quarante sur les Evangiles, quatre livres de dialogues, et douze de lettres. L'Antiphonaire et le Sacramentaire sont aussi tout entiers de lui, excepté quelques additions qu'on y a faites, comme il est ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. Le style de ce père, et surtout sa diction, se sentent du mauvais goût de son siècle; mais ce défaut est avantageusement compensé par l'onction divine qui fait le caractère de son éloquence.

On conserva, avec son corps, son pallium, sa ceinture, et un reliquaire qu'il portoit au cou, et qu'on présume lui avoir tenu lieu de la croix pectorale que portent nos évêques¹. Ce n'est qu'une boîte d'argent extrêmement mince, et qui montre, comme tout ce qui étoit à l'usage du saint, la simplicité et la pauvreté évangélique d'un pontife, si grand toutefois et si magnifique dans ses libéralités. Il s'étoit fait peindre dans son monastère de Saint-André, pour que la vue de son portrait

¹ Joan. Diac. Vit. iv, 80.

rappelât plus long-temps à ses moines l'esprit de ses leçons et de leur profession.

Le diacre Jean, qui avoit vu ce tableau, nous a laissé, d'après ce monument, la peinture suivante de saint Grégoire. Il étoit d'une grande taille, avoit le tour du visage mitoyen entre la longueur et la rondeur, les cheveux assez noirs et frisés, le devant de la tête chauve avec deux petits toupets, la couronne grande, la barbe médiocre, le front beau, la physionomie noble et fort douce. Son vêtement-consistoit en une planète ou chasuble de couleur de châtaigne, une dalmatique avec le pallium entortillé autour des épaules et pendant sur le côté. Le diacre Jean ajoute qu'on avoit coutume de peindre le Saint-Esprit en forme de colombe sur la tête de ce père, tant on étoit convaincu de l'assistance qu'il en recevoit, et dont l'onction divine se rend encore sensible dans la lecture de ses œuvres: écrits pleins de lumière et de chaleur, d'une doctrine toujours exacte, contenant presque eux seuls tout l'ensemble de la religion, les vérités de la foi et de la morale dans leur plus grande pureté.

Tel fut, dans l'ordre des temps, le dernier de ces quatre Pères qu'on a cru pouvoir comparer aux quatre évangélistes; et tel, dans l'ordre du mérite, un des plus illustres docteurs extraordinairement suscités pour répandre sur tous les siècles à venir les dons lumineux du bel âge de l'Église, auquel il conserva, jusqu'à la fin du sixième siècle, cette qualification honorable.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

DEPUIS LA MORT DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND EN 604, JUSQU'À
LA CONDAMNATION DES MONOTHÉLITES EN 681.

L'ÉGLISE va sans doute présenter une face bien différente des traits brillants de son premier âge ; mais à travers ces ombres et ces voiles étrangers, on la verra toujours semblable à elle-même, au moins quant à ses marques essentielles, et en particulier quant à l'indéfectibilité de son enseignement touchant le dogme et la morale. Elle a triomphé des nations policées, de la valeur et de la puissance romaine, des artifices et de toute la subtilité de la Grèce ; elle va triompher pareillement, et d'une manière aussi visiblement divine, de la grossièreté et de la stupide férocité des Barbares.

On ne verra plus d'Augustin à sa tête, plus de Basile ni de Chrysostôme. Ils ont été, ces génies prodigieux ; et le dernier de ces anciens Pères de l'Église qui la pouvoit consoler de leur perte, Grégoire le Grand, vient enfin de lui être ravi : mais elle a pris par leur moyen toute sa consistance. Ils vivent suffisamment dans leurs écrits, qu'il ne s'agit plus que d'entendre et d'interpréter avec les successeurs des apôtres. Toutefois le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et quand le besoin le demandera, on verra de nouveaux suscités, des hommes extraordinaires, qui ne resteront point au-dessous de leur destination. Tout admirable qu'est le Tout-Puissant dans ses œuvres, sa sage économie ne fait point de prodiges superflus : c'est par la juste proportion des moyens qu'il emploie, avec la fin qu'il se propose, qu'il se plaît à manifester sa gloire. Avec les Barbares du nord qui avoient envahi et qui de jour en jour envahissoient en plus grand nombre les provinces les plus fertiles de l'Europe, les hommes puissants en œuvres plutôt qu'en paroles, étoient surtout propres à leur faire ac-

cepter ou révéler le joug de la foi ; aussi l'Eglise ne se vit jamais plus abondamment pourvue qu'à son second âge, de saints prélats, de pieux missionnaires, de princes et de princesses consommés en vertus, d'exemples édifiants dans tous les états : moyens plus analogues sans doute que la science et les talents de l'esprit, à la grossièreté de ces nouveaux prosélytes, qu'on ne pouvoit guère prendre que par les sens.

Le siège apostolique vacant depuis six mois entiers par la mort de saint Grégoire, le 13 septembre de la même année 604, on y plaça le diacre Sabinien, dont le pontificat n'est connu que par les charités qu'il fit au peuple dans une famine, et par la pieuse magnificence avec laquelle il fournit au luminaire de l'église de Saint-Pierre. Il mourut, après avoir occupé le saint Siège près d'un an et demi, et il eut pour successeur Boniface III, diacre et apocrisiaire de l'Eglise romaine, qui, selon Anastase le Bibliothécaire, fut ordonné pape le 19 février de l'an 607, et mourut le 14 novembre de la même année. Son zèle pour la préséance de son siège et pour l'unité de l'Eglise, joint au bonheur des conjonctures, lui fit obtenir de l'empereur ce que saint Grégoire avoit inutilement sollicité savoir que le patriarche de Constantinople ne prendroit plus le titre d'œcuménique. Le 25 août de l'an 608, on élut Boniface IV, qui gouverna l'Eglise six ans huit mois et treize jours, c'est-à-dire, jusqu'au 7 mai 615.

Dès l'année qui précéda l'exaltation de ce pontife, l'apôtre de la Grande-Bretagne, saint Augustin, étoit mort dans son église de Doroverne ou Cantorbéri, après s'être choisi pour successeur un des premiers compagnons de sa mission, nommé Laurent, qu'il ordonna lui-même évêque de ce siège. C'étoit déroger à la rigueur des canons, mais le danger qu'il y avoit à laisser un seul moment la métropole sans pasteur, autorisoit manifestement la dispense pour laquelle, en qualité de légat du saint Siège, il avoit d'ailleurs les pouvoirs les plus étendus. Il avoit déjà élevé Mellit et Just à l'épiscopat, celui-ci pour la ville de Rochester dans la province de Kent, l'autre pour celle de Londres dans la province des Saxons orientaux, séparée de

↳ Anast. in Bonif. Paul. diac. IV, Hist. c. 37.

celle de Kent par la Tamise. Mellit réussit à établir la religion dans cette contrée¹; et le roi Ethelbert fit bâtir à Londres, ville dès-lors considérable par son commerce, l'église de Saint-Paul pour en être la cathédrale, comme elle l'est encore; il en fit également bâtir une à Rochester, sous l'invocation de saint André. Sa piété généreuse dota richement ces deux évêchés, ainsi que la métropole de Cantorbéri.

Laurent, établi dans ce grand siège, soutint avec zèle les entreprises de son saint prédécesseur. Non content de procurer le salut des Anglais, il prit encore soin des Bretons, c'est-à-dire, des anciens habitants du pays, et des peuples d'Hibernie, ou Irlandais, alors nommés Ecossais. Les uns et les autres suivoient des usages tout particuliers dans quelques exercices de la religion, et surtout dans la célébration de la pâque. Tous les efforts de saint Augustin, quelquefois autorisés par des miracles, n'avoient pu les ramener à la pratique générale de l'Eglise : les savants de leurs monastères (où avec de grandes vertus on ne sauroit dissimuler qu'il ne se trouvât bien de la singularité et quelque entêtement) y mettoient des obstacles invincibles, principalement le fameux monastère de Bancor dans le pays de Galles, si nombreux, qu'il étoit divisé en sept parties, dont la moindre contenoit trois cents moines. L'archevêque Laurent fit de nouveaux efforts, et, conjointement avec Just et Mellit, écrivit aux évêques, tant bretons qu'hibernois, pour les ramener à l'uniformité parfaite du culte chrétien : mais toutes ces tentatives demeurèrent sans effet.

Les anciens chrétiens de Bretagne et d'Hibernie étoient si attachés à leurs usages, qu'ils les conservoient avec le même genre de constance jusque dans les régions étrangères où l'esprit de zèle les portoit. Depuis plusieurs années que saint Colomban étoit établi en France, il s'en tenoit toujours aux coutumes de son pays natal : ce qui indisposoit de jour en jour contre lui de nouveaux évêques, et donna quelques couleurs aux persécutions qu'il eut à essayer de la part de Thierry, roi de Bourgogne, dans les domaines duquel se trouvoit le monastère de Luxeuil.

¹ Bed. 12, c. 3.

Ce n'étoit pourtant rien moins que le zèle de la discipline qui animoit ce jeune monarque, mais plutôt la reine Brunehaut son aïeule, qui avoit un empire absolu sur son esprit. Le prince étoit même pénétré de vénération pour saint Colomban, et il visitoit assez souvent ses monastères. Le saint homme lui faisoit des reproches de ce qu'il entretenoit des concubines, au lieu d'épouser une princesse qui, en lui donnant des enfants légitimes, assurât le repos du royaume.

Un jour le roi parut sincèrement touché de ces avis, et lui promit de mettre fin à ses désordres ; mais on dit que Brunehaut en fut extrêmement irritée, parce qu'elle appréhendoit qu'une épouse ne lui enlevât, ou ne partageât au moins son crédit. Une entrevue de la reine avec le saint abbé amena les choses à des termes encore plus fâcheux. Brunehaut ayant fait paroître les enfants naturels de Thierry, qui étoient déjà au nombre de quatre, elle pria l'homme de Dieu de leur donner sa bénédiction. Eh ! quel seroit, reprit Colomban, l'objet de mes vœux ? Ces enfants ne succéderont point au royaume de leur père ; ce sont les fruits de la débauche¹. Brunehaut fut encore plus aigrie ; mais elle ne s'emporta point aux dernières extrémités. Outre que Colomban étoit reconnu pour un saint, il s'en falloit bien que dans les mœurs de ce temps-là la liberté de sa réponse eût ce qu'elle seroit aujourd'hui.

Dans une autre occasion où Thierry l'honora jusqu'à lui faire préparer un repas à sa cour, il déclara sèchement qu'il ne l'accepteroit point. Le roi ne laissa pas de lui envoyer des mets de sa table. Colomban voyant des nourritures recherchées, demanda ce que cela vouloit dire. C'est le roi, lui dit-on, qui vous les envoie. Il les refusa, en proférant ces paroles de l'Écriture : Le Très-Haut rejette les présents des âmes corrompues. A ces mots, les vases se rompirent en mille pièces ; le vin, la bière et les viandes se dispersèrent. Les officiers épouvantés en firent leur rapport au roi, qui le lendemain de bon matin vint avec la reine son aïeule pour satisfaire l'homme de Dieu, et lui promettre de se corriger ; mais on ne lui tint pas parole.

¹ Vit. S. Col. c. 31, t. 2, Act. Bened. p. 17.

Il écrivit au roi pour lui reprocher son infidélité, et lui faire, au nom du Seigneur, les plus terribles menaces s'il ne se corrigeoit. La première impression d'un effroi salutaire étoit affoiblie, et celle des passions suspendues pour un temps étoit augmentée dans la même proportion. Brunehaut, par ses conseils, ajouta une aigreur altière aux mauvaises dispositions du jeune roi; elle indisposa même les premiers de la cour, et bon nombre d'évêques, à qui elle suggéra le dessein de chercher à reprendre dans la règle du saint abbé. Il avoit autrefois refusé à la reine l'entrée de son monastère, comme il la refusoit non-seulement aux femmes, mais à tous les séculiers. On se plaignit de ce que les moines de Luxeuils'écarteroient en ceci de l'usage commun aux autres monastères de la province, et plus encore sans doute de la singularité de l'observance par rapport à la Pâque. Sous ces prétextes détournés, Colomban fut chassé de Luxeuil, et relégué à Besançon, où néanmoins il ne demeura pas long-temps. On ne tenoit pas la main à l'observation d'un ordre dicté par un emportement passager de passion, et le respect que l'on avoit partout pour le saint, empêchant qu'on ne le gardât dans le lieu de son bannissement, il en sortit, et retourna dans son monastère.

Il se persuadoit qu'étant venu en ce lieu par l'ordre d'en-haut, il ne devoit point l'abandonner, à moins qu'on ne lui fit les dernières violences. Toutefois le renouvellement de la persécution le faisant craindre qu'elle ne s'étendît à tous ses frères, il sortit volontairement de son désert des Vosges après vingt ans de séjour, quoiqu'il ne s'agit plus d'être relégué à quelque distance de là, mais de se voir contraint à retourner au pays de sa naissance. On se mit aussitôt en devoir de le conduire à Nantes, pour l'y embarquer. Etant arrivé à Auxerre, il dit à l'officier chargé de sa conduite, que dans trois ans Clo-taire qu'on regardoit comme le plus foible des trois princes qui régnoient en France, seroit le maître des états de Thierris. Dans le cours de la route, il ne se signala pas moins par la vertu des miracles que par le don de prophétie. Quand il fut à Nevers, on l'embarqua sur la Loire. A Orléans, la crainte qu'on avoit

du roi fit refuser si impitoyablement des vivres aux disciples qui accompagnoient leur saint maître, qu'il se fût trouvé dans le dernier besoin, sans une femme pieuse qui s'éleva au-dessus de toutes les craintes humaines. En récompense, ils amenèrent son mari, aveugle depuis plusieurs années, à l'homme de Dieu que ses gardes retenoient sur le rivage, et qui le guérit à l'instant. A Tours, l'évêque Léopaire l'ayant invité à dîner, comme il avoit chez lui un seigneur allié du roi Thierri, Colomban annonça que dans trois ans ce prince et ses enfants périroient, et que toute sa race seroit éteinte.

Arrivé à Nantes, où il fit quelque séjour, il en profita pour écrire à tous ses enfants en Jésus-Christ une de ces lettres admirables¹, qui firent les délices tant des premiers prélats et du souverain pontife, que des plus puissants princes de son temps, qui tenoient à honneur d'être en relation avec lui. On le mit enfin dans le navire qui le devoit porter en Irlande; mais ayant été repoussé par le vent, le maître du vaisseau craignit que l'exécution d'une sentence portée contre un saint ne lui devint funeste à lui-même, et il refusa absolument de le transporter; ainsi il lui laissa la liberté d'aller où il voudroit, et on lui fournit même tout ce qu'il parut désirer.

Il alla trouver Clotaire, alors roi de Soissons, et qui visitoit les côtes de l'Océan. Ce prince désapprouvoit la persécution que souffroit le saint abbé de Luxeuil de la part de Thierri et de Brunehaut; il le reçut comme un ange du ciel, et lui offrit tous les avantages qui pouvoient l'engager à se fixer dans ses états: mais Colomban ne les accepta point, dans la crainte d'augmenter l'inimitié entre les deux rois. Clotaire voulut au moins le retenir le plus long-temps qu'il lui seroit possible, et le saint se prêta aux vœux d'un prince qui recevoit avec foi ses avis salutaires, et qui témoignoit en vouloir profiter. Durant ce séjour, il s'éleva un différend entre les deux frères Théodebert et Thierri, touchant les limites de leurs états. Ils tentèrent l'un et l'autre d'attirer à leur parti le roi Clotaire, et ils lui envoyèrent des ambassadeurs. Clotaire consulta saint

¹ Ep. 3, t. XII, Bibliot. PP. Lugl. p. 26.

Colomban, qui lui conseilla de ne point entrer dans cette querelle, parce que dans trois ans, ajouta-t-il, les deux royaumes tomberont d'eux-mêmes sous votre puissance. C'étoit pour la troisième fois qu'il faisoit cette prédiction, à laquelle Clotaire ajouta foi, en attendant avec patience l'accomplissement des décrets suprêmes.

Comme le saint homme formoit la résolution de passer en Italie, pour ne plus s'exposer à être en France un sujet de discorde, le prince, qui le quittoit à regret, le fit escorter jusque dans le royaume de Théodebert. Il guérit un possédé tout en entrant à Paris. A Meaux, il fut reçu honorablement par le comte Agnéric, qui étoit en grande faveur auprès du roi Théodebert, et qui se chargea de le lui conduire. Colomban, dont les courses n'étoient qu'un apostolat perpétuel, consacra au Seigneur la jeune Fare, fille de ce comte, et depuis très-illustre par ses vertus. En passant au village d'Ussy-sur-Marne, il fut accueilli par deux pieux époux, Authaire, seigneur de distinction, et sa femme Aiga, dont il bénit les enfants encore petits, Adon et Dadon, qui se rendirent, ainsi que leur père, fameux par leur sainteté. Enfin il arriva à la cour de Théodebert qui le reçut avec joie.

Plusieurs de ses disciples étoient venus le joindre de Luxeuil, et le roi promit de leur fournir sur sa frontière des habitations commodes d'où ils pourroient prêcher la foi aux païens. C'étoit prendre par l'endroit sensible ces charitables solitaires, qui comptoient plusieurs prêtres parmi eux, et qui regardoient, comme la plus précieuse portion de leur temps, celle qu'ils consacroient aux fonctions apostoliques. Ils allèrent avec leur digne chef dans le pays des Suisses, jusqu'aux extrémités du lac de Zurich, où trouvant près de Zug une solitude agréable, ils résolurent de s'y arrêter. Les habitants étoient idolâtres et cruels. Un jour Colomban les vit assemblés en grand nombre autour d'une énorme cuve pleine de bière : il s'approcha sans crainte, et leur demanda ce qu'ils prétendoient faire. Ils répondirent qu'ils la vouloient offrir à leur dieu Vodan, à qui les uns donnoient le nom latin de Mars, et les autres celui de Mercure. Le saint souffla sur la cuve, qui sur-le-champ tomba en morceaux avec un grand fracas, et le lieu de l'assemblée fut

tout inondé de bière¹. Les Barbares ne prirent pas la chose comme leur férocité donnoit lieu de s'y attendre. Quelques plaisants se contentèrent de dire que Colomban avoit bonne haleine; d'autres conçurent des pensées plus sérieuses et plus salutaires, et reçurent le baptême. Plusieurs, baptisés anciennement, revinrent au christianisme qu'ils avoient abandonné; mais un des disciples du saint abbé, nommé Gal, dans la première impétuosité de son zèle ayant brûlé leurs temples, et jeté dans le lac toutes les offrandes qu'il y trouva, irrita tellement les idolâtres, qu'ils résolurent de le mettre à mort, et de chasser l'auteur même de la merveille qu'ils venoient d'admirer.

Le saint homme, pour leur épargner ce crime, s'avança plus loin avec ses compagnons, dans un lieu fertile et agréable, environné de montagnes, près des ruines d'une petite ville nommée anciennement Brigantium; il y trouva un oratoire dédié à sainte Aurélie, avec d'autres vestiges de christianisme mêlés à des monuments de la superstition païenne: là, ils se firent de petits logements, et ils procédèrent à une nouvelle dédicace de cette église, en chantant des psaumes, et en aspergeant processionnellement les murs d'une eau bénite par Colomban; puis ayant invoqué le nom de Dieu, l'abbé fit les onctions sur l'autel, y mit les reliques de sainte Aurélie, le revêtit des draps accoutumés, et y célébra la messe. Telle fut l'origine du célèbre monastère de Saint-Gal. Ce disciple, arrêté par une maladie, y demeura avec la bénédiction de son maître, quand trois ans après le saint patriarche passa en Italie avec ses autres compagnons.

Dans l'intervalle, la mésintelligence avoit recommencé entre les deux rois Thiéri et Théodebert. Saint Colomban ayant eu occasion de s'aboucher avec ce dernier, fut inspiré de lui annoncer que s'il ne se faisoit moine ou clerc, il perdrait son royaume et celui du ciel. La proposition ne manqua pas de paroître extravagante aux courtisans, qui répondirent avec mépris que jamais roi mérovingien n'avoit pris volontairement cette résolution. Si vous ne le faites de gré, répliqua Colomban au monarque, bientôt vous le ferez de force, et il s'en

¹ Vit. S. Gal. c. 4, tom. 2, Act. Bened. p. 231.

retourna incontinent vers ses frères. En effet, la guerre se poussa; Thiéri remporta la victoire. Théodebert fut pris, puis envoyé à Brunehaut, aïeule commune des deux rois, mais qui déclarée pour le parti de Thiéri où elle dominoit, mit Théodebert dans le clergé, et peu de jours après le fit mourir.

Alors saint Colomban et ses compagnons, à l'exception de saint Gal, entrèrent en Italie, sous la protection d'Agilulphe, roi des Lombards, qui leur donna dans les solitudes de l'Apennin un asile propre à de pareils habitants, par la culture dont il étoit susceptible, et par l'abondance du poisson qu'on y trouvoit. Ils y bâtirent le monastère de Bobio, qui subsiste encore, et où saint Colomban mourut après un an de séjour en ce lieu : il vit auparavant la vérification terrible de la prophétie qu'il avoit faite touchant la réunion de toutes les couronnes des rois francs sur la tête de Clotaire.

Thiéri étant mort subitement l'an 613 quelques mois après son frère Théodebert, son fils Sigebert, encore enfant, lui succéda sous la conduite de sa bis-aïeule Brunehaut. Le roi Clotaire leur fit la guerre avec succès, et prit Sigebert. qu'il fit mourir; il prit aussi, et fit périr cruellement la fameuse Brunehaut, dont la renommée est encore si problématique : princesse la plus odieuse de son temps, après Frédégonde, suivant une foule d'historiens; justifiée et presque canonisée par des écrivains postérieurs; très-vraisemblablement fameuse, et pour de grands vices, et pour de grandes vertus.

L'empereur Phocas avoit reçu trois ans auparavant le châtiement de son usurpation parricide, et d'une témérité dépourvue de toute capacité. Durant les huit années de son règne, ce ne fut, par son inhabileté dans l'art du gouvernement, que massacres des personnes les plus vénérables, tels que Théodore Scribon, patriarche d'Alexandrie, et Anastase d'Antioche; que ravages des Barbares au dehors, et surtout des Perses; que troubles et conjurations au dedans.

A ce sujet, il fit mourir, long-temps après son époux, l'impératrice Constantine, veuve de Maurice, avec un si grand nombre de personnes de la première distinction, que saint Théodore Sicéote qu'il avoit appelé dans l'espérance d'être guéri par ses prières d'une attaque de goutte qui le travailloit

cruellement, ne craignit point de lui dire que s'il vouloit être exaucé, il cessât de faire le malheur de ses sujets, et de prodiguer le sang romain¹. Enfin ce lâche tyran fut accablé par Héraclius, fils du gouverneur d'Afrique, qui, invité par le sénat, arriva à Constantinople avec une flotte formidable, le dimanche 4 octobre de l'an 610. Il avoit arboré aux mâts de ses vaisseaux l'image de la sainte Vierge, comme marchant à la délivrance du peuple fidèle, opprimé avec une impiété barbare. Le lendemain, on tira Phocas de l'église nommée de l'Archange où il s'étoit réfugié; on l'amena tremblant devant celui qu'on nomma cent fois le libérateur de l'empire; on lui coupa la main droite, ensuite la tête; on les porta par la ville et l'on traîna ignominieusement à leur suite le cadavre qu'enfin l'on brûla. Le même jour, Héraclius fut couronné empereur par le patriarche Sergius, et en même temps marié avec Eudoxie du sang auguste de Théodose, qui lui étant déjà fiancée, s'étoit rendue avant lui d'Afrique à Constantinople; ainsi reçurent-ils ensemble la couronne impériale et la nuptiale, suivant l'usage de l'église grecque.

Quelques mois seulement avant cette révolution, Sergius avoit succédé au patriarche Thomas, qui fit venir à Constantinople saint Théodore Sicéote, pour vérifier ce qu'on racontoit des prodiges et des phénomènes alarmants arrivés en divers endroits de la Galatie où étoit situé Sicéon. Saint Théodore s'étoit démis après dix ans (sous le bon plaisir de son métropolitain l'évêque d'Ancyre, et du patriarche de Constantinople) de son évêché d'Anastasiople, tant parce qu'il n'y faisoit pas assez de fruit à son gré, que par l'amour de la retraite, qu'il n'avoit quittée que forcément. Le patriarche Thomas lui demanda d'abord s'il étoit véritable que les croix portées en procession dans plusieurs endroits voisins de Sicéon se fussent agitées d'elles-mêmes. Le saint ayant constaté le fait : Homme de Dieu, reprit le patriarche, vous que le Seigneur n'a pas sans dessein fait spectateur de ce signe de sa droite, expliquez-nous, je vous en conjure, tout ce qu'il présage. Après ces mots, il se jeta aux pieds de l'humble Théodore, qui s'excusoit sur son indignité, et il lui protesta

¹ Vit. Theod. c. 14, apud Boll. t. II.

qu'il ne se relèveroit point qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandoit. Alors le saint lui dit : Je ne voulois point vous affliger, et il vous sera douloureux d'apprendre ce que vous désirez; mais puisque vous le voulez absolument, sachez que cette agitation du signe adorable de notre salut nous pronostique de grands malheurs. Il y aura d'horribles incursions de Barbares, une grande effusion de sang, une vaste destruction, des violences par tout le monde, et plusieurs abandonneront le christianisme. Les églises deviendront désertes : la ruine de la religion et de l'empire, le triomphe de l'homme ennemi approchent. Il vous reste à prier Dieu, comme un bon pasteur, qu'il tempère ses coups par sa miséricorde. Cette prophétie semble concerner les ravages des Perses, qui commencèrent l'année suivante, et plus encore ceux des Musulmans qui suivirent de près.

Le patriarche pria saint Théodore, en fondant en larmes, d'obtenir du Seigneur qu'il le retirât du monde avant ces désastres. Etant tombé malade presque aussitôt, il crut le ciel sensible à ses vœux, et pressa le saint d'en accélérer la consommation. Théodore répondit qu'il prieroit bien plutôt que Dieu le conservât pour le bien de ses ouailles; et le patriarche faisant de vives instances : Puisque vous désirez si vivement d'être délivré, et d'aller à Jésus-Christ, reprit saint Théodore d'un ton prophétique, il vous accorde votre demande. Le patriarche Thomas mourut en effet, avec de grands sentiments de religion, le jour du vendredi saint, 20 mars de cette année 610, et Sergius fut ordonné le lendemain. Il alla porter lui-même à Théodore la nouvelle de son ordination, se jeta à ses pieds, et le pria de lui obtenir du ciel les secours nécessaires à sa jeunesse et à son peu d'expérience. Le saint l'embrassa, et lui dit : Dieu vous a chargé, encore jeune, de ce fardeau, afin que vous soyez plus propre à supporter les malheurs qui nous menacent; mais demandez-lui le don de force, armez-vous du bouclier de la foi, votre pontificat sera long et de grande importance. Sergius siégea en effet pendant vingt-neuf ans.

Saint Théodore logeoit à Constantinople dans le monastère de Saint-Etienne, dit des Romains. Les moines qui ne devoient pas le garder long-temps, voulurent au moins avoir

son portrait, et ils le firent peindre sans qu'il s'en défiât. Ils souhaitoient encore qu'il bénit ce portrait, et le lui présentèrent à cette fin ; il s'aperçut alors de leur petite supercherie, et leur dit en souriant : Vous êtes des voleurs. Mais comme sa vertu n'avoit rien de sauvage ni de repoussant, il ne laissa point de faire la bénédiction désirée. Il fit à Constantinople, comme ailleurs, un grand nombre de miracles, qui sont rapportés par un témoin oculaire. Etant retourné à son monastère de Sicéon sa patrie, il y mourut trois ans après, le 22 d'avril, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. On doit observer dans un temps où l'on ne trouvoit guère qu'en Afrique quelques exemples des exemptions de monastères, que ce saint abbé obtint que ses disciples seroient soumis immédiatement au siège de Constantinople, et déclarés libres de la juridiction de tout autre évêque.

La première ou la seconde année depuis la mort de saint Théodore, mourut le pape Boniface IV, et selon toutes les apparences, le 7 mai 615. C'est ce pontife qui a le premier employé dans ses dates l'ère de l'Incarnation, laquelle toutefois ne devint familière à ses successeurs que long-temps après. Il obtint de Phocas le temple bâti vingt-cinq ans avant Jésus-Christ par Agrippa, gendre de l'empereur Auguste, et dédié à tous les dieux sous le nom de Panthéon. Sans changer le bâtiment, et se contentant de le purifier des souillures de l'idolâtrie, il le consacra en l'honneur de la Vierge mère et de tous les martyrs ; ce qui donna l'origine à la fête de tous les saints, qui fut aussitôt célébrée à Rome, et par la suite dans toute l'Eglise. Ce temple subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame de la Rotonde.

Boniface IV, recommandable par sa piété, avoit fait de sa maison un monastère, et lui avoit donné de grands biens. Les Romains honorent sa mémoire le vingt-cinquième jour de mai. Son successeur *Deusdedit*, compté au nombre des saints par toute l'Eglise, monta sur le trône pontifical le 13 novembre 615. Il se signala par un amour tendre pour le clergé, et par un grand zèle pour l'honneur de l'état clérical, qu'il procura d'une manière solide, en y rétablissant l'ordre ancien.

1. *Act. de Eccl. Olfic. c. 39.*

Cependant les Perses vérifioient, par les derniers excès, les prédictions de saint Théodore Sicéote. Ils avoient rompu la paix dès le temps de Phocas, sous prétexte de venger le sang de l'empereur Maurice. La première année d'Héraclius, ils s'emparèrent d'Edesse et d'Apamée, et poussèrent jusqu'à Antioche¹. Ils prirent Césarée de Cappadoce la seconde année de cet empereur, la quatrième, Damas, et l'an 614, ils passèrent le Jourdain, firent la conquête de Jérusalem et de la Palestine. Ils immolèrent par milliers les clercs, les moines et les vierges. Ils brûlèrent les églises, et même le Saint-Sépulcre. Ils emportèrent tout ce qu'il y avoit de précieux, une quantité innombrable de vases sacrés, les châsses avec leurs reliques, et ce qui mit le comble à la désolation, la relique inestimable de la vraie croix. Ils emmenèrent captif le patriarche Zacharie, avec un peuple immense; et tous ces ravages, tels qu'un débordement aussi rapide qu'imprévu, se consommèrent en peu de jours. Les Juifs cruels achetèrent les prisonniers pour le seul plaisir de les massacrer, et l'on en compta quatre-vingt-dix mille tués de la sorte. Cependant le patrice Nicétas trouva moyen de sauver deux reliques bien précieuses, savoir l'éponge et la lance de la passion, et il les envoya à Constantinople. On y exposa l'éponge à la vue du peuple, dans la grande église, pour la fête de l'Exaltation de la Croix, le 14 de septembre; la sainte lance y arriva le samedi 26 octobre, et fut honorée avec une grande solennité, le mardi et le mercredi suivans par les hommes, le jeudi et le vendredi par les femmes.

Huit jours avant la prise de Jérusalem, la laure de saint Sabas avoit été attaquée par des troupes d'Arabes². Tous les solitaires s'étoient enfuis, excepté seulement quarante-quatre des plus anciens et des plus vertueux. Blanchis dans les exercices de la vie religieuse qu'ils avoient embrassée dès la fleur de leur jeunesse, les uns n'étoient pas sortis de leur sainte retraite depuis cinquante ou soixante ans, les autres n'avoient pas seulement nommé les villes de leur voisinage depuis leur entrée dans le monastère. Plus attachés à leur religieuse de-

¹ Theoph. g. 250 et seq. — ² Tom. 1, Bibl. PP. p. 1022.

même, qu'autrefois les sénateurs des beaux temps de Rome à leur patrie dans une invasion semblable de Barbares, ils ne voulurent point abandonner dans ce péril les lieux que leur consécration leur faisoit regarder comme leur vraie patrie. Les infidèles, après avoir enlevé tout ce qu'ils trouvèrent dans l'Église, prirent ces vénérables vieillards, et les tourmentèrent sans pitié plusieurs jours consécutifs, afin de découvrir les trésors qu'ils imaginoient avoir été cachés; mais voyant que leur constance étoit inébranlable, ils entrèrent en fureur, et les mirent en pièces. Tous reçurent la mort avec action de grâces, sans proférer un mot de plainte, sans changer de posture, sans laisser paroître le moindre signe d'altération sur leur visage. L'Église honore ces quarante-quatre solitaires comme autant de martyrs.

Le torrent de cette funeste irruption s'étant écoulé, les autres solitaires vinrent recueillir les membres épars de leurs frères. Modeste, abbé du monastère de Saint-Théodose, rassembla tous ces corps, les lava en répandant des larmes de piété plus encore que de tristesse, et leur donna une honorable sépulture au chant des hymnes et des cantiques; il exhorta ensuite tous les disciples de saint Sabas à imiter cette stabilité héroïque, et à souffrir tous les genres de persécution, plutôt que d'en enfreindre jamais les règles. Il étoit persuadé que c'étoit là un moyen des plus utiles de prêcher la vertu de la croix aux infidèles, et de la leur rendre au moins respectable. Par son conseil, ces troupes de religieux se réunirent dans la laure, et ne la quittèrent que pour repeupler le monastère abandonné de l'abbé Anastase, à une lieue de Jérusalem. L'abbé Modeste, en l'absence du patriarche Zacharie, prit soin du diocèse de Jérusalem et de tous les monastères du désert.

Il reçut de grands secours du saint patriarche d'Alexandrie, Jean, surnommé à si juste titre l'Aumônier¹. Jean avoit succédé à Théodore Scribon, égorgé par les hérétiques sous le règne foible de Phocas. Il étoit né en Chypre du gouverneur de l'île, et n'avoit mené ni la vie monastique, ni la vie cléricalle: il avoit même été marié²; mais s'étant donné tout en-

¹ Vit. S. Joan. per Leont. ap. Boll. t. 2. — ² Item Vit. per Metaphr.

tier à Dieu, après avoir perdu sa femme et enfants, la réputation de ses vertus et particulièrement de son incomparable charité, fit croire que l'on pouvoit passer pour lui par-dessus les règles ordinaires : les effets prouvèrent qu'on en avoit bien jugé. Sitôt qu'il fut ordonné, il fit venir les économes de l'église, et leur dit : Il est juste, mes frères, de commencer par prendre soin de ce qui intéresse plus capitalement Jésus-Christ. Allez par toute la ville, et rapportez-moi une liste exacte de tous mes seigneurs et mes maîtres. Ils ne comprirent rien à ce discours, et lui demandèrent avec étonnement quels pouvoient être ses maîtres. Ce sont, dit-il, ceux que vous nommez les pauvres. Il s'en trouva plus de sept mille cinq cents, qu'il ordonna de pourvoir chaque jour des choses nécessaires pour la subsistance. Il eut encore soin, dès le lendemain de son ordination, d'empêcher que par toute cette grande ville on n'usât de faux poids ni de fausses mesures. Il rendit là-dessus une ordonnance en son nom, avec confiscation de tous les biens des contrevenants au profit des pauvres; ce qui fait connoître, en passant, l'autorité des évêques d'Alexandrie par rapport au temporel.

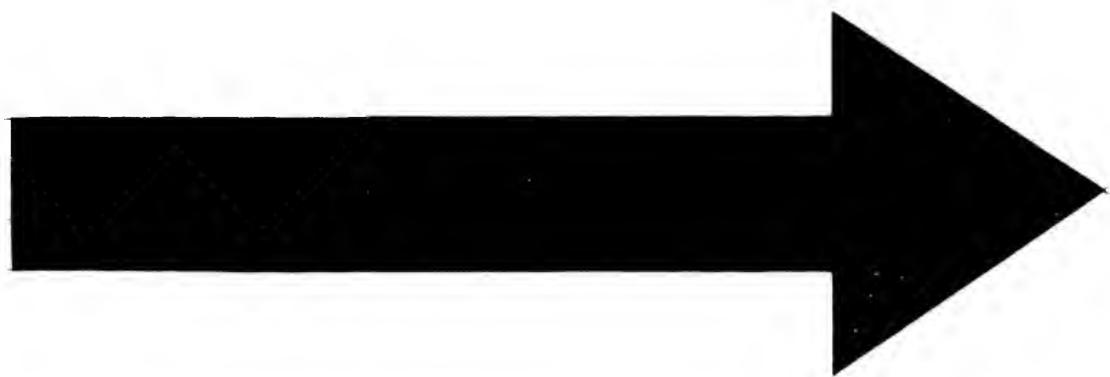
Ayant découvert que les officiers de l'église se laissoient engager par présents à user de partialité dans le rachat des captifs, il les fit venir en sa présence; et sans leur faire de reproches, il augmenta leurs appointements, avec défense de rien recevoir de personne. Ils furent si touchés de cette admirable conduite, que plusieurs ne voulurent pas recevoir cette augmentation de revenus. Il sut encore que la multitude des officiers et secrétaires empêchoit les plaintes de parvenir librement jusqu'à lui : pour remédier à un abus qu'il regardoit comme des plus intolérables, il prit la résolution de donner deux fois la semaine audience publique. Tous les mercredis et les vendredis, il faisoit placer un siège devant la porte de l'église, avec deux bancs pour des gens de bien : là il conversoit familièrement avec eux, écartoit les gens d'affaires, et affectoit de paroître peu occupé, afin que la timide indigence se présentât en toute liberté; mais ce qu'il avoit arrêté, il le faisoit exécuter sur-le-champ par ses officiers, à qui même il défendoit de manger avant une exécution entière. Si nous

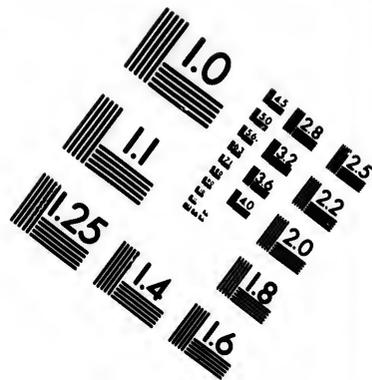
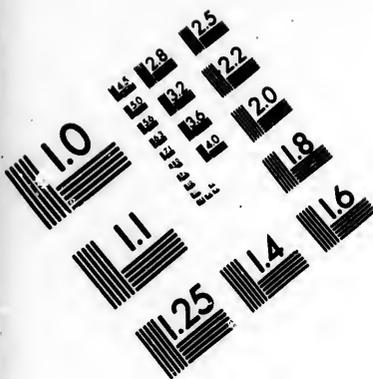
avons , disoit-il , la liberté d'entrer à toute heure dans la maison de Dieu , et si nous osons le prier de ne point différer à nous bénir, de nous prévenir même de ses miséricordes , avec quelle promptitude ne devons-nous pas satisfaire aux demandes de ceux qui ont les mêmes titres que nous auprès de notre maître commun.

Un jour qu'il avoit attendu depuis le matin jusqu'au milieu du jour , sans que personne se fût présenté à son audience , il se retira fort triste , et versa beaucoup de larmes. Le saint moine Sophrone , Syrien de naissance , qui parvint dans la suite au patriarcat de Jérusalem , et qui alors se trouvoit à Alexandrie , lui demanda tout bas la cause de son chagrin. C'est , dit-il , que le chétif Jean n'a pas été digne de rendre aujourd'hui le moindre service à Jésus-Christ , et qu'il n'aura rien à lui offrir pour l'expiation de ses iniquités journalières. Au contraire , repartit Sophrone , vous devez vous réjouir d'avoir si bien pacifié votre peuple , qu'il ne s'y trouve pas une seule personne en mauvaise intelligence avec son prochain , et que toute cette multitude vit ensemble sans différend , comme les saints anges. Le saint patriarche , avec la simplicité d'un enfant , leva les yeux au ciel en béissant Dieu , et changea toute sa crainte en une douce joie.

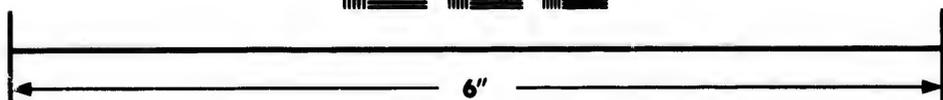
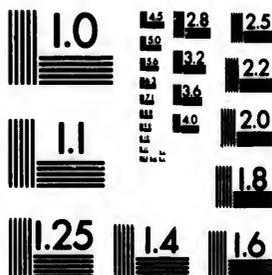
Quand les habitants de Syrie et de Palestine se réfugièrent en Egypte , après l'affreuse incursion des Perses , il les reçut tous , sans s'étonner de leur multitude. Il faisoit panser et traiter gratuitement les blessés et les malades ; il défendoit de les renvoyer des hôpitaux , qu'ils ne le désirassent ; il faisoit donner chaque jour à tous les indigents ce qui leur étoit nécessaire. Il envoya même dans les provinces désolées des hommes pieux et d'une intégrité à toute épreuve , avec beaucoup d'argent , de vivres et d'habits , tant pour assister les malheureux sur les lieux , que pour délivrer les captifs. Il entroit dans tous les détails de la charité la plus délicate et la plus attentive , et s'il faisoit donner une pièce d'argent à chaque homme , il en donnoit deux à chacune des femmes et des filles , pour les tenir plus à couvert des dangers occasionés par l'infirmité de leur sexe.

Quelques personnes s'étant présentées avec de riches vête-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

10
11

ments et des bracelets d'or, les distributeurs des aumônes s'en plaignirent au patriarche : mais il les jugea d'autant plus malheureuses, qu'elles étoient réduites à mendier sous un extérieur plus apparent ; et cette âme d'une bénignité tout angélique, prenant, contre sa coutume, un regard et un ton extrêmement sévère, répondit en ces termes : Si vous voulez être les aumôniers de l'humble Jean, ou plutôt de Jésus-Christ, obéissez avec plus de simplicité au précepte évangélique, de donner à ceux qui vous demandent. Après tout, c'est à celui qui a fait ce commandement qu'appartiennent tous les biens, et il ne veut point de ministres si inquiets dans leur dispensation. Si vous appréhendez que nous ne puissions pas suffire à tant d'indigents, je ne veux nullement participer à votre peu de foi. Pour moi, je crois, sans hésiter, que les trésors du Seigneur et ceux de l'église seroient inépuisables, quand tous les pauvres du monde se rendroient à Alexandrie.

Cette foi fut cependant mise à de rudes épreuves. La multitude des réfugiés consuma toutes les réserves de l'église, et la stérilité affligea les campagnes par l'insuffisance des crues du Nil. Le saint patriarche emprunta d'abord à plusieurs citoyens religieux environ mille livres d'or : elles furent consumées, et la misère ne finit pas. Les plus aisés commençant même à craindre pour eux, il ne trouva plus rien à emprunter. Dans cette inquiétude, la plus cruelle peut-être qu'il eût jamais ressentie, un riche bourgeois, qui désiroit être diacre, lui offrit deux cents boisseaux de blé, et cent quatre-vingt livres d'or, s'il vouloit l'ordonner. Cette ressource me viendroit fort à propos, lui répondit-il ; mais je ne puis recevoir cette offrande impure. Le Seigneur qui a multiplié les pains dans le désert, nourrira toujours mes frères les pauvres, pourvu que nous observions toujours ses commandements. Il lui arriva le même jour deux grands navires de Sicile chargés de blé.

Cependant le Dieu de la miséricorde, qui parut se complaire à fournir dans son serviteur le modèle le plus accompli de cette vertu, le mit à une nouvelle épreuve. Tous les vaisseaux de l'église d'Alexandrie furent battus d'une tempête si violente sur la mer Adriatique, qu'on perdit tout ce que portoient treize des plus grands et des plus richement chargés. Le saint consola

lui-même les gens de l'équipage, avec la résignation et tous les entiments d'un autre Job, et Dieu lui rendit de même, fort peu de temps après, le double de tout ce qu'il avoit perdu. On peut juger des richesses de l'église d'Alexandrie, par cette puissante flotte, ainsi que par la somme de quatre mille quatre livres d'or que le saint évêque avoit trouvée dans le trésor épiscopal à son ordination. Cette considération rendra vraisemblables ses libéralités immenses, et justifiera ce qui paroît dans sa conduite contre les règles ordinaires. Il envoya à l'abbé Modeste mille sacs de froment et autant de légumes, mille caisses de poissons secs, mille tonneaux de vin, avec mille ouvriers d'Égypte, autant de pièces d'or et de livres de fer, pour réparer les églises de la Palestine. Quelquefois il donnoit avec une apparence de prodigalité et de peu de discernement, pour fournir des exemples plus efficaces de désintéressement et de générosité.

Un jour qu'il alloit aux hôpitaux visiter les malades, comme il le faisoit deux ou trois fois chaque semaine, un étranger l'aborda avec un méchant habit, et le supplia d'avoir pitié d'un pauvre captif. Il lui fit donner par son aumônier six pièces d'argent. Le mendiant disparoît, va changer d'habit, et revient par une autre rue demander de nouveau l'aumône. Le saint lui fit alors donner six pièces d'or. L'aumônier, après avoir obéi, dit à l'oreille du saint que c'étoit pour la seconde fois qu'il donnoit au même : mais l'évêque ne fit pas semblant de l'entendre; et le pauvre étant venu pour la troisième fois, l'aumônier tira doucement le prélat pour lui faire observer que c'étoit encore le même pauvre. « Eh bien dit l'homme de Dieu, donnez-lui douze pièces d'or, car c'est peut-être Jésus-Christ qui demande à dessein de m'éprouver. » Dans une autre rencontre n'ayant donné que dix pièces de petite monnoie, celui qui les avoit reçues s'emporta en invectives avec une insolence effrénée. On voulut le châtier comme il le méritoit; mais le patriarche en reprit sévèrement ses officiers, et commanda au contraire qu'on ouvrît le sac qui étoit plein de cette monnoie, afin que le pauvre en prît autant qu'il vouloit.

Libéral jusqu'à la magnificence et à la profusion, il vivoit

personnellement dans une extrême pauvreté. Il n'avoit pour lit qu'une basse et méchante couchette, avec une couverture de laine toute déchirée. Un des principaux de la ville lui en donna une qui avoit coûté trente-six piéces d'argent, et le conjura de s'en servir pour l'amour de lui. Le souvenir de trente-six piéces d'argent employées à son seul usage, tandis qu'elles pouvoient soulager plusieurs nécessiteux, le tourmenta toute la nuit. Il ne cessa de repasser dans son esprit tous les genres de misères auxquels il imaginoit qu'il auroit dû subvenir par ce moyen, et il ne put jamais fermer l'œil. Dès le matin il envoya vendre la couverture pour en donner le prix aux pauvres. Le citoyen qui lui en avoit fait présent la racheta, et la lui fit reporter. Le tendre pasteur la vendit une seconde et une troisième fois, et dit enfin au riche pieux qui la lui faisoit toujours reporter : Nous verrons qui de nous deux se lassera le premier. Jamais il ne put consentir à être mieux traité que le dernier des pauvres.

Le soin des morts, et de faire célébrer des collectes pour eux, c'est-à-dire des messes; l'horreur de l'hérésie et des vices régnants, la modération, la douceur, le pardon des injures, le détachement de la vie, toutes les vertus, il les possédoit au même degré de perfection que l'amour des pauvres : mais nous nous attachons principalement à faire connoître la qualité que la divine miséricorde s'est plue surtout à signifier dans un saint qui fut une des plus vives images du Dieu de charité. Cet esprit de bonté et de sensibilité le dirigeoit jusque dans les répréhensions que son zèle l'obligeoit de faire à son peuple.

Voyant un jour que plusieurs sortoient de l'église après la lecture de l'évangile, il en sortit lui-même, et alla s'asseoir au milieu d'eux; ce qui les ayant étrangement surpris : Mes enfants, leur dit-il, où sont les ouailles, là doit être le pasteur; c'est pour vous que je me rends à l'Église; car pour moi, je pourrois dire la messe à l'évêché. Ce qui nous apprend, outre l'antiquité des messes privées déjà constatée par plusieurs autres faits, que les évêques avoient dès-lors des oratoires ou chapelles domestiques

Saint Jean l'ouvrier aimoit tendrement les solitaires, et se

plaisoit surtout dans leur compagnie. Il ne leur donnoit pas néanmoins une aveugle confiance; il prenoit garde au contraire que sous la régularité et l'austérité des mœurs, on ne cachât l'attachement à son propre sens, et l'on n'épousât des maximes contraires à la simplicité de la foi. Aucun d'eux n'eut plus de part à son intimité, que Jean Mosch et le docte Sophrone, illustres l'un et l'autre par leurs triomphes sur les hérétiques sévériens, à la séduction desquels ils eurent la gloire de soustraire des monastères nombreux et des peuples entiers. Le saint patriarche, malgré toute sa condescendance, étoit si ferme sur cet article, qu'il recommandoit à chacune de ses ouailles de ne communiquer jamais avec ces sectaires, quand elles devroient se priver toute la vie de la communion chrétienne, c'est-à-dire, de l'exercice public de la religion. Il en est, disoit-il, comme d'un mari long-temps éloigné de sa femme, et à qui cependant il n'est pas permis d'en épouser une autre.

Jean Mosch, dont saint Jean l'Aumônier faisoit une grande estime pour sa science et son zèle contre les restes de l'hérésie eutychienne, avoit embrassé la profession monastique dans le célèbre monastère de Saint-Théodose en Palestine¹. Sophrone, natif de Damas, et qui prit aussi le parti de la retraite, étoit lié d'amitié avec Mosch avant même que d'avoir renoncé au siècle². Les courses des Barbares qui désoloient l'Orient, les obligèrent à changer souvent d'habitation, et ils parcoururent l'une après l'autre les laures les plus renommées de Syrie, d'Arabie et d'Egypte. Une irruption de Barbares dans cette dernière province dispersa enfin les solitaires mêmes si renommés de Scété; mais Sophrone et Mosch en trouvèrent encore quelques-uns, qui les ravirent d'admiration par le récit des grandes vertus qu'on avoit coutume d'y pratiquer. Le détachement en particulier et la pauvreté évangélique y étoient tels, qu'un des frères malades ayant eu besoin d'un remède où il falloit du vinaigre, on en chercha, sans en trouver, dans les quatre laures, qui comprenoient environ trois mille cinq cents solitaires. Ils ne furent pas moins édifiés au pays d'Antinoüs en

¹ Prolog. in Prat. Spir. — ² Boll. ad II. Mart.

Thébaïde dans le voisinage d'Alexandrie. En un mot, la vie cénobitique et érémitique se maintenoit dans la ferveur où elle étoit deux siècles auparavant.

De l'Égypte, Jean Mosch passa dans l'île de Chypre, puis dans celle de Samos. Il alla jusqu'à Rome, accompagné de douze disciples, dont le principal étoit Sophrone. Ce fut là que, des miracles et des grands exemples de vertu qu'il avoit recueillis dans ses voyages, il composa l'ouvrage qu'il intitula le *Pré spirituel*, comme tout parsemé de fleurs naturelles, et diversifiées à l'infini. En effet, le style en est simple, varié et facile. Il rapporte naïvement les faits comme il les avoit appris, et laisse au lecteur l'exercice et le plaisir de la réflexion. Comme tout y respire une tendre piété, on en a fait dans ces derniers temps des traductions et des abrégés qui suppriment avec raison une foule de petits traits qui sont trop éloignés de nos mœurs ; mais on auroit dû en supprimer quelques autres pour des causes bien plus importantes, ou du moins les présenter tels qu'ils sont dans l'original, et n'y pas mêler des additions et des réflexions, quelquefois aussi contraires à la simplicité de l'auteur, qu'à son respect constant pour la doctrine et la discipline uniforme de l'Église.

Jean Mosch raconte que près d'Apamée en Syrie, des enfants gardant des troupeaux s'amusèrent à représenter les saints mystères. Un d'entr'eux qui savoit les paroles de l'oblation, fit les fonctions de prêtre, et deux autres celles de diacre. A quoi le traducteur ajoute, de son chef, que ces enfants savoit ces prières, parce que les prêtres, en quelques endroits, prononçoient tout haut les paroles de la consécration. A quelle fin cette altération du texte, ainsi que le reste de l'histoire, rapportée d'une manière à faire entendre aux simples que la seule prononciation des paroles sacrées peut avoir son effet, indépendamment du caractère sacerdotal ? Ces enfants, poursuit-on, ayant mis le pain sur une pierre qui leur servoit d'autel, et le vin dans un vase qui tenoit lieu de calice, ils observèrent toutes les cérémonies de l'Église ; mais avant qu'ils rompissent le pain, il tomba du ciel un feu qui consuma l'autel avec l'oblation. Si l'on a dû retrancher quelques histoires du *Pré spirituel*, c'étoient certainement ces traits minu-

tieux dont la puérilité est le moindre inconvénient ; on y trouve d'ailleurs assez de preuves concluantes de la foi et de la discipline. Ce que raconte Jean Mosch, comme arrivé près d'Egine en Cilicie, prouve évidemment sa croyance touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de nos autels. Il dit qu'en ce lieu un fidèle orthodoxe ayant prié un sévérien de lui envoyer l'eucharistie de sa communion, l'hérétique le fit avec joie, dans la confiance où il étoit de l'avoir gagné à son parti. Le catholique mit cette hostie dans une chaudière bouillante, où elle fondit à l'instant ; il y mit ensuite une hostie de sa communion, qui demeurant entière, refroidit l'eau, sans être seulement mouillée. Il ajoute qu'un nommé Isidore de la même secte des sévériens, furieux que sa femme eût reçu le pain de vie des catholiques, la prit à la gorge, et la força de rendre la sainte hostie, qu'il jeta dans la boue, mais qu'un éclair enleva. Deux jours après, un Ethiopien lui apparut couvert de méchants haillons, et lui dit : Je suis le sacrilège qui frappa le Fils de Dieu sur la joue, et tu viens d'encourir la même condamnation que moi. Isidore se convertit et s'efforça d'expier son crime par les exercices de la vie monastique qu'il professa saintement le reste de ses jours.

Quant à la discipline, Mosch nous apprend que dans l'administration du baptême, les Grecs faisoient dès-lors, comme ils le pratiquent encore aujourd'hui, plusieurs onctions en forme de croix, devant et après l'essence du sacrement, non-seulement, au front, mais aux oreilles, au dos, à la poitrine, aux pieds et aux mains. A ce sujet, il parle d'un saint moine de Palestine, qui étant prêtre, et chargé de baptiser, ne pouvoit se résoudre à faire ces onctions sur les femmes. Peu après la composition du Pré spirituel, Jean Mosch mourut à Rome avec la réputation d'un saint, et il est reconnu comme tel. Il avoit adressé son livre à Sophrone, le plus cher ainsi que le plus distingué de ses disciples, à qui il le laissa en mourant ; ce qui l'a fait citer par plusieurs anciens, sous le nom de saint Sophrone, qui eut vraisemblablement beaucoup de part à la composition de cet ouvrage.

Le saint pape *Deus-Dedit* étoit mort dès le 3 décembre 618. C'est le premier pape dont on ait des bulles scellées en plomb.

La chaire pontificale vaqua plus d'un an, et l'on croit que son successeur immédiat, Boniface V, ne fut ordonné que le 23 décembre de l'année 619. C'est à peu près le temps où saint Jean l'Aumônier mourut, comme il avoit vécu, dans l'exercice de la charité et le dépouillement personnel de toutes choses. Il s'étoit vu obligé à quitter pour un temps Alexandrie, par la crainte des Perses. Son ami le patrice Nicétas, déjà connu par sa piété, l'avoit engagé par des motifs de zèle à passer à Constantinople. Etant arrivé à Rhodes, le saint évêque eut révélation de sa mort prochaine, et dit au patrice : Vous me conduisez vers l'empereur de la terre; mais l'empereur du ciel m'appelle à lui. Après lui avoir raconté sa vision, il le quitta, tourna vers l'île de Chypre, et se retira à la ville d'Amathonte, lieu de sa naissance. Il fit aussitôt son testament, qui est conçu en ces termes¹ : Je vous rends grâce, ô mon Dieu ! de ce que vous m'avez rendu pauvre selon ma prière, et de ce qu'il ne me reste que le tiers d'un sou, quoique à mon ordination j'aie trouvé l'or dans la maison épiscopale par milliers de livres, sans compter les sommes innombrables que j'ai reçues de vos serviteurs; c'est pourquoi j'ordonne que ce peu qui reste soit distribué sans délai de la même manière. Il mourut peu après, et fut enterré entre les corps de deux évêques, qui se retirèrent, de part et d'autre, à la vue des assistants. Ainsi le racontent les historiens de sa vie, ses contemporains évêques et docteurs célèbres, qui lui attribuent beaucoup d'autres miracles. Il avoit occupé dix ans le siège d'Alexandrie, où il eut pour successeur, Georges, patriarche catholique, auteur d'une vie de saint Jean-Chrysostôme; mais depuis ce temps-là on ne connoît plus guère l'histoire de cette église.

Le pape Boniface V écrivit à Edouin, roi de Northumbre, alors le plus puissant des sept souverains qui partageoient l'Angleterre, pour l'exhorter à se faire chrétien. Ce prince avoit épousé Edelburge, sœur d'Ebald ou Ethéobald, roi de Kent, et déjà chrétienne comme la plupart des princes voisins. Il lui avoit promis de lui laisser, et à toute sa suite, le plein exercice de sa religion, et de l'embrasser lui-même, si après

¹ Boll. t. 2, p. 515.

l'avoir mûrement examinée, il la trouvoit la plus sainte et la plus digne de l'Être suprême. Le pape écrivit aussi à la reine pour le même objet, et à ses lettres il joignit des présents comme de la part de saint Pierre, qu'il nomme le protecteur des Anglais. Il y avoit une tunicelle ornée d'or et un manteau pour le roi, pour la reine un miroir d'argent et un peigne d'ivoire garni d'or ; mais Boniface n'eut pas la joie d'apprendre les effets de son zèle, étant mort cette même année 625, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre. Honorius, fils du consul Pétrone, fut mis cinq jours après sur la chaire de saint Pierre, qu'il occupa près de treize ans.

De son temps se remplirent enfin les espérances qu'avoit données le roi Edouin. Ce prince marqua d'abord peu d'ardeur pour la grâce du salut, il laissa néanmoins baptiser, avec différentes autres personnes de rang, la princesse Enslède, qu'il avoit eue de la reine Edelburge, et qui fut la première chrétienne de la nation des Northumbres ; mais ayant manqué d'être assassiné par un scélérat envoyé de la part du roi des Saxons occidentaux, qui tua deux de ses gens, et le blessa lui-même, il se disposa à faire repentir ce prince perfide d'une trame si noire. Cependant il promit de renoncer aux idoles pour adorer Jésus-Christ s'il lui donnoit la victoire, et dès-lors il s'abstint de toute superstition.

Ayant gagné la bataille, et fait périr tous ceux qui avoient juré sa mort, il prit encore du temps pour se faire instruire par l'évêque Paulin, qui du royaume de Kent avoit suivi la princesse Edelburge dans celui de Northumbre, et qui devint le premier évêque d'Yorck¹. Convaincu enfin de la vérité du christianisme, et touché des réflexions que lui fit faire Paulin, en lui révélant une longue suite de périls et d'avantages, où la conduite de la Providence éclatoit de la manière la plus sensible en faveur de ce prince, il se jeta religieusement aux pieds de l'évêque, et ne demanda plus que le temps convenable pour disposer les principaux de la nation à se faire baptiser avec lui¹.

Coifi, dont on avoit le plus à craindre en qualité du premier

¹ Bed. II, Hist. c. 9

des pontifes idolâtres, fut celui qui seconda le plus efficacement les bons desseins du roi. C'étoit un homme plein de droiture, que l'esprit de prévention n'avoit point gâté, et qui sentoit d'autant mieux le foible de sa religion, qu'il l'avoit pratiquée de meilleure foi, sans jamais y découvrir aucun des avantages dont ses premiers instituteurs l'avoient flatté. Il ne l'eut pas comparée à la doctrine sainte et solide qu'on lui annonçoit, que la grâce achevant de dissiper ses préjugés, il courut en plein jour, à la vue de tout le peuple, renverser les simulacres qu'il s'indignoit d'avoir encensés si long-temps. La cour et le peuple furent également touchés de cet exemple. On venoit en foule aux rivières avant qu'on eût pu construire des baptistères pour l'immersion qui étoit encore en usage. Dans la seule terre d'Adrégin où Paulin avoit suivi la cour, il demeura trente jours à catéchiser et à baptiser, sans interruption, depuis le matin jusqu'au soir. Les personnes les plus considérables par la noblesse et la puissance témoignèrent pour le baptême le même empressement que le peuple, entr'autres les enfants du roi, savoir, quatre fils, une fille et un petit-fils.

Tant d'heureux succès parvinrent à la connoissance du pape Honorius peu après qu'il eut succédé à Boniface V le 27 octobre 625. Il écrivit aussitôt à Edouin pour lui en témoigner sa joie, et l'exhorter à la persévérance. Il envoya en même temps le pallium aux métropolitains d'Yorck et de Cantorbéry, avec pouvoir à l'un et à l'autre d'instituer son successeur, sans être obligés de recourir à Rome, à cause de la distance des lieux. Just, successeur immédiat de saint Mellit, étoit mort, et Honoré, élu en sa place, vint trouver saint Paulin d'Yorck, qui le sacra cinquième évêque de Cantorbéry depuis saint Augustin.

Le roi Edouin ne favorisa pas seulement le ministère de ces prélats, mais il engagea Erpwald, roi d'Estangle ou des Anglais orientaux, à revenir avec tout son peuple à la pureté de foi de ses pères, qui avoit été toute désignée depuis quelque temps par un mélange monstrueux de superstitions idolâtriques. Erpwald fut tué peu après sa conversion; mais son frère Sigbert qui s'étoit fait chrétien en Gaule, se mit en possession

du trône au bout de deux ans, et n'eut rien de plus pressé que de convertir entièrement son peuple. Il fut admirablement secondé par l'évêque Félix, né et ordonné en Gaule, qui établit son siège épiscopal à Dumoc, et rendit toute la province solidement chrétienne. Le saint archevêque d'Yorck, de son côté, ne se bornoit point à ses premiers succès; il passa la rivière d'Humbre, évangélisa tout le long de la rive méridionale jusqu'à la mer, et fit bâtir une église à Lincoln, après en avoir converti le gouverneur. Tout réussissoit aux ouvriers évangéliques dans la tranquillité profonde qui régnoit dans toutes ces contrées.

A la faveur du nom et de l'autorité du roi Edouin, la paix et le bon ordre se trouvoient tels, qu'ils passèrent en proverbe. On disoit communément qu'une femme sans autre compagnie que son enfant à la mamelle, pouvoit en toute sûreté traverser l'Angleterre d'une mer à l'autre¹. Près des fontaines qu'on rencontroit sur les grands chemins, le roi avoit fait attacher des coupes de cuivre que personne n'osoit enlever : mais ce digne monarque ne vécut que quarante-sept ans; le 13 d'octobre 633, dix-septième de son règne, il fut tué en combattant contre Cadawallo, roi de Galles, qui s'étoit révolté, et avoit attiré dans son parti Penda, prince anglais de la nation des Merciens. Penda étoit païen comme tout son peuple, et Cadawallo, quoique chrétien de profession, n'écoûtoit que sa férocité naturelle. Il avoit tant de haine contre toutes les nations anglaises, qu'il se proposoit de les exterminer de la Grande-Bretagne, sans nul égard au christianisme qu'elles avoient embrassé. Sa victoire fut la ruine de l'église naissante de Northumbre. Le saint évêque Paulin réduit à s'enfuir avec la reine Edelburge, veuve d'Edouin, se retira dans le pays de Kent. Un diacre nommé Jacques resta à Yorck pour prendre soin des débris de cette église, qu'il préserva d'une ruine entière dans cet affreux désastre. Il y établit la pompe majestueuse des rites et du chant romain quand les temps devinrent meilleurs.

Après la mort d'Edouin, le royaume de Northumbre fut

¹ Bed. II, Hist. c. 16.

d'abord partagé entre deux princes, qui furent encore défaits et tués l'un et l'autre par Cadawallo. Ils étoient retombés dans l'idolâtrie après avoir reçu le baptême. Osouald, digne neveu d'Edouïn, et frère bien différent de l'un de ces princes à qui il succéda, chercha principalement dans sa piété la défense du trône où il étoit parvenu. Il n'avoit qu'une poignée de monde à opposer aux troupes innombrables de Cadawallo¹. Il planta une croix à la tête de son camp, et fit crier de toute part : Prosternons-nous devant le Dieu tout-puissant qui connoît la justice de notre cause, et supplions-le de nous défendre contre notre superbe ennemi. On se relève après cette courte prière, et l'on fond tête baissée sur l'armée du cruel Breton, qui fut mise en déroute, et on le vit tomber parmi les morts. Le champ de bataille fut depuis nommé le champ céleste, et l'on raconte beaucoup de miracles qui s'y opérèrent. Le roi Osouald n'oublia point un bienfait si merveilleux; dans l'ardeur de sa pieuse reconnaissance, il ne se proposa rien de moins que rendre toute sa nation chrétienne.

Le célèbre monastère de Hi, situé dans l'île de même nom en Irlande, et fondé dès le siècle précédent par saint Colomban l'ancien, avoit toujours la même réputation de piété, de science et de zèle. Osouald y ayant été instruit et baptisé, connoissoit par lui-même tout le mérite de ces fervents céno-bites, nommés communément les anciens ou vénérables d'Irlande. Il leur demanda un évêque pour instruire les Anglais de sa domination. On lui envoya d'abord un homme dont l'humeur étoit aussi dure que la manière de vivre. Il n'eut point de succès dans sa mission, et il revint au monastère en se plaignant de l'esprit intraitable des Barbares à qui on l'avoit envoyé. Là-dessus les pères tinrent conseil, et sur le compte que rendit le missionnaire : Mon frère, lui dit un d'eux nommé Aïda, il me semble que vous avez d'abord usé de trop de rigueur envers un peuple si foible, au lieu de commencer, suivant l'avis de l'apôtre, par leur donner le lait d'une instruction douce, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de profiter d'une nourriture plus solide. Tous les assistants tournèrent aussitôt les

¹ Bed. III, Hist. c. 2.

yeux sur Aidan lui-même pour remplir cette mission, à laquelle en effet il convenoit admirablement par son esprit de douceur et de sagesse, qui fait l'assaisonnement le plus engageant de toutes les vertus. On le fit ordonner évêque, et le roi Osouald lui donna pour son siège épiscopal, la péninsule de Lindisfar en Ecosse, dont le flux de la mer faisoit une île deux fois le jour, et que par la suite on nomma l'Île-Saint.

Aidan évangélisa avec une ardeur infatigable, et n'éprouvoit aucune difficulté contre laquelle il ne trouvât des ressources. Il ne savoit qu'imparfaitement la langue anglaise; mais le roi qui avoit appris celle des Hibernois, durant le long-temps qu'il avoit été contraint de se réfugier parmi eux, se faisoit un plaisir de lui servir d'interprète avec plusieurs de ses courtisans et de ses officiers : ce qui fournissoit au peuple un spectacle ravissant, et accrédoit d'une manière merveilleuse le ministère évangélique. De jour en jour il arrivoit d'Irlande de nouveaux ouvriers pour prêcher dans les provinces d'Osouald, où ils étoient parfaitement accueillis. Le roi faisoit construire des églises; il leur assignoit des terres pour la fondation des monastères, car ces missionnaires hibernois professoient pour la plupart, ainsi qu'Aidan, la vie monastique, et recevoient de jeunes Anglais, auxquels ils apprennoient tout à la fois les lettres et la discipline régulière.

Le saint évêque enseignoit encore plus par ses exemples que par ses discours; mais rien ne donnoit plus de poids à ses leçons, que son détachement absolu de tous les biens de ce monde. Sitôt que les princes ou les grands lui faisoient quelques dons, il les distribuoit aux premiers pauvres qu'il rencontroit. Il ne voyageoit ordinairement qu'à pied, jusque dans ses courses les plus pénibles, logeant chez les fidèles religieux qui lui offroient l'hospitalité, sans distinction de riches ni de pauvres. S'il acceptoit la table du roi, (ce qui étoit beaucoup plus rare que ce pieux prince ne le souhaitoit), il se faisoit accompagner d'un ou de deux clercs, et après avoir pris très-peu de nourriture, il se hâtoit de sortir, pour vaquer avec les siens à la prière ou à la lecture; car il ne leur recommandoit rien avec plus d'instance, soit qu'ils fussent clercs ou laïques, que d'employer chaque jour quelque temps à lire les bons

livres. Souvent aussi il recevoit chez lui des personnes de distinction, guidé beaucoup moins par l'affabilité qui lui étoit naturelle, que par la perspective de l'utilité qui en résulteroit pour le saint ministère : mais alors même on ne voyoit en lui qu'une charité noble et sans foiblesse, sans ménagement déplacé, sans que sa douceur angélique l'empêchât de reprendre avec vigueur quand il le falloit.

Avec un si bon guide, le roi Osouald fit des progrès admirables dans les vertus les plus excellentes et les moins analogues au génie grossier de ces barbares dominateurs. Prince le plus puissant de la Grande-Bretagne, commandant aux quatre nations qui habitoient cette île, Bretons, Pictes, Ecossais, Anglais, et qui parloient chacun une langue différente, il étoit d'un abord facile à tout le monde, d'une humanité, d'une popularité, d'une humilité et d'une prévenance qu'il ne pouvoit avoir reçues qu'avec la plénitude de l'esprit du christianisme. Un jour de Pâques, comme il étoit à table avec l'évêque Aidan, et qu'ils étendoient la main pour la bénédiction, l'officier chargé de recevoir les pauvres, vint dire qu'il en étoit arrivé une très-grande multitude, et qu'ils se tenoient tous assis dans les rues en attendant l'aumône. Osouald dont la charité regardoit les délais comme un prix trop cher de ses largesses, ordonna de leur porter un plat d'argent qu'on avoit servi devant lui, et de le mettre en pièces pour leur être distribué. Son zèle et ses bienfaits s'étendoient bien loin hors de ses états. Il se trouva présent au baptême de Cingisil, roi de Westsex ou des Saxons occidentaux, le leva des fonts sacrés, et il en épousa la fille.

Ce fut saint Birin, envoyé par le pape Honorius, qui procura cette conversion, avec celle de ces peuples, et les deux rois s'accordèrent à lui donner la ville de Dorchester pour y établir son évêché, où Meidulfe, pieux et savant solitaire, fonda peu après le fameux monastère de Malmesbury. Ainsi le règne du Christ s'établissoit-il plus solidement de jour en jour sur ces peuples barbares qui avoient envahi les possessions romaines, et jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'Occident.

Ses progrès furent encore plus rapides dans les régions du Midi, Récarède, roi des Espagnes, avoit ramené, dès la fin du

siècle précédent, tous les Goths ses sujets à la pureté de la foi, qu'on a vu son frère Herménigilde sceller si courageusement de son sang. Deux ans après la mort de ce monarque, arrivée à Tolède, sa capitale, l'an 601, il survint dans le gouvernement politique des troubles et des désordres dont la religion se ressentit. La succession de Liuva son fils naturel, à ce qu'on prétend, donna lieu à une révolte dans l'empire électif des Visigoths. Vitéric, l'un des principaux seigneurs de la nation, se saisit de la personne du jeune roi, lui coupa la main droite, puis le fit mourir pour se faire élire en sa place.

Alors Janvier de Malaga, et l'évêque d'une autre église d'Espagne, nommé Etienne, se plainquirent au siège apostolique d'avoir été déposés par violence, et chassés de leurs sièges. Le pape envoya un délégué sur les lieux, avec le pouvoir de juger ces deux affaires. L'instruction du légat au sujet de Janvier, portoit que cet évêque seroit rétabli dans son siège, s'il n'y avoit point de crimes prouvés contrelui, et que celui qui lui avoit été substitué seroit privé de tout ministère ecclésiastique, et livré à Janvier pour être par lui retenu en prison, ou envoyé au souverain pontife. Le capitulaire ou mémoire d'instruction va jusqu'à prévoir le cas où le premier usurpateur du siège de Janvier seroit mort, et auroit un successeur. Celui-ci peut devenir évêque d'une autre église; mais il est pour toujours exclus de celle de Malaga. Quant aux prélats complices de cette usurpation, ils sont condamnés à faire pénitence dans un monastère, avec privation pour six mois de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, qu'on ne leur refusera pas cependant, ajoute-t-on, s'ils viennent en péril de mort.

Ce que Rome prescrit au sujet de l'évêque Etienne, est encore plus remarquable. On y trouve ces règles suivies de procédure¹ : Examiner premièrement si le jugement a été rendu dans les formes; si les témoins sont différents des accusateurs; s'ils ont déposé avec serment en présence de l'accusé; si celui-ci a eu la liberté de se défendre, et si l'on a rédigé le procès par écrit : examiner aussi les personnes des accusateurs et des témoins, leur condition, leur réputation et leur vie; si ce ne

¹ S. Greg. xi, ep. 5a.

sont pas des gens sans aveu ou des ennemis de l'accusé ; s'ils ont parlé par oui-dire, ou de science certaine ; si l'on a prononcé la sentence en présence des parties, et si quelques-uns des chefs d'accusation n'ont pas été prononcés : examiner si ce sont les plus légers ou les plus griefs.

Vitéric, après sept ans de règne, étant mort à son tour, comme le roi Liuva, (c'est-à-dire par un assassinat), Gondemar qui en fut soupçonné, se fit élire en sa place. Il ne laissa pas de marquer pour la foi catholique et pour la justice, un zèle comparable à celui de Récarède : mais il ne vécut que deux ans sur le trône, et il eut pour successeur, dès le mois de février 612, Sisebut, recommandable par toutes sortes de bonnes qualités, par son attachement à la religion et sa piété sincère, par l'amour et le maintien du bon ordre, la vigilance, la valeur, la clémence, l'étude même des lettres et de l'éloquence où il excella. On ne le blâma que d'avoir poussé son zèle trop loin contre les juifs, en publiant une loi qui les contraignoit à se faire baptiser, sous peine de mort.

Un an avant la fin de son règne, en 619, il se tint à Séville un concile compté pour le second de ce diocèse, et qui est très-important pour plusieurs réglemens qu'on y fit, à l'occasion de quelques affaires particulières¹. Théodulphe de Malaga s'étant plaint que durant la guerre et les troubles, trois évêques voisins avoient empiété sur le territoire de son diocèse, il fut ordonné de rendre à chaque église ce qu'elle proueroit avoir possédé avant les hostilités, sans égard à la prescription, puisque la guerre avoit empêché d'agir. Hors ce cas, on déclara que la prescription de trente ans auroit lieu, suivant les décrets des papes et les édits des princes, entre deux évêques qui se disputeroient la possession de quelques églises particulières ; on régla aussi qu'aucun évêque ne pourroit déposer un prêtre ou un diacre, sinon dans un concile ; que le prêtre en présence de l'évêque, et sans son ordre, ne pourroit baptiser, réconcilier les pénitents, consacrer l'eucharistie, bénir le peuple, ni l'instruire ; qu'avec sa permission même, il ne pourroit pas consacrer des églises ou des autels, ni ordonner

¹ Tom. v. Conc. p. 1663.

des prêtres ou des diacres, consacrer des vierges, imposer les mains aux fidèles baptisés ou convertis de l'hérésie, afin de leur donner le Saint-Esprit, faire le saint chrême, ou en marquer le front des baptisés, réconcilier publiquement les pénitents à la messe, donner des lettres formées, ou les témoignages ecclésiastiques. Toutes ces fonctions étoient alors réservées aux évêques, quoique la plupart de celles qui ne tiennent point au caractère, leur puissent être communiquées aujourd'hui. Il est défendu aux évêques d'administrer les biens de l'église, sans avoir un économé pour témoin de leur conduite, lequel, ajoute-t-on, suivant le concile de Chalcedoine, ne doit pas être un laïque : c'est que cette fonction rendoit en quelque sorte vicairé de l'évêque, avec juridiction.

Il se trouva huit évêques à ce concile, tous de la province de Bétique, dont le premier est saint Isidore, archevêque de Séville. Il avoit succédé à son frère saint Léandre, mort peu avant le roi Récarède, auquel il avoit été si utile pour l'extinction de l'arianisme dans la nation des Visigoths. A une insigne piété, Isidore joignoit beaucoup de lumière et d'érudition, avec cet amour des lettres qui le fit regarder par Braulion, évêque de Saragosse, comme suscité du ciel pour préserver l'Espagne d'une entière rusticité. Il favorisoit beaucoup les monastères, ces paisibles asiles, qui, dans ces temps de guerre et de bouleversement, commençoient à faire la portion non-seulement la plus religieuse de l'Église, mais la plus éclairée et la plus polie. Quel que fût leur nombre dans l'étendue de sa métropole, son concile ordonna que les nouveaux seroient maintenus comme les anciens, sans qu'il fût permis aux évêques d'en supprimer aucun, ni de les dépouiller de leurs biens. Ceux des filles devoient être gouvernés par des moines, qui prendroient soin des terres, des bâtimens et de toutes les affaires extérieures des religieuses ; en sorte qu'elles n'eussent à s'occuper que de la perfection de leurs âmes, et de leurs petits ouvrages, entre lesquels on compte les habits de leurs pieux pourvoyeurs : mais on usa de toutes les précautions possibles pour écarter le péril de la familiarité, jusque-là qu'il n'est permis à aucun moine de venir au vestibule des reli-

gieuses, hormis l'abbé qui ne parloit qu'à la supérieure, en peu de mots pour les choses nécessaires, et en présence de deux ou trois sœurs.

Entre les nouveaux monastères de la Bétique, il n'y en avoit point sans doute qui fût plus cher à Isidore que celui d'Honori, pour lequel il écrivit sa règle. Elle peut servir d'éclaircissement à plusieurs autres règles monastiques, particulièrement à celle de saint Benoît. Saint Isidore veut que la clôture du monastère soit exacte, et que la métairie en soit éloignée, que les cellules des frères soient près de l'église, l'infirmerie plus écartée, et le jardin dans l'enclos. Dans la réception des sujets, on n'aura nul égard à la condition; on recevra les esclaves mêmes si leur maître y consent, et les hommes mariés, pourvu que la femme de son côté fasse vœu de continence. Ceux que leurs parents auront donnés au monastère, seront engagés pour toujours. On éprouvera les novices pendant trois mois dans le logement des hôtes, et ils s'engageront par écrit, en renonçant à tous leurs biens. Chaque année, à la Pentecôte, ils renouvelleront la promesse de ne rien garder en propre. On ne chassera point un frère pour quelque faute ou quelque rechute que ce soit, de peur d'exposer son salut à de plus grands périls; mais on lui fera faire pénitence dans le monastère. Ici l'on trouve un long dénombrement des fautes, soit grièves, et dont la peine est remise à la prudence de l'abbé; soit légères, et pour lesquelles on n'ordonne que l'excommunication de trois jours, comme dans la règle de saint Benoît, c'est-à-dire, une sorte d'arrêt hors de la société, et de tous les lieux d'exercice de la communauté.

On prescrit à tous les frères le travail des mains, tel que le soin du jardin, et de ce qui concerne la nourriture; on laisse aux serfs les bâtiments et la culture des terres. Le travail emporte environ six heures par jour, et l'on en réserve trois pour la lecture. L'abbé, qui doit joindre la maturité de l'âge à celle de la vertu, pratiquera le premier tout ce qu'il prescrit aux autres, et leur fera des conférences trois fois la semaine, après l'heure de tierce. Il mangera toujours en communauté,

et aussi pauvrement que les autres, c'est-à-dire, des herbes et des légumes; quelquefois aux meilleures fêtes, des viandes légères, ce qui s'entend de la volaille. On boira un peu de vin; mais il sera libre à chacun de s'en abstenir, ainsi que de la viande. On dînera entre la Pentecôte et l'automne; dans les autres saisons, on se contentera du souper. On jeûnera le carême au pain et à l'eau : on ne portera point de linge, en évitant néanmoins la malpropreté, aussi-bien que la propreté recherchée. Tous coucheront dans la même salle, s'il est possible : au moins dix dans une même chambre, qui demeurera éclairée pendant toute la nuit. Il est encore à remarquer dans la règle de saint Isidore, qu'on doit offrir le sacrifice pour les péchés des morts avant que de les enterrer, et chaque année, le lendemain de la Pentecôte, pour tous les défunts en commun.

Si saint Isidore prit tant de soin de la discipline monastique, il ne marqua pas moins d'empressement à établir le bon ordre dans le clergé, et à donner au service divin toute la perfection et toute la majesté dont des ministres humains soient capables. On lui attribue, du moins comme à l'auteur principal, l'ancienne liturgie d'Espagne appelée messe mozarabique. Quoiqu'elle ne soit plus en usage aujourd'hui que dans une seule chapelle de l'église de Tolède, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître autant d'onction que de dignité. Toute conforme qu'elle est avec la liturgie ordinaire, quant aux parties essentielles du sacrifice, et même quant aux prières principales, elle en diffère considérablement par l'ordre des choses, et par beaucoup d'additions. C'est pourquoi sans doute, en retenant par honneur ce monument respectable au lieu de son origine, on aura cru devoir partout ailleurs se rapprocher davantage de la commune observance dans un point aussi essentiel que le sacrifice.

C'est dans le traité des offices ecclésiastiques que saint Isidore expose l'ordre particulier des oraisons de sa liturgie; il y rapporte aussi toutes les heures et toutes les parties de l'office canonial, qui sont les mêmes qu'aujourd'hui, et dont il

attribue les hymnes à saint Hilaire et à saint Ambroise. En général, on y trouve plusieurs points remarquables par rapport à l'antiquité de la discipline. Par toute l'Eglise, dit-il, on reçoit l'eucharistie à jeûn, et le vin y doit être mêlé d'eau. Par toute l'Eglise encore, on offre le sacrifice pour les morts¹; ce qui ne laisse pas lieu de douter que ce ne soit une tradition apostolique. Ceux qui sont morts à la grâce par le péché, doivent faire pénitence avant de s'approcher du sacrement des autels, et les autres ne pas s'en éloigner long-temps : les gens mariés garderont la continence quelques jours avant la communion. Les fidèles soumis à la pénitence publique laisseront croître leur barbe et leurs cheveux en désordre, se prosterneront sur le cilice, et se couvriront de cendre. On accordera la pénitence à la fin de la vie, quoiqu'on la tienne pour suspecte. Pour les prêtres et les diacres, ils ne feront pénitence que devant Dieu.

On voit aussi dans les offices de saint Isidore le dénombrement des fêtes de l'Eglise, savoir, tous les dimanches de l'année, spécialement ceux des Rameaux, de Pâques, de la Pentecôte; le jeudi, le vendredi et le samedi saints; Noël, l'Epiphanie, l'Ascension, la Dédicace des églises, les fêtes des apôtres et des martyrs, auxquels nous décernons, dit le saint docteur, non un culte de servitude ou de latrie, puisque nous ne leur offrons pas le sacrifice, mais un culte de charité, afin d'obtenir le secours de leurs prières, et pour nous exciter à les imiter. Les jeûnes de l'Eglise étoient celui du carême qui fait la dîme de l'année, ceux de la Pentecôte et du septième mois c'est-à-dire, des quatre-temps d'été et d'automne. On ne parle pas de ceux d'hiver ou de décembre, qui se trouvent néanmoins en usage, au moins en Italie, dès le temps de saint Léon. On marque deux autres jeûnes que nous ne pratiquons plus, l'un dont on ignore la cause, au premier jour de novembre, et l'autre au premier de janvier, afin d'abolir les débauches superstitieuses que les païens pratiquoient en l'honneur de Janus. On voit encore que le jeûne du vendredi étoit alors universel, et que la plupart des fidèles y joignoient celui du samedi : nous les avons réduits à l'abstinence. **Saint Isidore**

¹ Offic. c. 18.

a soin d'observer que les usages des églises sont différents, et que chacun doit se conformer à celle où il vit.

Il nous a laissé un grand nombre d'autres écrits, dont le plus long et le plus fameux, intitulé des Origines ou Etymologies, ne fut achevé que par Braulion de Saragosse, qui le divisa en vingt livres. Il traite de presque tous les arts et toutes les sciences, en commençant par la grammaire; mais il n'en donne guère autre chose que de courtes définitions, et des étymologies qui ne sont pas toujours heureuses. Ici, comme dans tous les ouvrages de saint Isidore, on aperçoit plus d'érudition et de travail, que de goût et d'invention.

Son long épiscopat, d'environ quarante ans, ne fut qu'une suite de travaux apostoliques et de bonnes œuvres. Il mourut, comme il avoit vécu, dans l'exercice de toutes les vertus épiscopales et chrétiennes. Quand il se crut près de sa fin, il redoubla tellement ses aumônes, que pendant six mois son logis ne désemplit pas de pauvres depuis le matin jusqu'au soir. Sentant augmenter son mal, il se transporta à l'Église de Saint-Vincent, suivi d'une troupe immense d'ecclésiastiques, de religieux, de laïques de tout rang, qui se lamentoient à grands cris. A l'Église, il s'arrêta au milieu du chœur devant la balustrade de l'autel, d'où il fit écarter les femmes. On mit sur lui la cendre et le cilice; puis étendant les bras vers le ciel il se renouvela dans la douleur de ses péchés, et reçut le corps et le sang de Notre-Seigneur; après quoi il se recommanda aux prières de tous les assistants, leur demanda humblement pardon, déchargea ses débiteurs, fit distribuer aux pauvres ce qui lui restoit d'argent, et avec une tendresse paternelle, il recommanda la charité réciproque à tous ses enfants; étant ensuite retourné à la maison épiscopale, il mourut en paix au bout de quatre jours, le 4 avril 636.

Les rares vertus de saint Hellade n'illustrèrent pas moins le siège de Tolède, où il fut élevé malgré lui, dans sa vieillesse, sous le règne de Sisebut, et qu'il occupa néanmoins dix-huit ans¹. Il avoit tenu un rang des plus distingués à la cour et dans le ministère; mais dès-lors il pratiquoit, autant qu'il lui

¹ Hldef. vit. illustr. c. 7.

étoit possible, les observances de la vie religieuse. Il y avoit un célèbre monastère, nommé Agali, près de Tolède, capitale de l'empire des Goths. Toutes les fois qu'Hellade pouvoit se dérober au faste et aux embarras du siècle, il alloit sans suite se mêler aux troupes ferventes des religieux, et prendre part à quelqu'un de leurs exercices. Il ne dédaignoit rien de ce qu'il y avoit de plus vil et de plus méprisable aux yeux de la vanité et de la fausse délicatesse des mondains, et il s'abaissoit jusqu'à porter des bottes de paille au four des frères. Enfin il trouva moyen de se retirer tout-à-fait dans cette sainte communauté dont il devint abbé, et d'où on le porta sur le siège métropolitain de la ville royale. Cette grande place ne servit qu'à donner plus de poids à ses exemples. Jamais il ne voulut écrire, quoiqu'il eût de rares talents; il aima beaucoup mieux instruire par les œuvres que par les discours.

La cour des rois francs avoit alors les mêmes spectacles d'édification, et la Providence parut proportionner particulièrement les secours de la vertu aux désordres fomentés depuis si long-temps, par les intrigues et les différentes passions des reines Frédégonde et Brunehaut. Clotaire, fils de la première, venoit de réunir sous son obéissance toute la monarchie française, après avoir signalé contre la seconde la haine mortelle dont il avoit hérité de sa mère. Malgré de si fâcheux pronostics, il montra beaucoup de bonté pour ses sujets, un amour sincère de la religion et des personnes qui l'honoroient par leurs vertus; ce qui en fit paroître un grand nombre à sa cour, et dans les places les plus distinguées. Arnoux, le premier des seigneurs attachés au roi Théodebert, politique aussi habile que vaillant guerrier, et par un mérite bien plus rare alors, homme versé dans l'étude des lettres, passa au service de Clotaire dès la première année que ce prince régna seul¹. Il y fut suivi par son ami Romaric, autre seigneur de la même cour du roi Théodebert. La piété faisoit le lien principal de leur amitié, qui leur servit réciproquement d'aiguillon dans l'exercice de la charité, de l'oraison, en des austérités comparables à celles des plus parfaits reli-

¹ Act. SS. Bened. t. 2, p. 150.

gieux, si bien qu'ils résolurent l'un et l'autre, d'un commun accord, de quitter les grandeurs du siècle pour se retirer au monastère de Lérins; mais le Seigneur avoit d'autres desseins sur eux.

A peine le mérite d'Arnoux fut-il employé par Clotaire, que le siège épiscopal de Metz étant venu à vaquer, le peuple le demanda tout d'une voix pour son pasteur, quoiqu'il ne fût que simple laïque, et se trouvât même engagé dans les liens du mariage. La voix du peuple fut prise pour celle de Dieu. Il accepta une dignité qui ne pouvoit que l'abaisser aux yeux du monde; et son épouse, à qui différens auteurs donnent le titre de sainte, se retira à Trèves, où elle prit le voile de religieuse. Il en avoit deux fils, Angésise qui fut la tige de la seconde race de nos rois, et saint Cloud qui devint par la suite évêque de Metz, aussi-bien que son père. Arnoux cependant étoit trop nécessaire à la cour, où il tenoit le premier rang, pour que le monarque lui permit de s'en retirer. Il y vécut encore quelque temps pour le bien indispensable de l'état, mais en véritable évêque, redoublant ses aumônes et ses austérités, prolongeant souvent son jeûne jusqu'au deuxième et au troisième jour, ne mangeant que du pain d'orge, ne buvant que de l'eau, et portant continuellement le cilice sous sa tunique. Tant de vertus, souvent confirmées par des miracles, ne le rassuroient pas encore contre les dangers du monde. Toujours il aspira à la retraite, et long-temps il sollicita cette faveur, sans pouvoir l'obtenir.

Toutefois son saint ami Romaric avoit déjà rompu ses liens, et embrassé la vie monastique à Luxeu, après avoir partagé ses grands biens entre le monastère et les pauvres, à l'exception d'une terre située dans les montagnes sauvages des Vosges, où ses supérieurs le jugèrent bientôt en état de donner des leçons de la vie parfaite aux personnes de l'un et de l'autre sexe¹. Il y bâtit en effet deux monastères, un de filles plus considérable, dont sainte Maflée fut la première abbesse, et

¹ Act SS. Bened. t. 2, p. 417.

un autre pour les hommes, auxquels il préposa saint Amé, qui avoit été, après Dieu, le premier auteur de sa retraite. Ces deux saints se chargèrent en commun de la direction des religieuses. Comme ce monastère devint en peu de temps fort nombreux, le saint fondateur y établit la psalmodie perpétuelle, et partagea la communauté en sept chœurs de douze religieuses chacun, afin de se succéder pour chanter les louanges divines sans interruption. Tels furent les commencemens de l'illustre abbaye de Remiremont, dont le monastère d'hommes étoit occupé en dernier lieu par les bénédictins de la congrégation de saint Vannes. Ils avoient traversé près de douze siècles, lorsqu'ils ont été détruits l'un et l'autre par une secte ennemie de l'ordre et surtout de la piété.

Quand Romaric eut appris qu'il étoit libre à l'évêque Arnoux de venir partager les douceurs de sa solitude, il s'avança jusqu'à Metz pour lui en témoigner sa joie. Arnoux régla bien vite ses affaires de famille, fit élire pour son successeur un autre saint nommé Goéric, puis quitta avec une admirable fermeté ses proches, son évêché et la cour, sans rien emporter que l'estime et les regrets publics, et surtout ceux des pauvres. Il s'établit, avec quelques solitaires qu'il s'associa, sur une montagne voisine de Remiremont, où il vécut encore plusieurs années, plus content et plus véritablement heureux qu'il ne l'avoit jamais été au faite des grandeurs.

On comptoit à la cour de Clotaire un grand nombre d'autres excellents et saints personnages. Tels furent Pepin de Landen, qui devint maire du palais, et qui, malgré les écueils d'une position si critique, a mérité d'être mis au nombre des saints, aussi-bien que sa femme Ittberge, et ses deux filles Bègue et Gertrude; saint Didier, trésorier du roi, puis évêque de Cahors, et ses frères Rustique et Siagrius; saint Ouen, saint Eloi, saint Faron, qui fit recueillir à l'Eglise de Meaux les fruits abondants de la bénédiction qu'il avoit reçue dans son enfance, de la main de saint Colomban. Saint Chagnoald son frère, devint évêque de Laon. Sa sœur, sainte Fare, consacrée à Dieu par le même saint, fonda un monastère dont elle fut la première abbesse, et qui subsiste jusqu'à nos jours sous le nom de Faremoutier. On conserve un testament de

sainte Fare, qui donna la plupart de ses biens à son monastère, le reste à ses frères et à sa sœur, ce que nous observons, comme une preuve que partout la profession religieuse ne rendoit pas inhabile à tester ni à hériter.

On vit paroître à la cour de Clotaire une autre sainte abbesse, mais dans un état bien éloigné d'abord de la haute considération dont y jouissoient tant de serviteurs de Dieu. Marcia Rusticula, issue de parents illustres et romains, c'est-à-dire, anciens sujets de l'empire, et différents des conquérants barbares qui l'avoient envahi, fut accusée d'avoir caché dans son monastère d'Arles un fils du malheureux roi Thierrî. Par une exception également honorable à sa vertu et à ses talents, elle s'y trouvoit depuis l'âge de dix-huit ans à la tête de trois cents religieuses, tandis que les réglemens de saint Grégoire exigeoient qu'une religieuse eût soixante ans pour devenir abbesse. Mais les soupçons en matière d'état l'emportent sur tous les autres préjugés les plus raisonnables. On tira violemment Rusticula de son cloître, et on l'envoya, sous bonne garde, au monarque. Le ciel ne vouloit qu'édifier la cour par le spectacle d'une sainteté qui ne laissoit aucun lieu à la méprise. Les vertus de la sainte abbesse, confirmées par plusieurs miracles, lui attirèrent les hommages des politiques les moins crédules. On ne lui demanda plus d'autre garant de son innocence, que sa propre parole : après quoi l'on s'efforça de la dédommager d'une humiliation passagère, par le cortège honorable qui fut chargé de la reconduire, comme en triomphe, jusqu'à son monastère.

L'épiscopat étoit encore plus illustré dans la France par l'éminente sainteté d'une multitude de prélats. Saint Loup de Sens, neveu de saint Aunaire d'Auxerre, et successeur de saint Artème, avoit encouru aussi injustement que Rusticula, la disgrâce du roi Clotaire, qui ne lui pardonnoit pas son ancienne fidélité au jeune Sigebert, fils de Thierrî. Il fut exile sous des prétextes qui n'avoient de fondement que dans cette basse et sourde vengeance; mais le roi, détrompé par saint Vinebaud, abbé de Saint-Loup de Troyes, rappela l'exilé, le

† Sur. ad 1 Sept.

voulut voir à son tour, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon, s'estima heureux de manger avec lui, et le renvoya à son église comblé d'honneurs et de présents. Saint Domnole à Vienne, saint Austrégisile à Bourges, saint Lézin à Angers, dont il avoit été duc, courtisan poli, juge intègre, vaillant capitaine, parent du roi Clotaire, et le plus humble des simples fidèles; d'une piété qui dans l'épiscopat ne lui laissa passer aucun jour sans célébrer les saints mystères, dur à lui-même, jusqu'à ne prendre qu'un morceau de pain et un verre d'eau après un jeûne prolongé deux et trois jours; et envers les autres, d'une douceur qui l'engagea toujours à se déclarer dans les conciles pour le parti de la clémence, et à ne vouloir jamais assister à la déposition d'un évêque; saint Bertram au Mans, où il fonda trois monastères, deux hôpitaux, et n'usa que pour sa sanctification de l'avantage si dangereux qu'on lui attribue, d'avoir été le plus riche prélat de son temps : tous ces grands évêques, avec une infinité d'autres que les bornes de notre plan ne nous permettent pas de faire connoître, se montrèrent divinement suscités pour soumettre les vainqueurs des Romains au joug de Jésus-Christ.

Mais nous ne pouvons nous dispenser de rapporter au moins en partie le testament qui nous reste de saint Bertram; monument regardé comme un des plus authentiques, et des plus propres à retracer dans ce genre quelques usages respectables de l'antiquité. C'est ainsi qu'il commence : Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et du Saint-Esprit, moi Bertram, quoiqu'indigne pécheur, évêque de la sainte eglise du Mans, étant sain de corps et d'esprit, mais prévoyant les accidents de la vie humaine, j'ai fait mon testament, et l'ai dicté à mon fils le notaire Ebbon, voulant que si, pour le défaut de quelque formalité juridique, il n'est pas reçu de droit comme testament, il soit du moins exécuté comme codicille *ab intestat*. C'est pourquoi, après ma mort, vous sainte eglise du Mans, c'est-à-dire, la cathédrale, et vous sainte eglise des saints Pierre et Paul que j'ai bâtie, soyez mes héritières. Suit le détail des legs : on observe que ceux qui concernent les parents du saint évêque sont pris sur son patrimoine, et qu'il avoit obtenu des lettres signées du roi qui lui permettoit de

disposer de ses biens. A la fin, après avoir fait des imprécations contre ceux qui donneroient atteinte à son testament, il le pré-munit en cette sorte contre les contestations : S'il se trouve quelques ratures, ou quelques additions dans cet acte, c'est moi qui les y ai faites, et j'ai eu soin qu'il fût signé, comme la loi l'ordonne, par sept personnes d'honneur, qui y ont apposé leur sceau. Aussitôt qu'il aura été ouvert, je prie l'archidiacre de le faire insérer dans les actes publics.

La plupart de ces dignes prélats assistèrent au concile qui se tint l'an 614 à Paris, où il se trouva soixante et dix-neuf évêques de toutes les provinces de l'empire français, nouvellement réunies sous la puissance de Clotaire¹; concile national par conséquent, et le plus nombreux que nous ayons encore vu dans les Gaules. Dans les canons que nous en avons au nombre de quinze, et qui n'étoient pas les seuls, comme il paroît par l'ordonnance que fit le roi pour l'exécution de quelques dispositions ultérieures, il s'agit principalement de l'élection aux évêchés, où l'on voit que la puissance politique s'attribuoit déjà beaucoup de prépondérance. Ce concile, dès les premiers canons, tend à la modérer : on y statue qu'à la place d'un prélat défunt, on ordonnera gratuitement celui qui aura été choisi par le métropolitain et ses comprovinciaux, le clergé et le peuple de la ville; que nul clerc ne se retirera vers le prince ou autre personne puissante, au mépris de son évêque; qu'aucun évêque même n'élira son successeur, et que personne ne doit lui être subrogé de son vivant, si ce n'est dans le cas où il ne pourroit plus gouverner son diocèse, étant, par exemple, déposé canoniquement, ou atteint d'une maladie incurable. Le quatrième canon défend à tout juge de punir ou condamner un clerc sans le consentement de son évêque. Le dixième ordonne que toutes les donations faites à l'église par les évêques et les clercs auront leur effet, quoique les formalités des lois n'y soient pas exactement observées.

Il est un autre règlement assez mal expliqué jusqu'ici par rapport aux juifs qui s'étoient réfugiés en très-grand nombre d'Espagne en France, depuis que le roi Sisebut avoit contraint

¹ Tom. v, Conc. p. 1649.

tous ceux de ses états à professer le christianisme. Il semble d'abord que le concile fasse la même contrainte à la conscience de plusieurs d'entr'eux; mais en examinant ce décret avec attention, on voit qu'il se réduit à empêcher les juifs d'exercer aucune charge ou fonction publique sur les chrétiens, à moins qu'ils ne se fassent baptiser avec toute leur famille; bien entendu sans doute, qu'ils apporteront au baptême les dispositions convenables.

Quoique ce concile de Paris tendit à corriger les recours trop fréquents à la puissance séculière, et à donner plus de liberté à l'exercice de la juridiction ecclésiastique, le roi Clotaire ne laissa pas de rendre un édit pour l'exécution des décrets, mais avec quelques modifications. Quant à l'élection des prélats, il porte que le sujet élu par les évêques, par les clercs et par le peuple, sera ordonné de l'aveu du prince, c'est-à-dire, qu'il en sera agréé avant son ordination, et que s'il est tiré du palais, ou présenté par le prince, il ne sera pas nécessairement ordonné par cette seule considération, mais pour son mérite dûment avéré et reconnu. Clotaire eut même l'attention de n'apposer ces réserves que d'un commun accord entre les deux puissances, puisque l'édit énonce formellement qu'il a été fait dans le concile par le conseil des évêques et des grands. Les conciles commencent en effet à se former des ministres de l'une et de l'autre juridiction, et l'on y mêloit les affaires temporelles avec les ecclésiastiques, comme on le voit par plusieurs articles de ce même édit.

Le roi Clotaire s'étudioit à rétablir le bon ordre dans tous ses états, mais surtout à relever les saintes institutions dont les rois ses prédécesseurs et ses rivaux avoient persécuté les auteurs. Il honora d'une bienveillance toute particulière le monastère de Luxeux, l'enrichit de grands revenus, et ne mit d'autres bornes à ses bienfaits, que la modération de saint Eustase, successeur de saint Colomban. Par la rare sagesse de ce second abbé, et par les effets de la protection royale, tous les dommages du dehors furent bientôt réparés: mais le mal qui provient du dedans a des suites beaucoup plus funestes.

Dans le grand nombre des fervents disciples qui faisoient honneur au saint abbé de Luxeux, il y en avoit un nommé

Agrestin dont les commencements présageoient une issue bien différente de ce qui arriva¹. Il avoit été secrétaire du roi Thierry, et avoit quitté cette place de faveur avec de grands biens, pour pratiquer l'abnégation et toute la perfection régulière, sous la conduite de saint Eustase : mais c'étoit un de ces génies inquiets et sans consistance, qui prennent les saillies du tempérament pour les fruits de la vertu, et qui ne savent pas même suppléer à leur légèreté par l'obéissance. Son abbé travailloit avec succès à la conversion des païens qui restoient encore au voisinage du monastère dans les terres des Séquanois, que nous appelons Franche-Comté, et il portoit souvent l'évangile au loin dans la Norique ou Bavière. Agrestin, à peine profès, se jugea capable de ces fonctions sublimes, et sollicita la permission de s'y livrer auprès du sage et trop indulgent Eustase, qui d'abord le reprit de sa précipitation téméraire, et qui enfin céda à ses importunités. Le ciel ne bénit pas une mission si peu évangélique : le jeune missionnaire, loin de faire aucun fruit dans les contrées qu'il parcourut, s'engagea dans le schisme des trois chapitres, qui s'étoit étendu d'Istrie en Bavière ; il revint tout schismatique à Luxeu, et tenta follement de séduire saint Eustase lui-même, qui se vit réduit à chasser ce zéléateur dyscole et incorrigible.

Le dépit qu'en conçut Agrestin se tourna contre la règle même de Luxeu, qu'il s'efforça de décréter par mille imputations aussi fausses qu'injurieuses ; mais comme il tenoit à plusieurs personnes en place, notamment à l'évêque de Genève, nommé Abellen, il trouva moyen de mettre dans ses intérêts jusqu'au roi Clotaire. Il se tint en conséquence, en 624, un concile à Mâcon, où toutefois le roi ne se proposoit que de persuader Agrestin, et de mettre en plus grande recommandation l'institut de saint Colomban, pour lequel ce prince étoit plein de respect. Le moine brouillon n'opposa que des frivolités, que saint Eustase dissipa sans peine. La principale objection se tiroit de quelques usages particuliers aux moines hibernois, tels que la forme de leur tonsure, qui formoit un croissant de cheveux ouvert sur le devant de la tête.

¹ Vit. S. Eustas. n. 6, in Act. Heng. L.

A ce reproche, qui ne partoît que d'une âme fausse, et ne pouvoit faire illusion à celui même qui le formoit : «Malheureux! s'écria Eustase d'un ton de prophète, puisque tu censures, contre ta conscience, la conduite d'un saint, c'est au jugement de Dieu que je te cite pour plaider cette année même ta cause avec lui.» Toute l'assemblée trembla. Agrestin fut effrayé lui-même, et donna des signes de conversion, mais il ne marchoit pas avec droiture devant le Seigneur. Il recommença bientôt à troubler tous les monastères, et il trompa pour un temps saint Amé, aussi-bien que saint Romaric. Sainte Fare, qu'il alla trouver pour la surprendre à son tour, le repoussa avec une vigueur et une habileté qu'on avoit moins lieu d'attendre de son sexe, et le renvoya tout confus à Remiremont. Bientôt la vengeance divine y éclata sur ceux qui favorisoient le parti du rebelle : deux furent déchirés par des loups enragés, qui entrèrent de nuit dans le monastère; un troisième se pendit; la foudre tombant sur la maison, en écrasa vingt autres. Il en mourut encore davantage de frayeur, le tout au nombre de cinquante personnes. Enfin le perturbateur licencieux, qui ajoutoit l'impudicité à ses autres crimes, abusant de la femme de son valet, fut massacré d'un coup de hache, par ce mari furieux, un mois avant la fin de l'année où saint Eustase l'avoit cité au jugement de Dieu. Son saint abbé le suivit de près.

On élut pour lui succéder saint Valdebert, son disciple, qui gouverna le monastère de Luxeu, avec une grande édification pendant quarante ans. Il sortit des écoles de saint Colomban plusieurs autres saints abbés, et même des fondateurs de monastères nouveaux et d'illustres évêques. Saint Valéri, natif d'Auvergne, obtint du roi Clotaire la terre de Leucone au territoire d'Amiens, où il commença un petit monastère dans lequel il mourut. On observe qu'il disoit deux offices, le gallican, et celui de saint Colomban.

Quelque temps après sa mort on persécuta ses disciples, qui se virent contraints d'abandonner cette fondation. Saint Blimond, l'un d'entr'eux, se retira jusqu'à Bobio, sous saint Attale; d'où par la suite il revint en France, se rétablit à Leucone par la protection de Clotaire, et abolit les restes du paganisme, qu'on présume avoir occasioné la persécution. Il

rétablit enfin le monastère, qui a subsisté jusqu'à nous sous le nom de Saint-Valéri. Les évêques tirés de Luxeu, dans ces premiers temps, sont saint Chagnoald de Laon, saint Achair de Noyon et de Tournai, saint Omer de Térouane et de Boulogne, saint Ragnacaire d'Augt et de Bâle, saint Donat de Besançon, fils du duc de la Bourgogne transjurane, et tenu sur les fonts de baptême par saint Colomban, aux prières de qui le ciel l'avoit accordé. Il fonda dans sa ville épiscopale le monastère de Saint-Paul, sous les règles de saint Benoît et de saint Colomban. Sa mère Flavie y en fonda un de filles, pour lesquelles ce saint évêque composa une règle tirée de celle de Césaire, ainsi que des institutions de saint Colomban et de saint Benoît.

Le concile de Reims, tenu l'an 625, nous fait connoître un grand nombre d'autres saints prélats¹; savoir, saint Sandoux ou Sindulphe de Vienne, saint Sulpice de Bourges, nommé le Pieux, et distingué de saint Sulpice le Sévère, aussi archevêque de Bourges; et enfin saint Cunibert de Cologne, pour nous borner aux plus célèbres. Le roi Clotaire avoit demandé Sulpice, avant qu'il fût élevé à l'épiscopat, pour faire la fonction d'abbé dans ses armées; ce qui nous peint les mœurs du temps, et la façon de penser des grands mêmes, par rapport aux moines que les rois menotent à leur suite pour faire l'office divin. Ce concile de Reims enjoit principalement d'observer les canons de celui de Paris, célébré environ dix ans auparavant, et nommé de nouveau général, c'est-à-dire, national; il défend aussi de tirer des églises ceux qui s'y seront réfugiés, à moins qu'on ne leur promette, avec serment, de les garantir de la mort, de la mutilation et des tortures: mais aussi le réfugié ne sera délivré qu'en promettant d'accomplir la pénitence canonique marquée pour son crime. S'il est coupable d'homicide volontaire, il demeurera excommunié toute sa vie; et même en faisant pénitence, il ne recevra le viatique qu'à la mort. On enjoit encore de ne point ordonner d'évêque, qui ne soit natif du lieu pour lequel il est ordonné: règle déjà si bien en vigueur, que saint Gal, quelques années

¹ Vit. S. Eustas. n. 5. — ² Tom. V, Conc. p. 1633.

auparavant, ne trouva point de meilleure raison que sa qualité d'étranger pour refuser l'évêché de Constance.

Vers le même temps, saint Riquier fonda le célèbre monastère de Centule, qui portoit le nom de son fondateur¹. Il étoit né en cet endroit du Ponthieu, d'une famille considérable par sa noblesse et son opulence; il dut sa vocation à deux saints prêtres d'Hibernie, nommés Caidoc et Fricor, qu'il reçut chez lui comme ils arrivoient en France. Sa manière de vivre fut si austère, que regardant le pain d'orge comme une nourriture trop délicate, il le parsemoit de cendre, et ne mangeoit que deux fois la semaine. Il fut ordonné prêtre, exerça la vie apostolique nonobstant ses austérités, et porta son zèle avec succès jusque dans la Grande-Bretagne.

Tandis que la religion prenoit cet éclat parmi les Barbares de l'Occident, les Perses lui causoient en Orient les plus mortelles alarmes². Après avoir emporté de force les villes d'Apamée, d'Edesse, de Césarée, de Jérusalem, de Damas, ils s'avancèrent sous la conduite de leur général Saën, jusqu'à Chalcédoine, séparée seulement par un bras de mer étroit, du continent d'Europe et de Constantinople, d'où l'on découvroit toute leur armée. L'empereur Héraclius alla lui-même le trouver, et l'engagea, à force de flatteries et de largesses, à se retirer. Il crut pouvoir réussir auprès du roi par des moyens de même nature, et lui envoya des ambassadeurs : mais l'orgueil de Cosroès croissant autant que la majesté romaine s'abaissoit, il leur répondit qu'il ne suspendroit point les effets de son indignation, que les Romains n'adorassent le soleil à la place du crucifix. La religion releva le courage de l'empereur. C'étoit l'année 622, au temps de Pâques : il commença par la célébrer avec une piété attendrissante, et dès le lendemain il partit pour la frontière de Perse.

Etant arrivé à son armée, il en rassembla toutes les légions : puis tenant entre ses mains une image de Jésus-Christ que les soldats regardoient comme leur plus sûre défense, et qui passoit pour n'avoir pas été peinte de main d'homme, il leur jura solennellement de combattre avec eux jusqu'à la mort, et de

¹ Tom. 2, Boll. p. -- ² Theoph. an. 6, etc. Chron. Pasch. p. 886.

leur demeurer inséparablement uni, comme un tendre père à ses dignes enfants. « Vous voyez, ajouta-t-il, comme nos ennemis superbes se montrent encore plus ennemis de Dieu. Peu contents de faire des déserts de nos plus belles provinces, et de nos meilleures villes des amas effroyables de ruines, ils ne cessent de porter le feu dans les sanctuaires, d'ensanglanter les autels destinés au sacrifice de la victime non sanglante, de profaner les lieux les plus saints par des impudicités monstrueuses. Soldats du Dieu trois fois saint, et seul tout-puissant, ne voyons dans nous que la noblesse de notre vocation, et méprisons des périls qu'il détournera ou fera tourner à notre avantage. » Les effets témoignèrent la vive impression que ce discours avoit faite sur le cœur des troupes. Dès cette première campagne, les Romains reprirent leur ascendant, et les Perses furent battus en Arménie.

Les trois campagnes suivantes ne furent qu'une suite de triomphes. Héraclius pénétra dans le cœur de la Perse; il prit la ville de Gasac, aujourd'hui Tauris, réputée sainte parmi les infidèles, et où ils avoient leur fameux temple du feu : mais l'impie Cosroès s'y étoit érigé en divinité principale. On voyoit dans le palais sa statue assisesous un dôme qui représentoit le ciel, et tout à l'entour, le soleil, la lune et les étoiles, avec des groupes d'anges ou génies, qui lui présentoient des sceptres pour lui faire hommage. Des machines habilement pratiquées y faisoient tomber la pluie et gronder la foudre. L'empereur dévoua aux flammes tous ces monuments d'idolâtrie, ou plutôt d'athéisme; ensuite il purifia son armée pendant trois jours, et ouvrit au hasard le livre des Evangiles, pour consulter le ciel sur la marche qu'il avoit à tenir; d'où nous apprenons que la superstition du sort des saints étoit pratiquée par plusieurs chrétiens de l'Orient, aussi-bien que de l'Occident. Il eut bientôt occasion de reconnoître combien la tyrannie de Cosroès étoit odieuse à ses propres sujets. Héraclius ayant délivré cinquante mille captifs persans qu'il emmenoit avec lui, et leur fournissant tous les secours nécessaires avec une charité bien nouvelle pour ce peuple idolâtre, mille cris de joie et de bénédiction s'élevèrent de toute part en l'honneur du prince chrétien. Ils demandoient, avec larmes,

qu'il fût le libérateur de la Perse, et fit périr Cosroès qu'ils nommoient l'ennemi du genre humain.

Cette catastrophe n'étoit pas éloignée; mais elle devoit arriver d'une manière encore plus funeste qu'ils ne la concevoient. Avant de perdre la vie, le despote superbe eut à dévorer toutes les humiliations auxquelles il étoit le plus sensible¹. Dans une bataille qui dura onze heures, et ne coûta la vie qu'à soixante Romains, les Perses furent mis en déroute, et totalement défaits. Leur meilleur général, nommé Sarbazara, traita ouvertement avec les Romains qui n'avoient que des vœux pacifiques, et se déclara sans ménagement contre son souverain. Alors Cosroès étant tombé malade, voulut faire couronner son fils Médarsès, né de la plus chérie de ses femmes. Siroès son aîné se révolta, réussit à s'établir sur le trône, et fit la paix avec Héraclius. Cosroès fut arrêté, chargé de chaînes, et renfermé dans un donjon qu'on appelloit la maison de ténèbres, et qu'il avoit construit pour y garder ses trésors : là, le roi son fils voulant punir ce qu'il n'auroit dû que détester, lui fit donner quelque peu de pain avec de l'eau, afin de lui rendre le tourment de la faim, et plus long, et plus sensible. « Qu'il mange, disoit-il, l'or qu'il a pris tant de soin d'accumuler en faisant languir de faim un si grand nombre d'innocents. » Il envoya les satrapes ses anciens officiers, ceux surtout qui avoient le plus de sujet de le haïr, lui insulter de la manière la plus outrageante, jusqu'à cracher sur lui. Il fit égorger sous ses yeux le prince Médarsès, désigné son successeur, et tous ses autres enfants. On le traita avec cette barbarie cinq jours consécutifs, pendant lesquels on décochoit de temps en temps des flèches sur lui, pour lui faire endurer tous les genres de souffrances à la fois. Ainsi finit le cruel et malheureux Cosroès. Il avoit fait beaucoup de martyrs; entre autres, il avoit immolé à sa fureur impie une troupe de soixante-dix chrétiens captifs, avec saint Anastase, perse de naissance et mage de profession, qui s'étoit retiré sur les terres de l'empire, et qui fut enlevé dans l'irruption des Perses en Palestine. Il avoit dépouillé toutes les églises chrétiennes de ses

¹ Theoph. p. 170.

états ; et pour causer tout le dépit imaginable à l'empereur , il avoit contraint , par une malice infernale , tout ce qu'il avoit pu de chrétiens orientaux à embrasser la secte nestorienne , qui , depuis cette époque , s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui dans ces régions. Et par une contradiction digne d'un despote qui s'arrogeoit le droit de commander à la volonté et à la conscience , il avoit autrefois forcé les habitants d'Edesse à se faire jacobites , c'est-à-dire eutychiens , hérésie toute contraire.

Siroès , après la mort de son père , en 628 , fit une paix solide avec Héraclius , et lui rendit tous les chrétiens captifs en Perse , en particulier Zacharie , patriarche de Jérusalem , avec la vraie croix que Sarbazara en avoit enlevée quatorze ans auparavant. Durant tout ce temps-là , elle étoit demeurée dans son étui comme elle avoit été emportée , c'est-à-dire , en plusieurs pièces , puisque les auteurs contemporains disent toujours , les bois de la croix , au pluriel¹. Le patriarche en reconnut les sceaux avec son clergé , en ouvrit l'étui avec la clef ordinaire , l'adora , et la fit adorer publiquement , puis la remplaça avec honneur au lieu accoutumé. Les Latins célèbrent la mémoire de ce triomphe de la croix , le 14 de septembre ; mais les Grecs n'y font mention que de l'apparition faite à Constantin , quoique les uns et les autres nomment cette fête l'Exaltation de la croix. Au reste , il est certain qu'elle se célébroit , sous le même nom et au même jour , long-temps avant Héraclius.

Cet empereur ne s'étoit conduit jusqu'ici que d'une manière à donner de la consolation à l'Eglise. Ayant même été contraint , pour la défendre contre les Barbares , de convertir en monnoie l'argenterie destinée au culte divin , il fit et continua religieusement au clergé de Constantinople une rente annuelle en paiement des sommes qu'il avoit prises pour les frais de la guerre. Dans la suite il ne se préserva point de l'écueil fatal à tous les princes qui ont voulu s'ériger en arbitres souverains de la religion , ainsi que de l'état. En prétendant régler ou expliquer la foi , il devint le fauteur de l'hérésie des monothélites , l'une des plus funestes à l'Eglise.

¹ S. Niceph. Hist. p. 13.

Théodore, évêque de Pharan en Arabie, passe pour avoir réchauffé le premier ces erreurs surannées¹: mais Sergius, patriarche de Constantinople, né en Syrie de parents jacobites ou eutychiens, dont il n'avoit peut-être pas secoué toutes les préventions, leur fit prendre un crédit pernicieux par son imprudente condescendance à rapprocher le dogme catholique des opinions singulières qu'il auroit dû étouffer à leur naissance. Les eutychiens ayant toujours prétendu qu'il n'y avoit qu'une nature en Jésus-Christ, et l'évêque Théodore se contentant de soutenir qu'il n'y avoit qu'une opération ou une volonté, Sergius se flatta du vain espoir de concilier l'erreur ainsi déguisée, avec la doctrine invariable de l'Eglise. Il eut tant d'ardeur pour s'acquérir la gloire qu'il attachoit à ce succès imaginaire, qu'il envoya à Théodore un écrit prétendu de Mennas, ancien patriarche de Constantinople, contenant cette erreur, mais qui, à ce qu'on pense, n'eut jamais d'auteur que Sergius même². Il fit passer cet écrit, muni de l'approbation de Théodore, à Paul le Borgne, eutychien fameux de la secte des sévériens, apparemment encore dans l'espérance de le ramener à la communion catholique; il tenta même de réunir ainsi à l'Eglise les sectateurs de Paul de Samosate, qui ne croyoient Jésus-Christ qu'un pur homme, mais qui par-là même tomberoient volontiers d'accord de ne lui attribuer qu'une opération. C'est ainsi qu'en supprimant les termes que l'Eglise consacre à la profession de sa foi, et dont la sagesse mondaine censure si amèrement la rigoureuse exactitude, on allieroit les choses les plus inconciliables, les principes fondamentaux de la religion avec toutes les horreurs de l'impiété.

L'empereur Héraclius ne vit en cela que le calme enchanteur du moment, et sa politique bornée en fut la dupe. Dès ses campagnes de Perse, il avoit eu une conférence en Arménie avec le chef des hérétiques sévériens, où il crut voir qu'on pouvoit les gagner, en ne disant qu'une opération en Jésus-Christ. Dans le pays des Lazes, il proposa à Cyrus, métropolitain de Phaside, son plan de réunion, qu'il tenoit vraisem-

¹ Theoph. p. 274. — ² Conc. VI, act. 14.

blement de Sergius de Constantinople. Cyrus n'osa déplaire à l'empereur, et contre sa conscience, qui réclama d'abord, il s'engagea insensiblement dans la même entreprise que ce prince. Il ne tarda point à obtenir pour récompense le patriarcat d'Alexandrie, vacant par la mort de George qui l'avoit occupé quatorze ans.

Fidèle au plan d'Héraclius, il travailla, dès qu'il se vit en place, à réunir les eutychiens d'Égypte, qui étoient en grand nombre, et qu'on nommoit Théodosiens. L'accord n'étoit pas difficile, sitôt qu'on offroit de ne reconnoître qu'une opération en Jésus-Christ. L'acte en fut dressé d'un commun consentement, en différens articles édifiants en apparence, et catholiques à la lettre, à l'exception du septième, où l'on dit que c'est le même Christ qui produit les mêmes opérations, tant humaines que divines, par une seule action théandrique, c'est-à-dire, humaine et divine tout ensemble, en sorte que la distinction qu'on y met n'est que dans notre entendement. Dans ces conjonctures le saint moine Sophrone, qui étoit devenu évêque de Damas, se trouvoit à Alexandrie; et comme il y jouissoit d'une grande réputation depuis l'épiscopat de saint Jean l'Aumônier, qui avoit marqué tant de confiance en ses lumières, le patriarche Cyrus lui communiqua les articles de la réunion. A la première lecture, Sophrone répandit un torrent de larmes, se jeta aux pieds du patriarche, et le conjura de ne pas publier une doctrine qu'il étoit impossible de concilier avec la foi de l'Église. Cyrus n'étoit pas homme à méconterter les puissances pour les représentations d'un ancien solitaire. Peu de jours après, la réunion se fit avec solennité : c'étoit l'année 633. Les hérétiques justifièrent aussitôt les alarmes de saint Sophrone. Ils triomphoient avec insolence, et disoient publiquement qu'ils avoient moins reçu le concile de Chalcedoine, que le concile n'avoit adopté leur doctrine, puisqu'admettre une seule opération en Jésus-Christ, c'étoit n'y reconnoître qu'une nature.

Le zèle de Sophrone le conduisit d'Alexandrie à Constantinople; mais il ne fit pas plus d'effet sur l'esprit de Sergius, auteur ou patron principal de ces nouveautés, qu'il n'en avoit fait sur celui du léger et foible Cyrus. Il reprit ensuite la route

de l'Orient avec une douleur que ne put qu'augmenter (dans la triste perspective où il voyoit la religion) la violence qu'on lui fit pour le placer sur le siège de Jérusalem, vacant par la mort du patriarche Modeste.

Cependant Sergius pensa qu'il importoit à ses vues de prévenir le souverain pontife contre ce qu'il appréhendoit, tant des lumières et de la fermeté de Sophrone, que des autres dépositaires fidèles des anciens principes. Ce fut alors qu'il écrivit sa lettre insidieuse au pape Honorius qui ne sut pas se préserver de ce piège. Elle est fort longue, et remplie tout entière d'artifices, de déguisements et de mensonges formels. Il y proteste, dès le commencement, qu'il ne veut rien faire qu'en parfaite union avec le siège apostolique¹. Partout il cache habilement l'intérêt qu'il prend à la doctrine nouvelle, et ne dit pas un mot qui l'en puisse faire soupçonner auteur. Il ne respire en apparence que la conversion des hérétiques, et ne tend qu'à interdire l'usage des expressions qui la peuvent empêcher, et que les Pères, dit-il, n'ont pas jugées nécessaires à la profession de la foi. C'est pourquoi il demande qu'on ne parle plus, soit d'une, soit de deux opérations en Jésus-Christ, d'une ou de deux volontés. Il avance que le terme d'une seule opération se trouve dans quelques-uns des Pères, et que celui des deux opérations ne se lit dans aucun; que plusieurs fidèles sont même scandalisés de cette dernière expression, comme donnant lieu à reconnoître deux volontés contraires dans l'Homme-Dieu. Enfin il assure que saint Sophrone, dont il loue artificieusement la vertu, a senti le danger de ces disputes, et qu'il est convenu de ne plus parler ni d'une, ni de deux volontés.

Le pape qui n'étoit pas au fait d'une intrigue si noire et si compliquée, n'avoit pas le premier sentiment de défiance. Il fut ébloui par l'espoir de ramener au sein de l'unité les partis des jacobites, des sévériens, de Julien, de Théodose, et de tant d'autres qui formoient la secte entière et mal unie des eutychiens. Il applaudit au zèle apparent de Sergius, et lui répondit en ces termes² : Nous avons reçu la lettre par laquelle vous

¹ Conc. VI, act. 12, p. 617. — ² Ibid. p. 928.

nous apprenez qu'il est une nouvelle question de mots introduite par Sophrone, jadis moine, et à présent évêque de Jérusalem, contre notre frère Cyrus, évêque d'Alexandrie, qui enseigne aux hérétiques convertis qu'il n'y a qu'une opération en Jésus-Christ; mais que Sophrone étant venu vers vous, s'étoit désisté des plaintes, après avoir reçu vos instructions. (C'étoit ici un des mensonges de la lettre de Sergius au sujet de saint Sophrone, qui n'avoit jamais varié dans sa foi.) Nous vous louons, reprend le pontife, d'avoir arrêté cette nouveauté de paroles, capable de scandaliser les foibles. Pour nous, nous confessons une seule volonté en Jésus-Christ, parce que la divinité a pris non pas notre péché, mais bien notre nature telle qu'elle a été créée avant que le péché l'eût corrompue¹. Nous ne

¹ Ce qui doit s'entendre uniquement de la volonté humaine, laquelle en Jésus-Christ fut toujours conforme à la volonté divine, excluant cette volonté charnelle qui est l'effet du péché d'Adam, et qui ne peut convenir qu'à notre nature dégradée. Aussi Bossuet ne cite point ce seul passage d'Honorius où il soit question d'une seule volonté. Voici les paroles qu'il en rapporte : « Quant au dogme de l'Église, que nous devons tenir et prêcher, il ne faut parler ni d'une ni de deux opérations, » à cause du peu d'intelligence des peuples, et afin d'éviter l'embarras de plusieurs questions interminables; mais nous devons enseigner que l'une et l'autre nature en Jésus-Christ, opère dans un accord parfait avec l'autre; que la nature divine fait ce qui est divin, et la nature humaine ce qui appartient à l'humanité. » (*Defens. 2. p., liv. 12., c. 21.*)

On voit par là qu'Honorius enseignoit dans ses lettres le dogme catholique des deux opérations et, par suite, des deux volontés. S'il prescrivit le silence, d'après les motifs que lui avoit allégués Sergius, ce silence ne tombe que sur la manière de s'exprimer (le terme opération qu'il croyoit dangereux dans la circonstance). Car il ajoute : « Au lieu de dire qu'il y a une seule opération en Jésus-Christ, il faut annoncer qu'il y a un seul Seigneur qui opère réellement dans les deux natures; » et au lieu de deux opérations (dont il faut éviter de prononcer le mot), on doit dire avec nous que ces deux natures, la divine et l'humaine, opèrent sans confusion et sans division, dans la seule personne du Fils de Dieu, chacune les choses qui lui sont propres. » La faute de ce pape fut de recommander un silence, qui n'étoit pas conséquent à sa doctrine; mais il y a loin de là une à définition erronée. « Faire ce qui est catholique, dit Ballerini, est un péché d'omission; mais une définition proprement dite est un acte clair et positif, tandis qu'une omission ne sauroit jamais l'être. » Quand les Pères de Trente, sur les cris du cardinal de Lorraine, se sont abstenus de prononcer le décret déjà dressé sur l'infailibilité du chef de l'Église en matière de foi, ont-ils prétendu que cette réserve, cette indulgence, pouvoit la faillibilité? Non: ils ont cru aux protestations de foi, de fidélité, d'orthodoxie, de dévouement: et par charité aussi pour les foibles, ils n'ont rien défini sur ce point, quoique la doctrine du saint concile ne fût pas douteuse. Pourquoi Honorius n'auroit-il pas pu avoir des raisons de ne pas définir? Est-ce

voyons point que l'Écriture ni les conciles nous autorisent à enseigner une ou deux opérations ; si quelqu'un l'a fait , c'est en bégayant , et en s'accommodant aux foibles , ce qui ne doit pas être tourné en dogme ; car que le Sauveur soit un seul qui opère par la divinité et l'humanité , les livres saints sont remplis de cette doctrine ; mais de savoir si , à cause des œuvres de la divinité et de l'humanité , on doit entendre et dire , soit une , soit deux opérations , c'est ce qui ne doit point nous importer , et nous laissons cette question de mots aux grammairiens. Négligeons ces expressions nouvelles qui ne sont qu'un germe de scandale , de peur qu'en effet les simples ne nous croient nestoriens , si nous admettons deux opérations en Jésus-Christ ; et au contraire eutychiens , si nous n'en admettons qu'une. Tenez uniformément cette marche avec nous , comme nous vous la montrons par notre exemple.

Tels sont les principaux articles de la lettre d'Honorius , si malheureusement fameuse après tant de siècles. Toutefois l'erreur y est bien mieux enseignée , que l'intégrité de la saine doctrine retenue captive. On peut voir par la seule inspection de la pièce , que ce qu'il y a de plus dur touchant l'unité de volonté qu'elle attribue à la personne de Jésus-Christ , ne signifie qu'unanimité ou conformité , afin d'exclure toute contrariété réelle entre les actes de sa volonté divine et ceux de sa volonté humaine : mais cette réponse du premier pasteur , quoiqu'il ne parlât que de son chef à un évêque particulier et sans rien définir , ne pouvoit avoir , vu l'état des choses , qu'une influence bien triste dans les affaires de l'église d'Orient. L'empereur Héraclius n'avoit pas attendu cette lettre , pour gêner l'enseignement public ; mais après l'avoir reçue , il s'arrogea bien plus généralement , et avec beaucoup plus d'assurance , le pouvoir de captiver la doctrine. L'an 639 , il donna un édit (si l'on peut appeler ainsi une exposition de la foi) composé sous son nom par le patriarche Sergius , pour empêcher qu'on

qu'on soutient nulle part que le pape ne peut être trompé par de faux rapports... ? Ce qui , aux yeux d'une critique impartiale , doit le justifier pleinement sur le dogme , ce sont ces paroles à Sergius : « Gardez-vous bien de publier que nous définissons ni une ni deux opérations. » Nos non oportet unam vel duas operationes definiētes predicare. (*Epist. 2. ad Serg.*)

n'enseignât le dogme des deux opérations en Jésus-Christ. C'est ce qu'on nomma l'Ecthèse d'Héraclius. Elle défendoit aussi de dire une seule opération, et d'agiter ces sortes de questions en aucune manière; mais elle posoit des principes, d'où l'unité d'opération s'ensuivoit nécessairement. Enfin, après cette indifférence apparente, et déjà si scandaleuse entre le dogme et l'hérésie, elle donnoit pour article de foi, non-seulement qu'on ne pouvoit reconnoître en Jésus-Christ deux volontés contraires, mais qu'il n'avoit pas même deux volontés différentes. Elle va jusqu'à dire expressément qu'il n'a qu'une seule volonté. C'est ce qui constitue formellement l'hérésie des monothélites, ainsi appelés de deux mots grecs qui signifient cette volonté unique.

Saint Sophrone n'avoit pas attendu ces extrémités pour s'opposer fortement aux progrès de l'hérésie naissante, ou plutôt au rétablissement de ce que l'eutychieisme avoit de plus impie. Après une seconde lettre du pape, dont Sergius abusoit autant que de la première, (quoique Honorius lui dit expressément *de ne point publier qu'il eût rien défini sur une ni sur deux volontés*,) le saint et savant patriarche se mit à faire des recherches dans les plus saints dépôts de la tradition. Il recueillit en bon ordre jusqu'à six cents passages des Pères, qui formoient deux volumes, et ne laissoient rien à désirer sur ce point intéressant. Il eût bien voulu pouvoir se transporter lui-même à Rome avec ces moyens triomphants de défense; mais il étoit retenu dans sa province par sa charité paternelle, son troupeau se trouvant exposé à des périls encore plus imminents de la part des Sarrasins qui, depuis leur soulèvement sous Mahomet, avoient en peu d'années formé la puissance la plus redoutable de l'Orient. Il prit avec lui Etienne de Dore, le premier de ses suffragants, et le conduisant au Calvaire: « Vous rendrez compte, lui dit-il, à celui qui a consacré ce lieu par l'effusion de son sang, quand il descendra de nouveau pour juger les vivants et les morts, si vous négligez les intérêts pressants de la religion qui lui a coûté si cher. Faites ce que je ne puis faire en personne: allez vers le siège apostolique, qui est le fondement inébranlable de la foi; apprenez tout ce qui se trame ici, aux grands personages qui l'hono-

rent par leur doctrine et par leurs vertus. Ne cessez point de les presser, qu'ils n'aient condamné dans les formes canoniques ces nouveautés impies.» Etienne ne put tenir contre une exhortation si touchante, il se mit aussitôt en chemin. Son saint patriarche mourut peu après son départ.

Il eut cependant la douleur de voir prendre la ville sainte, au bout de deux années de siège, par les sectateurs déjà fort multipliés du faux prophète Mahomet. Cet imposteur, le plus fameux qui fut jamais, né dès le siècle précédent dans le cours de l'an 570, n'acquît une certaine célébrité que la vingt-deuxième année du septième siècle. Telle est la fameuse époque où commence le cours des années musulmanes, différentes encore des nôtres, en ce qu'elles ne sont que de 354 jours, ou douze lunes révolues. Elle se nomme hégire, c'est-à-dire, persécution, et se compte du 16 juillet, jour auquel Mahomet fut chassé, comme un perturbateur, de la ville de la Mecque située en Arabie, à douze lieues de la mer Rouge. Il y étoit né de la tribu des Corisiens, et se vantoit comme eux d'être descendu d'Abraham par son fils Ismaël, et de la branche aînée¹. Il se trouvoit néanmoins dans la misère, cherchant fortune en Syrie. Il se fit facteur d'une riche trafiquante de Damas, qui étoit veuve et qui l'épousa âgé de vingt-cinq ans, quoiqu'elle en eût quarante. Il étoit sujet à l'épilepsie². Après l'avoir cachée quelque temps à sa femme, cet homme doué de cette énergie de caractère et de cette habileté dans l'art de l'imposture qui présagent les révolutions funestes, entreprenant, intrépide, naturellement éloquent, d'un air noble, quoique d'une taille peu au-dessus de la médiocre, fit de son infirmité même la base de son élévation, et fit servir à la conquête d'immenses états, ce qui sembloit le rendre incapable des charges les plus vulgaires. Il persuada premièrement à sa femme, ensuite à son cousin Ali, puis à Aboubècre, considéré pour quelque sorte de vertu, mais beaucoup moins que pour ses richesses, et à quelques autres personnes au nombre de neuf, que les excès de son mal étoient autant d'extases où il s'entretenoit avec l'ange Gabriel, comme étant suscité de Dieu pour rétablir la religion.

¹ Elmac. c. 1. Albufar. Dyn. 9. p. 101. — ² Theoph. ad Her. p. 277.

A l'âge de quarante-quatre ans, il se donna hautement pour un prophète, et dogmatisa publiquement. Comme l'Arabie étoit partagée entre trois sortes de religions, la juive, la chrétienne et l'idolâtre, il accorda quelque chose à chacune, afin de s'acquérir plus facilement des sectateurs ; mais l'idolâtrie se trouvant la plus décriée par les progrès de la révélation dans toutes les parties du monde connu, et par la honte que le genre humain avoit enfin conçue de ses vieilles erreurs, il crut pouvoir se déclarer fortement contre ces extravagances spéculatives, en laissant à ses voluptueux Arabes la dissolution réelle de leurs mœurs. Il établit l'unité d'un Dieu souverainement parfait, créateur de l'univers, qui, à diverses époques, inspira des prophètes pour instruire les hommes. Il reconnoît comme tels, Noé, Abraham, Moïse, généralement tous ceux que révèrent les juifs, et il leur ajoute quelques Arabes. Il déclare que le plus grand de tous les prophètes a été Jésus, fils de Marie ; il le dit né miraculeusement de cette vierge, sans nulle altération de sa virginité, il le nomme Verbe et Messie. Il met pareillement au nombre des plus saints personnages, le précurseur du Verbe fait homme, ses apôtres et ses martyrs. Il donne la loi de Moïse et l'Évangile pour des livres divins. Mais les juifs et les chrétiens, ajoute-t-il, ont corrompu ces divins écrits, et Dieu m'a envoyé pour instruire ma nation d'une manière plus sûre. On ne doit pas se contenter de renoncer à l'idolâtrie ; il faut adorer un Dieu sans fils, et sans aucune autre personne qui partage le culte suprême qu'on ne doit rendre qu'à lui seul. Il faut m'écouter comme son prophète, croire la résurrection future, le jugement universel, l'enfer où les méchants brûleront à jamais, et le paradis où les bons, parmi des troupes de belles femmes, n'auront rien à refuser à leur cœur, de tout ce qui flattera éternellement leurs yeux.

Quant aux pratiques extérieures, il prescrit la prière cinq fois le jour, la circoncision, et beaucoup de purifications corporelles, l'abstinence du vin, du sang et de la chair de porc, le jeûne du mois arabe Ramadam, la sanctification du vendredi entre les jours de la semaine, et le pèlerinage de la Mecque au moins une fois dans la vie. Les Arabes y réveroient extrêmement le temple carré, dont ils rapportoient

la fondation à Abraham, quoiqu'on y adorât les idoles. Mahomet lui-même recommande fort d'y honorer une pierre noire qui s'y trouve enchâssée dans le portail, et qui forme une figure indécente. Il veut qu'on se tourne toujours vers ce temple pour faire la prière, en quelque lieu qu'on se rencontre. Les devoirs de justice, la pratique de l'aumône, le paiement même de la dîme, et quantité d'usages qui préviennent tous les hommes par leur rapport sensible au bien de la société, entrent dans le plan de sa législation ; mais il en marque sans façon l'établissement vicieux et tout humain, en ordonnant de prendre les armes pour sa propagation, d'immoler sans pitié tous ceux qui résisteront, en ne se soumettant pas à payer au moins le tribut. Il assure le paradis à tous ceux qui mourront en combattant pour elle. Afin de rendre plus intrépides ses inconsidérés sectateurs, il leur propose sans fin la prédestination comme une destinée fatale et inévitable, d'où leur est venu, selon quelques auteurs, le nom de moslémins ou musulmans, c'est-à-dire, résignés d'une manière purement passive à la volonté de Dieu. Des observateurs qui nous paroissent plus exacts, entendent par là des hommes sauvés de la mort en se soumettant aux vainqueurs.

Tous ces articles sont tirés du fameux ouvrage de Mahomet, nommé Alcoran, c'est-à-dire, la lecture ou le livre par excellence. Ils s'y trouvent confondus sans ordre et sans liaison, noyés dans les déclamations et les lieux communs, surchargés de redites sans nombre, et mêlés des traits de la plus grossière ignorance. Ainsi confond-il Marie, sœur de Moïse, avec la mère du Sauveur. La diction en est toutefois pure. On y trouve de l'âme et de la chaleur, une éloquence ou un enthousiasme capable de faire impression sur les peuples ardents de l'Arabie, région sans culture, et peu fréquentée des étrangers tant par la température meurtrière de ces terres brûlantes, que par la difficulté de naviguer sur la mer rouge. Du temps de Mahomet, l'usage des lettres y étoit encore tout nouveau, et lui-même ne savoit ni lire ni écrire ; en sorte que l'Alcoran fut rédigé par une autre main. Nous n'en exposerons pas les fables et les extravagances, qu'on s'est encore plus vainement efforcé de tourner en allégories que les dogmes des anciens mythologues.

La contradiction s'y rend sensible dans mille traits différents, mais surtout dans le témoignage que cet inconséquent suborneur rend à la mission du divin instituteur de l'Église.

Il trouva d'abord beaucoup de résistance, principalement de la part de sa tribu, qui fut encore assez sensée pour lui demander, en preuve de sa mission, les miracles qu'il ne pouvoit fournir. Il fut plus heureux à Médine, autre ville d'Arabie à soixante lieues de la Mecque, du côté de l'Égypte et de la Syrie. Il se fit une faction assez nombreuse pour défaire en plusieurs rencontres les juifs et les Corisies; après quoi il fut reconnu pour souverain la sixième année de l'hégire, qui concourt avec une partie de l'an 627. Sa puissance, et par son origine toute militaire, et par le tour du génie oriental, devint très-absolue et tout-à-fait despotique; mais il n'en abusoit point avec ses sujets; il vivoit au contraire fort simplement, et souvent en camarade de ses soldats. Il fit des lois pour la discipline guerrière, et pour le partage du butin; objet capital pour un peuple de brigands, parmi lesquels cette conduite le mit en grande recommandation. Il se donna trois cadis ou juges, plusieurs secrétaires, un huissier et un capitaine des gardes. Il prescrivit la bonne foi dans les contrats, régla les successions, pourvut à l'éducation des enfants, au soin des orphelins, et abolit la coutume barbare de n'élever qu'un certain nombre de filles, et de faire périr les autres à leur naissance. Il maintint l'usage de la polygamie, la liberté de répudier les femmes et de les reprendre plusieurs fois. On lui en connut à lui-même jusqu'à quinze, dont toutefois il ne laissa d'autres enfants que sa fille Fatime, qui se trouvoit mariée à son cousin Ali, quand le faux prophète, après neuf années de règne, mourut l'an 632 de Jésus-Christ. Il s'étoit rendu maître, deux ans auparavant, de la Mecque et de tout le pays, sans cesser néanmoins de faire sa résidence à Médine.

Le jour même de sa mort, on élut pour lui succéder, en sa double qualité de prince et de prophète, Aboubècre plus que sexagénaire, mais père d'Aïcha la plus chérie de ses femmes. Il ne régna guère plus de deux ans, et ne laissa pas d'illustrer étonnamment le titre qu'il prit de calife, c'est-à-dire, vicaire ou lieutenant du prophète. Tous les vendredis, il distribuoit

aux musulmans l'argent du trésor public, et n'en réservoir pour lui que ce qui étoit nécessaire à sa défense journalière, c'est-à-dire, environ cinquante sous de notre monnoie. Il acheva de subjuguier la plupart des Arabes, tant sujets des Perses que des Romains.

Son successeur Omar, qui se fit gloire de marcher sur ses traces dans l'observance de la justice et du désintéressement, ajouta au titre de calife celui d'émir Almocumenin ou commandant des fidèles, qui passa à tous les souverains musulmans. Ce fut lui qui prit sur les Romains, non-seulement Jérusalem et la Palestine, mais toute la Syrie et l'Égypte, et qui ruina l'empire des Perses. L'empereur Héraclius, avant le débordement de ce torrent destructeur sur la ville sainte, en avoit prévu les désastres, et avoit eu soin qu'on transportât à Constantinople la relique inestimable de la vraie croix. Ce fut alors que saint Sophrone, après avoir exhorté puissamment les fidèles à expier dans les souffrances les péchés par lesquels ils profanoient eux-mêmes les lieux saints, fit partir l'évêque de Dore pour aller démasquer les nouveaux hérétiques devant le souverain pontife.

Mais il paroît que ce digne envoyé du saint patriarche poursuivi, traversé de mille manières par les monothélites qui cherchoient à attenter à ses jours, n'arriva à Rome qu'après la mort d'Honorius. Ce pontife qu'on peut accuser, comme nous l'avons fait voir, de trop d'indulgence et de bonne foi, mais non pas d'hérésie, alla rendre compte au Dieu de justice et de charité de sa conduite et de ses intentions, qu'il seroit plus que téméraire de vouloir juger. Il mourut le 12 octobre 638, ayant occupé le saint Siège pendant près de treize ans. Heureux que beaucoup de grandes œuvres vraiment dignes du chef de l'Église, ou plutôt, que les bornes étroites de l'esprit humain puissent servir d'excuses à la surprise où l'engagèrent sa confiance en des hypocrites consommés et son zèle pour la réunion des sectateurs dissimulés d'Eutychès. Il est certain qu'il n'écrivit point à saint Sophrone pour condamner sa conduite. Il se montra magnifique dans la réparation de la construction des églises, auxquelles il donna jusqu'à trois mille livres romaines d'argent. Il rendit un service beaucoup plus important encore

à la religion, en faisant rentrer dans le sein de l'unité l'église d'Aquilée, et toute l'Istrie, séparée depuis soixante-dix ans, par le schisme des trois chapitres.

Après une vacance de plus d'un an et demi, dont il est difficile d'assigner la cause, le siège apostolique fut rempli, le 28 ou le 29 mai 640, par Séverin, dont la douceur et la tendresse pour les pauvres et pour le clergé commençoient à consoler l'Eglise romaine d'un si long veuvage, quand il mourut au bout de deux mois et quatre jours. Après sa mort, l'Eglise pour près de cinq mois, se trouva sans premier pasteur. Enfin dans les derniers jours de décembre 640, on élut et on ordonna Jean IV. Entre son élection et son sacre, le clergé romain, selon l'usage reçu, répondit à une lettre qui avoit été adressée par les Hibernois au pape Séverin. Cette réponse porte les noms d'Hilaire, archiprêtre et vicaire du siège apostolique, de Jean diacre, d'un autre Jean primicier, aussi vicaire du saint Siège, et de Jean conseiller. On voit ici ceux qui avoient la principale autorité durant la vacance, savoir les chefs des trois ordres du clergé, l'archiprêtre, l'archidiaque, et le primicier pour les clercs inférieurs. C'est tout ce que cette pièce présente de remarquable, avec l'obstination des Hibernois dans leurs observances bizarres de la Pâque, et le renouvellement du pélagianisme dans les régions où il avoit pris naissance.

Le pape Jean condamna l'Ecclésiaste d'Héraclius, qui reçut cet affront plus doucement qu'on ne devoit s'y attendre. Il étoit souverainement humilié par les conquêtes des musulmans, qui, après la Syrie, venoient de lui enlever l'Egypte. La superbe bibliothèque d'Alexandrie, par leur stupide fanatisme, devint la proie des flammes, et servit à chauffer, pendant six mois, les bains de cette ville immense, qui en comptoit quatre mille. Si ce que ces volumes contiennent, disoient-ils, s'accorde avec l'Alcoran, ce livre divin nous suffit; et s'ils contiennent quelque chose d'opposé, ils nous sont plus qu'inutiles. Soit foiblesse et abattement de la part d'Héraclius, soit droiture et repentir sincère, cet empereur, au sujet de son Ecclésiaste, écrivit au pape en ces termes :

« La pièce n'est point de moi : je ne l'ai ni dictée, ni commandée; mais mon évêque Sergius l'ayant composée cinq ans

avant mon retour d'Orient, il me pria, quand je fus à Constantinople, de la faire publier en mon nom et avec ma souscription ; ce que j'accordai à ses instances. Voyant aujourd'hui que c'est un sujet de dispute et de trouble, je déclare à tout le monde que je n'en suis pas l'auteur¹. » Le cours des murmures et des scandales ne fut point arrêté par-là. Aucun des partis n'étoit content. Les sévériens insultant aux catholiques sur les carrefours et dans les cabarets, disoient que les chalcédoniens avoient paru désabusés du nestorianisme, et qu'après avoir confessé une seule opération, et par conséquent une seule nature en Jésus-Christ, ils se repentoient de la bonne œuvre, et l'anéantissoient en ne confessant plus ni une, ni deux volontés. Héraclius mourut enfin le onzième jour de février de l'année 641, la soixante-sixième de sa vie, et de son règne la trentième.

Constantin son fils aîné, qui lui succéda, ne survécut qu'environ trois mois. On crut qu'il avoit été empoisonné par Martine sa belle-mère, qui régna quelques mois avec son fils Héraclius ou Héracléonas. Ils furent bientôt obligés de s'associer le fils de Constantin, nommé comme son père, mais plus connu sous le nom de Constant. Le sénat ayant peu de temps après fait couper la langue à Martine, et le nez à Héracléonas, Constant demeura seul empereur, et fournit pendant vingt-sept ans un règne encore détesté de nos jours. Dans la seconde année de son empire, mourut le pape Jean IV, qui fut enterré à Saint-Pierre le 12 d'octobre. Aussitôt après la mort d'Héraclius, il avoit écrit au jeune Constantin pour l'engager à supprimer l'Ecthèse : Nous souhaitons, lui disoit-il, que Dieu vous inspire, comme au défenseur de la foi, de faire ôter et déchirer cet écrit qui a été affiché publiquement ; car tous les Occidentaux, et le peuple même de Constantinople, en ont été scandalisés. Faites ce présent à l'Eglise votre mère, au commencement de votre règne. C'est dans ces lettres qu'il venge la mémoire d'Honorius, qu'il nomme Père catholique de sainte mémoire, dont les *sentiments furent tout-à-fait étrangers à ce que le patriarche Pyrrhus a publié de lui après sa mort*².

¹ Act. S. Maxim. n. 11, p. 38. — ² Ep. 2. ad Imperat. Const.

Théodore, né à Jérusalem, et fils d'un évêque de ce nom fut ordonné après la mort de Jean IV, le 24 novembre de la même année 642¹. Alors saint Osouald, roi de Northumbro en Angleterre, fut tué dans une bataille par Penda, roi des Merciens, le même qui avoit tué saint Edouïn neuf ans auparavant. Osouald, âgé de trente-huit ans seulement, étoit parvenu à une éminente sainteté. Il ne se bornoit pas aux vertus assorties en quelque sorte à son état, telles que la charité envers les pauvres, et la tendresse pour les malades qu'il soulageoit souvent de ses propres mains; mais il étoit d'une assiduité à la prière, d'un recueillement et d'une vivacité de foi qu'on eût admirés dans les plus fervents solitaires. Au moment d'expirer de ses blessures, voyant ses gens tomber en foule autour de lui, et beaucoup plus occupé de leur salut que du sien propre, il prioit avec tant de ferveur pour le repos de leurs âmes, qu'Osouald mourant et priant pour les morts, est passé en proverbe parmi les Anglais. Il eut pour successeur son frère Osoui. Ebald, roi de Kent, mort dès l'an 640, fut remplacé par son fils Ercombert, prince non moins religieux que son père, et le premier des rois anglais qui ordonna généralement par tous ses états, sous des peines rigoureuses, d'abattre les idoles et d'observer le carême. Fartongate sa fille, et Adalberge, tante de Fartongate, se consacrèrent toutes les deux au Seigneur dans le monastère de Faremoëtier, où elles devinrent abbesses, et sont honorées comme saintes. Ce monastère, avec ceux de Chelles et d'Andely, étoient les plus renommés de la Gaule, pour l'éducation des jeunes personnes, qui y abordoient en foule des Iles Britanniques, si bien munies cependant de ces pieux asiles.

Il sembloit qu'en France le climat eût une qualité plus propre à donner du ressort, ou du moins de l'aménité aux talents trop concentrés parmi ces insulaires². Fursi, né en Irlande d'une famille illustre qui lui procura une éducation brillante, commença par exercer toutes les vertus solitaires et apostoliques dans la Grande-Bretagne; il y établit même plusieurs monastères. A la fin, il passa dans les Gaules, où il reçut du

¹ Bed. 111, Hist. c. 9. — ² Mabill. t. 2 Act. p. 300.

roi Clovis II, et d'Erchinoald, maire du palais, l'accueil que les Français avoient coutume de faire aux étrangers de son mérite, et surtout aux saints. Erchinoald lui donna la terre de Lagni-sur-Marne, où Fursi fonda un monastère qui a subsisté jusqu'à nos jours. Il mourut comme il vouloit repasser la mer, et son corps fut transféré à Péronne, du domaine d'Erchinoald, qui y faisoit bâtir une église magnifique pour le temps.

Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, étoit frère de Sigebert II, établi roi d'Austrasie du vivant de Dagobert leur père commun, fils et successeur de Clotaire. Le grand nombre de saints personnages qui illustrèrent le règne de Dagobert, ne rendirent pas ce prince plus vertueux. A l'exception de quelques œuvres extérieures qui ne gênoient pas son incontinence, il parut dans ses mœurs plus mahométhan que chrétien. On lui vit trois femmes à la fois avec le titre de reines, et des concubines en si grand nombre, qu'on n'a pas daigné les compter. La rédaction qu'il fit des lois de tous les peuples barbares de son obéissance, où le sacrilège et le meurtre des prêtres, comme tous les crimes qui n'attaquoient point l'état, ne sont punis que par des amendes pécuniaires, montre le peu d'avantage que les ministres de la religion avoient à se promettre des puissances du siècle, pour l'établissement du règne de Dieu sur la ruine de celui des vices et du démon. Il mourut le 19 janvier de l'année 638, la seizième de son règne, à compter depuis que son père lui avoit donné le royaume d'Austrasie, et la dixième depuis la mort de Clotaire. Ce fut le premier de nos rois qui fut enterré à Saint-Denis, dont toutefois il n'est pas le fondateur. L'église et le monastère en subsistoient dès l'an 627; mais il y fit de grandes largesses, et y établit la psalmodie perpétuelle, à l'exemple du monastère d'Agaune. Depuis le roi Dagobert, la plupart de ses successeurs se choisirent la même sépulture.

Entre les grands hommes dont la vertu édifia la cour de Dagobert, saint Eloi et saint Ouen, aussi liés par l'amitié que par la piété, sont des plus mémorables. Eloi, plus âgé, étoit né près de Limoges d'une famille romaine, comme le prouve encore mieux que son nom et que celui de son père Eucher;

la longue suite d'aïeux chrétiens qu'elle se glorifioit de compter. Il exerçoit la profession d'orfèvre, alors fort honorable, et dans laquelle il s'acquit une grande réputation d'habileté et de probité. Dès le temps de Clotaire, ce prince voulant faire faire un siège où l'art pût le disputer à l'or et aux pierreries qui en faisoient la matière, ne trouve qu'Eloi qui saisit son dessein. Il fut encore plus content de l'exécution, et lui donna une récompense digne du maître et de l'artiste. Alors Eloi lui présenta un second siège aussi fini et aussi riche que le premier, et dit qu'il l'avoit fait de l'or qui en étoit resté. Le roi commença là-dessus à juger de l'homme rare qui paroissoit à sa cour, apprit de jour en jour à le mieux connoître, le trouva capable des plus grandes choses, et lui donna, avec la charge de grand monétaire, une des meilleures parts à sa confiance. On trouve encore le nom d'Eloi sur plusieurs pièces d'or frappées à Paris sous Dagobert et son fils Clovis.

La faveur du saint ne fit qu'augmenter sous le successeur de Clotaire, et lui attira quelquefois l'envie des méchants, auxquels il se montra toujours opposé, car il fut constamment homme de bien, sans être d'abord tout-à-fait indifférent aux vanités du siècle. Il étoit fort avantage des dons de la nature, de grande taille, la tête belle, et une belle chevelure qui n'étoit pas moins prisee parmi les Francs, le teint vif, le regard pénétrant, et un front où se peignoit la prudence. Il étoit d'ailleurs naturellement enclin à la magnificence. Avec ce goût et tous ces avantages extérieurs, les pompes du monde eurent quelques attraits pour lui. Il portoit ordinairement des vêtements somptueux, et quelquefois tout de soie, quoiqu'ils fussent encore très-rares; des chemises brodées en or à la manière du temps, des ceintures garnies d'or et de pierreries; mais parvenu à un âge mûr, pour mettre sa conscience en repos, il commença par confesser devant un prêtre toutes les fautes généralement qu'il avoit commises depuis sa jeunesse. C'est le premier exemple de confession générale qu'on trouve dans l'antiquité. Il se défit, au profit des pauvres, de tous ses ornements précieux. Il ne paroissoit plus habillé que négligemment, et

† Sat. ad 1 Decembr. Spicileg. p. 147. Vit. per S. Aled.

dans son particulier, on le trouvoit souvent ceint d'une corde. Le roi le surprenant ainsi, lui donnoit quelquefois son habit et sa ceinture ; mais il distribuoit aux pauvres tout ce qu'il avoit, et tout ce qu'il recevoit du monarque. C'étoit un prodige que l'abondance de ses aumônes. Sa maison paroissoit plutôt celle de tous les nécessiteux, que la sienne propre. Si quelque étranger le demandoit, on se contentoit de lui dire : Allez en une telle rue, à l'endroit où vous trouverez les pauvres. Tous les jours il en nourrissoit des troupes chez lui, les servoit de ses propres mains, et mangeoit leurs restes avec une humilité religieuse ; encore en trouvoit-il une partie trop délicate, car en leur donnant du vin et de la viande, il n'en usoit pas lui-même. Quelquefois il passoit deux ou trois jours de suite sans rien prendre.

Il avoit un goût particulier à racheter les captifs, barbares et païens pour la plupart, tels que les Saxons et les Slaves, qu'il déroboit tout à la fois aux infortunes de cette vie et à leur perte éternelle. Après les avoir instruits, il leur donnoit le choix de retourner chez eux, de rester chez lui, ou d'entrer dans des monastères. Il en fonda un d'hommes et un de filles pour ce pieux dessein. Il mit celui de Solignac, près de Limoges, sous la règle et l'inspection de l'abbé de Luxeu, et fit venir une colonie de ces solitaires renommés, que lui amena saint Remacle, depuis évêque de Mastricht. Il établit celui de filles à Paris, au lieu qu'occupoient naguère les Barnabites, dans une maison que le saint tenoit des bienfaits du roi. Sainte Aure en fut la première abbesse, et vit sous sa direction jusqu'à trois cents filles tant captives rachetées que nobles françaises, qui se faisoient gloire de se réduire ainsi sous le joug de leur libérateur commun. Ce généreux fondateur, qui dans ses bonnes œuvres n'avoit rien perdu de son goût porté au grand, pourvut à tout avec une libéralité magnifique ; en sorte que l'église du cimetière qu'il fit faire hors de la ville pour ces religieuses, est devenue une des meilleures paroisses de Paris, sous son premier titre de Saint-Paul.

Les captifs et les pauvres qu'il retenoit chez lui y trouvoient une école de vertu, où plusieurs parvinrent à une haute sainteté. Tels furent, entre beaucoup d'autres, Tillon, esclave saxon,

honoré sous le nom de saint Teau; Bauderic, affranchi d'Eloi; Tituen, son valet de chambre, qui étoit de la nation des Suèves et devint martyr; Buchin, qui avoit été païen, et fut abbé de Ferrières; André, Martin et Jean, qui embrassèrent et honorèrent l'état clérical : aussi le logis du saint paroissoit-il plutôt un monastère que l'hôtel d'un homme de cour. Autour de sa chambre on voyoit quantité de livres sur des tablettes, principalement de la sainte écriture, avec les commentaires des saints docteurs : au milieu étoient suspendues des reliques de plusieurs saints, devant lesquelles il se prosternoit sur un cilice, et passoit quelquefois toute la nuit en oraison. Après quoi son délassement consistoit dans le chant de psaumes; puis il reprenoit la lecture, qui n'étoit qu'une autre sorte de prière entrecoupée de saints élancements des yeux et de l'âme vers le ciel, accompagnée de soupirs et d'une grande abondance de larmes : car sa dévotion étoit extrêmement tendre, et ses gens n'en pouvoient être les témoins assidus, sans prendre les mêmes sentiments. Il s'acquittoit régulièrement de l'office canonial aux heures accoutumées de la nuit aussi-bien que du jour, et bon nombre de ses domestiques le chantoient avec lui.

Ouen, le meilleur ami d'Eloi, fils d'un grand seigneur français, et lui-même grand référendaire ou chancelier du royaume, comme il est constant par des actes originaux souscrits de sa main en cette qualité, conçut, à l'exemple de son ami, le même détachement du monde. Il avoit avec lui à la cour son frère Adon, qui exécuta le premier la résolution qu'ils avoient prise ensemble de quitter le siècle¹. Celui-ci fonda dans les forêts de Brie le monastère de Jouarre, où il se retira, et qu'on croit justement avoir été double, quoiqu'il ne restât plus en dernier lieu que celui de filles, dont sainte Théodéchilde, sœur de saint Agilbert de Paris, fut la première abbesse. Ouen fonda lui-même dans les forêts de la même province, le monastère de Rebais, où il prétendoit embrasser la vie monastique; mais le roi et les grands n'y voulurent pas consentir. Il ne laissa pas de se trouver, avec son cher Eloi, à la consécration de l'église

¹ Act. Bened. t. 2. p. 475.

de ce monastère, dont la cérémonie se fit par deux saints évêques, Faron et Amand. Ce fut par le conseil du premier qu'il jeta les yeux sur saint Agile, disciple de saint Colomban, pour gouverner cette communauté déjà très-nombreuse dès sa naissance ; mais le monastère de Luxeu connoissoit tout le mérite du sujet qu'on lui demandoit, et le vouloit faire son propre abbé, tandis que les villes de Metz, de Langres et de Besançon se disputoient à qui l'auroit pour évêque. Il ne falloit pas moins que le crédit d'Ouen et l'autorité du roi, pour le placer à Rebaix, dont il fut établi abbé par un concile tenu à Clichy le premier jour de mai 636. On dit que saint Ouen avoit encore un autre frère nommé Radon, qui fonda dans le même canton de la Brie le monastère appelé de son nom Reuil, en latin *Radolium*, au bord de la Marne¹.

Saint Ouen et saint Eloi étoient trop propres à servir essentiellement l'Eglise, pour n'être point appelés à ses premiers ministères : ils ne s'en croyoient pas moins indignes. Le peuple et le clergé, interprètes plus équitables des desseins du ciel, en jugèrent tout autrement. Saint Romain, l'un des plus saints et des plus illustres évêques de Rouen, et saint Achair de Noyon, étant venus à mourir, on crut ne pouvoir donner des successeurs plus ressemblants à ces grands modèles, qu'Ouen et Eloi. Quand ils virent qu'ils ne pouvoient tenir contre l'ordre d'en-haut, ils voulurent du moins observer les règles, et ne passer à l'épiscopat que par les différents degrés de la cléricature, et qu'après en avoir exercé les fonctions durant quelque temps. Enfin, le dimanche avant les rogations de l'année 640, la troisième du règne de Clovis II, ils reçurent tous deux la consécration épiscopale dans la ville de Rouen.

Les diocèses de Noyon et de Tournai étoient sous la conduite d'un seul prélat depuis saint Médard, et la Flandre, qui s'y trouvoit comprise, témoignoit encore une aversion barbare pour l'Evangile. C'étoit là sans doute une carrière proportionnée à la charité d'Eloi. Il ne tarda point à visiter ce vaste champ semé d'épines et de périls sans nombre. Antwerpions ou habitants d'Anvers, Frisons, Suèves établis près de

¹ Aud. vit. S. Elig. l. 11. c. 2.

Courtrai, et bien d'autres peuplades encore demi-sauvages répandues jusqu'à la mer, qu'on prenoit encore pour le terme du monde habitable, parurent d'abord comme des bêtes féroces prêtes à le mettre en pièces; mais l'ascendant naturel de la vertu excita premièrement leur respect; puis sa douceur et sa bonté les gagnèrent entièrement. Ils accouroient en foule pour se faire instruire. Tous les ans, à Pâques, il en baptisoit des troupes innombrables. Il en engagea plusieurs de l'un et de l'autre sexe dans les observances de la vie religieuse et dans les pratiques les plus relevées de la perfection.

Il fut secondé dans la conversion des Pays-Bas, par saint Amand et par saint Omer, qui évangélisoient dans le voisinage. Amand étoit né en Aquitaine, c'est-à-dire, dans le style du temps, par delà la Loire, car il étoit d'Herbage près de Nantes en Bretagne. Il suivit, dès sa première jeunesse, les observances de la vie monastique, qui étoit alors regardée comme la route presque unique de la vertu; mais il se persuada bientôt que le Seigneur demandoit de lui qu'il passât ses jours sans demeure fixe. Il fut partout comme étranger, et voyagea beaucoup; ce qui ne l'empêcha pas, contre l'effet ordinaire de cette instabilité, de devenir un grand saint. Il poussa si loin cette inclination, que les deux puissances s'unissant pour le faire évêque, il n'accepta l'épiscopat qu'à condition de n'avoir point de siège déterminé. C'est avec le caractère épiscopal reçu de la sorte, qu'il commença à prêcher, de l'aveu de saint Achair, prédécesseur de saint Eloi, dans les territoires de Gand et de Tournai, puis dans le Brabant. Il se munit encore d'une ordonnance du roi, fort singulière, si elle est bien rendue, puisqu'elle porte que l'on contraindra les idolâtres à recevoir le baptême. Il ne laissa pas de souffrir des peines incroyables. Les risées et les outrages étoient les plus légères. Souvent il fut battu cruellement, traîné dans la boue, jeté dans les rivières: il eut mille occasions semblables de se rappeler la maxime de saint Grégoire le Grand, que les conversions doivent être l'effet de la persuasion et non de la contrainte. Enfin son invincible patience et ses miracles firent ce que

† Vit. S. Amand. l. 2, Act. Bened.

n'avoit pu la crainte, ni le poids de l'autorité. Les idolâtres les plus obstinés ne trouvoient point de réplique à la résurrection des morts. L'un d'entr'eux qui venoit d'être justicié publiquement pour ses brigandages, leur ayant été rendu plein de vie par le saint évêque, ils détruisirent aussitôt les temples de leurs propres mains, et vinrent en foule le supplier de les faire chrétiens sans retardement.

Ces succès l'engagèrent à en aller tenter de nouveaux dans le Germanie, et jusqu'au delà du Danube, où les Slaves, nouvellement sortis des forêts du Nord, s'étoient répandus de toutes parts. Il y fit peu de fruits, et revint en Belgique. Il alla pour la seconde fois à Rome, où il avoit été avant d'être évêque, et d'où saint Pierre, qui lui apparut, l'avoit exhorté à retourner prêcher dans les Gaules. Il étoit encore sorti du royaume, pour évangéliser dans les régions lointaines, quand le roi Dagobert, qu'il avertissoit de son inconduite avec la liberté d'un apôtre, le chassa de sa présence et de ses états : mais ce prince, qui, avec des mœurs fort débordées, avoit une foi vive à différents égards, le fit ensuite rechercher de tous côtés, pour venir baptiser le premier enfant qu'il eût encore eu de toutes ses femmes. Il vouloit même que pour attirer la bénédiction du ciel sur le jeune prince, Amand le prît pour son fils spirituel. Le saint homme se refusa à cette offre honorable ; mais il administra le sacrement de la régénération à l'enfant, qui fut nommé Sigebert, et qui par la suite fit éclater sur le trône d'Austrasie des vertus qui lui ont mérité un culte public. On dit que personne ne répondant, comme on lui donnoit la bénédiction des catéchumènes, l'enfant, qui n'avoit que quatre jours, répondit très-distinctement *Amen*.

Ce fut ce prince qui, parvenu à la couronne, vainquit enfin la répugnance qu'avoit le saint évêque à se charger d'aucune église particulière, et qui, avec les prélats et une multitude de peuple, l'établit sur le siège de Tongres, transféré à Maastricht, depuis que cette première ville avoit été ruinée par les Huns, vers le milieu du cinquième siècle ; mais, au bout de trois ans, il reprit sa méthode accoutumée de travailler à la conversion des infidèles, sans être attaché à aucun siège. Ainsi pratiqua-t-il encore fort long-temps la vie apostolique, après

en
ent
avo
I
non
Bl
abb
ven
la e
I
Sol
tric
dan
nan
mér
moe
rand
ne p
dan
Am
Jon
bâti
l'illu
dati
hos
sain
bea
d'el
Elle
tren
vin
peu
lieu
qui
ans

en avoir obtenu la permission du souverain pontife. Il fut enterré près de Tournay, dans le monastère d'Elnon qu'il avoit fondé, et qui a porté son nom jusqu'à nos jours.

Il en avoit établi deux autres à Gand, dont l'un conservoit le nom de saint Bavon son disciple, et l'autre celui du Mont-Blandin sur lequel il étoit bâti. Tous deux eurent pour premier abbé saint Florbert, qui y donna retraite au saint évêque Livin, venu d'Hibernie pour prêcher dans la Belgique, où il obtint la couronne du martyre.

Le roi Sigebert, par les conseils de saint Remacle, tiré de Solignac pour remplacer saint Amand sur le siège de Maastricht, fonda encore les monastères de Staveloes et de Malmédi dans la forêt des Ardennes. Telle étoit alors la dévotion dominante, que la Providence ramenoit aux vues de sa sagesse, en ménageant de nombreux asiles à la pureté de la doctrine et des mœurs; préservatifs plus nécessaires que jamais contre l'ignorance et la dépravation, que l'amas confus de tant de Barbares ne pouvoit manquer de produire. Ainsi furent encore fondées dans les Pays-Bas, l'abbaye de saint Guillain, disciple de saint Amand; l'abbaye de Marchiennes, dont le premier abbé fut Jonas, autre disciple de saint Amand; l'abbaye de Nivelles, bâtie par ses conseils en faveur de sainte Gertrude, fille de l'illustre Pépin de Landen, maire du palais. Cette dernière fondation donna lieu à celle de plusieurs autres monastères ou hospices que l'on établit pour de pieux hibernois, tels que les saints Ultan et Foillan, frères de saint Fursi². Gertrude crut beaucoup profiter à ses filles en Jésus-Christ, en attirant près d'elles des guides habiles dans la conduite de la vie intérieure. Elle étoit abbesse dès l'âge de vingt ans, et mourut à l'âge de trente-trois. Sa nièce qui lui succéda étoit comme elle âgée de vingt ans seulement quand elle fut instituée abbesse. Ici l'on peut remarquer à quel point varioit, selon les temps et les lieux, l'observance, ou peut-être l'intelligence des canons, qui n'accordoient le voile aux vierges qu'à l'âge de quarante ans.

Saint Omer ne se rendit pas moins utile que saint Amand

¹ Poll. 17 Mart. — ² Conc. Gal. t. vi. p. 1832.

aux peuples de la Belgique ¹. Ceux de Boulogne et de Térouane convertis dès le troisième siècle, mais retombés pour la plupart dans l'idolâtrie, avoient besoin d'un apôtre pour évêque. Le roi Dagobert, par le conseil de saint Achair de Noyon, qui avoit été instruit comme Omer à Luxeu d'où il étoit sorti le premier, l'en fit tirer à son tour pour l'élever sur le siège de Térouane, en 637.

Quelque temps après, trois autres élèves de l'abbé Eustase vinrent partager les travaux apostoliques du nouvel évêque. Ils se nommoient Mommolin, Ebertran et Bertin, tous trois compatriotes, nés, ainsi qu'Omer, au pays de Constance, tous trois prêtres, et tous trois très-versés dans les sciences ecclésiastiques. Un seigneur converti par saint Omer lui donna la terre de Sithiu, où ce pasteur zélé bâtit un monastère à ces dignes coopérateurs. Saint Mommolin en fut quelque temps abbé avant de monter sur le siège épiscopal de Noyon, puis saint Bertin, qui laissa son nom à cet abbaye; saint Ebertran le fut du monastère de Saint-Quentin en Vermandois.

Les disciples de saint Ouen fondèrent de leur côté un si grand nombre de monastères, que nous n'en pouvons marquer que les principaux. Tels furent ceux de Saint-Vandrille, nommé d'abord Fontenelle, de Jumiège, au même diocèse de Rouen; de Saint-Germer, dans le diocèse de Beauvais. Ils eurent tous trois des fondateurs illustres devant Dieu et devant les hommes, prisés même à la cour, où ils avoient exercé des ministères considérables, et contracté amitié avec saint Ouen. Il y en a deux qui portoient le nom de leurs saints instituteurs. Celui de Saint-Vandrille eut en peu de temps jusqu'à trois cents moines ². Il y avoit quatre églises en dedans et quelques oratoires au dehors. Quoique le saint abbé travaillât de ses mains pour montrer l'exemple, même dans sa vieillesse, qui alla jusqu'à quatre-vingt-seize ans, il s'occupoit aussi du salut des âmes, et de la conversion des idolâtres qui restoient encore dans le pays de Caux. Il eut à son tour d'illustres disciples, entre lesquels on remarque surtout les saints Lambert, Ansbert et Ercombert ³. Les deux premières

¹ Vit. Audom. ap. Mabill. in Annal. — ² Act. Bened. 1. 2. p. 514. —

³ Ibid. p. 604.

furent successivement abbés après Vandrille, puis archevêques, Lambert de Lyon, et Ansbert de Rouen. Ercombert, ayant été fait évêque de Toulouse dans un âge déjà avancé, revint douze ans après, cassé de vicillesse, terminer paisiblement sa sainte carrière dans son abbaye. Jumiège eut pour fondateur saint Philibert, lié aussi d'amitié avec saint Ouen, et retiré de la cour, à la fleur de son âge, dans son monastère de Rebaïs. Il se rendit profond dans la science de la vie régulière, par la lecture assidue des meilleurs ascétiques, particulièrement des règles de saint Macaire et de saint Basile, et par son séjour dans les monastères de Luxeu, de Bobio, et de tous ceux qui avoient le plus de réputation en France et en Italie. Il bâtit enfin à trois lieues de Fontenelle ou Saint-Vandrille, son abbaye de Jumiège, dans la terre qu'il obtint à cet effet, du roi Clovis et de la reine sainte Batilde. Il y mit d'abord soixante-dix moines, qui se virent bientôt accrus jusqu'au nombre de près de cinq cents.

Saint Maxime en Grèce, puis en Afrique, ne faisoit pas moins honorer le nom religieux par ses vertus et sa profonde doctrine, et surtout par une modestie qui donnoit un relief admirable à ses qualités supérieures. Né à Constantinople de parents illustres qui voyoient peu de grands au-dessus d'eux, parvenu lui-même au rang de premier secrétaire d'état, il quitta la cour impériale, et se retira dans le monastère de Chrysopolis près de Chalcédoine, où bientôt on le fit abbé. Les ravages des Barbares, vraisemblablement des Perses, qui occupèrent long-temps les environs de Constantinople tenue comme bloquée, le firent passer en Afrique. Ce fut le premier théâtre de ses travaux éclatants contre l'hérésie des monothélites.

Le patriarche de Constantinople, Pyrrhus, successeur de Sergius, s'y rencontra avec lui, lorsqu'après la mort de l'empereur Héraclius, ce prélat disgracié ne trouvoit de sûreté qu'en fuyant loin de son siège, auquel toutefois il ne renonça point. Il est peu d'égarements dont l'adversité n'inspire quelques remords. Pyrrhus avoit été tiré du monastère de Chryso-

polis, où il avoit connu toute la droiture et la capacité de saint Maxime. Il accepta volontiers une conférence proposée par le patrice Grégoire, gouverneur de la province, qui voulut y assister lui-même avec plusieurs évêques et plusieurs autres personnes de distinction.

On y approfondit, dans toute son étendue, la question des volontés et des opérations en Jésus-Christ, ainsi que la manière dont il convenoit d'en exprimer l'enseignement d'après les saints Pères¹. L'artificieux Pyrrhus usa de tous les faux-fuyants de l'erreur modifiée en cent manières différentes, avec la subtilité d'un grec exercé de longue main à la dispute; mais, forcé dans tous ses retranchements, il convint que cette question n'étoit rien moins qu'indifférente, que la foi s'y trouvoit essentiellement intéressée, et que les catholiques, après saint Sophrone, avoient eu raison de ne pas consentir à ne plus parler d'une ou de plusieurs opérations: indifférence pernicieuse qui donnoit aux sectaires l'avantage qu'ils avoient toujours tant désiré, de mettre l'enseignement constant de l'Eglise au niveau des nouveautés profanes; et comme il objectoit cependant la lettre d'Honorius: «A qui faut-il s'en tenir sur le sens de cette lettre, demanda Maxime, si ce n'est au saint prêtre Jean qui l'a écrite sous la dictée du pontife, lequel est encore vivant et éclaire tout l'Occident de l'éclat de ses vertus et de sa science; et non pas à ceux qui ne vous disent à Constantinople que ce qu'ils ont dans le cœur?» C'est à celui qui l'a composée, dit Pyrrhus. Eh bien, reprend Maxime, voici ce que celui-là même a déclaré au nom du pape Jean IV (dont il fut aussi secrétaire) à l'empereur Constantin, fils d'Héraclius: «Sergius ayant écrit que quelques-uns admettoient deux volontés contraires en Jésus-Christ, nous répondîmes que ces deux volontés ne pouvoient être admises, c'est-à-dire, qu'il n'y avoit point en Jésus-Christ une volonté de la chair et une volonté de l'esprit, comme en nous qui sommes pécheurs, mais une seule volonté qui naturellement désignoit son humanité... Quelques personnes, interprétant ces paroles dans leur intérêt et le sens particulier, soupçonnèrent qu'Honorius avoit enseigné

¹ Ep. ad Hegum. Sicul. t. 2. p. 159. etc.

qu'il n'y a qu'une seule volonté dans la divinité et l'humanité réunie : mais cette interprétation est absolument fautive. » Pyrrhus confondu ne savoit plus que répondre ; mais il avoit approuvé l'erreur dans une assemblée d'évêques, et il trembloit à la seule pensée de la flétrissure que sa rétractation imprimeroit à cette espèce de concile. » Comment, reprit Maxime qui nous apprend à cette occasion les formes nécessaires pour un concile national, comment appelez-vous ainsi une assemblée faite contre toutes les règles ? La lettre circulaire n'a point été écrite du consentement des patriarches ; ni le jour, ni le lieu n'ont été marqués : il n'y eut ni promoteur, ni accusateur ; les évêques qui composoient cette assemblée n'avoient point de pouvoir de leurs métropolitains, ni les métropolitains de leurs patriarches, et n'avoient envoyé ni lettres, ni députés. »

Enfin Pyrrhus parut sincèrement touché, abjura formellement ses nouveautés pernicieuses, prit le langage d'un humble pénitent, et regarda comme une grâce d'aller à Rome, présenter au souverain pontife, en présence du clergé et du peuple, le libelle de rétractation souscrit de sa main. Le pape Théodore, qui avoit succédé à Jean IV le 24 novembre 642, traita Pyrrhus comme vrai patriarche de Constantinople, parce qu'il n'avoit pas été déposé canoniquement : il lui fit mettre un siège près de l'autel, lui donna de l'argent pour faire des largesses au peuple, et lui fournit honorablement, aux dépens de l'Eglise romaine, tout ce qui étoit nécessaire pour son entretien ; mais cet inconstant patriarche se rejeta bientôt dans le précipice d'où on l'avoit à peine tiré.

Auparavant, et par l'instigation de Paul, substitué à Pyrrhus pendant la disgrâce de celui-ci, l'empereur Constant qui régnoit depuis le mois d'octobre 641, rendit, sous le nom de type ou formulaire, une ordonnance aussi pernicieuse que l'Ecthèse d'Héraclius qu'elle supprimoit. Comme il n'admettoit pas lui-même la doctrine d'une seule opération, il ne fit qu'augmenter le mal qu'il sembloit corriger. Tant il est vrai que les palliatifs accumulés ne peuvent jamais tenir lieu de remèdes, et que l'indifférence, en matière de dogme, est souvent plus nuisible que l'erreur même.

¹ Ep. ad. Constant. Imperat.

« Nous défendons, disoit-il¹, à nos sujets catholiques de disputer à l'avenir, en quelque manière que ce soit, touchant une ou deux, soit opérations, soit volontés, sans préjudice de ce qui a été décidé par rapport à l'incarnation du Verbe. Nous voulons qu'on s'en tienne aux saintes Ecritures, aux cinq conciles généraux, et aux seuls passages des Pères, dont la doctrine est la règle de l'Eglise, sans addition ni suppression, sans les expliquer selon des sentiments particuliers; mais qu'on demeure en l'état où l'on en étoit avant ces disputes, comme si elles ne s'étoient pas émues. » Il statue ensuite contre les transgresseurs, que s'ils sont évêques, ou dans tout autre ordre de la cléricature, ils seront déposés; les moines, excommuniés et chassés de leurs demeures; les gens en charge destitués, les particuliers notables privés de leurs biens; les autres, châtiés corporellement et bannis.

Le pape Théodore, qui avoit déjà reçu beaucoup de plaintes contre Paul, qu'il avoit averti sans succès par ses lettres et par ses légats, crut ne devoir plus différer sa condamnation. On pense qu'elle se fit en même temps que celle de Pyrrhus, qui, passant de Rome à Ravenne aussitôt après sa rétractation, professant de nouveau le monothélisme, séduit apparemment par l'exarque, sous l'espérance de rentrer dans le siège de Constantinople. Le pape indigné d'une rechute si prompte, et qui rendoit le coupable si raisonnablement suspect d'hypocrisie et de parjure, assembla dans l'église de Saint-Pierre les évêques et le clergé, et prononça la déposition de Pyrrhus, avec anathème². Informé de plus par l'envoyé de saint Sophrone, Etienne de Dore, que le patriarche de Constantinople s'étoit arrogé, contre les canons, le vicariat du siège de Jérusalem, il usa de tout le pouvoir que lui donnoit sa primauté dans ces conjonctures, et fit Etienne même son vicaire en Palestine, avec pouvoir de déposer les évêques irrégulièrement ordonnés, si au moins ils n'abjuroient les nouveautés qui leur avoient procuré leur élévation illégitime.

Pour la condamnation de Pyrrhus, le pape Théodore se fit apporter le saint calice, souscrivit la sentence avec le sang de

¹ Act. S. Maxim. p. 36, t. vi, Conc. p. 231. — ² Conc. Later. sect. 2. p. 16, etc.

Jésus-Christ¹. L'excommunié reporta aussitôt en Orient son ressentiment et sa fureur. Le patriarche Paul se montra peu sensible à l'affront de ce rival ; mais il ne se posséda plus quand il apprit sa propre déposition : il porta la violence jusqu'à renverser l'autel que le souverain pontife avoit à Constantinople dans le palais de Placide, et fit défendre aux légats d'y célébrer les saints mystères. Il enveloppa dans cette persécution plusieurs évêques, et des laïques zélés, qui furent traités indignement, emprisonnés, déchirés de coups.

Le pape Théodore mourut peu après cet acte de vigueur, qui dut coûter à son caractère naturellement doux, affectueux et compatissant, d'une grande tendresse envers toute sorte de malheureux. Il fut enterré à Saint-Pierre le 14 de mai 649. C'est le premier pape qu'on ait qualifié de souverain pontife, et peut-être aussi le dernier qu'un évêque, savoir Victor de Carthage, ait appelé frère. Après environ sept semaines de vacance, on ordonna, le 5 de juillet, Martin qui avoit été légat à Constantinople. Pendant plus de six ans de pontificat, il n'eut à essuyer que des atrocités et des perfidies de la part des nouveaux sectaires : mais s'il les connut trop bien pour ne pas les démasquer, il ne pénétra point encore assez leur perfide noirceur, pour se préserver de la violence qui le fit mourir martyr. Incontinent après son ordination, à laquelle assista saint Maxime, il assembla un concile de cent cinq évêques dans l'église du palais de Latran². La dépendance où leur naissance, ainsi que le territoire de leurs diocèses, les mettoit de l'empereur (comme on le remarque à leurs noms tous romains), n'intimida point leur foi. Dans ce concile, qui eut cinq sessions, quelques-uns même de Grèce et d'Orient marquèrent la plus grande intrépidité et la plus sainte ardeur.

Théophylacte, chef des notaires, adressant d'abord la parole au souverain pontife, lui dit qu'ayant rassemblé tant de fidèles gardiens du troupeau de Jésus-Christ, lesquels révéreroient dans son vicaire la plénitude de l'autorité apostolique. il appartenait à sa sainteté de leur faire connoître ce qui s'étoit passé avec les novateurs, et en quel état se trouvoit cette af-

¹ Theop. an. 10, hæc. p. 275. — ² Tom. vi, Conc. p. 75, etc.

faire, à l'effet de confirmer tous les prélats dans la foi de l'Eglise, et de les animer à la défendre. Le pape reprenant la parole : « J'ai cru nécessaire, dit-il, de vous convoquer, afin que tous ensemble, en présence de Dieu qui nous voit et qui nous juge, nous examinions ce qui regarde les erreurs et les faux docteurs, et pour que chacun dise, avec le secours du Seigneur, ce qu'il lui inspirera. Mais fidèle aux règles, ce sage et religieux pontife demanda des accusateurs en forme, et que la dénonciation se fit contre les accusés, ou par les parties intéressées, ou par le primicier et les notaires de l'Eglise romaine, sur les pièces authentiques tirées de ses archives. On fournit abondamment les moyens des deux espèces, soit dans la personne d'Etienne de Dore, avoué par beaucoup d'autres évêques de l'Orient, sans compter une multitude d'abbés, de prêtres et de moines grecs, soit dans plusieurs requêtes présentées au saint Siège contre Cyrus, Sergius et leurs adhérents; sur quoi le pontife proposa d'examiner les écrits des accusés.

Il est bon d'observer, à l'occasion d'une requête qui fut présentée par ces moines au nombre de trente-deux et de cinq abbés, qu'ils demandent au pape de faire traduire en grec, avec toute l'exactitude possible, ce qu'il fait et décide présentement, afin qu'après en avoir pris connoissance, ils y puissent donner leur consentement en pleine sûreté. Ces pieux solitaires, simples laïques, ou tout au plus diacres et prêtres, ne prétendoient certainement pas s'arroger le droit de jugement en matière de foi à l'égard des premiers pasteurs; autrement l'Eglise romaine, qui n'a jamais varié sur le fondement de l'infailibilité qui n'appartient qu'aux vrais successeurs des apôtres, eût rejeté avec indignation leur téméraire supplique; mais la question dont il s'agissoit ayant été décidée d'une manière irrévocable, ils vouloient s'assurer indubitablement de la confirmation qu'on alloit faire de cette décision. La sûreté que demandoient ces Grecs de naissance, concernoit donc la fidélité grammaticale des traductions par rapport à leur langue. Rien étoit plus naturel que cette demande : il est de raison dans tous les cas, qu'on entende bien ce qu'on veut souscrire,

et pour cela, qu'on en prenne lecture dans une langue qui nous soit parfaitement intelligible. Ainsi la conduite des moines admis à ce concile, ne prouve nullement qu'ils aient eu pour suspecte la doctrine des évêques, ni celle du pape, qu'ils reconnoissent expressément, dès le commencement de leur requête, pour le chef de toutes les Eglises, de qui tout le monde chrétien attendoit avec respect la réponse.

Après la dénonciation, on examina les écrits des accusés, et on les confronta avec les passages des Pères et des conciles. L'opposition étoit palpable; la doctrine des deux opérations et des deux volontés de l'Homme-Dieu ayant toujours été enseignée dans l'Eglise, ou en termes exprès par saint Athanase et quelques autres saints docteurs, ou dans les principes fondamentaux de la croyance catholique, d'où elle s'ensuit nécessairement et avec évidence; il n'y eut qu'une difficulté apparente pour le passage cité en faveur de l'opération théandrique par Cyrus d'Alexandrie, et que tout le monde croyoit alors de saint Denis l'Aréopagite; mais indépendamment de l'altération du texte, dont les novateurs furent convaincus, le pape prouva d'ailleurs que le mot de théandrique enferme nécessairement deux opérations, et que dans le saint docteur il n'est relatif qu'à l'union parfaite des opérations naturelles de Jésus-Christ, qui faisoit humainement les actions divines, et divinement les actions humaines; qu'ainsi il avoit ce qui nous est naturel, d'une manière plus éminente, d'une manière sur-naturelle à notre égard; et que c'est là ce que dit saint Léon, que chaque nature opère en lui ce qu'elle a de propre, mais avec la participation de l'autre. L'habile pontife releva encore les contradictions qui résultoient des écrits mêmes des sectaires. Cyrus, dit-il, ayant prononcé anathème contre quiconque ne dit pas que Jésus-Christ agit par une seule opération, et Sergius avec Pyrrhus l'ayant approuvé, tous trois néanmoins approuvent l'Ecthèse qui défend de dire, soit une, soit deux opérations. Ils encourent donc leur propre anathème, et ils se contredisent, puisqu'il est contradictoire de dire une opération, et de ne le dire pas.

Sur la réquisition de Benoît, évêque d'Ajaccio dans l'île de Corse, on en vint à Paul, successeur de Sergius et de Pyr-

rus dans l'hérésie, comme dans le siège de Constantinople, et plus coupable qu'eux par ses violences contre les catholiques. On examina une lettre fameuse qu'il avoit écrite au pape Théodore, puis le Type de l'empereur Constant, dont Paul étoit le véritable auteur. On établit la preuve de son obstination dans l'erreur, et du scandale avec lequel il se monroit incorrigible, nonobstant tous les avertissements qu'il avoit reçus par écrit, ou par des légats. Au sujet du Type, les Pères déclarèrent unanimement que, sous une apparence de bien, il produisoit les effets les plus pernicioeux. Il est bon sans doute, dirent-ils, de faire cesser les disputes, mais il est ruineux de supprimer le bien avec le mal, la doctrine des Pères avec l'impiété des hérétiques. C'est là perpétuer les disputes, plutôt que de les éteindre; puisque les pasteurs ont reçu du maître suprême l'ordre d'enseigner, et que les ouailles fidèles, détestant l'hérésie, ne peuvent être indifférentes entre l'enseignement salutaire et la voix de la séduction. Il nous est commandé de fuir le mal et de faire le bien, et non pas de rejeter l'un et l'autre. Le cri de la menace et de l'indignation ne doit donc pas s'adresser à ceux qui reconnoissent, avec les pasteurs catholiques, deux opérations et deux volontés en Jésus-Christ, mais à ceux-là seulement qui ne confessent pas ce que les Pères de l'Eglise ont confessé. Le Type défend de parler tant de deux volontés que d'une seule: or, ne point confesser la volonté de l'humanité sainte de Jésus-Christ, c'est, selon saint Denis, convenir qu'elle est sans volonté et sans opération, c'est-à-dire, qu'elle est sans substance et sans être; c'est la détruire et l'ancantir: car le pape Denis enseigne clairement qu'une âme sans opération n'a point d'être stable, n'est aucune substance; qu'elle n'est rien du tout, puisque la nature n'est substance que par la vertu naturelle et essentielle d'opérer, qui en est inséparable. Ainsi donc, en louant la bonne intention de l'empereur, nous rejetons les dispositions de son Type, comme ne s'accordant point avec la règle de l'Eglise, qui ne condamne au silence que ce qui est contraire à sa doctrine, et qui défend d'affirmer et de nier tout ensemble l'erreur et la vérité.

Après cet acte de fermeté contre un édit impérial, on n'eut garde de ménager les fourbes qui induisoient les maîtres du

monde en des abus si pernicieux de leur puissance. Après avoir dit anathème à quiconque n'admettroit pas en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations, la divine et l'humaine, ou qui recevroit l'Ecthèse et le Type qu'on déclare impies, on condamna nommément Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople, avec ses successeurs Pyrrhus et Paul. La chose est évidente, par la souscription même du souverain pontife, fidèlement transcrite du concile, et conçue en ces termes : Martin, par la grâce de Dieu, évêque de la sainte église catholique et apostolique de la ville de Rome, j'ai souscrit comme juge à cette définition qui confirme la foi orthodoxe, et à la condamnation de Théodore, jadis évêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de Pyrrhus et Paul ses successeurs, de leurs écrits hérétiques, de l'Ecthèse impie et du Type qu'ils ont publiés. Suivent les souscriptions des autres évêques, au nombre de cent cinq¹.

Les évêques d'Afrique avoient déjà condamné l'hérésie des monothélites, connue de bonne heure chez eux par la retraite de Pyrrhus, et ils avoient prié le siège apostolique d'étouffer cette impiété à sa naissance. Sergius, métropolitain de l'île de Chypre, avec plusieurs orientaux, écrivit à Rome dans le même sens, du vivant même du pape Théodore. Ils le nommoient très-saint, très-vertueux et très-honoré seigneur, Père des

¹ Il est utile de remarquer que, dans ce concile, où cent cinq évêques prononcent condamnation contre les chefs des monothélites, dénoncés et poursuivis publiquement par des moines, des prêtres et des évêques d'Orient et d'Occident, on ne parle point du pape Honorius dont il sera question néanmoins au sixième concile général. D'où l'on doit conclure qu'alors, (11 ans après la mort d'Honorius) on étoit persuadé que ce pape n'avoit point enseigné l'erreur, et qu'ainsi il n'avoit point suivi en tout les sentiments de Sergius de Constantinople. Il étoit évident pour les Pères que ses réponses à ce dernier n'étoient pas infectées de l'hérésie. Aussi le pape saint Martin ne craint pas de dire dans la lettre encyclique de ce concile, adressée à tout l'univers, que *les papes ses prédécesseurs n'ont cessé d'avertir et de reprendre Sergius et Pyrrhus pour les ramener de l'erreur à la saine doctrine. Ce qui est au moins une forte présomption, que les actes du 6.^e concile où l'on condamne Honorius en même temps que Sergius, ne nous sont point parvenus dans toute leur pureté. Voyez l'article monothélites dans le Dictionnaire Théologique de Bergier, édition de Besançon 1826. Le savant et laborieux éditeur répond solidement à toutes les objections possibles sur le fait d'Honorius.*

Pères, archevêque et pape œcuménique, et ils lui rappeloient que le Verbe divin avoit établi le siège apostolique comme le fondement immobile et le phare radieux de la foi.

Le saint pape Martin n'hésita pas d'envoyer les actes du concile de Latran, non-seulement à tous les évêques de l'Eglise catholique, mais même à l'empereur qui avoit donné le Type; il établit encore Jean de Philadelphie son vicaire par tout l'Orient proprement dit, c'est-à-dire, dans toutes les églises dépendantes d'Antioche, ainsi que de Jérusalem. Etienne de Dore l'avoit été du dernier pape, dans la Palestine; mais on avoit envoyé contre lui des plaintes à Rome, où, quoiqu'elles se fussent trouvées sans fondement, on craignoit que le préjugé seul rendit son ministère peu utile. « Nous vous établissons notre vicaire, dit le pape saint Martin à Jean de Philadelphie, parce que nous savons que vous avez à cœur les vertus que l'Apôtre recommande aux évêques. Hâtez-vous donc, dans le Seigneur, de corriger ce qui manque, d'établir des évêques, des prêtres et des diacres dans toutes les villes soumises aux sièges de Jérusalem et d'Antioche. Car c'est là ce que nous vous ordonnons absolument en vertu de cette autorité apostolique donnée par Jésus-Christ, à saint Pierre prince des apôtres. Nous vous l'ordonnons à cause du malheur des temps et de l'oppression des nations, et de crainte que toute la beauté de l'ordre sacerdotal ne vienne à s'éclipser dans ces contrées. Méprisez courageusement les réclamations et les emportements du faux évêque d'Antioche, Macédonius. L'Eglise catholique ne le reconnoît pas pour évêque, non-seulement parce qu'il en usurpe le titre, contre les canons, dans un pays qui lui est étranger, sans consentement du peuple et sans décret, mais encore parce qu'il est uni aux hérétiques qui l'ont élu pour récompense de sa défection. » Il en est de même de Pierre, qu'ils prétendent avoir fait évêque d'Alexandrie.

Ces soins de la vigilance pontificale font voir et la sagesse des règles divines établies pour le bon gouvernement de l'Eglise universelle, et l'état déplorable où se trouvoient néanmoins les églises de l'Orient et de l'Egypte depuis les con-

1 Mart. ep. 5, ep. 20.

quêtes des Musulmans. Il importoit peu sans doute à ces avides usurpateurs quelle foi professassent les chrétiens leurs sujets ; mais ceux qui se maintenoient dans la communion de Rome et de Constantinople leur étoient les plus suspects, comme les plus affectionnés aux empereurs avec qui ils se trouvoient perpétuellement en guerre. Ainsi, outre les monothélites, tous les anciens hérétiques reprirent le dessus dans les terres de la domination musulmane. Les nestoriens se relevèrent en Syrie, les jacobites ou eutychiens en Egypte ; et depuis cette triste époque, il n'est plus possible de trouver exactement la suite de tous les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

La conduite de l'empereur Constant attira de plus en plus sur l'empire les coups vengeurs de la divine justice. Ce jeune prince, naturellement impérieux et dur, porté sur le trône dès son enfance, n'avoit jamais rencontré que des esclaves soumis à tous ses caprices. Il confondit avec ces âmes viles le vicaire de Jésus-Christ, et prit pour un outrage l'opposition du saint pape Martin à un rescrit qui renversoit les fondemens du christianisme¹. A force de mensonges, de déguisements, de protestations parjures (manœuvres familières et faciles à la fourbe grecque), il trouva moyen d'enlever de Rome le successeur de Pierre, et de se le faire amener à Constantinople. Le pontife, alors travaillé d'une maladie fort aiguë, éprouva tout ce que ce contre-temps pouvoit ajouter à la barbarie de ses ravisseurs, assurés qu'ils ne pouvoient mieux faire leur cour que par les excès de leur malignité. Durant tout le voyage, qui fut de quinze mois, y compris les longs séjours de l'équipage en divers endroits, le saint pape fut étroitement enfermé dans le vaisseau qui lui servoit de prison, quand même on accordoit le débarquement à tous les autres passagers comme un soulagement indispensable. Cependant il étoit cruellement tourmenté par la goutte, épuisé par un flux de ventre qui ne le quitta point, demi-nu et transi de froid, dépourvu généralement de toute chose, à l'exception d'un pot à boire, le seul effet qu'il eût eu la liberté d'emporter ; et quand sur la route

¹ Ep. 15.

les évêques ou les fidèles fournissoient à ses besoins, aussitôt ses gardes pillioient tout en sa présence, l'accabloient d'injures, maltraitoient ses bienfaiteurs, et les menaçoient de l'indignation du prince¹.

Arrivé enfin à Constantinople, on le laissa au port, depuis le matin jusqu'à quatre heures du soir, étendu dans le navire sur un méchant grabat, en spectacle à toute la populace, en butte aux outrages des impies et des païens, qui faisoient la plus grande partie de cette troupe insolente. Quand le soleil fut couché, on tira le pape du vaisseau, on le monta sur un brancard, et on le transporta fort secrètement dans une prison : là, sans le laisser voir à personne, on le fit languir pendant trois mois, depuis le 17 septembre jusqu'au 15 décembre. Alors on le fit comparoître chez le grand sacellaire ou trésorier, en présence du sénat assemblé, où, sans nul égard à la dignité pontificale, ni à l'équité, tout en commençant son interrogatoire, on le traita comme un scélérat déjà convaincu. A l'imitation du pontife éternel arrêté par les scribes et les pharisiens, son digne vicaire ne répondit pas un mot à toutes les insultes. Il ne prit la parole que quand on fit entrer les témoins qu'on avoit apostés, et qu'on se mit en devoir de les faire jurer sur les Evangiles. Au nom de Dieu, s'écria-t-il alors¹, épargnez-leur ce crime, et faites de moi tout ce qu'il vous plaira. On le mena dans une place proche du palais, à dessein d'animer l'audace du peuple, qu'on pressa de lui dire anathème; mais la plupart pénétrés de respect pour sa dignité et sa sainteté, se retirèrent suffoqués de sanglots, et les yeux noyés de larmes. Les bourreaux lui arrachèrent son étole, le dépouillèrent du reste de ses vêtements, à l'exception d'une simple tunique, qu'ils déchirèrent même des deux côtés, depuis le haut jusqu'en bas. Cependant quelques courtisans adulateurs triomphoient lâchement de son humiliation, et lui disoient : Reconnois que Dieu t'a livré entre nos mains. L'empereur regardant des fenêtres de sa chambre, à travers les jalousies, se repaissoit avec avidité de cette scène barbare, et goûtoit toute la satisfaction d'un tyran. Pour lui plaire encore davantage, on mit un carcan de fer au

¹ Tom. iv, Conc. p. 66. — ² Ibid. p. 68.

cou du pontife, et on le traîna par toute la ville, précédé d'une épée qu'on portoit devant lui pour marquer sa condamnation.

Etant arrivé au prétoire, il fut chargé de chaînes, et jeté dans une nouvelle prison, où on le poussa si brutalement qu'il s'écorcha fortement les jambes, et ensanglanta tout l'escalier. En entrant dans le cachot, il tomba plusieurs fois de suite avec un tel épuisement, qu'il sembloit prêt à rendre l'âme. On le plaça sur un banc, où on le laissa enchaîné comme il étoit, presque nu et mourant de froid; car c'étoit le quinze décembre de l'année 654, où la rigueur de l'hiver fut extrême. Cependant le préfet de Constantinople, touché d'une pieuse compassion, lui envoya son maître d'hôtel avec quelques nourritures; et pour le consoler, il lui fit espérer qu'il ne mourroit pas; mais la consolation du saint pontife étoit tout au contraire dans l'espérance du martyre. Il resta dans ce cachot pendant plus de trois mois, sans que sa fermeté parût jamais se démentir. On le pressoit de temps en temps de communiquer avec les novateurs de Constantinople. Il répondit invariablement : « Faites de moi, sans tant de propos, ce que vous avez résolu; ou si vous l'aimez mieux, tentez, importunez-moi, usez de tous les pièges et de toutes les violences; l'expérience ne servira qu'à faire mieux éclater la force que Dieu donne à ses serviteurs. Quand vous me feriez hâcher par morceaux, comme vous m'en avez menacé, je ne communiquerai jamais avec les corrupteurs de votre église. »

Dans ces conjonctures, le patriarche Paul étant tombé malade à mort, l'empereur l'alla voir, et croyant lui faire plaisir, il lui raconta de quelle manière le pape avoit été traité¹. Paul poussa un profond soupir, et s'écria, en se tournant vers la muraille : Hélas ! c'est ce qui va mettre le sceau à ma condamnation. Il mourut huit jours après; et Pyrrhus rentra, non sans peine, dans le siège patriarcal l'année suivante : mais il jouit peu de temps du fruit de sa rechûte; il mourut lui-même moins de cinq mois après son rétablissement.

L'empereur n'osant condamner à mort le saint pape, le relégna dans la Chersonèse Taurique; on lui laissa même la

¹ Tom. IV, Conc. p. 68.

liberté de dire adieu à ceux qui lui étoient demeurés fidèles , et qui ne purent contenir leur douleur. Comme ils éclatoient en gémissements et en cris aigus, le généreux confesseur les regardant d'un visage serein, et même riant, frappa doucement sur celui qui se trouvoit le plus proche, et lui dit : « Tout ceci mon frère, m'est souverainement avantageux ; c'est pour moi le comble du bonheur : pourquoi me plaignez-vous au lieu de prendre part à ma joie ? » Il ne laissa point de ressentir vivement la misère, et plus encore l'abandon, où quelque temps après ses amis de Rome et les élèves de son église le laissèrent dans une terre inculte et barbare. « J'espérois, écrivit-il à Constantinople¹, qu'on m'enverroit d'Italie quelque secours pour ma subsistance, dans un pays où nous ne pouvons absolument vivre sans cela, et où la famine est telle, qu'on y parle tout de pain qu'on y en voit peu. Qu'il ne m'arrive aucun soulagement, c'est une chose aussi étonnante qu'elle est certaine ; mais j'en bénis le Seigneur, qui règle nos souffrances comme il lui plaît. J'admire le peu de sensibilité de mes amis, et plus encore la pusillanimité des Romains, à qui la crainte des hommes fait négliger à mon égard le commandement du Seigneur, et qui ne veulent pas seulement savoir si je respire encore. Si saint Pierre nourrit si bien les étrangers, que dirai-je de nous qui sommes ses serviteurs propres, qui l'avons du moins servi quelque peu, et qui nous trouvons dans une telle détresse ? Je prie Dieu toutefois, par l'intercession du saint Apôtre, de les conserver inébranlables dans la foi orthodoxe, principalement le pasteur qui les gouverne à présent², (c'est-à-dire Eugène qui n'avoit été mis sur le saint Siège à l'enlèvement de Martin, que par l'ordre de l'empereur, mais que ce saint pape paroît avoir depuis avoué pour son vicaire.) Cependant, de quoi suis-je en peine ? Le Dieu de miséricorde ne tardera point à terminer ma carrière. »

Le pape Martin pouvoit d'autant mieux réclamer la libéralité de l'Eglise romaine, qu'il en avoit dispensé les richesses avec plus de générosité. Comme on l'interrogeoit, de la part de l'empereur, sur la réception de Pyrrhus de Constantinople

¹ Epist. 16. — ² Epist. 17.

réfugié à Rome, et qu'on lui demandoit d'où ce patriarche disgracié tiroit alors sa subsistance : « Sans doute, répondit-il, du palais patriarcal de Rome. « Mais encore, poursuivit l'officier de l'empereur, quel pain lui donnoit-on ? » Vous ne connoissez pas l'Eglise romaine, répliqua Martin : apprenez que quiconque y a recours, quelque misérable qu'il soit, on lui fournit de tout abondamment. La charité de Pierre va jusqu'à la magnificence. On donnoit à Pyrrhus du pain très-blanc, et des vins de diverses sortes, non-seulement à lui, mais à tous les gens de sa suite. Jugez de là comment on doit traiter un évêque. »

Le saint pontife ne fut pas trompé dans son espérance ; il rendit saintement son âme à Dieu au bout de six mois d'exil, le 16 de septembre 655. Il avoit tenu le saint Siège, à compter depuis son ordination jusqu'à sa mort, six ans deux mois et douze jours. Ainsi l'on ne peut compter à Eugène, qui mourut le premier juin 657, que deux ans huit mois et vingt-quatre jours de gouvernement, d'abord comme vicaire général, puis comme pasteur en titre de l'Eglise romaine. Saint Martin est honoré par l'église grecque en qualité de confesseur de la foi et en qualité de martyr par l'église latine. Le pape Eugène, qui paroît avoir été nommé du consentement de saint Martin, et dans la crainte que l'Empereur n'imposât de force un monothélisme, ne se montra pas indigne de la place éminente et difficile où il fut élevé ; si ses légats à Constantinople se laissèrent éblouir un instant par les subtilités des hérétiques, il est certain qu'il ne reçut jamais le Type. A Eugène succéda Vitilien, ordonné le dernier jour de juillet, après que le siège eut vaqué deux mois.

L'abbé saint Maxime étoit, avec saint Martin pape, le plus puissant défenseur de la foi catholique contre l'hérésie naissante des eutychiens ; et il parut visiblement suscité de Dieu pour la combattre, tant par sa haute et magnanime vertu, que par la force et l'érudition de ses écrits, qui roulent presque tout entiers sur les erreurs de ce temps. L'année même de la mort du saint pape, il fut pris à son tour, et amené à Constantinople avec Anastase son disciple fidèle depuis trente-sept ans, et un autre Anastase qui avoit été apocrisiaire de l'Eglise ro-

maine¹. Sitôt qu'ils furent arrivés, dix soldats, avec deux officiers, les tirèrent du vaisseau, les séparèrent les uns des autres, et les jetèrent déchaussés, et presque nus en différentes prisons, sans respect ni pitié pour ce vénérable vieillard de soixante-quinze ans. On leur fit subir différents interrogatoires; on entra aussi souvent en conférence avec le savant abbé, on tenta par mille impostures de leur faire croire que leur constance n'étoit plus qu'une opiniâtreté démentie par toutes les églises. Les voies de la séduction et celles de la violence furent également inutiles. La défection même des légats du pape Eugène ne put faire douter le disciple Anastase, de la fidélité de l'Eglise romaine à soutenir invariablement les vérités définies par les Pères et les conciles. Nonobstant les allégations de nos persécuteurs, écrivait-il de sa prison aux moines de Cagliari en Sardaigne², nous ne cessons de croire fermement, en vertu de la promesse faite à Pierre, que la semence de la piété demeurera au moins dans l'Eglise romaine.

Maxime, de son côté, insistoit fortement sur la condamnation des nouveautés profanes prononcée canoniquement au concile de Rome³. On lui objecta que ce concile n'étoit pas légitime, parce qu'il avoit été tenu sans ordre de l'empereur. « Mais, reprit Maxime instruit parfaitement des lois et des usages de l'Eglise, si ce sont les ordres de l'empereur qui confèrent aux conciles leur autorité, il faut donc recevoir ceux de Tyr, d'Antioche, de Séleucie, de Sirmich, et tant d'autres que les empereurs surpris par les Ariens ont fait tenir contre la doctrine de la consubstantialité; et long-temps après encore on a dû révéler le brigandage d'Ephèse, où se déploya toute la fureur impie de Dioscore. On rejettera, par le même principe, le saint concile qui déposa Paul de Samosate, et proscrivit l'impiété qui sapoit les fondements de la foi et des mœurs chrétiennes. Où sont les canons, ajouta-t-il, qui défendent d'approuver les conciles célébrés sans l'approbation de l'empereur, ou qui prescrivent de ne les assembler que par son ordre? » On convint du principe, et sur bien d'autres articles, quelques-uns des grands les plus attachés en apparence aux prétentions de l'em-

¹ Niceph. chron. act. Max. p. 29. — ² Ibid. p. 43. — ³ Tom. VI, Conc.

per
se p
imit
lls
leur
que
To
tefo
le sa
hon
T
et d
per
et e
vén
père
sépa
plac
sans
habi
évêq
suiv
lite
du sa
ce p
char
rédu
mati
impr
à le
d'am
digie
dont
thélic
ques
expré

To

perceur en sentirent toute l'injustice. Le saint pénétrant ce qui se passoit dans leurs âmes, leur proposa d'engager Constant à imiter son aïeul, qui avoit enfin désavoué sa fatale Ecthèse. Ils réfléchirent quelque temps en silence et en témoignant leur embarras par divers mouvements de tête, et par leurs fréquents changements d'attitude; après quoi ils s'écrièrent : Tout est plein de difficultés insurmontables. Ils ne purent toutefois se défendre des impressions de respect que leur inspiroit le saint confesseur; en se séparant de lui, ils le saluèrent avec honnêteté.

Tout le fruit d'une confession si glorieuse fut l'exil du saint et de ses deux compagnons : iniquité qui fut suggérée à l'empereur par les ecclésiastiques infectés des opinions nouvelles, et effrayés de l'ascendant comme irrésistible d'un docteur vénérable que tous les catholiques regardoient comme leur père et leur guide. On conduisit les trois confesseurs, mais séparément, aux extrémités de la Thrace, dans les dernières places qu'y eussent les Romains sur les frontières des Barbares, sans aucune provision pour leur subsistance, et presque sans habits : là on fit de nouveau tenter Maxime par Théodose, évêque de Césarée en Bithynie, qui en fut chargé l'année suivante par l'empereur et par le patriarche Pierre, monothélite aussi-bien que Paul son prédécesseur. Mais l'éloquence du saint docteur fit une impression plus admirable encore sur ce prélat tentateur, que sur les courtisans qui avoient été chargés de l'interrogatoire précédent¹. En premier lieu, il le réduisit à convenir que le Type, destitué de toute autorité en matière de foi, n'étoit qu'un pur expédient de la politique, improuvé dès sa naissance par les orthodoxes, qui continuoient à le regarder comme l'instrument de la perte d'une infinité d'âmes; il le convainquit ensuite, avec une érudition prodigieuse, qu'une multitude de passages prétendus des Pères, dont le patriarche avoit muni Théodose en faveur du monothélisme, n'étoit qu'un ouvrage de faussaires, extrait des hérétiques les plus décriés; il l'obligea même à reconnoître, en termes exprès, les deux opérations et les deux volontés de Jésus-

¹ Tom. VI, Conc. n. 17.

Christ, aussi-bien que les deux natures. En un mot, Théodose, intérieurement touché et sensiblement attendri, prit part aux afflictions du saint, et lui donna quelque argent, avec deux habits, dont un autre évêque eut la bassesse de s'approprier une tunique ; mais la conversion même de l'évêque Théodose, quoique confirmée par une sorte de serment, c'est-à-dire, par l'attouchement de la croix et de l'Evangile, ne consistoit qu'en de simples vellétés qui ne purent tenir contre la crainte de la disgrâce et l'espoir de la faveur.

On signifia néanmoins, de la part du prince, un nouvel ordre à Maxime, à l'effet de se rapprocher de la ville impériale, et de se loger au monastère de Rège, peu éloigné de Constantinople. Le rescrit portoit que Maxime seroit traité avec ménagement et distinction, tant à cause de son âge et de ses infirmités, que pour le rang qu'il avoit tenu à la cour. On ne laissa pas de lui prendre à Rège, outre l'argent et les habits qu'on lui avoit donnés, tout le reste de ses pauvres meubles ; et comme deux patrices survenus avec l'évêque Théodose, trouvèrent toujours dans le confesseur le même attachement à la vraie foi, ils s'emportèrent jusqu'à lui donner des coups de poing ; ils lui arrachèrent la barbe, et le couvrirent de crachats depuis les pieds jusqu'à la tête¹. L'évêque de Rège accourut, et les empêcha de pousser plus loin la brutalité, en leur représentant que les affaires ecclésiastiques ne se traitoient pas de la sorte ; mais ils continuèrent à charger le saint vieillard d'injures et de malédictions. « Oui, dit Epiphane, le plus emporté de ces deux patrices, si j'en suis cru, tu seras mené par la ville ; on t'enchaînera au milieu de la place ; on fera venir les comédiens, les bouffons, les femmes publiques, avec la plus vile populace, pour tesouffleter et te cracher au visage. » « Par la Trinité, reprit l'autre patrice nommé Troile, pour peu de relâche que nous donnent les infidèles, nous t'associerons le pape qui s'en fait accroire, et tous les insolents discoureurs d'outre-mer, pour les traiter, chacun à son tour comme Martin a été traité. » C'est ainsi que l'envie et la présomption faisoient faire aux Grecs les premiers pas vers leur irrémédiable

¹ Tom. VI, Conc. n. 25.

sch
exc
Ph
mo
lati
s
sain
dép
ses
me
con
dit
ne
dan
che
qui
Ori
renc
mon
mon
pou
lui
voul
nom
leven
torre
vers
sout
saint
qu'il
de pa
dans
lant
mon
tinu
accou

1 To

schisme, et qu'à porportion, comme en punition de leur excès, leurs plus belles provinces passaient sous le joug des Philistins de la loi nouvelle, c'est-à-dire des Musulmans, moins ennemis que ces Romains dégénérés, du culte et du nom latin.

Sitôt qu'on eut fait récit à l'empereur de la persévérance du saint abbé, il le condamna à un second exil. Le confesseur fut dépouillé de nouveau, tout indigent qu'il étoit, et remis, avec ses deux compagnons, entre les mains des soldats, qui le menèrent à Sélymbrie; on eut même la malignité d'animer contre lui l'armée de cette frontière, parmi laquelle on répandit qu'il ne reconnoissoit pas Marie pour mère de Dieu, et qu'il ne cessoit de blasphémer contre elle. Toutefois le commandant, touché de la grâce céleste, envoya au devant de lui les chefs des bandes et les drapeaux, avec les prêtres et les diacres qui suivoient les troupes chrétiennes pour y faire l'office en Orient comme en Occident. Saint Maxime se mit à genoux à leur rencontre. Ils s'y mirent de leur côté, et l'on pria quelques moments : après quoi on le fit asseoir avec de grandes démonstrations de respect¹. Alors quelqu'un de la troupe, moins pour se convaincre de la vérité que pour détruire l'imposture, lui dit d'un air et d'un ton fort respectueux : Mon père, on a voulu nous persuader que vous refusiez à la Vierge mère le nom de mère de Dieu; c'est pourquoi nous vous conjurons de lever ce scandale. A ces mots, le saint se jette à terre, verse un torrent de larmes, se relève en gémissant, et tendant les bras vers le ciel, il dit d'une voix forte, quoique entrecoupée de soupirs : « Quiconque ne confesse pas que Notre-Dame, la très-sainte Vierge, est la mère du Dieu créateur du ciel de la terre, qu'il soit anathème de par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de par toutes les vertus célestes et tous les saints, à présent et dans les siècles des siècles. » Les assistants s'écrièrent, en mêlant leurs larmes aux siennes : On vous tourmente étrangement, mon père; Dieu soit votre soutien et votre couronne! Ils continuèrent à s'entretenir avec lui de discours pieux. Les soldats accouroient de tous côtés, et la troupe grossissoit à chaque

¹ Tom. vi. Conc. n. 31.

instant; mais quelques officiers ambitieux, dans la vue de plaire à la cour, le firent éloigner du camp de deux milles, puis emprisonner à Perbère.

Comme la timide politique ne se rassuroit point encore, on le ramena de rechef à Constantinople, ainsi que les deux Anastase, dans la résolution de les perdre sans ressource; mais on observa toutes les formes apparentes de la justice, et l'on procéda avec cette circonspection pharisaïque, qui n'est jamais plus scrupuleuse que quand on la veut donner pour l'équité. On commença par les anathématiser dans un conciliabule, où l'on condamna également le pape saint Martin, saint Sophrone de Jérusalem, et tous leurs adhérents, c'est-à-dire tous les orthodoxes. Après ce jugement prétendu canonique, le sénat, conjointement avec le concile, les condamna à être battus de nerfs de bœuf, à avoir la main droite coupée et la langue arrachée jusqu'à la racine, à être ignominieusement promenés par les douze quartiers de la ville, puis bannis et emprisonnés pour le reste de leurs jours; ce qui s'exécuta avec une cruauté qui enchérit sur celle du jugement¹. On voulut encore une fois les dépouiller, et on ne leur trouva plus qu'un peu de fil et une aiguille, qu'on leur enleva. Le lieu de leur bannissement fut le pays sauvage des Lazes, près des cantonnements meurtriers des Alains. Il fallut transporter dans un brancard d'osier, saint Maxime mourant, et qui mourut en effet, excédé de maux et de fatigues, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le 13 août 662. C'étoit le jour qu'il avoit prédit comme le terme de ses souffrances, et c'est encore celui auquel l'Eglise honore sa mémoire². Anastase son disciple étoit mort un mois

¹ Tom. vi, Conc. n. 33.

² Un passage important, tiré des œuvres de saint Maxime, a été oublié par Fleury: c'est une raison de le placer dans notre édition. Le saint confesseur, en parlant de Pyrrhus, dit: *Sedem romanam, id est catholicam Ecclesiam anathematizat*: « S'il ne veut pas être hérétique ni être regardé comme tel, il ne s'agit pas de satisfaire celui-ci ou celui-là, qu'il s'empresse de satisfaire le siège de Rome, et cela suffira pour que tous publient qu'il est orthodoxe. En vain il cherche à surprendre mes égaux; s'il ne satisfait pas le pape de l'Eglise romaine, c'est-à-dire le siège apostolique, qui, selon l'expression des saints canons, a reçu du Verbe incarné, de l'aveu de tous les conciles, l'empire, l'autorité et le pouvoir de lier et de délier sur toutes les églises qui sont dans le monde, en toute manière

plus tôt. Anastase l'apocrisiaire, malgré des tourments excessifs, survécut quatre ans pendant lesquels il employa tous ses moments de relâche à soutenir la vérité, dont il s'estimoit heureux d'être la victime. Il écrivit pour cela d'une manière qui parut tenir du prodige, ayant attaché au bout du bras dont on lui avoit coupé la main, deux petits bâtons qui seroient la plume.

L'année qui suivit la mort de saint Maxime, l'empereur Constant fit le voyage d'Italie que son ressentiment lui avoit fait résoudre. Il tenta de reprendre Bénévent sur les Lombards, mais il manqua son coup. Aussitôt après, il se rendit à Rome, où l'humiliation qu'il venoit d'essuyer modéra sa vengeance. Il se contenta d'enlever, sous des prétextes spécieux, tout l'airain des églises, n'y ayant trouvé ni or ni argent; il fit même le catholique zélé, assista au saint sacrifice dans l'Eglise de Saint Pierre, et y offrit un tapis d'or. Le pape Vitalien, successeur d'Eugène depuis le 30 Juillet 657, crut devoir, pour le bien de la religion, se contenter pour un temps de ces foibles marques de catholicité : mais l'empereur ne resta que douze jours à Rome; après quoi, n'osant plus retourner à Constantinople où il n'étoit guère moins haï, il passa dans la Sicile, et demeura quatre ans à Syracuse. Bourrelé de remords, il se trouva partout également malheureux. Un crime va rarement seul dans les personnes qui sont assurées de l'impunité. Constant, s'étant fait un jouet de la vie des martyrs, ne respecta pas davantage les droits de la nature. Après avoir forcé son frère Théodose à se faire diacre, il se prépara une source intarissable de tourments en le faisant mourir. Chaque nuit il s'imaginait le voir dans les habits de son ordre, lui présenter un calice plein de sang, et lui dire: Bois, frère barbare. Enfin, il fut assassiné dans le bain à Syracuse, sur la fin de septembre 668.

La foi prospéroit au contraire dans la plupart des contrées ravies aux empereurs, chez ces peuples toujours appelés Bar-

- » (in omnibus et per omnia); s'il ne satisfait que les autres et ne recourt pas au pape,
- » il ressemble à celui qui, accusé d'homicide, voudroit se justifier auprès de ceux
- » qui ne peuvent l'absoudre, et n'auroit pas recours à celui qui, selon les lois,
- » a l'autorité pour le juger (Theoph. 2. Biblioth. PP. p. 76.) »

1 Theoph. an. 27, p. 292.

bares par ceux qui conservoient en Orient le vain nom de Romains. Parmi les Goths en Espagne, l'Eglise de Tolède leur capitale, déclarée métropole de toute la province de Carthagène dès l'an 610, s'appliqua, pendant tout le septième siècle, à régler sa discipline d'une manière à pouvoir servir de modèle aux églises nombreuses de sa dépendance. On y tint jusqu'à dix-huit conciles, dont plusieurs nationaux, et dont les bornes de notre plan ne nous permettent de relever que les articles qui importent à l'intérêt général de l'Eglise, aussi-bien qu'à cette nation particulière.

On voit, dans celui de 633, ce qu'on ne trouve nulle part ailleurs touchant les formes précises que l'on suivoit dans la célébration des conciles, et qui ne pouvoient émaner que d'une ancienne tradition¹. Dès la pointe du jour, avant le lever du soleil, on faisoit sortir tout le monde de l'église, que l'on fermoit ensuite. Il étoit enjoint à tous les portiers de se tenir à la porte où devoient se présenter les évêques, qui entroient tous ensemble, et prenoient séance suivant le rang de leur ordination. Après les évêques, on appelloit les prêtres, puis les diacres qu'on avoit quelque raison de faire entrer. Les évêques étoient assis en rond, les prêtres assis derrière eux, et les diacres debout devant les évêques; venoient ensuite les laïques que les Pères jugeoient à propos d'admettre. On faisoit aussi entrer les notaires pour lire et pour écrire ce qu'il conviendrait. L'archidiacre avertissoit aussitôt de prier : tous se prosternoient; un des plus anciens évêques demeurant levé pour réciter la prière à voix haute. On se relevoit de même à la parole de l'archidiacre; après quoi, tout le monde gardant un profond silence, un diacre en robe apportoit au milieu de l'assemblée le livre des canons, puis le métropolitain faisoit proposer les affaires, dont on expédioit toujours la première avant de passer à une autre. Si quelqu'un du dehors, ecclésiastique ou laïque, avoit recours au concile, c'étoit par le moyen de l'archidiacre de la métropole qu'il se faisoit annoncer. Aucun évêque ne devoit sortir d'une assemblée avant la fin de la session, et ne quitter le lieu du concile que tout se fût terminé, et qu'il n'eût souscrit.

¹ Tom. v, Conc. p. 1702.

On doit encore observer que ce concile de Tolède est le premier où l'on ait vu les évêques entrer dans le gouvernement temporel; mais il faut se souvenir que le royaume des Goths étoit électif, et que les prélats, comme seigneurs notables, avoient droit à l'élection. Il paroît d'ailleurs que le but principal du roi Sisenand, qui procura la célébration de ce nombreux concile, fut d'établir solidement sa puissance, dans laquelle il avoit été subrogé au roi Suintila solennellement déposé, et encore vivant. Tous ses décrets furent confirmés sous Chintila, frère et successeur de Sisenand, dans le sixième concile de Tolède, national comme le cinquième. On ajouta un canon pour empêcher que le roi régnant venant à mourir, sa postérité ne fût maltraitée par son successeur : triste monument et de la foiblesse du gouvernement goth, et des inconvénients qu'entraîne en général le système des rois électifs.

Dans le septième concile, on fit encore de terribles défenses de conjurer contre le prince, et beaucoup de vœux pour sa conservation¹ : preuves nouvelles de la fragilité de sa puissance. On y ordonna de son consentement et de celui des grands, qu'aucun roi désormais ne monteroit sur le trône, sans promettre de conserver la foi catholique. Au sujet de la pénitence publique, il est statué que ceux qui la quitteroient après l'avoir reçue, seroient arrêtés par l'évêque, et contraints à la faire dans des monastères. C'est le premier exemple de ces pénitences forcées. On trouve dans le huitième concile de Tolède, l'origine des prêtres assistants, établis pour suppléer au défaut du célébrant qui viendroit à tomber malade en consacrant les saints mystères : accidents communs alors, surtout les jours de jeûne, à cause de la longueur de la liturgie, et du grand âge de la plupart des évêques. On voit encore l'usage des visites épiscopales dans la défense faite aux évêques de se rendre à charge en séjournant plus d'un jour dans chaque église, d'en exiger plus de deux sous d'or, et d'aller à plus grand train que de cinquante chevaux, selon quelques exemplaires, et qu'il faut très-vraisemblablement réduire à cinq.

¹ Tom. v. Conc. p. 1740.

Les conciles neuvième et dixième furent tenus sous le roi Recesvinde, à deux années de distance l'un de l'autre¹. On y voit tout le mauvais goût du temps dans le style, si diffus et si figuré, qu'il est presque inintelligible. L'incontinence, abolie avec peine parmi le clergé des Goths élevés dans l'arianisme, commençoit à se rétablir dans ces mêmes églises, et déjà les sous-diacres en particulier prétendoient pouvoir se marier après leur ordination. C'est ce que réprime le neuvième concile. Le dixième règle la puissance de tester dans les évêques, qui ne la pourront exercer que dans le cas où ils auroient possédé des biens avant de parvenir à l'épiscopat, et seulement à proportion de ces biens propres. Il donne ou confirme aux fondateurs des églises et des monastères, le droit de présenter à l'évêque des prêtres pour les desservir, et sans qu'il puisse y en mettre d'autres à leur préjudice, ce qui établit le droit de patronage. Le onzième, tenu sous le même règne de Recesvinde, en 656, nous apprend qu'il y avoit encore dans l'Eglise un état de veuves consacrées à Dieu. On leur défend de quitter leur profession, sous peine d'être excommuniées et renfermées dans des monastères pour le reste de leurs jours. En signe de leur consécration, elles portoient sur la tête une espèce de manteau ou long voile, soit noir, soit violet, tel que l'avoient les vierges du temps de saint Jean Chrysostôme.

L'Espagne étoit abondamment pourvue de prélats capables de faire fleurir cette discipline. On exalte surtout saint Eugène de Tolède, saint Ildefonse son successeur, et saint Fructueux de Bragance, tous trois portés, malgré eux, sur le siège épiscopal, de l'obscurité de la vie monastique d'où l'on tiroitalors les plus grands évêques². Eugène eut autant d'autorité que de zèle, nonobstant le désavantage de sa figure et la foiblesse de sa complexion. Il s'est illustré par différents écrits en vers et en prose, mais spécialement par un traité de la Trinité qu'il crut encore nécessaire contre les restes de l'arianisme en Espagne. Les écrits de saint Ildefonse ne lui acquièrent pas moins de réputation. Outre la suite du catalogue des hommes illustres, entrepris par saint Isidore, il laissa beaucoup d'autres

¹ Tom. vi. Conc. p. 45 et 304. — ² Ildef. de illust. cap. ult.

ouvrages
nité de l
reste.

Saint
mière jeu
retraite
père, il s
sage, ou
les rédu
pieux rec
possessio
même de
bre de se
son instit
neur de
ne restât
familles e
filles, ac
Aucun de
de haute
mariage à
ment, qu
elle fut ex

Fructu
même au
l'en emp
gue qui n
apparenc
sur celle
de pratic
dessein
Brague.
ble à cell
tère qu
Just et P
fort éloi

¹ Act. B

ouvrages divisés en quatre parties, dont le traité de la virginité de la mère de Dieu fait beaucoup regretter la perte du reste.

Saint Fructueux, issu de la race royale, marqua dès sa première jeunesse un goût décidé pour les saintes douceurs de la retraite¹. Quand il se trouvoit dans les belles terres de son père, il se montrait peu sensible aux charmes même du paysage, ou à l'abondance des productions, et ne cherchoit que les réduits obscurs et abandonnés, comme plus propres au pieux recueillement des solitaires. Il ne se vit pas plus tôt en possession de ces grands biens, qu'il surpassa la plupart même des zélateurs de la vie cénobitique, par le grand nombre de ses fondations. On compte jusqu'à sept monastères de son institution, et quelques-uns si nombreux, que le gouverneur de la province s'en plaignit au roi, dans la crainte qu'il ne restât plus personne pour les autres fonctions de l'état. Les familles entières, les pères avec leurs fils, les mères avec leurs filles, accouroient par troupes aux divers asiles de leur sexe. Aucun de ces exemples ne fit plus d'éclat que celui d'une fille de haute extraction, nommée Bénédicté, qui déjà promise en mariage à un des plus grands seigneurs, s'échappa si secrètement, qu'on n'eut connoissance de sa résolution que quand elle fut exécutée sans retour.

Fructueux voulut passer en Orient pour se dérober lui-même aux distractions et aux grandeurs du siècle ; mais le roi l'en empêcha. On le fit enfin évêque du Dume, puis de Brague qui n'en est qu'à trois milles, c'est-à-dire, selon toutes les apparences, que ces deux titres furent mis sur sa tête, comme sur celle de ses successeurs. Il ne cessa point dans l'épiscopat, de pratiquer les exercices de la vie monastique, et ce fut à ce dessein qu'alors il fonda l'abbaye de Montel entre Dume et Brague. Nous avons la règle de ce saint presque toute semblable à celle de saint Benoît, et faite directement pour le monastère qu'il nomma Complut, comme étant dédié aux saints Just et Pasteur, martyrs de cette ville, dont il est néanmoins fort éloigné. On peut se convaincre de ce qui a été dit de

¹ Act. Ben. t. 3. p. 581.

l'émigration des familles entières vers les monastères de saint Fructueux par sa règle qui contient plusieurs observations de prudence, au regard des hommes, des femmes, et des enfans de tous les âges.

Nous avons vu que la discipline ecclésiastique et cénobitique florissoit de même en France, et dans la Germanie toujours soumise aux princes Français. Saint Eloi de Noyon, et tant d'autres dignes coopérateurs de son temps, avançaient dans leur carrière; mais le Seigneur avoit préparé des ouvriers en état de perpétuer leurs grandes entreprises. De concert avec saint Ouen surtout, il avoit porté le coup mortel à la simonie, monstre déchaîné lors de son avènement à l'épiscopat, et qui menaçoit d'une ruine entière le bercail de Jésus-Christ. Peu content de le voir flétri au concile de Châlons, où il assista vers l'an 644, il en communiqua toute son horreur à la reine Batilde, devenue toute-puissante dans le royaume l'an 656, c'est-à-dire, depuis la mort de son mari Clovis II, qui ne laissoit que des enfans en bas âge.

Les Français reconnurent son fils aîné Clotaire III, pour roi de Neustrie, de Bourgogne, puis d'Austrasie; et ils laissèrent le gouvernement de tous ces états à la reine mère, avec une déférence qui ne put avoir pour principe que ses qualités personnelles et ses vertus¹. Elle n'étoit entrée en France que sur le pied d'esclave, quoique issue de la race royale des Anglo-Saxons. Vendue à Erchinoald, maire du palais, ce fut une fortune pour elle d'être admise au service de sa chambre, et un honneur de lui verser à boire. Bientôt Erchinoald, devenu veuf, voulut épouser sa captive; mais elle se cacha si bien, que toutes les recherches furent inutiles. Son inclination la portoit à la retraite, et la Providence la vouloit sur le trône. Le roi l'épousa enfin; mais elle parut moins une souveraine qu'une modeste religieuse. Elle révéroit les évêques comme ses pères, chérissoit les pauvres comme ses enfans, ne se consolait de son élévation que par les facilités qu'elle lui procuroit de faire le bien. Quand elle se vit maîtresse absolue dans le royaume, elle s'appliqua principalement à en bannir la si-

¹ Frodeg. Conc. t. c. 93. etc. Vit. S. Batild. t. 2. Act. Ben.

monie, et à y faire cesser les exactions barbares qui réduisoient souvent les pères à vendre leurs enfants. Elle fonda Chelles et Corbie, deux monastères autrefois des plus renommés du monde chrétien. Enfin son second fils Childéric ayant été déclaré roi d'Austrasie, et Clotaire se trouvant en âge de gouverner le reste de ses états, elle se retira dans son monastère de Chelles : là, elle se fit simple religieuse, se soumit, comme la dernière des sœurs à l'abbesse Bertile qu'elle avoit tirée de l'abbaye de Jouare, servoit à la cuisine, à tous les offices les plus abjects, et goûtoit un bonheur infiniment plus pur et plus réel, qu'elle n'en avoit jamais ressenti au milieu des grandeurs et des hommages de la cour. Plus heureuse encore si les rois ses fils, peu dignes d'une mère si véritablement grande, et la femme forte de son temps, en abandonnant les rênes de l'empire aux maires du palais, et en ne laissant à leur postérité que le surnom de rois fainéants, n'eussent occasioné dans tous les ordres de l'état des mouvements ruineux, dont l'Eglise ne ressentit que trop de funestes contre-coups!

Batilde gouvernoit encore quand saint Eloi mourut l'an 659, le premier jour de décembre où l'Eglise honore sa mémoire. Sur la nouvelle de sa maladie, elle partit de Paris en diligence, avec ses enfants et une cour fort nombreuse¹. Elle n'arriva cependant que quelques heures après que le saint évêque eut rendu l'esprit. Inconsolable de n'avoir pu recueillir ses dernières paroles, elle se prosterna près du corps, et l'arrosa d'un torrent de larmes. Elle demanda qu'il fût transféré à son abbaye de Chelles; plusieurs seigneurs, de leur côté, le demandèrent pour la capitale, qu'ils trouvoient seule digne de posséder des reliques si précieuses; un troisième parti, et celui qui l'emporta, fut le peuple de Noyon, qui se montra prêt à tout tenter, et marqua tant d'attachement pour un pasteur, ou plutôt pour un père si chéri, qu'on craignit de pousser à bout des orphelins désespérés de leur perte.

Saint Ouen nous a conservé, dans la vie de son ami, l'abrégé inestimable de la doctrine vraiment évangélique qu'Eloi avoit annoncée de vive voix avec tant de persévérance et tant

¹ S. Aud. lib. 11 vit. c. 33, etc.

de succès. On y présente les principaux devoirs du chrétien dans un style simple, mais touchant, tendre et paternel, qui conserve toute l'emprunte du sentiment et de la franchise engageante de nos pères. Les homélies qui portent le nom de saint Eloi, et qui ne sont pas de la même authenticité que sa doctrine, ne laissent pas de contenir de bons restes de la discipline primitive, et même des traits saillants de pathétisme que la saine éloquence ne dédaignera en aucun temps. On s'aperçoit qu'il avoit beaucoup lu les sermons de saint Césaire d'Arles, composés en effet pour la commodité des évêques, et où leur simplicité modeste ne se faisoit aucune peine de puiser. On vante aussi plusieurs monuments du premier art de saint Eloi, tels que les châsses de saint Germain de Paris, de sainte Geneviève, de saint Séverain, de saint Quentin en Vermandois; mais surtout de saint Denis, apôtre de la nation, et du grand saint Martin. C'est pourquoi la reine Batilde employa toute sa magnificence à décorer la sépulture d'un saint qui s'étoit empressé à rendre les mêmes honneurs à tant d'autres. Il avoit fait un grand nombre de miracles pendant sa vie, et il n'en fit pas moins depuis sa mort.

Les asiles de la piété continuèrent à se multiplier sous la protection de la sainte reine. Vaingue, seigneur des plus illustres de la cour, où il jouissoit de toute la confiance due à ses vertus, fonda dans son gouvernement du pays de Caux, le monastère de Fécamp, qui fut d'abord une communauté de filles¹. Ebroïn, bien différent de Vaingue, et qui se montrera bientôt le scélérat le plus odieux de son temps, homme sans principes et sans caractère, bizarre, emporté, mais intrigant et fourbe, sut à la mort d'Erchinoald se faire conférer la dignité de maire du palais. Ce méchant homme ne laissa pas de donner quelque chose à la dévotion du temps; il établit et rendit très-florissante, par les soins de saint Drausin, évêque de Soissons, l'abbaye de Notre-Dame de cette ville. Alors furent encore fondées la fameuse abbaye de Lobbes sur la Sambre, et trois autres moins considérables, par saint Landelin; celle d'Haumont, par un seigneur nommé Maldégar,

¹ Act Bened. t. 2, passim.

qui s'y rendit moine; celle de Mons, qui a donné commencement à la ville de ce nom, par Valdegrude, femme de Maldégar et parente du roi; celle de Maubeuge, par sa sœur sainte Aldegonde; celle de Saint-Josse dans le Ponthieu, par saint Judoc, vulgairement Josse, frère de Judicaël, roi de la petite Bretagne, qui se retirant lui-même dans la solitude, ne put engager Judoc à prendre la couronne; celle de Saint-Fiacre, au diocèse de Meaux, par un saint hibernois de même nom, et une infinité d'autres qui rempliroient seules une vaste histoire. On vit une multitude de saints évêques quitter l'épiscopat pour l'austère obscurité de la vie monastique. Tels furent saint Gombert, archevêque de Sens, qui du nom de sa patrie fonda l'abbaye de Sénones dans les montagnes des Vosges; saint Déodat de Nevers, fondateur de saint-Dié; saint Hidulfe, bavaois d'origine, qui d'abord fut disciple de l'abbé Déodat, devint son successeur, puis archevêque de Trèves, d'où il retourna au désert des Vosges, et fonda Moyen-Moutier; saint Claude, archevêque de Besançon, qui, retiré au monastère de Condat, rendit sa personne et sa retraite si célèbres, que son nom est devenu celui de l'abbaye, et l'abbaye ville épiscopale.

Ce haut crédit de la vie cénobitique lui acquit de rares privilèges. Lérins, Agaune, Luxeu, Saint-Denis, Saint-Germain de Paris, Saint-Martin de Tours, Saint-Médard de Soissons, Corbie et tant d'autres eurent part à ces immunités. Roi et grands évêques, souverains pontifes, tous concouroient à l'envi à ce qu'ils n'envisageoient que comme un moyen propre à faire servir le Seigneur plus librement et plus parfaitement. Enfin ces exemptions prirent une face si imposante, qu'elles remplissent une partie de l'ouvrage alors réputé fort intéressant, et connu sous le titre des formules de Marculfe.

Le privilège de Saint-Denis, rapporté par ce moine érudit et contemporain, est d'une conformité parfaite avec l'original qu'en conservoit l'abbaye, et qui est écrit en papier d'Égypte¹. Les caractères, l'orthographe, le style, tout prouve également l'authenticité de cette pièce, et la barbarie du siècle. Le

¹ Mabil. Dipl. l. 1. tit. 6, n. 7.

roi Clovis II y déclare que Landri, évêque de Paris, à accordé un privilège à ces monastères, afin que les moines y prient plus en repos; qu'il défend en conséquence qu'aucun évêque ni autre personne puisse rien diminuer des terres ou serfs du monastère, même à titre d'échange, sans le consentement de la communauté, et la permission du roi, ni enlever les calices, les croix, les ornements d'autel, les livres et les autres meubles, ou les emporter à la ville, à la charge que la psalmodie perpétuelle y sera célébrée jour et nuit, comme elle y a été instituée du temps du roi Dagobert, et comme elle se fait à Saint-Maurice d'Againe. Ce privilège est souscrit par le roi, par son référendaire ou chancelier, et par vingt-quatre évêques assemblés pour cela en concile.

Marculfe rapporte un privilège encore plus étendu¹. Il est accordé à un monastère par l'évêque diocésain, qui promet de donner les ordres aux sujets que l'abbé et la communauté lui présenteront, afin d'en exercer les fonctions dans le monastère. Il promet encore d'y bénir un autel, d'envoyer tous les ans le saint chrême aux moines, s'ils le demandent, et de leur donner pour abbé celui qu'ils auront choisi, le tout gratuitement. L'évêque, les archidiaques, ni les autres administrateurs de l'église, n'auront aucun autre pouvoir sur le monastère, sur les biens qui lui appartiennent, meubles ou immeubles, ni sur les offrandes de l'autel. L'évêque n'entrera dans le monastère qu'à la demande de l'abbé et des moines, pour l'oraison seulement, et après les saints mystères, il se retirera, de peur de troubler la communauté. Les moines, suivant la règle, seront corrigés par l'abbé seul, s'il le peut faire, et l'évêque l'appuyera seulement au besoin. On doit observer ici que ces privilèges tendoient moins à exempter les moines de la juridiction épiscopale, qu'à les soustraire à l'inexpérience de quelques évêques peu versés dans la connoissance des voies intérieures, et si l'on veut, au danger de suivre les maximes et les exemples des prélats vicieux qui commençoient à n'être plus si rares dans l'Eglise. Telle est toutefois l'origine des exemptions en général. On voit même dans la vie de saint Bertulfe, abbé de

¹ Formul. 1.

Bobio, un privilège qu'il obtint du pape Honorius, afin que nul évêque n'entreprît d'exercer aucune domination sur ce monastère.

On ne peut manquer d'entendre avec intérêt ce que dit encore Marculfe touchant les ordinations ou élections d'évêques¹. Il nous apprend qu'on dressoit pour cela trois actes différents : les deux premiers, pour signifier le vœu ou la présentation du roi, de l'avis et par le moyen des évêques ; le troisième, pour déclarer l'acceptation et le consentement du peuple. Il est vrai que le roi exprimoit son désir par le terme d'ordre ou précepte : et les désirs de ces princes établis par droits de conquête, et jaloux d'exercer un gouvernement tout militaire, n'équivaloit que trop souvent en effet à un commandement absolu. Mais, d'un autre côté, il nous reste de ces temps-là une multitude de décrets rendus en concile, et confirmés par les ordonnances des rois, en faveur des élections dont ils constatent la liberté habituelle.

Saint Léger d'Autun fut un des prélats qui soutint avec le plus de succès les droits et la gloire de l'Eglise². Il réunissoit dans sa personne toutes les qualités propres à y réussir, parmi lesquelles on compte en premier lieu sa sagesse à ménager entre le sacerdoce et l'empire cette bonne intelligence dont les prélats les plus vertueux et les plus instruits ont le mieux conçu l'importance, dans tous les âges. Il étoit de la première noblesse du royaume, naturalisé aux usages du grand monde et de la cour où ses parents l'avoient mis dès son enfance ; d'ailleurs grand et bien fait, discret, éloquent, mais surtout d'une modestie et d'une douceur de mœurs qui captivoient l'amitié de tous ceux qui entroient dans sa société. La pureté de ses mœurs, sa piété, sa maturité, égaloient ses qualités naturelles ; et ces fruits de bénédiction furent si précoces, qu'à peine eut-il passé l'âge de vingt ans, que son oncle Didon, évêque de Poitiers, qui l'avoit instruit dans les lettres, lui commit le premier soin de toutes les affaires de son diocèse, à la grande satisfaction et à l'édification de tout le monde. Léger s'y fit tant d'honneur, que bientôt après on lui donna le gouvernement

¹ Lib. 1, c. 3, 6, 7. — ² Leodeg. Vit. t. 2, Act. Bern. p. 681, etc.

de l'abbaye de Saint-Maixent. Le siège épiscopal d'Autun étant encore venu à vaquer, et la cupidité effrénée des prétendants, portée jusqu'au meurtre, ayant causé autant de désordre que de scandale, on ne trouva personne plus capable que Léger d'éteindre la division et de consoler cette Eglise, qui en effet recouvra bientôt toute la splendeur qu'elle avoit eue sous ses plus illustres prélats.

Il la gouvernoit dans la paix la plus profonde, quand les troubles de l'état le jetèrent dans des embarras qui ne finirent plus, et qui, après mille tourments, lui procurèrent une mort appelée justement martyre, puisqu'elle eut pour principe l'une des vertus les plus indispensables, c'est-à-dire, la fidélité à son prince. Après la mort du jeune roi Clotaire III, arrivée en 670, son frère Childéric II, qui régnoit déjà en Austrasie, fut reconnu par tous les grands pour seul roi de France; Thierry, le second de ses frères, déjà porté par Ebroïn sur le trône de Neustrie et de Bourgogne, et devenu aussitôt après généralement odieux par la tyrannie de ce maire avare et cruel, fut rasé et renfermé dans le monastère de Saint-Denis. On eût fait mourir Ebroïn, sans la puissante médiation de saint Léger, qui ne se souvint plus de l'inimitié déclarée qu'il ne s'étoit attirée de la part de ce méchant homme, qu'en blâmant ses injustices. On lui accorda la vie. Il se fit tonsure, et alla se rendre moine à Luxeu. Trois ans après, saint Léger ayant perdu les bonnes grâces du roi Childéric qu'il avoit si bien servi, et s'étant réfugié dans la même abbaye qu'Ebroïn, ils y vécurent ensemble comme s'ils n'avoient jamais rien eu à démêler. Le jeune roi, en démentant les bonnes espérances qu'il ne cessa de donner tandis qu'il écouta Léger, et en s'abandonnant aux conseils de quelques adulateurs jaloux, s'étoit insensiblement aigri contre le saint évêque, qui ne cessoit de le rappeler à la vertu.

Cette haine sombre et long-temps couverte éclata d'une manière assez favorable à l'honneur du monarque, dans un différend qui survint entre Léger et Préject de Clermont, doués l'un et l'autre des vertus qui font les saints, et qui n'empêchent pas toujours la diversité de sentiments et de prétentions. Childéric périt l'an 674, peu après avoir donné gain de

cause à l'évêque de Clermont, qui dans les troubles occasionés par l'assassinat de ce prince, obtint, avec saint Amarin abbé, une mort qui est qualifiée de martyr par les auteurs du temps, comme ayant été endurée patiemment pour la justice. saint Préject est plus connu sous le nom de saint Prix.

Saint Lambert, évêque de Mæstricht, eut aussi beaucoup à souffrir de cette révolution¹. Comme il avoit eu grand crédit auprès du roi Childéric, on le chassa de son siège après la mort de ce prince. Il se retira au monastère de Stavelo, où il s'assujettit, comme le dernier des frères, à toutes les observances monastiques.

Pour saint Léger, il fut rétabli avec honneur dans son église d'Autun : mais Ebroïn sortit en même temps de Luxeu, sans quitter encore l'habit de moine, et se rencontra même sur la route avec le saint évêque. Sa haine opiniâtre et dissimulée subsistoit tout entière, malgré ses malheurs propres et les procédés généreux de son bienfaiteur. Il eût dès-lors exécuté ses desseins perfides, s'il n'en eût été empêché par saint Genès, archevêque de Lyon, qui survint à propos avec une troupe de gens armés. On voit ici que les meilleurs évêques ne prenoient pas seulement part aux affaires publiques, mais que dans les temps d'hostilité, ils levoient des troupes, et marchaient à leur tête comme les autres seigneurs. Il convint à Ebroïn de dissimuler encore, et d'attendre des conjonctures plus favorables à sa vengeance. Ce furieux fut enfin poussé à bout par l'élévation de Leudésie, fils du maire Erchinoald, à la dignité qu'avoit sagement occupée son père.

Le roi Thiéri étoit sorti de Saint-Denis, et remonté sur le trône de Neustrie à la nouvelle de la mort de Childéric, tandis qu'en Austrasie on rappeloit Sigebert, fils de Dagobert, et réfugié en Irlande. Saint Léger qui ne voyoit dans les princes établis de Dieu, que la puissance de Dieu même, eut pour Thiéri la fidélité qu'il avoit inviolablement gardée jusqu'à la mort à Childéric son frère. On ne pouvoit être en commerce avec Léger, sans lui accorder une entière confiance. Ce fut par ses conseils que le nouveau monarque fit Leudésie maire de

¹ Tom. III, Act. Ben. p. 691, etc.

son palais ; et le cruel Ebroïn n'en fut que trop instruit. Alors il leva le masque, et montra par quel principe il avoit paru attaché à Thierry même. Il quitte l'habit de moine, reprend sa femme, amasse des troupes, marche contre le prince, et fait paroître un fils supposé de Clotaire III, comme pour le couronner. Chemin faisant, il fit massacrer Leudésie dans une conférence. Son rival abattu, il n'eut rien de plus pressé que la perte de celui qui le lui avoit fait ; et contraint de tourner lui-même vers la Neustrie, il commit le soin de sa vengeance à Vaimer, duc de Champagne. Le peuple d'Autun qui aimoit tendrement son pasteur, étoit tout prêt à faire la plus vigoureuse défense ; mais le saint, assuré qu'on n'en vouloit qu'à lui, et ne se retraçant qu'avec horreur les extrémités auxquelles il exposoit les citoyens qu'il regardoit comme ses enfants, prit secrètement ses mesures, épia les moments, et se livra lui-même.

On lui arracha aussitôt les yeux ; ce qu'il souffrit avec une fermeté inébranlable, sans être laissé lier les mains, sans pousser le moindre soupir, sans proférer une parole, ni faire un mouvement qui pût gêner ses bourreaux. Vaimer, content de sa proie, l'emmena en Champagne avec l'argent de l'église d'Autun, et quelques contributions de la ville. Ebroïn avoit enjoint de tenir Léger dans le fond d'un bois, de l'y laisser mourir de faim, et de faire ensuite courir le bruit qu'il s'étoit noyé. En effet, le saint évêque souffrit long-temps la faim : mais les cœurs les plus durs se défendoient avec peine des sentiments qu'il inspiroit. Le duc, touché de compassion, le fit ramener chez lui ; il fut même si attendri par ses discours, qu'il lui remit l'argent de l'église d'Autun ; et cette âme généreuse, au sein même de l'indigence, renvoya ces sommes à son peuple, pour être distribuées aux pauvres.

Ebroïn cependant abandonna son fantôme de roi, pour se concilier, ou plutôt pour asservir Thierry, en recouvrant, avec la charge de maire, la souveraine puissance sur toute la Neustrie et la Bourgogne. Il fit amener en présence du prince et des seigneurs, et Léger, et Gairin son frère, les chargea d'outrages, et ne rougit pas de leur imputer la mort du roi Childéric. Gairin fut aussitôt enlevé, attaché à un poteau, et lapidé. Les

lois gênent étrangement ceux qui les méprisent le plus. Le furieux Ebroïn n'osa faire encore mourir le saint évêque, parce qu'il n'avoit pas été déposé; mais il le fit jeter et traîner dans une pièce d'eau où il y avoit des pierres aiguës et tranchantes qui lui déchirèrent jusqu'à la plante des pieds. Outre les yeux qu'on lui avoit arrachés, on lui coupa la langue et les lèvres; ce qui ne l'empêcha point de parler depuis d'une manière qui passa pour miraculeuse. Il guérit même parfaitement de ses blessures à Fécamp, où le conduisoit le comte Vaningue à qui on l'avoit donné en garde, et qui, loin d'applaudir à ses persécuteurs, l'honora comme un martyr, et le fit très-bien traiter dans ce riche monastère de sa fondation.

Au bout de deux ans que le saint y passa, Ebroïn le fit ramener au palais pour être déposé par les évêques qui s'y rendirent en foule. Dans cette multitude empressée, il ne manqua point d'en trouver d'aussi complaisants qu'il lui en falloit. Après qu'ils eurent déchiré de haut en bas la tunique de Léger, en signe de déposition, suivant l'usage, on le remit à Chrodebert, comte du palais, avec ordre de le faire mourir; mais l'odieux Ebroïn, lui enviant la gloire même d'être honoré comme un martyr, ordonna de chercher un puits ou un précipice au fond de quelque lieu sauvage, pour y jeter son corps. Chrodebert ne put se résoudre à le voir mourir, et se retira après en avoir laissé la charge à quatre de ses domestiques. La femme du comte, réduite au désespoir, ne s'exprimoit que par des torrents de larmes, de profonds gémissements, et tant de lignes d'une douleur excessive, que le saint se vit obligé lui-même de la consoler. Des quatre exécuteurs qui le menèrent dans la forêt Iveline, appelée depuis de son nom, trois se jetèrent à ses pieds en lui demandant pardon; mais le quatrième lui tranche brusquement la tête, sans se mettre en peine des précautions ordonnées par le tyran contre la gloire du saint martyr. On dit que le meurtrier, saisi peu après du démon, se jeta dans un feu, où il périt.

La femme du comte Chrodebert fit enterrer honorablement le corps du saint prélat, et il se fit tant de miracles à son tombeau, qu'il y en eut peu en France d'aussi renommés. On regarda comme un châtement céleste, l'assassinat d'Ebroïn,

arrivé trois ans après, un dimanche, avant le jour, comme il alloit à matines. Les grands les plus occupés et les moins pieux ne se dispensaient pas encore des offices publics, même de la nuit. Le duc Vaimer avoit été puni auparavant par Ebroïn même, qui, par une sacrilège et lâche politique, le fit d'abord évêque de Troyes, pour l'éloigner des affaires, puis le condamna à être pendu après avoir enduré la torture.

En Angleterre, les saints se multiplioient jusque sur le trône¹. Nous avons vu la sainte mort des rois Edwin et Osuald, qui sont honorés d'un culte public. Le saint archevêque de Cantorbéry, Honorius, fut jugé digne des mêmes hommages. *Deus-Dedit*, son digne successeur, fait en un sens plus d'honneur encore à ces Barbares humanisés par le christianisme, en ce qu'il étoit de la nation des Saxons occidentaux, au lieu que les cinq archevêques ses prédécesseurs avoient pris naissance dans une terre moins dépravée, et très-vraisemblablement en Italie. Osui avoit commencé son règne par un crime; mais il s'efforça de réparer par ses travaux pour la propagation de la foi, et par beaucoup d'autres bonnes œuvres, la douleur qu'il avoit causée à l'Eglise, en faisant tuer par trahison le saint roi Osui. Le fils du roi des Merciens, nommé Penda comme son père, ayant demandé en mariage la fille d'Osui, elle ne lui fut accordée qu'à condition qu'il se feroit chrétien. Alors il déclara qu'il en avoit déjà pris la résolution, indépendamment de son amour pour la princesse. C'étoit Alfrid, fils du même roi Osui, qui, ayant épousé la sœur de Penda, en avoit pris occasion de faire connoître à ce jeune prince son beau-frère la vérité et le bonheur du christianisme. Le jeune Penda, établi par son père gouverneur du pays de Middelangle, c'est-à-dire, des Anglais du milieu des terres, en devint aussitôt l'apôtre: il fit venir du Northumbre et de l'Hibernie des missionnaires expérimentés, qui, sous sa protection, convertirent une infinité de personnes tant des grands que du peuple. Ce qu'il y a de moins concevable, quand on ne pense pas que le Seigneur tourne le cœur des rois comme il lui plaît, c'est que le vieux Penda, si furieux autrefois contre le nom de chrétien,

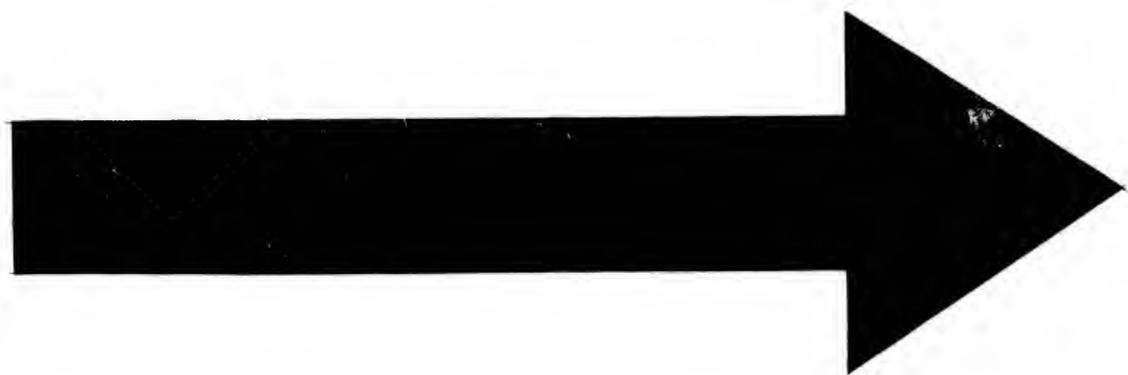
¹ Bed. III, Hist.

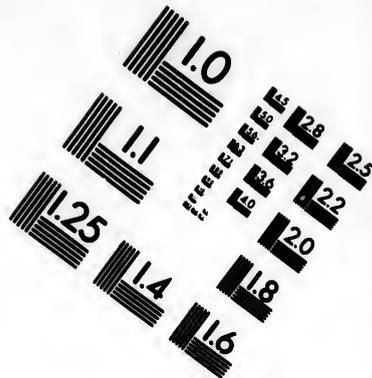
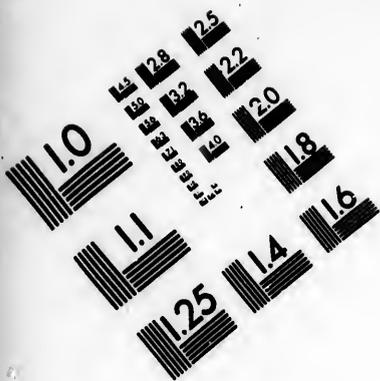
n'ex
Mer
T
Nor
roi
en v
dése
rapp
breu
et d
mar
rem
mort
thum
natio
telle
se de
nouv
Le
orien
tourn
premi
fit con
d'hom
mur q
cosse
lesque
pour l
laissoi
patrie
monas
Osuald
Déire.
évêque
qui no
l'esprit
faculté,
muns d

n'empêcha plus alors les progrès de l'Évangile, même chez les Merciens, où il s'étendit du Middelangle.

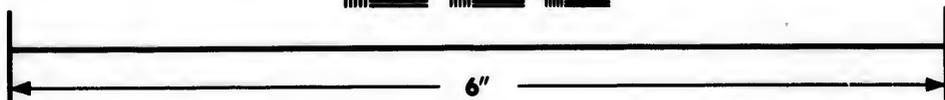
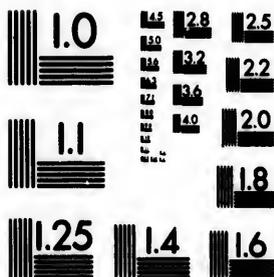
Toutefois son ambition et sa haine enracinée contre les Northumbres le portèrent aux derniers excès à l'égard de leur roi Osui, malgré tant d'alliances réciproques. Osui tenta, mais en vain, tous les moyens d'obtenir la paix. Réduit à la nécessité désespérante de soutenir la guerre contre un prince qui, au rapport des historiens, avoit des troupes trente fois plus nombreuses que les siennes, il fit vœu de consacrer sa couronne à Dieu, et de donner douze terres pour des fondations de monastères. Il marcha aussitôt après contre ses innombrables ennemis, et remporta une victoire complète. Penda fut du nombre des morts : le royaume des Merciens, qui déjà comptoit le Northumbre entre ses provinces, passa au contraire sous la domination d'Osui. Il accomplit religieusement ses promesses ; et telle fut l'origine du monastère de Stréneshal. Il fit plus, il ne se donna ni repos, ni relâche, qu'il n'eût fait chrétiens ses nouveaux sujets.

Les fruits de son zèle s'étendirent jusque chez les Saxons orientaux, dont Londres étoit la capitale, et qui étoient retournés à l'idolâtrie, après avoir reçu la foi de saint Mellit, leur premier évêque. Osui étoit ami de leur roi Sigebert, auquel il fit connoître sans peine l'impuissance des dieux faits de main d'homme, et qu'il fit baptiser dans son palais, près du grand mur qui séparoit l'Angleterre des peuples sauvages de l'Écosse : ensuite il lui procura des ouvriers évangéliques, entre lesquels le saint-prêtre Cedde, tiré du Middelangle, fut ordonné pour le pays d'Essex, c'est-à-dire évêque de Londres. Il ne laissoit pas de retourner quelquefois dans le Northumbre, sa patrie, pour y nourrir la foi et la piété des fidèles. Il y fonda le monastère de Legtinston, par la libéralité d'un fils de saint Osuald, nommé Edilvar, et reconnu roi dans la province de Déire. Il lui donna pour abbé son frère saint Céadda, depuis évêque des Merciens, et le soumit à la règle de Lindisfarne, qui nous apprend la manière de jeûner de ces solitaires. Selon l'esprit de la mortification chrétienne, ils usoient, sans difficulté, d'œufs et de laitage, comme d'aliments vils et communs dans le pays.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4502

1.5 1.8
2.0 2.2
2.5 2.8

10
11

Il ne manquoit plus à ces généreux chrétiens, soit de Bretagne, soit d'Irlande, que de renoncer à la singularité de quelques usages, surtout par rapport à la Pâque. Si ces observances avoient paru tolérables jusque-là, elles commençoient à prendre un air de schisme, à raison de l'opiniâtreté de ceux qui les retenoient, nonobstant l'uniformité qui étoit enfin rétablie solidement dans tout le reste de l'Eglise. La pratique de ces insulaires se trouvoit même différente de celle des anciens Asiatiques et de saint Jean l'Evangeliste, qu'ils alléguoient principalement en leur faveur, puisqu'ils ne commençoient pas la fête le soir de la quatorzième lune du premier mois, quelque jour de la semaine qu'il pût être, mais qu'ils choissoient toujours un dimanche, dont la veille tomboit souvent au soir de la treizième lune. Ils étoient d'ailleurs divisés entr'eux, et jusque dans la même église, les uns solennisant le grand jour de Pâques, quand les autres n'en étoient encore qu'au dimanche des Rameaux; ce qui ne présentoit plus que le ridicule et l'obstination bizarre de l'esprit de parti et de scission.

Saint Vilfrid, né breton, élevé même au monastère de Lindisfarne, sous la discipline des Irlandais, en sentit cependant l'abus ou du moins l'imperfection¹. Il passa dans les Gaules pour visiter les plus célèbres monastères, et apprendre les bonnes observances dans ces véritables asiles de la science et de la vertu. Il eut ensuite la dévotion d'aller au tombeau des saints apôtres, où il espéroit obtenir une pleine rémission de ses péchés, et puiser abondamment dans les trésors de la divine miséricorde. Ce fut un des premiers Anglais qui accrédita ce pèlerinage parmi les gens de sa nation, et leur traça le chemin de Rome, qu'ils suivirent depuis en si grand nombre. Vilfrid, en passant par Lyon, contracta une étroite amitié avec le saint archevêque Delphin, autrement nommé Hannemond, qui fut tué quelque temps après par ordre d'Ebrouin, et qui est honoré comme martyr, sous le nom de saint Chaumont. A Rome il fit connoissance avec l'archidiacre Boniface, l'un des plus doctes Romains, et qui se fit un plaisir de l'instruire à fond de

¹ Bed. v, Hist. c. 20.

la discipline qu'il venoit étudier si loin. Enfin, après avoir acquis, tant à son terme que sur sa route, les lumières dont il devoit faire usage, il revint en son pays, comme le prince Alfrid, fils du roi Osui, commençoit à régner avec son Père. Le jeune roi le reçut comme un ange venu du ciel, sur ce qu'on le lui dit instruit dans la doctrine de l'Eglise de saint Pierre; ce prince observoit déjà lui-même l'usage romain de la Pâque; il engagea le roi son Père, de concert avec saint Vilfrid, à ménager une conférence pour terminer tout différend à cet égard.

Le monastère royal de Stréneshal, qui, sous le sage gouvernement de sa première abbesse sainte Hilde, avoit la régularité et la renommée ordinaire aux institutions récentes, fut marqué pour le lieu de l'assemblée, et les docteurs de tous les partis s'y rendirent avec empressement, en très-grand nombre¹. On examina l'affaire avec une extrême circonspection, accordée aux vertus et à la qualité des opposants, beaucoup plus qu'à la force de leurs raisons. Vilfrid négligeant les subtilités hibernoises, et s'attachant aux faits et aux moyens de la tradition, alléguait l'unanimité qui avoit enfin prévalu dans l'Asie et l'Orient, aussi-bien que dans la Grèce, l'Afrique et toutes les contrées occidentales. Il prouva savamment que si saint Jean et les autres apôtres en Orient avoient observé le jour de la Pâque à la manière des juifs, c'est qu'ils ne jugeoient pas convenable de rejeter tout d'un coup la loi mosaïque instituée par Dieu même; que, par la même raison, ils l'avoient suivie en bien d'autres points; mais que le prince des apôtres, prêchant à Rome, avoit été inspiré d'honorer le jour de la résurrection du Seigneur, en fixant la première fête des chrétiens au dimanche qui suivoit de plus près la quatorzième lune; d'où il étoit arrivé qu'on avoit insensiblement aboli les observances judaïques en cette matière comme en toutes les autres. Les Hibernois faisant beaucoup valoir l'autorité de saint Colomban, si constamment opposé à l'usage des Gaulois et des Romains tout ensemble: « Quelque saint que fût Colomban, répliqua Vilfrid, peut-on le préférer au prince des apôtres, à qui le

¹ Bed. 117, Hist. c. 25.

Seigneur a remis les clefs du royaume des cieux, et parlé en ces termes : « Tu es pierre, et sur cette pierre j'établirai solidement mon Eglise, que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle ? »

Le roi, frappé de ces mots de l'Evangile, dit à Colman, évêque de Lindisfarne, et l'un des plus pointilleux opposants : Est-il vrai, Colman, que le Sauveur ait ainsi parlé à Pierre ? Oui, seigneur, répondit Colman. Et pouvez-vous montrer, poursuit le prince, que votre Colomban ait reçu une pareille puissance ? Non, dit Colman. « Eh bien, conclut Osui, j'obéirai aux ordres de saint Pierre ; je ne veux point offenser ce portier du ciel, de peur que, quand je me présenterai à la porte du royaume céleste, il ne refuse de me l'ouvrir. » Ce discours du roi fit une vive impression sur tous les assistants, qui se rangèrent, sans plus tarder, à la commune observance de l'Eglise.

Après cette heureuse conférence, qui se tint en 664 et où Vilfrid eut la meilleure part, âgé tout au plus de trente ans, il fut ordonné évêque des Northumbres, c'est-à-dire, archevêque d'York. La métropole de Cantorbéry étant venue à vauquer vers le même temps, Ecbert, roi de Kent, voulut avoir un archevêque des mains du pape Vitalien, qui avoit succédé à Eugène le 30 juillet 657. Le pontife lui envoya un saint et savant moine nommé Théodore, généralement estimé à Rome et à l'Occident. Théodore arriva en Angleterre avec un Anglais de qualité appelé Biscop, et surnommé Benoît, ami et compatriote de saint Vilfrid, avec qui il avoit entrepris, en premier lieu, le voyage de Rome, qu'il fit jusqu'à cinq fois. On établit d'abord Benoît, abbé de Saint-Pierre de Cantorbéry. Ayant reçu dans la suite du roi Egfrid, l'un des fils et des successeurs du pieux Osui, une terre de soixantedix familles, c'est-à-dire, d'autant de charrues, pour fonder un monastère, il bâtit en 674 celui de Viremouth, à l'embouchure de la rivière de Vire, d'où il tire son nom. Il y exposa au culte public beaucoup de reliques et de saintes images qu'il avoit apportées de Rome, y amassa une nombreuse bibliothèque,

et y finit saintement ses jours. Il est honoré sous le nom de saint Benoit Biscop. Par la libéralité du même roi Egfrid, il bâtit encore sur un fonds de quatre charrues, le monastère de Jarou, à deux lieues de Viremouth. Ces deux monastères, celui-ci sous le titre de Saint-Pierre, et Jarou sous le titre de Saint-Paul, étoient tellement unis, qu'ils ne formoient qu'une communauté répartie en deux habitations différentes.

Saint Théodore (car ses grandes actions lui ont aussi obtenu ce titre) n'eut pas plutôt pris possession de son siège, qu'il remplit parfaitement les vues religieuses du pape et du roi. Il parcourut toutes les habitations des Anglais, n'établit pas seulement les usages extérieurs de l'Église catholique, mais fit reflourir partout les vertus, la ferveur, l'amour des sciences et des bonnes lettres. On lui attribue l'institution de l'école fameuse de Cantorbéry, d'où sortirent tant de grands personnages. Là on enseignoit, avec l'Écriture sainte et toutes les sciences ecclésiastiques, l'éloquence, la poésie, l'astronomie, l'arithmétique, au moins celle qui étoit relative au calcul de la Pâque; enfin, la musique ou le chant romain, connoissances fort relevées pour le temps et pour la portée de ces nations. Les langues savantes étoient si bien cultivées, que le grec et le latin devinrent aussi familiers que la langue maternelle. Les lumières et les bons maîtres passèrent de là dans toutes les églises d'Angleterre. Saint Théodore n'avoit pas moins d'attention à maintenir la dignité de son siège, à le faire jouir de tous les droits de primatie; et ce fut le premier archevêque à qui l'église anglicane se soumit sans exception. Tout concouroit à la splendeur ecclésiastique et politique de la Grande-Bretagne, qui s'applaudit alors de n'avoir point encore vu de temps si heureux depuis l'entrée des Anglais. Leurs rois étoient si braves, qu'ils faisoient trembler tous les Barbares; et si chrétiens, qu'ils ne sembloient porter le glaive que pour exterminer l'impiété, et conduire sûrement les peuples au royaume éternel.

Après la mort des rois Egbert et Osui, dans le cours de l'année 673, la première du règne de Lotaire, frère et successeur d'Egbert au trône de Kent, et la troisième d'Egfrid, fils d'Osui, dans le royaume de Northumbre, le saint primat voulut im-

primer à ses réglemens le sceau respectable de l'autorité des conciles, selon l'usage de l'Eglise. Dans le concile qui se tint en premier lieu à Herford, on ne fit point de nouveaux canons, mais un extrait pratique des anciens¹, abrégé net et précis qui nous peint, et la docile simplicité de ce bon peuple, et la sagesse de l'archevêque à écarter jusqu'aux moindres nuages de l'indécision et de la contention. Il étoit conçu en ces termes : « Nous observerons la Pâque le même jour, savoir le dimanche qui suit le quatorzième de la lune du premier mois. Les évêques n'entreprendront point sur les diocèses l'un de l'autre; ils garderont le rang de leur ordination. On en augmentera le nombre à mesure que celui des fidèles croîtra. On tiendra le concile chaque année, le premier jour d'août. Les clercs ne seront point vagabonds, et on ne les recevra nulle part, sans les lettres de recommandation de leur évêque. Les évêques et les clercs étrangers ne feront aucune fonction, sans l'aveu de l'évêque diocésain. Les évêques ne troubleront point le repos des monastères, et ne leur ôteront rien de leurs biens. Les moines ne passeront point d'un monastère à l'autre, sans la permission de leur abbé. On ne contractera que des mariages légitimes : il ne sera permis de quitter sa femme que pour cause d'adultère; et en ce cas, le vrai chrétien n'en sauroit épouser une autre. »

Ainsi le christianisme prenoit-il une stabilité et un appareil respectable au delà des mers, et jusqu'aux extrémités les plus occidentales de l'Europe, tandis que les armes des Musulmans étendoient leur stupide islamisme bien avant dans la Haute-Asie, et dans la meilleure partie de l'empire d'Orient. Dès la trente-cinquième année de l'hégire, 656 de Jésus-Christ, à la mort d'Othman, leur troisième calife, cette formidable puissance comprenoit déjà l'Arabie entière, la Perse, la Chaldée ou Mésopotamie, la Syrie, la Palestine, l'Egypte, et une grande partie de l'Afrique. Ces vastes contrées avoient été prises, ou sur les Romains, ou sur les Perses, dont le dernier roi Isdegerde fut tué et l'empire entièrement éteint l'an 652, après avoir duré, depuis la ruine des Parthes, quatre cent vingt-neuf ans. Le schisme et la discorde qui, après

¹ Tom. vi, Conc. p. 537. — ² Elmacin. Albufarag. Theoph. an. 14, Const.

la mort d'Othman, s'élevèrent entre les sectateurs de Mahomet, suspendirent pendant quelque temps le cours de leurs conquêtes. On avoit fait périr ce calife, parce qu'il abusoit du trésor public, et qu'il marquoit une partialité injurieuse entre ses croyants. L'alcoran, qu'il portoit partout sur sa poitrine, fut ensanglanté. Le meurtre, aggravé par cette circonstance, parut exécrable, surtout au jugement d'Aïcha, la plus chérie des femmes de Mahomet, l'oracle des Musulmans depuis la mort du prophète, et nommée communément leur mère. Quoiqu'Ali, fait calife par les ennemis d'Othman aussitôt après l'assassinat, fût cousin germain et gendre de Mahomet, Moavia, chef d'un autre parti, avoué par Aïcha, acquéroit par cette seule approbation des droits trop plausibles aux yeux des Musulmans, pour ne pas s'approprier les conquêtes dont il avoit été le héros, et pour abandonner tout au contraire l'autorité absolue qu'il exerçoit depuis long-temps dans son gouvernement de Syrie. Il y eut entre sa faction et celle d'Ali une guerre violente, et bien du sang répandu. Ils firent enfin la paix, à condition que l'Arabie et l'intérieur de l'Orient demeureroient à Ali, la Syrie et les provinces occidentales à Moavia.

Mais cette paix consumma le schisme, au lieu de l'éteindre. De nouveaux enthousiastes, dans le temps de la prière, assassinèrent Ali, pour avoir seulement présumé de traiter sur un point de religion, tel que la succession du prophète, la dignité de calife et la qualité d'iman¹. Ses partisans le tinrent pour martyr, et le lieu de sa sépulture devint le terme révééré de pèlerinages nombreux. Il est même une partie considérable de cette secte qui regarde comme des usurpateurs impies Moavia et tous les califes postérieurs, et qui ne comptent pour légitimes imans que les descendants d'Ali et de son épouse Fatime. Ce sont ces sectateurs rigoureux d'Ali qui régnerent aujourd'hui en Perse, toujours fort animés contre les Ottomans ou les Turcs, qui sont de la secte opposée. Hasan, fils d'Ali, fut reconnu calife à la mort de son père; mais il ne régna que six mois. Il céda l'empire à Moavia, qui le fit empoisonner huit

¹ Theopl. an. 18, p. 288.

ans après, et qui se trouva ainsi seul calife l'an 670. Ce perfide iman fixa le siège de son empire à Damas.

Il n'avoit pas attendu ce sanglant dénouement, pour inquiéter les empereurs de Constantinople. Les Sarrasins ses sujets firent des incursions continuelles sur toutes les mers, et jusque sur les côtes d'Italie. Ils réduisirent en esclavage les meilleurs cantons de la Sicile. Dans la partie d'Afrique encore soumise aux Romains, ils enlevèrent quatre-vingt mille captifs; ils s'établirent ensuite à Cyzique, d'où ils venoient sans cesse insulter Constantinople¹, quand Callinique, pour consumer leurs navires, inventa le feu grégeois, qui brûloit sous les eaux. Constantin régnoit depuis l'an 668, où son père avoit été assassiné à Syracuse. On avoit d'abord déclaré empereur un Arménien de bonne mine, nommé Mizizi; mais l'héritier de Constant vint en diligence avec une bonne flotte, se fit remettre l'usurpateur, et quoiqu'on l'eût forcé à prendre la pourpre, il le fit mourir avec les meurtriers de son père. A son retour en Grèce, on lui donna le surnom de Pogonat ou Barbu, parce qu'en étant parti sans barbe, on lui en vit avec étonnement quand il s'y remontra. Ses deux frères, Tibère et Héraclius, furent reconnus empereurs avec lui. Il se signala dès le commencement de son règne, par ses soins à rétablir la paix dans l'Eglise, et à réprimer les ennemis de l'empire. Après différents avantages remportés sur les Musulmans, ces ennemis acharnés du nom de chrétien, tenant encore depuis sept ans Constantinople assiégée ou bloquée par terre et par mer, il marcha contre eux à la tête de son armée, tua trente mille hommes à Jésid, fils de Moavia, qui les commandoit en personne, et il réduisit le superbe calife, non-seulement à lui demander la paix, mais à lui payer tribut.

Le pape Vitalien lui avoit rendu de grands services dans les troubles de Sicile; ce qui contribua sans doute à disposer cet empereur plus favorablement que ses pères à l'égard des orthodoxes: mais Vitalien, qui mourut le 27 janvier 672, n'eut pas le temps de recueillir les fruits de ces heureuses dispositions. Tout ce qu'on sait d'Adéodat, qui le 22 avril suivant,

¹ Theoph. 18, p. 294.

fut élu pour lui succéder, c'est qu'il étoit romain de naissance, qu'il ordonna quantité d'évêques, et qu'il mit en honneur le monastère de Saint-Erasme, où il avoit été élevé. Il occupa néanmoins plus de quatre ans la chaire de saint Pierre, et ne mourut que le 26 juin 676. Après quatre mois et demi de vacance, on plaça sur le saint Siège Donus ou Domnus, qui ne le tint qu'environ un an et demi, c'est-à-dire, jusqu'au 11 avril 678. Il ne laissa pas de faire rentrer l'Eglise de Ravenne sous l'obéissance de celle de Rome, dont elle avoit entrepris de secouer la dépendance. Il obtint de l'empereur Constantin-Pogonat la révocation de l'édit par lequel Constant avoit déclaré l'archevêque Maur et ses successeurs exempts de la juridiction du saint Siège¹. Constantin ne borna point à ces effets particuliers son zèle pour la religion. Après avoir humilié les Musulmans en Asie, reçu des ambassadeurs des Avars et d'autres peuples d'Occident, obligés aussi à demander la paix, il crut ne pouvoir faire un meilleur usage de la puissance qu'il soutint toujours avec vigueur, qu'en rendant la paix à toute l'Eglise. Il en écrivit sans délai au pape Donus.

Mais, avant que la lettre parvint à Rome, ce pontife étoit mort le 11 avril 678. Après que le saint Siège eut encore vaqué deux mois et demi, selon quelques auteurs, et selon d'autres une année de plus, on élut Agathon sur la fin de juin 678 ou 679. C'étoit un homme d'une prudence et d'une douceur propre à ménager les affaires les plus délicates, et à concilier les esprits les plus difficiles. Il assembla aussitôt un concile de cent vingt-cinq évêques, entre lesquels on remarque Mansuet de Milan, qui avoit professé l'arianisme encore répandu parmi les Lombards, mais qui étoit si bien converti, qu'on le compte au nombre des saints. On lut en plein concile les lettres que l'empereur avoit adressées au pape Donus, et par lesquelles, rendant ses religieux hommages au siège apostolique, il proposoit d'assembler un concile général, et aussi nombreux qu'il étoit possible de le former sous la domination tyrannique des Arabes en Orient. Il demandoit trois députés de l'Eglise de Rome, ou plus, si le pape le jugeoit à propos; et

¹ Anastas. ubi de Dom.

du concile pontifical, jusqu'à douze évêques¹. Ici on voit la différence des députés propres du souverain pontife, et de ceux des évêques d'Italie, ou de tout l'Occident, qu'il étoit de style parmi les Orientaux d'appeler le concile du pape. On prit avec raison le jugement du concile de Rome pour celui de tout l'Occident : il s'y trouva des évêques de France, et même d'Angleterre qui, avec ceux d'Italie, déclarèrent dans une parfaite unanimité la foi de leurs églises; puis ce jugement fut envoyé en Espagne, et dans toute la catholicité, où on le reçut avec respect et soumission.

Ce fut saint Vilfrid qui, dans le concile romain, rendit témoignage touchant la croyance de l'Eglise britannique. Il avoit eu recours à Rome contre le primat Théodore qui l'avoit déposé, sous prétexte que l'évêque d'Yorck ne pouvoit suffire à la vaste étendue de son diocèse²; après quoi l'on s'étoit pressé d'établir trois évêques à sa place, à Hagulstad, à Lindisfarn, et à Yorck même, sans nul égard à la réunion faite depuis peu du siège de Lindisfarn avec celui d'Yorck : mais la vraie cause de cet étrange procédé, c'étoit l'aversion qu'Ermenburge, seconde femme du roi Egfrid, lui avoit inspirée contre l'évêque d'Yorck, dont elle ne cessoit de lui exagérer les richesses et la puissance. Elle avoit pris la place de la reine Eteldrite, fort attachée à son saint pasteur, et qui, après plus de douze ans de mariage où elle garda la virginité, obtint, quoiqu'avec peine, du roi son époux la permission de se retirer au monastère d'Eli qu'elle venoit de fonder. Son corps fut trouvé sans corruption seize ans après sa mort, et l'on attribua unanimement ce prodige au mérite de sa pureté. Saint Vilfrid alla donc demander justice à Rome; mais, craignant en France le roi Thierrî, ou plutôt Ebroïn, à qui les ennemis de Vilfrid avoient envoyé d'Angleterre de riches présents, il prit sa route par la Frise, quoique les peuples en fussent encore païens.

Leur roi Algisene laissa pas de le recevoir honorablement, et il lui permit d'annoncer l'Evangile. La récolte s'étant trouvée cette année-là d'une abondance extraordinaire, les Frisons

¹ Tom. vi. Conc. p. 595. — ² Vit. per Edd. C. 23, etc.

l'attribuèrent au Dieu de Vilfrid ; ce qui lui fit recueillir des fruits de salut plus abondants encore que n'avoient été ceux de la terre. Il baptisa presque tous les seigneurs, avec une multitude de peuple si nombreuse, qu'on le regarde avec raison comme l'apôtre de la Frise. Ebroïn envoya cependant ses émissaires chez ces peuples, avec une lettre qui promettoit à leur roi un boisseau plein de sous d'or, s'il vouloit remettre entre ses mains, soit la personne, soit la tête de l'évêque Vilfrid. Algise, à son dîner, fit lire ces lâches propositions en présence de Vilfrid lui-même, des envoyés d'Ebroïn et d'un grand nombre de Frisons ; puis il prit la lettre avec mépris, la déchira, et la jeta au feu, en disant au porteur : Puisse le Créateur du ciel et de la terre détruire ainsi les scélérats et les parjures ! Saint Vilfrid courut le même danger en Lombardie, et fut sauvé de même par le roi Pertharit, prince non-seulement catholique, mais d'une insigne piété et d'une bienfaisance admirable envers les malheureux.

A Rome, Vilfrid n'eut point de peine à obtenir justice. On ordonna que par provision il seroit rétabli dans tous les droits de son évêché, qu'on chasseroit ceux qu'on avoit revêtus de ses dépouilles ; mais que, pour subvenir aux besoins de son vaste diocèse, comme il y consentoit volontiers, il choisiroit en concile des évêques qui seroient ordonnés par l'archevêque de Cantorbéry, le tout sous peine de déposition et d'anathème contre les ecclésiastiques, et d'excommunication contre les laïques, quels qu'ils pussent être. Vilfrid, dans le concile romain qui fut tenu ensuite contre les novateurs de l'Orient, prit la qualité de légat du concile de Bretagne, dont il est néanmoins évident que les prélats ne l'avoient point envoyé ; ce qui prouve tout à la fois, et qu'il n'entendoit se donner que pour témoin de la croyance des églises britanniques, et qu'il étoit ordinaire de nommer concile les évêques d'une même région, quoiqu'ils ne fussent point assemblés. Après l'expédition de tant d'affaires importantes, il repartit pour l'Angleterre où il arriva heureusement, malgré les pièges qu'on lui tendit encore à son retour ; mais, en passant par la France, il eut la douleur d'apprendre l'assassinat du roi Dagobert II, qui le qualifioit d'ami, et qui se montra vraiment digne lui-même de

l'amitié d'un saint¹. Ce prince, d'une vertu éprouvée et peu commune, est honoré comme martyr à Stenai, lieu de sa sépulture, selon l'usage du temps, qui donnoit ce titre à ceux qui périssoient injustement après avoir bien vécu.

Cependant le chef de l'Eglise fit partir ses légats pour Constantinople avec sa réponse et celle de son concile. On y déplore les troubles, les courses perpétuelles des Barbares, et les brigandages qui, dépouillant les églises d'Italie de leurs patrimoines, réduisoient leurs ministres à subsister avec peine du travail de leurs mains². Mais si ces agitations, et les inquiétudes où nous passons notre vie, reprennent les Pères, nous ont dépouillés de tous les biens de ce monde, même des sciences humaines et de l'éloquence, il nous reste un bien inestimable et le plus précieux de tous, dans l'intégrité de la foi que nous nous appliquons uniquement à conserver parmi tant d'orages, et pour laquelle nous sommes prêts à mourir, s'il est nécessaire. Ils en donnent ensuite la confession dans un style qui confirme bien ce qu'ils disent de la décadence des lettres humaines, et où l'on voit néanmoins, outre la plus exacte conformité avec les décrets des cinq conciles généraux tenus jusqu'alors, une étude solide des Pères anciens, et une suite de conséquences tirées avec beaucoup de justesse contre les nouvelles erreurs.

On y voit que la définition du Siège apostolique est telle qu'on ne peut rien y ajouter ni en retrancher, que l'Eglise romaine ne s'est jamais écartée et ne s'écartera jamais de la vérité, que sa foi reste toujours pure, et que celui qui osera nier l'immobilité de la foi romaine, aura blasphémé contre l'efficacité de la prière de Jésus-Christ, pour son vicaire et contre les promesses qu'il lui a faites pour tous les siècles. « A dater du » temps où les évêques de Constantinople ont voulu introduire » les erreurs nouvelles (le monothéisme), nos prédécesseurs, » dit Agathon, n'ont jamais négligé les moyens de les ramener » à la vérité : ils les ont sans cesse avertis, exhortés, conjurés » de s'abstenir de ces nouveautés, *de se taire du moins sur* » des questions qui troubleroient encore l'unité de l'Eglise³. »

¹ *Mabil. præf. part. 1, sæcul. — 2 Tom. VI, Conc. p. 534. — 3 Ep. Agath. ad Imp.*

Ces dernières paroles, omises par Fleury, sont une apologie expresse d'Honorius.

Les légats du pape, avec les députés du concile de Rome, représentants de tous les Occidentaux qui avoient, comme on l'a vu, notifié leurs sentiments, arrivèrent à Constantinople le dixième jour de septembre 680. Le 7 de novembre suivant, on fit l'ouverture du concile œcuménique dans un salon du palais de Constantinople, nommé *Trullus* ou le Dôme¹. Depuis ce jour jusqu'au seizième de septembre de l'année suivante, il y eut un grand nombre de sessions, dit-sept selon les exemplaires grecs de ce concile, et dix-huit au compte des latins. Il ne se trouva guère plus de quarante évêques à la première assemblée; mais les prélats faisant de jour en jour plus de diligence, le nombre en monta, pour la dernière session, à plus de cent soixante. Les trois légats, Théodore, Georges et Jean, comme tenant la place de la personne du pape (selon les termes exprès du concile dans sa préface), sont nommés avant tous les évêques, quoique les deux premiers ne soient que prêtres, et le troisième, diacre seulement. On nomme ensuite Georges, patriarche de Constantinople, Pierre, prêtre et moine, légat du patriarche d'Alexandrie, Macaire, patriarche d'Antioche, et résidant depuis quelque temps à Constantinople; George, prêtre et moine, légat du vicaire de Jérusalem, le siège vacant. Après les patriarches, sont nommés les évêques de Porto, de Paterne et de Rége, légats du concile romain, et représentants des Occidentaux, puis les Orientaux. Après tous les évêques, on nomme encore six prêtres, abbés ou moines, tous d'Italie ou de Constantinople, à l'exception du dernier, qui étoit Etienne, disciple de Macaire d'Antioche, et monothélite aussi obstiné que son patriarche.

L'ordre de séance fut le même que celui du dénombrement. Les Evangiles étoient au milieu, selon la coutume, l'empereur aussi au milieu, avec treize de ses principaux officiers; à sa gauche, comme au côté le plus honorable, les légats du pape, ceux de son concile ensuite, puis celui de Jérusalem; à la droite, les patriarches de Constantinople et d'Antioche, le

¹ Tom. VI, Conc. p. 606, etc.

légal d'Alexandrie, puis les évêques dépendants de Constantinople et d'Antioche. Le patriarche d'Alexandrie et le vicaire de Jérusalem n'avoient pu venir en personne, par la crainte de leurs souverains musulmans. Par la même raison, on ne vit au sixième concile aucun évêque de leurs provinces, non plus que de l'Afrique. On observe encore que tous les députés des évêques absents tinrent le rang des sièges qui les députoient, quoiqu'ils ne fussent que simples prêtres.

Les légats du pape parlèrent les premiers, et proposèrent l'objet de leur légation, qui étoit de rechercher la source des nouveautés introduites en quelques églises, pour les proscrire comme contraires à l'enseignement des Pères et des conciles. On lut d'abord les actes du concile œcuménique d'Ephèse, puis dans les sessions suivantes, ceux de Chalcedoine et du cinquième concile général; ensuite on examina les passages des Pères dans les originaux les plus authentiques; on y confronta les assertions et les plus fameux écrits des novateurs. Dans toutes ces discussions, on reconnoît d'une manière bien consolante, non-seulement que l'esprit de vérité est toujours avec l'Eglise, mais que la science solide de la religion y étoit encore florissante, nonobstant la chute si souvent déplorée de toutes les autres sciences. On analysa et l'on réfuta les sophismes des hérétiques avec beaucoup de force et de sagacité. Avec plus d'érudition encore, on les convainquit d'avoir falsifié ou tronqué les passages des anciens docteurs, et jusqu'aux actes sacrés des conciles. Le discours prétendu de Ménas au pape Vigile sur l'unique volonté de Jésus-Christ, avoit été inséré, en trois cahiers, au commencement de l'exemplaire du cinquième concile, que l'on conservoit à Constantinople. On observa que ces trois cahiers n'étoient pas numérotés des chiffres convenables; mais que le numéro premier ne se trouvoit qu'à la première page du quatrième cahier, qui étoit effectivement le premier de l'exemplaire authentique du concile¹. Sans cela même, les légats démontrèrent la supposition par l'anachronisme, en faisant observer que Ménas étoit mort la vingtunième année de Justinien, et que le cinquième concile n'avoit été célébré que la vingt-septième, sous un autre patriarche,

¹ Tom. VI, Conc. p. 622.

qui étoit Euty chius. On prouva d'une manière non moins évidente que les faussaires hérétiques avoient encore fait à la septième session une addition de deux prétendus écrits du pape Vigile à l'empereur Justinien et à l'impératrice Théodora, contenant les mêmes erreurs, sur quoi les légats s'écrièrent, que si Vigile avoit enseigné une seule volonté avec l'approbation du concile, on n'auroit pas manqué d'employer ce terme dans la définition de foi, où il s'en falloit bien qu'on lût rien de semblable. On doit peu s'étonner de pareilles altérations dans les exemplaires de Constantinople, où il y avoit eu une longue suite de patriarches monothélites. Et c'est sur des considérations semblables que d'habiles critiques ont pensé que les actes du sixième concile ont été aussi altérés, et que le nom d'Honorius y a été inséré par les Grecs jaloux de l'Eglise romaine¹.

On convainquit encore ces impudens novateurs d'avoir falsifié les Pères, en particulier saint Athanase, dont l'autorité avoit tant de poids, surtout pour ces premiers mystères. Théophraste, abbé de Baies en Sicile, ayant demandé à Macaire d'Antioche et à son disciple Etienne, s'ils reconnoissoient en Jésus-Christ une volonté humaine et impeccable, ils répondirent avec assurance : Nous ne lui connoissons point de volonté humaine ; mais nous lui attribuons, avec saint Athanase, une volonté divine, sans vouloirs de la chair, et sans pensées de l'homme. C'étoient les expressions d'un passage de ce saint docteur contre Apollinaire, mais qu'on ne citoit qu'en partie, et dont on suprimoit ce qui en auroit marqué le vrai sens. Si vous aviez donné le texte entier, reprit Théophraste, on verroit que le grand Athanase appelle volontés charnelles et pensées humaines, celles qui sont coupables et voluptueuses, celles qui sont conformes aux suggestions du démon. Certes, à Dieu ne plaise que je les attribue à Jésus-Christ ! Je ne parle que d'une volonté naturelle, telle que Dieu l'avoit mise dans le premier homme. Or, je vous demande, Adam avoit-il une âme raisonnable ? Etienne répondit : Il avoit une volonté de choix et de libre arbitre ; car, avant son péché, il avoit une

¹ Voy. Baronius, Labbe, Mansi, Charias, Barruel, De Maistre, etc.

volonté divine, et vouloit avec Dieu. Quelle absurdité, s'écria Domitius de Prusiade, et quel blasphème ! Si Adam vouloit avec Dieu, il créoit donc aussi avec Dieu qui crée par sa volonté. Les Romains ajoutèrent : Si le premier homme, avant son péché, avoit une volonté divine, il étoit consubstantiel à Dieu, par conséquent sa volonté étoit immuable et vivifiante. Comment donc a-t-il changé ? Comment s'est-il précipité dans l'abîme du péché et de la misère ? Ignorez-vous ce que saint Cyrille dit de Jésus-Christ, qu'il a la volonté de son Père, parce qu'une même substance n'a qu'une même volonté ? Le savant Théoplane pressa Etienne et Macaire de dire précisément si Adam avoit ou n'avoit pas une volonté naturelle. Comme ils ne voulurent ni en convenir ni le nier, il prouva l'affirmative par saint Athanase et par saint Augustin, d'où le concile conclut en ces termes : Si le premier Adam avoit une volonté naturelle, comment le second ne l'auroit-il pas dans sa nature humaine ? Or, s'il a dans cette nature une volonté véritable, quoique impeccable, et qu'il ait de toute éternité une volonté divine avec le Père et le Saint-Esprit, il est clair qu'il faut reconnoître en lui deux volontés.

Les légats apostoliques avoient déjà fait valoir l'autorité du pape saint Léon pour qui les nouveaux sectaires affectoient un respect extrême. On lisoit ces paroles dans sa lettre à Flavien : En Jésus-Christ chaque nature fait ce qui lui est propre, avec la participation de l'autre ; le Verbe opère ce qui convient au Verbe, et la chair ce qui convient à la chair ; l'un brille par ses miracles, l'autre succombe aux mauvais traitements. Sur quoi les légats s'exprimèrent ainsi : Vous voyez que le grand Léon enseigne formellement deux opérations naturelles en Jésus-Christ, sans confusion et sans division, et cela dans l'écrit qu'un concile œcuménique a nommé la base de la croyance orthodoxe. Macaire n'eut rien à répliquer, sinon qu'il ne parloit point de nombre, et qu'il disoit seulement l'opération théandrique : mais on fit sentir à l'empereur et à tous les Pères du concile, que cette réserve simulée des novateurs tendoit beaucoup moins à écarter la discorde qu'à étouffer la vérité ; qu'ils ne cessoient de démentir par les œuvres cet amour apparent de la paix ; que Macaire en particulier traitoit le saint abbé Maxime

et ses disciples, non-seulement d'hérétiques, mais de manichéens détestables et de vrais païens; qu'il comptoit au contraire parmi les saints docteurs, Sergius, Cyrus, et surtout le pape Honorius de l'autorité duquel il se prévaloit étonnamment.

Les évêques abusés jusque-là s'empressèrent aussitôt de rentrer dans le sein de l'unité. La plupart confessèrent la foi contenue dans les lettres du souverain pontife, qu'il y avoit en Jésus-Christ deux natures, deux volontés et deux opérations. Ils s'écrièrent que Pierre avoit parlé par la bouche d'Agathon, comme autrefois par celle de Léon. On donna mille bénédictions à ce digne organe du prince des apôtres, ainsi qu'au patriarche de Constantinople, à la foi de l'empereur; et au sénat qui en secondoit si dignement le zèle. Longues années, cria-t-on long-temps, à l'empereur catholique et saintement pacifique, au conservateur de la religion, au nouveau Constantin, au nouveau Théodose! Macaire, avec son disciple Etienne, ne rabattit rien de son opiniâtreté, et dit fièrement à l'empereur qui s'efforçoit de le ramener au bon chemin: «Non, Seigneur, je ne confesserai jamais deux volontés, ni deux opérations en Jésus-Christ, quand on devoit me couper tous les membres et me précipiter dans la mer.» Qu'attendons-nous de plus pour condamner l'hérétique, cria-t-on de toute part? Anathème au nouveau Dioscore! Anathème au nouvel Apollinaire! Qu'il soit privé de l'épiscopat: qu'on le dépouille du pallium. On le lui arracha sur-le-champ. Dans le reste de cette huitième session, tenue le 7 de mars, il ne parut que debout au milieu de l'assemblée, avec le seul Etienne, et il ne reparut plus du tout dans les sessions suivantes. L'abbé Théophane qui l'avoit si habilement confondu, fut ordonné à sa place, et siégea comme patriarche, à la quatorzième session, qui se tint le 5 d'avril.

L'empereur s'étoit retiré après la onzième, laissant quatre de ses principaux officiers pour continuer à maintenir le bon ordre. Les principales affaires étoient terminées, l'hérésie condamnée; et le nom du pape Vitalien remis dans les dyptiques. Il ne s'agissoit plus que de procéder conséquemment contre les auteurs et les fauteurs de l'impiété, de réconcilier quelques membres du concile, qui n'étoient revenus qu'après les autres

à la saine doctrine, et de remédier aux falsifications faites par les sectaires dans les monuments de l'église de Constantinople. C'est ce qui remplit presque tout le reste des sessions. Un moine plein de présomption, nommé Polychrone, avoit rendu sa foi très-suspecte. On lui ordonna de déclarer nettement sa croyance. « C'est par les œuvres, dit-il, que je veux la manifester. Faites apporter un mort, je mettrai sur lui ma confession de foi, qu'après vous pourrez lire; je prierai le fils de Dieu de le ressusciter, et si le miracle ne se fait point, le concile et l'empereur feront de moi ce qu'ils voudront. » On apporta le mort; on l'exposa publiquement, afin de donner la plus grande notoriété à l'extravagance de l'enthousiaste. Il mit sur le corps une confession de foi toute monothélite, et marmota long-temps à l'oreille du mort. On eut la patience de le laisser faire durant des heures consécutives. Enfin, il fut réduit à convenir de son impuissance. On le condamna comme un hérétique et on le chassa comme un impudent.

Ce que le concile fit de plus important depuis la retraite de l'empereur, ce fut la flétrissure qu'il imprima aux écrits des chefs de la secte. Tous les Pères, d'un consentement unanime, et sans que personne s'avisât d'incidenter à ce sujet, condamnèrent hautement, et des propositions particulières, et des ouvrages entiers de Théodore de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de ses trois successeurs Pyrrhus, Paul et Pierre, enfin du pape Honorius lui-même, suivant toutes les versions qui nous sont parvenues de ces actes.¹

¹ Les Pères de ce concile ont entendu le pape Agathon dire que *tous ses prédécesseurs n'ont cessé d'avertir, d'exhorter, de conjurer les évêques de Constantinople de s'abstenir des nouveautés, de se taire du moins sur des questions qui troubleraient la paix; que l'Eglise romaine n'a jamais erré et qu'elle ne s'écartera jamais de la vérité*; ils ont entendu le même pape, et son concile de 125 évêques, parler dans le même sens et déclarer que *la foi qu'ils professent est celle que les successeurs de Pierre ont toujours conservée intacte, sans mélange d'erreur et sans nuage; qu'ils reçoivent à leur communion ceux qui enseignent tout ce qui est contenu dans leur confession, et qu'ils condamnent tous ceux qui la rejettent ou l'altèrent*: et tout le concile s'est crié par acclamation; *Nous adhérons tous à la lettre du pape Agathon et à celle du concile de Rome! longues années au pape Agathon! nous pensons comme lui: c'est Pierre qui parloit par Agathon! Per Agathonem Petrus loquatur.* Or, est-il probable qu'après ces acclamations multipliées le même concile ait frappé d'anathème le pape Honorius et ses lettres. N'eût-il pas été en opposition avec lui-même? — Et les légats qui avoient l'ordre exprès d'exposer la tradition du

Il ne s'éleva pas le moindre doute sur l'infaillibilité de l'Eglise, jugeant tant d'écrits divers dans le sens que le texte présentait à l'esprit. Ayant examiné, disent unanimement les Pères du concile, les lettres de Sergius de Constantinople, avec les réponses du pape Honorius, et les ayant trouvées éloignées de la doctrine de l'Eglise, des décrets des conciles et des sentiments des saints docteurs, et tout au contraire conformes à la fausse doctrine des hérétiques, nous les rejetons absolument comme propres à corrompre les âmes. Ils dirent ensuite anathème aux auteurs et à tous les docteurs des nouveautés impies, et l'on effaça leurs noms des sacrés dyptiques. Ils examinèrent ensuite, sur les mêmes principes, ce qu'on avoit pu recueillir des écrits des derniers patriarches de Constantinople, Thomas, Jean et Constantin, qui furent déclarés irréprochables du côté des erreurs courantes, et dont l'on continua d'honorer la mémoire.

siège apostolique sans la changer en rien, telle qu'elle a été exposée par les papes antérieurs, n'ont-ils pas dû se lever et montrer que, dans l'Eglise romaine et dans tout l'Occident, la foi d'Honorius n'étoit point accusée, pas même soupçonnée? N'ont-ils pas dû réclamer contre une sentence si opposée à la croyance de leur Eglise? Et comment surtout n'ont-ils pas refusé de la souscrire. Comment enfin ont-ils pu signer un jugement qui excédoit leurs pouvoirs particuliers, qui excédoit même ceux du concile? (Car, pour juger un pape légitime, même après sa mort, il faut un concile présidé par le chef de l'Eglise, ou par ses légats investis de son autorité ad hoc: autrement la sentence ne seroit pas fondée sur l'autorité du chef de l'Eglise.) Est-il croyable encore que des lettres, si facilement justifiées d'erreur, où la critique la plus minutieuse ne peut blâmer que la prescription d'un silence, qui aujourd'hui servit sans doute moins sévèrement repris, et que depuis quarante-deux ans ni l'Occident ni tous les catholiques d'Orient n'avoient pas trouvées infectées du venin de l'erreur; est-il croyable, disons-nous, que ces lettres, parmi tant d'évêques, n'aient pas eu un seul défenseur, et qu'ils ont tous prononcé, devant Dieu et assistés de son Esprit, que leur auteur a suivi et confirmé en tout les dogmes impies du fourbe Sergius? Comment ce concile auroit-il pu dire qu'Honorius a confirmé, confirmavit, quand Honorius dit expressément qu'il n'a rien défini, rien décidé, et qu'il recommande bien de ne pas publier le contraire? Nos non oportet unum vel duas operationes definitivas predicare. (Ep. 2. ad Serg.)

Tant de contradictions si révoltantes ont porté les plus sages et les plus habiles critiques à penser que les Grecs avoient interpolé les actes du 6^e concile, et que le nom d'Honorius s'y trouve actuellement par suite de leur jalousie contre Rome et de leur habileté dans l'imposture. *Ne mireris cum infra dicemus acta synodalia sexti concilii, in iis quæ de Honorio romano pontifice attestantur, Græcorum imposturæ ubique depravata esse.* (Labbe, tom. 6, col. 585. Mansi, tom. 10, col. 576.)

Il n'étoit plus question que de dresser la confession de foi : ce fut tout l'ouvrage de la dix-septième session, et on la publia dans la dix-huitième. De là vient que les Grecs ont confondu ces deux dernières sessions. L'empereur, pour un objet de cette importance et de cet appareil, crut devoir reparoître au concile où les évêques arrivés successivement de leur diocèse se trouvèrent en plus grand nombre qu'ils n'avoient encore été. Dans cette définition de foi, on déclare, premièrement, que l'on adhère aux cinq conciles précédents, et l'on rapporte les symboles de Nicée et de Constantinople. En second lieu, on nomme les auteurs qu'on venoit de condamner, savoir, Théodore de Pharan Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche, et son disciple Etienne. On approuve ensuite les lettres du pape Agathon¹, comme ayant été trouvées conformes aux décisions de Chalcedoine, à la doctrine de saint Léon et de saint Cyrille. Enfin, après une explication nette et succincte du mystère de l'incarnation, on prononce qu'en Jésus-Christ il y a deux volontés naturelles et deux opérations aussi naturelles, et l'on défend d'enseigner autre chose, sous peine de déposition pour les clercs, et d'anathème pour les laïques : viennent ensuite les souscriptions des légats, et de cent soixante-cinq évêques.

Les Pères du concile prièrent aussi l'empereur de souscrire; ce qu'il tint à honneur, et fit avec empressement. Il y eut jus-

¹ Or, dans la lettre du pape Agathon à l'empereur, laquelle fut insérée, comme celle de son concile, dans la 4.^e action ou session, on lit ces paroles bien remarquables et selon nous tout-à-fait impossibles à concilier avec la condamnation d'Honorius : « Sancti Petri adnitente præsidio, hæc apostolica ejus ecclesia nunquam à viâ » veritatis in quâlibet erroris parte deflexa est; cujus auctoritatem utpote aposto- » lorum omnium principis, et semper omnis catholica Christi Ecclesia universales » synodi amplectæ; per quam et probatissima Ecclesiæ lumina claruerunt, et sancti » quidem doctores venerati atque secuti sunt; hæretici autem falsis criminacionibus » ac derogationum odiis insecuri. Hæc est vera fidei regula, quam et in prosperis et » in adversis vivaciter tenuit et defendit hæc spiritualis Mater vestri tranquillissimi » imperii, et apostolica Christi Ecclesia, quæ per Dei omnipotentis gratiam à tra- » nite apostolicæ traditionis nunquam errasse probatur, nec hæreticis pravita- » tibus depravata succubuit; sed ut ab exordio fidei christianæ percepti ab auctori- » bus suis apostolorum Christi principibus, illibata fide tenus permanet, secur- » dum Domini Salvatoris divinam pollicitationem. »

qu'à cinq exemplaires signés de sa main, ainsi que des légats et de tous les évêques. Le premier exemplaire étoit pour le siège apostolique, le second pour l'église de la nouvelle Rome, les trois autres pour les anciennes églises patriarcales d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. L'empereur donna aussi un édit d'exécution pour appuyer les décisions de foi et tous les décrets du concile. Il y est statué contre quiconque y contreviendra, qu'il sera déposé s'il est évêque ou clerc; s'il est en dignité, qu'on l'en privera, ainsi que de ses biens, qui demeureront confisqués; s'il n'est que simple particulier, qu'il sera banni de Constantinople. Les Pères, de leur côté, adressèrent, selon la coutume, une lettre synodale au pape, pour le prier de confirmer le jugement par lequel, lui disoient-ils, on avoit prononcé suivant la condamnation proposée dans ses lettres. On trouve néanmoins dans cette pièce la flétrissure du nom d'Honorius, dont le pape Agathon n'avoit point parlé; mais on assure que ce sage pontife, dans des instructions secrètes données à ses légats¹, leur avoit permis de consentir à cette condamnation, si l'on ne pouvoit sans cela procurer la

¹ Au lieu de suivre le sentiment de Lupus, dont l'abbé Racine s'autorise pour soutenir que les cinq propositions de Jansénius ne se trouvent point dans l'Augustinus, il seroit mieux de remarquer que ces instructions secrètes ne sont qu'une hypothèse imaginée en faveur de la condamnation, hypothèse peu honorable même, soit pour le pape, soit pour le concile, dont la lettre synodale n'en reste pas moins en contradiction avec celle d'Agathon, que les Pères disent cependant avoir suivie.

Ce qui appuie d'ailleurs tout ce qu'on a dit dans les notes précédentes, c'est que, dans la lettre que l'empereur écrivit aussi au pape et à son concile, on ne trouve point le nom d'Honorius: on y trouve au contraire *que le concile a admiré les oracles d'Agathon comme ceux de saint Pierre*. Or, cette lettre fut remise par Constantin lui-même aux légats, lorsqu'ils prirent congé de lui pour revenir à Rome; tandis que les autres actes du 6.^e concile qu'il fallut transcrire à grand nombre d'exemplaires, restèrent à la disposition des Grecs, assez long-temps pour être dénaturés. Aussi celui qu'on accuse généralement de cette insigne falsification, est ce Théodore chassé comme hérétique du siège de Constantinople en 678, et qui, à force d'intrigues et d'hypocrisie, y remonta immédiatement après la mort de Georges en 683. Excommunié lui-même avec plusieurs de ses prédécesseurs, son nom devoit se trouver dans les actes comme ceux de Sergius et de Pyrrhus. Mais, dit Barruel, il garda les actes du 6.^e concile jusqu'à ce qu'il eût substitué partout le nom d'Honorius au sien. Et voilà sans doute pourquoi la lettre que l'empereur avoit confiée aux légats du pape, est la seule pièce où le nom d'Honorius ne se trouve pas calomnié.

paix à l'Eglise¹. L'empereur, pour témoigner son contentement au siège apostolique, supprima l'abus qu'avoient introduit les rois goths de faire payer une somme d'argent pour l'ordination de chaque pape, à condition toutefois que les papes élus à l'avenir ne seroient ordonnés, suivant l'usage antérieur à la domination des Goths, qu'après que le décret de leur élection auroit été porté à Constantinople, et que l'empereur y auroit donné son consentement.

Le pape Agathon mourut quelques mois après la fin du concile, le 10 janvier 682, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. On croit que ses légats n'étoient pas encore de retour à Rome, et que ce fut Léon II, élu pape le 17 août de la même année, qui confirma le sixième concile. Il reste en effet, sous le nom de ce pontife, une lettre adressée à l'empereur Constantin, et conçue en ces termes : « Nous avons trouvé que le sixième concile a religieusement suivi les cinq précédents, et nous le confirmons par l'autorité de saint Pierre. Outre les auteurs du monothélisme, nous anathématisons le pape Honorius, qui n'a point éclairé notre siège apostolique, mais qui, par une trahison profane, a pensé lui imprimer un opprobre éternel. » Quelques critiques révoquent en doute l'authenticité de cette lettre, et se fondent sur ce qu'il paroît peu probable que le pape fût allé réveiller l'idée de l'excommunication d'Honorius, dont l'empereur n'avoit pas dit un mot dans sa lettre ; et sur ce que Léon II, pour être conséquent à ses paroles, auroit dû faire tirer du lieu saint les cendres d'Honorius et le traiter en excommunié : ce que ni lui ni ses successeurs n'ont jamais fait.

Mois après tout, en admettant même la condamnation d'Honorius, il est toujours vrai de dire qu'il ne fut ni l'auteur ni l'inventeur de l'hérésie, qu'il n'en fit point une définition, et qu'il ne la proposa jamais comme son enseignement à l'Eglise universelle. La gloire du siège apostolique est spécialement dans le privilège, accordé à saint Pierre et à ses successeurs, de ne jamais rien *définir* de contraire à la foi. Honorius, répondant individuellement à un évêque artificieux qui le trom-

¹ Lup. in dissert. de VI synod. c. 7.

poit sur les faits, et à qui cependant il eut soin de déclarer qu'il ne décidoit rien, qu'il ne prononçoit point sur la question d'une ou de deux volontés, a pu être trompé sur les circonstances des temps, qu'on lui exposoit de manière à l'induire dans une démarche favorable à l'errcur. Mais sa faute, qui vint de trop de confiance dans un prélat hypocrite, n'atteignit jamais sa foi : elle n'eut des suites si fâcheuses que par la perfidie et le crédit tout-puissant de Sergius à la cour.

Aussi voit-on que, parmi tous les théologiens orthodoxes, aucun n'imprime à Honorius, même en qualité de docteur particulier, la note d'hérésie. Seulement on le taxe de négligence coupable, surtout après que saint Sophrone l'eut averti de l'avantage que les sectaires tiroient de son ménagement. Mais peut-être encore parleroit-on moins de cette faute, si l'on se reportoit à l'époque où il s'est trouvé. Une partie de l'Italie étoit ravagée par les Lombards, dont les rois Arioald et Rotharis étoient encore ariens, ainsi que la plupart de leurs sujets; et l'autre étoit tyrannisée par des exarques, qui vendoient leur protection au plus offrant, et suivoient d'ailleurs l'opinion de la cour; les églises d'Arabie, de Palestine, de Syrie, de la Perse entière étoient déjà sous la domination des Sarrasins; tout l'empire étoit en armes pour leur résister et sembloit ne faire d'efforts que pour donner plus de gloire à leurs généraux : au milieu de ces désordres, les Grecs étoient toujours aveuglés par l'orgueil et par leur éternelle jalousie contre Rome : Héraclius, renonçant à la valeur qu'il avoit montrée contre les Perses, paroissoit dégénéré; et plongé dans la mollesse, il ne se relevoit que pour signer tout ce que lui présentoit Sergius. Dans cet état de choses, étoit-il plus convenable et plus sûr de lancer les foudres de Rome, ou d'attendre qu'elles pussent être soutenues par le concours de la puissance impériale? Etoit-il imprudent de temporiser, d'user de douceur et de patience? Ce que nous savons bien, c'est que de nos jours cette conduite paroîtroit moins coupable et seroit peut-être loin d'être blâmée, tant les temps sont changés! et tant il est vrai que pour juger un fait semblable, il faudroit se placer dans la position où s'est trouvé le chef de l'Eglise!

Mais ceux qui ont exigé la condamnation d'Honorius (si elle

a eu lieu), ou qui ont altéré les actes du 6^e concile, et qui s'en sont prévalus pour secouer le joug de Rome, ont-ils été plus libres et plus heureux? Que deviendront ces grands sièges de l'orient à l'époque où ils nous montrent chacun deux patriarches? Et que deviendra dans la suite Constantinople? hélas! en punition de leurs continuelles révoltes contre la mère et maîtresse de toutes les églises, ils ont passé sous un joug terrible, sous le cimenterre de Mahomet. Sans insulter à leur malheur, en disant qu'ils l'ont trop mérité, qu'il soit pour nous une salutaire instruction. Et terminons ce volume, en faisant observer que ceux qui aujourd'hui crient encore si haut contre un pontife dont les dépouilles mortelles reposent tranquilles au Vatican, et qui lui font un crime de n'avoir pas défini et prononcé une condamnation, sont ceux-la même qui crient également contre plusieurs de ses successeurs. Et pourquoi contre ceux-ci? Pour avoir condamné, avec ou sans anathème, certaines propositions et certaines déclarations, soutenues ou fabriquées par des évêques, dont la plupart étoient, non pas aussi criminels sans doute, mais aussi peu sincères, et aussi courtisans que Sergius. Detels hommes se font juges de leur foi; ils la fondent sur leurs lumières, sur leurs prétentions ou usages, sur leur orgueil; et dès lors elle n'est plus la foi de l'enfant de Dieu, plus la foi de son Eglise. L'enfant docile se garde bien de juger son père, ni d'en découvrir les défauts ou les fautes. S'il est dans la nécessité de les voir ou d'en parler, il se rappelle pourquoi, dans l'histoire d'un ancien patriarche, deux de ses fils reçurent ses bénédictions et le troisième fut maudit: ce n'est pas ce dernier qu'il doit prendre pour modèle.

XL
l
n
XI
s
m
XL
v
m
XL
a
XL
a
XIX
r
XLI
ve
r
L. S
r
L. S
6
LII.
r
LIII.
au
LIV.
oc
LV.
2
LVI
2

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE.

DEPUIS L'AN 423, JUSQU'A L'AN 682.

PAPES.

XLIII. SAINT Sixte III, ordonné le 26 avril	432.	LVII. Silvère, 8 juin	536.
mort le 18 août	440.	20 juin	538.
XLIV. Saint Léon le Grand, le 29 septembre	460.	LVIII. Vigile, 22 novembre	537.
mort le 4 ou le 5 nov.	461.	10 janvier	555.
XLV. SAINT Hilarus, élu le 10 novembre	461.	LIX. Pelage I, 16 avril	555.
mort le 21 février.	468.	1 ^{er} mars	560.
XLVI. Saint Simplicie 25 février	468.	LX. Jean III, 18 juillet	560.
27 février	483.	13 juillet	573.
XLVII. Saint Felix II, 2 mars	483.	LXI. Benoît Bonose, 3 juin	574.
24 ou 25 février	492.	30 juillet	578.
XLVIII. Saint Gélase, 1 mars	492.	LXII. Pelage II, 30 novembre	578.
19 novembre	496.	8 février	590.
XLIX. Saint Anastase II, 24 novembre	496.	LXIII. Saint Grégoire le Grand, élu le 8 février	590.
17 novembre	498.	12 mars	604.
L. Symmaque, 22 novembre	498.	LXIV. Sabinien, septembre le 1 ^{er} ou le 13	604.
19 juillet	514.	22 février	606.
LI. Saint Hormisdas, 26 juillet	514.	LXV. Boniface III, 19 février	607.
6 août	523.	10 novembre	637.
LII. Saint Jean I, 13 août	523.	LXVI. Boniface IV, 23 Août	608.
18 mai	526.	7 mai	615.
LIII. Félix III, 24 juillet	526.	LXVII. Saint Deusdedit, 13 nov.	615.
au commencement d'Oct.	530.	3 décembre	618.
LIV. Boniface II, 15 Oct.	530.	LXVIII. Boniface V, 23 décembre	619.
octobre ou novembre	532.	22 octobre	625.
LV. Jean II, 22 janvier	533.	LXIX. Honorius I, 27 octobre	625.
27 mai	535.	12 octobre	638.
LVI. Agapit, 3 juin	535.	LXX. Séverin, 28 mai	640.
22 avril.	536.	1 ^{er} août	640.
		LXXI. Jean IV, 24 décembre	640.
		11 octobre	642.

LXXII. Théodore, 24 novembre 13 mai	642. 649.	LXXVII. Donus, 2 novembre 11 avril	676. 678.
LXXIII. Saint Martin, 5 juillet 16 septembre	649. 655.	LXXVIII. Saint Agathon, en juin 10 janvier	678 ou 679. 682.
LXXIV. Eugène I, du vivant de son prédécesseur, le 8 sep- tembre 1 juin	654. 657.	ANTIPAPES.	
LXXV. Vitalien, 30 juillet 27 janvier	657. 672.	Laurent, Dioscore,	498. 530.
LXXVI. Adéodat, 22 avril au mois de juin	672. 676.	Vigile, regardé d'abord comme an- tipape.	537.

SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ORIENT.

THÉODOSE II, mort en	450.
Marcien	457.
Léon I.	455.
Valentinien III,	455.
Maxime,	455.
Avitus,	456.
Majorien.	474.
Léon I,	474.
Léon II,	474.
Zénon,	491.
Anastase,	518.
Justin I,	527.
Justinien I,	565.
Justin II,	578.
Tibère II,	582.
Maurice, égorgé en	602.
Phocas, mort en	610.
Héraclius,	641.
Constantin,	641.
Héracléonas, chassé en	641.
Constant II,	668.

EMPEREURS D'OCCIDENT.

MAJORIEN,	461.
Sévère,	465.
Anthémius,	472.
Olybrius,	472.
Glycérius, déposé en	474.
Julius Nepos, déposé en	475.

Romulus Augustulus, à la déposition duquel finit l'empire d'Occident, en 476.
 Odoacre, roi des Hérules, puis Théodoric, roi des Goths se saisirent de la puissance impériale, sous le titre de rois d'Italie.

ROIS DE FRANCE.

CLOVIS, premier roi chrétien catholique, converti en mort en	496. 511.
Thierry, roi de Metz,	534.
Clodomir d'Orléans,	534.
Childebert de Paris,	558.
Clotaire de Soissons, puis de toute la monarchie,	561.
Chérebent de Paris.	567.
Gontran d'Orléans,	593.
Chilpéric de Soissons,	584.
Sigebert de Metz,	575.
Clotaire II.	613.
Thierry II d'Orléans et de Bour- gogne,	612.
Théodebert II d'Austrasie,	612.
Clotaire II de Soissons, puis de toute la France,	628.
Dagobert I,	638.
Sigebert II d'Austrasie,	656.
Cluvis II de Neustrie et de Bour- gogne,	656.

CHRONOLOGIQUE.

669

Ghilderic II d'Austrasie	673.	Réceswinde,	672.
Clotaire III de Neustrie et de Bourgogne,	670.	Vamba abdiqne en	680.
Dagobert II d'Austrasie,	679.		

ROIS D'ANGLETERRE.

ROIS D'ESPAGNE.

SAINT ETHELBERT, roi de Kent,

RÉCARÈDE, premier roi catholique, embrasse la vraie foi en	587.	embrasse la foi en	597.
meurt en	601.	meurt en	616.
Lienva II, mort en	603.	Saint Edwin roi de Northumbre, chrétien en	627.
Vitéric.	610.	meurt en	633.
Vitéric, mort en	610.	Saint Oswald	642.
Gondemar,	612.	Osui	670.
Sisebut,	620.	Egfrid,	684.
Récarède II,	621.	Saint Sigebert, d'Estanglie,	635.
Suintila, déposé en	631.	Cinigil,	
Sisenand,	635.	631. Quinchelm, } de Vestfex,	
Chintila,	640.	catholiques en	635.
Tulca, détrôné en	642.	Sebert, en Essex	614.
Chindasvinde,	653.	Sigebert-le-Bon	660.
		Volpher, de Mercie	675.

SECTAIRES.

SEMI-PÉLAGIENS, découverts l'an	427.	voit souffert qu'en apparence,	535.
Nestorius,	428.	Jacques Zanzale, chef des euty-	
Eutychès,	448.	chiens jacobites,	535.
Prédestinatien, vers	460.	Jean Philopone, chef des trithéi-	
Pierre le Foulon,	471.	tes qui admettoient trois dieux	
Xénaïas, autrement Philoxème,		dans la trinité,	537.
combat les saintes images en	486.	Origénistes,	553.
Deutérius corrompt la forme du		Incorruptibles,	564.
baptême en	506.	Mahomet, devenu fameux le 16	
Sévère Eutychien, chef des acé-		juillet 622, première de l'hégire.	
phales,	512.	meurt en	632.
Thémistius, chef des agnostes, qui		Monothélites,	633.
refusent à Jésus-Christ la com-		Ils renouvelèrent alors l'hérésie des	
noissance de nos mystères,	530.	eutychiens, en soutenant qu'il n'y avait	
Barsaniens ou sémidulites, qui		qu'une volonté en Jésus-Christ.	
soutenoient que Jésus-Christ n'a-			

PERSÉCUTIONS.

CRUELLE persécution de Genséric, premier roi des Vandales en Afrique, depuis l'an 439, jusqu'à l'an 466.	Attila, roi des Huns, immole une infinité de chrétiens, l'an 451 dans les Gaules, et en Italie l'an 452.
--	--

- Horrible persécution d'Huneric, roi des Vandales, dans les dernières années de son règne, qui finit en 484.
- Persécutions exercées successivement par le tyran Basilisque et l'empereur Zénon, contre les défenseurs du concile de Calcédoine.
- L'empereur Anastase persécute à plusieurs reprises les catholiques attachés au concile de Calcédoine, 491 et 518.
- Persécution des Vandales dans l'Afrique, depuis l'an 496 jusqu'à la mort du roi Trasamond, en 523.
- Horribles cruautés du juif Dunaan contre les chrétiens omérites, en 522.
- Persécutions de Cosroès, roi de Perse, sur les frontières de l'empire, en 542.
- Cruautés diverses des Lombards contre les fidèles.
- Persécution du roi Lévigilde en Espagne, en 586 et 587.
- Oppression des chrétiens orientaux sous Mahomet et ses successeurs.
- Violente persécution de l'empereur Constantin II, monothélite, depuis 648 jusqu'à 668.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

- SAINT SULPICE-SÉVÈRE, 423.** On a de cet illustre prêtre un abrégé de l'histoire sacrée, depuis la création du monde jusqu'à l'an 400 de Jésus-Christ; la vie de saint Martin de Tours; un dialogue, et quelques autres opuscules. On trouve dans son histoire quelques sentiments particuliers, tant sur les faits que sur la chronologie; ce qui n'empêche pas de le regarder comme l'abrégiateur le plus parfait de l'histoire sainte. Il égale Lactance, et surpasse tous les autres auteurs latins de l'antiquité ecclésiastique, pour ce qui est de la pureté et de l'élégance du style. Pour le nerf et la précision, il s'étoit proposé d'imiter Salluste; et il y a assez bien réussi, pour mériter le nom de Salluste chrétien.
- Saint Augustin, mort en 430.** C'est celui des Pères qui a le plus écrit, et contre les sectes les plus opposées entr'elles. L'Église a déclaré plusieurs fois par la bouche des papes et dans les conciles, qu'il est le fidèle interprète de ses sentiments sur la grâce. Avec ses ouvrages sur cette matière, son traité de la Cité de Dieu et ses Confessions lui ont acquis une célébrité éternelle. On trouve en général dans ses écrits une vaste étendue de génie, une pénétration vive et profonde, des vues heureuses et quel-
- quefois étonnantes sur des sujets qui ne paroissent nullement y fournir, une abondance et une finesse de pensées, une force et une noblesse d'expressions, un feu, une énergie, une rapidité, qui excite au moins l'admiration dans les esprits les plus durs, quand elle n'y opère pas la persuasion.
- Saint Paulin de Nole, 431.** Il a laissé un grand nombre d'épîtres et de poésies, dont saint Jérôme, saint Augustin et les autres grands hommes des beaux temps de l'antiquité faisoient une grande estime.
- Philostorge de Cappadocce, engagé dans les erreurs de l'arianisme, a publié sous Théodose le Jeune une histoire ecclésiastique qui commence en 320, et finit en 425.**
- Jean Cassien, 440.** Il a recueilli en 24 livres les conférences des Pères du désert, composé douze livres des Institutions monastiques, et sept livres touchant l'incarnation. Tous ces ouvrages, écrits d'un style simple et facile, tout-à-fait propre à inspirer le goût de la vertu, l'ont fait passer pour un docteur profond, et pour un des plus grands maîtres de la vie régulière. Il y a néanmoins quelques-unes de ses conférences qui ressemblent le pelagianisme.
- Saint Lidore de Peluse, 440.** Il a grand

nombre de lettres, contenant des explications de passages de l'Écriture et de questions théologiques où l'on remarque beaucoup de pénétration et un jugement exquis.

Saint Cyrille d'Alexandrie, 444. Outre ses écrits contre Nestorius, Théodore de Mopsueste, Diodore de Tarse et Julien l'Apostat, il a fait des commentaires sur l'évangile de saint Jean, et sur plusieurs autres livres de l'Écriture. Son style est peu naturel, fort subtil, entortillé et diffus; mais on y trouve une dialectique très-fine, et une grande justesse dans l'énonciation des vérités de la foi.

Vincent, moine de Lérins, 445, auteur d'un traité fort estimé contre les hérésies de son temps.

Saint Hilaire d'Arles, 449. On a de lui des homélies, une exposition du symbole; la vie de saint Honorat son prédécesseur, et quelques opuscules, sans compter beaucoup de lettres et d'autres ouvrages qui sont perdus, ou attribués à d'autres évêques. On avoit tant d'estime pour ses sermons, qu'on ne se faisoit pas une peine de les transcrire et de les prêcher dans beaucoup d'églises des Gaules.

Saint Pierre Chrysologue, 451. Son éloquence, pleine de jeux de mots et d'ornemens recherchés, est aussi éloignée de celle de saint Jean Chrysostôme, que le goût des nations qui ont donné à ces deux Pères les mêmes surnoms d'honneur, étoit différent; mais sa doctrine n'en est pas moins sûre.

Socrate le Scholastique, auteur d'une histoire ecclésiastique depuis Constantin jusque bien avant dans le règne de Théodora le Jeune. Il faut se défier de son exactitude, quand on n'a point d'autre garant des faits extraordinaires qu'il rapporte, surtout concernant les novatiens.

Sozomène le Scholastique a fait l'histoire de ce qui intéresse l'Église, depuis l'an 324, jusqu'à l'an 439. Il faut en-

core se tenir en garde sur ce qu'il dit des novatiens.

Théodore de Cyr, 457. Ses écrits en faveur de Nestorius et contre saint Cyrille, ont été condamnés par le cinquième concile. Il reste encore de lui une histoire ecclésiastique depuis l'an 324 jusqu'en 429, une histoire des solitaires, des commentaires sur l'Écriture, des traités contre les païens et contre différents hérétiques. Beaucoup de lettres et quelques opuscules. Ces différents ouvrages passent justement pour l'une des productions les plus parfaites de la bonne antiquité.

Saint Prosper vivoit en 463. Il a écrit pour la défense de la doctrine de saint Augustin contre les pélagiens et les semi-pélagiens. On estime surtout son poëme contre les ingrats, c'est-à-dire contre les ennemis de la religion.

Paul Orose, 471. On a de lui une apologie du libre arbitre contre Pélagie, une lettre sur les erreurs des priscillianistes et des origénistes, et une histoire quelquefois peu exacte, mais utile à plusieurs égards, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 416 de Jésus-Christ.

Claudien Mamert, 473, auteur de l'hymne *Pange lingua* sur la passion, et de trois livres excellents, et presque toujours exacts, sur la nature de l'âme.

Salvien, prêtre de Marseille, 484. Il nous a laissé un traité de la providence, un traité contre l'avarice, et quelques épîtres. Son style est très-orné, et néanmoins facile et attachant. Il est peu de pères latins qui atteignent son éloquence, poussée quelquefois peut-être jusqu'à un enthousiasme et une véhémence qui ressentent la déclamation.

Vigile de Tapse vivoit en 484. On lui attribue le symbole *Quicumque*, avec beaucoup plus de raison qu'à saint Athanase. Il lui étoit ordinaire d'emprunter le nom des pères les plus illustres, en publiant ses ouvrages, qui sont

- confondus en grand nombre parmi ceux des autres docteurs.
- Sidonius Apollinaris de Clermont, 489.** On a de lui neuf livres d'épîtres, et vingt-quatre pièces de poésie, qui soutiennent la réputation d'habileté qu'il s'étoit acquise en fait d'érudition et de littérature.
- Fauste de Riez, 490.** Il est fameux par un traité du libre arbitre et de la grâce, où l'on a relevé beaucoup d'erreurs.
- Victor de Vite ou d'Utique nous a laissé une histoire touchante de la persécution des rois vandales en Afrique, aux souffrances de laquelle il avoit eu part.**
- Ennodius, élevé sur le siège de Pavie vers l'an 510.** Il a laissé beaucoup de lettres et d'opuscules, dont quelques-uns fournissent de bons renseignements pour l'histoire.
- Boèce, l'un des meilleurs écrivains de son temps en prose et en vers, eut la tête tranchée en 524, par ordre du roi Théodoric, pour ses intelligences avec les Grecs, à ce qu'on prétend. Il nous reste de lui un traité de la Trinité, un autre des deux natures en Jésus-Christ, et cinq livres éloquentes, intitulés, de la consolation de la philosophie.**
- Saint Fulgence, évêque de Ruspe, 533.** Il mérite la nom qu'on lui a donné d'*Augustin de son siècle*, tant pour son éloquence, que pour avoir été celui des disciples de ce Père qui en a le mieux saisi et développé la doctrine.
- Denis le Petit, moins scythe, vers 540.** Il a fait une collection de canons, dans laquelle sont insérées les décrétales des papes, depuis Sirice jusqu'à Anastase. C'est lui qui a introduit l'usage de dater de la naissance de Jésus-Christ.
- Arator, sous-diacre de l'église romaine, a publié, en 544, une version en vers des Actes des apôtres.**
- Ferrand, diacre de Carthage et disciple de saint Fulgence, se déclara des premiers contre la condamnation des trois chapitres. On a de lui une bibliothèque**
- des Pères, une collection abrégée de canons, et quelques opuscules.
- Saint Césaire d'Arles, 542.** Il nous a laissé des homélies instructives et touchantes, avec d'autres ouvrages, dont les éditions jusqu'ici ne répondent pas à leur mérite.
- Facundus, évêque d'Hermiane en Afrique exilé en 548 pour avoir écrit en faveur des trois chapitres. Son ouvrage, qui est écrit avec chaleur, est sous plusieurs rapports un monument estimable : On le trouve dans la bibliothèque des Pères.**
- Cassiodore, 563, auteur d'un grand nombre d'ouvrages tant de philosophie que de théologie. Les plus estimés sont les institutions aux lettres divines, et le traité de l'âme. Il fit aussi traduire du grec en latin, sous le titre d'histoire tripartite, les histoires ecclésiastiques de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, en rangeant selon l'ordre chronologique les faits rapportés par ces trois historiens.**
- Libérat, diacre de Carthage, auteur de l'histoire abrégée qui nous reste du nestorianisme et de l'eutychisme. V. 560.**
- Victor, évêque de Tunnone en Afrique, et défenseur ardent des trois chapitres, 566.** Il a laissé une chronique qui commence en 444, et finit en 565.
- Jean le Scholastique, patriarche de Constantinople, 577.** Il a fait une collection de canons, rangée selon l'ordre des matières.
- Evagre le Scholastique a fait une histoire ecclésiastique qui commence où Socrate et Théodoret finissent, c'est-à-dire vers 431, et qui continue jusqu'à l'an 594.**
- Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, 595.** On a de lui des homélies et deux penitentiels.
- Saint Grégoire de Tours, 595.** Il nous a laissé l'histoire des François en dix livres, comprenant les faits ecclésiastiques et profanes, depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules, jus-

qu'à l'an 591. Huit livres de la vie et des miracles de différents saints, et d'autres ouvrages. Quoique son style soit dur et peu limé, et que l'auteur soit trop crédule au regard des prodiges, il fournit cependant des connoissances utiles et sûres, au moins pour les faits qui se sont passés de son temps, et sur lesquels sa haute vertu ne permet pas de révoquer en doute la vérité de son témoignage.

Saint Jean Climaque, abbé du mont Sinaï, mort l'an 605. Le surnom de Climaque lui a été donné à cause du livre célèbre, qu'il a intitulé *Echelle des vertus*. C'est un excellent traité de la perfection chrétienne et religieuse.

Fortunat, vers 609. Il s'acquit beaucoup de réputation par ses écrits. On a de lui, en quatre livres, la vie de saint Martin en vers, et d'autres ouvrages. On le croit auteur de l'hymne *Vexilla regis*.

Saint Colomban, 615. Il a laissé une règle et un pénitentiel pour les moines, avec des lettres et quelques poésies qui annoncent un esprit cultivé.

Antiochus, abbé de la laure de saint Sabas, en 516, a laissé plusieurs homélies, et de solides instructions sur les devoirs du chrétien.

Anastase le Sinaïte, vers 619. Les ouvrages qu'on ne lui conteste point sont : 1.° le *guide du vrai chemin*, écrit contre les acéphales, en grec et en latin, (rare) ; 2.° Onze livres de *considérations anagoliques* sur la création du monde ; 3.° Cinq livres dogmatiques, et quelques homélies, qui se trouvent dans la bibliothèque des PP.

Jean Mosch, prêtre et solitaire du monastère de saint Théodose à Jérusalem, 620. Il s'est rendu célèbre par son *Pré spirituel*, écrit très-simplement en grec, mais fort intéressant par le fond des choses. Il contient les actions, les sentences et les miracles des solitaires illustres de différents pays. On y trouve bien des histoires extraordinaires qui

annoncent plus de piété que de discernement de la part de l'auteur.

George, patriarche d'Alexandrie, 630. Nous avons de lui une vie de saint Jean Chrysostôme, et quelques autres ouvrages.

Saint Isidore de Séville, 636. Il fut pendant trente-cinq ans l'oracle de toute l'Espagne, et il a laissé beaucoup d'ouvrages qui montrent néanmoins plus d'érudition et de travail, que de goût et d'invention. Les plus considérables sont ses vingt livres des origines ou des étymologies, sa chronique et ses commentaires sur les livres historiques de l'ancien Testament. Ses traités de morale respirent la piété et sont très-instructifs. La collection de canons qu'on lui attribue n'est pas de lui. Il est incontestablement l'auteur principal de la liturgie nommée tantôt gothique, tantôt mozarabique, c'est-à-dire de l'ancienne liturgie d'Espagne.

Saint Sophrone, patriarche de Jérusalem, 638. Outre sa lettre synodique, qui fait si bien éclater et sa sagacité et sa magnanimité contre les monothélites, on a sous son nom quelques autres ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque des Pères.

Braulion, évêque de Saragosse, vers 646. Il a achevé le livre des origines de saint Isidore ; il a écrit l'éloge de ce saint, et la vie de quelques autres.

Saint Eugène, surnommé le Jeune, archevêque de Tolède, 657, auteur d'un traité de la Trinité, et de plusieurs opuscules en prose et en vers.

Saint Eloi, 659. Il a laissé quelques homélies très-touchantes, remplies de belles images, et vraiment éloquentes, malgré la simplicité du style, qui porte partout le caractère intéressant de la franchise antique.

Marculfe, moine françois, vivoit en 660. On a de lui un recueil de formules ecclésiastiques, c'est-à-dire des modèles, lettres et autres actes.

Saint Maxime, 662. Suscité de Dieu pour

defendre spécialement la foi catholique contre les monothéistes, il remplit parfaitement sa destination, par son érudition, par sa sagacité, par la force et la justesse de ses raisonnements. Il a laissé un grand nombre d'autres écrits, partie dogmatiques et théologiques, partie moraux et spirituels. Il a traité la plupart des grandes questions de théologie, principalement sur la Trinité et l'Incarnation. On ne doute plus qu'il ne soit auteur du traité de la Trinité en cinq dialogues, attribué autrefois à saint Athanase. En lisant ses réponses sur différentes questions de l'Écriture, tournées ordinairement en allégories, il ne faut pas négliger les scholies qu'il

y a ajoutées, et qui en facilitent beaucoup l'intelligence.

Saint Ildéphonse, disciple de saint Isidore, et archevêque de Tolède, 667. Il est auteur du livre des écrivains ecclésiastiques, qui sert de continuation à celui de saint Isidore. Il avoit composé plusieurs autres ouvrages, dont il ne reste que son traité de la virginité perpétuelle de Marie, que plusieurs savants même lui contestent, avec quelques lettres et quelques sermons.

Saint Fructueux de Bragance, vers 670. On a de lui une règle monastique, qu'il avoit composée pour les maisons religieuses de son diocèse.

PRINCIPAUX CONCILES.

CONCILE de Cilicie, 423, où les pélagiens furent condamnés, même par Théodore de Mopsneste, regardé comme leur chef, et chez qui Julien d'Eclane s'étoit retiré, pour écrire contre saint Augustin.

Concile de Carthage, tenu vers l'an 425. Le prêtre Apiarius, qui avoit appelé au pape, et avoit été absous par surprise, y confessa hautement ses crimes. Les Pères en écrivirent avec force au pape Célestin, et remédièrent à l'usage trop fréquent et aux autres abus des appels.

Concile de Troyes, en 429, où, de l'avis du pape Célestin, on choisit saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes, pour aller en Angleterre combattre les pélagiens.

Concile d'Alexandrie, 430, d'où saint Cyrille écrit à Nestorius une lettre fort touchante.

Autre concile d'Alexandrie, 430, d'où saint Cyrille écrivit au pape pour démasquer Nestorius.

Concile de Rome, 430. La doctrine de Nestorius y fut condamnée, et lui déposé, si dans dix jours après avoir reçu

l'avertissement pontifical, il ne se retractoit nettement. Saint Cyrille est commis en cas de refus, pour lui donner un successeur. Les pélagiens y furent aussi condamnés.

Concile d'Alexandrie, 430. Saint Cyrille y dressa ses douze anathèmes, pour les envoyer à Nestorius, avec la lettre du pape.

Concile de Rome, 431 au sujet des lettres impériales, concernant la convocation d'un concile œcuménique.

Concile d'Ephèse, troisième général, composé de plus de deux cents évêques, commencé le 22 juin et terminé le 31 juillet de l'an 431. Saint Cyrille y présida, comme tenant la place du pape. Nestorius refusant d'y assister avant l'arrivée de Jean d'Antioche, y fut anathématisé, aussi-bien que sa doctrine; ce qui fut confirmé, à l'arrivée des légats romains. Les pélagiens y furent aussi condamnés, Jean d'Antioche et les autres schismatiques retranchés de la communion de l'Église.

Concile d'Antioche 432, pour la paix entre saint Cyrille et Jean d'Antioche, qui fut conclue l'année suivante.

- Conciles de Tarse et d'Anazarbe en Cilicie, 435**, pour recevoir les décisions du concile d'Ephèse, et embrasser la paix faite entre saint Cyrille et Jean d'Antioche.
- Premier concile d'Orange, 441**, où l'on fit plusieurs canons importants pour la discipline.
- Second concile d'Arles, 442**, remarquable par 56 canons de discipline.
- Concile de Rome, 444**, où saint Léon, sur l'aveu des manichéens convaincus, fait dresser des actes qui constatent les abominations de ces sectaires.
- Second concile de Tolède, 447**. On y fit, contre les priscillianistes, la confession de foi qui se trouve dans les actes du concile tenu en 400, dans la même ville.
- Concile de Constantinople, 448**. Eutychès y fut condamné, à la requête d'Eusèbe de Dorylée.
- Faux concile nommé brigandage d'Ephèse, le 8 août 449**. Dioscore y domina despotiquement, et tout se passa dans le désordre. Saint Flavien fut opprimé, Eutychès absous, et son hérésie approuvée.
- Concile de Rome, 449**, assez nombreux pour représenter tout l'Occident, et où l'on condamna ce qui s'étoit fait au brigandage d'Ephèse.
- Concile de Constantinople, 450**, assemblé par Anatolius, successeur de saint Flavien, et où l'on anathématisa tant Nestorius qu'Eutiches, et l'on approuva la lettre de saint Léon à Flavien.
- Conciles de Milan et de Gaule, 451**, à l'effet d'approuver la même lettre à Flavien.
- Concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, 451**, composé de plus de cinq cents évêques, tous orientaux, excepté deux d'Afrique et les légats du pape. Les six premières sessions, dans lesquelles seules il s'est agi de la foi, et dont on a toujours reconnu l'œcuménicité, se sont tenues du 8 au 25 octobre inclusivement. La lettre de saint Léon y fut approuvée, saint Flavien justifié, et Dioscore anathématisé. On y proscrivit également l'eutychieisme et le nestorianisme, et tous les Pères signèrent les décrets de foi. Quoique tous les canons de ce concile, au nombre de 27, se trouvent placés après la sixième session, il paroît certain que plusieurs au moins des plus importants ont été faits dans les sessions précédentes. Dans la quinzième on fit, en l'absence des légats, le vingt-huitième et fameux canon concernant la prérogative du siège de Constantinople. Les légats réclamèrent vivement, sitôt qu'ils en eurent connoissance, et la prérogative fut très-long-temps contredite par saint Léon et ses successeurs.
- Concile de Rome, 451**, pour recevoir le concile de Chalcédoine.
- Concile de Jérusalem, 453**, assemblé des trois Palestines, pour le rétablissement de l'union, après l'expulsion de l'intrus Théodose.
- Concile d'Angers, 453**. On y fit douze canons sur la discipline, et le métropolitain de Bourges y eut la préséance sur celui de Tours.
- Concile d'Arles, 455**, où l'on trouve l'exemple d'une exemption monastique antérieure à l'ordre de S. Benoît.
- Concile d'Arles, 463**, qui se plaint au pape saint Hilaire de ce que saint Mamer de Vienne n'avoit pas observé l'ordonnance de saint Léon en faveur de l'archevêque d'Arles. Les droits de celui-ci furent maintenus par saint Hilaire.
- Concile de Tarragone, 464**, qui demande au pape comment il faut traiter Silvain évêque de Calahorre qui ordonnoit des évêques à l'inçu de son métropolitain. Le pape répondit qu'il falloit pardonner tout le passé.
- Conciles d'Arles et de Lyon, vers 475**, qu'on prétend avoir condamné quelques erreurs des prédestinatens.
- Conciles de Rome et de Constantinople,**

- 478, pour la condamnation de Pierre le Foulon, de Jean d'Apamée, de Paul d'Ephèse, et de Timothée-Elure qui fut épargné à cause de sa mort prochaine.
- Conciles tenus à Rome en 484 et en 485, pour la condamnation d'Acace de Constantinople.**
- Autre concile tenu à Rome en 495, où, par une concession spéciale, on donna voix délibérative à 58 prêtres.**
- Concile de Rome, 496, où l'on publia un catalogue des livres canoniques. Celui des divines Ecritures y est semblable au nôtre, si ce n'est dans les exemplaires qui en sont raisonnablement suspects. On y nomme ensuite les quatre conciles généraux, et les autres conciles approuvés par l'Eglise; puis les Pères qu'elle avoue, depuis saint Cyprien jusqu'à la lettre de saint Léon à Flavien. Les écrits de Feusta de Riea sont comptés parmi les apocryphes.**
- Concile de Rome, 499. Le pape Symmaque, avec 72 évêques, y rendit différents décrets, pour faire cesser les abus qui se commettoient à l'élection des papes, gênée par la puissance séculière.**
- Concile de Rome, 501, où le roi Théodoric envoya un évêque en qualité de visiteur, pour juger des prétentions de Symmaque et de Laurent à la papauté. Symmaque refusa d'y comparoître.**
- Concile de la Palme, 502. Cent quinze évêques y déclarèrent le pape Symmaque déchargé devant les hommes des accusations intentées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Ils annulèrent aussi une ordonnance par laquelle le préfet du prétoire avoit défendu d'élire ou de consacrer l'évêque de Rome sans le consentement de l'empereur.**
- Concile d'Agde, 505. On y fit 48 canons de discipline, et l'on y ajouta depuis 25 autres, tirés de conciles postérieurs. On y trouve l'origine des bénéfices ecclésiastiques.**
- Premier concile d'Orléans, 511, pour la discipline cléricale et monastique.**
- Concile de Tarragone, 516. On y ordonna que l'observation du dimanche commenceroit dès le samedi: ce qui a donné l'origine à l'usage où l'on est en Espagne de s'abstenir d'œuvres serviles le samedi sur le soir.**
- Concile d'Epaone, c'est-à-dire, d'Albon au diocèse de Vienne, 517. Il fut composé de tous les évêques du royaume de Bourgogne; et fit 40 canons. On y abolit la consécration des diaconesses.**
- Concile de Constantinople, 518. On y remit le concile de Calcédoine et saint Léon dans les dyptiques; on rétablit les catholiques persécutés: et l'on condamna les hérétiques, sans épargner le nom d'Acace.**
- Concile de Brevi au pays de Galles, 519, pour éteindre en Angleterre les dernières étincelles du pelagianisme.**
- Concile de Sardaigne, vers 521, tenu par les évêques exilés d'Afrique, touchant la grâce et le libre arbitre.**
- Concile de Carthage, 525, pour rendre grâce à Dieu de la paix accordée à l'église d'Afrique. On y maintient de les monastères dans leurs exemptions.**
- II.^e Concile d'Orange, 529. On y souscrivit plusieurs articles envoyés par le saint Siége, touchant la nécessité de la grâce pour le commencement même du salut, et sur la gratuité du don de persévérance.**
- Concile de Vaison, 529, où l'on introduisit en France la coutume de chanter le *Kyrie eleison*, à la messe et aux autres offices, selon l'usage des églises d'Orient et d'Italie.**
- Concile de Rome, 531, dans lequel Boniface II révoqua le décret qu'il avoit fait signer aux évêques, pour être autorisé à se choisir un successeur.**
- Concile de Constantinople, 536, où le pape Agapit fit substituer Mennas à la place d'Anthime de Constantinople, et condamna d'autres évêques hérétiques de l'Orient.**
- III.^e Concile d'Orléans, 538. On y voit que l'année commençoit alors en France avec le mois de mars.**
- Concile de Constantinople, vers 543,**

- pour approuver l'édit de Justinien qui anathématisoit l'origénisme.
- Concile de Mopsueste, 550, pour s'assurer que le nom de l'évêque Théodore n'étoit pas dans les dyptiques, et en rendre compte au pape.
- Concile de Constantinople, V.^e général, depuis le 4 mai jusqu'au 2 juin 553. Cent soixante évêques y condamnèrent les trois chapitres, et leurs auteurs morts dans la communion de l'Eglise, malgré l'absence du pape Vigile, qui refusa de s'y trouver. On y condamna aussi les erreurs d'Origène. Le pape se rendit ensuite à l'avis du concile, et donna une constitution pour le confirmer.
- Concile de Jérusalem, 553, pour la confirmation du cinquième concile.
- Premier concile de Brague, 563, où se consumma la conversion des Suèves, et se publièrent plusieurs décisions contre les ariens et les priscillianistes.
- Concile de Châlons-sur-Saône, 579. Salonius d'Embrun et Sagittaire de Gap y furent déposés, et en appelèrent au pape qui les rétablit ensuite, de concert avec le roi Gontran. Plus tard, s'étant rendus coupables de crimes graves, ils furent encore déposés et punis sur les poursuites du roi.
- II.^e Concile de Mâcon, 585. On y défendit la plaidoirie, ainsi que les œuvres serviles, le dimanche, et l'on y ordonna le paiement de la dîme. C'est le premier concile qui fasse mention expresse de la dîme ecclésiastique, comme dette : mais il y est dit, qu'autrefois tous les fidèles étoient exacts à la payer.
- Concile de Constantinople, 588, où Jean le Jeûneur se fit donner le titre de patriarche œcuménique.
- III.^e concile de Tolède, 589, où le roi Récarède fit une belle profession de foi en son nom et en celui de tous les Goths, qui abjurèrent l'arianisme. On y dressa plusieurs canons de discipline.
- Concile de Metz, 595. Gilles de Reims y fut déposé pour des crimes d'état, et l'on y termina l'affaire des religieuses de Poitiers, révoltées contre leur abbesse.
- Concile du Gévaudan, 590, qui attache la note de bâtardise aux enfants que la femme du comte Eulalius d'Auvergne, depuis son mariage avec lui, avoit eus du comte Didier.
- Concile de Rome, 590, contre les évêques schismatiques de l'Istrie.
- Concile de Rome, 591, où saint Grégoire, après avoir dit qu'il réveroit les quatre premiers conciles comme les quatre évangiles, ajoute qu'il porte le même respect au cinquième.
- Concile de Rome, 595. On y absout Jean, prêtre de Chalécdoine, qui avoit appelé au pape de la condamnation portée contre lui par le patriarche de Constantinople. Les prêtres assis comme les évêques, et les diacres debout, y eurent voix délibérative.
- Il est remarquable que le patriarche, Jean-le-Jeûneur, est soumis à cette décision, bien qu'alors il avoit le titre d'œcuménique.
- Concile d'Huesca, 598, pour obliger au célibat les prêtres, les diacres et les sous-diacres.
- Concile de Sens, 601, où l'on croit que saint Colomban refusa de se présenter, parce qu'on y devoit agiter la question de la Pâque.
- Concile d'Angleterre, 604 : saint Augustin de Cantorbéry y ayant exhorté sans succès plusieurs évêques bretons à se conformer aux usages de l'église romaine, leur prédit les fléaux qui désolèrent le pays quelque temps après.
- Concile de Térassa en Catalogne, 615, touchant la nécessité du célibat pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres.
- Concile de Paris, 615, où assistèrent soixante-dix-neuf évêques de toutes les provinces des Gaules réunies sous le roi Clotaire, qui le fit exécuter.
- Il concerne principalement la liberté des élections, et les immunités ecclésiastiques.

- Concile de Charne ou Théodosiopole en Arménie, 622.** pour la réception du concile de Chalcédoine.
- Concile de Tolède, 633,** où l'on décide expressément que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Saint Isidore y fut chargé de composer l'office qu'on appela d'abord gothique, puis mozarabique après l'invasion des Arabes. L'élection des rois y fut encore transmise de toute la nation aux évêques et aux grands.
- Concile de Jérusalem, 634,** d'où saint Sophrone, élu patriarche, écrivit la lettre synodale qui établit en Jésus-Christ les deux volontés et les deux opérations.
- Conciles de Tolède, 636 et 638.** Dans le premier on défend d'élever à la royauté d'autre personne qu'un Visigoth de naissance. Dans le second quarante-deux évêques, de concert avec le roi et les grands, ordonnent qu'à l'avenir aucun roi ne montera sur le trône, qu'il ne promette de conserver la foi catholique.
- Faux concile de Constantinople, 638 et 639.** On y confirma l'ecthèse d'Héraclius, et l'on rejeta les deux opérations et les deux volontés, en reconnoissant néanmoins deux natures en Jésus-Christ.
- Différens conciles d'Afrique, 646,** contre les monothélites.
- Concile de Latran, 649,** où cent cinq évêques, y compris le pape saint Martin, condamnèrent l'ecthèse d'Héraclius et le type de Constant, ainsi que les personnes et les écrits hérétiques des premiers prélats de l'Orient qui les appuyoient.
- Concile de Rome, 667.** On y cassa la procédure de l'archevêque Paul contre Jean de Lappa, condamné malgré son appel au pape.
- Concile d'Herford, 673,** pour célébrer en Angleterre la Pâque avec toute l'Eglise le premier dimanche après le 14 de la lune.
- Concile de Tolède, 675,** qui condamne certains pécheurs à des peines temporelles.
- Concile de Créci dans le Ponthieu, 676,** et non pas d'Autun, 670, selon les éditeurs et plusieurs copistes des conciles. Il y fut ordonné à tous les prêtres et à tous les clercs de savoir par cœur le symbole de saint Athanase. C'est la première fois qu'en France il est parlé de ce monument.
- Concile de Milan, 679.** Dans la lettre synodale on explique avec netteté, et l'on défend avec force les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ.
- Concile des Gaules, 679,** contre le monothélisme.
- Concile de Rome, le mardi de Pâques de 680,** (et non pas de 679, selon Pagi et Muratori.) Il s'agissoit de nommer des députés pour le concile œcuménique, et il n'est pas vraisemblable qu'on les y voulut envoyer dix-huit mois d'avance, lors même qu'il n'étoit pas encore indiqué.
- Concile tenu en Angleterre dans la campagne de Hapfeld, 680,** contre l'erreur des monothélites.
- Sixième concile œcuménique, tenu à Constantinople depuis le 7 novembre 680 jusqu'au 16 septembre 681.** Il s'y trouva plus de 160 évêques, présidés par les légats du pape Agathon. Ils ne condamnèrent pas seulement la doctrine impie des monothélites, mais encore ses principaux défenseurs et auteurs, sans épargner le pape Honorius.
- Concile de Tolède, 681,** où trente-cinq évêques confirmèrent la renonciation du roi Vamba à la royauté, et assurèrent à l'évêque de Tolède le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Espagne.

l'Eglise,
14 de la

condamne
s tempo-

eu, 676,
n les édi-
conciles.
êtres et à
r le sym-
t la pre-
parlé de

lettre sy-
é, et l'on
olontés et
christ.
le mono-

âques de
a Pagi et
mer des
néniqne,
u'on les
ois d'a-
pas en-

la cam-
l'erreur

tenu à
ovembre
r. Il s'y
présidés
n. Ils ne
la doc-
mais en-
et fau-
aorius.
nte-cinq
nciation
et assu-
pouvoir
spagne.

